



HAL
open science

Les mutations du bénévolat pour l'asile LGBT. D'une cause gaie à son recadrage intersectionnel

Sara Cesaro

► **To cite this version:**

Sara Cesaro. Les mutations du bénévolat pour l'asile LGBT. D'une cause gaie à son recadrage intersectionnel. Sociologie. Université Paris 8 Vincennes - Saint-Denis, 2023. Français. NNT: . tel-04463476

HAL Id: tel-04463476

<https://hal.science/tel-04463476>

Submitted on 17 Feb 2024

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Université Paris 8 Vincennes - Saint-Denis

École doctorale 31 - Pratiques et théories du sens

Laboratoire d'Études de Genre et Sexualité – UMR 8238

Thèse pour l'obtention du titre de Docteur en Sociologie et Études de genre

Les mutations du bénévolat pour l'asile LGBT

D'une cause gaie à son recadrage intersectionnel

Sara CESARO

Sous la direction d'Éric FASSIN

Présentée et soutenue le 4 décembre 2023

Composition du jury :

Éric FASSIN – Professeur des Universités, Université Paris 8 – *Directeur de thèse*

Olivier FILLIEULE - Professeur ordinaire, Université de Lausanne – *Rapporteur*

Jane FREEDMAN - Professeure des Universités, Université Paris 8 - *Présidente du jury*

Nathalie LAPEYRE - Professeure des Universités, Université Toulouse Jean Jaurès – *Rapporteuse*

Saba A. LE RENARD - Directeur-ice de recherche, CNRS, Centre Maurice Halbwachs -
Examineur-riche

Titre :

Les mutations du bénévolat pour l'asile LGBT. D'une cause gaie à son recadrage intersectionnel.

Résumé :

Le travail associatif en soutien aux personnes en situation de migration s'est développé dans un contexte d'intensification de politiques répressives à l'encontre des migrant·e·s mais aussi des militant·e·s. Les associations qui viennent spécifiquement en aide aux personnes LGBTI occupent dans ce champ une position particulière, au croisement entre mouvements gais et lesbiens et espace de la cause des étrangers. Cette thèse porte sur une de ces associations, l'ARDHIS, à partir d'une enquête ethnographique longue (2016-2022). Elle analyse les transformations du travail bénévole qui tiennent à des évolutions au sein de l'espace associatif. Elle est fondée sur une observation participante active, puisque l'implication militante de la chercheuse a nourri sa recherche : ce travail comprend donc une dimension réflexive importante, puisque l'histoire racontée est aussi celle d'un parcours au sein de l'association.

La première partie de la thèse montre comment le travail bénévole a longtemps été défini par une forme d'identification, fondée sur l'orientation sexuelle, entre des bénévoles gays et des demandeurs d'asile qui étaient le plus souvent de sexe masculin. La vérité de l'identité homosexuelle de ceux-ci, justifiant l'asile, en était la clé pour ceux-là. L'orientation sexuelle, comprise comme une compétence de travail, fonde alors la spécificité de l'association. La deuxième partie porte sur la remise en cause de ce modèle au sein même de l'association, au prix de tensions intergénérationnelles importantes : le rajeunissement des bénévoles s'accompagne de leur féminisation. C'est alors que sont soulevées des accusations d'agressions et violences sexuelles qui secouent l'association. Le traitement interne de ces accusations se heurte à l'aveuglement à la relation de domination propre au travail d'accompagnement, qu'il s'agit alors de recadrer : la cause gaie, définie par la sexualité, devient alors une cause féministe, définie en termes de genre. Mais la moindre identification des bénévoles qui déterminent le nouveau cours de l'association avec les personnes en demande d'asile sert aussi de révélateur à ce qui reste généralement impensé dans le travail militant en faveur des migrant·e·s : la dimension raciale, puisque ceux-ci sont racisés, au contraire des militant·es. Autrement dit, il s'agit désormais d'une perspective proprement intersectionnelle. Cette mutation traduit, non pas une évolution de la politique d'immigration en France, mais des changements sociaux et idéologiques de l'engagement militant, dans les nouvelles générations, pour les minorités sexuelles en migration.

Mots clés : travail bénévole ; intersectionnalité ; processus de cadrage ; asile.

Title:

The transformations of volunteer work in support of LGBT asylum. Reframing a gay cause with an intersectional dimension.

Abstract:

Voluntary work in support of migrants has developed in a context of intensifying repressive policies against both migrants and activists. The organizations that specifically support LGBTI people hold a particular position in this field, at the crossroads between the gay and lesbian movement and the movement defending migrants' rights. This thesis focuses on one of these organizations, ARDHIS, and is based on a long-term ethnographic survey (2016-2022). It analyses the changes in volunteer work due to shifts within the associative space. It is based on active participant observation, since the researcher's militant involvement informed her research: this work therefore includes an important reflexive dimension, since the story told is also that of a trajectory within the organization.

The first part of the thesis shows how volunteer work has long been defined by a form of identification, based on sexual orientation, between gay volunteers and asylum seekers, who were usually male. The truth of the latter's homosexual identity, justifying asylum, was the cornerstone for the former. Sexual orientation, understood as a working skill, was the basis of the association's specificity. The second part looks at how this model has been challenged within the association itself, at the cost of significant intergenerational tensions: the feminization and the increasing rejuvenation of the volunteers go hand in hand. It was at this point that accusations of sexual assault and violence were raised, shaking the association to its core. The internal response to these accusations clashed with the lack of awareness of the relations of domination inherent in the support work, which had to be reframed: the gay cause, defined in terms of sexuality, became a feminist cause, defined in terms of gender. But the lesser identification of the volunteers who determine the organization's new course also serves to reveal what generally goes unnoticed in militant work in support of migrants: the racial dimension, since the latter are racialized, unlike the activists. In other words, the perspective is now distinctly intersectional. This shift does not reflect a change in immigration policy in France, but social and ideological changes in the militant involvement of new generations in support of migrant sexual and gender minorities.

Keywords: volunteer work; intersectionality; framing processes; asylum.

REMERCIEMENTS

Mon premier remerciement va à Éric Fassin, pour avoir accepté d'encadrer ce travail, pour l'avoir fait avec un intérêt constant, une bienveillance et un sérieux sans faille, et une grande patience face à mes très (très !) nombreuses hésitations.

Je remercie Olivier Fillieule, Nathalie Lapeyre, Jane Freedman et Saba A. Le Renard d'avoir accepté de faire partie du jury.

Je remercie Saba A. Le Renard, Jane Freedman, ainsi que Mathilde Pette, Milena Jakšić, et Caroline Ibos, d'avoir discuté au fil des années des ébauches de ce travail lors des ateliers et comités de thèse.

Cette thèse a été rendue possible par un financement de la Région Île-de-France, avant que celle-ci ne change de couleur politique et que ledit financement, avec d'autres, ne disparaisse. Je remercie la Région pour son soutien, et Nina Actis-Grosso, au sein de l'école doctorale, pour avoir grandement facilité le déroulement de la thèse.

Tout le long de la thèse, j'ai eu la chance de pouvoir enseigner dans des cadres très stimulants. Je remercie vivement Jane Freedman à Paris 8, Marion Charpenel à l'Université de Rouen-Normandie, Julie Jarty, Nathalie Lapeyre, Glòria Casas Vila et Horia Kebabza, ainsi que l'ensemble du Département de Sociologie de l'Université Toulouse Jean Jaurès, pour m'avoir successivement accordé leur confiance.

Je remercie les directrices successives du LEGS Anne E. Berger et Caroline Ibos pour leur accueil, et l'ensemble des membres du laboratoire pour avoir contribué à élargir, et de beaucoup, mes horizons de pensée. En particulier, merci à Kamila Bouchemal, Héléne Carbonnel, Rachel Colombe, Lucia Direnberger, Natacha d'Orlando, Ruby Faure, Mélanie Gourarier, Maria Isern Ordeig, Isabelle Klein, Justine Madiot, Carolina Maldonado, Alejandra Peña Morales, Heta Rundgren, Mahdis Sadeghipouya, Marion Tillous.

Je remercie l'ensemble des doctorant·e·s, docteur·e·s et post-doctorant·e·s de la « team » d'Éric Fassin, pour avoir patiemment commenté, relu, discuté, questionné les différentes étapes de la thèse. En particulier, merci à Sophia Arouche, Anne-Cécile Caseau, Marion Gilbert, Lucas Monteil, Florentin Morin, Diego Paz, Loé Petit, Miléna Younès-Linhart, pour avoir accueilli avec bienveillance mes tâtonnements ; merci à Anne-Cécile, pour avoir été une présence constante tout du long, pour son joyeux enthousiasme, et pour

avoir toujours répondu présente, et pas seulement pour le travail. Une pensée va aussi à celles qui ont choisi d'arrêter en cours de route, surtout à Sophia.

À plusieurs reprises, j'ai pu bénéficier de cadres, tant formels qu'informels, très enrichissants où présenter et discuter de ma recherche ; pour cela, je remercie Calogero Giametta, Shira Havkin, Elsa Tyszler, Amandine Le Bellec, Manuela Salcedo, Myriam Paris, les responsables du RT21 de l'AFS, le réseau Visage, Dany Carnassale, Sonja Evaldsson Mellström et Laura Odasso, Charlotte Thomas-Hebert, Camille Louis.

Éternellement merci à Farah Deruelle, Anne-Cécile Caseau, Noemi Stella, Rachel Colombe, ainsi qu'à Éric Fassin, pour leurs relectures extrêmement précieuses au cours des derniers mois et années.

Mes plus vifs remerciements vont aux membres de l'ARDHIS, pour avoir d'abord accueilli, et ensuite partagé, mon regard au cours de ces années, ainsi que pour les innombrables discussions, rigolades, les coups de gueule, les quelques victoires et les rares joies. Merci en particulier à Aude R., Frédéric C., Ewa M., Christophe C., Jo S., Julien B., Laura S., Marc R., Barbora V., Valerya V.G., Antoine S., Éric L., Fanny R., François G., Franck P., Christophe M., Lisa D., Christophe R., Nicolas A.C., Thierry M., Philippe C., Romain B. Il y a quelque chose qui détonne fortement (et forcément) dans le fait de devoir écrire seule une histoire (j'insiste sur *une* histoire) aussi collective : certains et certaines se retrouveront dans ce travail, d'autres seront étonné·e·s de leur absence, ainsi que des actions qu'ils et elles ont pu porter. Dans un cas comme dans l'autre, cela ne tient qu'à la dimension partielle, et partiale, de ces pages. Si je n'ai en aucun cas su rendre justice à la diversité, l'ampleur, et la profondeur de nos engagements respectifs, j'espère au moins ne pas avoir fait (trop) de torts.

Une pensée va évidemment aussi à Joël T., Demba F., Sasha Y., Yann C., Joanitta S., Martial B., Erdal K., Adama B., Stephen B., Yoendry P., Reisey M., Javier C., Elvis R., Saleh S., Koumba D., et à tou·tes les autres.

Un remerciement particulier à Florent Chossière, pour avoir partagé un bon bout de terrain et de travail de thèse, pour l'avoir nourri de son regard, d'une finesse et rigueur rares, ainsi que pour les travaux communs.

Merci à Aude d'avoir encouragé ce travail plus que quiconque, pour les longs échanges, les nombreux craquages partagés, et une camaraderie et une amitié extrêmement précieuses.

Merci aux philosophes, sociologues, scientifiques, écrivain·e·s, poètes, traductrices, musiciennes, chanteuses et artistes trans qui se fraient des chemins inespérés pour donner de la beauté à la tourmente. Nombre de personnes ont été là pendant ces années, et ont toutes ma gratitude, malgré la distance qui a parfois pu s'installer, pour avoir rendu mon monde un peu plus habitable et l'avoir enrichi de liens précieux : Manon, Sara, Yosef et Laure ; Tana ; Marc ; Aude, Barbora, Ewa et Julien ; Charlotte et Hélène ; Elsa et Julie ; Laura et Ilaria. Merci à Alix pour avoir été une présence certaine, la musique et l'improvisation ; à Caro, pour les yeux grands ouverts, les siens et les miens ; à Farah pour les partages très précieux cette dernière année ; à Maria pour les dépaysements et les tortues ; à Margaux pour avoir posé un point d'interrogation un jour et pour continuer à chercher la réponse ; à Noemi de toujours poser les questions qu'il ne faut pas et d'accepter souvent des silences, et parfois des insultes, en retour ; à Rachel d'écouter et d'entendre l'indicible ; à « Rubin », pour le temps perdu.

Je remercie ma famille pour son soutien au fil des années, sans lequel je n'aurais jamais pu imaginer pouvoir faire tout ce que j'ai fait.

SOMMAIRE

REMERCIEMENTS	v
LISTE DES ABREVIATIONS	xv
LISTE DES ENCARTS	xvi
LISTE DES FIGURES.....	xvi
INTRODUCTION GENERALE.....	19
Délégation d'État, spécialisation du monde associatif, et configurations d'engagement.....	21
Homosexualité et spécificité du travail bénévole.....	22
Conjugalité et relationnalité entre bénévoles et demandeur·se·s d'asile.....	24
Féminisation de l'association et devenir féministe de la cause	24
PARTIE I : LA CONSTRUCTION D'UNE MOBILISATION SPECIFIQUE.....	29
CHAPITRE 1 : CONSTRUCTION DE L'OBJET ET FAÇONNEMENT DE L'ENQUETE.....	31
Introduction.....	31
1. Migration, sexualité, engagement : prendre place entre bouleversement épistémique et héritages politiques	31
1.1. La sexualité au centre des migrations : les études des migrations queer	32
a) Revisite potentielle ou ethnographie « en continu » ?.....	37
1.2. Le genre des intermédiaires de l'immigration, un objet à saisir	39
1.3. Héritages politiques et scientifiques des mouvements homosexuels.....	43
a) Les mouvements homosexuels, entre reconnaissance et redistribution.....	43
b) Cause homosexuelle et cause des étranger·es, deux mouvements sociaux antagonistes ?.....	45
c) Processus de cadrage et rapports sociaux	47
1.4. Premières problématisations et débuts d'enquête : tâtonnements de la recherche et hésitations intimes	49
a) Des « négociations identitaires » aux imbrications des carrières	50
b) S'inscrire dans le terrain, entre facilité des assignations et placard de la chercheuse	52

2. Une journée de terrain et tout bascule. Reformulations du projet de recherche et entrée dans le travail bénévole.....	54
2.1. Violence institutionnelle ou contraintes de travail ?	56
2.2. Une association en passe de changer	58
2.3. Une association « différente » ?	60
2.4. Des rôles bien définis : frontières entre bénévoles et usager·e·s	61
2.5. Une association et des bénévoles incontournables : la spécificité du travail en question	64
2.6. Genre, sexualité et travail bénévole : les violences sexuelles entre tabou et redéfinition de l'espace associatif	67
3. Tensions professionnelles et intimes dans l'enquête de terrain	69
3.1. Devenir bénévole pour faire de la recherche : l'engagement comme condition de l'enquête	70
3.2. Une enquête interminable : devenir bénévole pour ne pas avoir à être chercheuse	72
3.3. Proximités et distances avec les enquêté·e·s : essayer de faire de la recherche malgré le fait d'être bénévole	74
a) Coming-out politiques et conséquences sur l'enquête.....	76
b) Les entretiens comme révélateurs de distance	79
3.4. Faire et défaire le genre de la chercheuse	84
a) Des passings pluriels.....	85
b) L'imbrication du coming-out et de la transition dans le travail associatif...	88
c) « Sur simple déclaration » : violences épistémiques, combats communs	92
Conclusion du chapitre	97
CHAPITRE 2 : L'EMERGENCE D'UNE CAUSE SPECIFIQUE.....	99
Introduction.....	99
1. Des marges, produire un centre : la création d'un nouveau champ militant.....	102
1.1. Émergence de la mobilisation et premiers positionnements	105
1.2. Le positionnement de l'ARDHIS dans la polarisation du champ militant	110
1.3. Une association incontournable pour les pouvoirs publics	113
2. La dimension communautaire de la mobilisation de l'ARDHIS	121
2.1. La dimension communautaire comme forme de spécificité	122

2.2.	« Ce(ux) que nous souhaitons défendre »	125
a)	Des motivations d'engagement contrastées	126
b)	La communauté comme guide, la blanchité comme danger	128
2.3.	« Bénévoles », « militants », « accompagnants » : enjeux de qualification et de cadrage de l'action	132
a)	Modèles du travail social et accompagnement	137
b)	Un travail communautaire sans « communauté » ?	140
2.4.	Le contrôle de l'accès à l'espace associatif au prisme de la communauté	143
a)	Un débat clivant	144
b)	Espace « safe » ou espace sécuritaire ?	147
	Conclusion du chapitre	149
	CHAPITRE 3 : LA SPECIFICITE DU TRAVAIL BENEVOLE	151
	Introduction	151
1.	Faire des usager·e·s : ce que le changement de l'accueil révèle de la construction de la cause	152
1.1.	Accompagnement et travail de reconnaissance	153
a)	Du savoir spécifique à la production d'inégalités spécifiques	156
b)	Relégation et soupçon	160
1.2.	Réfugié et bénévole, deux catégories mutuellement exclusives : l'ascension sociale d'Amine	162
1.3.	« Il faut montrer patte blanche » : la blanchité comme norme implicite de l'espace associatif	164
1.4.	Spécificité et représentativité	167
2.	Maîtrise du temps, administration du travail	172
2.1.	Un travail d'anticipation	175
2.2.	Les effets du temps long sur le travail bénévole	179
2.3.	Temporalités de travail	180
2.4.	Frontière du travail bénévole et autonomie identitaire des bénéficiaires	183
3.	Le travail d'accompagnement face au soupçon institutionnel	188
3.1.	Spécificité du soupçon, généralité du traitement	188
3.2.	Discerner le vrai du faux	193
4.	La sexualité comme compétence de travail	197

4.1. Les carrières sexuelles au service de l'accompagnement, et l'accompagnement au service des carrières sexuelles	197
4.2. Genre, sexualité et valorisation du (travail) bénévole	200
4.3. Contrepoint : la distance sociale comme entrave à l'identification	202
Conclusion du chapitre	204
CHAPITRE 4 : CONFIGURATIONS D'ENGAGEMENT DANS L'ESPACE ASSOCIATIF : DE LA CONJUGALITE A LA SOCIABILITE	207
Introduction.....	207
1. Des hommes et leurs rencontres : les « anciens », entre conjugalité et dispositions professionnelles.....	209
1.1. Le genre des carrières professionnelles	212
1.2. De la rencontre avec un homme à la rencontre des dispositions professionnelles.....	215
a) Investir ses compétences professionnelles : le cas de Ludovic.....	215
b) L'engagement comme projet à la croisée des compétences et des rencontres personnelles : le cas de Mickaël.....	218
c) Quand la sexualité pallie la distance sociale : le cas de Daniel	220
1.3. Disponibilité biographique et façonnement du travail bénévole	223
2. S'engager pour la cause et en tirer profit	225
2.1. Des carrières professionnelles impactées.....	225
a) Faire carrière dans l'asile	226
b) Trouver sa place et en faire pour les autres : le cas de Claire	227
c) La dimension collective des compétences : le cas d'Hélène	230
3. Renouveau bénévole, sociabilité et stabilisation du bénévolat informel	233
3.1. Continuités et ruptures dans les carrières d'engagement masculines	233
3.2. La sociabilité comme moteur d'engagement	237
a) Nolwenn et le « problème étudiant »	238
3.3. Sociabilité, vie associative, et usages stratégiques du bénévolat.....	241
Conclusion du chapitre	245
CONCLUSION DE LA PREMIERE PARTIE	249
PARTIE II : LE RECADRAGE INTERSECTIONNEL DE LA MOBILISATION	253

CHAPITRE 5 : L'ARDHIS FACE A UN CARREFOUR : LA DIMENSION SEXUEE ET SEXUALISEE D'UNE LUTTE DE CADRAGE INTERNE	257
Introduction.....	257
1. L'émergence d'une conflictualité interne	259
1.1. Un contexte propice à l'émergence d'un conflit de cadrage.....	260
1.2. Ludovic vs Jean-Marc : professionnalité vs « politique » ?.....	263
1.3. Un collectif politique vs des individualités problématiques ?	268
2. La création d'une nouvelle scène associative	274
2.1. Un activisme numérique hyperlocal	274
2.2. Des avantages comparatifs à la contrainte genrée	276
3. Prendre en compte le genre du et dans le travail bénévole	280
3.1. La féminisation d'un « bastion masculin » ?	282
3.2. Un travail nécessitant des « qualités exceptionnelles »	287
a) Comptabilisation du travail gratuit	288
b) L'éthos viriliste contre le bénévolat.....	291
3.3. La « disponibilité permanente » au cœur du travail bénévole	293
4. Des inflexions féministes de l'éthos du travail bénévole.....	295
4.1. Confusion entre informalité de l'engagement et importance de la conjugalité 296	
4.2. Le collectif et la régulation des émotions au travail	299
4.3. Des amis en puissance, des frontières symboliques intactes	304
5. Le cadrage historique du conflit	308
5.1. Les « deux causes » de l'ARDHIS	310
5.2. Une association politique ?	312
a) Entre légitimité de la lutte et respectabilité de l'homosexualité.....	315
b) Écarts de classe et de socialisation politique	320
Conclusion du chapitre	322
CHAPITRE 6 : LE TRAVAIL BENEVOLE A L'EPREUVE DES VIOLENCES SEXUELLES	325
Introduction.....	325
1. Rumeurs et commérage dans la production des frontières groupales et professionnelles 329	

1.1.	L'impossible passage de l'affaire au scandale	329
a)	Quand les demandeur·se·s d'asile font des avances aux bénévoles	334
1.2.	Les rumeurs et les limites de l'enquête	335
b)	Rumeurs et enquête en dehors de l'espace associatif	337
2.	Sortir l'ARDHIS du continuum de la violence	341
2.1.	Jean-Marc : briser le tabou les rapports de pouvoir	344
a)	Les différents cadrages du débat	345
b)	Problématiser le collectif et le travail, fabriquer une déontologie de l'accompagnement	348
c)	Premières utilisations, premières limites	351
2.2.	Cyril, ou le contournement du contrat	352
a)	Le caractère amovible et menaçant de la vulnérabilité	355
b)	La vulnérabilité paradigmatique comme déni d'autonomie ?	358
2.3.	Une nouvelle étape dans la mobilisation	359
2.4.	Nouvelle charte : la déontologie supportée par le droit ?	360
3.	La mise à mal de la dimension communautaire	363
3.1.	Des promesses trahies	364
3.2.	Refaire des frontières, réassigner des places	367
3.3.	De la difficulté à nommer un ennemi	369
3.4.	Les limites de la mobilisation	371
	Conclusion du chapitre	374
	CHAPITRE 7 : DEPASSER LA LOGIQUE DE GUICHET	375
	Introduction	375
1.	Nouveaux acteurs, anciens débats : utiliser les tensions externes pour affirmer des pratiques internes	378
1.1.	Les demandeur·se·s d'asile OSIG dans le débat politique : les associations comme instances de validation ?	379
1.2.	La défense d'une spécificité OSIG et son dépassement progressif	383
1.3.	De la validation au soutien ?	388
2.	Accompagner plus ou accompagner mieux ? L'accompagnement entre néo- managérialisme et resserrement du champ d'action	390
2.1.	Un nouvel usage des chiffres pour évaluer les prestations des bénévoles	390

2.2.	L'élaboration d'une grille d'évaluation des compétences	393
2.3.	Devenir une « entreprise associative » en gardant une identité communautaire 396	
3.	Décloisonner la spécificité du travail associatif.....	401
3.1.	Resignification de l'espace d'accueil et dépassement de l'accompagnement individuel	402
3.2.	Développer une offre de formations extérieure pour inverser la délégation d'État	406
a)	« Décomplexifier » les demandeur·se·s d'asile OSIG.....	408
3.3.	Mobilisation contre la liste des « pays sûrs » : les persécutions minoritaires au service de la majorité	412
	Conclusion	416
	CONCLUSION GENERALE	419
	Apports de la thèse	420
	Résumé de la thèse	423
	Limites et perspectives	426
	ANNEXES	431
	ANNEXE 1 : TABLEAU RECAPITULATIF DES ENTRETIENS.....	431
	ANNEXE 2 : RECAPITULATIF DE LA PROCEDURE DE DEMANDE D'ASILE	434
	ANNEXE 3 : CHANGEMENT D'IDENTITE VISUELLE – PRINTEMPS 2018.....	435
	ANNEXE 4 : LETTRE ENVOYEE PAR CLAIRE, DECEMBRE 2017	436
	ANNEXE 6 : DEPROFESSIONNALISATION OU EXCEPTION ?	440
	ANNEXE 7 : DEBATS A L'ASSEMBLEE NATIONALE, LOI ASILE ET IMMIGRATION DE 2018	444
	ANNEXE 8 : EXTRAITS DES FORMATIONS	445
	BIBLIOGRAPHIE.....	447

LISTE DES ABREVIATIONS

ADA : Allocation pour demandeur d’asile

ARDHIS : Association pour la reconnaissance du droit des personnes homosexuelles et trans à l’immigration et au séjour

BAAM : Bureau d’aide et accueil des migrant·es

CADA : Centre d’accueil des demandeurs d’asile

CLAQ : Comité de lutte autonome queer

CNDA : Cour nationale du droit d’asile

CMA : Conditions matérielles d’accueil

CRA : Centre de rétention administrative

LFI : La France Insoumise

LGBTI : Lesbiennes, gays, bisexuel·le·s, trans, intersexe

LLDF : Les lesbiennes dépassent les frontières

LOCs : Lesbiennes *of color*

LR : Les Républicains

LREM : La République en Marche

OFII : Office français de l’immigration et de l’intégration

OFPRA : Office français de protection des réfugiés et apatrides

OQTF : Obligation de quitter le territoire français

OSIG : Orientation sexuelle et identité de genre

SPADA : Structure du premier accueil des demandeurs d’asile

TPG : Transpédégouines

VSS : Violences sexistes et sexuelles

LISTE DES ENCARTS

Encart 1 : Les institutions de l'asile	35
Encart 2: Le centre LGBT Paris-IdF	56
Encart 3 : Le champ associatif autour des migrations sexuelles	110
Encart 4: Prendre place dans une association divisée	210
Encart 5: Nommer les accusés ?	344
Encart 6: Le Refuge, acteur expert ?	383
Encart 7: Communiqué de presse — 16 avril 2018.....	387
Encart 8 : Consulter les bénévoles sur leur avenir	396

LISTE DES FIGURES

Figure 1: Affiche de la Marche des Fiertés de Paris de 2018.....	100
Figure 2: Affiche de la Marche des Fiertés 2023	101
Figure 3: Taux d'octroi de la protection internationale	118
Figure 4: Badge "L'amour nique les frontières"	125
Figure 5: "Macron starves the migrants"	318
Figure 6: Niveaux d'autonomie des bénévoles	394
Figure 7: Flyers de recrutement.....	435

Cette thèse est rédigée en écriture inclusive, elle adopte l'usage du point médian (demandeur·se·s d'asile), ainsi que le pronom « iels » à la troisième personne du pluriel. Lorsque seuls le masculin ou le féminin sont employés, cela est voulu, et indique une situation où seulement des hommes ou des femmes sont impliqué·e·s.

Les prénoms des personnes enquêtées ont été modifiés, suivant un principe de pseudonymisation, avec seul usage du prénom. Certains acteurs et certaines actrices de la mobilisation apparaissent parfois sous les vrais noms, lorsque l'usage du pseudonyme aurait paradoxalement contribué à désanonymiser les personnes enquêtées, comme dans le cas des président·e·s de l'association. Pour cette raison, lorsque la pseudonymisation est employée, il n'y a pas de référence explicite aux postes de responsabilité qui pourraient être identifiés avec une simple recherche sur internet (présidence, secrétariat, trésorerie). À certaines reprises, seulement une lettre est employée (par ex. : « A. »), lorsque l'usage du pseudonyme aurait à nouveau compromis l'anonymat de la personne, en raison des informations livrées sur elle, ou lorsqu'il m'a été impossible de recueillir une entente minimale de la personne pour figurer dans la thèse (notamment lorsqu'elle n'était pas au courant que je menais une enquête).

INTRODUCTION GENERALE

Daniel est un homme d'une cinquantaine d'années, parisien. Ce fils de médecins a travaillé toute sa vie dans le conseil et la formation au sein d'une multinationale, qu'il quitte progressivement, en plein milieu de la cinquantaine, pour se consacrer à d'autres activités, dont le bénévolat. Il est homosexuel, et réside dans un grand appartement situé entre la place de la République et le quartier gay du Marais, où il s'est installé une vingtaine d'années auparavant comme bon nombre d'hommes gays de sa génération, et de classe supérieure (Giraud, 2010 : 204-205). Il représente, à quelques caractéristiques près, une bonne partie de la population engagée au sein de l'ARDHIS (Association pour la reconnaissance du droit des personnes homosexuelles et trans à l'immigration et au séjour) : des hommes, de classe moyenne ou supérieure, blancs, autour de la cinquantaine, faisant preuve d'une « disponibilité biographique » (McAdam, 1988) importante, notamment en raison de leur avancement dans la carrière professionnelle et de leur capital économique, leur permettant de s'impliquer sur le long terme, et de manière conséquente, au sein de cette association. Daniel y est engagé depuis un peu plus de quatre ans au moment où je le rencontre pour en entretien en octobre 2020 ; il y mène un travail d'accompagnement individuel de personnes – surtout des hommes – qui ont sollicité l'asile politique en raison de (ou par crainte de) persécutions liées à leur orientation sexuelle ou leur identité de genre (OSIG).

Je connais Daniel depuis quelques années déjà : nous nous étions engagé·e·s au sein de l'association à quelques mois d'écart seulement, durant l'année 2016, et l'entretien que je menai avec lui, à son domicile, s'avéra d'une grande richesse. Daniel avait très envie de parler, comme il me le confia au moment de débiter l'entretien, du travail bénévole que nous accomplissions au quotidien et de son engagement, car il constatait qu'au sein de l'association nous avions peu de moments pour échanger sur nos pratiques respectives, sur nos points de vue, sur nos difficultés. Mais il avait aussi envie de me raconter autre chose, ou plutôt, de m'exposer son point de vue sur une question qui animait l'association depuis au moins deux ans au moment où nous parlions, à savoir la place de la sexualité dans les relations d'accompagnement :

Daniel : Moi, c'est toujours quelque chose qui m'a questionné, ce truc... On demande à des homosexuels de s'occuper de jeunes homosexuels, et après on s'étonne qu'il y ait des

problèmes ! Tu vois ce que je veux dire ? C'est un peu bizarre quand même ! Ou alors il faut nous dire, vous êtes homosexuels, vous allez vous occuper que des femmes, on pourrait trouver plein de choses, mais je trouve ça quand même un peu bizarre ! Après je ne sais pas ce qu'il s'est passé, mais depuis le début, ça me questionne !

Sara : Ça te questionne, c'est-à-dire ?

Daniel : Moi, pour être clair, je n'ai jamais eu aucun rapport sexuel avec un DA¹. Il y a parfois eu des rapports de séductions, dans les deux sens. Il y a eu des DA qui m'ont dragué, et moi il y en a deux ou trois, pas plus dans la centaine que j'ai eue, deux ou trois qui ont éveillé un intérêt en moi. Et c'est vrai qu'avec ces trois-là, je ne sais pas comment j'aurais réagi s'ils m'avaient fait des avances. Je ne sais pas comment j'aurais réagi ! La seule fois où j'ai hébergé chez moi un DA, un jeune Ivoirien, c'est la seule fois que je l'ai fait, il a dormi deux nuits, il habitait en province, il s'ennuyait, c'était la soirée au Tango, je lui ai dit : « viens à Paris le weekend, on ira au Tango », et voilà. Je ne l'avais jamais vu, tu vois, je sais juste qu'il était ivoirien et qu'il avait vingt ans tu vois, c'est important. Mais alors voilà, il est arrivé, il est allé tout de suite dans la chambre, il est revenu avec un petit... un petit haut assez moulant et une belle musculature, enfin... d'emblée il s'est mis un petit peu dans une position un petit peu voilà... et c'est vrai que là j'ai eu des gestes que je qualifierais d'inappropriés, je lui ai caressé les cheveux, voilà, je te le dis hein... Je ne sais pas comment j'aurais réagi si ce garçon m'avait sauté dessus, je ne sais pas comment j'aurais réagi et moi je... j'aurais tendance à dire que j'assume totalement le fait que de temps en temps je peux avoir une relation sentimentale et sexuelle... alors, c'est très délicat parce qu'on est dans une position inégalitaire, etc., et... et j'aurais envie de te dire, si c'est lui qui est demandeur, mais on sait bien qu'on n'est jamais demandeur, fin voilà... donc, tout ça pour dire que j'ai toujours des questionnements par rapport à ça, et je ne sais pas comment je réagirais si ça devait m'arriver, mais je n'aurais pas forcément de tabous, je serais prêt à l'assumer, et je sais que dès que ça arrive j'envverrais un message à Stéphane ou à Hélène pour leur expliquer ce qu'il s'est passé, leur dire la vérité, et leur dire "qu'est-ce qu'on fait ?", voilà, question ouverte... (Entretien avec Daniel, octobre 2020)

¹ L'acronyme « DA », très communément employé par tout·e bénévole au sein de l'association, désigne les demandeur·se·s d'asile. On parle « d'un ou une DA », « des DA », de « ce ou cette DA », « j'ai un ou une DA qui... », « tel·le DA m'a dit... », et ainsi de suite.

À première lecture, cet extrait d'entretien porte effectivement sur la place, tout autant floue que centrale, que semble prendre la sexualité dans la vie l'association ; et plus précisément dans les relations d'accompagnement. Or, la sexualité, ou plutôt le questionnement de Daniel quant à la possibilité d'une relation sexuelle, est un révélateur du fonctionnement de l'association. Comment Daniel arrive-t-il à trouver évident que si des « homosexuels aident de jeunes homosexuels », cela puisse donner lieu à des « problèmes » ? Pourquoi Daniel se justifie-t-il ainsi auprès de moi, m'assurant qu'il n'a, malgré le fait que cela reste pour lui une « question ouverte », jamais couché avec un demandeur d'asile ? Et pourquoi me dit-il, à la toute fin, que si jamais cela arrivait, il en parlerait de suite à deux autres personnes, Hélène et Stéphane ? Enfin, pourquoi parle-t-il d'âge pour signifier une asymétrie dans la relation, mais pas d'inégalité en termes de nationalité ou de race ?

Délégation d'État, spécialisation du monde associatif, et configurations d'engagement

Selon Daniel, « on demande à des homosexuels de s'occuper de jeunes homosexuels » ; mais qui demande à qui, et quoi exactement ? Cette configuration, pour lui évidente, mérite d'être interrogée. Elle est le fruit d'un long processus de délégation d'une fonction régaliennne, la gestion des migrations, à un ensemble d'acteurs publics et privés : les « franges dominées de l'administration » (Spire, 2008), des sociétés privées, telles des compagnies aériennes (Guiraudon, 2002), ayant plutôt le rôle de rendre des droits inaccessibles, ainsi que la société civile dans son ensemble, où des associations, professionnelles ou bénévoles (D'Halluin-Mabillot, 2012 ; Pette, 2012), se chargent de multiples tâches afin que des exilé·e·s puissent au contraire avoir accès à ces droits. Cette situation a entraîné une spécialisation progressive des associations, tant en fonction des tâches accomplies, qu'en fonction des publics ciblés. L'ARDHIS ne fait pas exception : l'association s'occupe de couples de même sexe qui souhaitent régulariser la situation d'un partenaire étranger, d'une part, et d'autre part de personnes qui demandent l'asile en raison de leur orientation sexuelle ou de leur identité de genre (OSIG). La spécialisation porte non seulement sur les procédures investies (cette thèse se concentrera uniquement sur la seconde, l'asile), mais aussi sur le public, des personnes LGBTI. La particularité de l'association, comme le souligne Daniel, est que ce sont « des homosexuels qui s'occupent d'homosexuels » : contrairement à d'autres espaces de mobilisations en faveur de populations migrantes, marquées par un « militantisme de solidarité » (Siméant, 1998 : 64), ou par un « “militantisme moral”, en ce que leurs membres visent la défense d'une population dont ils ne font pas partie » (Reynaud, 1980, cité

dans Siméant, 1998 : 364), les bénévoles de l'ARDHIS ont bien quelque chose en commun avec les personnes pour lesquelles ils et elles se mobilisent. Mais quelle place prend ce point commun dans le façonnement de la cause et dans les trajectoires individuelles ?

Homosexualité et spécificité du travail bénévole

L'on peut supposer que Daniel parle au masculin parce qu'il est un homme, et du fait qu'il est persuadé de parler avec un autre homme : en effet, bien que depuis un certain temps j'ai entamé une transition de genre, et que toute l'association en est au courant, il note sur son carnet qu'il pose en face de lui pendant que nous parlions on *deadname*. Ainsi, si de mon point de vue ce n'est pas un homme qu'il a devant lui, de son point de vue cela est au contraire le cas : le fait que l'association ne soit pas composée uniquement d'hommes vient donc moins dans cette interaction particulière. Ainsi, ce que Daniel donne à voir, sans toutefois s'en rendre compte, c'est un point de vue particulier sur une problématique qu'il présume générale, alors qu'elle ne l'est pas. Pour Daniel, l'homosexualité masculine, la sienne, occupe une place centrale dans son engagement : il est à l'association en tant qu'homosexuel, et pour s'occuper d'homosexuels. Ce rapport à sa propre orientation sexuelle est hégémonique au sein de l'association, au sens que lui donne Raewyn Connell, comme une « pratique de genre qui incarne la solution socialement acceptée au problème de la légitimité du patriarcat, et qui garantit (ou qui est utilisée pour garantir) la position dominante des hommes et la subordination » moins des femmes, dans ce cas, que des usager·e·s (Connell, 1995 : 77). De fait, on pourrait remplacer ici « patriarcat » par « bénévolat », car dans l'espace restreint de l'association, il s'agit d'assurer la position de supériorité des bénévoles face aux usager·e·s. Ceci se fait par la revendication d'une homosexualité comprise comme une compétence de travail : autant cela fait la spécificité de l'espace associatif, autant cela justifie sa frontiérisation. Par ce mot, je désigne un processus, tant matériel que discursif, de contrôle de l'accès à l'espace associatif en fonction d'un critère de véracité de la sexualité des personnes exilées, dont l'importance, la pertinence, et la concrétisation, sont maintes fois discutées au sein de l'association. Ce processus présuppose une position de domination des bénévoles sur les personnes exilées, car en mesure de décider de leur inclusion et exclusion. Ainsi, s'il n'est peut-être pas question d'exploitation, la question de la domination se pose de manière centrale.

Ainsi, le travail accompli par les bénévoles de l'ARDHIS est compris comme « spécifique » et différent de celui d'autres associations comparables pour deux raisons qui sont liées : le temps important que les bénévoles consacrent à l'engagement, et le fait que cet engagement est « communautaire ». La spécificité du travail, ainsi que celle de la cause, constituent un cadre de l'action collective : elles relèvent d'un « travail de construction de sens engagé par toutes les parties prenantes à une mobilisation collective » (Contamin, 2010 : 55). L'association apparaît comme un espace communautaire, distinct des espaces extérieurs mais aussi antérieurs, potentiellement libérateur au regard des trajectoires des demandeur·se·s d'asile.

Les trajectoires individuelles d'engagement des bénévoles jouent dans cette construction de spécificité : plus qu'une identification produite par « homologie structurale » (Bourdieu, 1979 ; Roueff, 2013) entre bénévoles et demandeur·se·s d'asile, le fait que des homosexuels s'occupent d'autres homosexuels tient à des configurations d'engagement, au sein desquelles la conjugalité d'abord, et la recherche d'un espace de sociabilité communautaire ensuite, prennent, en fonction des générations bénévoles, des places plus ou moins importantes. Ce qui transparait aussi dans le propos de Daniel, c'est une des caractéristiques du travail bénévole qui, quoique banale, dit quelque chose de la mobilisation : ce sont des personnes françaises qui s'occupent de personnes étrangères, avec des rôles bien précis. Or, il n'en a pas toujours été ainsi : je montrerai, en retraçant l'histoire de la professionnalisation de l'association, comment les personnes exilées cessent d'être actrices de la mobilisation et deviennent usagères d'un service, et de souligner comment la cause de l'ARDHIS est passée d'une mobilisation « pour soi » à une mobilisation « pour d'autres comme soi », donnant à voir une première étape dans les négociations de la cause (Broqua, Filleule, 2020). Ce changement de cadrage de la mobilisation s'est fait en concomitance avec un processus de recadrage du public, qui a été progressivement appréhendé, tant à l'intérieur de l'association que dans les relations qu'elle entretient avec les pouvoirs publics, comme vulnérable (Hamila, 2020), l'instar d'autres publics migrants, comme les femmes (Freedman, 2010), et à l'intérieur de cette catégorie, des femmes Rrom (Caseau, 2020). Cette grammaire de la vulnérabilité, et d'une vulnérabilité particulière, contribue en retour à faire la spécificité du travail bénévole. Cependant, elle s'accompagne de la mise en place de frontières afin de, si ce n'est limiter, du moins contrôler l'accès à l'association et à ses ressources. Problématique bien connue du champ associatif venant en aide aux personnes en situation de migration (Retchman, Fassin, 2007 ; D'Halluin-Mabillot,

2012 ; Jakšić, 2013), elle est réactualisée à l'ARDHIS à nouveau frais : c'est l'identification des bénévoles avec les demandeur·se·s d'asile, ainsi que la défense d'un travail spécifique, qui contribuent à l'instauration de ces frontières.

Conjugalité et relationnalité entre bénévoles et demandeur·se·s d'asile

Selon Daniel, il ne faudrait pas s'étonner que la configuration communautaire de l'association cause « des problèmes ». Ce qu'il appelle des problèmes, c'est le fait que des bénévoles, effectivement plus âgés que les demandeur·se·s d'asile (les premiers, surtout les hommes, ont entre 40 et 50 ans, les seconds en moyenne 30), nouent des relations entre eux (le masculin est volontaire, il ne s'agit que d'hommes bénévoles avec des hommes exilés). L'écart d'âge que souligne Daniel, loin d'être un repoussoir, semble au contraire être central dans la naturalisation des relations entre hommes, qui adviendraient par la force des choses. Si la sexualité, et notamment la conjugalité, entre hommes bénévoles et exilés prend une place importante dans l'association, cela tient en premier lieu à l'histoire de celle-ci, le fait que des hommes français luttèrent pour faire régulariser des hommes étrangers, et aux effets à long terme de cette configuration. En effet, elle semble avoir produit un effet de sédimentation de scripts sexuels (Simon, Gagnon, 1973), et notamment de scripts culturels : les exilés sont vus comme des usagers tout autant que des partenaires (au moins potentiels), puisque la conjugalité, réelle ou projetée, présidait à la relation d'aide. Mais pourquoi alors Daniel me dit-il qu'il n'a jamais eu de relations avec un demandeur d'asile, comme pour se justifier ? S'il le fait, en le niant sans exclure la possibilité que cela arrive, c'est en lien avec une situation particulière que vit l'ARDHIS : la remise en cause de la relationnalité entre bénévoles et demandeur·se·s d'asile, sur laquelle le travail d'accompagnement se fonde, en cours depuis quelques années, et qui a amené le sujet sur le devant de la scène associative.

Féminisation de l'association et devenir féministe de la cause

Au fur et à mesure de l'enquête, l'association a vécu un phénomène de féminisation et de rajeunissement de son équipe, qui accompagne voire entraîne un changement progressif des cadres d'action collective et des répertoires d'action : ceux-ci se concentrent progressivement sur une réaffirmation de la dimension bénévole et désintéressée de l'accompagnement, y compris via l'adoption de stratégies d'action pour dépasser une démarche de reconnaissance de droits seulement au cas par cas. La féminisation de

l'association permet alors de confronter un éthos viriliste du travail d'accompagnement, dans une configuration de « dépassement du genre » (Guillaume, Le Feuvre, 2007) qui remet en cause les logiques organisationnelles genrées et les pratiques de travail dans leur ensemble. Refusant des assignations qui les minorent, les jeunes femmes qui s'engagent revendiquent de renouer avec l'histoire politique de l'association, tout en poursuivant un processus de professionnalisation de l'action associative, où devenir entreprise (Hély, 2009) et développer des pratiques redistributives semblent coïncider.

Entre travail et engagement

Cette thèse est tributaire d'un double cadrage théorique, qui sera précisé et repris au fur et à mesure de son déroulement : la sociologie des mouvements sociaux d'une part, et la sociologie du travail – et notamment des métiers de service – d'autre part. Ce choix tient au fait que le terrain se présentait à la fois comme un espace d'engagement, structuré par des luttes de cadrages, ou des « disputes de cadres » (Benford, 1993), qui relevaient et révélaient des tensions importantes quant à la place qu'occupaient les différents groupes qui le composent (et dont il a été nécessaire de retracer la genèse), et à la fois comme un espace de travail, investi au quotidien par des personnes qui y accomplissaient des tâches proches de celles du travail social, et reproduisant des logiques bien connues propres au champ associatif venant en aide aux personnes exilé·e·s. L'engagement des bénévoles et leurs pratiques de travail prennent place dans un espace associatif où les rapports de pouvoir entre bénévoles et usager·e·s sont on ne peut plus visibles : si l'orientation sexuelle et l'identité de genre constituent un fond qui permet de mettre en avant une communauté supposée, la nationalité, la race, la classe, et pour certains l'âge, constituent autant d'axes sur lesquels ces relations de travail se jouent, et ces engagements sont reconfigurés.

Cette thèse cherche à répondre à une question qui constituait au départ, à mes yeux, un paradoxe : comment se fait-il que dans un espace communautaire, construit sur un principe de « bureaucratie représentative » (Thielemann, Stewart, 1996), la relationnalité entre les personnes accompagnantes et les personnes accompagnées soit un objet de discussion et de conflit ? Qu'est-ce qui venait « troubler » cet espace et l'organisation des relations de travail ? Qu'est-ce qui faisait frontière entre ces deux groupes qui semblaient aussi bien séparés, les bénévoles et les demandeur·se·s d'asile ? Ce premier questionnement est le fruit

d'un décalage, résultat de mon éloignement social d'avec le milieu que je souhaitais étudier. Tout ce qui, pour Daniel, était une évidence, restait pour moi une énigme.

Afin d'y trouver une réponse, je me suis engagée pendant plusieurs années au sein de ce terrain associatif, adoptant une méthode de « participation observante » (Makaremi, 2008) m'ayant amenée à m'immerger dans la vie de l'association, jusqu'à en devenir une actrice si ce n'est centrale, du moins importante. Être engagée, participer à la vie de l'association, prendre des rôles de responsabilité, et prendre place dans des conflits divers, a fortement influencé la possibilité de récolte de matériaux pour cette thèse, comme je le détaille par la suite. Ainsi, cette thèse est pleinement le fruit d'une positionnalité façonnée entre le structurel et le particulier, entre ma position sociale – de genre, d'âge – et mes relations et prises de position au sein de l'association particulière. Ce que cette positionnalité m'a surtout permis de voir, ce sont les tentatives de refaçonner un espace associatif et une cause politique, pour que celle-ci devienne non seulement gaie, ou LGBT, mais aussi féministe.

La thèse est construite en deux moments distincts, que la chronologie de la vie de l'association, et de mon enquête, viennent alimenter.

La première partie porte sur la construction de l'espace associatif en analysant la spécificité du travail d'accompagnement. Loin de la prendre comme une donnée *a priori*, je l'interroge pour mettre en relief son historicité, les conditions de son maintien et ses limites. Une hypothèse a accompagné ce questionnement. La spécificité, comprise comme un outil de cadrage de la mobilisation et de mise en cohérence des pratiques d'accompagnement, pouvait être mobilisée afin de justifier la frontiérisation de l'espace associatif : afin que cette spécificité de la mobilisation soit maintenue, je montre un travail constant de délimitation des possibilités « d'entrée » dans l'association. Cette construction de la spécificité m'a amenée à considérer l'association, suivant Simmel, comme un « espace associatif » entouré d'un « cadre [...] qui exerce les deux fonctions qui ne sont en fait que les deux faces d'une seule : séparer [le groupe] du monde environnant et l'y associer ; le cadre annonce qu'à l'intérieur il y a un monde soumis à ses propres normes, un monde qui n'est pas entraîné dans les déterminants et les dynamiques du monde environnant ; s'il symbolise l'autosuffisance [groupe] il met en même temps en évidence, par sa nature même, la réalité et l'empreinte de l'environnement. » (Simmel, 2009/1908 : 549).

La deuxième partie de la thèse revient sur la remise en question de ce cadre, ce qui semble alors menacer la survie de l'espace associatif en tant que tel. J'y montrerai comment la cause de l'association évolue, à la suite de conflits internes importants qui amènent à l'élargissement de cadres de l'action collective, et à l'adoption de nouveaux répertoires d'action. La féminisation de l'association, comprise par certains comme une menace de dévalorisation de l'action, explique la dimension genrée, et sexuelle, de ces conflits internes. Questionnant les éthos de travail masculins, et souhaitant rompre avec certaines pratiques d'accompagnement, cette féminisation progressive de l'équipe entraîne la prise en compte de plusieurs sujets critiques : la production d'inégalités par l'association elle-même, et les violences sexuelles commises en interne par des bénévoles sur des demandeurs d'asile. Ceci amène l'ARDHIS à se détacher progressivement d'une dimension uniquement homosexuelle, avec un paradigme de lutte de reconnaissance des droits au cas par cas, pour intégrer au fur et à mesure des réflexions et de pratiques féministes et redistributives qui essaient, dans le cadre très contraint des politiques de l'asile, de dépasser la position de « guichet de l'immigration » (Pette, 2014) à laquelle les associations sont souvent assignées.

PARTIE I : LA CONSTRUCTION D'UNE MOBILISATION SPECIFIQUE

Cette première partie de la thèse questionne la spécificité du travail mené par l'ARDHIS, en revenant sur sa construction évolutive. Il sera mis en évidence que cette spécificité se base sur une certaine conception communautaire de l'association, qui suppose cependant que des places fixes soient assignées aux bénévoles et aux personnes exilé·e·s.

Cette partie questionne un certain nombre d'évidences, que nous avons déjà introduites, concernant le travail bénévole de l'ARDHIS, en faisant en revanche émerger de nombreux points de tensions : la dimension communautaire se fait ainsi au prix de l'exclusion des usager·e·s, qu'il s'agit de façonner, et la spécificité du travail est surtout le résultat de la possibilité pour des bénévoles plutôt aisés socialement de pouvoir alterner entre bénévolat et travail salarié sans contraintes majeures, et de maîtriser la temporalité de la demande d'asile. Sera aussi introduite la place que prennent l'identité et les carrières sexuelles des bénévoles dans leur travail, qui permettra d'en mettre en exergue un usage à des fins de contrôle d'accès à l'espace associatif, qui n'est en revanche pas sans limites.

Après un premier chapitre où je présenterai le cadre théorique dans lequel ce travail prend place, la méthodologie de l'enquête ethnographique que j'ai menée ainsi que les quelques tensions qui l'ont traversée, je présenterai plus en détail l'association dans les trois chapitres qui suivent.

Le chapitre deux porte revient sur l'émergence de la cause de l'ARDHIS, et sur la manière dont les bénévoles ont dû se faire une place dans un champ militant particulier. Conjuguant une analyse des mouvements sociaux et du travail, il revient ensuite sur les possibles conceptions du travail d'accompagnement, vrai cœur du bénévolat de l'association, pour les replacer dans un cadre plus large de théorisations concernant le travail social.

Le chapitre trois s'intéresse de manière plus précise à ce qui fait ce travail d'accompagnement. En premier lieu, il revient sur la construction spatiale et symbolique de la séparation entre bénévoles et demandeur·se·s d'asile, pour ensuite proposer une analyse de deux éléments au cœur de l'accompagnement : la maîtrise du temps d'abord, tant celui demande d'asile que celui des bénévoles, et la place qu'occupe la sexualité dans le travail de

vérification. Je mettrai en avant une analyse de la sexualité comme une compétence de travail, qui semble faire la spécificité de l'association, mais finit par (re)produire une logique de frontiérisation de l'association.

Enfin, le chapitre quatre s'attache à brosser un portrait des différentes configurations d'engagement des bénévoles au sein de l'association. Il propose une analyse en termes de disponibilité biographique, véritable support d'une conception masculine, dont il s'agira de mettre à jour les éléments qui la composent. Il prend en compte les principaux vecteurs d'engagement qui émergent de l'enquête, qui changent au fil des générations bénévoles. Si la conjugalité est pour des générations plus anciennes centrale, c'est plutôt la sociabilité qui l'est pour les plus jeunes ; si pour les bénévoles qui s'engagent au début des années 2010 les dispositions et compétences professionnelles semblent donner lieu à des engagements « sur projet », pour les plus jeunes il s'agit surtout de s'engager dans une cause, où par contre ils et elles apprennent un certain nombre de compétences qu'ils cherchent à traduire dans leurs vies professionnelles, essayent de mettre en cohérence militantisme et profession.

CHAPITRE 1 : CONSTRUCTION DE L'OBJET ET FAÇONNEMENT DE L'ENQUETE

Introduction

Ce chapitre retrace l'évolution de ma problématique et de mes objets de recherche au fil de la thèse et surtout au contact avec le terrain. Il procède en trois temps. Y sera présenté tout d'abord le cadre théorique dans lequel ce travail s'insère, et les premières problématisations à l'origine de cette recherche : celles-ci ont évolué à partir de questionnements inspirés des travaux sur les *queer migrations* pour intégrer progressivement la littérature scientifique sur les mobilisations en faveur des personnes migrantes, en maintenant la focale sur la place du genre et de la sexualité dans ces mobilisations. Dans un deuxième temps, je reviendrai sur la manière dont ces premières formulations ont été mises à l'épreuve du terrain : en quoi mon arrivée et mon maintien au sein de l'ARDHIS et le contact avec d'autres espaces associatifs ont-ils fini par déplacer mes centres d'intérêt par un détournement du regard progressif ? Dans un troisième moment, je présenterai l'enquête menée et la manière dont le matériau ethnographique sur lequel cette recherche se base a pu être collecté, le mettant alors en regard avec ses conditions d'(im)possibilité (Beaud, Weber, 2010) qui impliquent l'évocation d'un certain nombre de contraintes et écueils auxquels il a fallu faire face. Dans un dernier temps, je terminerai le retour réflexif sur l'enquête en mettant en avant quelques échos que l'engagement dans le travail bénévole a pu avoir avec les changements intervenus dans ma vie personnelle pendant la thèse et qui ont été significatifs dans la poursuite de celle-ci.

1. Migration, sexualité, engagement : prendre place entre bouleversement épistémique et héritages politiques

Mes premières formulations de problématiques de recherche prenaient place dans la littérature qui, depuis un peu plus que vingt ans, s'intéresse aux migrations des minorités sexuelles et de genre, ainsi qu'aux migrations dont la motivation tient ne serait-ce qu'en

partie à « la sexualité de celles et ceux qui migrent, [...] aux désirs et plaisirs sexuels, [à] la poursuite de relations amoureuses avec des partenaires étrangers, [à] l'exploration de nouvelles auto-déterminations (*self-definitions*) de l'identité sexuelle, [à] la nécessité de s'éloigner des expériences de discrimination ou d'oppression causées par la différence sexuelle, ou [à] la recherche de davantage d'égalité et de droits » (Carrillo, 2005 : 59). Ce premier champ de recherche a rapidement été nourri de réflexions provenant tant de mes recherches de master sur les mouvements LGBTI avec la mobilisation d'une littérature portant sur les « mouvances » (Prearo, 2014) gaies et lesbiennes ainsi que sur les mouvements de soutien aux personnes en situation de migration. C'est l'inscription de mon parcours universitaire — et personnel — dans les études de genre et de sexualité qui a conduit à la mobilisation de ces cadres théoriques ainsi qu'au choix de mes objets de recherche, m'amenant à concentrer mes questionnements sur la place du genre, ainsi que de la sexualité et de la race, dans un espace associatif, l'ARDHIS, qui s'offrait à mes yeux au croisement de ces deux mouvements sociaux cités : gai et lesbien, d'une part, et en soutien aux personnes en migration, d'autre part. Poussée par les évolutions du terrain, sur lesquelles j'aurai le temps de revenir tout le long de ce travail, je me suis attachée à mettre en exergue la transformation de cette cause spécifique en faveur des personnes migrantes LGBTI, et à montrer comment une conflictualité importante a donné lieu à des recadrages successifs de l'action et de la cause.

1.1. La sexualité au centre des migrations : les études des migrations *queer*

À partir des années 1990, en Amérique du Nord d'abord, émerge dans la littérature scientifique l'étude des *queer migrations*, dont les travaux portent sur les articulations entre genre, sexualité et migration (Luibhéid, 2008). Dans la lignée des travaux qui ont apporté un regard novateur sur les migrations en y intégrant la problématique du genre (Donato, Gabaccia, *et al.*, 2005), les chercheurs et chercheuses étudiant les *queer migrations* sortent alors de la seule appréhension des migrations par le prisme économique et replacent les enjeux liés à la sexualité (conjugalité, minorités sexuelles et de genre, etc.) au cœur de l'analyse afin d'étudier à nouveaux frais les phénomènes migratoires. Un de premiers travaux du champ est celui de la sociologue états-unienne Eithne Luibhéid, (2004), qui a mené une

analyse sociojuridique des liens entre sexualité, migration et politiques migratoires à travers l'étude des expériences migratoires des minorités sexuelles et de genre et des dispositifs d'exclusion spécifiques auxquels ces personnes peuvent faire face.

D'un point de vue épistémique, les travaux de Luibhéid questionnent un double présupposé, implicite, que l'on retrouve tant dans les travaux académiques, que dans les politiques publiques, à savoir que tou·tes les migrant·es seraient hétérosexuel·les et cisgenres et que toutes les personnes LGBTI seraient citoyennes et natives du pays dans lequel elles vivent (Luibhéid, 2004). Ainsi, pour Luibhéid (2008), parmi les enjeux politiques et épistémologiques du champ qu'elle contribue à ouvrir, il y a le fait d'étudier comment la sexualité (comprise tout autant comme un ensemble de pratiques et d'identifications) façonne les parcours migratoires, les processus d'intégration ainsi que ceux d'exclusion et d'expulsion (Luibhéid, Chavez, 2020). Autrement dit, il ne s'agit pas seulement d'étudier la sexualité dans la migration, mais de proposer une nouvelle grille de lecture et un nouveau paradigme politique et scientifique.

Ces études ont permis de souligner comment la sexualité est de différentes manières une ressource dans la migration, en ceci qu'elle contribue à façonner les projets et les parcours migratoires tout autant, et parfois de manière conjointe, que les facteurs économiques (Mai, King, 2009 ; Mai, 2012). Cette dimension de la sexualité comme une ressource migratoire se retrouve dans différentes configurations géographiques, mais aussi de genre, de classe et de race, concernant autant des groupes socialement dominés (Manalansan, 2006 ; Lévy et Lieber, 2009 ; Eboko, Awondo, 2013 ; Fassin, Salcedo, 2019) que dominants, où cette problématique se croise avec celle des rapports sociaux de race et de construction de la blancheur de groupes majoritaires en contexte d'expatriation (Cosquer, 2018 ; Le Renard, 2019).

Le lien entre sexualité, genre et migration est étudié à partir des différents dispositifs d'encadrement des migrations et des mobilités ; celui qui nous intéresse au premier chef est bien évidemment l'asile, dispositif auquel se sont intéressés nombre de travaux, probablement en raison de la dimension relativement récente des procédures qui permettent à des personnes de solliciter une protection internationale en raison de (crainte de) persécutions liées à l'OSIG. Les différentes procédures de demande d'asile, appréhendées le plus souvent par nation, les modalités d'examen et d'instruction, parfois tributaires de dispositifs particuliers, et les critères d'attribution et de rejet, qui n'ont cessé de converger, du moins au sein de l'Union européenne en raison d'un processus d'harmonisation des procédures, ont

longtemps été, et sont toujours, des sujets de prédilection des chercheurs et chercheuses qui investissent ce champ d'études. Les travaux déjà cités d'Eithne Luibhéid constituent le coup d'essai d'une littérature florissante², qui, surtout en Amérique du Nord d'abord, a donné lieu à nombre de travaux de référence (Cantú, Luibhéid, 2005 ; Morgan, 2006 ; Rehaag, 2008 ; Murray, 2014 ; Vogler, 2016, Rinaldi, Fernando, 2019). Ces travaux en ont inspiré d'autres, en particulier au Royaume-Uni, où en plus de nombreux articles académiques (Millbank, 2005 ; Lewis, 2014 ; Briddock, 2016 ; Dustin, Held, 2018, Gordon-Orr, 2021) on retrouve aussi la première monographie entièrement consacrée à la problématique, qui offre une analyse systématisée de comment les systèmes de l'asile contrôlent les sujets et les subjectivités de celles et ceux qu'y font appel (Giametta, 2017). En Europe continentale, de nombreux pays ont été l'objet d'analyses prenant en compte ces enjeux, souvent tributaires d'une approche sociolégale. On retrouve donc la Belgique (Hamila, 2022), les Pays-Bas (Hertoghs, Schinkel, 2018), le Portugal (Ferreira, 2015), l'Allemagne (Dustin, Held, 2018), la Norvège (Akin, 2015, 2017), l'Italie (Carnassale, Spada, 2019 ; Prearo 2021), ou encore l'Espagne (Merino-Sancho ; 2023). Cette liste est tout sauf exhaustive, et est surtout évolutive. Le programme de recherche SOGICA (*Sexual Orientation and Gender Identity Claims of Asylum. A European Human Rights Challenge*), porté par Carmelo Danisi, Moira Dustin, Nina Held et Nuno Ferreira à Université du Sussex entre 2016 à 2020, continue de recenser les travaux qui portent sur cette thématique, et a donné lieu à des conférences internationales et à publication collective qui rassemble de nombreuses contributions portant sur plusieurs pays d'Europe (Danisi, Dustin, Ferreira, Held, 2020). D'autres projets similaires, comme *Queer asylum and diaspora in Europe*, porté par Richard Mole à University College de Londres ont aussi donné lieu tout autant à des conférences et publications (Mole, 2021).

En France, le travail de Carolina Kobelinsky a été le premier à s'intéresser à la question avec un article portant sur la manière dont la Cour nationale du droit d'asile (CNDA) jugeait ces demandes (Kobelinsky, 2012), et la question des demandeur·se·s d'asile OSIG apparaît

² La liste de travaux qui suit, établie de manière progressive tout le long de la thèse, se retrouve de manière très similaire dans la thèse de Florent Chossière (2022). Comme je l'explique plus bas, nous avons fait nos thèses en même temps, sur une même terrain, et nous partageons nécessairement un même cadre théorique de départ. Les deux, nous observions conjointement, et de manière critique, les recherches en train de se faire ailleurs en Europe et en Amérique du Nord, non sans une certaine appréhension quant à leur essor, mais aussi avec un sens de lassitude quant à leur dimension quelque peu répétitive, qui s'est traduite, du moins pour moi, dans l'établissement d'une liste où les travaux, parfois se confondent.

aussi dans le travail de thèse de Johanna Probst (2012) portant sur le travail d’instruction des demandes d’asile à l’Office français de protection des réfugiés et apatrides (OFPRA). Ces deux travaux s’accordent pour avancer le constat qu’à cette époque les demandes d’asile OSIG bénéficiaient d’un « regard bienveillant » de la part des institutions, en raison de leur caractère particulier et de leur faible nombre. Ces deux travaux rejoignent ceux cités plus haut dans l’analyse concernant l’importance des engagements subjectifs des juges et officiers dans ces demandes, élément central de l’intime conviction de ceux et celles-ci. Les critères d’appréciation des demandes OSIG ont aussi attiré l’attention d’une institution comme le Défenseur des droits, qui a commissionné un travail de recherche portant plus précisément sur la construction de la preuve dans ces demandes qui, par définition, ne peuvent se faire en apportant des preuves tangibles d’une identité sexuelle (Borrillo, Havkin et Salcedo, 2020).

Encart 1 : Les institutions de l'asile

L’OFPRA et la CNDA sont respectivement l’instance d’instruction des demandes d’asile, et l’instance de recours en cas de rejet de la part de la première. Instance administrative, l’OFPRA instruit des demandes à la suite d’un (parfois deux, ou plusieurs) entretien individuel avec chaque demandeur.se d’asile, mené par des officiers de protection (OP) à l’aide, si nécessaire, d’un ou une interprète. La CNDA s’exprime sur des recours qui sont formulés contre les décisions de rejets de l’OFPRA, à la suite d’une audience où le ou la requérant.e est entendu par trois juges (un magistrat, deux juges assesseurs) en cas de « procédure normale » et un seul en cas de « procédure accélérée » (les types de procédures sont précisés en annexe). L’OFPRA est, depuis 2009, sous la tutelle du ministère de l’Intérieur (après avoir longuement été sous la tutelle du ministère des Affaires étrangères), tandis que la CNDA est rattachée au Conseil d’État.

Deux travaux de mémoire se sont intéressés à la question, apportant un regard plus spécifique tant sur les trajectoires des personnes exilées (Chossière, 2017) que sur la manière dont, au niveau national, les requérant.es OSIG sont pris dans une différenciation entre « bons » et « mauvais migrants » (Le Bellec, 2018). Ces deux travaux ont été poursuivis dans

deux thèses distinctes : celle de Florent Chossière (2022)³ apporte un regard nouveau à un ensemble d'enjeux propres aux minorités sexuelles et de genre en exil, tandis que celle d'Amandine Le Bellec (2022) a porté sur l'intégration et la politisation des enjeux de genre et sexualité dans l'asile au niveau européen jusqu'à 2020.

Parmi les travaux récents, celui d'Ahmed Hamila (2020) s'est intéressé à la « fabrique » de la catégorie OSIG dans trois contextes nationaux, la France, la Belgique et le Royaume-Uni. Son analyse du processus d'institutionnalisation et de stabilisation de la catégorie met en avant tant l'émergence de la question dans chaque pays que les processus d'harmonisation impulsés par l'Union européenne, et le travail de traduction de directives européennes qui a eu lieu dans chaque système d'asile. Son travail sera davantage repris dans la suite de la thèse. Plus récemment encore, le travail de thèse de Noemi Stella (2023) porte sur la précarité résidentielle de jeunes LGBTI étranger·es, dont beaucoup sont passé·es par la demande d'asile et par les associations qui traitent de l'asile, en Île-de-France.

Toujours en France, les associations de soutien aux demandeur·se·s d'asile LGBTI ont fait l'objet de quelques travaux de recherche : Calogero Giametta a consacré un article à la manière dont le travail associatif de l'ARDHIS peut être pensé comme un « dispositif de filtrage » (Giametta, 2018) des demandes et des personnes, et comment il s'agence à d'autres dispositifs similaires — l'interdiction de travailler pour les requérant·es notamment — dans la production de frontières élusives. Florent Chossière, toujours dans sa thèse, préfère concevoir les associations comme une « pré-frontière » (Chossière, 2022), mettant l'accent sur leur porosité plutôt que sur la dimension binaire qu'implique l'idée du filtre. La sociologue Jules Falquet, dans un texte récent, revient sur l'histoire des luttes lesbiennes « de la lutte contre le racisme au soutien aux demandeuses d'asile » (Falquet, 2020), mettant en avant la multiplicité des espaces de lutte et l'évolution d'une cause spécifique aux espaces lesbiens en France depuis la fin des années 1990. Dans tous ces travaux, l'ARDHIS est soit citée (Jules Falquet) soit elle a fait l'objet d'un terrain de recherche (Calogero Giametta, le Défenseur des droits, Florent Chossière, Amandine Le Bellec, Ahmed Hamila), sans qu'elle soit pour autant l'objet principal de ces recherches. D'autres travaux portent plus frontalement sur cette association : le mémoire de recherche de Julien Bécasse (2015), qui propose une sociohistoire de la genèse de la lutte de l'ARDHIS, et la thèse de Manuela

³ Étant donné la concomitance de nos terrains de recherche et la proximité de certains objets, ce travail sera cité à nombreuses reprises et de manière plus précise tout le long de la thèse.

Salcedo (2015) qui s'intéresse aux couples binationaux et au contrôle qu'exerce l'État sur ces couples, ainsi que sur le travail associatif qui est mené par l'ARDHIS.

a) Revisite potentielle ou ethnographie « en continu » ?

Si mon travail s'inscrit nécessairement dans la continuité de ceux susmentionnés, il cherche à traiter des enjeux qui n'ont jusque-là été traités qu'en arrière-plan. Le travail de Manuela Salcedo, en particulier, explicite à plusieurs reprises le fait que l'association est traversée par des conflits entre bénévoles qui renvoient à des positions politiques différentes, et que ces conflits finissent souvent par parasiter les espaces collectifs ; aussi, la sociologue cite par moments ce soupçon, difficile à confirmer, mais dont beaucoup semblent avoir conscience, concernant les relations sexuelles entre bénévoles et usager·e·s, voire envers ces bénévoles qui s'engageraient à l'association précisément dans ce but. Toutefois, s'il est fortement question dans la thèse de Manuela Salcedo des rapports de pouvoir entre les deux personnes qui composent le couple, ceux qui structurent l'espace associatif sont analysés de manière plus allusive.

Florent Chossière traite dans son travail du travail associatif et du rôle de « pré-frontière » que peut avoir l'association vis-à-vis des requérant·es, c'est-à-dire comme une qui de régule l'accès à ses propres ressources et à la manière de les distribuer aux personnes exilées. Si certaines problématiques ont pu émerger pendant son ethnographie, telle l'injonction que percevaient des demandeur·se·s d'asile à avoir des relations sexuelles avec des bénévoles afin d'être aidé·e·s, pouvant amener à une analyse de la manière dont s'organisent les relations au sein de l'association, le fait que nous avons eu la possibilité de mener nos enquêtes en même temps, en nous intéressant à des objets sensiblement différents, nous a amené à un « partage » plus ou moins exact du terrain : il s'intéressait « aux demandeur·se·s d'asile », je m'intéressais « aux bénévoles », comme nous avons eu maintes fois l'occasion de le répéter de manière un peu simpliste (et pour nous simplifier la vie), comme si le propre de l'ARDHIS n'était pas précisément l'interaction entre ces deux groupes.

L'enquête menée pourrait être appréhendée par le prisme de la « revisite », telle qu'elle est théorisée par Michael Burawoy (2010 [2003]). Le sociologue identifie quatre types de revisite : celle qui procède par réfutation d'une enquête précédente (dont l'exemple principal

sont les travaux qui viennent mettre à mal ceux de l'anthropologue Margaret Mead) ; celle qui procède par reconstruction, où il s'agit de souligner que certains cadres théoriques ne sont (plus) suffisants pour appréhender certains terrains (l'exemple donné est celui des recherches féministes qui viennent proposer de véritables nouvelles analyses et théorisations de nombre d'enjeux et terrains). À ces deux premiers types, s'en ajoutent deux autres, la revisite « empiriste » et la revisite « structuraliste ». Ces deux types de revisite essaient de montrer et mesurer les changements survenus sur un terrain déjà enquêté (souvent par les mêmes personnes) à plusieurs années ou décennies d'écart, et respectivement cherchant à expliquer les changements survenus par des facteurs internes (l'organisation des relations, les jeux de pouvoir, etc.) et externes (des changements économiques majeurs tels que l'arrivée du capitalisme dans des sociétés auparavant basées sur le troc, par exemple) aux dits terrains. Burawoy souligne que ces deux types de revisites finissent souvent par se recouper, tout ethnographe ne pouvant limiter ses analyses à des éléments seulement intérieurs ou extérieurs à un terrain.

À la différence des exemples que Burawoy mobilise, qui sont à quelques exceptions près des ethnographies séparées d'un laps temporel important, mon enquête et celles de mes collègues se sont soit enchaînées (c'est le cas avec Manuela Salcedo et Julien Bécasse), soit superposées (avec Florent Chossière, Ahmed Hamila, et Amandine Le Bellec). Il s'agissait donc moins de mobiliser des enquêtes plus anciennes afin de les réfuter, d'en relire le terrain autrement en y appliquant un cadre théorique particulier, que de mesurer des changements, internes ou externes, survenus avec le temps, et de proposer des analyses qui permettent d'apporter des éclairages complémentaires. S'il est bien possible de lire mon travail en partie comme une « reconstruction », car il mobilise davantage une grille de lecture qui porte sur la place du genre et la sexualité dans la (re)structuration de la cause de l'ARDHIS, en raison de la concomitance de plusieurs thèses, on aurait du mal à savoir quel type de revisite lui sied, et quels changements seraient mesurables en si peu de temps, et dans un espace social aussi restreint. De fait, il s'agit plutôt d'une enquête « en continu » sur un même espace et dont l'accumulation des analyses qui en sont tirées permettent de tenter de dégager des analyses pertinentes et actualisées, au risque de contribuer à un phénomène de surétude dont sont souvent la cible les personnes LGBT (Bonté, 2021). Les travaux communs (communications, articles, rapports) entre ce groupe de chercheurs et chercheuses me semblent néanmoins témoigner de cette volonté de produire du savoir collectif, par une mise en dialogue des

résultats de recherche y compris avec la population enquêtée, plutôt qu'en essayant de remplacer les productions de l'un·e par celles d'un·e autre.

1.2. Le genre des intermédiaires de l'immigration, un objet à saisir

Si, selon l'adage bien connu d'Abdelmalek Sayad, « penser l'immigration, c'est penser l'État » (Sayad, 1999a), travailler sur les associations qui viennent en aide aux populations migrantes revient très souvent à penser la manière dont l'État implique la société civile dans le contrôle de ces mêmes populations. Cet enjeu a suscité l'intérêt de nombreuses recherches empiriques, procédant souvent par des monographies d'associations, tant bénévoles que professionnelles, et caractérisées par un certain usage militant du droit. Ainsi, le travail sur la Ligue des droits de l'homme (Agrikoliansky, 2002) a pu mettre en avant la « tyrannie du singulier » qui caractérise les difficultés de la mobilisation du droit dans la défense de cas singulier afin de politiser de griefs collectifs. Ces analyses trouvent des échos importants dans les travaux sur le GISTI — Groupe d'information et de soutien des immigré·e·s, association composée de juristes et travaillant par définition avec le droit, dont l'analyse du modèle de travail basé sur le « *cause lawyering* » (Israël, 2003) amène au constant d'une « inévitable légitimation apportée à un système juridique et judiciaire par ceux qui acceptent de le combattre de l'intérieur, usant de ses propres instruments ce qui leur confère une force particulière tout en les associant indirectement à l'exercice du pouvoir qu'ils combattent (Israël, 2003 : 143). Jérôme Drahy, dans son travail sur la Cimade, une des premières associations de solidarité en faveur des exilé·e·s (Drahy, 2004), s'interroge sur la manière dont l'association, au départ éloignée d'un travail fondé sur le droit, se juridicise (Pélisse, 2009) montrant en creux un mouvement de fond dans lequel nombre d'associations, dont l'ARDHIS, sont prises. Si l'intérêt des analyses monographiques réside dans le fait qu'elles permettent de saisir avec une très grande précision la manière dont se joue le face-à-face entre associations et État, d'autres travaux se concentrent plutôt sur des séquences et espaces de mobilisation plus larges. C'est le cas du travail de Johanna Siméant (1998) sur la cause des sans-papiers, qui permet tout autant d'éclairer un phénomène social à l'époque sous-étudié, que, plus largement, de renouveler les cadres théoriques d'appréhension des mouvements sociaux. Mathilde Pette, quant à elle, propose une sociologie de l'espace de la cause des étrangers tel qu'il est constitué dans le nord de la France, montrant tout autant sa composition

que ses répertoires d'action et proposant une systématisation des différents pôles d'action, modèle qui sera mobilisé ultérieurement (Pette, 2012 ; 2016). Dans la littérature à la frontière entre sociologie des mouvements sociaux, des mondes associatifs et des migrations, nombre d'autres travaux se sont intéressés à la manière dont différents acteurs (associatifs, médicaux, etc.) fonctionnent comme des interfaces entre personnes exilées et État, qu'il s'agisse d'associations de santé (D'Halluin-Mabillot, 2012), d'associations ayant en gestion des centres d'hébergement (Mathieu, 2020), des interprètes (Pian, 2020 ; Clappe, 2021 ; en préparation ; Licoppe, Verdier, 2021), d'avocats (Tonneau, 2010 ; Lendaro, 2021). L'intérêt porté aux intermédiaires de la migration a donné lieu à des publications de numéros spéciaux de revue (Migrations Société, 2017 ; Veniat, Aboubeker, 2021), parfois adoptant le prisme du genre et permettant d'élargir la focale à des mouvements plus informels (Miranda, Ouali, Kergoat, 2011), ou alors en se concentrant sur quelques figures plus institutionnalisées, comme les avocats, les juristes et les rapporteurs de la CNDA (Miaz, Odasso, Sabrié, 2021).

Dans ces travaux, une place importante est occupée par les analyses de ce que ces intermédiaires produisent localement en termes de logiques d'octroi à des ressources diverses, pouvant faciliter ou au contraire entraver l'accès à la régularisation, que cela soit par le soin et la santé (Fassin, Retchman, 2007 ; D'Halluin-Mabillot, 2012), ou concernant des publics particuliers comme les travailleuses du sexe (Jakšić, 2013), ou encore en termes d'accès au logement (Weill, 2014). Un questionnement commun anime ces travaux, concernant la place que prennent ces intermédiaires non seulement vis-à-vis des personnes aidées, et donc dans l'implémentation plus ou moins assumée de politiques publiques, mais aussi en retour dans le façonnement de ces politiques. L'attention aux critères d'attribution des ressources associatives réactualise souvent la dichotomie entre le mérite et le besoin (D'Halluin-Mabillot, 2012 ; Jakšić, 2013, 2016 ; Giametta, 2020), théorisée par Jon Elster (1992), qui sont les deux registres principaux régissant bien souvent l'action associative et humanitaire envers les personnes exilé·e·s. Cela tient au fait que différentes structures, et souvent des personnes différentes au sein d'une même structure, « n'appréhendent pas un "problème social" de la même manière, alors même qu'elles sont animées par le même souci de préserver leur crédibilité et leur sérieux vis-à-vis des pouvoirs publics » (Jakšić, 2013 : 202). Il s'agit de montrer comment des logiques locales oscillent entre ces deux pôles, mettant en avant les logiques propres à chaque structure associative. D'autres travaux, se rapprochant de terrains davantage à la frontière entre l'associatif et l'institutionnel, ont pu montrer les complexes négociations entre le personnel associatif et les acteurs étatiques,

amenant au constat d'un déplacement du guichet de l'État aux associations (Pette, 2014) et requestionnant plus largement la spatialisation des frontières de l'État (Fischer, 2009), qui ne désignent plus uniquement des limites géographiques bien identifiées, mais suivent bien souvent les exilé·e·s mêmes dans leurs déplacements (Deshayes, Francfort, 2010), les obligeant paradoxalement à rester en mouvement pour éviter toute installation (Tazzioli, 2018). Le constat d'une frontière mouvante et déplacée peut être étendu à tout espace associatif travaillant en proximité avec des personnes engagées dans des procédures administratives : le point commun entre tous ces travaux est bien de souligner comment, de différentes manières et dans des contextes changeants, les associations (professionnelles comme bénévoles) se placent en bout de chaîne dans le plus vaste mouvement de délégation de l'État de la gestion des migrant·es, qui avait d'abord concerné (et qui concerne toujours) les « franges subalternes de l'administration » (Spire, 2008), pour y englober désormais la société civile.

Bien que les travaux sur la place et le rôle des intermédiaires dans le droit des étrangers aient connu un réel foisonnement, les perspectives en termes de genre en demeurent plutôt absentes. Ils mettent toutefois en avant l'existence d'une division sexuelle du travail dans ces espaces d'engagement (Siméant ; 1998 ; Pette, 2012), et font le constat d'une surreprésentation des femmes parmi les bénévoles associatifs (Nahoum-Grappe, 2018), mais peu d'attention est portée aux effets que ces tendances produisent sur les pratiques de travail, à quelques exceptions près (Jeannet, Tournier, 2015 ; Zougbedé, 2022). Cette absence n'est pas nouvelle, Marc Bessin l'avait déjà identifiée il y a une quinzaine d'années, soulignant l'hermétisme paradoxal des espaces du travail social aux analyses en termes de genre (Bessin, 2008, 2009).

Les approches en termes de race sont également rares dans les travaux qui portent sur l'assistance aux personnes exilées. Mathilde Darley (2014) montre le poids des assignations raciales et de genre dans la production et maintien de « victimes » de la traite. Les travaux de la politiste Ida Danewid constituent une référence importante dans le champ, car elle s'attache à montrer les implications raciales et coloniales de la solidarité aux frontières, où se produit une « fantaisie coloniale et condescendante du fardeau de l'homme blanc, fondée sur le désir de protéger et d'offrir une résistance politique à des sujets autres en danger, qui ne

remet finalement guère en question les interprétations qui considèrent l'Europe comme le bastion de la démocratie, de la liberté et des droits universels.⁴ » (Danewid, 2017 : 2)

À la suite de ces travaux, cette thèse met en lumière les interactions entre genre et race dans le travail bénévole, en s'intéressant aux processus de cadrage de la cause portée par l'association et de son travail. L'articulation entre genre, sexualité et race constituera la trame de fond de ce travail : le genre entre en conflit avec la sexualité, dans l'opposition entre femmes (lesbiennes) et (hommes) gays ; mais ce conflit est à propos de la sexualité, car elle est un impensé paradoxal tant du travail bénévole, que comme une composante des rapports sociaux de race ; finalement, c'est la race, son explicitation et ses tentatives de prise en compte, qui vient de fait arbitrer entre le genre et la sexualité.

Il s'agira de montrer les tensions entre intersectionnalité structurelle et politique (Roth, 2021) au sein de l'association, c'est-à-dire les différentes manières dont les positionnalités des membres sont mobilisées, prises en compte et mises au travail, et comment, dans l'organisation du travail et les conflits de cadres d'action, ces positionnalités, ainsi que les différents systèmes de pouvoir qui contribuent à les façonner, sont mises en avant ou plutôt en retrait, et comment cela affecte *in fine* le cours de la mobilisation.

Ainsi, cette thèse est bien plus un travail de sociologie des mouvements sociaux et du travail, plutôt que des migrations. C'est aussi pour cette raison que la littérature citée concernant les migrations *queer*, si elle a constitué un cadre de référence important dans la construction de l'objet, est moins mise au travail et plus partiellement mobilisée dans les analyses qui vont suivre. Comme la suite de travaux présentés dans cette partie le suggère, il s'agit aussi d'une histoire essentiellement française : le bénévolat associatif en faveur des populations migrantes, LGBTI ou pas, tel qu'il se développe dans d'autres pays (Angleterre, Allemagne, Pays-Bas, Suède, pour n'en citer que quelques-uns) est en large part salarié, alors qu'il est très marqué par le bénévolat en France. Cette dimension bénévole entrave bien souvent la possibilité de coalitions et rencontres avec des organisations d'autres pays, ce qui fait que la mobilisation associative se fait essentiellement dans le cadre français, et ce malgré la dimension européenne des politiques migratoires. Aussi, comme je le montrerai ensuite, la

⁴ "Colonial and patronizing fantasy of the white man's burden—based on the desire to protect and offer political resistance for endangered others—which ultimately does little to challenge established interpretations that see Europe as the bastion of democracy, liberty, and universal rights."

particularité de l'ARDHIS tient à la place qu'elle occupe dans l'histoire, et l'actualité, du mouvement LGBT français, dont elle reprend un certain nombre d'héritages.

1.3. Héritages politiques et scientifiques des mouvements homosexuels

L'ARDHIS s'inscrit pleinement dans ce champ associatif d'aide aux personnes exilées, et nombre d'analyses produites par les recherches qui s'intéressent à ce champ peuvent être reprises. Mais il s'agit d'une association qui s'arrime aussi au champ militant homosexuel. L'association trouve sa place dans l'histoire récente du mouvement homosexuel, notamment dans la lignée des associations dites « de service » qui ont émergé au début de la lutte contre le VIH-sida et dont l'opposition avec des associations plus revendicatives a structuré le mouvement. Mais si l'ARDHIS est bien une association « de service », ne serait-ce que parce qu'elle développe des répertoires d'action et des pratiques de travail en lien avec les métiers du travail social, elle est aussi une association qui, à sa manière, en raison du contexte politique, a porté et porte toujours des revendications claires. Celles-ci sont une fois de plus marquées par la double dimension minoritaire qui caractérise le public de l'ARDHIS, se concentrant sur la nécessité d'obtention de droits spécifiques et sur leur application par les pouvoirs publics. Par son positionnement original au sein du champ militant, l'ARDHIS vient finalement questionner l'appréhension antagonique que l'on peut avoir des mouvements d'aide aux personnes en migration et du mouvement homosexuel, et elle participe d'une histoire, en partie à écrire, des liens entre les deux.

a) Les mouvements homosexuels, entre reconnaissance et redistribution

L'étude du mouvement gai et lesbien a été longuement tributaire de son appréhension, depuis remise en cause, comme un « nouveau mouvement social », faisant partie d'une série de mobilisations émergées à partir des années 1960-1970 qui fédéraient à partir d'identités collectives communes et revendiquaient des droits spécifiques plutôt qu'une subversion ou

une appropriation du pouvoir politique et économique. Ceci a conduit à la formulation d'une opposition binaire entre ces mouvements sociaux revendiquant des formes de reconnaissance nouvelles (de modes de vie, des droits, etc.) et les mouvements sociaux « classiques » qui, du fait de leur héritage ancré dans la lutte de classe, revendiquent des formes de redistribution de richesse. Dans les nombreux textes qu'elle a consacrés à l'étude de ce couple conceptuel et politique, la philosophe Nancy Fraser (2005) avance la proposition que ce sont les identités collectives, plutôt que les inégalités de classe, qui sont au cœur des revendications des mouvements sociaux de ces dernières décennies. Si elle propose de séparer différents mouvements sociaux en fonction de leur inscription dans un type de revendication ou l'autre (pour Fraser, les mouvements gays et lesbiens sont porteurs de luttes pour la reconnaissance, en ceci que, de son point de vue, elles ne menacent pas l'existence du capitalisme), elle problématise l'articulation des deux concepts comme un « dilemme » que constituent « les personnes qui sont objets simultanément d'injustice culturelle et d'injustice économique [et qui] ont besoin à la fois de reconnaissance et de redistribution » (Fraser, 2013 : 21). Le mouvement gay et lesbien apparaît de prime abord caractérisé par sa dimension communautaire et identitaire, en ceci que, le partage d'une orientation sexuelle pousse à l'engagement collectif, et ce dernier amène les militantes et militants à développer un rapport positif à elles-mêmes (Duyvendak, Filleule, 1999). Il rentre à ce titre parmi ces mouvements sociaux qui revendiquent de nouvelles formes de reconnaissance, tant d'un certain mode de vie réputé subversif, que d'un certain nombre de droits. Historiquement, l'ARDHIS, comme son nom l'indique par ailleurs, s'insère sans doute dans cette démarche de luttes pour la reconnaissance, tant de droits spécifiques que de leur application matérielle (le PACS d'abord et l'asile ensuite).

Cependant, l'histoire des répertoires d'action et des cadres d'action collective du mouvement homosexuel met en avant des pratiques militantes qui ne se limitent pas à des luttes de reconnaissance. En effet, il me semble que la polarisation du mouvement entre ces associations et collectifs qui développent des actions centrées sur l'octroi de services, et celles qui sont davantage revendicatives (Duyvendak, Filleule, 1999 ; Broqua, 2005) permet déjà de mettre à mal l'idée qu'il y aurait une séparation nette entre « politiques matérielles » et « politiques culturelles » (Butler, 2009). Éric Fassin (2019) revient sur cette opposition conceptuelle et politique, et sur la controverse entre Nancy Fraser et Judith Butler. En faisant l'analyse du mouvement des Gilets jaunes, il met en avant l'hypothèse que ce mouvement pourrait bien incarner le brouillage définitif entre culturel et économique, caractéristique du

contexte néolibéral, en ceci que le mouvement social lutte tout autant contre des formes d'exploitation économique que contre le mépris social dont il fait l'objet.

Il en va au fond de même pour le travail de l'ARDHIS : il s'agit tout autant de faire en sorte que les personnes puissent avoir accès à des droits, et à des papiers, afin de pouvoir entrer légalement sur le marché du travail, que de proposer un espace où les violences et le mépris subis ne seront pas reproduits. L'association doit cependant jongler avec un double discours parfois périlleux : celui de l'émancipation par l'engagement dans le mouvement homosexuel et celui de la libération par la migration. Selon le politiste Massimo Prearo, « l'identification qui se joue dans les groupes homosexuels ne serait pas l'élément fondateur de la mobilisation, mais bien une des conséquences d'une politique de l'identité » (Prearo, 2014 : 146). Ce que Prearo critique est la linéarité que l'on attribue à la construction identitaire en parallèle avec les évolutions du mouvement homosexuel, dont le but est nécessairement celui de l'émancipation. En même temps « la migration vers l'Occident est appréhendée comme un mouvement de la “répression” vers la “libération”, qui garantirait aux individus la possibilité de vivre désormais sans risque et ouvertement leur OSIG minoritaire » (Chossière, 2022 : 38). Cette configuration politique structure l'ARDHIS de part en part. Or, si les bénévoles de l'association peuvent être appréhendé·e·s comme des ponts, ou des « portes »⁵, vers l'émancipation et la libération sexuelle, ils et elles ne le sont généralement pas ; aussi faut-il montrer comment les tentatives successives de recadrage entreprennent précisément de se départir de ces discours.

b) Cause homosexuelle et cause des étranger·es, deux mouvements sociaux antagonistes ?

Dans son mémoire de master, Julien Bécasse rappelle bien cette double inscription qui dès le départ caractérise la mobilisation de l'ARDHIS. En témoigne la trajectoire du couple à l'origine du manifeste fondateur du Comité de soutien aux homos sans-papiers (CSHSP),

5 La cinéaste Carole Grand a filmé et produit un documentaire sur l'ARDHIS, qu'elle a intitulé de manière très significative *Les portes d'Arcadie* (http://www.film-documentaire.fr/4DACTION/w_fiche_film/46840_0). Dans le documentaire, on voit des échanges entre des bénévoles et des demandeur·se·s d'asile dans les bureaux de l'association, laissant donc entendre que ce sont l'association et ses bénévoles qui, par leur travail, pourraient permettre d'accéder à cette terre idyllique qu'est Arcadie. Clin d'œil, le choix de nom renvoie aussi à la toute première association homophile française, *Arcadie*, fondée par André Baudry en 1954.

ancêtre de l'ARDHIS, : ils avaient cherché des soutiens d'abord auprès du MRAP, qui leur avait fermé la porte, et ensuite auprès du Centre gay et lesbien (CGL, ancêtre du Centre LGBT Paris-IdF), qui au contraire a permis la mise en réseau avec des personnes dans une situation similaire. Cette trajectoire rappelle encore que ces deux espaces de la cause ont longtemps été compris comme antagonistes (Bécasse, 2015 : 53), ne serait-ce que pour des questions de concurrence dans la recherche de financements et l'influence de l'agenda politique. Cependant, les liens entre migration et homosexualité, ou plutôt entre immigrés et homosexuels (le masculin est volontaire) ont traversé l'histoire du mouvement homosexuel. Je fais référence d'une part aux écrits de Guy Hocquenghem, dont les (re)lectures contemporaines mettent en avant le racisme qui les caractérise (Cervulle, 2008) en même temps que la portée révolutionnaire du geste qu'Hocquenghem et le FHAR (Front homosexuel d'action révolutionnaire) essayaient d'accomplir, dans le contexte de la société française des années 1970-1980, « affirmant que [la] politisation de la question immigrée se fait aussi par la sexualité, une affirmation à lier à son projet général de politiser la sexualité. C'est pour cela qu'il peut prétendre que les rapports des homosexuels avec les immigrés seraient plus sincères parce que teintés de désir. » (Idier, 2015 : 197). Le sociologue Antoine Idier affirme cependant un peu plus loin dans son travail que si la sexualité est conçue comme porteuse d'une forme de proximité sociale entre les homosexuels et les Arabes/immigrés (comme c'est le cas, toujours dans les textes d'Hocquenghem, avec les ouvriers) une vision orientaliste, raciste et essentialiste de ces populations demeure dans ces écrits. Cela me semble alors bien signifier l'asymétrie de positions entre Français d'une part, et immigrés d'autre part, en ceci que toute proximité socio-sexuelle ne peut se faire au net des rapports sociaux de race. Ce lien entre homosexualité, immigration et racisme n'est pas unilatéral : l'historien Mathias Quéré rappelle dans sa thèse (2022) sur le mouvement homosexuel des années 1970 que l'on peut retrouver des traces de revendications communes, les deux populations étant exposées, quoique de manière différente, à des formes de contrôle et de répression policières. De fait, tant Idier que Quéré rappellent que ce racisme semble pourtant aller dans le sens d'une rupture avec des pratiques militantes préexistantes au FHAR, et notamment celles de l'association Arcadie d'où les personnes immigrées étaient absentes.

Ce bout d'histoire du mouvement homosexuel français ne dit cependant pas grand-chose quant aux alliances concrètes qu'il a pu y avoir entre mouvements sociaux, et aux intersections entre espaces de la cause. Cette histoire reste en partie à faire, et ne saurait être

réduite à la seule existence et activité de l'ARDHIS et des autres associations (telles le RAJFIRE, les lesbiennes qui dépassent les frontières, les LOCs, etc.) qui depuis la fin des années 1990 se mobilisent pour les droits des personnes étrangères LGBTI. L'histoire de la lutte contre le VIH-sida est déjà un exemple qui mériterait d'être davantage étudié. La mobilisation d'Act Up, après 1996 et l'arrivée des trithérapies, s'est historiquement concentrée sur d'autres groupes minorisés, parmi lesquels précisément les étrangers. Leurs actions, plus en conjonction que de concert avec celles d'autres associations (notamment le CNDP, Comité national contre la double peine et l'ADMEF, Action pour la défense des malades étrangers en France) ont été à l'origine de l'inscription du principe d'inexpulsabilité des malades dans la loi Debré⁶ et à la mise en place d'un titre de séjour pour soin dont nombre de personnes homosexuelles et malades du Sida pourront bénéficier, malgré les reculs progressifs de ce droit et son périmètre d'application par les gouvernements successifs.

Cette thèse cherche à apporter un éclairage supplémentaire à cette histoire longue des liens entre mouvement homosexuel et mouvement en faveur des exilé·e·s, en problématisant en particulier la manière dont la dimension communautaire propre de la cause homosexuelle se heurte à la matérialité des frontières sociales entre bénévoles et demandeur·se·s d'asile, et comment la rhétorique communautaire est parfois utilisée pour minimiser ou justifier des formes de violences diverses envers les exilé·e·s.

c) Processus de cadrage et rapports sociaux

La thèse étudie les évolutions des cadres collectifs de la mobilisation de l'ARDHIS. Cette approche dans l'analyse des mouvements sociaux, inspirée des travaux de Goffman (1974), a connu un grand succès en sociologie depuis les années 1980. Elle s'inscrit en rupture avec une autre approche qui accorde une place centrale à la mobilisation des ressources (Contamin, 2010 ; 2020). Elle permet de saisir comment les acteurs et les actrices signifient et resignifient leur engagement en lui portant un regard nouveau au fil du temps. Le travail militant se démarque ainsi de ses buts initiaux pour en inclure d'autres, dans la limite définie par la relation avec les institutions de l'asile.

⁶ Il s'agit du dispositif « étrangers malades » qui a été introduit par la « loi Debré » n°97-396 du 24 avril 1997, et par la loi n° 98-349 du 12 mai 1998 qui en fait un motif de délivrance de plein droit d'une carte de séjour temporaire Vie privée et familiale (VPF).

Les premiers militants de l'ARDHIS font le diagnostic d'une situation d'injustice : l'impossibilité pour des couples homosexuels de faire régulariser le ou la partenaire étranger.e. Mettre en place une mobilisation centrée sur la défense des droits constitue donc un premier processus d'« alignement de cadres » sans lesquels il ne peut pas y avoir mobilisation, c'est-à-dire des « efforts stratégiques que les organisations de mouvements sociaux accomplissent, en vue de rapprocher leurs intérêts et leurs cadres interprétatifs de ceux des membres potentiels et des soutiens effectifs et potentiels » (Benford, Snow, 2012 : 239). Cet alignement est le fruit de la déclinaison locale, et communautaire, du croisement de cadres généraux (*master frames*) des mouvements sociaux – la défense des droits des minorités, l'injustice face aux discriminations subies par les personnes LGBT - qui ne constituent pas seulement la « cause défendue par une famille de mouvement », mais aussi « l'ensemble des contraintes discursives qui s'exercent de manière durable dans un cadre donné et dont la détermination n'est pas le simple produit d'une activité volontaire » (Fillieule, 2005 : 217). Ainsi, si l'on peut avancer que la cause défendue par l'ARDHIS concerne le droit des personnes LGBTI de vivre dans un pays où elles ne sont pas persécutées en raison de qui elles sont, les contraintes qui pèsent sur l'organisation de l'action associative changent dans le temps, en raison notamment des évolutions législatives et des relations avec les institutions de l'asile, mais aussi à cause de changements internes à l'association, en particulier dans la sociologie de l'équipe.

Dans la première partie de la thèse, on verra comment la mobilisation s'est construite autour d'un cadrage qui met l'accent sur la spécificité de l'action de l'association, et sur la nécessité, pour maintenir cette spécificité, de mettre en place une politique de « frontiérisation » de l'espace associatif. Par cela je désigne des pratiques de contrôle de l'accès à l'espace associatif aux seules personnes LGBTI, à travers la mobilisation de la subjectivité des bénévoles comme un outil de vérification à partir d'une identification.

Dans la deuxième partie, le « recadrage intersectionnel » inscrit dans le titre de la thèse est un processus de remise en discussion de ce premier cadrage, auquel il est progressivement reproché de produire une injustice locale, à laquelle l'association cherchera à remédier. L'association remobilise ses membres autour d'un but nouveau : s'il s'agit toujours de faire en sorte que les demandeur.se.s d'asile obtiennent une protection internationale, il importe désormais, de manière plus explicite qu'auparavant, de les protéger de discriminations ou de violences supplémentaires au sein de l'espace associatif.

C'est donc une approche relationnelle (Fillieule, 1997 ; Fillieule, Broqua, 2020) de la mobilisation de l'ARDHIS que je vais proposer, mettant l'accent sur les interactions entre les groupes internes à l'association, entre l'ARDHIS et d'autres associations, et dans une moindre mesure entre l'ARDHIS et l'État (représenté ici par les institutions de l'asile), et sur la manière dont ces groupes portent, ou s'opposent à une vision de la mobilisation comme structurée par différents rapports sociaux.

Ce recadrage est aussi un processus de problématisation d'un outil qui est au cœur du travail bénévole : la relationnalité entre bénévoles et demandeur·ses d'asile, c'est-à-dire l'organisation des relations entre ces deux groupes (dont je montrerai comment ont été construits au fil des années). Enfin, ce recadrage est intersectionnel, car il amène à une problématisation des rapports sociaux de race comme structurant l'espace associatif, et qu'il s'exprime par la remise en cause de la dimension sexuée et sexuelle du travail d'accompagnement individuel proposé par l'association : dans les deux cas, il s'agit d'explicitier et de resignifier ce qui, localement, contribue à des formes d'altérisation (Crenshaw, 1989) des demandeur·se·s d'asile.

1.4. Premières problématisations et débuts d'enquête : tâtonnements de la recherche et hésitations intimes

Mon projet de recherche a connu un certain nombre d'évolutions au fil de l'enquête, m'ayant amenée à détourner le regard de manière définitive des demandeur·se·s d'asile pour m'intéresser aux bénévoles et à l'organisation de leur travail. Si j'en rends compte ici, explicitant des choix de recherche, c'est tout autant pour explicitier le parcours de cette enquête et de cette thèse que celui de l'enquêtrice, en ceci que ces choix (ou non-choix) ne sont pas objectivables sans prendre en compte un certain nombre d'éléments de ma trajectoire personnelle et de ma vie privée. Je souhaite mettre en avant que, comme pour toute ethnographie, la place du terrain, les évolutions de ce terrain et ma place sur ce terrain ont été déterminantes dans ce qu'il a été possible de collecter comme matériaux, et donc du travail final.

a) Des « négociations identitaires » aux imbrications des carrières

Mon projet initial visait à enquêter sur les « négociations identitaires » des demandeur·se·s d'asile, reprenant une proposition de recherche d'Éric Fassin et Manuela Salcedo (2015) : je souhaitais prendre en compte la migration entendue tant comme émigration qu'immigration (Sayad, 1999b), des personnes qui se retrouvaient à introduire une demande d'asile, en essayant de comprendre comment les identifications sexuelles se trouvaient potentiellement bousculées dans ces parcours migratoires, et face à des dispositifs successifs d'encadrement de la migration, comme l'asile. Autrement dit, il m'intéressait d'étudier ce que le genre et la sexualité faisaient à la migration, et vice-versa. Arrivée aux études de genre via les études des mouvements sociaux, je souhaitais aussi étudier comment ces identités ou identifications, dans leurs (ré)agencements potentiels, se retrouvaient politisées, quelles arènes politiques elles permettaient ou pas d'investir, et de quelle manière (quelles contraintes, quels répertoires étaient mobilisables, etc.) et comment, en retour, le politique était transformé par l'entrée en jeu de ce qui m'apparaissait comme des acteurs et des actrices auparavant invisibles : les migrant·es sexuel·le·s (Carrillo, 2004).

Avant d'arriver sur le terrain, je souhaitais investir des espaces de sociabilité entre demandeur·se·s, et entre demandeur·se·s et bénévoles. J'imaginai pouvoir entrer en contact avec elles et eux et nouer des liens de proximité pour dépasser ce qui me paraissait être une frontière importante entre bénévoles et demandeur·ses. Je voulais essayer de passer le moins possible comme bénévole, et « intégrer » une supposée communauté. Pour cela, je n'avais pas prévu de m'engager de manière importante dans l'accompagnement, afin d'éviter de devenir un bénévole parmi d'autres, alors que je cherchais à avoir un accès autre aux vies des demandeur·se·s d'asile. Cette vision des choses était prise dans des représentations de l'espace associatif et des relations qui le constituent m'amenant à voir une frontière nette, toujours déjà là et infranchissable en raison des statuts des uns et des autres. Mon souhait était d'essayer de déjouer cette frontière, ce qui demandait à mon sens une prise de distance avec le bénévolat. Il s'agissait d'une compréhension assez simpliste de l'organisation de cet espace associatif, et de l'expression d'une représentation probablement simpliste des demandeur·se·s d'asile : j'avais décidé, avant même de commencer l'enquête de terrain, que c'était dans des espaces de sociabilité au sein et en marge de l'association que quelque chose

se jouait de ce que j'appelais, sans très bien savoir de quoi il s'agissait, des négociations identitaires. Aussi, avant de savoir quelles étaient les conditions de possibilité de cette enquête, je plaçais toute difficulté sur les rapports sociaux de race entre les personnes exilées et moi, non sans altérer et essentialiser un groupe très nombreux de personnes.

Rapidement, les termes d'identité ou d'identification ont laissé la place au terme sociologiquement plus pertinent de carrière (Hughes, 1958 ; Becker, 1962), mais l'idée de fond était similaire : retracer et croiser les carrières sexuelles et migratoires et étudier comment, dans une situation de manque de ressources, pouvait se faire place un engagement politique, et comment des carrières politiques préexistantes venaient à être modifiées par la migration et le genre et la sexualité et par la perte potentielle de ressources liée au déclassement qu'entraîne la migration. J'ai pris comme terrains potentiels deux associations, une à Paris, l'autre à New York, une que je connaissais déjà et qui m'était accessible, une que je ne connaissais pas : Acceptess-T, association fondée par et pour des femmes trans migrantes d'Amérique Latine installées en France ; Rusa LGBT, association d'exilé·e·s LGBTI russes et russophones installée principalement à New York et avec des antennes dans d'autres villes états-uniennes.

Parallèlement à mon engagement naissant à l'ARDHIS, j'étais donc engagée de manière bénévole à Acceptess-T, où je donnais des cours de français au public hispanophone de l'association ; c'est dans ce cadre que j'ai mené de premiers entretiens exploratoires avec les militantes de l'association. À ce moment, je venais de terminer un mémoire de master portant sur le mouvement LGBT russe, comparant l'organisation associative et les trajectoires d'engagement dans les villes de Moscou et Saint-Pétersbourg. C'est lors de mon séjour en Russie au printemps 2015 que la question de la migration a émergé de manière « scientifique » (elle était déjà présente de manière plus personnelle), face à des récits parfois pétris de désirs et (im)possibilités de départ vers l'Europe (et, moins, vers les États-Unis et l'Australie) que je me retrouvais à incarner et sur lequel on me questionnait, et qui était à mes yeux tant fantasmée qu'inconnue. Si je voyais en quoi la vie pouvait être meilleure sous certains aspects pour une personne LGBT, je ne comprenais pas comment cela pouvait l'être à tel point dans les imaginaires de mes interlocuteur·ices, qui étaient à mes yeux surtout destiné·e·s à devenir des personnes migrantes. Ce que j'en avais compris en quelques mois de discussions, c'est que les expériences de voyages à l'étranger tenaient un rôle déterminant dans les carrières migratoires, car elles avaient laissé une très forte frustration au retour dans leur pays natal et au renouvellement d'une certaine expérience minoritaire, marqué pour

beaucoup de personnes par le secret, les doubles vies, et une peur constante des agressions physiques. Si je comprenais moins comment ces personnes ne pouvaient pas voir ce que devenir migrant·es aurait signifié pour elles, c'est que d'une part je n'ai pas eu accès à cette partie-là du récit, et d'autre part que je n'avais pas compris que pour la majorité d'entre elles et eux, cela restait un rêve irréalisable pour des raisons économiques. Les carrières migratoires me semblaient alors surinvesties malgré leur impossibilité, et avaient une place très importante dans les carrières sexuelles, mais pas seulement, des personnes (relations virtuelles avec des personnes à l'étranger, apprentissage de l'anglais et d'autres langues européennes, etc.). Je souhaitais tenter de donner une réponse à ces incompréhensions, et de mettre au travail la double lecture que je me retrouvais à avoir des vies de ces personnes.

Aussi, l'été 2015 a marqué en Europe le début de ladite « crise migratoire », donnant surtout à voir de manière criante la crise de l'accueil (Lendaro, Rodier, Vertongen, 2019) qui touchait l'Union européenne, et de manière plus locale, certaines villes, comme Paris. Me trouvant à Paris pour l'été, vivant à proximité de lieux où s'étaient installés de camps dans le nord de Paris, et embarquée par une connaissance, je me suis engagée, de manière assez courte et ponctuelle, en particulier au Jardin d'Éole et à la Mairie du 18^e arrondissement. Si jamais j'en doutais encore, cette courte expérience m'a conforté dans l'idée qu'il y avait quelque chose à étudier des formes de stratification sociales qui se retrouvent dans les trajectoires de migration, et il me semblait alors. Au début, mes engagements à Acceptess-T et à l'ARDHIS tenaient aussi à ce souhait de comparer non seulement différents espaces associatifs, mais aussi les trajectoires de différents groupes sociaux.

b) S'inscrire dans le terrain, entre facilité des assignations et placard de la chercheuse

Or, au moment même où j'écrivais ce projet, il a commencé à trébucher. Ayant enfin pu mettre un pied de manière stable à l'ARDHIS, j'ai rapidement été marquée par le fonctionnement de cette association. J'ai progressivement détourné le regard des demandeur·se·s d'asile vers les personnes qui les aidaient, détournement qui n'aura pas été que partiel et qui a commencé à se produire dès le premier jour sur le terrain. Au fil des semaines, mon engagement à l'ARDHIS a pris une place plus importante que celui à Acceptess-T. Ce dernier ne m'occupait que deux heures par semaine, le contact restait assez

réduit avec les militantes, et je n'aurais pas su comment occuper l'espace associatif sans avoir l'impression de gêner — tant par mon incompetence dans les différentes procédures administratives que lors de l'accueil, et aussi à cause de mon appartenance de genre masculine de cette époque.

À l'inverse, le premier a commencé à occuper presque toutes mes soirées, les contacts étaient constants, et l'on m'a assigné assez rapidement un rôle bien défini, celui d'apprenti bénévole. Ceci a été un élément déterminant pour la suite de l'enquête : les militantes d'Acceptess-T étaient aussi des salariées qui travaillaient à temps plein à l'association, les bénévoles y étant à cette époque peu nombreux et nombreuses. Inversement, à l'ARDHIS, tout le monde était bénévole et l'association était constamment à la recherche de nouvelles forces vives afin de pouvoir répondre à l'augmentation des demandes d'aide ; il était donc bien plus facile pour moi de pousser plus loin mon engagement dans cette deuxième structure.

En raison des structurations différentes des deux associations, au moins autant que le fait de saisir une opportunité d'enquête, ce choix a été dicté par une logique (ressemblé davantage à un choix) de classe. A posteriori, je ne peux détacher la trajectoire de mon enquête de l'inconfort tout particulier que représentait pour moi l'engagement à Acceptess-T en raison de mon éloignement social avec les militantes comme les usagères, ainsi que du vague sens de confort dans le fait de me retrouver avec les bénévoles de l'ARDHIS, dont j'étais bien plus proche socialement. Ma propre transition a joué ici, ou plutôt, le fait de ne pas avoir encore entamé de transition. L'éloignement que je percevais entre les militantes d'Acceptess-T et moi, s'il était de classe sociale, était vécu dans sa dimension genrée : mon souhait de transitionner et mes propres premières expériences liées au questionnement de genre me paraissaient, à l'époque, comme propres à une classe sociale bien définie (sentiment par ailleurs confirmé par les enquêtes d'Emmanuel Beaubatie (2017) quelque temps plus tard), tandis que les transitions des militantes et des usagères d'Acceptess-T me paraissaient tenir, ou du moins se dérouler dans un cadre auquel non seulement je n'appartenais pas, mais auquel je n'aurais en toute probabilité jamais pu appartenir. Si tant elles que moi étions des personnes immigrées en France, je n'avais, contrairement à elles, aucune entrave à me maintenir légalement sur le territoire national ; d'autre part, ma trajectoire sociale n'était pas (encore) impactée par une transition, tandis que les leurs me semblaient au contraire en être pleinement définies, tant en termes professionnels que migratoires.

Ainsi, si je garde un doux souvenir des questionnements réguliers chargés de sympathie, bienveillance et humour des militantes d'Acceptess-T concernant ma transition à venir, il est vrai aussi qu'ils m'étaient tout bonnement insupportables à ce moment-là de ma (non) transition, car sans pouvoir explicitement l'articuler de la sorte il me semblait impensable de « faire comme elles », le fait qu'elles aient pour la plupart entamé leur transition depuis de nombreuses années donnait en effet lieu à un semblant d'inatteignable. Pour cette raison, très intime, l'ARDHIS a été à la fois un espace de progression graduelle où mon questionnement n'avait certes pas de place, mais où il a pu continuer à me travailler sans questionnements extérieurs ; cela a été aussi paradoxalement un placard, tant de classe de que genre, où j'ai pu attendre encore quelques années avant d'entamer une transition sans que la présence d'autres personnes trans me rappelle à l'urgence de la chose, tout en me maintenant dans le champ associatif LGBT et me donnant la possibilité d'y nouer des liens forts et de m'inscrire dans une sociabilité communautaire.

2. Une journée de terrain et tout bascule. Reformulations du projet de recherche et entrée dans le travail bénévole

Mon premier contact avec l'ARDHIS a eu lieu en octobre 2015, lorsque j'ai participé au centre à une réunion collective d'information et de recrutement de nouveaux et nouvelles bénévoles qui avait lieu au Centre LGBT de Paris-IdF. À la suite de cette réunion, j'ai donné mon contact au président de l'époque, Philippe Colomb, lui annonçant mon souhait de m'engager afin de mener une enquête dans le cadre d'un mémoire de recherche, précisant que j'étais motivée à m'engager dans l'association tout en ne pouvant pas anticiper à quel point. Sa réaction a été pratiquement nulle : il prit mon contact, me donna le sien, et me demanda de le recontacter par la suite. Ce n'était pas Philippe, mais un autre bénévole de l'ARDHIS, ayant l'air d'en savoir bien plus que Philippe Colomb, qui anima les échanges. Il expliqua que l'accompagnement est individuel, qu'il consistait à « prendre »⁷ une personne et la suivre tout au long de son parcours de demande d'asile, qui pouvait durer plusieurs années. Pendant

⁷ Le vocabulaire de l'accompagnement est un reflet de la dimension très individuelle de celui-ci : ainsi, chaque bénévole « prend » des « suivis » chaque mois, qui deviennent les « siens », la possession venant signifier la responsabilité qu'il engage auprès des usager·e·s.

ce temps, chaque bénévole était responsable du dossier de cette personne. « Une personne pendant tout ce temps, ça me paraît énorme, je vais devoir trouver une autre manière de m'engager », ai-je annoncé le lendemain par message à ma directrice de mémoire. De cette toute première impression, je retiens deux choses : la naïveté qui me caractérisait au début de ce projet de recherche (il s'agissait bien évidemment d'accompagner bien plus qu'une seule personne), ainsi que la redoutable efficacité des explications de ce bénévole, dont le but était, comme je l'apprendrai plus tard, précisément celui de décourager l'engagement des personnes n'étant pas prêtes à le faire sur le long terme.

Après quelques mois d'échecs et de fins de non-recevoir à mes courriels, j'ai à nouveau croisé Philippe Colomb dans un autre collectif militant, et à la suite de ma relance directe j'ai enfin pu entrer en contact avec l'association. En sortant d'un court entretien dans un bar lesbien du centre de Paris, que nous avons improvisé après une réunion de cet autre collectif, ce qui me laissa croire qu'il était tout à fait normal pour les personnes engagées à l'ARDHIS d'être engagées dans d'autres espaces militants, Philippe Colomb me proposa de me rendre à la prochaine « réunion mensuelle d'accueil », au mois de février 2016.

Je fis un compte rendu assez détaillé de cette première réunion, que je vais retranscrire ici en bonne partie : le lisant a posteriori, j'ai l'impression que « tout y était » déjà, c'est-à-dire que malgré le projet de recherche que j'avais en tête et mes souhaits de mener une enquête sur un autre sujet, ce qui m'est donné à voir et ce qui capture mon regard, ce sont les interactions avec les bénévoles, l'organisation du travail, et de premières tensions. Certes, j'arrivais dans un espace où tout m'était nouveau et je venais (de) me perdre, c'est-à-dire de franchir volontairement cette « étape de l'engagement sur le terrain au cours de laquelle les questions de départ, les intuitions qui nous ont menés dans un espace-temps singulier s'évanouissent, car les acteurs nous assignent une place inattendue, ou bien encore résistent aux questions que l'on peut formuler, par le silence, l'ironie ou la sanction. » (Remy, 2014). Ici, c'est surtout la grande place prise par les bénévoles qui me frappe, et le relatif silence des demandeur·se·s d'asile, autrement dit l'organisation de l'espace en des rôles qui semblent assez bien définis et dont j'allais souhaiter plus tard interroger la trajectoire.

2.1. Violence institutionnelle ou contraintes de travail ?

Encart 2: Le centre LGBT Paris-IdF

Le local du Centre. LGBT Paris-IdF, situé au 63 rue Beaubourg, à deux pas du centre Pompidou, à Paris, est un local qui se développe sur trois étages. Le rez-de-chaussée est composé d'une grande pièce d'environ 70 m², où l'on trouve un petit comptoir d'accueil, riche en flyers de toutes les associations qui composent le centre, les toilettes du centre, et un nombre variable de chaises et petites tables, différemment disposées en fonction de journée des activités. Un escalier en colimaçon amène au sous-sol, et au premier étage. Le sous-sol est essentiellement composé d'une grande pièce souvent vide, qui peut être rapidement remplie des chaises et des tables pliées et rangées dans un coin. On y trouve aussi un comptoir de bar, employé à l'occasion pour servir des victuailles dans les moments festifs. En remontant l'échelle, au premier étage, au premier étage on trouve plusieurs pièces fermées : la bibliothèque du centre, avec sa grande table et assez de chaises pour que des Conseils d'administration et tout type de réunion puissent y avoir lieu ; on y trouve aussi des bureaux individuels, réservables par les associations membres. Dans un coin, derrière la balustrade de l'escalier, une imprimante, et sur le mur entre les différentes pièces, les boîtes aux lettres de toutes les associations membres. L'ARDHIS a mené ces réunions mensuelles au centre jusqu'à début 2020, ayant dû les interrompre brusquement en raison de la pandémie de la Covid-19, et n'ayant pas pu les reprendre à l'identique depuis.

[Réunion mensuelle] J'arrive au centre LGBT à 11 h, en me disant que j'aurais pu arriver avant. Il pleut et il fait froid : à mon arrivée, une file d'une quinzaine de personnes, surtout des hommes, mais aussi 4 ou 5 femmes, essentiellement noires, font la queue devant le Centre, tandis qu'à l'intérieur la queue continue, où au moins une trentaine de personnes attendent d'être reçues. Je reconnais, au « comptoir » placé au fond de la salle, Ludovic, vu en octobre. Il reçoit les gens qui font la queue, qui par la suite descendent au sous-sol du Centre. D'autres personnes parlent avec les demandeur·se·s d'asile le long de la queue, qui sortent des documents, quand ce n'est pas déjà fait. J'observe la scène et j'hésite à rentrer. Je me mets au fond de la queue, mais je ne me sens pas à ma place :

d'une part Philippe, bien qu'il ne soit pas là, a prévenu tout le monde que j'allais passer, d'autre part, je sens que je n'ai rien à faire dans cette queue. J'hésite encore quelques minutes, des personnes, probablement des bénévoles, dépassent la queue, je le fais aussi. Je vais vers un bénévole et je lui dis que c'est Philippe qui m'envoie. Il me demande : « Philippe ? », comme s'il ne savait pas de quoi je parle. Il appelle un bénévole, Jérôme, qui vient me voir, je lui répète mon prénom. Il me dit : « Ah oui, t'es italien ? » Oui, c'est moi. Il fait signe à une jeune bénévole de m'amener en bas. Je quitte le chaos du premier étage, je me retrouve au sous-sol du Centre, où la situation est très différente. Une dizaine de personnes dans la salle, surtout des bénévoles et deux ou trois demandeurs d'asile, assis chacun avec au moins un bénévole sur des chaises éparpillées dans la salle, avec qui ils discutent. Enfin, je reconnais ces gens comme des bénévoles, car ils sont tous blancs, à la différence des demandeurs d'asile, qui sont tous noirs.

J'ose quelques « Bonjour », et je reconnais Nolwenn, rencontrée le dimanche précédent à la Mutinerie, mais avec qui je n'avais plus eu le temps de parler. Je vais vers elle pour ne pas rester debout tout seul et on commence à parler. Je lui demande comment ça marche, qu'est-ce que c'est. À la demande : « T'es nouveau ? », je réponds par l'affirmative, je ne mets pas tout de suite en avant que je suis étudiant, je trouverais cela déplacé par rapport à la situation et à l'endroit. Je perçois une certaine rapidité dans la salle, donc je ne veux pas faire perdre du temps aux gens en expliquant maintenant pourquoi je suis là, je le dirai au fur et à mesure. Thibault, un autre bénévole, rejoint la conversation. Je leur demande si ça fait longtemps qu'ils sont bénévoles, ils me disent être arrivés au même moment en novembre, peu avant les attentats. Aucun des deux « n'a encore un DA », ils ne sont pas encore prêts, ils font surtout un travail d'observation, ils remplissent des fiches, ils suivent des formations. (Note de terrain, février 2016)

En arrivant au Centre, ce sont les deux longues files qui me frappent en premier. J'avais sûrement vu des images, mais le chaos que ces deux files et les gens qui tournent autour ou attendent de recevoir les personnes me marquent, car elles ressemblent à ce qu'on observait encore à l'époque devant les préfectures de Paris⁸. Si j'interprète ces files d'emblée comme une reproduction de la violence institutionnelle, à laquelle je vais être amenée à participer,

8 Les politiques migratoires de la ville de Paris se sont en parties concentrés depuis 2015 à faire en sorte de rendre les personnes en situation de migration invisibles aux yeux de la population parisienne, premièrement par la modification radicale des prises de rendez-vous afin de déposer des demandes d'asile, qui depuis 2018 a lieu par voie téléphonique, anticipant en cela un plus grand mouvement de dématérialisation des procédures de régularisation, et deuxièmement par la lutte contre les installations dans l'espace marquée par des dizaines d'expulsions successives.

l'observation toujours extérieure de ces espaces — étant certes étrangère, mais n'étant pas soumise à ces contraintes administratives puisqu'euro-péenne — me permettait d'en faire une condamnation facile. Deuxièmement, c'est un premier élément de langage qui me frappe, le fait d'affirmer « avoir des DA » ou comme je l'apprendrai plus tard « des suivis » ou « des gens ». Le fait de se référer aux demandeur·se·s d'asile par le possessif (« mes suivis ») me questionne, et cela n'est pas sans lien avec la réflexion précédente : n'y-a-t-il pas là l'instauration d'une forme de violence qui passe par l'affirmation, ne serait-ce que langagière, de la possession de quelqu'un, et donc sa réduction au statut d'objet ? Ces premières questions, qu'aujourd'hui je ne peux lire que comme quelque peu naïves, car ignorantes du contexte dans lequel elles ont été proférées et de ce qui est propre au travail social, trouveront sa place dans l'étude d'une partie de l'organisation des rapports de pouvoir au sein de l'association et dans le droit d'asile.

Comme je le remarque déjà, tout va très vite et les places sont très clairement assignées. Ce que je ne sais pas encore, c'est que cette réunion, qui est de fait le moment le plus important de la vie de l'association, est en effet un moment très hautement ritualisé, et qui doit respecter un timing strict, en raison de l'occupation du Centre LGBT par d'autres associations à partir de 13 h 30. C'est-à-dire que, un samedi par mois, les bénévoles de l'association doivent accueillir entre 100 et 150 personnes, identifier les personnes considérées comme prioritaires⁹, faire en sorte que tout le monde parte pour accueillir, vers 12 h 30, à nouveau entre 100 et 150 personnes, pour à nouveau faire partir tout le monde une heure après.

2.2. Une association en passe de changer

Nolwenn me dit être là, car elle a lu un article sur Causette¹⁰, « c'est dire ! » : elle voulait faire du bénévolat, et que les deux causes, l'asile et les droits des personnes LGBT, ça faisait un bon mélange. Cependant, elle reviendra sur la question de l'État d'urgence, et sur comment elle a été étonnée que personne ne veuille participer à la manif [du

9 Je reviens sur le fonctionnement de la réunion et les priorités d'accueil dans le chapitre suivant.

10 Magazine féminin et féministe à parution mensuelle. L'exclamation « c'est dire ! » de Nolwenn tient probablement au décalage entre la dimension « pop » du magazine, et la réunion de l'ARDHIS, où l'ambiance est autrement plus grave.

28 novembre 2015], ni qu'ils veuillent signer la pétition¹¹, alors que pour elle c'était « évident » que c'était une cause qui a des liens étroits avec ce qui se fait à l'ARDHIS. Elle me dit que les gens qui sont à l'ARDHIS ne se voient pas forcément comme des militants, ou des activistes, mais que c'est un peu un vrai travail et que, vu que leur engagement semble déjà grand, ils n'ont pas envie de s'engager davantage. Il n'y a pas d'intérêt politique mis en avant dans et par l'association, en gros. (Note de terrain, février 2016)

Nolwenn, étudiante en études de genre, engagée dans un collectif féministe naissant et dans un parti politique d'extrême gauche, est l'exemple typique d'une militante multiengagée à la forte socialisation de gauche dont les travaux de Johanna Siméant (1998) d'abord et Mathilde Pette (2012) ensuite ont montré la prégnance dans les mouvements de soutien aux personnes en situation de migration, bien que le poly-engagement ne leur soit pas propre (Rétif, 2013). Elle témoigne cependant d'un décalage avec les autres bénévoles de l'ARDHIS, qui à ses yeux ne seraient pas engagé·e·s par ailleurs, voire ne se seraient pas politisé·e·s et ne souhaiteraient par conséquent pas engager le nom de l'association sur des causes, même temporaires, qui pour elle font pourtant sens, ne serait-ce que par leur actualité. À ce moment-là, cela m'étonne également, étant donné que la seule personne avec laquelle j'avais pu discuter jusque-là, Philippe Colomb, fait aussi preuve d'engagements multiples — dans des collectifs divers, des associations, et un parti politique. La situation me surprend doublement : les travaux précédents qui portent sur l'ARDHIS (Bécasse, 2015 ; Salcedo, 2015) faisaient déjà état d'un élément clé dans la mobilisation, le fait qu'elle est à quelques exceptions près le fait de personnes n'ayant pas d'engagements forts précédents ou concomitants, et que le processus de professionnalisation que l'association a entrepris assez rapidement après sa création avait rapidement évacué une dimension davantage contestataire. Nolwenn me donne, sans s'en rendre compte, et sans que j'en mesure d'abord la portée, deux informations en une : d'une part, quelque chose de l'ordre du non-engagement semble bien se confirmer des analyses faites auparavant, mais d'autre part quelque chose est peut-être en train de changer dans la sociologie de l'association, avec l'engagement de personnes porteuses d'autres engagements et d'autres répertoires et cadres d'action, comme c'est son cas. C'est une des premières hypothèses que je formule et que je vais tenter de vérifier par la

11 « Pour nous, c'est définitivement non ! » Pétition à l'initiative entre autres de nombreuses organisations syndicales et d'associations de la cause des étrangers avec lesquelles l'ARDHIS travaille mais dont elle n'est pas signataire : <https://www.gisti.org/spip.php?article5152> (Consulté le 04/06/2023)

suite — sans me rendre compte de suite que par ma présence et mes prises de position je vais activement participer au changement de sociologie de l'association. Le constat d'un potentiel changement m'amènera à prêter une certaine attention aux débats, discussions et conflits autour de ce qui est considéré et vécu comme politique par les différent·e·s bénévoles, et à m'intéresser aux conceptions du bénévolat et aux cadrages de l'action. Ceci est lié aussi à un questionnement concernant l'articulation entre différents types, ou « pôles » (Pette, Eloire, 2016) d'action qui sont développés au sein de l'association au fil des années, qui suscitent souvent l'appréhension des uns autant que l'enthousiasme d'autres, et qui informent sur le sens que les uns et les autres donnent à leur engagement et à l'action de l'association.

2.3. Une association « différente » ?

Je continue à discuter avec Nolwenn et Thibault, je me fais expliquer comment fonctionne l'accueil, car c'est pour l'instant illisible : les demandeur·se·s sont « filtré·e·s » à l'étage, celles et ceux qui ne sont jamais passé·e·s par l'ARDHIS sont envoyé·e·s en bas pour être fiché·e·s dans le système de l'association, on leur « donne » (assigne) un bénévole, puis ils et elles repartent. J'apprends que le nombre de demandeur·se·s accueillis chaque mois dépend du nombre de bénévoles : un mail tourne quelques jours avant la mensuelle pour demander qui sera présent et combien de personnes il ou elle veut « prendre ». Ils me disent aussi que, finalement, ça finit toujours avec des bénévoles plus anciens qui veulent en prendre 1 ou 2, et finissent par en prendre 5 ou 6, parce qu'ils sont là. On entend crier à l'étage, Jérôme dit que seulement 15 personnes en plus seront prises en charge, et que pour les autres il faudra revenir. « Et s'il y a une urgence ? », je demande. En fait, j'apprends que tout le monde est écouté en haut, et si c'est une urgence la personne passe. (Note de terrain, février 2016)

Comme je viens de l'indiquer, ce sont avant tout les éléments de langage qui me frappent, et le fait que je sois étrangère n'y est sûrement pas pour rien : « filtrés », « fichés », « donner », « prendre », il s'agit pour moi d'un langage qui renvoie toujours à une certaine violence institutionnelle en ceci qu'il se réfère, dans mon propre imaginaire, à des objets avant qu'à des personnes. Deuxièmement, j'apprends un élément fondamental de la vie de l'association : l'accueil et le nombre de personnes suivies dépendent de la volonté et de la capacité des bénévoles plutôt que du besoin des personnes qui se présentent aux réunions mensuelles. C'est aux demandeur·se·s d'asile de devoir faire avec l'organisation de

l'association plutôt qu'à cette dernière de faire en fonction des besoins pour que la majorité soit satisfaite. Si cela m'étonne, c'est que mes faibles expériences militantes en la matière, et mes quelques lectures, m'avaient surtout appris l'existence d'une « impasse humanitaire » (Pette, 2015) dans le militantisme en faveur des personnes en migration, où l'impératif d'urgence est omniprésent et dicte le temps et l'organisation du travail, où il faut en faire toujours plus et s'adapter à des circonstances changeantes. Ce qui commence à se manifester est donc un écart entre le temps condensé des camps de réfugiés et le temps long de l'accompagnement administratif et social proposé par l'ARDHIS, qui fait que les logiques de travail à l'œuvre ne peuvent pas être les mêmes. Or, cette subordination de l'action aux capacités individuelles des bénévoles et non pas à une organisation collective de l'action est aussi le premier signe, que je ne sais pas à l'époque interpréter et mesurer comme tel, de l'exception que constitue le travail de l'ARDHIS par rapport à d'autres espaces associatifs, c'est-à-dire la mise en place d'un accompagnement éminemment individuel et l'absence presque totale de travail d'accompagnement collectif.

Plusieurs questionnements émergent alors : si chaque accompagnement représente un engagement sur plusieurs mois, voire des années¹², et que chaque nouvelle personne suivie signifie un redoublement de temps de travail, comment des personnes peuvent-elles suivre cinq ou six nouvelles personnes par mois, et donc plusieurs dizaines par an ? Que font-ils et elles dans leurs vies pour pouvoir y consacrer tout ce temps ? Autrement dit, se pose tout de suite une double question : comment les disponibilités biographiques (McAdam, 1977 ; Siméant, 2001) des bénévoles façonnent-elles l'action, et comment celle-ci peut-elle se maintenir dans le temps malgré les changements inévitables des disponibilités des bénévoles et les changements de sociologie de l'association ?

2.4. Des rôles bien définis : frontières entre bénévoles et usager·e·s

Avant la pause de 12 h 30, Nolwenn part et je reste avec Thibault, qui m'explique que maintenant il y a « le changement » : les personnes nouvellement arrivées doivent impérativement partir, et c'est à celles déjà suivies de descendre. La transition entre les deux groupes semble se faire attendre : des bénévoles crient à plusieurs reprises « c'est qui ceux-là qui ne partent pas ? » ou « Dites aux Sri-Lankais de partir ! Faut y aller ! », et

12 Nous le verrons plus tard, le temps de la demande d'asile a été raccourci dans les dernières années. Mais en 2015-2016, des demandes pouvaient durer plus de 2 ans.

d'autres phrases de ce genre. En quelques minutes tout le monde est parti, j'aide à positionner des chaises, les bénévoles se mettent d'un côté de la salle, où il y a des tables et un comptoir, et les chaises et tabourets sont en face, occupant la majorité de la salle. Normalement, on attend 50 personnes ; de fait, il y en aura au moins le double. À partir de ce moment, c'est le chaos total dans la salle : brouhaha, discussions croisées, et la température monte, car la pièce est petite et bondée au-delà de sa limite. Aussi, la séparation entre bénévoles et demandeur·se·s se veut nette, mais il y a tellement de demandeur·se·s d'asile que plusieurs restent debout (il n'y a de chaises que pour un tiers à peine des personnes présentes), et qui finissent par dépassent une frontière spatiale entre les deux groupes, sans pour autant dépasser la frontière symbolique. Ainsi, nous sommes tous et toutes mêlé·e·s, mais pas vraiment. (Note de terrain, février 2016)

Une fois de plus, c'est le langage ainsi que le ton utilisé pour s'adresser aux demandeur·se·s d'asile qui me frappent, de manière négative. On s'adresse à eux de manière indirecte, comme si c'étaient des enfants qui ne comprenaient pas ce qu'il se passe. Deuxièmement, lors de la deuxième partie de la réunion mensuelle, qui se veut un moment de sociabilité, s'opère à nouveau une séparation spatiale et symbolique assez nette entre bénévoles et usager·e·s. Je ne suis de toute évidence pas la seule personne à être négativement surprise par ce fonctionnement, assez rapidement je me rends compte que mes impressions sont partagées, notamment par les plus jeunes bénévoles. Si cette séparation était présente lors de la première partie de la réunion dédiée à l'accueil des nouvelles personnes, elle m'interrogerait moins : il me semble à ce moment plutôt normal que des personnes nouvellement arrivées soient mises en position d'être des usager·e·s, un public, moins que cela soit le cas pour celles qui sont déjà accompagnées par l'association. Ce qu'il se passe dans ces deux moments joue dans ma lecture différentielle : le premier est un moment de travail, le deuxième ne l'est vraisemblablement pas, le travail justifiant davantage que le loisir qu'il y ait une séparation.

Cette séparation ne va pourtant pas de soi, et il faudra revenir sur la manière dont deux groupes séparés ont été façonnés comme tels, ainsi que sur l'(im)possibilité de passer du groupe des demandeur·se·s d'asile à celui des bénévoles. Cette séparation tient à son origine à des enjeux de légitimité et de respectabilité de l'action associative, qui voit les bénévoles ériger de manière assez nette des frontières entre elles et eux et les usager·e·s sur un plan national et racial ; elle sera cependant requestionnée sans pour autant être totalement remise en cause. Cette séparation, on le verra, est contredite en apparence par la proximité, y

compris sexuelle, entre bénévoles et demandeurs d'asile ; or, comme je l'avais noté plus haut concernant l'histoire des liens entre race et homosexualité masculine, il ne s'agit à mon sens en aucun cas d'une contradiction, mais plutôt d'une continuité, aussi paradoxale soit-elle, car la mise à distance symbolique peut très bien s'accompagner de proximité sexuelle.

Lors de la première année de thèse, la problématique de la race a commencé à prendre une place importante dans mes réflexions, notamment au sein d'une ébauche de comparaison entre différents espaces associatifs. À la suite de quelques entretiens exploratoires avec des membres des LOCs (*Lesbiennes of Color*), association fondée par et pour des femmes lesbiennes racisées, basée à Paris, je me suis aperçue que leur discours concernant l'aide qu'elles apportaient aux demandeuses d'asile était radicalement différent de celui que je pouvais entendre au sein de l'ARDHIS. La logique des LOCs était de faire en sorte que tout le monde « passe » et obtienne des papiers, quitte à soutenir des personnes qui n'étaient pas vraiment homosexuelles, mais qui étant racisées et migrantes avaient « déjà assez subi de discriminations et de violences systémiques » (Entretien avec deux membres des LOCs, janvier 2017) : il aurait donc été impensable, pour les militantes, des lesbiennes racisées (dont au moins une elle-même réfugiée), de les reproduire. C'est le même discours qu'adoptera quelques années plus tard le Bureau d'accueil et d'accompagnement des migrants (BAAM), en maintenant qu'il s'agit là d'une prise de position contre l'État et les politiques migratoires françaises et européennes. Face à cela, l'ARDHIS passait pour une association qui au contraire « faisait le jeu de l'État », en triant les « bons » des « mauvais » dossiers, en s'assurant qu'elle n'accompagnait que des personnes homosexuelles. Ceci était par ailleurs volontiers confirmé par des représentants de l'association, qui mettaient bien en avant la dimension « spécifique » de l'association, la spécificité venant de fait justifier des pratiques potentiellement discriminatoires. Ces oppositions étaient à mes yeux liées à différentes positions sociales liées à la classe, la race, le genre et la sexualité des différent·e·s militant·es, ainsi qu'un souci d'identification : chez les LOCs, il y avait un souci d'aider toute personne avec qui elles auraient pu s'identifier, le support d'identification n'étant pas limité à la sexualité, comme cela était inversement le cas à l'ARDHIS. Je revenais à ma question de départ : est-ce que différentes carrières, et différentes subjectivités donnaient lieu à différentes (prises de) positions politiques et différentes pratiques de travail ? Or, avec le temps, cette question a été reformulée autrement, grâce aussi à ces quelques « sorties » du strict terrain de l'ARDHIS : qu'est-ce qui fait que les bénévoles et l'association se pensent comme une association spécifique, contrairement à d'autres ?

2.5. Une association et des bénévoles incontournables : la spécificité du travail en question

La deuxième partie de la réunion commence avec Ludovic qui demande si des gens ont reçu des documents de la CNDA (des convocations surtout), ou si quelqu'un a eu des nouvelles sur son statut. Des personnes se succèdent sur « scène », c'est-à-dire se lèvent et viennent s'entreposer entre le groupe des bénévoles et celui des demandeur·se·s d'asile, pour dire qu'ils et elles ont obtenu leur statut de réfugié. La salle est très bruyante. Une personne décrit une « attente insupportable » : non seulement il a dû attendre plus qu'un an pour être convoqué, une fois là-bas il a dû attendre 2 heures avant de voir un officier ; heureusement une personne de l'ARDHIS était avec lui, pour « le calmer », et lui dire que de toute façon il avait déjà fait tout ce qu'il fallait faire, qu'il n'avait plus qu'à se confier avec l'officier. Je note cette phrase sur mon téléphone : « tout dépend de nous-mêmes, si nous mentons, c'est contre nous ». Un discours d'un des réfugiés qui parle un peu plus fort : il revient sur son parcours, il affirme plusieurs fois que « il faut être soi-même, se confier aux bénévoles de l'ARDHIS, qui sont là que pour les aider, que ce sont des amis. » (Note de terrain, février 2016)

C'est la première occurrence dans mon carnet de l'articulation de deux enjeux qui structurent l'association, et pendant un certain temps l'objet de la thèse : premièrement, le lien de cause à effet supposé entre la « vérité du sexe » (Foucault, 1994 [1980]) et obtention du statut de réfugié, et donc le traitement du mensonge supposé et de celles et ceux qui sont soupçonnés de mentir ; deuxièmement, la place des bénévoles dans l'économie de la preuve de la demande d'asile, car s'agissant de figures auxquelles on se confie, et l'idée selon laquelle se confier est une étape nécessaire afin d'obtenir le statut de réfugié. Ce point m'amène à questionner, surtout en tant que bénévole, la relation interprofessionnelle qu'il peut exister entre le travail bénévole et le travail de l'OFPRA ou de la CNDA : est-elle similaire, complémentaire ? C'est la conjonction entre ces deux enjeux, le discours sur le « dire vrai sur soi-même » comme condition pour l'obtention du statut de réfugié et l'espace symbolique et matériel dans lequel ce « dire vrai » est construit, la relation avec « son/sa » bénévole, qui m'interrogera longuement par la suite et que j'interrogerai avec mes enquêté·e·s, souvent sans succès.

Une autre interrogation sous-tend celles que je viens de mentionner, concernant la durabilité du droit d'asile et ce qui le soutient. Son effectivité tient pour les représentants institutionnels à une séparation entre asile et immigration et à l'indépendance de l'OFPRA (Brice, 2019) vis-à-vis des gouvernements successifs et des politiques migratoires qu'ils mènent. Cette indépendance, qui existe bien sur le papier, serait gage d'impartialité et d'objectivité face aux requérant·es. S'il a largement été démontré que le fonctionnement interne et le travail d'octroi du statut de réfugié est, au contraire des discours institutionnels, pris dans des impératifs néo-libéraux productivistes (Akoka, 2020), qui contribuent à maintenir des taux d'accord et de rejet stables malgré les fluctuations importantes du nombre de demandes, mon interrogation a porté pendant un temps sur la manière dont le travail bénévole peut s'articuler à ce fonctionnement du droit d'asile, sur les manières dont il essaye de le contrer tout en soutenant son fonctionnement. On retrouve la problématique du travail bénévole comme « affaire d'État » avancée par Maud Simonet (2010) qui, tout en s'éloignant de sa signification première, est bonne à penser et peut être mise à jour : si la sociologue souligne « l'intervention de l'État sur la pratique bénévole » (Simonet, 2010 : 80), la question qui se pose concernant le travail bénévole dans le domaine de l'asile concerne la manière dont celui-ci soutient des pratiques du droit étatiques. Tant le travail de Karen Akoka que celui de Maud Simonet ont été centraux afin d'interroger ce qui au départ allait de soi, c'est-à-dire la spécificité des demandeur·se·s et des demandes d'asile OSIG.

Ensuite, cette idée de spécificité du public se retrouve aussi dans les directives européennes qui encadrent l'asile OSIG, notamment la directive « Accueil » et la directive « Procédure ». Comme l'a montré Ahmed Hamila dans son travail de thèse (Hamila, 2020), l'appréhension des demandes d'asile OSIG s'est faite, en France, mais aussi dans d'autres pays comme la Belgique, par le biais de leur « vulnérabilisation » par les institutions asilaires, c'est-à-dire le fait de considérer qu'en raison de la nature des demandes et des persécutions encourues ou craintes, les requérant·es OSIG, comme d'autres groupes, doivent être considéré·es comme vulnérables puisqu'ils et elles font état de « besoins spécifiques » en termes de procédure, dont les institutions doivent tenir compte dans les processus d'instruction.

La spécificité du public est reflétée dans les pratiques du travail d'accompagnement, elles aussi considérées comme spécifiques par les bénévoles, et dans la conception de l'espace associatif :

Raphaël fait le point, il conseille à tout le monde de ne pas hésiter à aller voir les bénévoles, qui se présentent et disent fort leur nom, pour être facilement identifiables. Fort contraste entre le grand groupe de demandeur·se·s anonymes, et les bénévoles qui doivent ne surtout pas l'être. Raphaël donne aussi des conseils de santé, et de manière générale il insiste sur le fait qu'il faut venir voir l'ARDHIS « pour tout », et que si nécessaire les bénévoles vont s'occuper de les adresser à d'autres associations, etc. Point sexualité, je note cette phrase : « Vous êtes en France maintenant, vous n'êtes plus au pays, la culture n'est pas la même, voilà. » Cela concerne bien sûr le VIH, mais je trouve la phrase plutôt maladroite. Et c'était un « conseil sur la bonne conduite » à avoir. (Note de terrain, février 2016)

Ce qui attire mon attention est la conception par les bénévoles de leur rôle auprès des demandeur·se·s d'asile, à la frontière entre l'engagement et le travail, ainsi que la manière dont cette frontière est négociée à l'aune du genre et de la sexualité. La conception de l'espace associatif comme un passage nécessaire avant et pendant toute démarche, comme l'indique Raphaël dans l'extrait cité, tient à la conception de l'ARDHIS comme un espace particulier en raison de sa dimension communautaire, en contrepoint par rapport à d'autres espaces associatifs. Cela justifie par ailleurs la phrase que je trouve maladroite concernant le VIH sur un supposé écart culturel. L'enjeu, me semble-t-il, est tant de savoir ce que ce référentiel essaye de dire que d'interroger son contexte d'énonciation. Par « culture », Raphaël entend essentiellement « culture sexuelle », et en particulier les pratiques de drague et de sexualité que les personnes (il se réfère essentiellement aux hommes) peuvent finir par rencontrer. Jauger qu'elle serait différente tient peut-être en partie à la reproduction d'un « ordre sexuel du monde » (Roux, Blidon, 2011 ; Chossière, 2022) où certaines personnes découvrirait des manières d'être homosexuelles inexistantes ou inaccessibles ailleurs et auparavant. Mais l'usage de ce référentiel me semble surtout à analyser en termes de scène plutôt que de discours. Raphaël prend bon gré mal gré un rôle de savant qui met en garde une assemblée de personnes nouvellement arrivées. Entre cette position et l'injonction à passer par les bénévoles pour toute démarche, il y a ici la mise en avant de la figure du (et de la) bénévole en position de vouloir et pouvoir maîtriser un périmètre d'action (l'action sociale, la santé, la sexualité, etc.) qui forcément le dépasse, mais dont il ou elle se sent responsable en raison de la dimension communautaire de l'association. Le partage d'une même orientation sexuelle viendrait alors justifier cette forme de maîtrise. Cet enjeu sera traité dans ce travail via la problématisation de l'association comme une bureaucratie représentative (Thielemann,

Steward, 1996), ou plutôt d'une « street-level bureaucracy » (Lispky, 1090) représentative, dont il s'agira de mettre en avant toutes les limites, ainsi que les potentiels travers.

Une autre remarque doit cependant être faite concernant cet extrait de carnet, qui relève d'une forme de réflexivité sur la réflexivité. Au fil des années, Raphaël sera un des bénévoles les plus engagés sur les questions de santé, et n'aura de cesse de parler de santé sexuelle lors des différentes réunions, en rappelant l'importance de communiquer sur le sujet, en privé comme en public, dans les moments d'accompagnement individuel comme collectif. Sa remarque, lors de cette réunion de février 2016, portait davantage, comme il me le confia bien plus tard, sur la potentialité pour les demandeur·se·s d'asile de faire face à des prédateurs sexuels et à ce que des relations non consenties auraient pu entraîner un manque de protection. Il faut bien admettre qu'il est moins aisé d'annoncer à des personnes nouvellement arrivées que, pour le dire simplement, le « milieu gay » est peuplé de prédateurs sexuels (le qualificatif est parmi les plus employés dans l'association pour se référer à des personnes qui pourraient profiter sexuellement des exilé·e·s). Il aurait été encore plus difficile de laisser entendre que ces prédateurs ou agresseurs pouvaient se retrouver aussi au sein même de l'association, ce qui allait être (et était sûrement déjà) le cas, amenant l'association à mettre en discussion ses pratiques de travail et ses manières d'investir et de cadrer les espaces.

2.6. Genre, sexualité et travail bénévole : les violences sexuelles entre tabou et redéfinition de l'espace associatif

Ça se termine, et la fête commence. Personne ou presque ne part, bien que la foule commence à bouger. C'est l'anniversaire d'un réfugié, du coup on boit (il y a des bières, du vin, des sodas), et on mange (des biscuits, des gâteaux). Je ne sais pas trop quoi faire à ce moment, car Thibault part voir une personne à l'étage qui doit remplir sa fiche. Je reste en bas, je me dis que je vais discuter avec d'autres personnes. Je discute ainsi avec Cyril, bénévole aussi au Secours catholique, puis avec Stéphane, qui est en lien aussi avec le Refuge. On discute à trois, quand un homme d'une soixantaine d'années, Gabriel, qui n'en est peut-être pas à son premier verre, prend mon bras un peu trop fort et m'adresse quelques blagues graveleuses sur les lesbiennes, comme quoi à son avis elles se montrent beaucoup plus que les hommes, qu'elles marquent beaucoup plus leur

identité, que « ça se voit plus » qu'elles sont lesbiennes. Je n'arrive pas à savoir s'il le déplore, s'il trouve ça de mauvais goût, ou si ça l'arrange. Tout l'échange est très malaisant, et je ne sais pas pourquoi il tient mon bras aussi longtemps. (Note de terrain, février 2016)

Je remarque à ce moment une certaine tactilité de Gabriel, qui me gêne, comme sa désinvolture parsemée de sexisme dans la manière de commenter les attitudes vestimentaires et l'hexis corporelle des demandeuses d'asile lesbiennes : les femmes se mettraient plus en avant que les hommes, plus en retrait. La gêne ressentie ce jour-là s'est reproduite à l'identique de nombreuses fois par la suite, à l'égard de Gabriel comme d'autres bénévoles, en raison d'une posture un peu trop désinvoltée envers les autres bénévoles et surtout envers les demandeurs d'asile, surtout les hommes. Ce dont il est question ici est en fait la conception et l'organisation des relations de travail entre bénévoles et demandeur·se·s d'asile, qui a été au cœur des débats et des recadrages de l'action pendant toute la durée de mon enquête, et dont il s'agira de montrer les différents ressorts.

Ce que j'ai découvert assez rapidement est que ces débats avaient lieu essentiellement entre deux factions, qui s'affrontaient de différentes manières sur ce qui était ou devrait être une bonne manière d'être bénévole. En tant que bénévole, j'allais me retrouver à devoir prendre parti, ce qui, en tant que chercheuse essayant pendant un temps de garder une certaine distance, malgré mon engagement, n'a pas été confortable à faire. J'ai cependant assez rapidement été intégrée par une de ces factions, et j'ai — sans m'en rendre bien compte — beaucoup contribué à la façonner, du fait de ma présence constante à l'association pendant plusieurs années et de ma « montée en grade » progressive, ainsi que, comme je le montrerai par la suite, mon abandon progressif des tentatives de garder une certaine distance par rapport à ces débats.

Ce qui oppose ces factions, ce ne sont pas tellement des pratiques de travail différentes, mais plutôt l'attention qui est portée (ou qu'ils et elles disent porter, en accusant les autres de ne pas la porter) aux manières de parler, de se tenir, et d'entrer en relation avec les demandeur·se·s d'asile, ainsi que, plus précisément, sur les possibilités relationnelles au-delà du cadre du travail. Autrement dit, c'est la possibilité que, en plus ou à côté de l'accompagnement, il puisse se nouer des relations sexuelles. À l'instar de Gabriel, de nombreux bénévoles font l'objet de commérages, de la part des bénévoles plus jeunes, pour des gestes comme celui qu'il venait d'avoir avec moi, qui sont systématiquement interprétés

comme des franchissements de limites, surtout lorsqu'ils s'adressent aux demandeur·se·s d'asile.

Les relations entre bénévoles et usager·e·s feront donc l'objet d'un traitement particulier dans ce travail. Il s'agira non tant de les analyser en tant que telles (car, y. compris pour des raisons méthodologiques que je détaillerai ensuite, cela me serait impossible), mais de montrer comment elles ont été le support sur lequel s'est construit un recadrage, ne serait-ce que partiel, de la cause portée par l'ARDHIS, qui ne se concentre plus uniquement sur l'accompagnement à la demande d'asile et à la défense des droits des personnes exilées LGBTI, mais s'affiche désormais aussi comme une association de lutte contre les violences sexistes et sexuelles, et donc, sans le dire ouvertement de la sorte, comme une association féministe. Le long processus qui a mené à ce recadrage sera le fil rouge de cette thèse, en particulier de la deuxième partie.

3. Tensions professionnelles et intimes dans l'enquête de terrain

Engager une réflexion quant à sa positionnalité, à l'éthique de sa recherche, et aux ressorts divers de ces deux éléments est, comme d'autres le rappellent déjà (Bonté, 2022), un enjeu désormais obligatoire dans la recherche en sciences sociales, et nécessairement pris dans les logiques de compétition et distinction propres à ce monde professionnel. L'enjeu est double : revenir de manière réflexive sur les ressorts de l'enquête, objectiver les choix, les non-choix, les succès et les ratés ; d'autre part, objectiver comment sa propre (multi)positionnalité a joué sur le terrain, avec quelles difficultés et quels avantages, dans quelles tensions elle a été prise, et comment une réflexion sur sa réflexivité peut faire avancer les débats dans la recherche.

Comme je l'ai évoqué plus haut, je me suis engagée à l'ARDHIS pour des raisons tout autant liées à une certaine facilité d'inscription dans l'association du fait du besoin de bénévoles, que pour des raisons plus intimes, l'association ayant été un espace m'offrant une sociabilité LGBTI qui ne m'engageait pas pour autant à devoir dire quelque chose sur moi, ni, surtout, à devoir constamment réfléchir à mon souhait de faire une transition. Dès le départ, il a été clair que l'engagement au sein de l'association était une condition *sine qua non* de l'enquête, sans que l'on me somme de faire des choses plutôt que d'autres. Mon degré d'engagement, s'il a été très conséquent, n'a en effet pas dépendu de contraintes externes

auxquelles je me sentais de devoir répondre. Il tenait plutôt à une configuration entre trois éléments qui se croisaient : la recherche d'une part, l'apprentissage de ce qui est compris à l'intérieur de l'association comme un métier, celui d'accompagnement, et ma trajectoire personnelle. Je vais essayer de retracer ces croisements par la suite.

3.1. Devenir bénévole pour faire de la recherche : l'engagement comme condition de l'enquête

M'éloigner des premières problématisations de recherche sur les négociations identitaires pour me focaliser sur le travail bénévole s'est traduit, en termes d'engagement ethnographique, par un investissement croissant au sein de l'ARDHIS, et par un délaissement total du terrain auprès d'Acceptess-T. Si je voulais vraiment m'intéresser à l'action associative et aux bénévoles, je voulais moi-même intégrer le plus possible cet espace et tenter d'en comprendre les différents ressorts. Cela m'a amenée à être prise « corps et âme », pour reprendre la formule de Loïc Wacquant (2002), dans la vie de l'association. S'il m'est difficile, et qu'il n'est peut-être pas souhaitable (2010 [2003]) pour l'ethnographie, de compter exactement le temps passé à l'ARDHIS, je peux tout de même donner quelques éléments objectifs. En cinq ans d'accompagnement (entre 2016 et 2021), j'ai accompagné environ 130 demandeur·se·s d'asile ; j'ai activement participé aux réunions mensuelles d'accueil (entre 2016 et 2020), assurant tour à tour différents rôles : remplissage de fiches, attribution des bénévoles, animation des moments collectifs, et courtes formations à la fin de ces réunions pour les personnes qui n'étaient pas « prises ». Lorsque les réunions mensuelles sont devenues des permanences à cause de la pandémie de la Covid-19, j'ai assuré des permanences téléphoniques, puis lorsque cela a été possible en personne, à raison d'une par semaine (janvier-mai 2021). J'ai été engagée au sein du Conseil d'Administration entre avril 2018 et avril 2019, puis au « bureau asile », instance intermédiaire entre le Conseil d'administration et les bénévoles, chargée de la gestion du « pôle asile », à partir de l'automne 2018 et jusqu'aujourd'hui ; j'ai représenté l'association dans un certain nombre de réunions institutionnelles, notamment auprès du ministère de l'Intérieur, en remplacement de la présidence. J'ai aussi pris part à différentes activités en plus de l'accompagnement et de l'administration : j'ai participé à la construction de l'offre de formation de l'association, à partir de l'hiver 2020, assurant par ailleurs plus d'une dizaine de formations à d'autres

associations (professionnelles et bénévoles) dans différentes villes en France (entre 2018 et 2023) ; j'ai fait activement partie pendant un peu plus que six mois de la « commission rétention » (en 2019), dont la tâche consiste à suivre, de fait à distance, des personnes qui sont en Centre de rétention administrative (CRA), en lien avec les associations présentes dans ces centres ; j'ai formé de nouvelles recrues au travail d'accompagnement (entre 2018 et 2020). À ces activités s'en ajoutent bien d'autres, plus ponctuelles (gestion des mails, animations d'ateliers, etc.), qui ne sont pas moins importantes dans la vie de l'association, mais qu'il serait fastidieux d'énumérer de manière exhaustive.

Participer activement à la vie de l'ARDHIS a fait en sorte qu'il m'a été progressivement impossible de garder une position neutre ou plutôt distanciée vis-à-vis de l'action de l'association, y compris pour des raisons personnelles sur lesquelles je reviendrai, ce qui a eu de nombreuses conséquences sur mon enquête. La plus importante est que j'étais devenue moi-même en partie mon objet : si je menais une ethnographie du travail d'accompagnement, c'est aussi de mon travail qu'il s'agissait, car je pouvais l'observer et m'observer faire ; si je cherchais à cerner les stratégies et les pratiques des bénévoles, c'est d'abord et avant tout les miennes que je me retrouvais à analyser ; si je souhaitais mesurer tant la disponibilité biographique à l'origine de l'engagement que les conséquences biographiques de celui-ci, je ne pouvais m'exclure de l'analyse et ne pas penser ce que les autres bénévoles me disaient aussi à l'aune de ma propre expérience. J'ai assez rapidement perçu le risque que cela représente de penser que j'étais en train de même une enquête « sur moi-même » qui n'aurait plus tenu compte du contexte associatif et qui se serait centrée sur ma vie, mes affects, mes questionnements. Non seulement je passais la plupart de mes soirées et de mes weekends dans les bureaux de l'association, je recevais régulièrement des appels et des messages de la part de demandeur·se·s auxquels il fallait répondre, j'allais régulièrement à des réunions, à des rendez-vous, en essayant de transformer ce quotidien en matériaux, et par la suite essayer d'en tirer des analyses. Si cette situation n'est pas exceptionnelle en soi, elle était rendue davantage compliquée par la position à laquelle une partie de mes enquêtés m'assignaient. Au vu de mon âge, du lieu de mes études et de mes ancrages disciplinaires, de qui était mon directeur de thèse, et du fait d'avoir à plusieurs reprises ouvertement pris position contre certaines postures qualifiées tour à tour de « paternalistes » ou « problématiques », j'étais considérée comme une personne portant un regard critique sur l'association ou en tout cas sur une partie d'entre elles. Régulièrement, des personnes qui m'étaient proches m'ont envoyé des captures d'écrans d'échanges, ou des messages pendant

des réunions, ou m'ont invitée à boire un verre pour me rendre compte de tel évènement pour me confier tel ou tel propos qu'elles considéraient comme « problématique », en pensant sûrement « vendre la mèche » en me fournissant ce qui à leurs yeux était « du beurre pour [m]a thèse », comme l'a souvent dit une de ces personnes. Si j'ai dû accepter cette assignation bon gré mal gré, elle m'a mise dans la position, parfois explicitée, de devoir analyser tant ce qu'on me rapportait, que le fait qu'on me le rapporte, et ce que cela semble signifier pour la personne me le rapportant, ainsi que ce qu'elle pensait que cela pouvait représenter pour moi, afin d'essayer de faire une cartographie des représentations et des assignations au sein de l'espace associatif qui s'est révélée impossible. Dans ces moments, l'association est devenue un espace d'engagement et d'enquête en même temps que l'espace d'une sociabilité elle aussi soumise à l'enquête. Dans ce contexte, la recherche d'une bonne distance avec le terrain me permettant de garder de l'espace pour l'analyse a été complexe, rendant le coût de la sortie du terrain très élevé, comme celle-ci coïncidait avec un désengagement militant que la forte sociabilité habituellement entrave (Fillieule, 2009). J'étais sûrement, comme a pu l'affirmer Christophe Broqua concernant son terrain auprès d'Act Up (Broqua, 2008) la seule personne à pâtir de cette situation, qui semblait au contraire amuser certaines de mes camarades bénévoles.

3.2. Une enquête interminable : devenir bénévole pour ne pas avoir à être chercheuse

En raison de cette situation, la question s'est posée à plusieurs moments de quitter le terrain ou de m'en éloigner, ne serait-ce que temporairement. Cela a par ailleurs eu lieu à quelques reprises. À l'été 2016 et à l'été 2017, d'abord pour des raisons personnelles puis pour entamer un autre terrain de recherche, j'ai momentanément mis en pause mon engagement au sein de l'ARDHIS. Ces éloignements étaient cependant partiels, non seulement car j'étais consciente que j'allais revenir, mais surtout, car j'ai dû accepter que ces absences du terrain n'étaient pas des pauses du travail bénévole, ne pouvant pas abandonner les dossiers en cours. À l'été 2016, alors que je ne suivais que très peu de personnes, j'ai dû me dépêcher de rentrer à Paris pour accompagner une jeune femme chez le médecin pour que celui-ci atteste des séquelles des tortures dont elle avait fait l'objet en vue de son entretien à l'OFPPA. À l'été 2017, tout en ayant confié les quelques personnes que je suivais à d'autres

bénévoles, les échanges restaient cependant fréquents. Ensuite, entre mars et octobre 2019, à cheval entre la fin de la troisième et le début de la quatrième année de thèse, est intervenue une longue période de désengagement partiel. C'est à ce moment que j'ai laissé quelques rôles que j'occupais auparavant (j'ai quitté mon rôle au sein du Conseil d'administration, j'ai moins participé aux réunions mensuelles) et qu'une potentielle prise de distance définitive a été sérieusement envisagée. Les raisons de cet éloignement étaient liées à de la fatigue et à de la saturation que je commençais à percevoir, dont je m'efforçais de comprendre la dimension heuristique (Olivier de Sardan, 1995), qui aurait pu justifier et légitimer un arrêt ; elles étaient aussi liées à des raisons personnelles, notamment au début de ma transition et à l'inconfort que ce moment a produit, car je me retrouvais à vivre en même temps les deux configurations de transition MtF, la « double vie » et la « féminisation rapide » (Beaubatie, 2017 : 110-118), tout en faisant face à des injonctions paradoxales en raison de la fréquentation de milieux sociaux très différents.

Pendant toute la durée de la thèse, à chaque manifestation de fatigue et de saturation, le premier conseil qu'on me donnait était de quitter le terrain : tant que j'étais engagée, je n'arriverais pas à voir les choses clairement et ne serais pas en mesure de mener à bien ma recherche. Si cela était tout à fait juste et consistait en un rappel important des conditions nécessaires afin de mener à bien la thèse, cela se heurtait à un autre régime de justification, extérieur celui-ci au monde de la recherche. Arrêter le terrain aurait signifié arrêter l'accompagnement, mais aussi mettre fin à ma présence dans un espace associatif en voie de professionnalisation dont j'aurais peut-être pu bénéficier dans le cadre d'une reconversion professionnelle.

Lorsqu'il y a eu des prises de distance, il m'est apparu clairement que le lien entre mon terrain et ma thèse avait été très fluctuant, ayant fini par moments par perdre toute évidence : étais-je toujours en train de « faire du terrain » ? Si oui, qu'observais-je ? Étais-je toujours en train de collecter des matériaux en vue de les retravailler pour une thèse ? La réponse à ces questions n'était pas évidente. La question n'était plus de comprendre comment le terrain et ma démarche inductive avaient pu changer mon objet, mais d'accepter le fait qu'une permanence longue sur le terrain, ainsi que des expériences professionnelles au sein de l'ESR, avaient en partie changé mes projets de vie. Mon but n'était plus celui de donner à voir à travers une démarche scientifique ce qu'il se passait à l'ARDHIS ; c'était plutôt de tenter de comprendre ce que j'avais pu apprendre d'un métier pour éventuellement le valoriser et en effectuer un faire salarié, autrement dit de traduire mon capital militant et mon

capital social en potentiel capital économique. C'est notamment à l'hiver 2019 que cela a commencé à se concrétiser à travers des candidatures spontanées et d'autres plus ciblées au sein de différentes structures du social, pour terminer en une veille constante des métiers du social dans le but de me faire une idée d'où j'aurais pu atterrir une fois ma thèse terminée, ou abandonnée. Ma démarche n'avait rien d'exceptionnel ou de particulier en soi, elle est propre à plusieurs bénévoles, plutôt jeunes, qui, comme je le montrerai plus tard, cherchent à faire valoir leur expérience de bénévolat afin d'obtenir des contrats de travail dans différents métiers du travail social, et essayent de mettre en cohérence engagement et vie professionnelle. Or, elle manifestait un décrochage que je croyais définitif avec la thèse, et l'acceptation que ce que j'avais appris sur mon terrain allait devenir ma profession. Ce n'est plus seulement ma place en tant que chercheuse et ethnographe qui se perdait dans un engagement un peu trop important, c'était tout un projet professionnel qui se retrouvait ébranlé par les conditions de travail dans l'ESR, et par l'admission qu'au fond ce qu'il m'intéressait était plus de travailler que de réfléchir. Ainsi, ce n'est qu'après l'obtention d'un contrat d'ATER que, bon gré mal gré, j'ai décidé de vraiment relancer la thèse, profitant aussi du fait qu'accepter ce contrat signifiait partir de Paris, et par-là résoudre, ne serait-ce que partiellement, mon problème de proximité avec l'association.

3.3. Proximités et distances avec les enquêté·e·s : essayer de faire de la recherche malgré le fait d'être bénévole

J'ai mené ma recherche dans un terrain communautaire¹³ mixte, longtemps marqué par une prédominance masculine gaie et française, à fort capital culturel et appartenant plutôt aux classes moyennes supérieures blanches¹⁴. La progressive intégration de jeunes femmes, lesbiennes, aussi françaises, à fort capital culturel et appartenant aux classes moyennes et

13 Je mets le mot entre guillemets car c'est là une manière un peu rapide de désigner l'ARDHIS et ce qui l'entoure. Je reviens sur cette dimension supposée dans le chapitre suivant ; pour l'instant, je fais appel au sens commun des lecteurs et lectrices pour entendre le mot dans son acception, vague et potentiellement incorrecte, d'« espace de sociabilité LGBT ».

14 Cela peut paraître absurde et contradictoire puisqu'il s'agit d'une association d'aide pour des demandeur·se·s d'asile, donc potentiellement des personnes racisées, étrangères, et pas nécessairement bourgeoises, ou pas au sens occidental et français du mot. Cependant, j'estime (et l'objet de ma recherche a eu un impact sur cela), que l'essentiel de ma sociabilité à l'association s'est fait avec les autres bénévoles plutôt qu'avec les demandeur·se·s d'asile, et qu'il serait malhonnête de placer les deux sur le même plan.

supérieures (une légère distinction s'observe entre hommes et femmes, donc), et essentiellement blanches, a contribué à faire en sorte que je m'en sente plus proche sans pour autant que j'arrive à totalement me fondre dans ce milieu. Les propriétés sociales de mes enquêté·e·s étaient, peu ou prou, similaires aux miennes à quelques détails près : mon appartenance à la classe moyenne supérieure et la disposition d'un certain capital culturel sont surtout le fruit de la traduction opérée par mes parents de leur capital économique, acquis au cours de leur vie, afin de me faire acquérir du capital culturel par les études. Si cela m'a permis de mener des études, de plus longues (et ce, contrairement au reste de ma famille nucléaire et élargie), le fait d'avoir grandi dans un pays étranger et de n'être venue en France qu'à l'âge adulte me place légèrement en écart par rapport à la plupart de mes enquêté·e·s : non seulement je ne partage pas bon nombre de références culturelles diverses, mais surtout ce qu'on appelle habituellement les valeurs républicaines me sont par définition étrangères, et ont toujours suscité en moi plus de curiosité qu'adhésion. Je cite ceci de manière un peu vague, mais on verra par moments que ces « valeurs » (y compris dans leur aspect vague) sont opératoires sur le terrain : ainsi, quand un groupe de bénévoles insiste sur la nécessité de défendre l'idée d'une « France terre d'asile », relevant d'un certain sens commun intime, cela est pour moi l'objet de la plus grande incompréhension. Dans et hors du terrain, les nombreuses discussions, notamment lors des passages des différentes lois concernant l'immigration et l'asile qui ont émaillé ces dernières années de vie politique française et de mon enquête, et l'accueil réservé tout au long (et bien avant et bien après) de ce travail aux exilé·es, et l'étonnement que la France, ou l'Europe, « devienn(ent) ça », c'est-à-dire des terres de non-accueil et de répression, n'ont eu de cesse de me surprendre. À mes yeux, ayant grandi en Italie et n'ayant connu que des gouvernements de droite (« centre-droit », comme on dit de l'autre côté des Alpes, recouvrant un spectre politique allant de fait jusqu'à l'extrême droite) cela n'a jamais été autre chose. J'insiste sur la dimension nationale et non pas familiale de cette socialisation, car ce n'est certainement pas ma famille, de « centre-droite » elle-aussi, qui m'a socialisée à avoir un regard sensible au sort des personnes exilées. Ou plutôt, cela s'est précisément fait en opposition avec l'assumption de base que leur sort ne devait pas être autre que celui qui leur était déjà réservé, le non-accueil et la répression.

Malgré ces quelques éléments, ma proximité sociale avec le terrain étudié m'a permis de l'intégrer aisément. Si très souvent nombre de chercheur·se·s font état de réticences des milieux communautaires face à leurs enquêtes, notamment LGBT et encore davantage trans, mon expérience ne leur fait pas vraiment écho : pas d'injonction au positionnement pouvant

amener à un *coming-out*, homosexuel ou hétérosexuel (Blidon, 2012), ni de méfiance systématique envers la recherche. Le profil des bénévoles, dont certains ont un doctorat et pratiquement tous et toutes un master, ainsi que mon fort engagement ont vraisemblablement fait oublier ou passer au second plan ma thèse et ses objets, me permettant de bénéficier d'un accès assez large à l'association, du moins du point de vue de l'observation. En effet, si sauf pendant les premiers mois, on ne m'a jamais fait de remarque quant à ma présence dans tel ou tel espace et au fait que j'aurais pu l'observer en tant que chercheuse, c'est que j'y participais activement en tant que bénévole (et rapidement avec davantage d'ancienneté que d'autres, me donnant une légitimité certaine à être là). Cependant, bon nombre d'informations m'ont malgré tout échappé, et ceci tient pour beaucoup à l'organisation du travail au sein de l'association, qui se fait de manière extrêmement individuelle et qui n'oblige personne à participer aux espaces et moments collectifs. Ceux-ci sont par ailleurs assez formels et ritualisés, laissant de fait peu de place à des discussions qui sortent du cadre strict du travail d'accompagnement. Tout se concentre alors dans les coulisses (Goffman, 1973 ; Pruvost, 2011), qui se constituent de manière affinitaire plus que par circonstance ou par le hasard. Ainsi, je me suis progressivement retrouvée dans un réseau de sociabilité avec les « jeunes » de l'association, ce qui m'a en retour progressivement fermé la porte des « anciens ». L'âge en tant que tel ne suffit pas comme critère d'explication de cette séparation : être chez les jeunes, c'est avoir un certain positionnement politique et une certaine vision de l'accompagnement (et a fortiori des relations entre bénévoles et demandeur·se·s) ; être un « ancien » aussi, et les « jeunes » sont les premières à exploiter cette opposition parfois bancaire dans un souci de distinction.

a) *Coming-out* politique et conséquences sur l'enquête

Mes prises de position successives, notamment pendant les premières années de l'enquête, n'ont pas aidé à faire en sorte que je sois aimée par tout le monde, et ont vraisemblablement compliqué la récolte de donnée auprès de certaines personnes. Je reporte par la suite un échange dont je suis dans l'impossibilité d'évaluer ce qu'il m'a coûté, mais qui rend bien compte des positionnements que j'ai été amenée à prendre et de la manière dont ils ont probablement contribué à façonner une image de moi comme, pour le dire avec Sara Ahmed et anoblir quelque peu ces prises de position, « rabat-joie » (Ahmed, 2012). La scène

qui suit correspond à une des nombreuses fois où, seule ou avec d'autres, j'ai contribué à pointer un problème dans les discussions et les actions collectives. Cependant, comme le rappelle Sara Ahmed, « [d]ire ce que vous pensez, mettre les choses sur la table, ne fait qu'aggraver la situation. Vous avez créé un problème en déclarant problématique ce qui vient d'être dit. Vous devenez le problème que vous avez créé. » (Ahmed, 2012 : 77)

[E-mail] Cet après-midi, on reçoit un mail de Wilfried, demandant si quelqu'un connaît un demandeur d'asile parlant soninké, pour qu'il puisse aider à la traduction lors de la rédaction d'un récit complémentaire. Jocelyn, bénévole qui visiblement vient de s'engager et que je ne connais pas, répond quelques minutes après, de manière quelque peu décalée. D'habitude, les seules réponses à ce genre de mail (à l'époque) ou messages (depuis) viennent de bénévoles qui peuvent directement aider. Voici ce que répond Jocelyn : « Désolé, pas ça en rayon. Par contre et à toutes fins utiles, le jour où il faut du Syro-libanais, j'ai. »

Ça m'irrite immédiatement. Je n'ai aucune idée de qui est ce Jocelyn (je ne l'ai jamais vu et c'est la première fois que je vois son nom passer sur les listes), et je me permets une réponse un peu sèche : « Non désolé, je ne connais personne parlant soninké. Une petite remarque, ça a été soulevé maintes fois sur les listes, en réunion, etc. : est-ce qu'on peut faire attention à la manière dont on parle des DA ? Ça choquera quelqu'un.e peut-être, mais ce n'est pas de la marchandise qu'on stocke dans un rayon. La langue, c'est politique, etc. etc. »

La réponse de Jocelyn ne se fait pas attendre : « Ah, je le prends pour moi. Aucune arrière-pensée sinon un trait d'humour visiblement mal perçu. Pas partisan du politiquement correct, j'éviterai néanmoins. »

Évidemment, l'appel à l'humour. À ce moment je me dis que je vais laisser tomber, aussi parce que je suis à la BU et que je suis en train de travailler sur autre chose. Aussi, comme c'est déjà le chaos en ce moment, je me dis que je n'ai pas envie d'en rajouter et d'être pris dans des conflits que je ne vais pas maîtriser. Mais Jean-Marc (Jean-Marc !)¹⁵ s'immisce dans l'échange, et me prend à partie : « Apparemment [...], s'il avait connu cette époque, n'aurait pas été sensible à l'humour de Pierre Desproges et à celui du tribunal des flagrants délire. »

15 Cette parenthèse dans mon carnet est on ne peut plus significative, a posteriori. Jean-Marc sera exclu de l'association quelque temps après à la suite de plusieurs dénonciations de violences sexuelles. Avant que cela arrive, Jean-Marc a longuement été soupçonné d'avoir des comportements « problématique ». Qu'il prenne la peine de répondre à mon mail, et surtout de me prendre de haut, me met alors dans tous mes états.

J'hésite à répondre, mais en même temps que le mail de Jean-Marc, je reçois deux messages, l'un de Hélène, l'autre de Zoé, me remerciant d'avoir envoyé le premier mail.

Donc j'enchaîne, et réponds à mon tour à Jean-Marc (qui ne répondra pas par la suite) :

« Comme quoi, n'ayant pas grandi dans ce joli pays où remettre en cause les pratiques des gens équivaut à invoquer le politiquement correct et non pas un respect de base, je n'aurais pas pu avoir ces références, certainement majeures dans la construction de l'universalisme et du paternalisme qui se portent toujours aussi bien parmi nous ! »

L'échange se termine par le mail de Jocelyn :

« Bonsoir [...] Je ne vous connais pas et j'ignore ce qui fait de vous l'arbitre des élégances ici.

Je trouve que vous sous-estimez l'intelligence des bénévoles de l'ARDHIS qui n'ont sans doute pas besoin de sous-titres pour faire la part des choses.

On m'a invité à venir sur ce groupe pour diffuser de l'information, ce que je ferai. Il m'arrivera sans doute à nouveau d'intervenir et ce sera de la façon que je jugerai la plus pertinente.

Bonne soirée nonobstant. » (Note de terrain, octobre 2017)

Que suis-je devenue à la suite de cet échange ? Au-delà des deux réactions publiques et d'une seule en coulisses, je n'ai eu aucun autre retour ou commentaire. Cela ne m'a pas étonné, en ceci qu'à ce moment la vie de l'association était déjà bien mouvementée et que probablement bien des membres n'avaient que faire de tout ceci : c'était au fond l'affaire de deux nouveaux bénévoles qui peut-être ne maîtrisaient pas assez les codes associatifs. Par ailleurs, le fait que Jocelyn se désengage très rapidement de l'association à la suite du changement de gouvernance m'a épargné de devoir échanger à nouveau avec lui. Ce que cet échange a signifié pour moi est en revanche une certaine « sortie du placard » par l'abandon momentané des coulisses. Auparavant je manifestais, comme d'autres, l'essentiel de mes mécontentements dans des interstices, dans des moments informels, dans un entre-soi avec certains membres de l'association où il était possible de se plaindre de choses telles que le message cité plus haut. La scène principale de l'association en revanche (courriels, réunions, etc.) était plutôt un lieu où il fallait malgré tout montrer une certaine bonne entente. Par la suite, je me suis retrouvée à m'exprimer plus souvent et publiquement, et à être progressivement assignée à ce rôle de rabat-joie tant par des bénévoles qui m'aimaient bien, que par des bénévoles qui ne m'aimaient pas tellement.

J'ai immédiatement regretté d'avoir employé deux catégorisations très encombrantes dans l'échange : celle d'universalisme et celle de paternalisme. À cette époque j'appréhendais couramment le terrain à travers le prisme du paternalisme, en particulier, la lecture d'Albert Memmi (1957) me fournissait un cadre interprétatif satisfaisant sur ce genre de situation, très courante. Le paternalisme comme forme ultime, mais en même temps sournoise de racisme, c'était la définition parfaite de ce que j'observais au quotidien. Ce que je ne voyais pas, c'est que s'il s'agissait certes de paternalisme, il s'agissait aussi et surtout de blanchité, c'est-à-dire d'une position de domination dans les rapports sociaux de race, et que celle-ci ne s'exprimait pas uniquement entre bénévoles et demandeur·se·s d'asile, mais aussi entre bénévoles. Ce qu'exprime tant Jocelyn que Jean-Marc est en effet un rapport au monde et « aux autres », une liberté de parole et de faire de l'humour sans se soucier de ce que cela explicite d'une relationnalité avec des usagers d'un certain espace social — et aussi, de la manière dont cette relationnalité façonne cet espace social, en ceci qu'elle provoque inévitablement des réactions chez d'autres. C'est bien là un des enjeux de ce travail, et de ce qui a construit mes positionnalités le long de celui-ci : le conflit symbolique engagé entre Jean-Marc, Jocelyn, et moi et d'autres dans d'autres configurations par la suite (et sûrement avant, sans que je puisse le savoir), est bien un conflit de positions sociales. Il n'est cependant pas unidimensionnel, en ceci qu'il ne s'agit pas uniquement d'un écart de classe sociale, ou de nationalité, ou de genre, ou de race, mais bien de toutes ces dimensions à la fois, dont certaines sont plus opérantes et plus signifiantes que d'autres.

b) Les entretiens comme révélateurs de distance

Les entretiens occupent une place ambiguë au sein de mon enquête, pour plusieurs raisons. Si j'envisageais d'en faire un outil principal en début de thèse, en envisageant de soumettre un certain nombre d'enquêtés à des entretiens répétés dans le temps afin de mesurer de manière longitudinale les évolutions de leur engagement et du travail bénévole, j'ai dû assez rapidement changer de méthode. En effet, les entretiens comme méthode d'enquête sont pris dans un contexte social bien précis, celui de l'association, contexte qui joue un rôle prépondérant sur ce qui est dicible ou pas, et à qui.

Je n'ai mené que 31 entretiens que j'ai pu enregistrer et retranscrire, avec des bénévoles de l'ARDHIS, des avocates, des militantes d'autres associations. Parmi les entretiens que j'ai

faits avec les bénévoles, les plus intéressants sont ceux que j'ai faits au début de l'enquête, entre 2016 et 2017, ainsi que ceux avec des bénévoles qui m'étaient relativement éloignés (essentiellement des hommes), c'est-à-dire que nous ne nous fréquentions pas en dehors de la vie associative stricte, mais qui malgré cela ont accepté de m'accorder leur temps. Bien d'autres ont, au contraire, refusé de manière explicite ou implicite, ne motivant pas leur refus. Les entretiens que j'ai pu faire avec des personnes qui m'étaient plus proches sont souvent des prolongations, des répétitions ou des digressions, plus ou moins détaillées, de conversations que nous avons déjà eues, et sont souvent parasités par des sujets d'actualité associative qui peuvent avoir un intérêt pour l'enquête en termes de récolte d'information, mais qui m'ont surtout confirmé à plusieurs reprises la difficulté que j'ai eue à imposer ma casquette de chercheuse et à développer face à elles et eux une telle « posture » (Barbot, 2012), qui se confondait bien trop avec celle de bénévole, mais aussi avec celle de camarade et amie. Un autre élément a sûrement joué. Je présentais habituellement ma recherche comme une « thèse sur l'association », et je disais travailler sur les conceptions du travail de bénévoles et sur son organisation, et m'intéresser entre autres aux relations avec les demandeur·se·s d'asile. « Relations » était le plus souvent entendu comme « de travail », ou d'accompagnement. Or, je questionnais aussi les bénévoles sur leurs relations amoureuses et sexuelles éventuelles avec des demandeur·se·s d'asile. Le sujet n'est pas tabou en soi, car nombre de bénévoles ont ou ont eu des relations avec des personnes ayant été suivies par l'ARDHIS. Par ailleurs, les trajectoires d'engagement des bénévoles ont longtemps été marquées par leur conjugalité : il s'agissait de personnes ayant rencontré un partenaire étranger à l'étranger, qu'ils et elles (mais essentiellement « ils ») cherchaient à faire régulariser une fois de retour en France, ou avaient rencontré des hommes immigrés et étrangers en France, engagés dans une demande de régularisation. Ceci a contribué à l'installation et à la sédimentation d'une frontière relationnelle et d'un cadrage du public pas toujours très clairs : il s'agissait tout autant d'usager·e·s que de partenaires (ne serait-ce que potentiels), et pour le dire autrement, la conjugalité, réelle ou projetée, présidait donc à la relation d'aide. C'est bien cette frontière que je souhaitais interroger, ce qui a été particulièrement difficile à faire. J'en donne par la suite deux exemples, potentiellement liés.

Le cas de Cyril m'a longuement interrogée. Il s'agit d'un homme âgé d'une cinquantaine d'années qui a été très influent au sein de l'association pendant mon enquête, en raison du fait qu'il y avait pris un certain nombre de responsabilités, sa position sociale et son emploi lui octroyant la possibilité de s'engager fortement. Je n'ai jamais réussi à rentrer dans

un rapport de confiance avec Cyril, malgré le fait que nous ayons eu à travailler ensemble à bien des moments. Certes, je ne l'aimais pas particulièrement (comme Gabriel, il était identifié comme quelqu'un de « problématique »), et nous ne partagions pas les mêmes vues politiques, mais il nous arrivait volontiers d'échanger longuement et de tomber d'accord sur des sujets qui concernaient la vie de l'association. En particulier, je n'ai jamais réussi à savoir quel était son travail ni où il habitait. Ainsi, lorsque je mène mon entretien avec Cyril, celui-ci refuse ouvertement de me parler de sa vie privée : ni sa profession, encore moins celle de ses parents, ni son passé résidentiel, ni sa vie familiale ne me seront connus lors de l'entretien : « Haha, mais nous ne sommes pas là pour parler de moi ! », me rétorque-t-il d'un ton un peu moqueur, mais surtout très sérieux. Je lui demande aussi si cela lui est déjà arrivé d'avoir des relations avec des demandeur·se·s d'asile qui dépassent le cadre de l'accompagnement. Il me répond ceci :

Cyril : Ma réponse ne pourrait même pas être ni oui ni non, en fait, parce que c'est... Ce serait entre les deux, c'est compliqué. C'est une histoire qui est personnelle, extrêmement compliquée. Mais alors pour le coup, voilà et il se passera peut-être quelque chose, peut-être pas. Mais ensuite, lorsqu'il aura son statut, voilà.

Sara : D'accord... Quand tu dis « entre deux »... (*me coupe*)

Cyril : Non, mais je ne suis pas là pour parler de ça non plus. (Entretien avec Cyril, juillet 2017)

Au détour d'une conversation, quelques mois après, Florent Chossière¹⁶ m'apprend être allé déjeuner chez ce même Cyril à plusieurs reprises, et qu'ils ont ouvertement discuté y compris de la vie personnelle de ce dernier. Si, le temps passant, j'apprends forcément un ensemble d'informations concernant Cyril à travers de tierces personnes, c'est cet écart dans les possibilités relationnelles qu'il est intéressant à interroger : le refus de Cyril de se livrer lors de l'entretien n'est pas uniquement un refus qu'on enquête sur lui, mais que c'est moi qui le fasse. C'est ma proximité avec les uns (des hommes) et les autres qui a été un facteur déterminant dans la possibilité d'avoir accès à certaines informations : si certaines (des

16 Florent Chossière menait son enquête en même temps que moi, mais avait choisi de le faire de toute autre manière : bien moins engagé, il était aussi bien moins explicite dans ses positionnements, et le fait qu'il travaille sur les demandeur·se·s d'asile faisait que les bénévoles étaient autrement plus intéressés par sa thèse que par la mienne, en ceci qu'elle venait éclairer les trajectoires du public. Ceci nous a amené.es à nous retrouver dans des réseaux de sociabilité sensiblement différents, ou plutôt, ceux qui m'étaient fermés lui étaient ouverts.

femmes) n'hésitaient pas à me parler de de leur vie et que nos moments informels étaient souvent à mi-chemin entre la discussion amicale et l'entretien ethnographique, d'autres, comme Cyril, ont tout simplement refusé de me parler en dehors des interactions plus ou moins courantes qui avaient lieu à l'association, aussi cordiales et amicales soient-elles.

L'objectivation de ces refus et des ratages n'est pas toujours aisée. Raphaël fait partie de ces ratés : alors que nous nous entendions plutôt bien et que nous étions souvent en accord sur des sujets divers, et notamment les plus épineux (la question de la catégorisation des violences sexuelles étant parmi ceux-ci), et qu'il m'a soutenu à différents moments de mon engagement, il n'a tout simplement jamais donné suite à mes demandes et relances pour un entretien. Je lui ai demandé à trois reprises : la première assez tôt dans l'enquête et avant même de commencer la thèse, en 2016 ; la deuxième à peu près un an et demi après, lorsque j'étais déjà reconnue comme une bénévole engagée. Les deux se sont faites, comme pour les autres demandes d'entretien, par mail. Lorsqu'à la troisième relance en 2019 je n'ai toujours pas eu de réponse de sa part, j'ai décidé de lui demander verbalement s'il avait bien reçu mes messages. Je n'ai eu comme seule réponse qu'un sourire assez difficile à déchiffrer, mais qui vraisemblablement signifiait tout simplement « non ». Lorsque j'en ai parlé à d'autres bénévoles, les interprétations ont été diverses, et portaient toutes sur le caractère et la personnalité de Raphaël : il s'agit d'une personne très réservée et timide, qui n'aime pas beaucoup parler de soi, qui n'aime pas se montrer, etc. Devais-je comprendre qu'en retour pour passer un entretien avec moi signifiait « se montrer », et qu'il fallait bien aimer parler de soi, ou a minima accepter un certain degré d'intrusion ? Je n'ai, là aussi, que des éléments de réponse assez contradictoires : apparemment, Raphaël n'aurait pas été *out* dans son entreprise, où il travaillait depuis des décennies, et il aurait souhaité protéger son image, alors qu'un entretien, même anonymisé, aurait impliqué un certain degré d'exposition. Cependant, il était engagé dans l'association depuis au moins une dizaine d'années et il a par moments été très visible, y compris dans la presse nationale (c'est notamment à la suite de cela que je le relance pour un entretien). Peut-être alors que la raison n'est pas la personnalité de Raphaël, mais le fait qu'il ait été mis au courant par d'autres bénévoles du fait que pendant l'entretien je l'aurais questionné sur ses relations éventuelles avec des demandeurs d'asile. Or, Raphaël était à ce moment de l'enquête en couple depuis longtemps avec un homme d'un pays ouest-africain, que j'ai par ailleurs un peu par hasard rencontré. Ne souhaitait-il pas m'en parler davantage, ou tout court ?

La difficulté de faire sens de ces refus plus ou moins explicites est d'autant plus prenante que j'ai côtoyé ces personnes pendant des années. Ce que je comprends au fil du temps, c'est qu'au lieu d'être des cas limites, cela tient au fonctionnement de l'association, à savoir que la vie privée des bénévoles s'énonce essentiellement en coulisses, ce qu'un entretien pour un travail de recherche n'est pas : il établit une nouvelle scène avec, ne serait-ce momentanément, une autre face que celle de bénévole. La raison pour toutes ces difficultés m'est apparue bien trop tard pour que je puisse y faire quoi que ce soit, elle est tout aussi simple qu'implacable : si pour faire des entretiens, il faut déjà en savoir assez sur le terrain et les enquêtés, il est bien probable qu'aux yeux de beaucoup j'en savais déjà trop et que je représentais une menace pour elles et eux, notamment sur leur vie privée et leurs relations de couple. De la même manière, dans un espace de sociabilité caractérisé par le travail individuel, où la participation active au collectif est facultative et peu encadrée, les entretiens ont pu être perçus par ceux dont je n'étais pas immédiatement proche, comme des intrusions qu'ils souhaitaient éviter, au cas où l'envie me prendrait de vouloir vérifier quelques informations, comme pour Cyril.

Un autre cas de figure vient complexifier la donne, cependant. Parmi les personnes avec qui j'ai noué des liens d'amitié, il y a Audrey. Il s'agit d'une jeune femme, arrivée à l'ARDHIS juste après son master et alors qu'elle venait d'être embauchée dans une grande association du social, à Paris. Très engagées à l'association, nous nous y sommes longuement côtoyées, sans jamais travailler ensemble sur des dossiers précis. Nous avons aussi passé nombre de soirées ensemble avec d'autres bénévoles, et du fait que nous vivions dans la même ville, nous avons eu l'occasion de partager nombre de retours en métro, et quelques cafés à deux dans cette ville. Bref, elle fait partie de ces personnes que j'aime considérer comme des amies. Or, lorsque je la sollicite pour un entretien, celle-ci d'abord ne répond pas à mon mail, et ensuite refuse oralement lors de ma relance. Afin de justifier son refus, elle évoque un cas devenu célèbre à l'association d'un étudiant de master d'une grande école, aujourd'hui en thèse, ayant ouvertement déformé ses propos dans le travail de recherche « pour coller à [s]on analyse », comme le déclara l'étudiant même à Audrey après qu'elle s'est inquiétée de la manière dont elle y était citée. « J'ai été traumatisée [...], du coup j'en fais plus », me dit-elle. Je rétorque que nous nous connaissons depuis longuement, et que je n'ai aucun intérêt à faire comme cet étudiant. « Oui, mais c'est parce que c'est toi aussi ! », me dit-elle en réponse, sur le pas de la porte du local de l'association alors qu'elle s'apprête à partir. Suscitant l'hilarité des présentes, cette remarque me laissa bouche bée. Nous avions pu

avoir des divergences avec Audrey, mais rien qui laissait présager des oppositions fondamentales qu'auraient justifié ce refus. J'ai fini par obtenir un entretien avec elle, qu'elle accepta seulement « si [j'étais] en galère d'entretiens », comme donc pour me rendre service. Je lui ai donc demandé à cette occasion ce qu'elle avait souhaité dire lors de son refus, et sa réponse fut quelque peu évasive (je n'ai pas pu l'enregistrer) : « T'es hyper direct et tu juges ! », me dit-elle, « Oui, mais toi aussi... », répondis-je, en lui donnant sûrement raison, « Beh oui, justement ! », fut sa réponse finale, accompagnée d'un rire. Une fois de plus, l'entretien en face-à-face ne se faisait pas juste avec une chercheuse ; il s'agissait d'une personne avec qui le passif était parfois important et qui pouvait entraîner des refus plus ou moins explicites d'accès à des informations : avec Audrey, il nous est en effet arrivé de discuter de manière animée lors de certaines réunions ou sorties, sur des sujets très divers, et il est très probable qu'elle envisageait l'entretien comme un moment où cela aurait pu arriver à nouveau, sans qu'il y ait un groupe à côté pour venir réguler l'échange. Si tout ceci n'a ni empêché que l'entretien ait lieu, ni que nous continuions à nous parler ensuite, cela me semble montrer, à l'inverse du cas de Raphaël et Cyril, que le problème des entretiens n'est pas seulement de devoir présenter un nouveau visage sur une nouvelle scène, mais la crainte qu'il se rejoue des choses déjà vécues dans une scène qui n'est pas habituelle, et de n'être alors pas en mesure de la maîtriser.

3.4. Faire et défaire le genre de la chercheuse

Comme le lectorat l'aura désormais compris, pendant les premières années de la thèse j'étais sous tous les aspects un jeune garçon, à l'identité sexuelle pas toujours claire¹⁷, qui menait une recherche dans un milieu LGBTI particulier, et qui s'y était fortement engagé. De surcroît, je suis de nationalité étrangère et je n'ai pas grandi en France, pays dans lequel je suis arrivée en plein milieu de mes études supérieures. Ces quelques caractéristiques ont été prises dans une relation ambiguë entre mon corps, ma parole, et ma voix : quelle partie de moi disait la vérité sur moi-même, et dans quels régimes de vérité ces caractéristiques étaient-elles prises ? Ces questionnements font écho à ceux qui se posent aux demandeur·se·s d'asile, sans évidemment être soumis aux mêmes instances de véridiction.

¹⁷ Les trois éléments comptent, chacun ayant été objet à différents moments, et avec des conséquences évidemment diverses, de formes d'assignation plus ou moins agréables.

La plupart des matériaux que cette thèse mobilise, ce sont des carnets de terrain, et sont très souvent écrits à la première personne. Ainsi, tant dans mes carnets que pour mes enquêtés·e·s, je suis longtemps apparue comme un homme. Dans la suite de la thèse, j'apparaîtrai tant au masculin, qu'au féminin, en fonction des périodes de l'enquête, et en fonction des interactions ou situations qu'il s'agira d'analyser. Comme on va le voir dans le point suivant, et comme cela a été suggéré dans l'introduction de la thèse, mon assignation à un sexe plutôt qu'à l'autre n'était pas toujours celle qui correspondait à l'actualité de mon parcours, ce qui appelle à l'explicitation de ce que ces déplacements de genre ont ou faire à l'enquête.

a) Des *passings* pluriels

Je commence par ma nationalité. Celle-ci est très facilement appréhendable en lisant mon nom, or elle se prête moins à l'évidence lorsque je parle, car j'ai soigneusement travaillé mon accent en me faisant acquérir un certain *passing* national ; or, lorsque mes origines étaient dévoilées (je n'en fais pas mystère), un questionnement surgit systématiquement : comment ai-je fait pour perdre tout accent et que je parle *aussi bien* français ? Les sous-entendus de ces questions sont multiples. Le premier tient au fait qu'il paraît inconcevable qu'une personne étrangère puisse maîtriser le français, du moins à l'oral. Ainsi, on m'a fait état de dizaines « ami·e·s de », Italiens ou autres, qui « au bout de dix, vingt, trente ans », ont toujours « leur » accent. Propriété naturelle ou naturalisée, il paraît impossible que quelqu'un puisse « le perdre », alors que tout linguiste pourrait rétorquer qu'il s'agit au contraire, et bien plus simplement d'en prendre un autre. Ce premier sous-entendu s'accompagne d'un deuxième, lui aussi m'étant présenté comme un questionnement : est-ce ma mère qui est française ? Ceci interroge autrement sur mon origine et position de classe : pour que mon père (italien) rencontre ma supposée mère française, cela implique que l'un ou l'autre aient beaucoup voyagé, du moins assez pour se rencontrer et former un couple durable, et qu'ils aient été en mesure de communiquer, ce qui n'est pas le cas. Mes interlocuteur·ices me renvoyaient sans le savoir au fait que cela ne se *voyait* pas que j'étais de nationalité italienne (ou alors ils et elles avaient juste le tact nécessaire pour ne pas me le dire), aspect sur lequel j'ai d'autant plus travaillé (gestuelle, démarche, coupe de cheveux, vêtements, etc.). Bref, c'est par ma parole et ce qu'elle cachait de moi que mes origines étaient révélées, et non pas

par mon corps et apparence, m'amenant à déclarer amusée que j'avais un très bon *passing* français, que ma parole pouvait trahir certes, mais à souhait. En fonction du milieu que je fréquentais, cependant, ma parole et ma voix, et en partie mon corps, trahissaient d'autres appartenances, celles-ci sexuelles.

Lorsque j'ai commencé mon enquête à l'ARDHIS, il m'a été impossible de savoir avec précision si les bénévoles et les usager·e·s pensaient que j'étais gay ou hétérosexuel, ou encore bisexuel. Dans un espace social où le soupçon porté sur l'identité sexuelle des personnes est monnaie courante et partie intégrante du travail, cela était pour moi un enjeu de taille, et je m'attendais à ce qu'il soit abordé. Mon orientation sexuelle n'a cependant été questionnée, du moins en face de moi (je ne peux en effet aucunement exclure qu'en mon absence ce sujet ait pu être objet de discussions). Deux raisons me semblent expliquer cela. Premièrement, une attente générale que toute personne s'engageant à l'ARDHIS est gay ou lesbienne, en raison d'un effet d'autocensure de la part de personnes hétérosexuelles de fréquenter un tel espace (dont on verra un exemple dans le chapitre 2). D'autre part, l'image que je pouvais renvoyer à certains moments d'une certaine ambiguïté de genre, qui venait soit s'ajouter à, soit remplacer, une lecture de base portant sur l'homosexualité. Il m'est en effet arrivé à plusieurs reprises que l'on m'assigne, bien avant l'annonce de ma transition, à une position de genre non-binaire (je citerai un exemple dans le chapitre 5), venant cependant uniquement de la part de femmes lesbiennes. Si elles semblaient percevoir un mouvement qui, d'une certaine manière, me rapprochait d'elles, elles voulaient vraisemblablement s'en assurer, la proximité de genre se traduisant potentiellement, dans le contexte associatif, par une proximité politique. Quant aux hommes, il arrivait couramment que telle ou telle personne parle au « nous » lorsqu'il faisait référence à l'homosexualité, ou qu'il s'adresse à moi en partant du principe que « je savais », sous-entendant par-là que « j'appartenais » au même monde, à une même communauté d'expérience. Ainsi, ma supposée identité sexuelle s'agençait à mes origines sociales et géographiques : plus d'une fois, on m'a laissé entendre que mon mouvement migratoire de l'Italie à la France, et peut-être encore plus de la campagne à la grande ville, pouvait être lu comme un mouvement d'émancipation, qui faisait pour certains bénévoles écho aux leurs. Ma « perte » d'accent était alors comprise comme un pas de plus vers l'émancipation, ou l'éloignement extrême d'un point de départ qu'il fallait (faire) oublier. Après-coup, ce trouble dans l'identification d'autrui se recoupe bien évidemment avec mon propre questionnement de l'époque : si je ne sais pas très bien à quelle place l'on m'assignait, c'est que moi-même je ne savais pas très bien quelle place occuper.

De fait, la positionnalité sexuelle était contrebalancée par une position de classe, marquée par le partage de certaines références culturelles (ou de montrer un intérêt envers elles).

Plus tard, lorsque j'ai entamé une transition de genre et que mon apparence physique a commencé à changer sensiblement, c'est ma voix qui est devenue un élément central qui semble recéler une vérité sur ma personne : si mon *passing* de femme, avec le temps, semble fonctionner, ma voix instaure un trouble toujours renouvelé auprès de mes interlocuteur·ices, surtout celles et ceux que je rencontre pour la première fois. Ainsi, j'avais beau essayer de me présenter comme une femme auprès des demandeur·ses d'asile que je rencontrais pour la première fois (notamment dans le cadre de permanences où l'interaction pouvait être très courte), cela se soldait systématiquement par un retour au masculin que j'ai rapidement choisi de ne pas corriger afin de ne pas instaurer davantage de trouble dans la relation d'aide. Avec les bénévoles, cela se jouait autrement en raison du fait que nous nous connaissions déjà. J'ai fait le constat à plusieurs reprises que, comme le cas de Daniel en introduction le montrait, les hommes gays « oubliaient » régulièrement, ce qui m'a mise dans la position de devoir rappeler régulièrement qu'il n'était pas bienvenu de s'adresser à moi au masculin, qui rappelait en retour toute la dimension matérielle de l'inconcevabilité de quitter le sexe masculin (Beaubatie, 2017). Ainsi, si la transition m'a définitivement rapprochée des autres femmes lesbiennes de l'association, elle n'a eu de cesse de renouveler une certaine distance avec certains hommes de l'association : dans le cas de Daniel cité en introduction, je ne peux exclure que si je lui avais fait remarquer qu'il me parlait au masculin pendant l'entretien, celui-ci se serait passé autrement et il aurait été moins apte à partager avec moi certaines réflexions.

Le placard du chercheur, qu'il soit sexuel (Trachman, 2013), ethnique (Avanza, 2008), de classe (Chauvin, 2010), a fait l'objet de quelques travaux de recherche qui reviennent sur les complexités et ambiguïtés de ces positionnements et sur les manières dont ils réactivent des logiques de placard(isation), ainsi ce que les différentes configurations de sortie ou non sortie du placard peuvent apporter à l'enquête (Chauvin, 2016). J'estime aujourd'hui qu'il m'aurait été impossible de ne pas faire un *coming-out* sur mon terrain, non pas car je n'aurais été en mesure de dissimuler ma transition, mais, car les chevauchements entre ma vie privée et l'association étaient bien trop nombreux, ayant noué des liens d'amitié avec nombre de mes enquêté·e·s d'une part, et participant activement à la sociabilité que l'association offrait. Ainsi, au-delà des rapprochements et éloignement avec les bénévoles, l'abolition d'une frontière avec une partie de sa vie privée que représente le *coming-out* (Sedgwick, 1990), est

venu révéler à nouveaux frais une la logique de représentativité qui imprègne le travail bénévole à l'ARDHIS.

b) L'imbrication du *coming-out* et de la transition dans le travail associatif

L'effet le plus palpable qu'a eu l'annonce de ma transition sur mon terrain a été de révéler autrement une dynamique que je connaissais par ailleurs déjà, c'est-à-dire le principe de représentation dans le travail, et la compréhension de la sexualité et du genre comme des compétences. Ainsi, peu après avoir annoncé que j'avais entamé ma transition, j'ai commencé à recevoir des mails et des messages me demandant de prendre en charge telle ou telle personne trans qui avait contacté l'association pour des raisons très diverses, certaines spécifiques aux personnes trans et liées à l'action de l'association (sollicitation pour un accompagnement), d'autres en étant fortement éloignées (une demande notamment concernant les procédures afin de pouvoir transitionner dans un pays d'Afrique centrale), d'autres encore qui auraient pu être prises en charge par n'importe qui, le fait que ce soit une personne trans étant alors suffisant pour me l'adresser (des questions concernant la manière d'obtenir un rendez-vous pour entamer une demande d'asile). Malgré mes messages collectifs soulignant que ce n'est pas parce que j'étais trans que j'allais soudainement m'occuper de toute personne trans passant par l'association, ou que j'avais les réponses à toute question concernant la transition dans n'importe quel pays, ces sollicitations ont continué jusqu'à l'arrêt de mes activités à l'ARDHIS. Si cela était fastidieux, ce n'était point étonnant : au fond, j'avais observé pendant des années des hommes prendre en charge essentiellement des hommes, car ne s'estimant compétents que pour cela, et renvoyer vers les femmes bénévoles des demandes émanant de femmes demandeuses d'asile.

Si cette situation n'était pas exceptionnelle, elle m'a cependant aidé à mieux comprendre les liens qui pouvaient se faire entre expertise et expérience personnelle, et cela est en lien avec le « vertige » (Clair, 2022) dont il a été question plus haut. Ces demandes ont commencé immédiatement après mon annonce de transition, c'est-à-dire à un moment où mon expérience trans, ou dit autrement ma « carrière de genre » en tant que personne trans, au

contraire des carrières (homo)sexuelles de mes camarades, n'en était qu'à ses débuts¹⁸, si l'on s'en tient à une définition de la transition comme un mouvement volontariste d'un sexe à l'autre. Simplement, contrairement à mes camarades, j'étais seule face à ces demandes, car seule personne trans de l'association, donc seule à devoir répondre à ces demandes, jusqu'au jour où Audrey, seule pendant un temps à entendre mes récriminations, a commencé à prendre en charge quelques femmes trans (et la plupart à la suite de mon départ) qui passaient par l'association, car elle jugeait « inacceptable que dès qu'on voit "trans" on envoie tout de suite à Sara » (Note de terrain, juin 2021).

J'aurais pu prendre ces demandes de prise en charge comme une sorte de validation de ma démarche, presque comme une forme de reconnaissance. Cependant, et de manière parallèle, je me suis retrouvée à maintes reprises à devoir négocier mon identité avec les bénévoles et les demandeur·se·s d'asile (cis ou trans), ainsi qu'à questionner ma participation à des espaces non mixtes, auxquels j'ai rapidement décidé que je ne participerais pas du tout, afin d'éviter tout souci potentiel. Si le fait d'avoir été dans une association LGBT les années précédant le début de ma transition a sans doute aidé la prise de décision même, malgré les manifestations de support diverses, j'ai pu me retrouver par moments, désormais, en terrain hostile.

D'un coup, je me suis retrouvée à noter sur mes carnets les blagues plus ou moins vaguement transphobes que j'entendais, le nombre de fois où telle ou telle personne disait le mot « transsexuel », et surtout toutes les fois où des bénévoles s'adressaient à moi avec mon *deadname*, et lorsque Jean-Claude en particulier me traitait de « jeune homme » lors des permanences que nous avons partagées à l'hiver 2020, sans pour autant avoir aucune idée de ce que j'allais faire de ces notes, ni ce qu'elles révélaient de mon terrain, autre que me dire que mon *passing* n'était pas excellent.

18 L'essayiste et théoricienne trans Julia Serano revient dans un texte récent publié sur son blog personnel sur la complexité de penser le placard pour les femmes trans, en ceci que le plus souvent il s'agit de composer avec l'idée d'un « privilège masculin » dû à la position sociale dominante occupée avant transition –notamment lorsque l'on n'a pas vécu de près ou de loin des formes diverses d'homophobie. Elle oppose dès le départ du texte deux placards, celui des hommes gays, et celui des femmes trans : si le premier est facile à reconnaître et à admettre (on ne songerait pas à répliquer qu'avant leur coming out les hommes gays bénéficiaient d'un « privilège masculin hétérosexuel »), il n'en va pas de même, pour l'autrice, pour les femmes trans. <https://juliaserano.medium.com/why-are-amab-trans-people-denied-the-closet-7fd5c740ce30> (consulté le 26/12/2022)

Les derniers mois avant le rendu de ce travail, j'ai été engagée par une collègue dans de longues conversations sur la place, le rôle, les enjeux (etc., etc.) de la transidentité et de la transition dans l'enquête de terrain, et plus largement dans le monde de la recherche. Cette collègue, bien plus jeune et motivée que moi, commença rapidement à écrire un article sur sa propre expérience d'enquête, très différente de la mienne, et nous échangeions régulièrement sur son papier, mais aussi sur nos expériences respectives, sur ce qui les rapprochait et ce qui les différençait. Un élément parmi d'autres ressortait toujours comme déterminant nos divergences d'expérience : j'ai entamé ma transition pendant ma thèse, et non pas avant. C'est-à-dire que, contrairement à elle, mes enquêtés·es m'ont vue changer, m'ont entendue faire des *coming-outs* à répétition (ou justement, refuser d'en faire et m'engouffrer dans des ambiguïtés sûrement étranges à leurs yeux), m'ont parfois posé des questions, ont pu me soutenir à différents moments. Ils et elles ont été partie prenante de ma transition. Si l'annonce de ma transition a été accueillie de manière somme toute positive au sein de l'association, le soir où j'ai fait mon premier *coming-out*, les manifestations de soutien ont été diverses : des remerciements pour avoir partagé la nouvelle, aux inclusions immédiates dans les groupes non mixtes, je ne pouvais mieux espérer. Après ce *coming-out*, je fis vite le constat que je n'étais plus tout à fait maître(sse) de ma vie privée. Quelques jours après cette annonce, lors de la réunion mensuelle, un bénévole, me voyant de loin remonter les escaliers du Centre LGBT, me lança sur un ton jovial, devant une salle comble : « Alors, comment faut-il t'appeler maintenant ? ». Ce geste, visant très probablement tout autant à signifier une acceptation qui allait de soi qu'une banalisation de ma transition, de surcroît venant de la part d'un ancien militant bien connu, était probablement censé me flatter, ce qui fut en partie le cas. Cependant, j'en fus surtout embarrassée, j'ai alors bafouillé qu'il était encore tôt et que je ne savais pas encore. Les regards de la salle, que j'ai cherché de fuir, étaient tout autant amusés qu'interloqués, divisant le public entre celles et ceux qui savaient et celles et ceux qui venaient d'être mis au courant, malgré moi. Rétrospectivement, c'était là la première expérience de ce que décrivent beaucoup de personnes trans, y compris ayant entamé leurs transitions depuis de longues années et pouvant passer comme cis, c'est-à-dire une sorte de privation de droit à la vie privée. Or, ma transition n'aurait à aucun moment pu être cachée, car celle-ci n'était pas donnée et présentée en tant que telle, y compris a posteriori, mais elle était bien en train de se faire sous leurs yeux, et les miens.

Pour ma collègue citée plus haut, la question se posait autrement : sa transition et sa transidentité étaient déjà bien affirmées (y compris d'un point de vue légal) bien avant le

début de sa thèse, ainsi que ses enquêté·e·s étaient placés face à un fait accompli : ils avaient en face d'eux une femme, que certains identifiaient comme trans (son identification potentielle en tant que trans étant justement l'objet de nos discussions et de ses réflexions quant aux avantages et désavantages d'un tel positionnement reconnu) qu'ils et elles n'avaient pas connue auparavant sous d'autres images et nominations, et n'avaient pas vue, ou en tout cas n'étaient pas en position de pouvoir mesurer, le chemin parcouru. Dans mon cas, ce chemin a été parcouru avec mes enquêté·e·s sur mon terrain d'enquête.

Mais il n'y a pas seulement les enquêté·e·s, il y a aussi les collègues. Tous et toutes les collègues que j'ai pu côtoyer au cours de ce travail connaissaient mon identité précédente, ou peuvent y avoir accès très facilement : mon profil sur le site *theses.fr*, mes documents d'identité que je dois soumettre à chaque procédure de réinscription et à chaque candidature, dès que je demande un remboursement quelconque, dès que je dois remplir un banal formulaire, prendre un train, un avion, etc. D'autre part, contrairement à d'autres collègues, ma transition est assez facilement compréhensible à l'œil, ou à l'oreille, nu. Autrement dit, comme nous (n')aimons (pas) le rappeler avec cette jeune collègue, ma transition, « je la porte sur ma gueule », et peut-être encore davantage dans ma voix.

Il s'est alors produit quelque chose d'assez ironique au cours des dernières années, dont le côté désagréable s'active notamment dans des situations professionnelles (cours, communications scientifiques, discussions avec des collègues, etc.) : parler, comme je l'ai rappelé plus haut, a longuement été une manière de brouiller les pistes quant à ma nationalité et mes origines géographiques et sociales ; parler, maintenant, cela revient surtout à trahir ma transition et à me priver de la possibilité de nourrir toute illusion d'avoir un *passing* de femme, ou si l'on veut, lever tout doute concernant mes « origines de genre ».

C'est notamment pour cette raison que je n'ai jamais fait de *coming-out* trans aux personnes cis que j'accompagnais, et ne l'ai fait qu'auprès des personnes trans. Cette décision, prise un peu hâtivement à la suite d'une tentative ratée de convaincre un jeune homme qu'il avait en face de lui une femme malgré les apparences, a été justifiée par le souhait de ne pas compliquer outre mesure l'accompagnement. Je me suis toujours demandé si cela ne tenait pas au fond à une forme de racisme ou d'essentialisme de ma part, si je ne jugeais pas les personnes que j'accompagnais comme incapables de comprendre ce qu'il se passait. La raison réside pourtant bien plus simplement dans la continuité ce que je viens d'évoquer : faire un *coming-out* alors que mon *passing* n'allait pas de soi et que ma voix était toujours là pour rappeler mon sexe d'assignation à la naissance revenait à m'exposer à de

potentielles questions sur ma vie privée, auxquelles je n'avais plus envie de répondre, et qui auraient signifié un renversement potentiel de la dynamique de travail dont je souhaitais, par confort, me protéger.

c) « Sur simple déclaration » : violences épistémiques, combats communs

Il est d'usage dans des thèses de doctorat en sciences sociales de relier le choix d'objet de recherche à la trajectoire personnelle du ou de la chercheur.se, au risque de trop nourrir l'« illusion biographique » et de tomber dans l'introspection vaine (Cefaï, 2010). L'injonction à la réflexivité et à « rendre compréhensibles les origines » (Pagis, 2009 : 9) d'une recherche n'est pas sans révéler un certain nombre de tensions : il ne faut pas se justifier, ni pécher par narcissisme, il faut au contraire mener un travail d'objectivation de soi et de son objet. Or, certains éléments entrent facilement dans ces récits : la classe, le genre, les rapports sociaux de sexe ont fait l'objet d'une large prise en compte depuis plusieurs décennies ; d'autres, comme la sexualité (Clair, 2016), sont bien moins travaillés en tant qu'enjeux sociologiques. La transition, entendue comme le passage d'une classe de sexe à une autre (Beaubatie, 2017), a commencé à être l'objet tant de recherches sociologiques venant apporter un regard nouveau sur le phénomène, qu'un enjeu de réflexivité pour les chercheurs et chercheuses trans. Isabelle Clair souligne dans plusieurs de ses textes les tensions inhérentes à l'exercice de rendre compte des expériences ethnographiques, et discute la « norme souvent implicite qui tend à exclure, en la discréditant, la part de l'expérience personnelle dans le processus de connaissance alors que celle-ci *relie*, en tension et de façon plus ou moins visible — et dès lors de façon plus ou moins dissimulable —, les sociologues à leur objet. » (Clair, 2022 : 5) Le titre de l'article, « Nos objets et nous-mêmes », est un évident clin d'œil au recueil de texte féministe *Nos corps, nous-mêmes* (1977 ; 2020¹⁹) ; il avait déjà été repris et modifié dans le volume édité *Our studies, ourselves : sociologists' lives and works* (Glassner, Hertz, 2003), ouvrage qui se clôture avec un texte de la sociologue et politiste états-unienne lesbienne Verta Taylor. Dans son texte, Taylor revient sur les façonnements mutuels de sa carrière professionnelle et de sa vie personnelle en tant que sociologue ouvertement

19 La première version états-unienne a été publiée pour la première fois en 1970, et a été traduit en français en 1977 ; une réactualisation a été publiée en 2020.

lesbienne, et sur la manière dont ses engagements politiques ont eux aussi contribué à façonner ses objets de recherche, ainsi que sa manière d'enseigner. Pour les deux, il s'agit de faire une place dans la recherche aux subjectivités et aux corps — tant les siens que ceux des enquêté·e·s ; pour Taylor en particulier, il s'agit aussi de tenir compte des effets que des formes plus ou moins explicites d'homophobie, notamment au sein de l'académie, ont pu avoir sur sa trajectoire professionnelle.

Mais de quoi parle-t-on lorsqu'on retrace sa propre trajectoire, ou plus précisément une partie de celle-ci, afin de dessiner après-coup celle de « son » objet de recherche ? Est-ce intéressant, ou nécessaire, de rendre compte d'éléments biographiques qui diraient quelque chose d'un autre moment de la recherche, pas de son origine, mais de son milieu, ou de sa fin ? J'aurais du mal à établir si oui ou non, et comment, ma transition me relie à mon objet de recherche. Ce dont en revanche j'ai pu faire l'expérience, c'est d'un certain nombre d'échos entre non tant l'objet et moi-même, mais plutôt la manière dont un des discours politiques ont pu se rejoindre depuis quelques années, reliant les enjeux de genre et de migration.

Ces échos ont émergé entre mon terrain de recherche et ma vie personnelle, voire intime, au fil des années. Par « terrain de recherche », j'entends ici cette partie du travail bénévole qui a occupé le centre de ma vie de bénévole — et donc de ma vie tout court — le long de la thèse, ainsi que le principe qui le sous-tend : aider des gens à prouver qu'ils et elles étaient bien homosexuel·le·s face à des autorités étatiques diverses. Parmi les gestes qui composaient la routine de ce travail d'accompagnement, il y avait, très tôt, une affirmation qu'il fallait absolument faire comprendre aux usager·e·s ce que cette citation de Pascal Brice, alors directeur de l'OFPRA, soulignait : « Évidemment, il ne suffit pas d'affirmer être homosexuel pour que l'Office protège. » (P. Brice, note de terrain, juin 2016). Si cela ne suffit pas, c'est bien qu'il faut prouver quelque chose. L'usage de l'adverbe « évidemment » est performatif : il vise à dissiper tout questionnement quant aux raisons de la non-performativité des déclarations des requérant·es. « Et comment je vais leur prouver ça ? » était le plus souvent la question qui suivant cette affirmation, donnant lieu à de longs échanges, très répétitifs, sur l'importance de l'expression orale, des détails, des anecdotes, des histoires de vie, etc., avant de laisser la place, lorsqu'il y en avait le temps, à de véritables séances d'entraînement à la parole sur soi. Mon rôle, celui de mes camarades de l'ARDHIS et dans des dizaines d'autres structures associatives, formelles ou informelles, bénévoles ou salariées, est de faire en sorte que des personnes « parlent bien » de leur histoire, car une

simple déclaration ne serait pas suffisante pour obtenir une protection internationale. Autrement dit, il s'agit de façonner une expression orale, à défaut de pouvoir prouver par le corps ou par d'autres moyens objectifs.

Il serait périlleux, et de mauvais goût, d'établir une comparaison exacte entre une demande d'asile et une transition de genre, ou plutôt, entre un certain nombre de demandes d'asile que j'ai pu accompagner et ma propre transition, car ce qui les sépare est un écart très consistant de la violence épistémique subie qui tient tant au contexte institutionnel qu'aux ressources mobilisables et mobilisées. Certes, il y a plusieurs instances de vérification (les institutions de l'asile, la psychiatrie, la médecine) et au moment d'entamer ma transition et de faire face à des psychiatres et des médecins, je me trouvais dans une position qui m'était personnellement inédite, mais que j'avais l'impression de bien connaître par ailleurs, en ceci qu'il s'agissait de faire face à une autorité ayant le pouvoir de reconnaître, valider, et ainsi permettre ou entraver la transition. La différence entre les deux démarches consiste en ceci que j'avais assez d'outils pour contrer toute situation d'injustice épistémique, car, avant moi, des générations de militant·es avaient lutté précisément pour se réapproprier des savoirs, les mettre en commun, et les outils comme des armes contre des injonctions médicales, contribuant à modifier en retour l'institution pour aller vers des formes d'autodétermination des personnes trans. Bien évidemment, toutes les personnes trans n'ont pas la position sociale qui permet d'avoir accès à ces ressources, comme toutes les demandeur·se·s d'asile ne sont pas totalement démunis face aux autorités de l'asile. Mais les échos me semblent venir non pas des parcours en soi, mais de ce qui aujourd'hui s'oppose à ce que les uns puissent traverser des frontières géographiques, et que les autres puissent traverser des frontières de sexe — et que, on l'imagine aisément, on ne puisse surtout pas faire les deux en même temps.

Si j'avais pu anticiper cette dimension commune liée à devoir faire face à ces instances, je n'avais par contre pas pu anticiper que pendant les années qui ont suivi, et encore aujourd'hui, la France, l'Europe, le monde occidental plus largement, seraient traversés par une intensification de discours transphobes, dont une partie s'attaque précisément à une représentation fantasmée et tout bonnement irréaliste de l'autodétermination (et que ceux-ci allaient rejoindre les rangs des mouvements politiques anti-migrant·es). Comme l'affirment *ad nauseam* des militant·e·s dans diverses tribunes et (très) nombreux *tweets*, il suffirait désormais à un homme d'affirmer être une femme, et que donc « sur simple déclaration » on cesserait d'être un homme et on deviendrait une femme :

Sous couvert de "lutte contre les discriminations", ces différents amendements concernant l'identité de genre sont un crachat jeté au visage des femmes, car si j'en comprends bien le sens, ils sous-tendent la possibilité que sur simple déclaration des individus de sexe masculin puissent participer à des compétitions sportives féminines. (Marianne, 23/3/2021)²⁰

La circulaire prévoit que sur simple déclaration, sans même un certificat médical, la nouvelle « identité de genre » de l'enfant soit prise en compte pour l'accès aux toilettes, aux vestiaires et aux douches. CECI EST DANGEREUX. (Tweet d'une militante anti-trans, 1/10/2021)

Dans cette compréhension toute particulière de ce qu'un acte performatif, le processus de vérification, le pouvoir médical, les lois, et la société tout entière, soit elles n'existent pas, soit elles se plient à la volonté suprême des trans, à souhait.

D'un côté donc, des demandeur·se·s d'asile dépourvus de toute possibilité d'acte locutoire performatif, le « je suis homosexuel·le et/ou trans » n'entraînant pas automatiquement une protection ou des droits ; de l'autre, des trans, et ici des femmes trans, qui auraient le secret de cette performativité, car leur « je suis une femme, je crois, même si je ne sais pas très bien ce que cela veut dire » entraînerait et surtout obligerait tout le monde à se mettre au pas. Pour les militantes anti-trans, il faudrait (et je vais ici imaginer une solution qui n'implique pas une totale interdiction des transitions, même si cela est souvent envisagé) que les transitions soient davantage contrôlées, encadrées, scrutées. Qu'on replace en somme les personnes trans dans une même position d'injustice épistémique dans laquelle se trouvent, entre autres, les personnes migrantes qui s'adressent aux autorités de l'asile, mais aussi, pour reprendre ne serait-ce que les exemples mobilisés par Miranda Fricker, des personnes racisées et des femmes face aux tribunaux et à la police. Au fond, si on suit la logique des militant·e·s, si on croit aux femmes trans sur parole, c'est parce que ce sont bien des hommes — forcément blancs, français/européens, sûrement bourgeois — c'est-à-dire la seule catégorie de personnes à laquelle l'on croit sans sourciller. Le privilège épistémique dont elles disposent ne serait pas lié à des luttes décennales, mais à une condition sociale bien précise. À l'inverse, si les personnes en demande d'asile ne disposent pas de cette possibilité,

20 "Reconnaître l'identité de genre dans une compétition sportive entre en contradiction avec le fait de reconnaître le sexe" : <https://www.marianne.net/agora/tribunes-libres/reconnaître-lidentite-de-genre-dans-une-competition-sportive-entre-en-contradiction-avec-le-fait-de-reconnaître-le-sexe> (Consulté le 23/12/2022)

là aussi cela tient à ce qu'ils sont, des personnes en situation migration, très souvent racisées, et historiquement soumises à des dispositifs de soupçon et discrédit qui renvoient à ce que Miranda Fricker appelle une injustice épistémique testimoniale (Fricker, 2007), c'est-à-dire le fait de ne pas croire à quelqu'un en raison de ce qu'il est, et non pas de ce qu'il dit.

Ce sont aussi ces échos qui ont nourri mes pratiques de travail bénévole, et mon regard en tant que chercheuse, en faisant attention à ces moments et espaces où cette violence pouvait se reproduire et pouvait entraîner des formes de silenciation d'un public précis, les demandeur·se·s d'asile OSIG, dans un espace dont le but principal est au contraire celui de les faire parler. Cette interrogation concernant les opérations de gouvernance de la parole se retrouvera en particulier dans la partie de ce travail qui porte sur la gestion des violences sexuelles. Cela a été particulièrement révélateur de comment, précisément, la construction de l'espace associatif comme un espace communautaire a pu trébucher, non pas parce que dénoncer des violences revenait à mettre en péril l'association, comme certains le soutiennent, mais en ceci que toute logique de solidarité communautaire venait moins par l'instauration ou la réactualisation de frontières y compris épistémiques.

C'est cet écho entre ces frontières et celles, certes différentes, que d'autres essayent d'ériger dans des espaces militants, professionnels, ou à cheval entre les deux, et le lot de violences qui les accompagne, qui m'a peut-être le plus affecté, car venant redoubler ces violences déjà subies, déjà craintes. Loin de l'enthousiasme de l'ethnologue séduit par ses enquêtés (Olivier de Sardan, 2008), il s'agit, très modestement, de rappeler que ce travail a été mené auprès et avec des personnes qui voient leur parole constamment remise en cause, par une personne qui s'est retrouvée à partager avec elles et eux un peu de la conscience de ce que cela signifie.

Cette positionnalité particulière qui a nourri la construction de mon objet. Au-delà des difficultés d'identification avec les demandeur·se·s d'asile, il s'agit de souligner le parti pris d'observer les bénévoles, avec qui je ne m'identifiais pas totalement non plus. Cette double non-identification a forcé le développement d'un regard critique, décalé des réalités des un·e·s et des autres, afin d'essayer de les comprendre sans présupposer la capacité explicative d'une proximité sociale en train de se faire.

Conclusion du chapitre

Dans ce chapitre introductif, j'ai tenté de définir les contours tant théoriques que pratiques de mon objet de recherche final, autant que ses pérégrinations dans le temps, et ses conditionnements extérieurs. Quoique terrain surétudiée, l'ARDHIS se prête bien à la réinjection théorique du genre et de la sexualité dans les *migration studies*.

J'y officie en tant que bénévole depuis 2016, même si mon statut a varié au fil des années, et cette immersion ethnographique de longue durée constitue le matériau empirique principal sur lequel s'adosse cette thèse. Si elle connaît des bénéfices, la démarche n'est pas exempte de travers. Au risque d'être momentanément perdu, le fil scientifique de ma démarche se devait parfois d'être redécouvert, entre les intimités politiques créées et la réalité continue du travail bénévole. Mais c'est cette même densité du terrain qui a finalement permis à mon objet de prendre sens, ainsi resserré autour des conflits de rationalités, de générations, et de cadrages politiques se faisant concurrence, en ce qu'ils étaient en train d'y être déployés, y compris par l'enquêtrice.

Anticipant quelque peu sur les chapitres suivants, la frontière, obstacle (in) tangible des procédures d'asile, s'y donne à voir dans ses acceptions multiples (Français·e/étranger·re·s, homme/femme, hétérosexuel·le/homosexuel·le), ici incarnée à travers les positionnalités de la relation d'enquête, et, en écho, les assignations renvoyées par le terrain d'étude.

CHAPITRE 2 : L'EMERGENCE D'UNE CAUSE SPECIFIQUE

Introduction

Fin juin 2023. Sur les groupes de discussion de l'ARDHIS sur l'application de messagerie WhatsApp, tout le monde se félicite, avec l'ironie qui caractérise souvent les échanges entre les membres de l'association : lors de la Marche des Fiertés de Paris de 2023, l'ARDHIS sera en début de cortège, juste derrière la banderole de tête. C'est Aude Le Moullec-Rieu, présidente de l'association depuis 2019, qui l'annonce en soulignant d'un ton moqueur : « Vous vous souvenez quand on a rôti place de la Concorde à la pride de 2018, l'année de la loi asile et immigration précédente ? »

En 2018, l'ARDHIS fêtait ses 20 ans d'existence ; 2018 a aussi été l'année de la loi Asile et Immigration de la première présidence Macron, portée par la députée LREM Élise Fajgeles, avec alors Gérard Collomb comme ministre de l'Intérieur. Cette année-là, la Marche des Fiertés parisienne avait choisi pour slogan, au grand désespoir des associations²¹ : « Les discriminations au tapis, dans le sport comme dans nos vies ! ». Face aux critiques l'Inter-LGBT, organisatrice de la marche, ajoutera à l'affiche une série de mots-clés, dans laquelle l'asile arrive en deuxième place juste après la PMA.

²¹ Voir à ce titre un article du magazine LGBT *Komitid* qui reprend quelques une de ces critiques : « Paris : le mot d'ordre sportif de la Marche des Fiertés de Paris 2018 fait débat » : <https://www.komitid.fr/2018/05/09/paris-marche-fiertes-2018-mot-dordre/>



Figure 1: Affiche de la Marche des Fiertés de Paris de 2018

L'ARDHIS avait été placée aux derniers rangs du cortège, aux côtés notamment d'Act Up, ce qui avait soulevé des remous en interne, en raison d'un double tort fait tant aux associations, qu'aux personnes LGBT migrantes : comment était-il possible de proposer un slogan si éloigné de l'actualité politique de 2018, et de mettre des associations qui luttent au quotidien avec les personnes LGBT les plus précaires tout au fond du cortège (où elles resteront des heures sous le soleil de la place de la Concorde avec comme résultat la désertion de la plupart des usager-es) ? C'est entre autres ce qui motivera la sortie de l'ARDHIS du périmètre de l'Inter-LGBT quelques mois plus tard. Or, en 2023, lors d'une marche célébrant les dix ans du « mariage pour tou·tes », le tort semble réparé : dans une année marquée par une nouvelle loi Asile et Immigration qui s'annonce encore plus répressive que la précédente et qui fait un pas de plus vers la fin effective du droit d'asile, les associations qui luttent dans ce champ précis sont littéralement mises en avant, et l'ARDHIS en tête²².

²² En juin 2023, la direction de l'Inter-LGBT, fortement renouvelée les années précédentes, avait publié un appel à participer à une marche revendicative, qui se démarquera de ses précédentes par l'absence de chars des différentes associations et entreprises qui la peuplaient habituellement. L'appel est disponible en ligne : <https://blogs.mediapart.fr/inter-lgbt/blog/230623/appel-pour-la-marche-de-fiertés-de-paris-et-ile-de-france-2023> (Consulté le 30 juin 2023)



Figure 2: Affiche de la Marche des Fiertés 2023

L'ARDHIS est aujourd'hui une association qui bénéficie d'amples formes de reconnaissance venant tant d'acteurs institutionnels que de champs associatifs divers, qu'elle a pu obtenir au fil de son histoire et dont il sera largement question dans ce chapitre. En particulier, il s'agira de rappeler le rôle qu'elle a pu jouer dans l'obtention et l'application de mesures spécifiques concernant les couples binationaux de même sexe et les demandeur·se·s d'asile OSIG. Cela n'a bien évidemment pas toujours été le cas, et la remarque d'Aude prend sens dans la séquence temporelle qui va de 2018 à 2023. Ou plutôt, elle permet de rappeler que, dès sa naissance, l'ARDHIS a cherché à se faire une place au sein de deux espaces de luttes qui étaient en apparence séparés : l'espace de la cause des étrangers, et le mouvement LGBT. Si d'autres associations avant elle, ou en même temps qu'elle, avaient déjà investi ce terrain (c'est le cas de la « commission étrangers » d'Act Up et de l'association RAJFIRE, fondée par Claude Lessellier en 1998 [Falquet, 2021]) l'ARDHIS est de loin l'association qui au fil des décennies a su s'imposer comme une référence au croisement de ces deux luttes — et ce tant en termes numériques (de personnes aidées) que symboliques (en matière de reconnaissance institutionnelle et d'intégration de ces espaces).

Le propos de la présidente de l'association cité en introduction laisse penser que la marginalisation de l'association serait enfin révolue en raison d'une reconnaissance symbolique particulière, la tête de cortège de la Marche des Fiertés. Il est vrai, et c'est un

point central de ce chapitre et du suivant, que ses membres envisagent leur mobilisation comme davantage reliée à cette lutte qu'à celles propres de l'espace de la cause des étrangers. Ainsi, les formes de (non) reconnaissance venant de ces espaces sont moins à même de susciter des remous et des ironies, du moins collectives. Ce n'est pourtant pas en raison d'une éventuelle multipositionnalité des membres au sein d'autres associations ou collectifs du mouvement LGBT, mais surtout l'effet d'une mobilisation qui se fait avant tout pour des personnes (les demandeur·se·s d'asile) qui sont appréhendées comme faisant partie d'une même communauté, aux contours certes flous, qu'il conviendra d'interroger par la suite. S'attarder sur la construction de cette catégorie permettra de souligner les évolutions de la place occupée par les usager·e·s, ou plutôt à laquelle ils et elles sont consécutivement assigné·e·s.

C'est cette dimension communautaire, couplée à la morphologie de l'accueil et du travail bénévole qui distingue l'ARDHIS, du moins selon les membres de l'association, d'autres associations et espaces professionnels qui mènent un travail similaire, basé sur l'accompagnement dans des démarches administratives et juridiques en vue d'obtenir une régularisation. C'est la troisième dimension que je vais interroger dans ce chapitre, en revenant sur les possibilités de penser le travail bénévole tout à la fois comme mobilisation et comme travail, notamment social. Le but est alors d'interroger la construction de l'idée d'une spécificité du travail et de la mobilisation de l'ARDHIS, en tentant de dégager les quelques éléments qui la composent.

1. Des marges, produire un centre : la création d'un nouveau champ militant

L'ARDHIS a été fondée en juillet 1998 par des militant·es du *Collectif de soutien aux homos sans papiers* (CSHSP), créé en mars de la même année dans le but de donner de la visibilité à la cause des « homosexuels sans-papiers et leurs amant(e)s²³ ». L'acte de

²³ Tract du CSHSP, « Lesbian and Gay Pride », 20 juin 1998, cité dans Bécasse, Cesaro, Chossière, 2020.

fondation de l'association est un manifeste²⁴, publié le 21 mars 1998 et signé par Lionel Povert, véritable fondateur de l'association, que je reproduis ici :

Nous voulons vivre au grand jour

Nous sommes des couples homosexuels. Par amour, nous avons décidé de vivre ensemble. Les préfetures refusent de régulariser les gais : nos amant(e)s sont désormais menacés d'être expulsés du territoire français. Tout s'est fait dans l'ombre, avec l'obéissance aveugle à des critères mis en œuvre pour justifier l'exclusion. Nous, nous pensons que le droit de vivre avec la personne de son choix est un droit fondamental.

Le gouvernement use de son autorité sur les préfetures pour jouer la carte famille contre les célibataires ou ceux qu'il considère comme tels. Il refuse de reconnaître les liens sociaux, les attaches affectives durables et le projet de vie qui sont les leurs et témoignent en faveur de leur intégration.

Pour interdire aux homosexuels, lesbiennes, transsexuels étrangers le droit au séjour, les pouvoirs politique et administratif s'appuient sur les lacunes et les retards de la législation française qui refuse de reconnaître l'égalité des droits aux gays et lesbiennes. C'est ainsi que le pouvoir politique justifie son mépris aveugle de leurs droits, et leur refuse le droit de vivre dans notre pays. Contre cette logique, la régularisation de tous les sans-papiers demeure le seul slogan moralement digne et acceptable.

Toute expulsion de malades étrangers, atteints du sida ou de pathologies graves, toute expulsion de gais (homosexuels, lesbiennes ou transsexuels), est, de fait, une atteinte aux Droits de l'Homme. L'application de la circulaire Chevènement bafoue délibérément les engagements de la France dans le cadre de la Convention européenne des Droits de l'Homme : l'article 8, concernant la vie familiale et privée, qui devrait être interprété en faveur des couples mixtes gais; l'article 3, sur la protection contre les traitements inhumains et dégradants, qui devrait interdire à un pays civilisé de renvoyer dans leur pays d'origine des personnes menacées en raison de leur appartenance à une minorité sexuelle.

En effet, les gais (homosexuels, lesbiennes et transsexuels) étrangers expulsés sont condamnés à subir des pressions familiales, des persécutions et des violences sociales et politiques en raison de leur identité et de leur mode de vie qui peuvent aller jusqu'à l'assassinat. Leur refuser le droit au séjour, c'est refuser de reconnaître le caractère

²⁴ "Manifeste du Collectif de soutien aux homos sans-papiers", 21 mars 1998 : <https://ARDHIS.org/manifeste-du-collectif-de-soutien-des-homos-sans-papiers/> (Consulté le 1 juillet 2023)

particulier des risques et des discriminations spécifiques dont ils sont victimes en raison de leur identité et de leur mode de vie.

Les gais (homosexuels, lesbiennes et transsexuels) doivent bénéficier de l'asile et de la protection des démocraties européennes, en particulier de notre pays. La France s'honore d'avoir contribué à la définition de grands principes universels, contenus dans la Déclaration Universelle des Droits de L'Homme. Elle a, plus que tout autre, le devoir de les faire vivre et de les respecter.

Les associations françaises pour les Droits de l'Homme et la défense des étrangers ignorent trop souvent la problématique des sans-papiers gais. C'est pourquoi nous nous constituons en Collectif d'Homos Sans Papiers pour défendre nos droits : droit à une vie privée, à vivre avec la personne de notre choix, à protéger celle ou celui qu'on aime et qui nous fait confiance.

Nous appelons tous les gais (homosexuels, lesbiennes, transsexuels) désireux de faire reconnaître leurs droits, mais aussi toutes celles et tous ceux qui, plus largement, veulent manifester leur soutien en faveur du respect des libertés individuelles et des droits fondamentaux de la personne humaine à nous rejoindre et à soutenir notre action.

Ce manifeste a déjà fait l'objet d'analyses pertinentes dans d'autres travaux de recherche. Julien Bécasse s'est intéressé en particulier à la genèse de l'ARDHIS et aux premiers cadrages de la cause portée par l'association, et a dans son travail de mémoire analysé le discours porté par le manifeste. Voici son analyse :

Le Manifeste rend explicite la nécessité d'autonomisation politique, construite sur l'expérience spécifique de discrimination et/ou de stigmatisation, homophobe et xénophobe, des membres de couples binationaux gays ou lesbiens. Mais, par le nom du collectif, qui est en « *soutien* », et par l'argumentaire, une partie du Manifeste semble écrite pour faire valoir les droits des Français-es que l'on prive de vivre leur vie privée comme ils l'entendent, ce qui les discrimine par rapport aux couples jugés hétérosexuels. Enfin, le Manifeste grave trois champs d'action (envers les couples binationaux, contre les expulsions, pour les demandeurs d'asile), qui seront effectivement les trois actions dans lesquelles le CSHSP puis l'ARDHIS vont s'inscrire durablement. (Bécasse, 2015 : 71)

L'on ne peut que souscrire à cette analyse : ce manifeste pointe bien la marginalisation sociale et politique des « gais » étrangers qui craignent d'être expulsés de France, et constitue un véritable appel à la mobilisation communautaire en inscrivant d'emblée la lutte du CSHSP/ARDHIS dans l'histoire du mouvement homosexuel. Par le rappel de la particularité des discriminations et des formes d'exclusion, la lutte à laquelle la communauté est appelée est cadrée elle aussi comme spécifique. Cette spécificité est d'abord une nécessité de créer un espace de mobilisation propre, autonome, en raison des refus de soutien de la part des associations antiracistes. Cela se manifeste par la non-reconnaissance de la réalité du couple à l'origine de l'ARDHIS, qui se recoupe avec le déni institutionnel :

Ils [Lionel Povert et son compagnon] prennent au Mrap une cotisation « couple », mais d'après Lionel on ne leur reconnaît pas ce statut. Lionel rapporte des propos tenus par un membre du Mrap : « Si j'avais su que c'était ça le couple, je ne les aurais pas laissés cotiser ». Ils vivent là un premier face à face avec un espace militant qui ne prend pas en compte leur expérience de couple. Cette réaction homophobe rentre en résonance avec une structuration de la loi qui, elle aussi, ne répond absolument pas à leur expérience. Lionel continue : « Au Mrap, comme il ne se passe pas grand-chose du côté des homos, je me dis, il faut faire bouger les lignes ». C'est à ce moment, en 1996, qu'ils commencent à s'insérer au CGL. (Bécasse, 2015 : 59)

Le manifeste semble aussi annoncer un double ancrage politique : il mêle des revendications très à gauche (l'arrêt des expulsions, la régularisation des sans-papiers sans condition), ainsi que des rappels au droit international et national et à son application. Cette première tension sera au cœur des premières luttes de cadrage de l'association, qui finira par adopter une approche de mobilisation plutôt ancrée dans l'usage et la maîtrise du droit, contribuant ainsi à asseoir sa légitimité pour la faire devenir un acteur incontournable pour les pouvoirs publics.

1.1. Émergence de la mobilisation et premiers positionnements

Les fondateurs et fondatrices d'abord du collectif et ensuite de l'association sont une demi-douzaine de couples binationaux (5 d'hommes et 1 de femmes), dont le point commun est la nécessité de faire régulariser le ou la partenaire étranger-ère. Les premières années de la

vie de l'association sont marquées par une triple lutte : rendre visible une cause jusqu'alors inconnue tout autant du grand public que des milieux militants concernés, régulariser au cas par cas les partenaires étranger·e·s, et œuvrer en faveur de leur réelle prise en compte au sein du PACS (Bécasse, 2015 ; Salcedo, 2015). Dès sa fondation, l'association cherche à sortir d'une situation de marginalisation politique : les associations antiracistes et de l'espace de la cause des étrangers n'apportent pas le soutien souhaité, les militants se tournent donc vers les associations gays et lesbiennes. Les premiers soutiens qui rompent l'isolement politique de l'association sont issus de du mouvement homosexuel : le Centre gay et lesbien, ainsi qu'Act Up.

Malgré cette focalisation sur les couples binationaux, assez rapidement les militant·e·s de l'ARDHIS voient émerger une autre problématique, celle de l'asile politique pour des raisons liées à des (crainte de) persécutions en raison de l'orientation sexuelle et identité de genre. Si la revendication d'octroi de la protection internationale était déjà présente dans le manifeste fondateur, ce n'est que tout au début des années 2000, par la voie d'une demande d'aide de grandes associations nationales et internationales de défense des droits de l'homme, que l'ARDHIS est identifiée comme une association potentiellement en mesure d'avoir des connaissances au croisement entre (homo)sexualité, migration et droit des étrangers. Contrairement donc aux associations, notamment parisiennes, de l'espace de la cause des étrangers, ce sont de plus grandes instances qui permettent à l'ARDHIS d'avoir des formes de reconnaissance diverses. Comme le rappelle Philippe Colomb, ancien président de l'ARDHIS :

L'asile [à l'ARDHIS] a commencé avec l'affaire du Queen Boat²⁵. C'est Amnesty et la Cimade qui nous ont appelés, qui nous avaient quelque part identifiés comme pouvant intervenir sur ce sujet, et on les a aidés là-dessus. » (Entretien avec Philippe Colomb, juin 2018.)

L'histoire précise de l'émergence de cette mobilisation par l'intermédiaire d'autres associations demeure malgré tout assez floue. Je ne dispose pas de données précises sur l'aide qui a été apportée à ces personnes à cette période précise : aucune des personnes que j'ai pu interviewer, Philippe non plus, n'avaient plus de souvenirs ou d'informations précises

²⁵ Il s'agit de l'arrestation d'une cinquantaine d'hommes égyptiens présumés gays lors d'une fête sur un bateau, le 11 mai 2001, dont une trentaine seront condamnés à des peines de prison allant de trois à cinq ans.

concernant cet évènement, au-delà du fait que cela avait consisté en un premier vrai rapprochement entre Amnesty et l'ARDHIS. Les archives sont quant à elles imprécises ou inexistantes sur ce moment : Julien Bécasse qui avait mené un travail important d'archivage concernant l'émergence de l'association n'a pu réussir à récolter des éléments sur ce point. Si le flou demeure sur la manière exacte dont l'asile a émergé en tant que problématique pour l'ARDHIS, c'est aussi parce que, comme me l'expliquait Loïc, ancien président, lors de l'entretien que je mène avec lui, cela semble surtout s'être fait de manière improvisée et ponctuelle, et surtout — c'est peut-être là le point central — sans que la distinction entre la problématique des couples et celle de l'asile ne soit apparente, tant pour l'association que pour les personnes cherchant un moyen de régulariser leur situation. Ce que m'explique Loïc va dans le sens de ce qui est énoncé dans le manifeste fondateur, à savoir que l'asile et les couples constituent deux enjeux qui vont de pair dans la mobilisation de l'ARDHIS naissante : la distinction n'est qu'une question de procédures différentes, et non pas d'actions militantes.

Ce n'est que quelques années après, en 2005, que l'ARDHIS commence à officiellement compter les demandeur·ses d'asile qu'elle accompagne, et c'est ainsi que naît le mythe du « premier Tchadien » de l'association, désignant le premier homme, originaire du Tchad, ayant été « officiellement » suivi par l'association, figure qui reviendra régulièrement dans sa communication. Face à une mémoire manquante, le « premier Tchadien » — dont aujourd'hui aucun membre n'a retenu le nom — devient dans l'esprit collectif le début réel de la mobilisation des bénévoles de l'ARDHIS en faveur du droit d'asile OSIG.

Comme rappelé dans le travail de Julien Bécasse, l'émergence de la mobilisation de l'ARDHIS est inter-associative, y compris pour la dimension « asile » : afin de développer une expertise et de rendre visible une cause, l'association cherche à s'appuyer sur d'autres associations autant que celles-ci s'appuient sur elle — c'est le cas d'Act Up, d'Amnesty, de la Cimade —, car elle est alors la seule dans le paysage associatif français à occuper un champ émergent. Cependant, en interne, c'est surtout lorsque la mobilisation de l'asile se fait sans appui extérieur qu'elle entre dans la mémoire collective. Un certain sens de la mobilisation me semble se dégager ici : la revendication d'une mobilisation propre, tout autant que celle d'une expertise particulière, ce sont deux des éléments qui caractérisent l'action de l'ARDHIS depuis ses débuts, et encore aujourd'hui. La direction politique ainsi que les répertoires qu'adopte progressivement l'ARDHIS seront durablement influencés par

cette tension entre le développement d'une identité particulière, et la conscience d'occuper un espace singulier au sein de mouvement gay et lesbien, et en marge de l'espace de la cause des étrangers. Cet espace politique qui est déjà caractérisé par une certaine division interne, qui ne manquera pas de s'imposer à l'ARDHIS. Comme le rappelle en effet Jérôme Valluy (2007), les associations de la cause des étrangers peuvent être séparées en deux groupes : celles qui sont progressivement enrôlées dans les politiques publiques et qui, se professionnalisant, sont amenées à appliquer le droit et à se faire des relais de l'État ; un deuxième camp qui se place plutôt dans le soutien inconditionnel aux exilé·e·s, mais qui serait affaibli par les premières associations en raison de leur hégémonie sur le champ. Cette division en recoupe une autre, entre « associations de défense du droit d'asile » et « associations de défense des exilé·e·s » : J. Valluy prend comme exemple principal Forum Réfugiés²⁶, ou France terre d'asile²⁷, pour le premier ensemble d'associations, en ceci que leurs positions ne défendent pas un accueil inconditionnel des exilé·e·s, et « prend à témoin » (Valluy, 2007) le travail de la sociologue et politiste Johanna Siméant sur les mobilisations de sans-papiers (1998), afin de souligner combien l'asile reste une problématique largement absente au sein des mobilisations en faveur des sans-papiers.

Bien que l'asile ne soit pas encore la problématique centrale de l'ARDHIS, il s'agit pour l'association de prendre rapidement position au sein de cette division. Dans un champ qui est depuis longtemps en voie de spécialisation (D'Halluin-Mabillot, 2012), l'ARDHIS se retrouve face à la difficulté d'avoir affaire à un public qui risque d'être stigmatisé dans d'autres lieux de ce même champ militant, ce qui l'amène dans le temps à diversifier dans le temps son action, ainsi qu'à remettre progressivement en question la division proposée par Jérôme Valluy. Comme d'autres associations, l'ARDHIS tout en étant constamment tiraillée entre la défense du droit d'asile et la défense des exilé·e·s, elle fait tout de même pont entre ces deux pôles d'actions, et est un exemple du fait qu'ils peuvent coexister dans une même association.

Ces tiraillements s'observent dès les débuts de l'histoire de l'ARDHIS. Comme nous l'avons rappelé dans un court texte (Bécasse, Cesaro, Chossière, 2020), au début des

²⁶ Association fondée en 1982 à Lyon sous le nom de Comité rhodanien d'accueil des réfugiés et de défense du droit d'asile (CRARDDA), dont la mission principale est l'accueil, l'accompagnement et la défense des réfugiés. Elle compte, en 2022, plus de 500 salariés.

²⁷ Association fondée en 1971 s'était notamment spécialisés dans la gestion d'hébergements de personnes exilées, qui compte plusieurs centaines de salariées sur le territoire français.

années 2000, deux factions s'affrontent au sein de l'ARDHIS : une faction très engagée à gauche, marquée par un fort multi-engagement associatif (en particulier au sein d'Act Up), et souhaitant adopter des répertoires d'action mêlant les tentatives de régularisation à la contestation ; une deuxième faction, plus modérée politiquement, marquée par l'absence de personnes multi-engagées (l'ARDHIS étant pour elles et eux le seul engagement), et qui donne pour objectif principal à la lutte les régularisations d'usager·e·s, dans le respect des procédures et en dialogue avec les institutions (consulats, ministère de l'Intérieur, préfectures, etc.). Cette lutte de cadrage de la mobilisation, gagnée par la deuxième faction, est centrale dans la suite de l'histoire de l'association, en ceci que les pratiques d'accompagnement et les répertoires d'action adoptés à partir de ce moment demeureront par la suite : les bénévoles se concentreront sur le développement d'un savoir pratique et l'entretien d'un dialogue soutenu avec les pouvoirs publics et d'administrations diverses (à celles déjà citées s'ajouteront notamment l'OFPRA et la CNDA). C'est pour cette raison que nous avons qualifié le combat de l'ARDHIS de « lutte d'expert·es », car il s'agit d'une lutte qui se concentre sur le développement de compétences particulières, mises en avant en tant qu'expertise spécialisée, cherchant à être valorisée tant auprès des pouvoirs publics, qu'auprès d'autres acteurs (associations professionnelles, avocats) et auprès des usager·e·s.

À partir de ce moment, l'action de l'ARDHIS peut être appréhendée à partir d'un double cadrage. Elle fait partie d'un ensemble assez vaste d'associations qui développent leur action intervenant sur et par le droit, à l'exemple de la Cimade (Drahy, 2004), ou du GISTI (Israël, 2003 ; 2009), notamment lors de ses premières années de vie et à travers les actions menées auprès des couples binationaux. L'apparition et la prépondérance progressive de la problématique de l'asile font cependant bouger la focalisation de l'ARDHIS. Si la mobilisation *par* le droit se poursuit nécessairement, c'est la mobilisation *sur* le droit qui est progressivement remise en cause en raison des différentes étapes d'institutionnalisation de la problématique OSIG dans le droit d'asile français.

1.2. Le positionnement de l'ARDHIS dans la polarisation du champ militant

Encart 3 : Le champ associatif autour des migrations sexuelles

L'ARDHIS évolue dans un champ associatif qui a toujours été composé de plusieurs associations : Acceptess-T, créée par et pour des personnes trans migrantes provenant en majorité d'Amérique Latine ; en 2011, le Collectif les lesbiennes dépassent les frontières (CLF), proposant un accompagnement et un espace de sociabilité à des femmes lesbiennes (Falquet, 2021) ; les Lesbiennes Of Color (LOCs), association proposant de l'accompagnement, des espaces de sociabilité sur la base de la « solidarité internationale », et en rupture avec une « approche hiérarchique des luttes LGBT et féministes » qui met les questions de race en deuxième plan (LOCs, 2016 : 143). Pendant les années 2010, d'autres associations et collectifs investissent ce champ, en région parisienne (BAAM, Afrique Arc-en-Ciel) et d'autres villes de France (Angoulême, Angers, Lille, Lyon, Marseille, Metz, Nancy, Nantes, Toulouse, Bayonne, etc.). L'association collabore à différents degrés avec la plupart de ces associations, notamment dans le réseau informel *Exils-LGBT*, qu'elle a contribué à créer. Ce réseau a plusieurs vocations, les deux principales étant de partager les informations concernant l'actualité de l'asile, éventuellement de coordonner des actions communes, et d'œuvrer à la formation continue des bénévoles associatifs. Ce réseau a été mis en place en 2018-2019, dans un moment particulier de la vie de l'ARDHIS marqué par un renouvellement et un élargissement des cadres d'action, pour faire face à deux enjeux : mettre davantage à disposition d'autres associations le savoir et les ressources de l'association, et potentiellement créer une coalition face à l'émergence de nouveaux acteurs du champ, qui tentaient d'imposer de nouveaux paradigmes de travail et de mobilisation (voir à ce titre le chapitre 7).

À partir d'une enquête sur les différentes positionnalités et les répertoires d'actions de collectifs et associations de l'espace de la cause des étrangers dans le Nord-Pas-de-Calais,

Mathilde Pette (2012) identifie quatre pôles qui composent et structurent l'espace de cette cause (résultats qui seront repris dans une publication avec Fabien Eloire [Eloire, Pette, 2016]) : la défense des droits, l'alphabétisation, la contestation, et l'action sociale. Ces quatre types d'action coexistent et se superposent dans un même espace militant, et sont accomplis par plusieurs associations et collectifs en même temps. Cette spatialisation des pôles d'action à partir des répertoires adoptés est heuristique afin de décrire et d'analyser l'action de l'ARDHIS.

Comme le souligne Mathilde Pette, ces pôles sont définis socialement, on ne retrouve pas les mêmes militants et militantes dans un pôle plutôt qu'un autre. La structuration sociale de ces pôles et la distribution inégale des différent·e·s militant·e·s se font notamment en fonction de leurs capitaux culturels et économiques, de leur socialisation (chrétienne ou pas) et de leur appartenance politique (très marquée à gauche ou pas).

Mon enquête diffère grandement de celle de Mathilde Pette, tant en matière de localisation et d'étendue du terrain, que de méthodologie. Cependant, bien que je me sois focalisée sur une seule association et sur un nombre restreint de personnes, en adoptant une approche essentiellement ethnographique, cette enquête est l'occasion de mettre à l'épreuve ces polarisations dans un cadre plus restreint. L'ARDHIS adopte rapidement des répertoires d'action typiques du pôle de la défense des droits des étrangers, se focalisant sur la co-construction avec les usager·e·s (d'abord les couples, ensuite les demandeur·se·s d'asile) de « bons dossiers » à soumettre pour évaluation et régularisation aux administrations compétentes, préfectures en tête, et donc par un usage stratégique du droit. Le développement d'une action centrée sur la défense des droits se fait au détriment d'autres pôles d'action, la contestation au premier chef, en raison notamment de la composition sociologique de l'association, marquée par l'absence de militant·e·s portant de fortes revendications de gauche, comme cela est typique de ce pôle (Siméant, 1998 ; Pette, 2012).

La défense des droits se concentre dans l'adoption d'un répertoire tout à fait classique des associations de l'espace de la cause des étrangers : l'accompagnement. Dans sa pratique, ce répertoire a été déjà longuement décrit et analysé dans d'autres travaux (D'Halluin-Mabillot 2012 : 191-214). À partir d'une enquête dans plusieurs espaces associatifs, et en particulier celui d'une permanence d'accueil, Estelle D'Halluin-Mabillot analyse finement la manière dont les bénévoles associatifs co-construisent des récits de vie et façonnent la parole des demandeur·se·s d'asile pour que leurs histoires et leurs manières de les exprimer soient le plus proche possible des attentes de l'OFPRA et de la CNDA. Ce n'est le plus souvent

possible qu'au prix d'un engagement considérable, tant des bénévoles que des requérant·e·s, qui sont souvent amené·e·s à se rencontrer à plusieurs reprises, dans certains cas plusieurs dizaines de fois, afin d'évacuer tout élément de doute pouvant venir décrédibiliser le récit aux yeux des acteurs institutionnels. La confiance mutuelle, mais surtout la « remise de soi » (Bourdieu, 1979 ; Akoka, 2005 ; D'Halluin-Mabillot, 2012 : 205) des demandeur·se·s dans les mains expertes des bénévoles est un élément central, voire l'élément-clé, afin que cette dynamique de travail puisse être constituée et parfois tenue sur le long terme.

Bien évidemment, quelques différences existent entre ce que décrit D'Halluin-Mabillot et ce que j'ai pu observer et pratiquer pendant mon enquête, que je ne manquerai pas de souligner ; mais ces différences ne sont pas telles qu'elles viendraient invalider, ou bouleverser, ses analyses. Réaliser cela en cours d'enquête s'est par ailleurs révélé assez perturbant, non pas en raison du fait que tout aurait déjà été dit, mais bien parce que les bénévoles de l'ARDHIS partagent la conviction que l'accompagnement tel qu'il se pratique au sein de la structure ne se retrouve de manière équivalente nulle part ailleurs, et que l'ARDHIS serait une exception au sein du monde associatif d'aide et accompagnement à la demande d'asile. Un double questionnement m'a alors accompagnée pendant toutes ces années, et a nourri ce travail : à quoi tient cette conviction ? Et s'il y a une spécificité, ou une particularité (car il est au fond tout à fait admissible que tous les espaces associatifs ne fonctionnent pas exactement de la même manière), à quoi tient-elle ?

Deux éléments de réponses peuvent être avancés : le premier concerne la dimension communautaire de l'association ; le deuxième est le fait que, pendant longtemps l'ARDHIS a été une des seules associations visibles à aider des personnes LGBT en situation de migration, et indiscutablement la plus importante tant en termes de taille qu'en termes de reconnaissance institutionnelle²⁸. Si elle était d'abord doublement en marge, tant du mouvement gay et lesbien que de l'espace de la cause des étrangers, ses membres ont su dégager un espace de lutte au croisement de ces deux espaces de mobilisation. Pour ce faire, l'association a misé sur les relations avec les institutions, qui ont permis une légitimation de la lutte par une reconnaissance continue de l'expertise de l'association.

²⁸ Jules Falquet (2021) rappelle l'émergence de nombreuses mobilisations lesbiennes en faveur de femmes lesbiennes migrantes, qu'elle replace dans l'histoire longue des mobilisations de lesbiennes contre le racisme en France. Bien que les toutes premières associations à l'engager dans le champ soient en effet des associations lesbiennes, et malgré le fait que cette mobilisation spécifique se renouvelle à la fin des années 2000, ces associations reçoivent beaucoup moins de considération de la part des pouvoirs publics.

1.3. Une association incontournable pour les pouvoirs publics

Comme le travail d'Ahmed Hamila le montre (2020 ; 2022), l'association, et notamment le pôle asile dans la figure de Frédéric Chaumont (coordinateur du pôle et ensuite président de l'association entre 2016 et 2018), est pendant plusieurs années engagée aux côtés de l'OFPRA dans le but d'œuvrer à une meilleure intégration des demandes OSIG dans le droit d'asile français. La reconnaissance de l'association et de ses compétences spécifiques passe aussi par une dimension internationale. Son rôle d'experte de la question de l'asile OSIG lui est reconnu grâce à la participation à des rapports de recherche sur la question de l'asile SOGI au niveau européen, tel que le rapport *Fleeing Homophobia* (Spijkerboer, Jansen, 2011).

Ahmed Hamila identifie trois phases d'institutionnalisation de la demande d'asile OSIG en France. La phase de « genèse » (1995-2010), qui se déroule dans l'arène judiciaire dans l'interaction entre CNDA et Conseil d'État, qui appréhendent les demandeur·se·s OSIG avec deux points de vue différents : « la CNDA [...] estime que pour se voir octroyer le statut de réfugié·e, un·e requérant·e se doit de manifester ostensiblement son orientation sexuelle (visibilité sociale) [tandis que le] Conseil d'État [...] estime que le fait de partager une caractéristique commune mettant en marge de la société suffit aux requérant·es pour se voir octroyer le statut de réfugié·e (perception sociale) » (Hamila, 2020 : 150). La phase de « stabilisation » (2011-2013) « est marquée par l'émergence d'un nouvel acteur associatif, l'ARDHIS, qui tente [...] de mettre la question de la vulnérabilité des demandeurs et demandeuses d'asile OSIG à l'agenda [...] dans le cadre de la consultation nationale sur la réforme de l'asile, mais elle se retrouve très vite isolée. Peu soutenue par le milieu associatif LGBT et ne remportant pas l'assentiment du milieu associatif de l'asile, elle se tourne vers l'OFPRA pour faire entendre ses revendications, où un nouveau directeur général vient d'être nommé » (Hamila, 2020 : 159). La phase de « verrouillage » (2014+), marquée par le développement de « premiers instruments spécifiques pour le traitement des demandes d'asile [qui] résultent d'une volonté de restructuration en profondeur de l'autorité asilaire française, mais également des pressions du milieu associatif et des développements à l'échelon européen. » (Hamila, 2020 : 165)

Pendant cette phase de « stabilisation », l'ARDHIS — avec l'association Les lesbiennes qui dépassent les frontières — devient donc un acteur incontournable de la demande d'asile et un interlocuteur privilégié de l'OFPRA, et en particulier de Pascal Brice,

nouveau Directeur général. Il est difficile de retracer de manière plus détaillée que ne le fait A. Hamila ce qu'il s'est joué pendant les années 2007-2016 et lors de ces multiples rencontres entre les membres de l'ARDHIS et les institutions de l'asile. A. Hamila le rappelle dans sa thèse, la figure de Thomas Fouquet-Lapar (président entre 2007 et 2012) est fondamentale dans l'histoire de l'institutionnalisation de l'asile OSIG, en ceci qu'il est parmi les premiers à aller nouer des liens avec l'OFPRA, que lui-même juge essentiels à l'intégration successive de la prise en charge de la problématique OSIG par l'Office. L'histoire telle que Fouquet-Lapar la relate, veut qu'un haut-fonctionnaire de l'OFPRA, lui-même gay et proche du Directeur général de l'époque, aurait œuvré auprès de celui-ci afin de le sensibiliser à la question OSIG, contribuant aux premières rencontres entre association et institution et permettant à la première d'avancer des retours et suggestions à la deuxième, notamment dans la conduite de l'entretien. Autrement dit, ce sont des liens personnels entre Fouquet-Lapar et ce haut fonctionnaire²⁹ qui auraient permis une première reconnaissance interne de l'importance de la question, et donc un octroi de la protection internationale à des requérants qui, s'il se fait toujours au cas par cas, commençait à se baser sur une grille d'interprétation commune :

Avant même Pascal Brice, c'est [nom de la personne] qui avait poussé pour que la question soit prise en charge par l'OFPRA. On échangeait régulièrement, on s'appelait, on faisait remonter des cas, des situations, de points de vue et des informations concernant des pays, et ça permettait d'avancer comme ça. (Entretien avec Thomas Fouquet-Lapar, août 2018)

Si mon entretien avec Thomas Fouquet-Lapar, sollicité dans le but précis d'obtenir des informations sur le début de cette période historique, ne m'a pas permis de récolter d'autres informations que celles déjà présentées par A. Hamila dans sa thèse, il y a cependant un élément d'analyse important à mettre en exergue, qui concerne les modalités de mobilisation associative.

La relation interpersonnelle dont parle Fouquet-Lapar fait alterner les registres formel et informel : les deux se connaissent et échangent en coulisse, en même temps qu'ils se rencontrent dans des réunions formelles au sein de l'Office. Cette personnalisation des relations entre association et institution est un véritable répertoire d'action que Fouquet-Lapar

²⁹ Dont je vais taire ici le nom pour des raisons de confidentialité.

développe et qui demeurera par la suite, avec d'autres protagonistes : cette première relation privilégiée sera remplacée par une autre, entre Pascal Brice et Frédéric Chaumont. La relation entre les deux, « cordiale et amicale » comme le fait remarquer Chaumont à plusieurs reprises et non sans une certaine ironie au vu de leurs positions respectives, durera pendant toute la durée des deux mandats de Pascal Brice et constituera le canal principal, et souvent le seul, de communication entre l'association et l'Office. S'il s'agit bien là d'un répertoire d'action, revendiqué comme tel par Chaumont, on ne peut pas réduire cette succession de relations à une simple continuité directe. Elles sont à replacer dans un double contexte. D'abord, la recherche d'un dialogue de la part de l'institution pour faire siennes des ressources associatives, et notamment ce qui est compris comme du savoir spécifique ; ensuite, la nécessité du maintien d'un dialogue dans le souci de garder une ouverture, ne serait-ce symbolique, de l'institution auprès du monde associatif, qui sera progressivement sans incidence sur les pratiques institutionnelles.

Une scène permet d'illustrer le rapport entre les deux instances. Le 23 juin 2016, à l'occasion de la Journée mondiale des réfugiés, a eu lieu à la mairie du 10^e arrondissement de Paris une rencontre publique entre l'ARDHIS et l'OFPPRA, dans la salle des fêtes de la mairie devant une trentaine de personnes. Pascal Brice était notamment présent, aux côtés de Frédéric Chaumont. La rencontre est cordiale, les principaux acteurs reviennent sur leur collaboration et sur les avancées en termes de droit faites par l'OFPPRA.

[Journée mondiale des réfugiés, Mairie du 10^e] 23 juin 2016, Mairie du 10^e. Lors de la journée mondiale des réfugiés, la mairie du 10^e organise une conférence-débat entre l'ARDHIS et l'OFPPRA. Sur scène, Frédéric Chaumont et Pascal Brice, qui a tenu à venir en personne, accompagné de la référente vulnérabilité et de la cheffe de file de la commission orientation sexuelle. Les présentations — de l'action de l'ARDHIS, et de l'action de l'OFPPRA — sont plutôt routinières, mais on remarque bien que les deux protagonistes sur scène échangent sur un double registre, qui n'est pas saisissable par tout le monde, et même moi j'ai forcément du mal [je viens tout juste de m'engager et ne maîtrise pas encore ni le langage associatif, et encore moins le langage institutionnel]. Cependant, et l'un et l'autre rappellent à plusieurs reprises leurs rôles respectifs. — appliquer le droit d'asile pour l'OFPPRA, soutenir des demandeur·se·s d'asile pour l'ARDHIS — et que les deux instances font cela « dans leurs limites respectives ». (Note de terrain, juin 2016)

C'est l'occasion pour Pascal Brice de réaffirmer son attention particulière, entre autres, aux personnes LGBT, et de rappeler le travail fait par l'OFPRA : mises en place du groupe de travail « orientation sexuelle et identité de genre », d'une référente « vulnérabilités ». Autrement dit, c'est une occasion pour le Directeur général de réaffirmer le discours qu'il tiendra pendant toute la durée de ses deux mandats : il rappelle qu'il a « corrigé l'erreur » de la demande d'asile, c'est-à-dire le fait que la CNDA délivrait plus de statuts de réfugié que l'OFPRA en inversant les pourcentages d'octroi de la protection internationale, la remise en place de l'asile constitutionnel, délivré à nouveau pour la première fois à un militant LGBT ougandais, et l'attention particulière à certaines « causes ». Voici un extrait de cette réunion et de ses déclarations :

Question du public à P. Brice : Quel est le parcours, comment vous avez été sensibilisé et vous avez travaillé sur ces questions donc de la demande d'asile en raison ou en motif de l'homosexualité ?

P. Brice : Merci beaucoup, moi je suis très heureux de revenir dans cette mairie du 10e pour un nouveau débat autour des questions d'asile. Ce sont des protégés, des homosexuels, des lesbiennes, parce qu'ils ou elles sont persécutés dans leur pays d'origine, et c'est probablement l'une des plus belles missions de l'Office. Pour moi c'est une évidence absolue, je ne me suis pas posé la question : j'ai pris mes fonctions il y a trois ans, l'OFPRA est là pour tous les demandeurs et toutes les demandeuses d'asile, toutes ! Nous devons la bienveillance et la rigueur à tous les demandeurs quel que soit le motif de crainte, de persécution, de demande d'asile. Mais il y a évidemment, sans jamais délaisser personne et en devant à chacune et chacun la même qualité d'examen de la demande d'asile, il y a évidemment des combats auxquels nous sommes, ou auxquels je suis particulièrement sensible, et qui nécessitent sur la base d'un engagement ancien de l'OFPRA, de renforcer notre capacité à protéger, de ne jamais passer à côté d'un besoin de protection [incompréhensible]. De manière générale la dynamique dans laquelle nous sommes à l'OFPRA, c'est une dynamique de protection, qui fait que nous avons mis fin notamment à une anomalie, parce que vous savez que le système français comportait une anomalie, qui voulait que jusqu'à trois ans c'était le juge en appel qui reconnaissait le plus grand nombre de statuts de protection. Ça, c'est fini. Désormais, les trois quarts des statuts de protections sont le fait de l'OFPRA. Et c'est notamment le cas pour des persécutions liées à l'orientation sexuelle. Nous avons d'ailleurs, au moment où j'ai souhaité avec les équipes réhabiliter en quelque sorte l'asile constitutionnel, parce

que l'OFPRA n'avait pas fait d'asile constitutionnel depuis longtemps. La première personne qui était protégée par l'OFPRA au nom de l'asile constitutionnel qui a cette portée symbolique, est un militant des droits des homosexuels en Ouganda. Parce que nous avons voulu marquer cela. [Frédéric Chaumont hoche la tête]. (Note de terrain, juin 2016)

Cet extrait permet de souligner plusieurs choses. Premièrement, et contrairement à l'analyse que font quelques années auparavant Carolina Kobelinsky (2012) et Johanna Probst (2012) quant au fait que la CNDA et l'OFPRA, respectivement, porteraient un « regard bienveillant » sur les demandes OSIG notamment en raison de leur faible nombre et de leur particularité, la question OSIG est désormais centrale dans les politiques de l'OFPRA et les requérant·e·s sont de fait soumis·e·s au même traitement que les autres. Égales et égaux donc, en termes de traitement institutionnel et d'instruction de la demande, mais exceptionnel·les quand même : les demandeur·se·s OSIG, comme d'autres groupes sociaux considérés comme vulnérables (D'Halluin, 2016), sont pris·e·s ici dans un discours qui, certainement du fait du contexte, n'est pas loin d'une forme d'exceptionnalisation des requérant·e·s ainsi que de l'ARDHIS et de la relation entre celle-ci et l'Office. C'est finalement le travail de l'OFPRA qu'il s'agit d'exceptionnaliser, en mettant en avant le fait que l'Office et ses membres non seulement protègent, mais aussi dialoguent et font preuve d'ouverture.

Le fait que cette catégorisation comme égaux-mais-spéciaux se fasse en même temps que le rappel de l'« anomalie » corrigée n'est pas anodin : les deux choses sont au cœur du discours du Directeur général. Les taux entre OFPRA et CNDA sont effectivement contrebalancés depuis la nomination de Pascal Brice en 2013, avec un effet d'augmentation du taux général d'octroi de la demande d'asile.

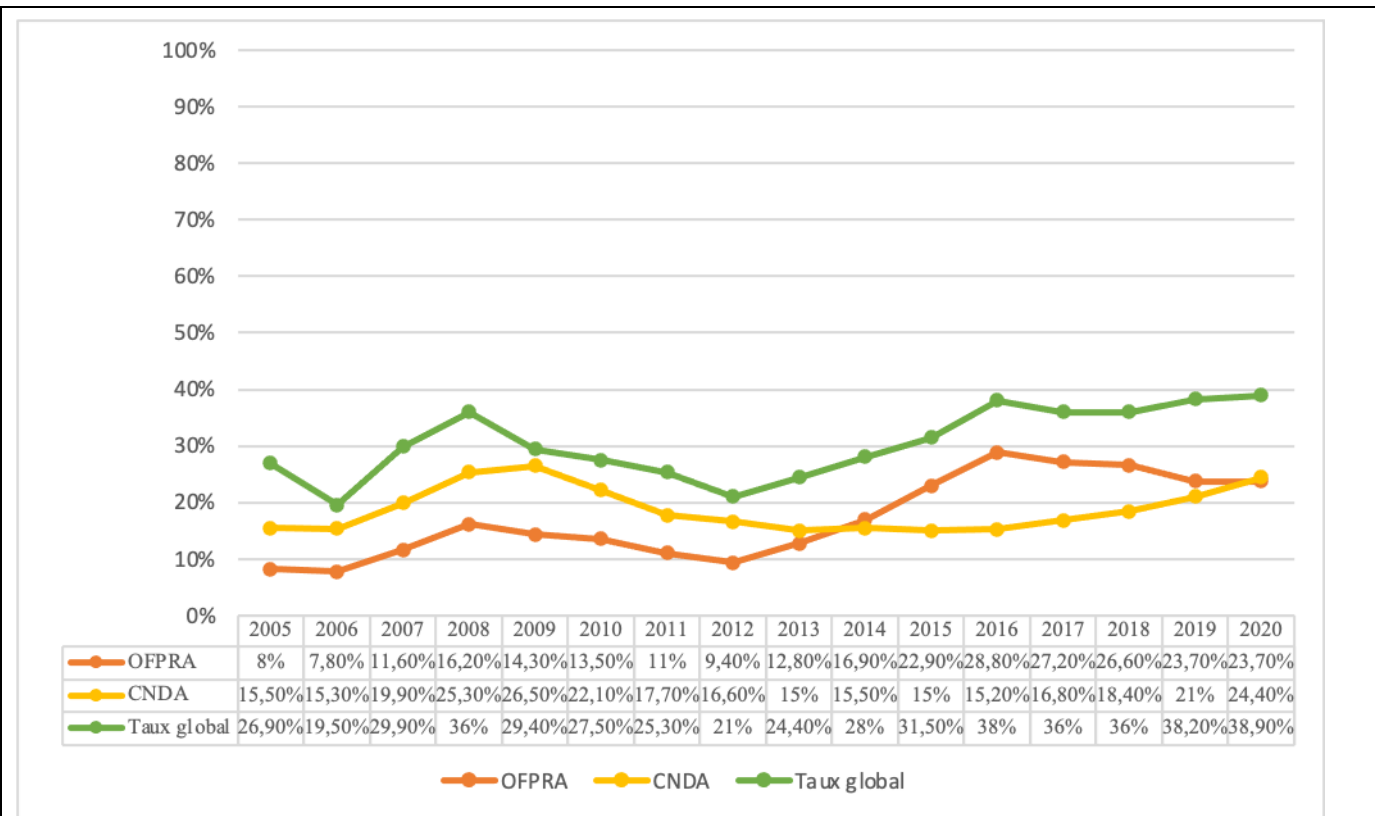


Figure 3: Taux d'octroi de la protection internationale

Sources : Rapports d'activité de l'OFPRA, de la CNDA, de FTDA, de Forum Réfugiés.

Cependant, si les personnes LGBT sont protégées, et que leurs demandes ont sans doute augmenté (dans les rapports d'activité de l'OFPRA, l'OSIG n'est cité que deux fois en 2009, et 41 fois en 2019), il n'y a pas de moyen véritable de savoir combien ils et elles sont en réalité, car l'OFPRA et la CNDA ne désagrègent pas leurs statistiques en fonction des raisons de demande d'asile. Autrement dit, tout se passe comme si l'OFPRA, qui dans ces avancées n'a fait que mettre en pratiques les directives européennes en matière, était devenu un défenseur des droits des personnes exilés, et parmi celles-ci en particulier des personnes LGBT, presque au même titre qu'une association. La suite de la conférence va dans ce sens, et c'est l'occasion pour Pascal Brice de rappeler la collaboration, notamment, mais pas seulement, avec l'ARDHIS :

Et je suis d'ailleurs accompagné par les collègues que beaucoup d'entre vous connaissent notamment à l'ARDHIS³⁰, et nous connaissons bien ces lieux, car, j'y reviendrai, nous avons le plaisir de participer à des entretiens menés ici par l'ARDHIS, dans cet échange des pratiques entre nous, j'y reviendrai, dans le strict respect des compétences de chacun, l'ARDHIS n'est pas autorité et détermination, nous ne sommes pas une association d'accompagnement. Mais j'y reviendrai, nous avons, je crois, un beau compagnonnage, même si je rappelle que les erreurs sont seulement de notre fait, et que ça n'engage absolument pas l'ARDHIS. C'est donc une belle mission.

Pascal Brice rappelle ici une pratique qui était courante jusqu'à 2016-2017, et qui ne sera répétée qu'en 2022-2023 : des officiers de protection de l'OFPRA, en particulier celles et ceux engagé·e·s dans le groupe de travail « Orientation sexuelle et identité de genre », avaient la possibilité de venir assister au travail de l'ARDHIS. Dans les locaux de la mairie du 10^e, ils et elles assistaient à des rencontres et entretiens entre des bénévoles et des usager·e·s. Cette pratique fait partie de la politique clairement affichée de P. Brice d'ouverture de l'Office à ces nouvelles catégories de l'asile dont les demandes OSIG font partie, et au souhait, affiché lui aussi, de mettre en place une prise en charge particulière, et adaptée, de ces publics. Cela doit à mon sens être mis en regard avec le fait que, depuis la réforme du droit d'asile de 2015 des associations accréditées peuvent assister à des entretiens à l'OFPRA, ce qui permet aux membres associatifs d'accomplir plus d'une chose à la fois : voir au plus près comment les entretiens se déroulent et ce qu'une présence connue peut représenter pour les demandeur·se·s d'asile pendant ces entretiens, et maintenir une forme, certes limitée, de contrôle de certains entretiens. Que l'OFPRA se rende dans les locaux associatifs participe quelque part d'une politique de l'échange entre société civile et institutions. Or, il convient d'interroger les formes de proximité et d'interprofessionnalité sur lesquelles se structure cet échange.

Leur proximité est catégorisée comme un « compagnonnage », partage de pratiques et de connaissances dans l'apprentissage d'un métier : l'enjeu est bien de former les équipes de l'OFPRA d'une part, et de pouvoir former les bénévoles d'autre part, par l'observation

³⁰ Il fait référence notamment à Adrienne Rodriguez-Cruz, cheffe de file du groupe de référents « Orientation sexuelle et identité de genre », absente cependant ce soir-là.

mutuelle des manières de travailler. Mais au-delà de ce partage d'espaces de travail, la relation entre les deux instances reste essentiellement interpersonnelle, se maintenant dans les coulisses de la vie institutionnelle et associative. Ces rencontres publiques fonctionnent comme une scène temporaire, notamment pour les bénévoles de l'association qui seraient peu au fait ce qui se joue en coulisses. L'entretien de ce type de relation personnelle permet, pour l'ARDHIS, de faire remonter des informations, des cas jugés comme problématiques, ou des « erreurs » comme le dit P. Brice, de signaler des cas particuliers qui doivent avoir été choisis auparavant avec soin. Cela rappelle en partie le travail en préfecture par les associations du Nord décrit par Mathilde Pette (2012 ; 2014), qui amène la sociologue à qualifier ces associations de « guichets de l'immigration », car rentrant dans un rapport de négociation avec l'administration et devant choisir de « bons candidats » dont elles se portent de fait garantes. Dans la relation entre l'ARDHIS et l'OFPRA, les enjeux ne sont pas tout à fait les mêmes que chez les associations étudiées par Pette, car il n'y a pas à proprement parler de négociation en vue d'une régularisation ; la discussion et la négociation servent davantage comme un espace de « contrôle qualité » du travail de l'institution, comme le répètent volontiers les bénévoles, davantage que comme un espace de proposition de bons candidats :

[Bureaux, discussion avec Mickaël] Alors que je fais un entretien avec Mickaël, Ludovic entre dans le bureau, visiblement énervé, pour nous parler d'un rejet qu'il juge injuste et injustifié, notamment parce que l'OFPRA estime que dans le pays du requérant le type de persécution que la personne évoque n'est pas avéré ou documenté. Or, il se trouve qu'un rapport, que l'OFPRA cite d'ailleurs dans la décision, fait bien état de ce type de persécutions dans le pays. « Ils se trompent sur leurs propres sources, et me voilà en train de faire à nouveau du contrôle qualité ! » (Note de terrain, novembre 2017)

L'action entreprise par la suite est l'introduction auprès de l'Office d'un « recours gracieux », qui consiste en une réclamation argumentée adressée directement au Directeur général où l'association argumente afin que le ou la requérant·e obtienne un deuxième entretien. Cette mesure se fait en parallèle du recours auprès de la CNDA, dans le but de maintenir la procédure ouverte, et de maximiser les chances de la personne. Ce n'est que lorsque des erreurs manifestes ont été commises par les officiers, ou lorsque l'entretien est beaucoup trop court, que ce genre de procédure est entreprise. S'il s'agit bien d'une négociation entre deux instances, contrairement à ce qu'il est observé dans d'autres espaces

de négociation entre associations et État, ici il n'y a jamais l'assurance qu'une régularisation, dans ce cas un statut de réfugié, soit au rendez-vous, mais il s'agit toujours de tenter d'avoir le plus grand nombre de chances pour que la personne l'obtienne³¹.

La personnalisation des relations entre association et institutions a contribué, en interne, à donner l'impression aux bénévoles d'une exceptionnalisation tant du public que de la lutte venant de l'OFPRA. La position de F. Chaumont a toujours été de tirer profit de cette relation afin, comme dans le cas illustré plus haut, de pouvoir en faire bénéficier les usager·e·s, au prix d'un « contrôle qualité » qui est une forme de plus, quoique contextuelle, d'acceptation de la délégation de l'application effective du droit par l'État à la société civile.

En résumé, les premières structurations de l'association et cadrages de la cause de l'ARDHIS l'amènent à adopter des répertoires ancrés dans la défense des droits des demandeur·se·s d'asile LGBT. La marginalisation de l'ARDHIS et ses revendications par les associations d'aide aux exilé·e·s poussent ses membres à investir davantage les relations avec des acteurs institutionnels, l'OFPRA en tête. Ceci fait de l'ARDHIS un acteur incontournable pour ces institutions, qui en mettent volontiers en avant l'importance, tout en s'en servant afin d'exceptionnaliser leur travail. En interne, les membres de l'ARDHIS tentent de mobiliser ces relations afin de maximiser les chances d'obtention de régularisation de personnes suivies, tout en ayant l'impression de faire du « contrôle qualité ». Après avoir pris en compte la manière dont l'association construit ses répertoires d'action en lien avec des acteurs institutionnels, je vais maintenant tourner le regard vers l'intérieur de la vie associative, afin d'analyser pour s'interroger sur la dimension communautaire de l'ARDHIS.

2. La dimension communautaire de la mobilisation de l'ARDHIS

Le travail déjà cité de Mathilde Pette ne propose pas de manière frontale une analyse genrée de la structuration de l'espace de la cause des étrangers, même s'il suggère en différents endroits que cette dimension est bien présente, tant via la division sexuelle du travail militant, qu'au sein de certaines variables d'engagement, notamment le mariage et la rencontre avec des étrangers. Il en va de même pour la nationalité des militant·e·s : Mathilde

³¹ On verra plus bas que ce principe de se donner le plus grand nombre possible de chances structure toute l'action de l'ARDHIS.

Pette remarque que la majorité des militant·e·s qui composent son terrain d'enquête est française, et que les autres nationalités représentées sont essentiellement issues de l'Afrique subsaharienne, et l'Algérie, bien qu'en très forte minorité (Pette, 2012 : 292). Si celles-ci sont en faible nombre, c'est bien que son enquête montre que la mobilisation dans l'espace de la cause des étrangers, bien que variée et polarisée en fonction de diverses variables sociologiques, reste fondamentalement une mobilisation nationale, et donc du fait d'une majorité. Cela peut paraître évident, car par définition les populations aidantes et aidées ne peuvent pas être identiques. Or, j'émet l'hypothèse que cette non-représentativité tient aussi à la structuration de la cause, et pas uniquement à la seule structuration sociale d'un espace géographique. Autrement dit, il me semble qu'il y a un poids de la structuration spécifique des espaces (physiques et symboliques) des causes et des associations qui mérite d'être interrogé afin de comprendre pourquoi certains profils s'y investissent et d'autres pas. C'est ce point que j'essayerai d'aborder ici, en prenant en compte la dimension communautaire de l'ARDHIS. Il s'agit de souligner comment l'orientation sexuelle, la nationalité et le statut migratoire s'entrecroisent dans le façonnement de l'équipe bénévole.

2.1. La dimension communautaire comme forme de spécificité

La mobilisation de l'ARDHIS est dès le départ marquée par le fait que les personnes qui composent l'association, en tant que conjoints de personnes étrangères, sont touchées par les politiques migratoires répressives et l'absence de droits pour les personnes homosexuelles et étrangères. La composition de l'association peut être pensée comme particulière aussi : ce sont bien les couples dont l'un des deux membres est en situation irrégulière ou précaire qui mènent la lutte, et de ce fait elles luttent pour elles-mêmes, comme le manifeste placé en exergue de ce chapitre le rappelle.

Cependant, cette première lecture d'une lutte menée par des personnes mobilisées pour elles-mêmes nécessite d'être nuancée, car les couples binationaux sont traversés par des inégalités très fortes, et celles-ci ont des impacts concrets sur la mobilisation, et sur les personnes engagées. Dans le manifeste cité, la conception « communautaire » de cette cause émergente est ambivalente, car elle instaure un rapport hiérarchique entre personnes françaises et étrangères non seulement par le « soutien », mais aussi par la « protection » et la « confiance » des premières sur les deuxièmes.

Cette inégalité de statut n'est pas sans poser des problèmes dans le déroulement des procédures et la façon qu'ont les couples de les appréhender. Si le gros du travail de mobilisation est régulièrement effectué par le membre français du couple, ceci signifie aussi un contrôle sur la procédure et les documents, pouvant amener à l'effacement, plus ou moins contraint, de certaines complexités dans l'identification sexuelle des personnes étrangères (Fassin, Salcedo, 2015).

Cette double dimension - se mobiliser pour soi-même tout en ne partageant pas toutes les contraintes et les risques liés aux politiques migratoires et aux coûts de la mobilisation - va progressivement se perdre, car de moins en moins de couples vont s'engager en tant que tels, laissant la place à d'autres modalités de recrutement et d'engagement. Si les répertoires d'action fondamentaux ne sont pas bouleversés, l'ARDHIS commence à mettre en avant une action comprise comme spécifique en raison du caractère supposément communautaire de l'association, et de la vulnérabilité de son public, délaissant progressivement l'idée d'une mobilisation « pour soi-même ».

C'est un enjeu central dans la mobilisation de l'ARDHIS, qui peut être appréhendé tant dans ses effets de légitimation institutionnelle, comme le fait A. Hamila, que par ce qu'il révèle du cadrage de la mobilisation : à défaut de continuer à se mobiliser pour soi, il s'agit pour l'association de construire un public à défendre. Or, en constituant ce public, celui-ci va progressivement être assigné à des positions diverses, jusqu'à celle, finale, d'usager d'un service plutôt qu'acteur d'une mobilisation. Ces évolutions signent un glissement majeur dans ce qui fait la particularité de l'ARDHIS, à savoir que ce ne sont plus les personnes qui sont directement impactées par les politiques migratoires qui vont être au cœur du travail bénévole, mais bien presque uniquement des Français et Françaises qui souhaitent aider des personnes étrangères à être régularisées.

Un autre niveau de complexité est à prendre en compte, en ce qui concernant le partage d'une même orientation sexuelle entre bénévoles et public. Dès les débuts du pôle asile en effet, il ne s'agissait plus de s'aider soi-même, et celles et ceux dans des situations similaires, mais d'aider des personnes similaires à soi. Autrement dit, ce qui est en voie de redéfinition est une caractéristique particulière des associations du mouvement gay, qui concerne la potentielle dimension « communautaire » de l'espace associatif et de la mobilisation, et ce à quoi elle tient. Quels éléments peuvent-ils être retenus pour faire communauté ? Est-ce que, pour le dire simplement, une « même » orientation sexuelle est suffisante pour cela ?

Cette dimension communautaire n'est pas donnée d'emblée, et semble être surtout pensée à travers les effets qu'elle peut avoir auprès du public. Elle est en effet censée avoir des effets bénéfiques, en ceci que les demandeur·se·s d'asile seraient plus à même de parler de leur (homo)sexualité avec d'autres homosexuel·le·s. Ce sont donc d'abord les effets de cette dimension communautaire qui sont mis en avant par les bénévoles. Cela m'est expliqué très rapidement lors du début de mon engagement :

[Réunion des nouveaux bénévoles] Jean-Marc nous explique que pour beaucoup de demandeur·se·s d'asile c'est souvent la première fois qu'ils parlent de « ces choses », il entend par là tout autant les violences et les persécutions que leur homosexualité, et que donc on doit accueillir cette parole, que ce n'est pas facile, mais qu'on est là aussi pour la stimuler, quelque part. Ce n'est pas facile, mais faut le faire, en gros, répète-t-il. [...] Avant de partir, une travailleuse sociale âgée d'une soixantaine d'années, qui était arrivée en retard, et que je pensais être là pour devenir bénévole, s'adresse amicalement à Jean-Marc : « C'est toujours quelque chose de vous entendre dire ce que vous faites », lui dit-elle ; « Et d'ailleurs, tu ne t'es toujours pas décidée ? », rétorque-t-il en souriant. (En fait, elle aide dans sa structure un demandeur accompagné par Jean-Marc, ils sont simplement rendez-vous, mais elle a quand même assisté à la réunion.) Elle précise : « Ah, mais j'aimerais bien, je te l'ai déjà dit, mais bon moi... Tu sais... Je ne suis pas... et c'est important quand même... », et à Jean-Marc de conclure : « Ah ben non, tu sais, tu ne serais pas la première ! » (Note de terrain, avril 2016)

D'une part, la mise en avant le discours de la « première fois » est un élément central de la compréhension des demandeur·se·s d'asile par les bénévoles, et des bénévoles par les demandeur·se·s d'asile : les bénévoles sont censé·e·s être des figures de confiance, et cette confiance dont les tenants sont souvent flous se base notamment sur le partage de l'appartenance à une minorité sexuelle particulière. Cela correspond à une réalité certaine dont j'ai moi-même fait l'expérience, et dont d'autres travaux scientifiques rendent bien compte (Giametta, 2017) : il s'agit pour les requérant·es de parler de quelque chose dont ils et elles n'ont pas nécessairement l'habitude de parler, et de le faire dans un cadre et d'une manière très particulière, dont il faut apprendre les codes et maîtriser les normes. Plutôt que des intermédiaires de la demande d'asile, les bénévoles se voient comme des instances de traduction culturelle, des ponts entre cultures nationales, régionales, mais surtout sexuelles,

dont l'action est socialisatrice tout autant pour les demandeur·se·s d'asile accueilli·e·s, que pour les bénévoles. Et bien que Jean-Marc insiste auprès de cette travailleuse sociale qu'il n'est pas nécessaire d'être une personne homosexuelle pour faire partie de l'association, cela tient de fait de l'attente implicite, comme le montre bien l'effet de censure que cela provoque chez elle.

2.2. « Ce(ux) que nous souhaitons défendre »

L'attente implicite que les bénévoles soient LGBT est renforcée par le fait qu'à la différence des couples, les demandeur·se·s d'asile sont essentiellement seuls, et qu'il s'agit alors de leur fournir un espace au sein duquel il leur soit possible de se sentir en confiance. Pour les bénévoles, il s'agit tout autant d'œuvrer à maintenir cet espace en tant que tel, ce qui les interroge en retour sur leurs responsabilités et leurs rôles vis-à-vis du public.

Ceci se base aussi sur l'attente que les demandeur·se·s d'asile soient homosexuel·le·s, enjeu qui, on le verra dans la suite du chapitre, est au cœur de forts débats. Cette attente, ou cette supposition, font partie de ce qui motive bien souvent les bénévoles à s'engager. Un échange interne est très éclairant quant aux différents cadrages du public. Il a porté sur la pertinence du slogan à écrire sur des *goodies* que l'association vendrait lors d'un événement, à l'été 2018. Le slogan proposé, comme on peut le voir sur l'illustration, était : « L'amour nique

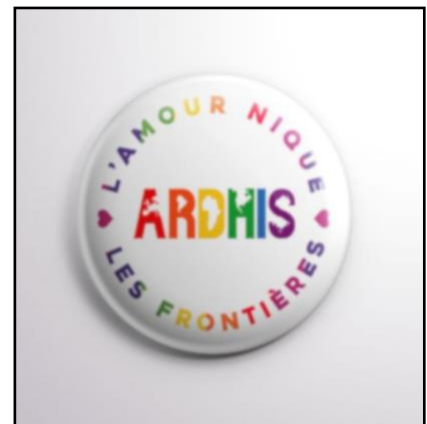


Figure 4: Badge "L'amour nique les frontières"

les frontières ». Cyril fit remarquer que les personnes qu'il défendait, « [ce] sont des victimes d'homophobie, ils n'ont aucun problème avec les frontières » (Note de terrain, juin 2018). Au tour de Clément, bénévole au pôle couples, de rappeler que le public accompagné traverse de nombreuses frontières avant d'arriver en Europe et que l'asile et ses institutions sont elles-mêmes des frontières. On a d'un côté une vision des demandeur·se·s comme des personnes uniquement homosexuelles, et pour cela victimes d'homophobie, qui laisse de côté toute dimension migratoire et institutionnelle : il en découle que pour Cyril, le problème ne sont pas les politiques migratoires, qui rendent toujours un peu plus compliqué pour les personnes qu'il accompagne d'obtenir une

régularisation. De l'autre, une position rappelant que les personnes accompagnées ont dû faire et font toujours face à de nombreuses frontières, plaçant la focale aussi sur la dimension migratoire. Cette dichotomie se retrouve dans les différentes motivations d'engagement des bénévoles, et constitue un élément central dans la conception qu'ont certains bénévoles de leur rôle vis-à-vis des exilé-es.

a) Des motivations d'engagement contrastées

La construction d'un espace où le public pourrait se sentir en confiance est une des motivations fortes de l'engagement, qui ressort non seulement lors des entretiens, mais aussi et peut-être davantage dans les moments où les motivations sont discutées collectivement. En effet, lors des entretiens, probablement en raison de mes positionnements connus de la plupart des bénévoles, j'ai toujours pu ressentir une certaine réticence à affirmer des motivations d'engagement mobilisant autre chose que le parcours personnel et des cadres de l'action classiques (humanisme, solidarité, etc.). Au-delà des conjonctures personnelles, on m'expliquait le plus souvent qu'ils et elles n'étaient « pas militants » avant de s'engager à l'ARDHIS, et que cet engagement tenait surtout de l'opportunité de se mobiliser pour des homosexuel·le·s car homosexuel·le·s, et à la perception d'une injustice, le fait que les uns étaient « libres » tandis que les autres ne l'étaient pas, contre laquelle il fallait « faire quelque chose ». En revanche, il semble y avoir un réel effet de groupe dans l'expression de motivations d'engagement, probablement en raison d'effets de résonance. La formulation des questions est aussi centrale, et contribue à orienter la réponse ; en ce sens, questionner en laissant ouverte la porte à tout « pourquoi » n'équivaut à pas à demander « ce que nous voulons défendre ». C'est cette question qui a été posée dans une réunion organisée dans le but précis de comprendre les motivations d'engagement des bénévoles en juin 2017, par Mickaël, à une petite quinzaine de bénévoles³². Le compte rendu, plutôt succinct, synthétise les cinq points de vue qui se sont exprimés :

³² J'étais à ce moment loin de France et je n'ai pas pu assister à l'échange, que je reconstitue à partir du compte rendu de celui-ci et à des discussions informelles que j'ai eues avec Mickaël et d'autres par la suite.

« Ce que nous voulons défendre »

Les personnes présentes lient leur engagement au droit et à la lutte contre les discriminations (Droit à la différence — Droit d'être soi-même — Droit des homosexuels à vivre sans être discriminés — Aide au droit au séjour en France des personnes persécutées en raison de leur orientation sexuelle ou de leur genre — Accès au droit — Obtenir le statut de réfugié pour tous les DA LGBT).

Ce combat est parfois rattaché à l'humanisme dans une référence nationaliste à la culture identitaire française (Rendre plus juste : égalité, fraternité, liberté — Défendre la vocation de la France à être une terre d'asile — Rendre le monde un peu plus supportable à mes yeux).

Certains posent leur combat sur des enjeux internes à la communauté LGBTI autour de l'homo-normalisme (Lutter contre l'impérialisme sexuel — Lutter contre le néocolonialisme au sein du mouvement LGBT).

D'autres le posent par rapport à des enjeux humains de droit à la sécurité et à la vie (Permettre aux DA LGBT de trouver leur place en France — Permettre aux DA LGBT d'avoir un espace safe loin des dangers de leur communauté).

Certains le réfèrent à eux même en indiquant se reconnaître dans les DA (Rechercher quelque chose qui nous ressemble — Exprimer une solidarité envers une minorité opprimée qui se trouve être la mienne). (CR, note de terrain, juin 2017)

Lorsque je lis ce compte rendu, je suis doublement étonnée, tant par l'expression « [c]e combat est parfois rattaché à l'humanisme dans une référence nationaliste à la culture identitaire française », et par ce qui me semble venir en réponse, c'est-à-dire le fait que « certains posent leur combat sur des enjeux internes à la communauté LGBTI autour de l'homo-normalisme ». Ne comprenant pas ce que Mickaël entendait par « référence nationaliste », et par « homo-normalisme » (s'agit-il de homonationalisme ? de homonormativité ? Je pencherais plutôt pour la première hypothèse), je demande à mes contacts à Paris ce qu'il s'était passé à cette réunion. Claire me répond rapidement que c'est Dorian, nouveau bénévole, qui quittera d'ailleurs bientôt l'association, lassé de conflits internes, qui a exprimé cette position précisément en réponse aux précédentes, qui exprimaient l'importance du bénévolat dans une démarche d'intégration des demandeur·se·s à la « culture française ». « Je crois que personne n'a compris ce qu'il voulait dire », me dit-elle dans un message. L'incompréhension est en effet visible dans la retranscription quelque peu énigmatique de la position de Dorian. Moins surprenant, mais d'autant plus intéressant, ce sont les autres positions exprimées, qui font tour à tour de l'ARDHIS un espace

supposément « safe » qui vient s’opposer à des communautés nationales réputées toujours déjà hostiles, car homophobes, et l’identification des bénévoles avec les demandeur·se·s via le biais de l’appartenance à une même communauté. La question posée par Mickaël, si elle permet de brosser un portrait certes rapide et grossier des positionnements au sein de l’association, me semble tout de même donner à voir une superposition entre un « quoi » et un « qui » dans les raisons de mobilisation des bénévoles, autrement dit, entre l’objet et le(s) sujet(s) de la cause : s’agit-il de défendre l’accès au droit d’asile, ou bien des demandeur·se·s d’asile ?

La question peut paraître banale, car il s’agit bien évidemment des deux à la fois. En outre, la littérature en la matière montre bien comment la mobilisation de la figure de l’étranger, à la fois représentant l’altérité absolue et archétype du prolétaire dominé, fonctionne comme un moteur fort d’engagement (Pette, 2012 : 354-358). Cependant, dans ces représentations, la proximité avec les publics pour lesquels les militant·e·s se mobilisent ne se pose pas nécessairement, car ceux-ci sont nécessairement lointains, ou mis à distance. A l’ARDHIS, cette configuration est mise à mal, car les bénévoles voient au contraire des formes de proximité évidente avec le public. L’altérité s’articule alors avec la communauté, aux différents sens du mot : tant une communauté d’expérience de minorité et d’identifications, qu’une communauté politique à construire.

b) La communauté comme guide, la blancheur comme danger

La notion de communauté homosexuelle et ses usages ont déjà fait l’objet d’analyses. Christophe Broqua (2018) revient sur l’histoire du concept et des imaginaires qui y sont rattachés, et rappelle les difficultés à employer le mot et le concept dans le contexte français, pétri du fantasme du communautarisme (Perreau, 2018) L’anthropologue souligne aussi, à la suite de Didier Eribon, le caractère difficilement délimitable et nécessairement divers de ce que l’on peut appeler la « communauté homosexuelle », diversité et hétérogénéité qui en rendent finalement impossible une identification claire. Christophe Broqua reprend l’idée que l’on est toujours face à une « fiction politique » (Broqua, 2018) et que c’est dans ce sens qu’il faut (s’)interroger (sur) les usages du mot, plutôt que de tenter de comprendre si une communauté, aussi délimitée soit-elle, existe ou pas.

Cela vaut aussi pour l'ARDHIS : l'association peut tout autant être considérée comme faisant partie de la « communauté homosexuelle » qu'elle peut en constituer une à elle seule. Ce qui est en jeu dans la conception de la cause portée, « défendue », par l'ARDHIS et du public accompagné est la manière dont la proximité entre les deux groupes (les bénévoles et les demandeur·se·s d'asile) peut se produire. Ceci ne va, on l'a dit, pas de soi du point de vue de l'analyse sociologique. Or les bénévoles en sont pour la plupart bien conscients aussi. Si elle ne peut pas se faire sur un pied d'égalité, cette « communauté » passe par l'assignation à des rôles plus ou moins définis.

La conception de l'ARDHIS comme une porte d'entrée dans une communauté plus large, où ils peuvent apprendre un certain nombre de codes relatifs à l'homosexualité est bien présente, Mickaël en rend compte dans l'extrait suivant, où il exprime une superposition entre frontières nationales, communautaires et sexuelles, et le rôle de passeurs que peuvent, dans sa représentation des choses, prendre les bénévoles :

Mickaël : C'est des individus avec leurs histoires, leurs parcours, leurs richesses, qui chacun pour ce qu'ils sont vont pouvoir contribuer quelque part à un sens du vivre commun, et ce qui me semble portant c'est de leur faire comprendre qu'ils ont une identité, et deuxièmement leur donner l'espace pour l'exprimer, donc dans un fonctionnement comme l'ARDHIS, dans un fonctionnement comme celui du milieu homo, la question c'est quel espace on leur donne et surtout, comment on les aide à comprendre qu'ils ont une identité ?

Sara : Tu crois qu'ils ne le savent pas, ou qu'ils ne le comprennent pas ?

Mickaël : Je pense que le premier réflexe qu'on a quand on est dans leur situation c'est essayer de se fondre dans la masse et de prendre une identité qu'on nous donne, or tout l'enjeu pour moi n'est pas l'identité qu'on vous donne que vous devez... C'est l'identité que vous vous donnez. Tu comprends le truc ? Et c'est là qu'on modifie le truc, c'est parce qu'ils s'approprient une autre identité avec code couleur qu'on leur a donné. Ça donc c'est construire. On en revient toujours à la même chose, c'est construire une identité plutôt que de subir une identité imposée.

Sara : Et cette identité imposée, à laquelle il faudrait faire attention...

Mickaël : (*me coupe*) Je pense qu'on doit être des garde-fous en les alertant sur... (*pause*) Les risques, tu vois, les formatages, les codes, et en même temps en leur apprenant à s'en servir... Tu vois ? Ils pourront créer leur identité parce qu'ils sont au courant qu'il y a des codes et qu'ils savent s'en servir. Donc oui effectivement il y a des prédateurs,

effectivement des gens intéressés par le sexe et rien d'autre, oui il y a effectivement des catégories, des classes, dans la société française, mais justement vu que vous le savez, jouez avec.

Sara : Et tu ne crois pas qu'ils soient capables de faire ça tous seuls ? Enfin sans nous en tout cas.

Mickaël : Il y en a qui sont capables de le faire, certainement, mais après... Non, ils n'ont pas besoin de nous pour vivre heureusement, mais en gros euh... Comment est-ce qu'on peut les aider et les... C'est toujours la même question, comment les accompagner dans une démarche euh... S'ils n'ont pas envie, et s'ils ne prennent pas ce qu'on leur propose ce n'est pas mon problème, c'est leur choix, voilà. Quand on les voit qu'ils sont effectivement en grand stress, en grande détresse, et que plus tard ils ont le statut et qu'ils sont heureux, bon ce n'est pas moi qui ai tout fait, mais en tout cas le cheminement qu'on a fait ensemble, j'ai un peu l'orgueil de croire que quelque part j'ai ouvert une porte, peut-être deux, bon...

Le propos de Mickaël — qui est, rappelons-le, celui d'une personne au cœur de l'association, en position de former et de transmettre un savoir légitime, et exprimant une opinion loin d'être marginale — se développe autour de l'idée que le rôle du bénévole est (ou devrait être) de servir d'intermédiaire non seulement dans une dimension juridique, mais aussi identitaire : il ne s'agit plus ici d'une médiation juridique, ou en vue d'une régularisation, mais bien dans un but d'émancipation personnelle. Le rôle des bénévoles pourrait alors être celui de guider, d'encadrer les expériences des demandeur·se·s au-delà du cadre strict de la demande d'asile. Il pourrait y avoir l'idée — sur laquelle je questionne Mickaël — que les personnes accompagnées ne sont pas en mesure de se « construire une identité » seules, et qu'il faudrait orienter celle-ci. Or, on voit bien que l'enjeu est davantage celui de la relation d'aide que de l'identité des demandeur·se·s, car il s'agit bien de déterminer quelle place les bénévoles peuvent et/ou doivent occuper vis-à-vis des usager·e·s. Autrement dit, c'est un questionnement sur les frontières et les possibilités du travail associatif, qui bascule dans le propos de Mickaël sur du « travail communautaire » entendu comme le fait de veiller à ce que des personnes puissent façonner des identités en s'appropriant des codes de cette communauté. Il s'agit d'une vision assez répandue de ce qui fait la particularité de l'ARDHIS et de son action, qui me semble consister en une déclinaison située de la mission intégratrice du travail social. J'explorerai davantage cette idée dans la partie suivante.

Cependant, dans cette conception du travail d'accompagnement est aussi prise dans une grammaire des rapports sociaux de race. Comme le souligne Steve Garner, une des fictions de la blancheur est de « présenter la blancheur (et pratiquement toujours la masculinité) comme bienveillante et altruiste, et les personnes racisées comme dans le besoin d'être éduquées et dirigées »³³ (Garner, 2006 : 50). Ici, la race se mêle inévitablement avec le statut des personnes dans l'espace associatif, qui devient le lieu de production d'une racialisation marquée par le besoin et par la disparité des ressources en termes de savoirs, tant techniques (la demande d'asile), que culturels (les « codes gays »). Or, cela s'accompagne pour Mickaël d'un certain inconfort, qui est pourtant sélectif :

Mickaël : Après c'est vrai que [...] eux ils nous voient comme le Blanc, et forcément le Blanc occidental, c'est celui qui sait, celui qui... En plus moi j'ai de la barbe blanche. Donc on est celui qui sait, pour deux raisons, d'abord parce qu'on est blanc, et ensuite parce qu'on est vieux. C'est un principe de base de la culture africaine, malheureusement, même si moi je suis à fond contre ça... Euh... Et que ça me heurte... Pas sur le fait qu'on est vieux, parce que ça c'est un fondement de la culture que je conçois tout à fait, mais en tout cas sur le fait que les Blancs savent. (Entretien avec Mickaël, novembre 2017)

Si Mickaël conçoit sa position comme celle d'un guide, c'est aussi que les personnes qu'il suit semblent l'y assigner — ou du moins qu'ils lui accorderaient un certain savoir — par position. On voit bien qu'ici le contexte de la relation d'aide est mis de côté en faveur de la « culture africaine ». Si on peut bien prêter à Mickaël une certaine maladresse linguistique liée au fait qu'il savait qu'il discutait avec quelqu'un qui ne partageait potentiellement pas son point de vue³⁴, force est de constater que ce qui semble alors le gêner, dans le fait d'être assigné à une personne qui sait, n'est pas tant que cela tienne à des raisons d'âge, mais en raison de sa blancheur, c'est-à-dire de sa claire position de domination par rapport aux personnes exilées dans un rapport social de race. La raison pour cela est simple, Mickaël ne croit pas, du moins au moment de l'entretien, qu'une lecture en termes de rapports sociaux de race soit pertinente :

33 « [...] to present whiteness (and virtually always maleness) as benevolent and selfless, and the people of color encountered as in need to uplift and direction. »

³⁴ En effet, contrairement à d'autres recherches (Cosquer, 2018 ; 2020), ma position et mes opinions étaient bien connues.

Mickaël : Alors moi quand tu posais la question, moi j'avais envie de te dire que je ne suis pas d'accord avec toi, on est tous des êtres humains. Donc on est tous pareils. Moi justement je ne veux pas rentrer dans ces clivages. Alors je devrais, je suis peut-être un peu atypique, ou je suis un peu naïf, mais euh... Pour moi, c'est des êtres humains, et ce que je veux donner, c'est à un autre être humain tu vois.

Comme cela arrive sur d'autres terrains à d'autres chercheuses (Cosquer, 2018 : 68), le fait que je reprenne la catégorie « blanc » spontanément employée par Mickaël, fait que celui-ci, non seulement semble soudainement mal à l'aise pendant l'entretien, mais aussi qu'il s'empresse de rectifier le tir, et de mettre en avant que, tout en voyant la race (il était probablement trop tard pour affirmer le contraire), il voyait au-delà, ou par-delà celle-ci, revendiquant un antiracisme respectable et le privilège de ne pas (se) penser en termes raciaux (Bonilla-Silva, 2012), alors même que les personnes qu'il accompagne le font.

La conception de Mickaël des bénévoles comme des guides, des « garde-fous », n'est peut-être pas si répandue dans ces termes exacts, mais se retrouve tout de même sous des formes moins directes : on parle de l'importance du lien, des discussions, pour que les personnes accompagnées puissent « se construire », ou « se retrouver ». On voit bien, dans cette configuration, en quoi expliciter la blancheur des bénévoles — c'est-à-dire non pas la couleur, mais l'asymétrie de places — et de l'espace associatif constitue un danger : cela revient à affirmer que, aussi communautaire soit-elle, l'association est bien structurée par des rapports sociaux de race, qui risquent de mettre en crise la dimension communautaire fondée sur la seule identité sexuelle.

2.3. « Bénévoles », « militants », « accompagnants » : enjeux de qualification et de cadrage de l'action

Les membres de l'association se qualifient de manière usuelle de « bénévoles ». L'ancien président Frédéric Chaumont en avait pourtant fait un terrain de lutte sémantique : « On ne devrait pas s'appeler bénévoles, car ça a un côté amateur, et ça ne dit rien de ce qu'on fait. Je préfère qu'on se dise “accompagnants”. C'est ce qu'on fait, on accompagne des

gens. » (Note de terrain, avril 2017) Il s'agit pour lui de s'autodéfinir et de définir les autres par l'action et non par un statut ; dans sa représentation de l'action de l'ARDHIS, mettre l'accent sur l'action revient à en souligner la dimension quasi professionnelle. Malgré son insistance, le qualificatif « accompagnants » demeure très peu plébiscité en interne, ce qui n'empêche pas qu'il soit utilisé par F. Chaumont lorsqu'il représente l'association. Si le cadrage interne ne fonctionne pas nécessairement, c'est à l'extérieur qu'il devient important de donner une image de l'association et de ses membres comme des professionnels de l'asile. Éluë à la présidence de l'association en 2019, Aude Rieu renouvelle ce débat sémantique autour de la qualification des membres de l'association. Elle se présente comme présidente et comme « militante », ne revendiquant plus seulement le caractère expert du travail et la professionnalité de l'association, mais aussi une dimension politique.

Ces différentes qualifications ne sont pas seulement le fruit de positionnements personnels des différentes personnes à la présidence de l'association ; elles sont aussi contextuelles. Pour F. Chaumont, l'enjeu était de garder des relations de proximité avec les institutions de l'asile ; pour A. Rieu, héritant d'un tout autre type de relationnalité avec ces mêmes institutions, l'enjeu est davantage d'œuvrer à une forme de professionnalisation de l'association en jouant sur plusieurs cadrages à la fois, en essayant de tenir ensemble dimensions professionnelle et militante. Ces cadrages sémantiques engagent assez peu le reste des membres de l'association, qui ne se préoccupent pas vraiment de cela et continuent par habitude à se qualifier comme bénévoles. Au-delà des enjeux d'autodésignation et de cadrage, ces variations sémantiques permettent de soulever un questionnement concernant la manière la plus adaptée pour analyser l'action de l'ARDHIS. C'est là un questionnement qui traverse cette thèse, et qui ne peut être résolu une fois pour toutes, ne serait-ce qu'en raison des évolutions de l'action associative, des changements de paradigmes en sociologie de l'association, et des évolutions législatives qui viennent influencer les manières de travailler et se mobiliser.

Suivant le travail de Maud Simonet (2004 ; 2010), j'adopte une grille d'analyse du bénévolat comme tout autant un engagement qu'un travail « pour se défaire des prénotions pouvant inciter à considérer le militantisme associatif comme une sphère où l'engagement, le dévouement, le don de soi et le désintéressement résumeraient la pratique militante » (Pette, 2012 : 377). L'intérêt de croiser dans les analyses sur l'engagement des approches prenant en compte le « travail », permet ainsi d'éclairer autrement les divisions, notamment sexuelles (Martin, 1993 ; Rétif, 2013), au sein d'un espace défini, ainsi qu'afin de considérer plus

largement le militantisme comme une pratique « organisé[e], hiérarchisé[e] et régulé[e] » (Nicourd, 2009 : 13). Qualifier l'action des bénévoles de l'ARDHIS comme du « travail militant » est pertinent en termes disciplinaires, et marque une continuité logique — et bien réelle — entre mon travail et les travaux cités portant sur le travail des associations au sein de la cause des étrangers : il s'agit d'espaces mobilisant des répertoires d'action communs, avec des négociations et des contraintes partagées, et des hiérarchies qui se retrouvent de l'un à l'autre. L'action de l'ARDHIS peut rentrer en tout et pour tout dans ce qu'on appelle communément du travail militant, c'est d'ailleurs le choix que fait Manuela Salcedo (2015) dans sa thèse sur l'association. Ce qui fait de l'action de l'ARDHIS un « travail militant » c'est notamment la nécessaire socialisation via un apprentissage « sur le tas », en raison du fait que très peu de personnes aient une formation en droit préalable à leur engagement, et que cet apprentissage d'un savoir (faire) profane constitue un moment très important dans la trajectoire d'un·e bénévole sans lequel il ne serait pas possible de s'engager. Je me suis engagée au sein de l'ARDHIS au moment où Manuela Salcedo soutenait sa thèse, et j'ai assisté à plusieurs présentations de son travail lors des premiers mois de ma permanence au sein de cette association. Quelque chose m'a immédiatement frappée : s'il est indéniable que tout engagement nécessite de devenir familier d'un certain nombre de lois et de leur application très souvent arbitraire, de fonctionnements institutionnels, de sigles, codes, anagrammes, etc., il y avait souvent une dimension qui était absente de cette analyse de l'apprentissage du « travail militant », que je vais qualifier pour l'instant comme une dimension « relationnelle ». Cela recouvrait, dans mes représentations de l'époque, tout ce qui avait trait au fait de devoir entretenir des relations interpersonnelles avec un certain nombre de personnes, dont il me semblait que les bénévoles se disaient ou se sentaient responsables, et ce que cela pouvait engager en termes de travail émotionnel, d'identifications, et de traduction entre l'administration et les demandeur·se·s.

Ces compétences, largement impensées et exclues d'une transmission explicite, constituaient pourtant le nœud du travail de l'association, faisant tenir une relation de confiance nécessaire afin d'aider la personne à obtenir le statut de réfugié. Ce décalage ressenti dans ces premiers moments d'engagement tient au fait que Manuela Salcedo et moi n'avons pas observé le même type de travail, car aider des couples et aider des demandeur·se·s d'asile n'engage pas les mêmes interactions, ni la même relationnalité, à entendre ici comme l'ensemble de pratiques qui ; dans le cadre précis de l'aide à la demande d'asile, lient bénévoles et demandeur·se·s : aider des demandeur·se·s d'asile, c'est s'engager

dans des relations individuelles où l'on est le plus souvent seul·e face aux histoires racontées, et à devoir en faire quelque chose, contrairement aux couples, qui ne sont pas soumis aux mêmes attentes de récit sur leurs histoires. Elle relate un moment où elle est incitée à se rendre à une « table ronde » du pôle asile, son sentiment de malaise et de peur quand elle s'entretient avec un demandeur d'asile, et met en avant ce qu'elle perçoit comme une impossibilité de mener ce travail et de s'investir dans ce pôle/terrain :

« J'ai ressenti la même impuissance que quand j'ai rencontré Ali il y a deux semaines. Ils ne regardent pas les autres quand ils parlent et s'expriment à voix très basse, Thomas doit leur dire de parler plus fort, comme à l'école. Ce terrain ne me plaît pas trop, je sens beaucoup de tristesse quand je vois ces gens, je ne peux rien faire pour eux. » (Salcedo, 2015 : 31)

Difficulté, tristesse, et sentiment d'impuissance ne sont évidemment pas des particularités de l'accompagnement des demandeur·se·s d'asile. M. Salcedo elle-même admet que ces sentiments la suivront pendant toute sa permanence dans l'association. Ils sont cependant, me semble-t-il, liés au fait que, contrairement à l'aide apportée aux couples, les demandeur·se·s d'asile se présentent et s'adressent le plus souvent à l'association et à ses bénévoles comme seuls et démunis face aux démarches à accomplir. Une certaine impression s'installe alors chez les bénévoles, qui se sentent en position de devoir tenter de combler cette solitude, cette impuissance, et cette tristesse qui peut se dégager des demandeur·se·s. Il y aurait alors une charge supplémentaire au travail d'accompagnement, non seulement juridique ou administrative, mais aussi intime et personnelle. Si raisonner en termes de « travail militant » permet de mettre en lumière les apprentissages ainsi que certaines implications de l'accompagnement, un détour par la manière dont l'accompagnement en tant que dispositif a été conceptualisé par et au sein du travail social, me semble nécessaire en ceci que la dimension relationnelle y est davantage théorisée. C'est en suivant les pistes de recherche ouvertes par les travaux cités qu'il m'a paru nécessaire de considérer le travail bénévole de l'ARDHIS comme une pratique relevant, plus ou moins consciemment, du travail social.

Le rapprochement entre travail social et travail militant, entre travail social et bénévolat, n'est pas nouveau et a bénéficié récemment d'une attention particulière dans le champ de formation au travail social (Pétiau, 2021), soulignant l'importance de penser les apports des bénévoles pour les professionnels, et vice-versa (Viart, 2020). Une telle

perspective prend racine dans la démarche qui vise à rapprocher les bénévoles des travailleurs, proposée par Jacques Ion, selon lequel « ce qui fait les raisons de l'engagement public des uns constitue les raisons de l'engagement professionnel des autres » (Ion, 2005, cité dans Viart, 2021). Il y a une rupture qu'il faut cependant souligner. Les bénévoles de l'ARDHIS sont dans une position ambiguë par rapport aux professionnel·le·s du travail social. En effet, il arrive très régulièrement que ces dernier·e·s, face à des cas relevant d'une expertise qu'ils et elles ne maîtriseraient pas, ou à des sujets (à entendre autant comme « thématiques particulières » que comme « types de public accueilli ») qu'ils appréhendent mal, renvoyer ceux et celles-ci vers des associations spécialisées, telle l'ARDHIS. Le morcellement de l'espace d'accompagnement et de soutien, les spécialisations associatives sont cause et conséquence d'une délégation de la prise en charge par les professionnel·le·s aux bénévoles, par le secteur généraliste professionnalisé aux secteurs spécialisés bénévoles.

La volonté de sortir, ne serait-ce que sémantiquement, l'action menée par l'ARDHIS du seul cadre d'appréhension militant pour conjuguer ce dernier avec un cadre professionnel résulte aussi d'une tentative de mettre en avant le fait que cet espace de travail s'insère dans une chaîne et en continuité avec d'autres espaces auxquels les bénéficiaires ont parfois³⁵ accès. S'il s'en distingue, il n'est pas moins interpellé par des demandes et des sollicitations qui, elles, ne sauraient ou ne pourraient respecter cette distinction. Il s'agit donc de considérer non seulement comment les personnes engagées pensent ou vivent l'action qu'elles mènent, ou de faire une analyse de l'action *per se*, mais aussi de tenir compte de la structuration du travail en fonction de et en réponse à l'évolution des demandes. Ceci ne saurait faire l'économie d'une considération des changements ayant touché cette chaîne d'espaces de travail (social, militant, bénévole). Parler de travail social tout autant que de travail bénévole et de travail militant, c'est opérer un rapprochement afin de considérer les bénévoles comme des professionnels des métiers de l'asile (Perseil, 2018), non pas pour banaliser la fragilisation politique des conditions de vie des demandeur·se·s d'asile, mais bien pour souligner les effets que cela peut avoir, dans un cas précis, sur le travail militant, sa conception, et ses limites.

³⁵ Si toute personne demandant l'asile a un accès aux SPADA, les pratiques d'accompagnement au sein de celles-ci varient grandement entre les départements ; aussi est-il bien connu qu'au moins la moitié des personnes demandant l'asile ne sont pas hébergées : s'agissant en grande partie d'homme seuls, ces personnes ne bénéficiant pas en conséquence d'un suivi juridique et/ou social qui est proposé dans la plupart de ces structures.

Il ne s'agit pas uniquement d'un glissement sémantique, mais aussi d'un ancrage analytique. Cadrer l'action de l'ARDHIS dans le travail social et non pas uniquement dans le travail militant, malgré le fait qu'aucun bénévole n'a de formation en travail social, est une manière de penser l'ancrage de l'action dans une continuité professionnelle et théorique avec d'autres espaces d'accompagnement. Ainsi, il me semble important de cartographier les résonances théoriques et pratiques avec l'histoire (des théories et des pratiques) du travail social en France. Je tente ici de mettre en avant une limite de travaux se concentrant sur le travail militant en termes de mobilisation, d'engagement, de politisation et laissant de côté une analyse du travail en tant que tel, en continuant un dialogue qui gagnerait à être mené davantage tant dans le monde de la recherche que « sur le terrain », entre acteurs de différents mondes professionnels qui, tout en travaillant en contact étroit, peinent souvent à s'entendre.

a) Modèles du travail social et accompagnement

Je vais ici considérer quelques théorisations du travail social afin d'en souligner les potentiels échos avec le travail bénévole tel qu'il se pratique à l'ARDHIS. Tant les référentiels du « modèle réparateur », développé dès la moitié du 20^e siècle avec l'idée de rapprocher les citoyens des normes capitalistes auxquelles ils et elles n'arrivaient pas à se conformer, que ceux du « modèle inclusif » développé à partir des années 1990 et qui vise à davantage se focaliser sur les projets individuels des personnes avec un accompagnement en dehors des institutions (Jobert, Muller, 1983). Bien que très différents, ces modèles peuvent être reliés à certaines conceptions du travail d'accompagnement. Il est nécessaire de souligner qu'aucun de ces modèles, et aucune des approches qui en sont typiques, ne se retrouve exactement et explicitement au sein de l'ARDHIS, ne serait-ce que parce qu'aucun·e bénévole n'est formé·e au travail social. Ces mises en regard n'ont pas pour but de rattacher l'action de l'association à une approche plutôt qu'une autre, mais plus simplement de souligner des proximités de fait avec ces milieux professionnels.

La première approche que je vais considérer est l'« inadaptation », qui visait à la sortie de la Deuxième Guerre mondiale à rapprocher des personnes considérées comme socialement « inadaptées » en raison d'un écart plus ou moins grand avec une certaine normativité sociale, qu'il s'agisse de formes cognitives, psychologiques et sociales de déviance. D'une certaine manière, et comme le rappelle la littérature (Giametta, 2017), les demandeur·se·s

d'asile font face à une norme sexuelle à laquelle ils doivent adhérer et se conformer le plus possible. Dans cette vision de la demande d'asile comme un dispositif normatif et normalisateur, le travail associatif peut alors être analysé comme un dispositif qui à son tour aide les requérant·e·s à se rapprocher d'un modèle sexuel donné, et de fait d'une certaine normativité. Face à des personnes qui seraient « inadaptées », à l'écart de cette norme sexuelle éminemment occidentale, les bénévoles/travailleurs sociaux tentent de compenser les déficits, et ce de manière individuelle et particulière pour chaque personne, mettant en place un dispositif d'aide basé sur la traduction culturelle et son inculcation. L'asile est envisagé par certains comme une forme particulière d'humanitarisme sexuel (Mai, 2018), c'est-à-dire un ensemble de dispositifs de prise en compte de vulnérabilités spécifiques liées aux comportements ou orientation sexuelles, prévus pour fonctionner comme des voies spécifiques vers l'émancipation et l'autonomisation de certains groupes de personnes migrantes, mais qui redoublent le contrôle étatique sur ces populations. Ces dispositifs créent quelque part de nouvelles formes d'inadaptation sociale, que l'accompagnement associatif, ainsi lu comme une forme de travail social, devrait prendre en charge. Si je n'ai pas retrouvé une correspondance exacte entre ce modèle du travail social et les récits des bénévoles, des échos sont tout de même à signaler. C'est le cas notamment d'une conception du bénévolat comme un espace-temps à mettre au profit d'une forme d'intégration sociale dont une des composantes les plus importantes est la « culture sexuelle », que nous avons déjà vu dans la partie précédente de ce chapitre. La conception de la « communauté comme guide » me semble en effet se rapprocher, sans y coller parfaitement, de l'idée du travail social comme « un cadre protecteur de substitution à défaut des structures de sociabilité “normales” » (Lafore, 2020 : 35).

Une autre manière d'interpréter le travail bénévole est le prisme du « social case work » (Gravière, 2013), qui se retrouve régulièrement dans les manières de cadrer leur travail auprès d'homologues étrangers (Heller, 2009), sans toutefois avoir la même acception. Le « social case work » est une approche qui prévoit que le travailleur social soit une interface entre des « cas problématiques » et le système institutionnel en charge de les traiter ou les accompagner, « en s'appuyant sur le constat de la radicale et inévitable distance entre la situation vécue et les réponses organisationnelles » (Lafore, 2020 : 37). Il s'agit d'une méthode s'appuyant essentiellement sur des outils issus de la psychologie et cherchant à rendre consciente la personne de ses « déterminants, de nature essentiellement psychologique, de façon à élaborer avec elle une démarche d'accès à des appuis et des

soutiens » (*Idem*). Si cela reste cependant loin des possibilités matérielles des bénévoles de l'association, certains appels à multiplier les fonctions et les rôles les mettent parfois dans une position qui fait écho à ce modèle de travail social. C'est notamment le cas des « psy solidaires », groupe informel de psychologues et psychanalystes qui s'est constitué courant 2018 pour venir en aide aux personnes accompagnées, sur la sollicitation de Zoé et d'une amie proche d'elle, psychologue à son tour.

[Réunion des bénévoles] Rencontre avec les « pys solidaires ». Demande lunaire (et prise comme telle par tout le monde) : ils font état d'un certain nombre de difficultés, le suivi thérapeutique des demandeur·se·s est très difficile, car les personnes ont de grandes difficultés à s'engager sur un suivi à long terme ; cela vient apparemment « faire doublon » avec l'accompagnement que l'association propose : les demandeur·se·s sont souvent en demande de documents et de tangibilité qui puisse les aider dans leur demande d'asile. La demande qui est faite est donc double : leur envoyer davantage de personnes qui « seraient prêtes à s'engager dans le long terme », en faisant ainsi un travail de tri en amont — que faire des personnes qui manifestent un besoin, mais qui ne seraient pas capables de s'engager ? — que de psychologues : comment comprendre si une personne est capable de s'engager dans une thérapie, sans mettre en place des outils psychologiques ? (Notes de terrain, avril 2019)

La porosité entre travail d'accompagnement et travail « psy » est bien réelle, et sera davantage prise en compte plus tard dans ce chapitre, notamment à partir de la problématisation du rôle du temps et des temporalités de la demande d'asile dans le travail bénévole. Pour l'instant, ce que cet extrait permet de mettre en avant, c'est la manière dont le travail bénévole est conçu, y compris à l'extérieur de l'association, comme potentiellement à même de déployer des outils et des compétences d'un modèle de travail social dans un but de réparation.

Le travail d'accompagnement de l'ARDHIS peut aussi être comparé aux approches du « modèle inclusif » du travail social, développé à partir des années 1990. L'idée de fond du modèle inclusif est de réfléchir davantage en termes de processus sociaux qui entravent les possibilités de réussite des individus dans les sociétés contemporaines, en rupture donc avec le modèle réparateur qui cherchait à mesurer les écarts entre les individus et les normes sociales. Le vocabulaire du modèle inclusif se centre alors moins sur le rapport à la norme

que sur les processus de désaffiliation (Castel, 1995) des personnes. La norme ne fait en revanche que se déplacer, en ceci qu'il s'agit désormais tout autant de produire que de faire valoir une subjectivité et des formes de singularité dans une société mouvante. La définition qu'en donne Robert Lafore dans son récent texte résumant les théories du travail social peut être, non sans une certaine ironie, une définition très précise du travail bénévole et de la réalité dans laquelle sont pris les demandeur·se·s :

« L'obligation pour chacun d'être en capacité de faire valoir sa singularité, ses aspirations, ses attentes, de les construire et de les faire prendre en compte tout en acceptant de les adapter pour faire droit aux singularités des autres reconnues par principe comme légitimes. » (Lafore, 2020 : 41)

Si faire valoir une singularité est central dans une demande d'asile, et construire ces singularités, faire en sorte qu'elles soient prises en compte est un bon résumé de ce qui se joue dans la relation d'accompagnement, c'est bien parce que les singularités (des) autres ne sont pas vraiment reconnues par principe comme légitimes. Le rôle du travail social est alors celui de venir étayer, par l'accompagnement, cette recherche de construction d'une subjectivité singulière. Or, dès lors que l'on considère la demande d'asile comme un système d'interactions, aucune des singularités qu'il fait valoir n'est légitime par défaut. Elles sont toutes façonnées, fabriquées, prises dans des processus de légitimation qui ont besoin d'aide et d'étayage pour qu'elles soient reconnues.

Une dernière conception du travail social peut être mobilisée afin de replacer l'action de l'ARDHIS dans un champ de travail plus vaste, il s'agit du travail social communautaire, qui mérite qu'on s'y attarde davantage.

b) Un travail communautaire sans « communauté » ?

J'ai employé plus haut l'expression de « travail communautaire » pour me référer aux propos de Mickaël, qui concevait son rôle comme celui d'un guide. L'usage que j'essaye d'en faire est légèrement en décalage avec celui qu'elle prend dans la littérature scientifique sur le *community work* ou le *community organizing* anglais et états-unien, qui est parfois traduit en français par « travail social communautaire » (Malochet, Capelier, 2011), mais le

plus souvent conservé en anglais, y compris dans les travaux français en raison de sa très difficile traduction linguistique et politique (Bacqué, 2005). Je ne cherche cependant pas à en proposer une autre définition, mais bien à mettre ce décalage en évidence, pour mieux faire ressortir une des particularités du travail de l'ARDHIS, ainsi que ses limites.

La conception du travail social communautaire dans les textes de langue anglaise est celle d'un travail qui ne passe pas uniquement par l'individu et l'individuel, mais qui s'appuie en revanche sur un savoir/pouvoir collectif afin d'œuvrer à des formes de changement social. Clément Petitjean, dans sa thèse en science politique sur le *community organizing* dans la ville états-unienne de Chicago (Petitjean, 2019), souligne à plusieurs reprises à quel point ce type bien précis de militantisme a suscité un vif intérêt de ce côté de l'Atlantique, tandis qu'il reste un objet peu étudié et mis en regard avec des mobilisations françaises. Une des dimensions centrales du *community organizing* consiste en une « mise en représentation [qui] articule, d'une part, l'encouragement de la participation active des classes populaires urbaines et petites classes moyennes à des campagnes de mobilisation, et de l'autre l'accompagnement individualisé des porte-parole profanes du groupe — les “sujets” des prétentions à représenter » (Petitjean, 2019 : 39). La dimension représentative de ce type de mobilisation, au croisement entre militantisme et travail, dont elle essaye par ailleurs de se distinguer, n'est pas donnée d'emblée, mais est au cœur du travail même : il s'agit bien de fabriquer des représentant·e·s d'un « communauté », terme qui dans l'imaginaire états-unien « désign[e] à la fois les réseaux de sociabilité ordinaires et le territoire déterminé dans lequel ils s'ancrent, un quartier donné et les habitants qui y habitent. » (Petitjean, 2019 : 40). Autrement dit, comme le montre Petitjean, un des buts principaux de ce type de mobilisation est de « façonner » des *organizers* au sein d'un territoire sociogéographique bien précis, et ainsi de produire des formes de représentation. Le travail de l'ARDHIS est traversé par cette tension : s'il s'agit bien de travailler auprès d'une « communauté », celle-ci n'est aucunement définie par sa dimension résidentielle, ou géographique, d'une part ; d'autre part, on le verra, il ne s'agit pas non plus pour les bénévoles de « façonner » des militant·es, bien que la question se pose à plusieurs reprises de comment accueillir, ou pas, les revendications de personnes accompagnées souhaitant devenir des bénévoles et traverser par là une frontière symbolique.

Le parallélisme avec le travail social français ne peut alors se faire que par la mise en exergue des différences substantielles qu'il entretient avec le *community organizing*. Malgré les évolutions que j'ai brièvement évoquées plus haut, la conception du travail social français

est et demeure essentiellement individualiste, laissant peu de place au collectif en tant que levier d'action et outil d'émancipation. Cependant, la conception états-unienne de la communauté est davantage celle d'un intermédiaire entre l'individu et l'État, dont le lien passe par le territoire, la religion, ou l'« appartenance ethnique » (Bacqué, 2000). Le travail communautaire est tout autant un travail social auprès d'une communauté plutôt bien définie et géographiquement délimitée et où la dimension géographique se recoupe très souvent avec des appartenances sociales communes, qu'un travail qui fait communauté en développant des liens et des réseaux essentiels dans un contexte d'absence d'un État social fort.

Le travail d'accompagnement de l'ARDHIS consiste entre autres à œuvrer à des formes d'intégration qui puissent pallier des formes de solidarité supposées inexistantes (les communautés nationales) et qui manquent structurellement (l'organisation du non-accueil par les politiques migratoires), tout en restant dans une approche qui se focalise sur l'individu et parfois, comme l'exemple de Mickaël donné plus haut le montrait, sur l'identité. Les approches en termes de travail social communautaire, caractérisées par la mobilisation du vocabulaire de l'*empowerment* (Bacqué, 2006), se concentrent davantage sur des problématiques liées à l'accès à l'emploi et la santé. Le travail de l'ARDHIS consiste aussi à tenter d'assurer des conditions de vie décentes aux demandeur·se·s. Lorsqu'il se dit soulagé de voir des personnes accompagnées s'en sortir plusieurs mois après la procédure, Mickaël lui-même cite plusieurs éléments bien matériels à l'appui. Ce qui m'intéresse, c'est précisément de souligner la potentielle coexistence entre ces deux dimensions, et le fait qu'elles peuvent être comprises comme allant ensemble, l'épanouissement (ou un certain épanouissement) identitaire étant partie prenante de l'intégration sociale.

Une autre différence essentielle subsiste entre la conception états-unienne du *community organizing* et le travail de l'ARDHIS, concernant la territorialisation possible de l'action. Cet enjeu est multi-scalaire : il s'agit tout autant de territoire national (du fait d'y avoir accès, un accès durable et non pas soumis à la menace constante d'en être éjecté·e), du territoire urbain (qui n'est pas toujours aussi accueillant ni facilement navigable pour les demandeur·se·s d'asile, comme le démontre le travail de Florent Chossière [2022]), et troisièmement de l'espace associatif, qui est celui sur lequel ce travail se concentre. Mon insistance pour parler d'espace associatif tient précisément à l'usage qui est fait de cet espace, car toute une partie du travail bénévole se concentre sur la création et mise à disposition d'un espace, physique et symbolique, aux usager·e·s, qui cependant reste sous le contrôle constant des bénévoles.

2.4. Le contrôle de l'accès à l'espace associatif au prisme de la communauté

La dimension territoriale, son absence tout autant que les tentatives de créer un territoire propre à l'ARDHIS, n'est pas le seul point de tension concernant le développement d'un travail social communautaire ; l'enjeu de savoir qui a accès aux espaces associatifs est tout autant central, et constitutif de la manière dont ces espaces (et l'association) sont conçus. C'est en lien avec cette dimension que d'autres mots que celui de communauté sont parfois employés, renvoyant à un imaginaire similaire et peut-être davantage propre aux problématiques LGBT, notamment celui de « famille » (Weston, 1991 ; Fassin, 2015), employé tant par les demandeur·se·s d'asile que par les bénévoles. Les premiers l'utilisent dans différents contextes, le plus courant étant lorsque le statut de réfugié est obtenu et que la personne remercie l'association dans son ensemble, elle est souvent qualifiée de « grande famille », « ma famille de l'ARDHIS », etc. La fin de la demande d'asile marque aussi, souvent, la fin de l'accompagnement et potentiellement la fin d'un lien particulier à l'association qui passe par cet accompagnement. Ces remerciements peuvent être interprétés comme ceux à une famille, à un groupe, qu'on va bientôt quitter.

Le mot, et plus largement le vocabulaire familial, est aussi employé parfois par les bénévoles pour signifier davantage l'entrée dans un espace physique et symbolique, plutôt que le fait de le quitter, comme le montre cette note de terrain que je prends le tout premier jour de mon enquête :

[Réunion mensuelle] Quentin est en train de clore la réunion, il fait un court speech pour rappeler les principes de l'association, et notamment que « nous sommes une association LGBT pour des personnes LGBT, si jamais nous nous rendons compte que vous n'en êtes pas, nous vous inviterons à aller ailleurs. Ici vous pouvez rencontrer de l'entourage, la famille, vous entourer. Recreate the family most of you have lost » (Note de terrain, mars 2016)

On peut voir dans ce court extrait que Quentin semble faire référence à des dynamiques bien connues propres aux personnes gays et lesbiennes concernant la formation de « familles choisies » (Weston, 1991), des réseaux d'interconnaissance et de soutien qui viennent se substituer aux familles nucléaires souvent perdues à cause de pratiques homophobes

excluantes. Quentin mobilise un imaginaire de l'ARDHIS comme une famille potentielle, un support communautaire où des liens forts peuvent être noués en remplacement de ceux qui auraient dû être coupés auparavant. Une des conditions pour ce faire, c'est le contrôle de son accès. C'est là une question épineuse, qui revient à plusieurs reprises dans ce travail, tout autant qu'elle se pose à différents moments et dans différentes sphères du travail bénévole et dont elle est de fait structurante. Surtout, ce qui est structurant, c'est la dimension incertaine de la position de l'association quant à non seulement *ce* mais aussi à *ceux (et celles)* que l'association défend, et qui définissent la nature de sa mobilisation.

a) Un débat clivant

Je vais reproduire un échange mail qui a eu lieu au printemps 2017 et qui constitue à mes yeux le paroxysme de la manière dont le débat concernant l'accès à l'espace associatif et son contrôle était abordé (ou était abordé) en interne par les bénévoles. Je souhaite montrer non seulement les positions qui se cristallisent dans ce débat, mais aussi les arguments (ou le manque de ceux-ci, qui est tout aussi significatif) qui défendent la nécessité du contrôle et la délimitation de l'espace, et ceux qui au contraire défendent une position d'ouverture de cet espace.

[E-mails]

Mail n. 1 :

Statut à la CNDA pour ce qui me concerne pour [nom du réfugié] avec [nom avocat.e] qu'il a démarché lui-même. Il obtient son statut alors que ni moi, ni [nom avocat.e] ne croyions une seconde à son histoire et à son orientation sexuelle.

Il a su parfaitement jouer avec l'ARDHIS et s'est appuyé sur un réseau de DA [du pays de naissance] qui l'ont bien conseillé sur la manière de nous exploiter. Personnellement je suis révolté.

Mickaël

Mail n. 2

Hello Mickaël,

Par les temps qui courent, je ne pense pas qu'il faille être déçu par un statut de réfugié accordé qui, pour moi, est toujours une bonne nouvelle.

Jean-Marc

Mail n. 3

Hello Jean-Marc,

Ta réponse à Mickaël est très loin d'être pertinente. Il ne s'agit pas, en tant qu'accompagnant à l'ARDHIS, d'aider TOUS les étrangers sans discernement. Que de jeunes hommes africains aient droit à un avenir digne de ce nom et comparable à ce qu'il pourra (pourrait) être pour eux qui sont nés en Europe (hors Russie, Albanie, Serbie, Kosovo etc.), je n'en disconviens pas. Pour autant, contrairement aux autres ONG généralistes — qui font d'ailleurs un boulot formidable — le rôle de l'ARDHIS est d'aider une catégorie bien précise d'étrangers : les homosexuels, les lesbiennes et les transsexuel(le)s.

En privilégiant l'empathie ou une motivation politique au détriment de notre action tu ne peux que nuire, par contre-coup à celle-ci. Et il y a quelque chose d'obscène à assumer d'aider de la même façon deux demandeurs d'asile au motif qu'ils proviennent tous deux d'un pays où ils n'ont pas d'avenir, quand pour l'un des deux, celui qui est homosexuel, c'est sa vie qui se joue à chaque instant (tu connais aussi bien que moi la montée et la recrudescence de l'homophobie en Afrique noire) si sa sexualité vient à être découverte ; tandis que l'autre, hétérosexuel, n'aura pas cette épée de Damoclès suspendue au-dessus de sa tête sa vie durant. Comment te justifieras-tu à ses yeux, mais aussi aux tiens si c'est le garçon hétérosexuel que tu as aidé qui est reconnu réfugié tandis que le garçon homosexuel, quand bien même ses craintes seraient évidemment plus réelles, sera débouté du droit d'asile ?

J'avais bien noté dans l'exposé de ta profession de foi lors de notre Assemblée générale de mars dernier que ton « objectif était d'avoir 100 % de réfugiés dans les dossiers que tu soutenais » (je reprends les mots que tu as utilisés). C'est donc postuler que tu ne seras jamais confronté à un « fake », à un garçon qui utilise l'ARDHIS pour obtenir des papiers lui permettant de rester en France quand bien même il ne serait nullement homosexuel, voire, qu'il serait, par la culture et l'éducation qui sont les siennes, tout sauf « gay friendly », ou postuler, ce que ta réponse au mail de B. accrédite, que tu l'aideras quand même, « fake » ou pas, car il doit être aidé en tant que jeune étranger sans avenir dans son pays.

Je ne partage évidemment pas ce point de vue et je comprends le dépit de Mickaël d'avoir été dupé, utilisé, manipulé, ce qui toi, semble-t-il, ne te procure aucun état d'âme puisqu'après tout un jeune étranger aura été « sauvé » : qu'importe si c'est en nous utilisant et en mentant sur son orientation sexuelle, le temps d'une procédure. Qu'importe si, une fois reconnu réfugié, il retrouve sa liberté d'être ce qu'il est

vraiment : quelqu'un qui méprise les homosexuels et qui les considère comme étant moins que des chiens, quelqu'un qui ne les agressera pas spontanément, mais qui ne s'opposera pas à ce qu'on les agresse, qui ne les défendra pas.

Je sais pertinemment qu'une fois lu ce mail tu vas hausser les épaules et, si réponse il y a, t'en tirer par une pirouette comme à ton habitude et comme tu sais si bien le faire. Mais au moins l'aurai-je écrit, et au moins ne serai-je pas resté indifférent à ta réponse désinvolte et contraire à nos engagements au mail de Mickaël.

Je suis, bien sûr, à ta disposition pour reparler de tout cela.

Ludovic

Cet échange a lieu entre bénévoles très fortement engagés, déjà connus pour défendre plus ou moins ouvertement des positions discordantes quant à la politique de l'association. Lorsque Jean-Marc réagit au mail de Mickaël, de manière courte et rapide, on aurait pu s'attendre à une réponse de ce dernier, qui pourtant n'a jamais repris la parole, du moins en public, sur ce sujet. C'est en effet Ludovic (qui à ce moment est en position hiérarchique plus élevée par rapport aux deux autres) qui reprend le dessus dans l'échange, et sa position qui nous intéresse davantage, en ceci qu'il procède à un très clair rappel à l'ordre, tant de Jean-Marc, qu'indirectement à l'ensemble de l'association (le mail était adressé à tout le monde), en soulignant que l'ARDHIS est, et doit rester, une association qui prête une attention particulière à qui la compose, contrairement à d'autres associations qu'il appelle généralistes, ce du moins du côté des usager·e·s. Le rappel de formes de discrimination et persécutions subies et/ou craintes par les demandeur·se·s, et du fait que celles-ci pourraient être (voire sont, en fonction des phrases) commises par des « *fakes* », est bien une manière de rappeler l'importance de délimiter l'espace associatif : en tant que personnes ayant fui un entourage, une famille, des proches tout autant qu'un pays, les exposer à des personnes qui ont potentiellement fait partie, ou qui pourraient faire partie de cet entourage revient à reproduire à l'identique ces persécutions. L'ARDHIS, on le comprend aisément, se place alors en net contrepoint par rapport à ces entourages, ces familles-là : si elle peut être une famille, elle l'est précisément en opposition et en remplacement de celles qui non seulement « ont été perdues » comme le disait Quentin, mais aussi qui ont perpétré des persécutions.

Cependant, on voit aussi que cette construction discursive implique une division binaire entre homosexualité et homophobie : s'il faut aider uniquement des personnes homosexuelles, c'est aussi parce que les autres sont probablement tous et toutes homophobes.

La « culturalisation de l’homophobie » (Jenicek, Wong, Lee, 2009), c’est-à-dire le fait de considérer que celle-ci serait un trait caractéristique d’une population pas bien définie, sert en retour à bâtir l’idée d’un espace protégeant, et qu’il faut protéger contre les incursions opportunistes et viles de (celles et) ceux qui cherchent à profiter des bénévoles, et à nuire aux demandeur·se·s d’asile *vraiment* homosexuel·le·s.

b) Espace « *safe* » ou espace sécuritaire ?

Bien que le mot ne revienne pas dans ces échanges, on voit bien que l’association est pensée ici comme un espace « *safe* », défini par sa délimitation et l’exclusion de toute personne — ou du moins, de toute personne en demande d’asile — hétérosexuelle, car potentiellement homophobe. C’est là, cependant, une compréhension plutôt statique et immuable de ce qui serait « *safe* » et « *unsafe* », dont la littérature a déjà pu pointer les limites (Roestone Collective, 2014). Elle s’accompagne, comme Ludovic le montre bien, d’une conception quelque peu binaire et unilatérale entre homosexualité et homophobie, et ne semble pas, ici du moins, prendre en compte la multi-dimensionnalité des violences et des persécutions qu’ont pu et peuvent toujours subir les personnes en demande d’asile, tant dans leur pays d’origine que dans le pays d’arrivée (et plus largement, le long de leur trajet migratoire, prenant en compte tout autant la dimension géographique qu’institutionnelle).

Cette approche insiste sur la nécessité de clôturer l’espace associatif, et de subordonner l’accès à celui-ci à l’appréciation des bénévoles. Celles et ceux-ci seraient alors garant·e·s de cet espace vis-à-vis des personnes accompagnées. Elle s’oppose à une autre approche qui viserait au contraire à « faire du 100 % », comprise comme une volonté d’accompagner tout le monde, quelle que soit la véracité du récit et de l’identité sexuelle³⁶. C’est souvent cette vision dichotomique de l’espace associatif qui est reproduite dans les discussions, entre un accueil et un accompagnement conditionné ou inconditionnel qui ne permet pas de saisir la complexité de la question, et surtout la diversité des pratiques de travail qui sont quant à elles bien plus souples, mais aussi pernicieuses.

³⁶ Je reprendrai cette image du « 100% » dans un chapitre suivant, où elle sera autrement mise au travail dans un conflit qui marquera durablement l’association. Celui-ci ne portera pas directement sur l’accueil et l’accompagnement des « fakes », mais cette problématique s’agencera à d’autres, et permettra de mettre en avant la structuration genrée du travail associatif et commence celle-ci influence des cadres d’action collective.

Cette dichotomie s'accompagne d'un certain nombre de contradictions, bien connues de ses partisans respectifs. D'un côté, prôner l'exclusivité de l'espace associatif est une stratégie d'action vouée à l'échec, qui est de fait intenable en pratique sauf à considérer qu'il est possible d'établir des critères objectifs afin d'identifier — et par la suite exclure — des « fakes ». Or, à aucun moment, il n'a été question pour l'association d'entreprendre une telle démarche. L'appréciation est laissée aux bénévoles, qui au cas par cas vont prendre une décision sur le fait de suivre ou pas une personne malgré les doutes qu'il ou elle peut porter concernant la véracité de l'histoire : si l'évaluation tient à l'intime conviction des bénévoles, la décision sur le quoi faire l'est tout autant. D'un autre côté, estimer que l'on souhaite « faire du 100 % » et que, donc, cela intéresse peu qui est accompagné n'est autre qu'une posture creuse, pourtant intéressante à analyser : au premier abord, on pourrait avoir l'impression d'être face à la défense d'une cause plutôt que d'un public, une défense de la nécessité d'aider « tout le monde », par exemple en raison de la dimension répressive des frontières, géographiques et institutionnelles. Contrairement à la position de Ludovic, qui insiste sur l'importance de défendre des sujets, on semble ici être dans une configuration où ce qui importe davantage est la lutte contre un objet, les frontières. Or, elle me semble expliciter non pas tant la nature de la cause et de la mobilisation, mais bien la croyance d'être en mesure de maîtriser à un tel point les codes institutionnels qu'il serait possible de « gagner » à tous les coups, ce qui est bien évidemment impossible. Se positionner sur la pertinence, ou pas, d'exprimer des doutes concernant l'orientation sexuelle (plus que l'identité de genre) des personnes accompagnées, cela renseigne sur la manière dont le travail et l'espace de travail sont conçus. Pour certains, tant l'espace associatif que la lutte elle-même et que le public auquel elle s'adresse, sont traversés par des enjeux de protection, mais aussi de propriété et de possession. Ludovic et Jean-Marc, ou d'autres, peuvent être vus de manière assez classique comme des entrepreneurs de morale (Becker, 1985) qui, ne trouvant pas d'autres personnes pour faire appliquer leur morale, continuent de s'écharper publiquement en dépit de la réalité du travail associatif, d'une part, et de la réalité de la demande d'asile d'autre part.

Délimiter la cause de l'association amène finalement à se demander si ce qui est défendu est un sujet (la possibilité pour des personnes d'obtenir d'asile) ou des sujets (des demandeur·se·s d'asile LGBT) tient à plusieurs éléments. C'est un enjeu de lutte qui a évolué au fil du temps — et qui évoluera encore. On y retrouve une opposition entre deux positions : faut-il défendre un public spécifique, ou bien une cause plus large ? Poser la question de cette manière maintient la dichotomie telle qu'elle s'exprime sur le terrain. Si elle doit être mise en

évidence, elle nécessite d'être retravaillée, en partant du postulat que la défense d'un public spécifique et d'une cause sont liés. C'est ce fil que je tenterai de tirer dans la partie suivante, en essayant de comprendre ce qui les lie.

Conclusion du chapitre

L'émergence de la cause de l'ARDHIS est liée à la nécessité pour des couples de même sexe de se faire une place au sein et entre des mouvements sociaux qui ont longtemps considéré comme antagoniques, ce qui se reflète, à la fin des années 1990, par un accueil froid, voir conflictuel, par des mouvements antiracistes, qui pousse les premiers membres de l'association à se tourner davantage vers des organisations gaies et lesbiennes. Ceci contribue à un cadrage de l'espace associatif comme « communautaire », qui perdure lorsque la problématique de l'asile émerge, avec une différence substantielle : il ne s'agit plus pour les membres de lutter « pour soi » et pour son couple, mais pour des personnes similaires à soi. Cette dimension communautaire se construit progressivement autour de deux attentes, l'une en miroir de l'autre, que tant les bénévoles que les personnes accompagnées soient LGBT. Cette évidence, cependant, n'est pas sans induire un cadrage exclusiviste du public, comme « homosexuel » avant que « migrant », cadrage auquel sont liées des motivations d'engagement qui mettent en avant une vision de l'accompagnement comme un vecteur d'intégration à une communauté homosexuelle qui se recoupe à la communauté nationale. Il commence à se délimiter la place qu'est réservée, dans cette configuration, aux personnes exilées : loin d'être des actrices de la mobilisation, elles en sont uniquement des bénéficiaires, point qui sera abordé de manière plus substantielle dans le chapitre suivant.

Le chapitre a aussi permis de voir que tout en essayant de s'en démarquer, le travail de l'ARDHIS peut être rapproché de différents modèles du travail social : s'ils ne constituent pas des référents pour les bénévoles, qui sont pour la plupart socialement éloigné·es de ces professions, les rapprochements avec différents modèles du travail social ont été l'occasion de souligner un certain nombre de porosités entre mondes professionnels et militants. Ces porosités ne doivent cependant pas laisser penser à une superposition exacte entre métiers du travail social et d'accompagnement bénévole, en particulier dans l'organisation de l'espace, et de son accès. En effet, la dimension communautaire de l'association sert des pratiques de contrôle d'accès à l'espace, et à l'accompagnement. Cette conception sera complexifiée dans

le chapitre suivant : bien que l'identification des bénévoles reste un élément central dans les pratiques d'accueil, celles-ci seront davantage appréhendées à partir des compétences que les bénévoles mobilisent, donnant à voir des écarts par rapport à une conception exclusiviste de l'accompagnement.

CHAPITRE 3 : LA SPECIFICITE DU TRAVAIL BENEVOLE

Introduction

L'évolution de la mobilisation de l'ARDHIS peut être saisie à travers la morphologie de l'accueil que l'association réserve aux demandeur·ses d'asile. Celui-ci devient dans le temps de plus en plus formalisé, afin de pouvoir faire face au nombre croissant de demandes, et à l'impossibilité d'y répondre positivement. Les critères de sélection que l'association va progressivement adopter permettent de saisir deux principes structurant du travail d'accompagnement : les bénévoles souhaitent se donner le plus grand nombre de chances de réussir leurs accompagnements, et souhaitent limiter le plus possible le travail d'urgence. Ils et elles souhaitent défendre une conception et une pratique de l'accompagnement comme un travail sur le temps long, socialisateur pour les requérant·es, et permettant en retour de déployer autant que d'acquérir des compétences et connaissances particulières, notamment, on le verra, sur les manières de vivre son homosexualité dans le monde.

Ce temps long, couplé à la dimension individuelle de l'accompagnement, et ce qui a constitué, et à certains égards constitue toujours, la véritable spécificité de l'ARDHIS, tient à une configuration particulière, progressivement mise en crise, qui permet notamment aux bénévoles de faire en sorte de travailler les récits des demandeur·se·s d'asile afin d'en discerner le vrai du faux, et le vraisemblable de l'invraisemblable. Si maîtriser le temps, c'est pouvoir administrer le travail, la sexualité (entendue ici comme orientation sexuelle et carrières sexuelles) des bénévoles est un outil central cette administration. Elle est mobilisée comme une compétence de travail, ou du moins certains bénévoles pensent pouvoir la mobiliser comme telle, dans un but de s'assurer d'être en train d'accompagner des « vrais homosexuels ». On, nous l'avons dit, la question de la véracité des demandes et des orientations sexuelles des requérant·es vient souvent moins, à la faveur de celle de leur vraisemblance, permettant d'introduire ici un décalage important avec une conception très étroite du travail d'accompagnement comme uniquement, ou surtout, travail de « tri » : s'il le demeure en partie, d'autres pratiques viennent s'ajouter à celle-ci, obligeant à complexifier l'analyse du travail, et de la place que l'identification des bénévoles y tient.

1. Faire des usager·e·s : ce que le changement de l'accueil révèle de la construction de la cause

La mobilisation d'un registre de défense d'un public spécifique est à replacer dans l'histoire longue de l'association. Comme on l'a déjà évoqué, la place des personnes exilées au sein de l'association n'a pas toujours été celle d'usager·e·s, mais aussi d'acteurs et actrices de la mobilisation. Si à un moment celles et ceux-ci n'en sont plus les acteurs, mais les sujets tout autant que l'objet, s'il s'agit de les défendre plutôt que de militer avec, c'est qu'ils et elles sont progressivement dépossédé·es de leur rôle de « public », au sens de Dewey (2010) : c'est l'absence de la qualité de public, c'est-à-dire la capacité de participer « à la réglementation des formes de leur propre existence » (Zask, 2008 : 170), qui permet aux bénévoles de progressivement faire des demandeur·se·s des usager·e·s. Dans le même mouvement, cela implique d'ériger les bénévoles en représentant·e·s de ces usager·e·s, auprès d'elles et eux-mêmes et des pouvoirs publics.

Cette configuration interroge (sur) les places qui sont assignées aux uns et aux autres. Employer un vocabulaire familial, comme nous l'avons vu plus haut, peut laisser entendre une certaine égalité de places entre bénévoles et demandeur·se·s. Or, sociologiquement parlant, cet usage interroge sur les places et les rôles pris par les un·e·s et les autres, et auxquels les personnes sont assignées, en considérant la manière dont les hiérarchies sont construites et maintenues, et les effets potentiels de celles-ci. Comme j'ai commencé à le montrer, les places occupées par les différents groupes n'ont pas été toujours les mêmes, et la séparation assez nette que j'ai pu observer tout au long de ma thèse n'a pas toujours été telle par le passé. Comme nous l'avons vu, au moment de l'émergence du pôle asile, la place occupée par les demandeur·se·s d'asile dans l'économie de l'association, et en particulier de l'accueil, n'a pas toujours été seulement celle d'« usager·e·s ».

La morphologie de l'accueil des demandeur·se·s d'asile ressemblait à et était donc qualifiée de « table ronde » autour de laquelle se rassemblent trois groupes de personnes, aux frontières poreuses : les bénévoles, les demandeur·se·s d'asile déjà en train d'être suivi·e·s (ou ayant déjà obtenu le statut de réfugié), et les nouvelles et nouveaux arrivant·e·s. Le lieu

dans lequel cette réunion se passe en marque aussi la morphologie, car il s'agit de la bibliothèque du Centre LGBT-IdF, grande pièce située au premier étage du Centre, pourvue d'une grande table. L'expression de « table ronde » renvoie au fait que ces groupes s'asseyaient tous ensemble autour de cette table lorsqu'il s'agissait d'accueillir les personnes nouvellement arrivées.

Loïc, ancien bénévole, se souvient des « tables rondes » comme de « vrais moments de discussion et de partage, [où] l'info circulait librement, [où] il fallait encadrer et préciser des trucs, mais c'était très libre » (Entretien avec Loïc, septembre 2019). Cette ancienne disposition avait plusieurs buts et intérêts, particulièrement de favoriser l'échange entre personnes en train de traverser une même procédure (ou l'ayant précédemment traversée), et donc « entre pairs ». Cette égalité tenait à deux facteurs : la situation migratoire (qui englobe à son tour la condition d'exil et le statut administratif) et l'orientation sexuelle (mais moins, à cette époque, l'identité de genre).

La formalisation du pôle asile en 2009 et l'augmentation du nombre de demandes amènent à une restructuration progressive de l'accueil. À partir du début des années 2010, les tables rondes commencent à être divisées en deux moments bien distincts : le premier consacré à l'accueil des nouvelles personnes sollicitant l'aide de l'association, et une deuxième partie, juste après, consacrée à celles qui sont déjà suivies. Ce changement coïncide avec et contribue à la formalisation d'une équipe bénévole uniquement consacrée à l'asile, caractérisée par l'absence presque totale de personnes ayant traversé la procédure de demande d'asile, en rupture avec l'histoire de la lutte à l'ARDHIS.

1.1. Accompagnement et travail de reconnaissance

L'action de l'ARDHIS porte sur la reconnaissance de droits spécifiques aux personnes migrantes LGBTI, et cet accent mis sur la reconnaissance est à replacer dans le contexte de l'émergence de l'association, la fin des années 1990 et les mobilisations en faveur de l'adoption du Pacs. Celles-ci, comme plusieurs le retracent (Borrillo, Fassin, 1999 ; Borrillo, Lascoumes, 2002), sont caractérisées par l'affirmation et la revendication d'une égalité de fait à travers une reconnaissance légale. Dans la séquence politique du Pacs, le développement de figures expertes, d'expertises et de contre-expertises fut centrale, et fortement marquée par la place importante que prirent les expertises conservatrices et

réactionnaires. Du côté de l'activisme gay et lesbien, le développement d'expertises communautaires précède cette séquence politique, à partir de la décennie précédente avec l'épidémie du VIH/sida (Epstein, 2001 [1996]). C'est dans ce double sillage qu'émerge l'ARDHIS avec la lutte pour et la défense de droits — inexistantes à ce moment-là — encadrant les possibilités pour les personnes LGBTI d'obtenir un accès et un séjour régularisé à un territoire. Comme pour d'autres figures émergentes des migrations de ces décennies 1980-1990, et notamment celle, polysémique (Green, 2002 ; 2020), des femmes migrantes (Freedman, 2010, 2015), l'enjeu de la reconnaissance pour les migrant·e·s LGBTI se joue à plusieurs niveaux : il s'agit de veiller à l'application concrète du droit au quotidien, dans le cadre de la demande d'asile où la charge de la preuve de la « qualité » de réfugié revient aux requérant·e·s. L'institution se charge non plus de vérifier le récit, mais de l'évaluer (Valluy, 2008 ; Fassin & Kobelinsky, 2012 ; Akoka, 2020), ainsi que de lutter pour une reconnaissance sociale et morale plus large. Nous ne sommes pas là dans des luttes de reconnaissance au sens d'Axel Honneth (2013), comme une condition propre de la modernité en vue de développer un rapport positif à soi-même. Nous sommes davantage dans un registre de la lutte au sens d'un mouvement collectif et organisé, et dans une acception de la reconnaissance comme davantage légale et procédurale qu'ontologique. Cependant, suivant A. Honneth et les lectures et critiques de son œuvre, les deux dimensions ne sauraient être totalement séparées. Il a notamment été montré comment le cadre théorique honnethien peut être fécond afin de penser les effets de (dénier de) reconnaissance sur les identités et identifications des réfugié·e·s statutaires, en partant notamment des dispositifs d'entrée en emploi (Tcholakova, 2016) ; plus récemment encore, et concernant plus précisément le cas d'étude qui occupe ce travail, Florent Chossière a bien montré en quoi le dispositif même de l'asile est porteur d'effets de déni de reconnaissance qui vont bien au-delà de la négation d'un titre de séjour, et donc la dimension légale et procédurale du mot (Chossière, 2022 : 398). Ceux-ci peuvent être tenus comme preuve de la superposition de sens que l'expression détient : un engagement subjectif — et personnel — des requérantes face à l'institution, et le travail engagé par les bénévoles avec et pour les requérant·e·s.

La conscience de cette superposition est claire chez les bénévoles, ainsi que chez les demandeur·se·s d'asile. Pour ces dernier·e·s, le temps de préparation aux entretiens et aux audiences, marqué par de nombreux rendez-vous, est parfois vécu comme un temps d'introspection dépassant les bornes de la procédure :

[Rendez-vous avec un demandeur d'asile] J'accueille Vadim [homme russe, 20-25 ans] pour notre deuxième rendez-vous. Olga [femme russe, 20-25 ans] est là pour m'aider à la traduction. Les deux ne se connaissent pas, mais sont très jeunes et j'ai un petit espoir que ça aide Vadim à me parler de son histoire. [...] Vers la fin du rendez-vous, Olga, qui a déjà beaucoup pris la parole, discute directement avec Vadim. Je les laisse évidemment parler, je comprends que Vadim questionne Sasha sur la procédure, sur comment ça se passe, etc. Puis Olga lui dit quelque chose du style « ça va être long [la procédure de Olga a duré plus qu'un an et demi, ce qui l'a durablement marquée, celle de Vadim un peu moins d'un an], donc prends vraiment ce temps pour toi, pour réfléchir, pour répondre à tes propres questions et pas que celles de l'OFPRA. Ce n'est pas juste pour la procédure (en russe c'était quelque chose comme « *eto ne tol'ko dl'ia protsedury* ») (Note de terrain, novembre 2017)

[Rendez-vous avec un demandeur d'asile] Je revois Seydou [homme sénégalais, 25-30 ans] après presque un an [les deux rendez-vous ont notamment été séparés par la pandémie du Covid-19]. Son entretien est dans quelques semaines. Après nous être dit bonjour, on s'installe dans un des bureaux, il n'y a que nous. Je lui demande comment ça va, des choses comme ça, on discute un peu avant de commencer. Il me dit tout de suite, et à ma surprise, qu'il est très reconnaissant pour les discussions que nous avons eues l'année dernière, que ça l'avait beaucoup aidé à réfléchir, à se poser des questions, et qu'il se sentait maintenant prêt à « affronter » l'entretien, ce qui n'était pas le cas à l'époque. Je lui demande s'il a discuté avec des gens, il me répond que non, il a beaucoup pensé et parlé tout seul, il insiste sur « j'ai beaucoup réfléchi, j'ai compris des choses ». (Note de terrain, décembre 2020)

Pour les bénévoles, la perception de cette dimension de leur travail est une véritable valeur ajoutée à l'accompagnement, et ce qui le distingue d'autres espaces de travail social — et paradoxalement ce qui le fait sortir aux yeux de certains de la sphère même du travail social. Autrement dit, la superposition des luttes de reconnaissance est ce qui constitue et qui permet de revendiquer la dimension professionnelle du travail bénévole de l'ARDHIS, au sens qu'E. Hughes donne au processus de professionnalisation des métiers de service. On retrouve dans la manière dont les bénévoles décrivent leur travail des éléments de ce qui, pour Hughes, est un élément central permettant aux « professions établies » de se distinguer en fournissant des « services spécialisés » réglés à leur tour par un « savoir spécialisé »

(Hughes, 1997 : 107) revendiqué comme tel. Hughes rappelle que dans les « professions établies » la nature du savoir spécialisé n'est pas toujours claire, et que la spécialisation tient tant à de longues études qu'à une période d'initiation et d'apprentissage menée par des pairs. Dans le cas du travail bénévole de l'ARDHIS, on retrouve seulement une des deux caractéristiques, la longue période d'apprentissage ; malgré la proximité avec le travail social, nul bénévole n'a étudié pour faire ce qu'il fait. La revendication de la spécificité du travail bénévole et de sa dimension professionnelle se fait grâce à la mobilisation d'un savoir dont la spécificité tient à la proximité des bénévoles avec le public, et inversement : contrôler l'accès à l'espace associatif est donc un outil central de la revendication de spécificité du travail, car s'assurer de n'accompagner que des personnes homosexuelles et le seul moyen de produire cette proximité.

a) Du savoir spécifique à la production d'inégalités spécifiques

Les conditions de maintien de cette spécificité sont diverses, et la frontiérisation de l'espace associatif et un élément clé. Concrètement, cela signifie établir un « ordre d'entrée » (D'Halluin, 2012). L'enjeu de la frontiérisation des espaces associatifs, et en particulier de l'ARDHIS, a déjà été traité : Florent Chossière souligne dans son travail que l'ARDHIS peut être pensée comme une « pré-frontière » (Chossière, 2022 : 319), notion qu'il préfère pour ce qu'elle évoque d'une fluidité de passage à celle de filtre, ou de « dispositif de filtrage » (Giametta, 2020), impliquant une dimension davantage binaire (dedans-dehors). Cette « pré-frontière » contribue à la création d'une frontière biographique plus large, car l'accès aux services associatifs et la qualité de l'accompagnement offert à celles et ceux qu'y ont accès n'est pas égal ni démocratique. Comme souligné ailleurs (Cesaro, 2021), il ne s'agit pas d'ériger une frontière en soi et pour soi, mais plutôt de s'arranger avec des contraintes de travail : il y a trop de demandes pour trop peu de personnes pouvant y répondre. Cette contrainte mécanique n'explique cependant pas tout. La logique de sélection fait partie d'une micropolitique de l'accompagnement qui renseigne sur le rôle que les bénévoles incarnent ou veulent incarner, et elle repose sur une série de priorités qui prennent en compte les différentes étapes de la procédure de demande d'asile, ici présentées par ordre décroissant de priorité.

1. La personne a un entretien avec l'OFPPRA prévu dans les jours ou semaines à venir. Cela laisse un peu de temps aux bénévoles et aux demandeurs d'asile pour préparer l'entretien, expliquer ce qui l'attend et prodiguer des conseils.
2. La personne doit envoyer ses premiers papiers d'enregistrement à l'OFPPRA dans les jours ou semaines à venir. Cela permet au demandeur d'asile de recevoir de l'aide pour rédiger son récit écrit et de disposer d'un temps supplémentaire pour se préparer à l'entretien.
3. La personne attend que l'OFPPRA la convoque à l'entretien. Pendant un temps, les bénévoles calculaient ce délai en fonction du mois d'enregistrement du demandeur d'asile à l'OFPPRA : plus l'enregistrement était proche du jour où la personne avait pris contact avec l'ARDHIS, moins la demande était considérée comme prioritaire. Si les personnes de cette catégorie n'ont pas de bénévole pour les aider, elles sont invitées à revenir ou à contacter l'organisation dès leur convocation reçue, à la suite de laquelle elles vont se retrouver dans la catégorie 1.
4. La personne n'a pas encore entamé de démarches, et n'a pas de rendez-vous avec une préfecture. Le nombre de personnes se présentant augmentant chaque mois, cette catégorie de demandeurs d'asile est souvent invitée à revenir le mois suivant, date à laquelle elle sera probablement classée dans la catégorie 2 — ou invitée à revenir à nouveau jusqu'au moment où elle sera dans une deux catégories prioritaires.
5. La personne a déjà été déboutée par l'OFPPRA et est en phase de recours auprès de la CNDA. Sauf de très rares exceptions, ces personnes ne bénéficient jamais d'un accompagnement individuel.

La mise en place de ces critères de priorité est ancienne, elle précède mon arrivée à l'association. Lorsque j'interrogeais les membres plus anciens sur ce choix, il apparaissait que cet ordre d'entrée n'avait pas été longuement discuté, et qu'il s'agissait plutôt de l'application d'un sens commun propre à l'ARDHIS : « C'est quand on commence à suivre quelqu'un dès l'OFPPRA qu'on est le plus efficace », m'a-t-on répété à plusieurs reprises, « alors qu'on sait bien que ce sont ceux au stade de la CNDA qui auraient le plus besoin de nous ». Dans cette logique, les bénévoles peuvent travailler sur le moyen ou long terme avec les demandeur·se·s d'asile, et mécaniquement d'être plus « efficaces » : il est plus utile et bénéfique d'aider les demandeur·se·s d'asile dès les premières étapes de leur demande, plutôt que d'essayer d'aider ceux qui sont déjà à un stade avancé. Il s'agit de la mise en place

pratique d'une vision de la procédure de la demande d'asile et de l'accompagnement comme socialisatrices, tant aux attentes normatives des institutions qu'à un ensemble de normes sexuelles propres à un contexte culturel spécifique. Autrement dit, ces critères de sélection se fondent sur la double conception des luttes de reconnaissance énoncées plus haut, tant comme un processus juridique au long cours que comme un processus amenant à un rapport positif à soi. Pourtant, cette logique de travail idéal se heurte souvent aux difficultés d'application concrète. En effet, ces critères n'évacuent pas toute forme d'urgence : il est très fréquent que les bénévoles et les demandeur·se·s d'asile doivent travailler de manière intense quelques jours avant un entretien avec l'OFPPRA, qui à son tour peut intervenir quelques jours à peine après la prise de contact avec l'association. Cet enchaînement donne deux chances de faire obtenir la protection internationale, et en même temps elle condamne celles et ceux qui n'en ont plus qu'une (le recours CNDA) à s'y confronter seuls.

Que des logiques conflictuelles et apparemment paradoxales soient présentes dans le travail associatif adressé aux personnes en situation de migration n'a rien d'une nouveauté. Estelle d'Halluin (2012) montre bien dans son travail que des logiques d'ordre localement défini d'entrée plutôt que de droit d'entrée, sont constitutives de l'action associative. Dans un travail postérieur, centré sur les associations travaillant dans le champ d'aide aux victimes de la traite, Milena Jakšić a identifié deux logiques coexistantes en matière d'octroi de ressources, le mérite et le besoin (Jakšić, 2013). Les deux sociologues s'inspirent du travail de Jon Elster (1992, 1993), qui met en lumière les différentes logiques et échelles d'octroi de « biens rares » par des médecins aux patients. En plus des critères de mérite et de besoin, Elster met en lumière aussi celui d'efficacité, qui est peut-être davantage pertinente pour analyser l'ordre d'entrée des demandeur·se·s au sein de l'ARDHIS : ce critère se base sur une représentation de qui fera un meilleur usage de la ressource pour lui-même (principe d'efficacité locale), ou pour la société (principe d'efficacité globale). Adopter ce critère signifie pour des médecins de privilégier, dans leurs choix de soin, ces patients qui ont le plus de chances de rémission, ainsi que les plus jeunes, qui ont potentiellement plus à gagner en termes d'espérance de vie (Elster, 1992 : 18-19). De manière similaire, l'ARDHIS cherche à prendre surtout en charge celles et ceux pour lesquels il y a des chances d'une « efficacité maximale », c'est-à-dire la somme du principe d'égalité locale et d'égalité globale, en excluant celles et ceux dans un état d'urgence absolue (les personnes en recours CNDA), et en faisant attendre celles et ceux en tout début de procédure, car leur situation n'est pas encore critique. Il y a là une tension entre une logique du besoin qui amènerait à prendre en

charge celles et ceux qui sont le plus dans l'urgence, et une deuxième logique d'efficacité, qui est préférée, et qui amène l'association à suivre en priorité celles et ceux qui peuvent être accompagnés au mieux et le plus longtemps. Autrement dit, il y a une tension entre une logique de besoin du point de vue des demandeur·se·s d'asile et une logique d'efficacité de travail du point de vue des bénévoles ; c'est la seconde qui est privilégiée pour mieux s'assurer de l'utilité du travail.

Cette logique de priorités rejoint les analyses de Hughes sur la division entre travail *sur* et travail *pour* (Hughes, 1997) : il s'agit pour les bénévoles de travailler *sur* les personnes et les dossiers, ce qui nécessite du temps et l'espoir que cela aboutisse à un résultat, plutôt qu'un travail uniquement *pour* elles, en répondant à une seule logique du besoin qui mettrait de côté toute logique d'efficacité. La distinction que fait Hughes entre travail *sur* et travail *pour* me semble opératoire pour analyser la problématique de la sélection de personnes et de dossiers au cœur du travail bénévole : les bénévoles de l'ARDHIS, en quête et revendication constantes de professionnalité, essaient de se distancier d'un travail d'aide à la personne et de défense des droits qui n'aurait potentiellement pas beaucoup de succès.

D'une certaine manière, l'ARDHIS cherche à produire un des usager·e·s qui soient le moins possible « de passage », car cela « pèse lourd » (Pierru, 2023 : 225) dans le travail associatif en raison du grand engagement demandé, sur un très court terme, pour un résultat qui n'est pas assuré. Ceci se fait au détriment des besoins des usager·e·s, et notamment de celles et ceux qui, pour des raisons diverses, n'arrivent à prendre contact avec l'association « à temps » pour rentrer dans un cadre correspondant à ce qui leur permettrait d'être suivies. Autrement dit, le travail bénévole de l'ARDHIS ne déroge pas à la distinction entre travail *sur* et travail *pour*, qui questionne l'idée d'une « convergence harmonieuse des intérêts et des perspectives de celui qui sert et celui qui est servi » (Cartier, 2005 : 42) et permet au contraire de la mettre à mal. Cet écart se mesure souvent lors des grandes réunions d'accueil, où le principe de la priorité d'entrée doit être systématiquement rappelé par les bénévoles afin de justifier la (non) prise en charge d'un nombre considérable de personnes.

b) Relégation et soupçon

Comme je l'ai rappelé plus haut, les personnes déjà suivies seront invitées à ne se rendre qu'à la deuxième partie de la réunion mensuelle, en raison du grand nombre de personnes présentes à la première. Tout en gardant une place dans l'organisation de la vie de l'association, le groupe des personnes déjà suivies, qui lui aussi n'a cessé de grandir, s'est vu ainsi reléguer à un moment convivial et festif plutôt que de travail. L'accueil passe aussi d'un moment plutôt informel à un autre très formalisé, se déroulant sur plusieurs espaces et temporalités. Ce second moment implique une série de vérification des documents, de remises de fiches et de tampons, culminant, pour celles et ceux qui en ont la chance, sur l'attribution d'un bénévole. L'occupation de l'espace change de sens : la réunion ne se déroule plus dans un espace fermé à l'abri des regards et des oreilles d'autrui (la bibliothèque du centre), dont on peut entrer et sortir, mais bien dans un continuum spatial entre la rue et la totalité du Centre LGBT-IdF, où il est de moins en moins possible de discuter et où il faut circuler de manière continue.

Ce qui caractérise ce fonctionnement est qu'il soumet les personnes en recherche d'accompagnement à plusieurs étapes d'observation, et donc aussi de vérification, qui peuvent contribuer à la suite de leur parcours au sein de l'association, et qui jouent aussi un rôle de production collective d'un (supposé) savoir.

[Réunion mensuelle] J'observe Claire et Ludovic à l'accueil. Leurs manières de faire semblent bien différentes : Claire demande tout de suite comment ils ont connu l'ARDHIS et/ou pourquoi ils demandent l'asile, d'un ton assez sec, très détaché. S'ils répondent mal, ou ne comprennent pas, elle repose la question, plus fort. Certains demandeur·se·s d'asile sont plutôt gênés, peut-être aussi parce qu'il y a un peu de monde autour. Ludovic pose plus ou moins les mêmes questions, mais a plutôt la tendance à demander les papiers avant, n'est pas dans la confrontation comme Claire, au moins aujourd'hui. J'ai l'impression que Claire se pose un peu comme une « *gatekeeper* », elle cherche visiblement à faire ressortir déjà à ce stade ceux qui pourraient être *fake*, ou alors à comprendre je ne sais quoi. Un cas est frappant, un Nigérian (j'apprends après-coup sa nationalité). Je note la manière dont il se présente, car : il n'a pas un *look* soigné, n'est visiblement pas « coiffé », il porte une longue doudoune noire, visiblement usée, et des baskets blanches, mais sales. En comparaison à d'autres personnes se présentant à l'accueil, dont l'image est bien plus soignée, voire pour certains garçons ostensiblement

efféminée, cela détonne. D'emblée, je me dis qu'il s'agit d'une personne qui doit être dans une situation de très forte précarité, et qu'il n'a pas beaucoup de ressources. Claire demande pourquoi il demande l'asile. Il répond : « Homo, homo, gay. » Et elle : « Comment ? », en français. Lui, à nouveau : « Homo, gay... ». « Et alors ? », renchérit-elle. Pas de réponse. Elle l'adresse au sous-sol avec un regard très méfiant et saoulé, puis me regarde et me dit : « Celui-là, je n'y crois pas deux minutes ! »

[...]

Ce qui me frappe aussi est que Ludovic prend le temps de parler autour de lui, alors que Claire se charge d'accueillir le plus de monde possible. Il arrive que Ludovic envoie des demandeur·se·s au sous-sol avec déjà une fiche remplie avec son nom : il a décidé à ce stade qui il va accompagner. (Note de terrain, février 2017)

Le soupçon exprimé publiquement par Claire affiche le regard des bénévoles sur les personnes en recherche d'accompagnement, et manifeste un droit de regard sur leur personne de manière publique, sans se soucier de qui pourrait entendre ce qui est dit, et comment. Cela interroge aussi sur la place des demandeur·se·s dans ces échanges et dans cet espace : s'ils en étaient auparavant acteurs, ils deviennent progressivement des simples spectateurs exclus des échanges, du moins à ce stade de l'accueil. Si l'homme nigérian ne parlait pas français et peut-être n'a pas compris ce que Claire m'a dit, il est tout à fait probable que derrière ou autour de lui d'autres francophones ont très bien observé l'échange et entendu le propos. Tout se passe comme si, par moments, la présence des demandeur·se·s lors de ces moments n'était qu'accessoire, ou alors qu'elle ne servait qu'à renforcer et réaffirmer le rôle de l'équipe bénévole sur elles et eux.

Reste à comprendre en quoi il importe que Claire s'adresse ici à moi, une personne nouvellement arrivée, en formation et explicitement en observation — pour apprendre le métier et pour le comprendre en tant que chercheuse. Je découvrirai au cours des années que l'expression du soupçon envers les demandeur·se·s constitue un des leviers principaux de la sociabilité entre bénévoles. Si soupçonner va de soi, on peut se demander ce qui est fait de ce soupçon. Claire a laissé la personne descendre, non pas malgré son soupçon (il ne s'agit pas là d'une faveur faite à la personne), mais avec lui : elle affirme son droit à l'exprimer sans pour autant y soumettre le destin immédiat de la personne, qui pourra de toute manière bénéficier ensuite d'un accompagnement. L'expression du soupçon dans ces espaces est possible, car l'association délègue le choix ultime du non-accompagnement éventuel au bénévole en tant que particulier, et non pas au collectif, il n'existe de fait aucune politique

commune claire sur ce point. Claire, en ce moment d'accueil collectif, ne parle et n'agit pas en tant que bénévole particulier, mais en tant que représentante et pour l'équipe bénévole, et c'est ainsi qu'elle s'adresse à moi, quelque part pour m'intégrer, moi aussi, à cette équipe.

Quant à Ludovic, de manière distincte, mais qui se comprend dans un continuum, il « choisit » les personnes qu'il accompagnera dès ce premier moment d'accueil. S'il passe quelques minutes à observer les pièces de chaque dossier, c'est pour choisir les dossiers sur lesquels il va travailler. Ce point d'accueil est aussi un moment d'observation privilégiée pour ce bénévole qui, à partir de quelques pièces du dossier et une brève discussion avec la personne, détermine si oui ou non elle sera suivie par lui ou si elle sera suivie par quelqu'un d'autre, en s'en remettant au hasard des disponibilités.

1.2. Réfugié et bénévole, deux catégories mutuellement exclusives : l'ascension sociale d'Amine

La présence — ou plutôt l'absence — des demandeur·se·s d'asile au sein de l'équipe est un enjeu récurrent dans les discussions collectives. Deux positions coexistent. Une première affirme qu'il serait bienvenu que les demandeur·se·s puissent s'engager s'ils et elles le souhaitent, voire que l'association devrait avoir une politique de « quotas » pour s'assurer de leur présence au sein de l'équipe et des instances, notamment pour transmettre ce qu'ils ont reçu à d'autres après eux. Il y a, ensuite, celles et ceux qui estiment que cela relève le plus souvent de l'impossible et que la proximité de la fin de la procédure et son lot de souffrances vécues et rappelées entrave tout engagement. Pour les personnes déboutées, enfin, la question ne semble même pas se poser.

À mon arrivée, je fus surprise de constater qu'au sein de l'équipe bénévole il y avait une absence presque totale de réfugié·e·s, mais une personne faisait exception, Amine, jeune homme malien de 25-30 ans, qui avait obtenu son statut de réfugié une année plus tôt, toujours présent à l'association en tant que bénévole, mais qui la quittera sous peu en raison de ses obligations professionnelles. Contrairement à d'autres bénévoles cependant, le traitement de son départ était tout particulier (et je n'ai pu m'en rendre compte que longtemps après) :

[Réunion mensuelle] Fin de réunion. J'erre dans la salle à moitié vide, essayant de discuter avec des bénévoles. Ludovic, de loin, m'indique Amine, en disant d'une voix forte : « ça c'est Amine, il est réfugié ! Il va bientôt nous quitter, il vient de prendre la gestion d'un [commerce], il a passé toutes les étapes, c'est bien [en s'adressant à lui plus qu'à moi]. Du coup il va partir ! » (Note de terrain, avril 2016)

Ce n'est pas tant sa présence qui me marque que le fait que plusieurs bénévoles se félicitent qu'il va bientôt quitter l'association pour se consacrer à son nouvel emploi d'encadrement après, vraisemblablement³⁷, une ascension professionnelle dans la même entreprise. À mes yeux, cela pouvait bien faire sens : après un parcours de migration et une procédure de demande d'asile réussie, il me semblait au fond tout à fait normal de quitter l'association ; c'est d'ailleurs le discours que j'entendais le plus souvent quant au fait que la plupart des personnes réfugiées ne restent pas à l'association. Or j'apprends un peu plus tard que ce n'est pas Amine qui a exprimé le souhait de partir, prévenant à l'avance pour que d'autres bénévoles puissent récupérer les dossiers dont il s'occupe (comme c'est l'usage), mais que cela tient essentiellement à la représentation que se font les bénévoles. Amine finira bien par partir, plusieurs mois après (donc pas tout de suite), mais son traitement a continué à m'interroger. Ce que je ne voyais pas, c'est que dans le même mouvement il y avait là un traitement d'Amine, et d'autres à la suite (j'y reviendrai dans différents chapitres), comme s'il n'était pas vraiment un bénévole, ou en tout cas comme s'il n'était pas amené à le demeurer : l'évolution de sa situation professionnelle, prise dans un parcours migratoire connu de la plupart, en fait un candidat à l'engagement court, c'est-à-dire un type d'engagement que l'on cherche le plus souvent à éviter. Dans un contexte de pénurie de bénévoles, et de difficultés de recrutement dont on me faisait déjà part à l'époque, il était étonnant qu'au lieu de tenter de garder Amine précisément en raison de son statut particulier, qui aurait pu amener à davantage de représentativité au sein de l'équipe, l'attitude majoritaire ait été celle de se féliciter de son départ. Tout se passait comme si, au fond, l'ascension sociale d'Amine l'amenait naturellement à quitter l'association. Or, ce paradoxe suggère qu'il n'est peut-être pas si simple d'avoir des formes d'« ascension », ou de changer de place au sein de l'association même.

³⁷ Je n'ai pas réussi à obtenir un entretien avec Amine, qui partira effectivement dans les mois suivants, pendant lesquels j'étais souvent absente du terrain.

Comme pour Amine, cela aura lieu avec d'autres personnes qui, une fois leur demande d'asile terminée et le statut de réfugié obtenu, continuent à graviter autour de l'association avec un statut souvent flou, ne sachant pas très bien s'il s'agit de bénévoles à part entière. L'ARDHIS semble aller à contre-courant d'autres espaces associatifs d'une part, et des politiques publiques d'autre part, qui œuvrent à la mise au travail, plus ou moins volontaire (Clappe, 2021), des personnes en migration (Aubry, 2021 ; Di Cecco, 2021). Loin de prôner un modèle d'intégration par l'engagement dans le travail bénévole, car facteur de « mérite civique » (Chauvin, Garcès-Mascarenas, 2014), qui se justifie parfois par l'accomplissement d'un contrat moral entre associations et personnes en migration, l'ARDHIS a plutôt tendance à faire valoir l'absence de cette dimension morale du travail bénévole, remplacée par la dimension communautaire. Or, cette dimension communautaire a longtemps pu être aussi « communautariste », qui excluait de manière plus ou moins explicite les personnes racisées, et de surcroît réfugiées, de l'espace de travail associatif.

1.3. « Il faut montrer patte blanche » : la blanchité comme norme implicite de l'espace associatif

Quelques années plus tard, un autre événement viendra confirmer l'hypothèse quant aux entraves pour les demandeur·se·s d'asile de rejoindre l'équipe bénévole, et de surcroît d'administrer et de représenter l'association. Lors de l'assemblée générale de 2019, tenue en très petit comité en raison de couacs divers, il y eut comme à l'accoutumée un vote pour le renouvellement du Conseil d'administration. Parmi les candidats, Baptiste, réfugié camerounais ayant déjà à son actif des engagements associatifs entre son pays natal et la France — et qui en aura d'autres dans les années à venir. Comme à l'accoutumée aussi, tous les candidats furent élus, dont Baptiste, mais non sans une petite tension. Loïc, cité plus haut, bien que n'étant plus actif en tant que bénévole était toujours membre de l'association, prit le temps d'intervenir avant le vote pour exprimer son inquiétude quant à la candidature de Baptiste, dont je m'empresse à l'époque de noter les raisons :

« C'est très bien que des réfugiés s'engagent [...], mais je me demande si c'est pertinent, pour la légitimité de l'association, qu'ils représentent l'association... Parce que c'est ça, je veux dire auprès de l'OFPRA. Ils peuvent y voir un conflit d'intérêts, se demander quelle est notre légitimité si on a au CA un réfugié. Ce que je veux dire que ce n'est pas

neutre, et que pour faire avancer les choses, il faut souvent montrer patte blanche. »

(Note de terrain, avril 2019)

Loïc n'est pas seulement un ancien bénévole, c'est aussi une figure clé de l'association ayant longuement œuvré au sein des deux pôles, ayant été au cœur des premières structurations du pôle asile et des modifications des manières d'accueillir et de travailler de celui-ci. Son avis semblait exprimer une position ancienne, non seulement qu'il détenait depuis longtemps, mais qu'il avait vraisemblablement déjà exprimée et appliquée par le passé. Sa remarque fut perçue, par moi-même et par d'autres bénévoles, non pas comme un avis personnel, mais plutôt comme un rappel des règles et politiques de l'association qu'il voyait en train de potentiellement changer, et comme le fait qu'il érigeait, par une facilité linguistique, la division raciale de l'association en norme explicite : il liait ainsi la respectabilité de l'association à sa « transparence sociale » (Dorlin, 2009), c'est-à-dire à sa « blanchité institutionnelle » (Ahmed, 2004, 2012). J'emprunte ce concept à Sara Ahmed, par lequel elle désigne le façonnement d'espaces par la présence de certains corps (blancs) plutôt que d'autres (racisés), qui donne à ces espaces une impression de cohérence que seule la présence, parfois soudaine et inattendue, de ces corps autres vient révéler, et mettre parfois en cause.

Je mène un entretien avec Loïc quelques mois plus tard, et il me répètera à quelques mots près ce qu'il avait exprimé lors de l'AG, sans qualification raciale explicite, mais insistant sur la dimension « militante » que revêtirait le fait d'avoir un réfugié au CA :

« La légitimité de l'association dépend beaucoup de qui la représente, on ne peut pas se monter trop militants, et je trouve que même si c'est bien que cela se fasse avoir des réfugiés au CA, c'est un acte militant que l'association ne peut pas se permettre. »

(Entretien avec Loïc, septembre 2019)

On voit tout d'abord ici une énonciation de la part de Loïc d'un certain refus du politique par l'activité associative, qui n'est pas sans faire penser aux analyses de Nina Eliasoph (1998), si ce n'est qu'ici le mot « politique » me semble à entendre ici plutôt dans son acception contestataire que comme renvoyant à l'esprit civique, comme dans le cas. De la sociologue états-unienne. Ce qui est fait écho est cependant le processus par lequel la contestation devrait être évitée, qui n'implique pas l'adoption de nouveaux répertoires, ou un changement de paradigme d'action, mais bien le seul fait d'accorder une place autre que celle d'usager·es aux personnes exilé·es.

La politique qu'énonce Loïc ne semble pas avoir des conséquences directes sur l'engagement des demandeur·se·s d'asile et réfugié·e·s au sein de l'association ; du moins, elle n'en a plus. Lui-même rappelle volontiers comment d'anciennes figures historiques de l'association sont passées par la procédure d'asile, ou d'autres procédures de régularisation ; or, cela avait toujours été, et constitue toujours, une minorité, et les raisons invoquées étaient souvent les mêmes : la proximité — temporelle et émotionnelle — avec les histoires des personnes accompagnées rendait l'engagement difficile, d'une part, et d'autre part les personnes voulaient « laisser derrière » l'ARDHIS et ce qu'elle représentait probablement à leurs yeux. Parmi les conditions sociales qui rendent l'engagement possible à l'ARDHIS il y a la stabilité de travail et financière, dont on peut aisément imaginer que très peu de personnes réfugiées sont en mesure d'atteindre à la suite de leur procédure de demande d'asile. Or, ces conditions sociales sont peu citées concernant les réfugié·e·s (bien qu'elles le soient pour les bénévoles français·e·s), pour lesquels on a plutôt tendance à se référer à des caractéristiques qui maintiennent une assignation à la place d'usager·e·s et pas d'acteurs de la mobilisation.

D'autre part, Loïc souligne que ce serait un « acte militant » de la part de l'association que des personnes réfugiées, et racisées, soient représentées au CA, qui ne serait donc pas on le comprend aisément, un acte professionnel (« l'association ne peut pas se le permettre »). Loin d'être seulement une opposition entre professionnel et politique, cette conception de l'espace associatif et de ce qui serait adapté à son bon fonctionnement est révélatrice du fait que la présence de personnes non-blanches au sein des instances serait un ajout, ce qui ne fait autre chose que révéler sa norme raciale — et statutaire — implicite : « si la diversité devient quelque chose qu'on ajoute aux organisations, comme la couleur, alors cela confirme la blancheur de ce qui est déjà en place³⁸ » (Ahmed, 2012 : 33)

Cette position de Loïc n'est pas sans faire écho aux travaux qui soulignent la hiérarchisation raciale, souvent calquée sur ou « collée (*sticky*) » (Ahmed, 2004) à la nationalité, des compétences de travail (Le Renard, 2019 : 60-79), où la blancheur est souvent identifiée comme gage d'expertise, de savoir, et de capacités d'encadrement (Cosquer, 2022), par contraste avec des personnes issues des Suds, et non-blanches, considérées incapables de travailler sous la direction de personnes blanches et/ou occidentales. Ici, les compétences de

38 « If diversity becomes something that is added to organizations, like color, then it confirms the whiteness of what is already in place ».

Baptiste, potentielles ou avérées, ne sont même pas prises en compte, ce qui semble en déterminer sa compétence à administrer et représenter l'association est l'adhérence, pour reprendre à nouveau Sara Ahmed, non tant entre race et nationalité (Cosquer, 2022 : 296), mais entre race et statut. Car s'il semble évident, d'une part, que les réfugié·e·s sont tous racisé·e·s et d'autre part qu'il n'y a aucun·e Français·e racisé·e dans l'association, comme pourrait le laisser entendre Loïc, cela n'est pas totalement le cas.

Au-delà du cas de Baptiste, qui s'est engagé de manière durable à l'association, il y a d'autres personnes racisées engagées dans l'équipe bénévole, mais leurs engagements ne se sont pas faits sans embuches, en ceci qu'ils représentaient de fait des exceptions et pouvaient vivre leur présence comme telle. Marine, une jeune femme s'étant engagée en fin d'études, en particulier, finira par quitter l'association au bout d'un peu plus d'un an, après ne l'avoir fréquentée qu'en lien avec un seul groupe de femmes bénévoles (que je ne pouvais pas fréquenter à l'époque, d'où le peu de matériau dont je dispose sur sa situation), car toujours confondue avec une demandeuse d'asile par les bénévoles hommes plus anciens : bien que Française, elle était régulièrement renvoyée à un statut qui, au sein de l'espace associatif, est inévitablement considéré comme subalterne, et se voyait dans la position de devoir constamment négocier sa place. Depuis mon départ de l'association, d'autres personnes racisées, réfugiées, à l'instar de Baptiste et soutenue dans la démarche par la plupart des bénévoles, ou pas, se sont engagées y compris au sein des instances d'administration ; si cela prouve que la logique énoncée par Loïc, bien qu'elle ait pu marquer le passé de l'histoire de l'association, elle n'en structure plus le présent, mais le fait que cela soit un fait remarquable, et remarqué en interne, confirme aussi que cela va à l'encontre d'une norme de blancheur.

1.4. Spécificité et représentativité

La sociologue Dan Ferrand-Bechmann, ayant mené des travaux pionniers en France sur le bénévolat, souligne une dichotomie qui traverse et structure celui-ci : « Il y a toujours eu deux types de bénévolat : celui d'une classe qui se penche sur une autre et le bénévolat d'un groupe le plus souvent dans des difficultés, et qui travaille pour lui-même et la communauté » (Ferrand-Bechmann, 2000 : 10). On commence à cerner que le cas de l'ARDHIS vient questionner cette dichotomie, et la séparation entre les deux dimensions du bénévolat. Celles-

ci sont en effet, en fonction des périodes, soit coexistantes, soit en tension, et le passage progressif de l'une à l'autre ne se fait pas sans heurts et questionnements, comme on vient de le voir. On observe également qu'il est très difficile pour l'association d'ébranler concrètement cette dichotomie, et que progressivement la structure tend à se conformer vers la première dimension du bénévolat identifiée par Ferrand-Bechmann. Cependant, les bénévoles gardent bien des caractéristiques communes avec les usager·e·s, sur lesquelles ils bâtissent une partie de leur légitimité.

Cette légitimité semble, dans les mots de Loïc, directement liée à la composition de l'association, ou du moins de ses instances. Ce faisant, il soulève la question de la représentativité de l'équipe, non pas dans le sens où il s'agirait de savoir si celle-ci est représentative ou pas de son public, mais plutôt du sens de cette non-représentativité, et de la manière dont elle a lieu. Dans la configuration de l'association que je décris, qui n'est pas nouvelle, mais qui sera durable, la représentativité des demandeur·se·s d'asile n'existe tout simplement pas. Pendant les premières années de mon enquête, comme cela était déjà le cas depuis longtemps, les tentatives d'« intégrer » l'équipe bénévole, et par la suite d'en « intégrer » les instances, c'est-à-dire d'y faire une place au public concerné, ont été inexistantes, et ce jusqu'au cas cité de Baptiste en 2019.

L'association revendique une représentativité qui ne concerne pas tant les personnes, mais certaines caractéristiques uniquement ; ou plutôt, elle ne concerne que l'homosexualité. La « communauté » est ici définie de manière réductrice, bénévoles et exilé·es LGBT ont en commun une chose et une seule – la sexualité. Ce n'est que cette caractéristique qui s'avère partagée entre les bénévoles et les usager·es, contrairement à ce qui pouvait être le cas auparavant, ou à la manière dont cela se passe dans d'autres associations proches de l'ARDHIS ayant davantage gardé leur dimension « par et pour » (Falquet, 2021). La perte de cette dimension est liée, nous l'avons vu à travers le témoignage de Loïc, aux premières étapes de professionnalisation de l'ARDHIS au cours des années 2000 et début des années 2010. Cette phase de professionnalisation amène à la disparition progressive des demandeur·se·s d'asile de l'équipe bénévole, et à leur relégation progressive uniquement à des espaces de sociabilité.

La mise en place progressive d'une organisation du travail basée sur l'accompagnement individuel plutôt que collectif constitue aux yeux des bénévoles la singularité de l'association. C'est la dimension intime et sur le long terme (pendant et parfois après la demande d'asile) de la relation d'accompagnement qui constitue le cœur de cette spécificité.

On retrouve ici la définition de l'accompagnement donnée par la sociologue Isabelle Astier, basé sur une « relation de proximité sociale entre intervenant et usagers », permettant une « connaissance de l'intérieur de l'univers des pratiques et de sens [...] supposée garantir l'adaptation de l'action aux besoins réels du public » qui amènerait alors à la création d'un « entre-soi afin de produire un sentiment de confiance » (Astier, 2007 : 150). La proximité sociale passe ici par l'orientation sexuelle et l'identité de genre, supposées faciliter la compréhension par les bénévoles des vécus des personnes et permettant de nouer une relation de confiance. En cela se crée un « cadre protecteur à défaut de structures de sociabilités “normales” » (Lafore, 2020 : 35), où la personne peut se sentir en sécurité en côtoyant des personnes appartenant à une même communauté et où les logiques qui ont pu structurer sa vie ne s'appliquent plus. En ce sens, l'action de l'ARDHIS peut être vue comme une « *street-level bureaucracy* » représentative (Lipsky, 1980 ; Thielemann, Stewart, 1996).

Que l'on parle de famille ou plutôt de communauté, la question qui se pose est celle du dénominateur commun réunissant demandeur·se·s d'asile et bénévoles, et ce qui fait la particularité de cette association dans le panorama de l'espace de la cause des étrangers, c'est-à-dire l'appartenance à un même, très vaste, groupe social. La séparation en trois groupes (bénévoles, personnes déjà suivies, et nouvelles et nouveaux arrivant·e·s) opérée plus haut à partir des données de l'enquête est au cœur de cette question, car elle permet de voir que la question des caractéristiques communes entre personnes accompagnantes et personnes accompagnées, et les frontières entre ces deux groupes, bougent dans le temps. Si elles se renforcent en raison de la professionnalisation de l'association et la mise en place d'un fonctionnement davantage bureaucratique, la question de la représentativité doit aussi être analysée sous cet angle.

Le concept de « bureaucratie représentative » a une définition contestée (Subramaniam, 1967 ; Kennedy, 2014) dès ses toutes premières formulations par Donald Kingsley (1994). Il peut être résumé comme suit :

« Cette approche théorique [...] suggère qu'une bureaucratie qui égale de manière plus précise la composition démographique de ces usagers (*constituents*) sera en mesure de fournir des résultats de plus grande qualité, plus démocratiques, et plus sensibles (*responsive*) aux membres de la communauté. Les promoteurs de la démocratie représentative affirment que des caractéristiques démographiques partagées reflètent des expériences sociales communes, et que cela peut se traduire par des résultats de

politiques publiques plus réactifs et sensibles (responsives). » (Kennedy, Butz, Lajevardi, Nanes, 2017 : 23-24 ; ma traduction)

Les études compréhensives concernant l'usage du concept montrent que les caractéristiques sociales qui sont le plus souvent étudiées en termes de représentation sont la race et le genre et troisièmement la classe, tandis que d'autres caractéristiques sociales sont largement sous-étudiées : cette insistance sur le genre et la race tient au contexte de ces études et à la compréhension de ces deux caractéristiques comme les plus déterminantes en termes d'impact sur la mise en œuvre de différentes politiques publiques (Kennedy, 2014 : 404).

Les études qui portent sur l'orientation sexuelle comme axe de représentativité sont peu nombreuses, la plus importante étant celle de Gregory Thielemann et Joseph Stewart de 1996 sur les personnes malades de sida, menée en pleine épidémie. Les deux politologues montrent qu'il y a chez les personnes malades du sida une demande nette de représentativité dans le corps médical qui prend soin d'elles et eux, et ce notamment auprès des groupes sociaux les plus précaires et les plus touchés par la maladie, c'est-à-dire les hommes gays, noirs, et les femmes noires. L'étude en conclut que la bureaucratie représentative dans le soin « non seulement améliore la probabilité d'une prestation efficace des services gouvernementaux, mais [est] aussi un élément précieux pour les citoyens qui bénéficient des services de ces agences » (Thielemann, Stewart, 1996 : 172, ma traduction). Cette étude, comme beaucoup d'autres, se concentre notamment sur l'importance des « *street-level bureaucrats* » (Lispky, 1980) auprès du public, soulignant que ce sont davantage chez ces figures que la représentativité compte.

Le cas de l'ARDHIS peut être appréhendé à travers cette littérature bien qu'il s'agisse d'une association bénévole et non pas d'une administration (publique ou privée). Sa manière de travailler la place cependant à la frontière entre une administration, en ceci qu'elle en administre des services similaires et qu'elle en adopte souvent les codes de travail, et une association communautaire, au sens où elle est composée de et s'adresse à un groupe bien précis de personnes. Et c'est là que la dimension communautaire se transforme en une question de représentativité.

Les théorisations de la bureaucratie représentative différencient entre représentativité passive et active : la première met l'accent sur l'effective diversité des représentant·e·s et en

quelle mesure elle correspond à la démographie du public (censé être) représenté ; la deuxième s'intéresse davantage aux effets de la représentation dans l'influence notamment des politiques publiques. L'ARDHIS peut être appréhendée par les deux prismes. L'association mène un travail qui correspond à celui d'une bureaucratie représentative active, car il s'agit d'un groupe de personnes bien précis partageant des caractéristiques communes avec le groupe des usager·e·s, qui en défend les intérêts particuliers et les amène à des niveaux plus élevés du processus politique (Mosher, 1968) : la défense des droits implique différents répertoires, le travail d'accompagnement n'étant qu'un de ceux-ci, avec le plaidoyer.

Si on adopte le prisme de la représentativité passive, on peut s'interroger sur les critères utiles et pertinents pour l'analyser. Si on considère l'orientation sexuelle comme seul critère pertinent, on peut très bien affirmer que la représentativité est complète. On peut dire la même chose en croisant orientation sexuelle et genre : la majorité des bénévoles et des usager·es sont des hommes gays, avec une minorité des femmes lesbiennes, ce qui correspond peu ou prou à la population des usager·e·s. Il n'y a donc pas d'hétérosexuel·les, du moins parmi les bénévoles : le soupçon pèse en effet sur de « faux » homosexuels parmi les réfugié·es dans l'association. Cependant, cela n'est plus vrai si on considère la racialisation, le statut migratoire, et la classe sociale, car alors l'équipe bénévole n'est en rien représentative de son public. Selon les critères retenus, la réponse varie donc. (Quels critères faut-il retenir ? La réponse n'est pas univoque, et on ne peut pas y répondre de manière définitive.) Il ne s'agit par ailleurs pas de rentrer dans une critique somme concernant le manque d'une certaine représentativité au sein de l'équipe. D'autres espaces associatifs existent où cette représentativité est davantage respectée, ou plutôt, où elle est au centre de l'action tant comme un outil de mobilisation (dans des configurations d'engagement où l'on se mobilise « pour les siens »), mais aussi comme un enjeu de compétition et de distinction entre membres associatifs (lorsque par exemple il s'agit de savoir qui est « vraiment » originaire d'un endroit, qui a le plus intégré une culture, qui la trahit, etc.) (Trawalé, 2017).

Ce que j'ai essayé de montrer dans cette partie est que l'association a fait des demandeur·se·s d'asile des usager·e·s plutôt que des acteur·ice·s la mobilisation, ce qu'ils et elles étaient auparavant, dans un souci de légitimation de l'action auprès des pouvoirs publics. Cette démarche a amené à des difficultés, encore présentes, d'inclusion de ces personnes dans les espaces de travail. J'ai voulu souligner comment cette frontiérisation progressive de l'espace de travail met potentiellement à mal la dimension communautaire de

l'association, et le fait qu'il y ait un seul critère commun, l'orientation sexuelle, impose de parler de représentativité plutôt que de communauté. Si la spécificité de l'action associative est pour beaucoup liée à cette représentativité, nous avons pu voir qu'elle n'est que partielle, et qu'elle est prise dans une tension entre représentativité passive et active.

La dimension supposément communautaire de l'association est le premier élément qui compose l'idée de spécificité de l'ARDHIS. Le deuxième est la manière dont se déroule le travail d'accompagnement. Nous avons déjà vu comment celui-ci est structuré par des logiques de sélection et d'exclusion ; il s'agit maintenant d'en explorer l'aspect temporel, qui renseigne toujours sur la manière dont les bénévoles conçoivent leur travail.

2. Maîtrise du temps, administration du travail

Mon arrivée à l'association, entre fin 2015 et début 2016, coïncide avec une augmentation sensible, qui durera encore deux ans, du nombre de personnes accompagnées, permise par l'augmentation du nombre de bénévoles et l'engagement fort et rapide de certain·e·s autres. Pendant les deux premières années de mon engagement j'ai pu bénéficier de ce qui m'apparaît rétrospectivement comme de « bonnes conditions » de travail, données par un ensemble de facteurs qui permettaient de planifier le travail bénévole sur plusieurs mois. Cette possibilité tenait essentiellement à la temporalité de la demande d'asile, en moyenne longue pour la plupart des requérant·e·s, et à la capacité d'anticipation des bénévoles en lien avec cette temporalité.

L'enjeu de la durée de la demande d'asile est ambivalent. Jusqu'en 2012, une demande d'asile durait en moyenne deux ans³⁹, attente dont les bénévoles profitaient pour multiplier les rendez-vous et travailler sur un dossier. Les évolutions législatives depuis lors ont influé de manière ambivalente sur ce travail. La loi « Asile » du 29 juillet 2015 (n. 201-925) a rendu le recours auprès de la CNDA suspensif d'une mesure d'éloignement, auparavant prévu pour les personnes provenant de pays dit « sûrs » ; elle a aussi permis la présence d'un tiers lors des entretiens OFPRA, mesure qui favorise les personnes accompagnées par des associations,

³⁹ V. Létard, sénatrice, J-L. Touraine, député, rapport sur la réforme de l'asile, remis au ministre de l'Intérieur, 28 novembre 2013 : <https://www.vie-publique.fr/sites/default/files/rapport/pdf/134000808.pdf> (Consulté le 18 aout 2023)

en triplant en moyenne le temps d'entretien⁴⁰. La loi « Asile et Immigration » du 10 septembre 2018 (n. 2018-778) a rendu à nouveau les recours CNDA non suspensifs d'une mesure d'éloignement pour les personnes issues de pays dits « sûrs » ; elle rend aussi possible le placement en procédure accélérée avec refus des Conditions matérielles d'accueil (CMA)⁴¹ pour les personnes introduisant une demande dans un délai supérieur à 90 jours après leur arrivée en France, contre 120 auparavant. Enfin, elle renouvelle l'objectif de réduction du délai de traitement de la procédure d'asile à 6 mois, élément d'une politique néo-libérale de l'asile (Slama, 2018) basée sur un impératif de « performance administrative », déjà énoncé depuis 2006⁴².

Or, malgré le fait que le principe de performance soit en place depuis presque vingt ans, et nonobstant les lois successives qui l'une après l'autre inscrivent le principe d'accélération de l'asile dans les textes législatifs, les statistiques montrent que, malgré ces restes vains, ou du moins les résultats sont loin des objectifs fixés par le gouvernement. L'association Forum Réfugiés souligne qu'en 2021 le délai moyen d'instruction s'élève à presque 9 mois, comme en 2020. Il était plus élevé d'environ deux mois en 2018 et 2019⁴³. Au-delà des statistiques, ce sont d'autres facteurs qui permettent, à un niveau micro, de mesurer l'accélération de la demande d'asile par le changement de pratiques institutionnelles.

Pendant les premières années de mon engagement à l'ARDHIS, j'étais frappée par la capacité qu'avaient les bénévoles plus expérimentés de prévoir avec une certaine assurance les délais de convocation des personnes accompagnées. Deux scènes illustrent bien le sens de maîtrise qu'avaient les bénévoles (ou du moins étaient convaincus d'avoir). Elles ont eu lieu pratiquement en même temps, lors d'une des premières réunions mensuelles auxquelles j'ai assisté. Comme d'habitude, bien plus de personnes étaient à la porte que l'association ne pouvait en accompagner, et il fallait donc renvoyer ces personnes « en plus ». Un bénévole m'explique ce qu'il se passe : on invite les personnes qui ne sont pas considérées comme

40 CIMADE, « Présence des tiers lors des entretiens OFPRA », juin 2017 : <https://www.lacimade.org/wp-content/uploads/2017/09/La-présence-de-tiers-aux-entretiens-OFPRA-cimade-rapport-juin-2017-VE.pdf> (Consulté le 19 août 2023)

⁴¹ Elles consistent notamment en une possibilité d'hébergement et du versement d'une allocation mensuelle.

⁴² « L'OFPRA : impératif de performance administrative et exigences du droit d'asile », Rapport d'information n° 401 (2005-2006) de M. Adrien GUTEYRON, Commission des finances, 15 juin 2006

⁴³ Forum Réfugiés, « Asile : un délai d'instruction en baisse, mais loin des objectifs gouvernementaux », 13/07/2022 : <https://www.forumrefugies.org/s-informer/publications/articles-d-actualites/en-france/1089-asile-un-delai-d-instruction-en-baisse-mais-loin-des-objectifs-gouvernementaux> (Consulté le 9/08/2023)

prioritaires (celles ayant déjà déposé un dossier à l'OFPPRA) à revenir quelques temps après, en fonction de la date de dépôt du dossier. Si le dossier vient d'être déposé dans les jours ou semaines qui précèdent la réunion, pas de raison de se presser, la personne est invitée à revenir dans quelques mois, car elle ne risque pas d'être convoquée entretemps. Au contraire, quelqu'un qui a envoyé son dossier il y a plus que quatre ou cinq mois est fortement invité à revenir tous les mois, au cas où sa convocation arriverait. Je comprends que les temps de convocation semblent être définis par un critère logique : l'OFPPRA traite les dossiers à fur et à mesure qu'ils arrivent. Ce qui permettait aux bénévoles d'affirmer cela avec beaucoup d'assurance, c'était leur propre expérience de la demande d'asile, ainsi qu'un travail d'observation et de mise en cohérence d'une situation pendant plusieurs années : pas de raison de ne pas leur faire confiance, au moins pour la jeune recrue que j'étais. Quelques minutes après, alors que la réunion arrivait à sa fin, j'assiste à distance à une discussion entre Quentin et Olivier. Ils échangent autour d'une personne qui, elle aussi, n'est pas prioritaire, un jeune homme en recours CNDA. Or, pour des raisons qui m'échappent (la personne n'est pas présente), il s'agit là d'un cas particulier, dont Quentin et Olivier allaient vraisemblablement s'occuper. La discussion vire alors sur des questions temporelles : Quentin et Olivier ont déjà pris de nombreux dossiers ce mois-là, et ne souhaitent pas se charger de davantage de travail. C'est là que Quentin intervient pour convaincre Olivier : la personne a envoyé son recours il y a un mois (nous sommes en avril), il sera sûrement convoqué à partir d'août, ce qui laisse du temps. Olivier acquiesce, comme si cela relevait de l'évidence, et accepte d'accompagner le jeune homme. Quelques jours après, j'interroge Quentin à ce sujet. Il m'explique qu'en effet la CNDA est très régulière dans ses convocations, et qu'à ce moment-là, il y a un délai de convocation à l'audience de plus ou moins 5-6 mois à partir de la date de dépôt du recours. « C'est toujours comme ça, on ne peut pas se tromper », me dit-il.

À cette époque, je prête surtout attention à ces informations en tant que bénévole, car ce sont pour moi des points d'accroche pour comprendre comment fonctionne ce dispositif. Que les bénévoles semblent maîtriser le temps de la demande d'asile ne m'étonne pas ; au contraire, cela entre en parfaite cohérence avec ce que l'association revendique, une expertise, et ce qui la justifie, un engagement hors du commun des bénévoles.

Cette conviction commune que la demande d'asile était dans l'ensemble une procédure très longue s'accompagnait de la conscience que pour la plupart des personnes accompagnées, une telle démarche signifiait vivre dans de mauvaises conditions pendant un

très long moment. Cette situation avait quelque chose de paradoxal. Je savais que lorsque je commençais à suivre une nouvelle personne, j'aurais plusieurs mois devant moi avant qu'une échéance importante, un entretien ou une audience ne tombe, et que j'allais pouvoir m'entretenir avec elle plusieurs fois dans la durée, ainsi que la croiser lors des événements organisés mensuellement. En même temps, j'étais tout à fait consciente que pendant ce temps cette même personne pouvait changer d'hébergement, de cadre de vie, de travail, de nombreuses fois, et que cela risquait d'impacter le travail d'accompagnement. En même temps, la personne pouvait entretemps s'entretenir avec d'autres demandeur·se·s, et d'autres bénévoles, et profiter des échanges parallèles avec ces personnes. On le verra, une partie du travail associatif s'est développée précisément pour faire en sorte que davantage d'espaces collectifs puissent être mis à disposition des personnes accompagnées, afin qu'un lien entre elles et l'association puisse se maintenir malgré les difficultés données par le cadre de vie souvent très difficile de ces dernières.

2.1. Un travail d'anticipation

Le travail bénévole consiste dans une large mesure en une formation à la rencontre institutionnelle, basée sur la reproduction, au sens d'une forme d'inculcation par la répétition, de « ce qu'il va se passer » au moment venu et dans le lieu prédisposé. Ce travail d'anticipation est possible grâce à la parfaite intégration d'un arbitraire constitué par l'expérience précédente, du soupçon institutionnel, de ses moyens d'expression et de ses *topoi*, rejoués dans le but (et dans l'espoir) qu'il se dissipe peu à peu. Ce travail de planification sur le moyen et long terme, basé sur la possibilité d'anticipation, ne va pas de soi, des conditions bien précises doivent être réunies pour qu'il puisse idéalement se dérouler. La maîtrise de la temporalité de la demande d'asile (calculs des échéances des audiences, des convocations, etc.), c'est en retour pouvoir maîtriser son temps de travail. Face aux demandeur·se·s qui ont souvent l'impression d'un temps vide qui n'en finit pas, qu'ils et elles n'étaient pas en mesure de maîtriser (Kobelinsky, 2014), les bénévoles au contraire avaient bien l'impression de pouvoir le maîtriser et de pouvoir y bâtir une forme de soutien qui chercherait à mettre à profit le temps long en tant que temps d'une sociabilité, et d'une potentielle et souhaitable socialisation secondaire. Le travail d'accompagnement est aussi traversé par une tentative de réappropriation de cette violence d'État précise liée au temps

(l'assignation à l'attente et à l'insécurité), à travers une mise au travail, dans laquelle il serait possible d'injecter une régularité, du rythme, qui ne saurait certes pallier ou faire oublier la situation de précarité et d'incertitude dans laquelle la plupart des demandeur·se·s se retrouvent, mais du moins mettre à disposition une porte de sortie.

Comme chaque semaine, j'avais donné rendez-vous à John pour continuer à travailler sur son récit, qui reste pour l'instant assez flou par moments. Le rendez-vous se passe comme d'habitude, on éclaire une année ou deux, mais rien de particulier. Je sens, surtout, que John commence à être fatigué, pas tant émotionnellement, mais simplement de me voir pour parler de tout ça. Je discute avec Olivier en sortant. Il m'aborde en me faisant remarquer qu'il me voit chaque semaine, depuis un mois, avec John. « Il a un rendez-vous bientôt ? », me demande-t-il. Je lui réponds que non, que simplement j'essaie de lui fixer des rendez-vous réguliers afin de continuer à travailler. « C'est bien, tu fais bien, mais attention à pas le saouler, quand même, faut pas que ça devienne une obligation non plus. » (Note de terrain, novembre 2017)

Si je souhaite profiter du temps que nous avons avec John pour avancer sur son récit et éclaircir les points qui me semblent problématiques, la mise en garde d'Olivier vient rappeler les porosités entre notre travail et celui d'autres espaces de travail social. Notamment, comme le montre le travail de C. Kobelinsky (2012), il s'agit de faire attention à ne pas reproduire à l'identique des logiques de travail où l'accompagnement se mêle au contrôle des demandeur·se·s, et à leur infantilisation par des professionnels. Lorsque je discute la semaine suivante avec John (nous avons convenu de nous revoir à la suite du dernier rendez-vous), il me confirme en effet que c'est un poids pour lui de venir au bureau une fois par semaine, en raison de son emploi, mais qu'il le fait néanmoins, car c'est moi qui le lui demande. Sans faire état, comme les enquêté·e·s de C. Kobelinsky, d'une dynamique d'infantilisation, il me donne tout de même à voir le fait qu'il vit la régularité de nos rendez-vous comme une contrainte, à laquelle il essaye de se tenir en raison de ce que je représente : une porte d'entrée possible vers la protection internationale.

Ma volonté d'instaurer une régularité de travail dans la temporalité longue de la demande d'asile de John (qui durera un an et demi), et de vouloir maîtriser cette temporalité, se heurte à ses propres tentatives de maîtrise à lui, tant de son temps que de son espace. John,

comme bien d'autres, n'est pas pris en charge par le DNA et loue avec d'autres personnes une chambre dans un appartement ; le soir, moment de la journée où nous nous voyons d'habitude, il travaille dans une boutique dans le nord de Paris, dans le 18^e arrondissement. Si le bureau n'est pas loin de son lieu de travail (je le retrouve d'habitude à la mairie du 10^e arrondissement), il doit régulièrement, comme il me le dit, s'inventer des excuses pour s'y rendre. D'après ce qu'il me dit, ses collègues et camarades ne sont pas au courant de sa demande d'asile OSIG en cours ni du fait qu'il se rende régulièrement à l'ARDHIS, très facilement identifiable sur internet. Il doit alors mentir, ce qui le met de fait en danger tant de perdre son travail que son hébergement, comme il me l'explique. Comme John, bien d'autres personnes en demande d'asile, et surtout celles et ceux n'étant pas pris-e-s en charge par le DNA, m'expliqueront par la suite qu'il leur est tout simplement impossible de se rendre dans les bureaux dans l'association sans éveiller de soupçons auprès de leurs collègues de travail, ou colocataires, ou auprès d'autres personnes de leur entourage.

Un cas que j'ai trouvé extrême est celui de Soumaila, homme issu d'un pays d'Afrique centrale. Après des mois sans nouvelles, ce qui n'est pas sans m'inquiéter, je lui propose de nous voir et tiens à ce qu'il s'engage à venir (il était déjà arrivé qu'il ne vienne pas sans me prévenir). Le jour du rendez-vous, il est bien présent, et nous pouvons avancer dans la préparation de son audience à la CNDA, qui selon mes calculs ne devrait pas tarder à arriver. Avant de partir, il m'explique un peu à demi-mot qu'il ne pourra pas venir bientôt, car il a « pris des vacances ». Face à mon incompréhension, il donne plus d'explications, et me dit alors travailler à ce moment-là dans une ville du sud de la France, dans le BTP, et avoir dû prendre des vacances, au nom de la personne dont il a les papiers d'emprunt, sans cependant le dire à cette personne. Autrement dit, il s'est endetté auprès de cette personne afin de monter à Paris le temps d'un jour ou deux, car je le lui avais demandé.

On voit bien, dans ces deux cas, comment le temps long de la demande d'asile et la non-prise en charge par les dispositifs d'hébergement, ainsi que le fait que beaucoup de personnes travaillent, entrent en conflit avec les tentatives du bénévole de maîtriser la temporalité de la demande d'asile de chacun. Si, face à l'exaspération des personnes en demande d'asile, un des buts du travail bénévole est de montrer l'importance de prendre du temps, de fixer des rendez-vous réguliers, de développer des activités ponctuelles fonctionnant comme autant de moments de sociabilités et d'échange d'informations, cela se heurte tout de même à la réalité sociale des demandeur·se·s.

Ce que le travail bénévole essaye de faire est, en somme, une sorte de normalisation de l'expérience temporelle des personnes accompagnées, sans beaucoup de succès. Une normalisation au sens où, comme le rappelle Bourdieu, « [l]e temps [...] n'est réellement éprouvé lorsque se rompt la coïncidence quasi automatique entre les espérances et les chances », c'est-à-dire entre « le cours du monde [...] et les mouvements internes qui s[']y rapportent » (Bourdieu, 1997 : 248), dimension qui caractérise souvent l'expérience des demandeur·se·s d'asile. L'on perçoit alors la tentative de faire usage du travail d'anticipation propre au travail bénévole non seulement comme une préparation et un entraînement en vue d'un évènement précis, mais dans un sens plus vaste d'une « anticipation pratique d'un à venir inscrit dans le présent immédiat, protention, préoccupation, [qui est] la forme la plus commune de l'expérience du temps, expérience paradoxale, comme celle de l'évidence du monde familier, puisque le temps ne s'y donne pas à éprouver et qu'il y passe en quelque sorte inaperçu [...] » (*Idem*).

On peut ici faire le lien avec la partie précédente où il a été introduit le cadrage familial, qui est parfois fait de l'espace associatif. Il est possible d'entendre le mot « famille », ou, selon Bourdieu, « monde familier », autrement que comme un cadrage relationnel et davantage comme un processus ayant à voir avec l'occupation temporelle ; plus comme la tentative d'instauration du familier, du rituel, que comme une union symbolique. On pourrait avancer l'hypothèse que la possibilité d'anticipation, son énonciation en présence des demandeur·se·s, c'est-à-dire le fait de faire valoir la maîtrise de la temporalité de la demande d'asile, a pu à certains moments et pour certaines personnes inscrire du présent et du familier dans un contexte de dépossession temporelle et spatiale, où tout n'était qu'attente et domination par l'attente et par l'absence, pour reprendre la proposition analytique de Sayad (1999b). C'est là au fond une tentative de réduire l'absence, qui est difficilement évaluable du point de vue associatif, ainsi que de mettre du passé (personnel, géographique, etc.) « à profit », en inscrivant une continuité entre des « rétrospections pratiques » et des « potentialités », pour reprendre à nouveau Bourdieu, afin de faire en sorte que les premières deviennent les deuxièmes, et qu'elles trouvent un sens dans un présent du fait de cette mise au travail. Pour l'association (et encore davantage pour la chercheuse), la question n'est pas tant de savoir si cela marche, si effectivement il y a du présent inscrit en opposition ou au sein d'une attente qui serait aussi absence ; il s'agit plutôt de souligner cette tentative, la manière dont elle est constitutive d'un éthos de travail, ainsi que la mise en crise fondamentale qui en a été faite par des mesures législatives successives.

C'est là que, me semble-t-il, il y a une tentative d'aider les demandeur·se·s à s'inscrire non seulement dans une temporalité, mais aussi dans un espace marqué par une certaine homosocialité ; cela revient à la volonté de créer un présent homosexuel — ou homosocial — en opposition à un passé pour beaucoup homophobe. C'est là que réside aussi une des analyses possibles de l'usage d'un vocabulaire familial, non seulement comme une grammaire de construction communautaire, mais comme une opposition, du moins discursive, avec d'autres espaces familiaux, précédents et passés, davantage marqués par leur homophobie.

2.2. Les effets du temps long sur le travail bénévole

Au-delà des effets potentiels sur les subjectivités des usager·e·s et des conséquences contradictoires que cela peut avoir sur leurs quotidiennetés — entre les effets espérés et les effets de contraintes que la répétition des rendez-vous peut avoir — le temps long de la demande d'asile a d'autres effets sur le travail bénévole à proprement parler. Comme énoncé plus haut, lorsque je relatais la conversation entre Quentin et Olivier, c'est aussi la possibilité de prendre un certain nombre de dossiers sans se soucier de crouler sous le travail dans les semaines qui suivent. Prendre une personne en attente d'entretien ayant envoyé son dossier dans le mois écoulé, c'était avoir au moins 6 mois devant soi avant de vraiment préparer une personne à l'affronter. Devoir envoyer un récit dans la semaine suivant la réunion mensuelle, c'était s'assurer des mois de plus ou moins grande tranquillité, et de rendez-vous réguliers mais ponctuels pour préparer l'entretien. Commencer à suivre une personne ne disposant que de deux jours pour envoyer un récit et un dossier, c'était se donner la possibilité et le temps nécessaire pour envoyer un récit complémentaire conséquent par la suite. On l'a vu, les urgences devenaient acceptables en ceci qu'elles étaient insérées comme telles dans la logique de travail bénévole, avant de basculer dans une autre temporalité sans urgence. Ainsi, s'il n'était pas rare de multiplier les urgences, il était bien plus rare de se retrouver dans une impasse dont on n'aurait pas su et pu sortir.

Non sans difficultés, et ne souhaitant aucunement reproduire un discours d'État visant justement à tuer ces possibilités dans l'œuf, ce temps long est aussi un temps nécessaire à des formes d'intégration : apprentissage de la langue, mise en place ou insertion dans un réseau de soutien, possibilités diverses d'engagements, qui tous en retours pouvaient bénéficier à la

demande d'asile. Il y a là une co-construction de l'asile par l'immigration qui mérite d'être soulignée, ne serait-ce que parce qu'il s'agit d'une des spécificités que les associations font toujours valoir concernant les personnes LGBT. Parmi les personnes que j'ai personnellement suivies, plusieurs exemples peuvent témoigner de cette dynamique, qui est bien évidemment soumise à un certain nombre de conditions sociales.

L'exemple de Blessing, jeune femme nigériane, est un des plus parlants. Très jeune lors de son arrivée en France, sa demande d'asile a duré plus de 2 ans, pendant lesquelles nous nous voyions régulièrement lors des réunions mensuelles, où périodiquement elle amenait de nouvelles amoureuses en recherche d'aide. Elle n'a pas pu travailler pendant ces deux ans, bénéficiant d'un logement peu onéreux dans la banlieue sud de Paris, qu'elle devait cependant partager avec une femme âgée et une autre femme plus jeune. Amatrice de course à pied, elle a commencé à fréquenter et à être prise sous l'aile des *Front Runners*, association de coureurs LGBT. Dans ce cadre, elle a participé aux *Gay Games*⁴⁴ à l'été 2018, gagnant une médaille et se retrouvant à l'affiche dans un article du Monde, que nous glissons, de manière opportune, dans son dossier en préparation de son audience CNDA : il en a été question lors de son audience. Son engagement et ses exploits sportifs au sein d'un réseau d'associations LGBT parisiennes ont eu un poids certain dans la décision d'annulation de rejet de l'OFPPRA lui octroyant enfin le statut de réfugiée. Parcours et évènement certes exceptionnel, il aurait été impossible si elle avait été auditionnée quelques mois à peine après le rejet de sa demande initiale par l'OFPPRA.

2.3. Temporalités de travail

S'engager en tant que bénévole au sein de l'ARDHIS demande très rapidement de définir les limites de celui-ci, notamment temporelles⁴⁵. Savoir combien de temps consacrer au bénévolat par semaine, ou par mois, n'est cependant pas chose aisée, et ne dépend pas totalement de la personne qui s'engage : en effet, si « faire du suivi » implique de devoir

⁴⁴ Évènement sportif et culturel destiné essentiellement aux athlètes LGBT, ayant eu lieu pour la première fois en 1982, à San Francisco. Celle de Paris, en 2018, était la dixième édition. Pour cette occasion, différentes personnes suivies par l'ARDHIS ont pu y participer, en pratiquant différents sports, comme le football, ou la course à pied.

⁴⁵ On verra dans les chapitres suivants que d'autres frontières, notamment émotionnelles, sont aussi au cœur des délimitations qui s'imposent aux bénévoles.

maîtriser les temporalités de la demande d'asile, cela implique tout autant d'accepter de ne pas totalement maîtriser son temps d'engagement. Ces deux dimensions sont par ailleurs très étroitement liées, comme j'y reviendrai plus bas.

La non-maîtrise de son propre temps de travail tient à la morphologie de l'accompagnement d'une part, et à sa dimension bénévole d'autre part. L'accompagnement consiste en une série d'actes divers (entretiens, communication, démarches administratives) dont la maîtrise temporelle parfois échappe : le bénévole peut chercher, comme on l'a vu, à anticiper des temps de travail plus intenses, mais plus le nombre de personnes suivies augmente, moins cette maîtrise sera efficace, la possibilité de se retrouver avec plusieurs entretiens ou audiences à préparer dans un temps court, par exemple, augmentant en fonction. D'autre part, la dimension bénévole implique une proximité, voulue ou pas, que d'autres espaces de travail n'ont pas : les rendez-vous se font souvent le soir, ou lors des jours de congés et le weekend, les demandeur·se·s d'asile ont le plus souvent le numéro de portable de « leur » bénévole. Une des conséquences principales, il y a pour chaque bénévole le risque, sans cesse avéré, d'être sollicité un peu n'importe quand et à n'importe quelle fréquence, bien au-delà des temps expressément prévus pour des rendez-vous, des réunions, etc., ce qui fait éclater les temporalités de l'engagement.

Nombre de bénévoles adaptent, ou essaient d'adapter, leur temps de bénévolat à leur activité professionnelle. C'est le cas notamment des quelques bénévoles fortement engagés qui travaillent pour l'Éducation nationale (professeurs et CPE) et qui, tous les mercredis après-midi, occupent les bureaux de l'association, où défilent plusieurs demandeur·se·s d'asile l'un après l'autre. Ces rendez-vous hebdomadaires finissent par créer des espaces de travail circonscrits au sein de l'espace associatif plus large, qui deviennent des moments clés de l'activité de l'association. Il en résulte que l'engagement à l'ARDHIS est pour la plupart des bénévoles une activité qui est difficilement séparable notamment des activités professionnelles principales ; en fonction des métiers, et des postes occupés, les bénévoles cherchent bien évidemment à adapter le bénévolat à celles-ci, mais avec des résultats contrastés, et finissant souvent par superposer les deux lorsque possible, ou empiétant dans leur temps libre, voire leurs congés professionnels.

C'est le cas de Stéphane, qui travaille dans l'édition. Bien avant que l'épidémie de Covid-19 ne vienne institutionnaliser le télétravail, il se retrouvait régulièrement à « télétravailler » depuis les bureaux de l'association, pendant la journée. Jugeant ses obligations professionnelles moyennement contraignantes, il était régulièrement en mesure

d'alterner des rendez-vous souvent courts avec des demandeur·se·s d'asile, avec l'avancée sur des projets professionnels. Il met cette possibilité tout autant sur le compte du peu de contrôle de son employeur (seul à son poste et de pouvoir gérer personnellement ses temps de travail et les avancées des différents dossiers, ainsi que sur son ancienneté au poste (plus de 10 ans) ; ces trois éléments lui permettent alors de faire coexister à différents moments activités professionnelle et bénévole, et de « s'en sortir » avec cette dernière.

Un cas similaire est celui d'Hélène : fortement engagée au sein de l'association, elle se retrouve à régulièrement demander des autorisations à son employeur pour quitter le bureau plus tôt, ou arriver plus tard, afin de respecter des engagements pris au sein de l'association. Or, souvent cela n'est pas possible, et notamment pendant l'épidémie de Covid-19, elle se retrouve en réunion sur le logiciel de visioconférences Zoom avec le travail, mais à être physiquement à l'association, ou inversement, les deux espaces-temps se superposant sans que souvent son employeur n'en soit mis au courant — celui-ci étant persuadée qu'elle était chez elle et non pas à l'association.

Claire, quant à elle, met en place encore une autre configuration de l'alternance travail-bénévolat. Son métier dans l'Éducation nationale lui impose d'être présente sur son lieu de travail, rendant de fait impossible toute forme de télétravail et donc de potentielles superpositions entre travail et engagement. C'est alors, non seulement son temps libre qui, de manière tout à fait classique, est destiné à l'ARDHIS, mais aussi parfois ses congés professionnels. Il est en effet tout à fait courant que lors de la prise de ses congés annuels, ou bisannuelles, elle prenne « une semaine pour l'ARDHIS, et une semaine pour [s]a copine », pendant laquelle elles quittent habituellement la France. Cette première semaine de congés est, en revanche, intégralement consacrée à l'association, pendant laquelle Claire est en mesure de « rattraper [s]on retard » et peut-être encore davantage d'anticiper du travail futur, avançant sur ses dossiers, c'est-à-dire se concentrant notamment sur les dossiers de personnes en recours CNDA pour lesquelles elle écrit des mémoires complémentaires conséquents.

2.4. Frontière du travail bénévole et autonomie identitaire des bénéficiaires

Conjointement avec la remise en cause d'une frontière matérielle censée contenir le travail bénévole, la question du temps permet d'interroger aussi les frontières symboliques de celui-ci. « Il leur faut du temps pour verbaliser leur orientation sexuelle et leur identité de genre », rappelle régulièrement l'ARDHIS dans ses communiqués de presse et ses activités de plaidoyer, afin de mettre en avant une spécificité des demandeur·se·s suivi·e·s et rappeler la nécessité de conditions de vie minimales rendant possible cette verbalisation. Corollaire de la nécessité de temps, ils et elles « n'ont parfois jamais parlé de ça », qu'il s'agisse de l'orientation sexuelle et de l'identité de genre, ou des violences et persécutions subies.

Le temps nécessaire à la verbalisation est pointillé de rendez-vous réguliers avec le ou la bénévole, qui est une double figure, autant censée instiguer la parole qu'amenée à la recevoir. Cela n'est pas sans rappeler le temps thérapeutique qu'évoque l'anthropologue et psychologue Marie-Caroline Saglio-Yatzymirsky (2018) dans son ouvrage portant sur son travail de thérapeute au sein de l'Hôpital Avicenne à Bobigny : nombre des personnes qu'elle a accueillies et suivies dans ce service ont pu obtenir un statut de réfugié aussi grâce à ce travail thérapeutique, qu'ils n'auraient pas pu mener de la même manière si leur demande avait été écourtée. Ce temps thérapeutique est pour les personnes qu'elle suit un temps d'élaboration, d'introspection, de tentatives plus ou moins ratées de dire (des violences, entre autres) ; ce temps se fait en présence et à l'aide de la figure de la psychologue, ou en son absence, d'un·e bénévole. Concernant les demandeur·se·s OSIG, les associations n'ont eu de cesse de mettre en avant l'importance pour certains et certaines d'avoir un « temps nécessaire à l'élaboration », temps sur lequel l'action associative est calquée.

Que le travail bénévole soit en partie une action qui se rapproche du travail thérapeutique, c'est un avis partagé tant par certains bénévoles, que par des psychologues qui sont en contact avec l'association. Ainsi, lorsque je mène un entretien avec Stéphane quelques mois après le début de son engagement (en juin 2016), et que je le questionne sur d'éventuelles proximités entre son activité professionnelle et le travail bénévole, il me répond qu'il y voit plutôt des liens avec ses études de psychologie (et alors même qu'il n'a jamais exercé comme psychologue). Il se souvient alors de ses cours et de ses lectures, notamment en ethnopsychologie, en ceci que nous sommes, en tant que bénévoles, quelque part amenés à

« travailler avec l’interculturel », comme il le dit. Ce que Stéphane pointe ici est la centralité de la parole des demandeur·se·s dans leur demande d’asile, parole qui souvent nécessite d’être traduite pour qu’elle puisse être audible, et que les demandeur·se·s et leurs histoires soient alors « lisibles » par les institutions (Giametta, 2017).

De manière similaire, c’est ce qu’exprime André, psychologue faisant partie des « psys solidaires » qui intervenait à titre gracieux — et militant — auprès des demandeur·se·s d’asile suivi·e·s par l’ARDHIS. Comme je lui ai déjà adressé plusieurs personnes que je suis, je me permets de le solliciter au moment de préparer une formation destinée à des salarié·e·s de différentes associations du Groupe SOS. Audrey avec qui je coanime la formation et moi souhaitons, proposer un point sur la santé mentale des personnes que nous accompagnons, et anticiper d’éventuelles questions sur les solutions à apporter à des situations de détresse psychique. Lorsque j’appelle André, celui-ci me livre un long récit inquiet (que je reprendrai en partie plus loin dans la thèse), où il me signifie à plusieurs reprises qu’une des difficultés principales qu’il rencontre avec les demandeur·se·s d’asile qu’il a pu suivre, c’est le fait de ne pas arriver à les convaincre de parler, de s’ouvrir, « parce qu’ils font déjà ça avec vous... Ils disent pas ça comme ça, mais vous êtes déjà des psys pour eux » (Note de terrain, mars 2019). André me cite alors quelques cas auxquels il a dû faire face, où la personne se rendait dans son cabinet dans le seul but de demander une attestation à joindre à son dossier de demande d’asile ; face aux sollicitations d’André pour parler de leurs histoires personnelles, les personnes lui rétorquaient que pour cela, elles avaient déjà les bénévoles de l’ARDHIS. Son inquiétude tient à plusieurs enjeux, celui qui nous intéresse pour le moment est sa conviction du fait que les bénévoles ne sont pas formé·e·s à la psychologie (ce sur quoi il a effectivement raison), et qu’ils et elles à son avis « dépassent leur rôle ». La discussion avec André s’avère à ce moment-là très surprenante, car non seulement il se plaint du fait qu’il n’arrive pas à suivre correctement les personnes en raison de cette porosité entre son travail et celui des bénévoles, mais aussi parce qu’il me prend à partie dans une accusation générale adressée aux « bénévoles qui couchent avec les demandeurs » (point sur lequel je m’attarderai plus tard).

Un troisième rapprochement est fait par d’autres bénévoles, qui englobent aussi une dimension communautaire. J’ai cité plus haut un extrait d’entretien avec Mickaël où celui-ci exprimait la conception de son rôle de bénévole comme celui d’un « garde-fou » vis-à-vis des personnes suivies, pour qu’elles puissent garder une forme d’authenticité sexuelle face aux changements que le contact avec un nouveau contexte social et culturel allait amener. De

manière similaire, plusieurs bénévoles conceptualisent leur rôle à travers l'idée du compagnonnage, mobilisant comme cadre de référence des expériences qu'ils ont parfois eues eux aussi, lorsqu'ils étaient plus jeunes et arrivaient à Paris depuis des villes ou villages de province.

[Réunion, Centre LGBT] J'anime avec Claire une formation au centre LGBT. À la fin de la réunion, nous échangeons entre nous, les bénévoles du centre, et les quelques autres bénévoles de l'asso qui sont venus. La discussion tourne autour du fait que nous, à l'ARDHIS, on est à bout de souffle, d'où l'intérêt de faire ces formations, pour que d'autres espaces d'accueil existent. Puis Denis, un homme d'une cinquantaine d'années, membre du Centre depuis peu [mais qui le restera longtemps] dit une chose qui m'interpelle : « Il faudrait mettre en place un système comme on en avait à notre époque, tu sais, quand un jeune venait de la campagne et qu'il était pris sous l'aile d'un garçon plus vieux, déjà installé. Du compagnonnage, quoi, pour qu'on leur apprenne les codes, les lieux, ce serait ça l'idéal en fait ! » (Note de terrain, Denis, octobre 2019)

Denis fait ici un rapprochement entre deux formes de migration bien connues. La première de la campagne vers la ville, souvent pensée comme une « fuite » (Eribon, 1999), que l'on retrouve dans les récits de nombreuses personnes homosexuelles aussi bien que dans la littérature scientifique en matière (Weston, 1995 ; Blidon, 2008). Encore qu'il ait été démontré que les parcours géographiques des gays et des lesbiennes sont divers et qu'il n'y a pas nécessité de « congruence entre lieu de résidence et espace de sociabilité ou de sexualité » (Blidon, Guérin-Pace, 2013 : 138), cet imaginaire reste bien présent. La deuxième migration est celle des demandeur·se·s d'asile. Bien qu'à plusieurs égards incomparables, tant du point de vue des trajectoires, des violences, des contraintes administratives, et du racisme vécu par les deuxièmes, le rapprochement entre les deux migrations se fait pour Denis dans le fait que les deux groupes en situation de migration pourraient ou seraient obligés d'apprendre un certain nombre de codes culturels, et qu'il faudrait alors mettre en place un système d'apprentissage « par les pairs ». Bien qu'elle ne soit pas majoritaire parmi les bénévoles, cette idée est tout de même présente dans certains discours et semble, comme pour Hervé ou Mickaël, constituer un socle de leur mobilisation. Elle veut que les personnes en demande d'asile aient besoin d'un temps nécessaire non seulement pour verbaliser leurs

histoires, mais aussi pour « se construire » en tant que sujets homosexuels⁴⁶, à la fois à l'inverse de ce qu'exprimait Mickaël, qui souhaite garder intacte une authenticité, mais aussi quelque part de manière cohérente, en raison de l'inévitabilité du changement, qu'il faut alors encadrer.

Je n'ai pas mené un travail qui pourrait venir répondre aux questions que cette vision du bénévolat et des identités des demandeur·se·s d'asile soulève, et je ne suis donc pas en mesure d'affirmer si elles reposent sur des faits avérés ou pas. Cependant, il me semble intéressant de souligner que la construction identitaire qui se fait par la relationnalité avec une personne homosexuelle établie tient tout autant d'un registre discursif proche de la psychologie, et notamment celui de l'intersubjectivité entre analyste et analysant, et accompagnant et accompagné, notamment en situation migratoire (Galitzine-Loumpet, Saglio-Yatzymirsky, 2018). Deuxièmement, cela risque d'introduire l'idée que « se construire » est certes souhaitable, mais peut-être aussi nécessaire afin de traverser la demande d'asile et obtenir la protection internationale, et que, en tout cas, cela relèverait, en tout cas, des missions du travail bénévole. Autrement dit, il y a là le risque d'une « psychologisation de l'intervention sociale » (Bresson, 2012) et plus précisément de l'accompagnement, c'est-à-dire le fait de « transforme[r] un problème qu'il faudrait définir socialement, historiquement, politiquement (et psychologiquement) en une situation dont le sens est épuisé lorsqu'on en a élucidé la dimension psychologique ou interpsychologique, et qui ne peut être transformée qu'en transformant cette dimension. » (Castel, Le Cerf, 1980 : 12). Cette vision du bénévolat et de ses missions me semble poser un double regard normatif sur les demandeur·se·s d'asile et sur le travail lui-même : au-delà des histoires, qu'il faut façonner afin de les rendre crédibles aux yeux des institutions, il s'agirait aussi de contribuer à façonner des sujets, faisant éclater la frontière stricte du travail bénévole comme une forme de suivi juridique et social, mais faisant de fait rentrer celui-ci dans l'ensemble de métiers bien plus larges du travail social, avec une reprise, possiblement involontaire, de la part de psychologisation qui traverse ces métiers.

⁴⁶ La question ne se pose pas du tout dans ces termes pour les personnes trans. Plusieurs raisons à cela : les bénévoles ne sont pas trans elles et eux-mêmes, et les personnes trans qu'ils ont l'habitude d'accueillir proviennent la plupart du temps d'une autre association, Acceptess-T, qui s'occupe de leur offrir des formes diverses de soutien certes, mais de sociabilité aussi. De plus, ces personnes ont souvent des parcours de migration, de transition, et de travail (souvent du sexe) qui sont difficilement séparables, et qui en font aux yeux des bénévoles des personnes aux besoins sensiblement différents des demandeur·se·s d'asile cisgenres.

Or, malgré les quelques porosités données par la configuration du travail bénévole, l'accompagnement s'écarte par la force des choses (faute de temps, de ressources, et de formation) d'une conception psychologisante du travail. L'enjeu n'est alors pas tant celui de définir ce qui relève (ou est censé relever) d'un travail bénévole qui serait dépourvu de toute dimension thérapeutique et/ou psychologique, et ce qui relève (ou est censé relever) du travail d'un psychologue, mais plutôt de souligner que la labilité de la frontière entre les deux métiers et espaces travaille tout autant le corps bénévole que les professionnel·le·s qui gravitent autour de l'association. Les premiers se demandent bien ce que leur action peut avoir comme effets thérapeutiques ou de construction d'un sujet, les deuxièmes s'interrogent quant à la possibilité de mener à bien une activité thérapeutique malgré les attentes institutionnelles qui pèsent sur les requérant·es, les mettant en position de récolter des preuves de leur souffrance, voire de leur identité.

Si la conception contemporaine du travail social, et de l'accompagnement, est celle d'un travail censé aider à l'autonomisation de l'individu (et en particulier au retour à l'emploi, à la sortie de la précarité, etc.), on peut avancer l'idée que l'accompagnement tel qu'il est conçu et mis en place à l'ARDHIS cherche à œuvrer à une forme d'autonomie identitaire des bénéficiaires, basée sur un « travail sur soi » (Vrancken, Macquet, 2006) dont la parole — à aller chercher et façonner pour le bénévole, et à formuler pour les demandeur·se·s — est l'outil principal. Or, dans ce dispositif comme dans d'autres, « l'intervention “psychologisée” se limite [...] à une approche individualisée, personnalisée, des problèmes tout en restant éloignée des savoirs et des pratiques de la psychologie » (Bresson, 2012 : 12) ne serait-ce que parce que les bénévoles n'y sont en aucun cas formé·e·s. Cependant, comme le souligne toujours Maryse Bresson, l'idée que certains problèmes pourraient être résolus par la transformation des individus, ici en allant vers une autonomie identitaire, demeure bel et bien, et semble façonner des pratiques de travail.

Dans cette partie, j'ai souhaité analyser la manière dont la question du temps est centrale dans le travail bénévole de l'ARDHIS, et ce de plusieurs manières. La maîtrise du temps par les bénévoles est un élément central de ce qui fait la spécificité du travail de l'ARDHIS ; or, la capacité d'anticipation des bénévoles est progressivement remise en question par l'accélération de la demande d'asile. Nous avons vu que le temps est considéré comme une donnée nécessaire à l'obtention du statut de réfugié d'une part, et à une socialisation homosexuelle d'autre part : il est, autrement dit, une composante centrale du travail bénévole et un outil nécessaire à son bon déroulement. Nous avons vu que la question

de la temporalité du travail est complexe, amenant certain·e·s bénévoles, notamment les plus engagé·e·s, à revoir les frontières entre leurs vies professionnelles, privées, et militantes, avec ces dernières qui semblent par moment prendre le dessus, ou tout du moins être placées à égalité des autres, au moins en termes de temps consacré. En dernier lieu, j'ai montré comment le facteur temporel de la demande d'asile peut être considéré comme un outil que les demandeur·se·s d'asile pourraient s'approprier afin d'acquérir une certaine « autonomie identitaire », et comment cette conception du travail bénévole en requestionne les frontières.

Dans la partie suivante je poursuivrai la réflexion concernant ce qui fait la spécificité du travail de l'ARDHIS, en prenant davantage en compte la pratique de celui-ci, à partir de deux éléments : ce qui fait, ou ne fait pas, la spécificité du soupçon qui pèse sur les requérant·e·s, et les pratiques d'accompagnement visant à discerner le vrai du faux dans leurs récits.

3. Le travail d'accompagnement face au soupçon institutionnel

Ce qui fait la spécificité du travail d'accompagnement de l'ARDHIS, aux yeux des bénévoles, est le fait d'y consacrer un temps conséquent, ainsi que d'avoir une capacité de maîtriser ce temps. Dans cette section, je vais me concentrer de manière plus précise sur des pratiques de travail face au soupçon institutionnel, et sur un élément en particulier, la manière dont les bénévoles s'arrangent avec la question de la véracité des récits des personnes qu'ils et elles accompagnent.

3.1. Spécificité du soupçon, généralité du traitement

Les nombreuses attentes auxquelles font face le demandeur·se·s d'asile ont évolué au fil du temps et de la jurisprudence de l'asile. Comme le rappelle Carolina Kobelinsky, il était courant de rejeter des demandes d'asile « par l'absence de manifestation publique de l'homosexualité dans le pays d'origine », principe contré ensuite par des jurisprudences mettant en avant qu'une suspicion d'homosexualité était un motif suffisant pour exprimer des craintes de persécution (Kobelinsky, 2012, p. 590). Les politiques et les pratiques du soupçon qui structurent la demande d'asile, faisant peser sur les requérant·e·s l'injonction de prouver qu'ils et elles sont méritant·es d'obtenir la protection internationale, sont agencées autour des

leurs carrières sexuelles. La notion de carrière telle qu'elle a été forgée par E. Hughes (1958) et retravaillée par H. Becker (1985) est particulièrement pertinente : il s'agit pour les demandeur·se·s de donner à voir tant la dimension objective de leur vie sexuelle et amoureuse, que leur dimension subjective, c'est-à-dire la manière dont ils et elles interprètent différents moments de manière tant rétrospective qu'introspective, énonçant les sentiments et les émotions liées à des évènements particuliers (comme les premières rencontres, les ruptures, etc.) Il s'agit aussi de lier tout ceci en des séquences, en explicitant des liens entre différents évènements ou moments de leurs vies.

Les questions posées par les autorités françaises n'ont rien de particulier par rapport à celles posées dans d'autres pays européens. Elles se concentrent sur la découverte de l'homosexualité⁴⁷, les premières approches avec une personne du même sexe, le développement de relations amoureuses ou affectives ainsi que les ruptures et leurs motivations, les précautions prises pour se protéger du soupçon et de la violence, comment l'orientation sexuelle a été révélée ou découverte, et que les conséquences de cette découverte. Les persécutions et violences sont aussi soumises à questionnement, concernant leur temporalité, les personnes qui les ont perpétrées et, surtout, comment la personne a fait pour les fuir. Le parcours migratoire, en particulier les conditions de départ, ainsi que la vie en France depuis l'arrivée, sont aussi objets de questionnement. Ce soupçon et ces questionnements touchent autant les hommes que les femmes. Celles-ci font en revanche face à un soupçon accru lorsqu'elles ont été mariées de force. On les questionne alors sur les conditions de ce mariage, sur les personnes les ayant forcées, et sur d'éventuelles résistances qu'elles ont pu y opposer, ainsi que sur leur vie avec leur mari et comment, dans ce contexte, elles ont pu avoir des relations avec d'autres femmes. Lorsque les femmes sont issues de pays sur lesquels pèse un soupçon de traite des êtres humains (comme le Nigéria), elles sont davantage questionnées sur les conditions de leur départ, sur d'éventuelles dettes, et sur leur emploi en France. Les personnes trans sont interrogées davantage sur l'émergence du questionnement concernant leur identité de genre et comment cela a pu s'exprimer dès l'enfance ou l'adolescence, sur le choix de leur prénom et sur leur apparence, en fonction du stade de la transition (tant médicale que sociale) de la personne, sur les possibilités de prise en charge médicale, psychologique et administrative dans les pays d'origine, ainsi que les

⁴⁷ Cette question a été l'objet de critiques de la part de la société civile. L'ancien directeur général de l'OFPPA Pascal Brice avait déclaré à plusieurs reprises que « cette question n'a pas à être posée », or cela est toujours bien le cas.

discriminations auxquelles elles ont ou auraient fait face. Tout document prouvant qu'une transition a commencé, cela en fait les seules personnes ayant des preuves *stricto sensu* étayant leur propos, leur donnant un avantage certain, et peut-être paradoxal, par rapport aux hommes et femmes cisgenres.

Les carrières sexuelles et migratoires sont parfois passées au crible, avec des questions croisées, des aller-retour chronologiques, des mises en difficultés volontaires ; parfois encore, elles ne sont qu'énoncées, sans qu'il y ait un vrai questionnement, l'officier ou les juges se limitant à poser des questions de routine. Ces entretiens, au caractère spécifique et répétitif dans la méthode de leur déroulement, ont permis l'émergence d'une expertise, basée sur la capacité d'anticipation des questions et des sujets sur lesquels porte le soupçon.

L'expertise mobilisée est double : auprès des pouvoirs publics, l'expertise mise en avant et revendiquée porte sur le public accompagné, ses besoins et caractéristiques propres, leurs nécessités et leurs problèmes ; auprès des usager·es, elle concerne la connaissance du dispositif de l'asile et des attentes institutionnelles, de la géographie du soupçon et de stratégies pour le dissiper. Chaque bénévole développe à son tour un soupçon et un niveau d'attente très élevés concernant la parole exprimée par les demandeur·se·s d'asile, reproduisant et exagérant le soupçon institutionnel, tentant d'assurer et de s'assurer de l'efficacité du travail en créant un espace d'échanges où la parole est passée au crible et en même temps retravaillée et réaménagée. Cet échange entre moi-même et un demandeur d'asile, Ibrahim, issu d'une famille de fonctionnaires vivant dans une petite ville d'un pays d'Afrique de l'Ouest, porte sur l'évènement (le retour des parents d'un mariage plus tôt que prévu) ayant conduit à leur découverte de l'homosexualité d'Ibrahim. Ici, la bénévole que je suis enjoint ce jeune homme à décrire en détail cet évènement, de manière à être crédible, faisant état du soupçon qui pèse sur lui.

[Rendez-vous avec un demandeur d'asile]

Ibrahim : Ce jour-là, mes parents étaient à un mariage. J'ai invité Oussam, on était dans la chambre, on était tranquille parce que mes parents allaient rentrer plus tard. Et d'un coup ma mère est rentrée dans ma chambre [...]

Sara : Là, tu dis que tes parents sont rentrés plus tôt que prévu d'un mariage.

Ibrahim : Oui, voilà, et quand ma mère a vu...

Sara : Oui, mais pourquoi tu pensais qu'ils rentreraient plus tard ? Tu pensais qu'ils rentreraient à quelle heure ? Ça dure combien un mariage d'habitude ? 1 h, 3 h, une

de mi-journée ? Et puis c'est le mariage de qui, de proches, de quelqu'un de la famille, d'un voisin ? Il était où le mariage, dans ton quartier, plus loin, dans une autre ville ? Faut que tu expliques tout ça, dire juste : « Je pensais qu'ils rentreraient plus tard » ça ne veut rien dire, il faut expliquer pourquoi, les éléments qui te faisaient penser ça, sinon c'est une phrase vide, et on ne te croit pas. (Note de terrain, décembre 2020)

Ce traitement des demandeur·se·s d'asile peut avoir un écho pathologisant, en ce sens que la difficulté d'expression de soi, de sa sexualité, de ses émotions, autrement dit l'écart entre l'expression spontanée et celle attendue par l'institution est parfois décrit comme une caractéristique personnelle. C'est ainsi que décrit son travail Frédéric Chaumont dans une contribution à un ouvrage collectif portant sur les « Métiers de l'asile » : « Il ne s'agit en effet pas de transcrire purement et simplement la parole du demandeur, parole souvent laconique, elliptique, remplie de blancs ou de non-dits, mais bien de faire qu'il soit à même d'exprimer pleinement ce qu'il doit dire, mais parfois ne sait pas dire ou n'a jamais dit. » (Chaumont, 2019). Il y a le risque de désigner cette difficulté comme un trait culturel, renvoyant au fait d'avoir grandi dans des pays où « l'on ne parle pas de ça ». L'accompagnement prend en retour l'aspect du soin voire d'une clinique, dont l'association serait la spécialiste. Cette description quelque peu essentialiste, ne serait-ce que dans la généralisation d'un public hétérogène, est contrée par des travaux universitaires, soulignant l'injonction à rendre les demandeur·ses plus « lisibles » (Giametta, 2017) pour les institutions, problématisant davantage le regard normatif et les attentes de celles-ci. D'autres travaux mettent l'accent sur la permanence d'un discours de la « vérité du sexe » (Foucault, 1994), qui effacerait les nuances et les pratiques des personnes qui ne tiendraient pas dans des catégories sexuelles occidentales (Fassin, Salcedo, 2019). Il apparaît qu'il ne s'agit pas tant de correspondre à une identité sexuelle occidentale, ni uniquement d'adopter une logique de « dire vrai sur soi-même » (Foucault, 1994), adaptée au et par le dispositif de l'asile ; ce qui compte davantage est la forme du dire et du « dire vrai ». Il s'agit plutôt de prendre au sérieux l'idée de crédibilité et la manière dont celle-ci est construite par les institutions (Probst, 2012) et de faire en sorte qu'une histoire, à défaut d'être vraie par ailleurs, puisse être crédible ; non pas de revendiquer l'appartenance à une catégorie, mais bien de décrire ce qui fait qu'on appartient à cette catégorie même si l'on ne s'en revendique pas ouvertement, ou fièrement, ou politiquement.

Si le soupçon porte sur des enjeux spécifiques liés à la particularité de la demande, le cadre d'entretien et les injonctions qui pèsent sur les demandeur·se·s ne le sont pas pour autant. Pour « emporter la conviction » des officier·e·s et des juges, les requérant·es doivent tenir des propos « détaillés », « circonstanciés », « personnalisés ». Ces mots, qui reviennent dans chaque décision de rejet, se retrouvent dans des demandes d'asile basées sur d'autres motifs (D'Halluin-Mabillot, 2012 ; Mathieu, 2020). Comme l'affirme Karen Akoka (2020, p. 332) le « face-à-face contemporain entre les agents et les demandeurs d'asile apparaît comme une rencontre impossible [...] et absurde », cela à cause de l'« injonction à produire un récit personnel et singulier qui soit en même temps en adéquation avec les connaissances des agents et celles homologuées par l'institution ». Comme le rappelle Johanna Probst (2012), cette injonction est d'autant plus présente pour les demandes d'asile ne pouvant pas se baser sur des preuves matérielles ou des données vérifiables par les agents, fondées uniquement sur la parole de la personne et sur sa capacité à exprimer une singularité. C'est le cas des personnes LGBT, mais aussi par exemple des femmes victimes des violences et/ou mariées de force, des cas d'opposition à l'excision de leur fille, et d'autres pour lesquelles il serait difficile de fournir une preuve tangible prise en compte par les législations européennes élargissant la demande d'asile au-delà du cadre strict de la Convention de Genève (Probst, 2012, p. 500).

Enfin, si la parole des demandeur·se·s ne peut qu'être construite, travaillée, et soignée, ceux-ci font alors face à « l'injonction la plus contradictoire [...] celle d'être "spontané" tout en présentant un récit aux contenus spécifiques et attendus : une narration à la chronologie claire, mettant en avant des liens de causalité entre les faits, au déroulé cohérent [...] » (Akoka, 2020, p. 317). L'exemple d'Ibrahim cité plus haut est typique de cette dynamique : un événement important est cité de manière hâtive, la personne étant pressée de raconter les suites de la découverte de son homosexualité ayant engendré sa fuite. Le travail du bénévole consiste à souligner l'importance du premier événement, le retour des parents d'un mariage, qui a engendré le deuxième. Ce n'est pas que sans la description de l'un, on ne comprend pas l'autre, le retour anticipé d'un mariage n'ayant rien d'extraordinaire, mais il convient d'explicitier un lien de causalité entre l'un et l'autre, rendant le premier plausible. La seule manière de le rendre tel est d'en parler en tentant de donner le plus grand nombre d'informations contextuelles le rendant vraisemblable, répondant à une liste implicite de type « Qui ? Quoi ? Où ? Quand ? Comment ? Combien ? Pourquoi ? ». Si ce travail est calqué sur les attentes institutionnelles, il contribue en retour à leur modification : en contribuant à

préparer certain·e·s requérant·es, l'écart se creuse avec celles et ceux qui ne bénéficient pas de cette préparation.

3.2. Discerner le vrai du faux

À chaque entretien, l'OFPPRA est censé découvrir des singularités se distinguant l'une de l'autre, et place donc une attente importante sur la capacité des requérant·es à raconter de manière très singulière son histoire. Bien évidemment, l'Office ne tient pas en compte le fait que ces histoires sont issues d'une série de contextes communs (guerres, manifestations, répressions politiques et sociales) qui rendent ardue l'exigence de singularité, et qui peuvent entraîner la volonté de davantage se distinguer par l'exagération de certains faits, ou leur invention (Laacher, 2018). Face à cela, le travail des bénévoles est aussi d'éviter qu'afin de répondre à cette demande, les demandeur·se·s n'ajoutent des éléments fictifs à leurs récits qui risqueraient de les mettre en difficulté.

Le cas d'Abdul est exemplaire. Bangladais, issu d'une famille ouvrière, très nombreuse, il a toujours travaillé dans une usine de sa ville, comme la plupart de ses frères. Il a eu une relation avec son cousin. La première rencontre avec Abdul avait été limitée par le manque d'une langue commune : il ne parlait pas anglais, je ne parlais pas bengali. Lors de la deuxième rencontre, j'avais été assistée par un interprète, qui avait dû partir rapidement. C'est seulement lors de la troisième et quatrième rencontre que j'ai enfin pu travailler avec lui sur son histoire.

[Rendez-vous avec un demandeur d'asile] Quand je lui demande de décrire son copain, il me dit deux mots à peine ; puis de décrire son père, il m'en dit juste à peine un peu plus (il se lève pour me montrer qu'il est plus grand que lui), et il dit juste « il a ouvert la porte... » et laisse la phrase en suspens. Je lui demande de me dire comment il est sorti de prison. Il me dit que ce sont ses parents qui ont vendu une partie de la terre et ont payé. Je lui demande combien d'argent ils ont dû donner à la police, qui a acheté la terre, combien de temps ça a pris, il ne sait rien de tout cela. Je lui demande comment s'est suicidé son copain, il me redit qu'il s'est « jeté de la montagne », qu'il était parti un soir avec son frère et que le lendemain on lui a annoncé sa mort. Quelle montagne, elle a un nom ? Il ne sait pas. Elle est où ? En dehors du village. Il vient de la banlieue d'une ville,

il n'y a pas de montagne. Je laisse cette partie de son histoire, je lui demande comment a commencé leur relation, comment ça s'est passé. Or, ça continue de la même manière, peu importe ce que je lui demande, il ne sait pas y répondre. Pourtant, tout n'a pas l'air faux. Je suis très agacé et je n'hésite pas à le montrer, l'interprète aussi. C'est lui qui finit par partir et nous nous donnons rendez-vous la semaine suivante.

Je revois alors Abdul avec un autre interprète, le premier a refusé de venir, car il est convaincu que Abdul ment. Je commence en lui disant qu'une partie de son histoire semble fausse, et qu'en tout cas, même si c'est vrai, il va falloir qu'il en parle et qu'il ne semble pas capable de le faire. On continue un peu comme la dernière fois, ce n'est pas mieux. J'insiste alors sur le fait qu'il peut me dire si ce n'est pas vrai. Il finit par me dire qu'une partie de son histoire est fausse, que sa relation n'a pas duré quinze ans, mais seulement trois, qu'il n'est pas allé en prison, qu'il n'a pas été torturé. Il a été découvert par son père, il était en danger, et est parti. Son copain, il n'en sait rien, il ne s'est pas suicidé en tout cas, et en effet il n'y a pas de montagne. Les bras m'en tombent. Pourquoi avait-il une histoire en partie fausse ? « On m'a dit de dire ça », me dit-il, je ne saurai pas par qui. (Note de terrain, novembre 2017)

Abdul avait ajouté des éléments fictifs à son histoire : prison, torture, suicide de son compagnon. Lorsque je le questionnais sur ces éléments, il était incapable d'en dire davantage. Dans sa tentative de reprendre à son compte une image victimaire censée l'aider, il allait s'insérer dans un piège fatal, car il n'aurait pas pu soutenir son récit écrit par sa parole.

Il y a ici un écart entre deux figures de la victime. D'une part, celle nécessitant une libération que seul l'asile pourrait offrir, typique des demandes OSIG, mais valable aussi pour d'autres groupes sociaux comme les travailleuses du sexe, qui doivent se placer comme des victimes passives d'une situation qu'elles ne maîtrisent pas (de Montvalon, 2018), contraintes de s'en remettre à une aide associative reproduisant cette logique victimaire (Jakšić, 2013). D'autre part, une autre conception de la victime comme une personne ayant subi des persécutions indicibles. C'est dans cet écart que le travail bénévole s'insère pour faire en sorte qu'une personne puisse se déprendre de l'image qu'elle peut avoir de ce qu'un bon récit et une bonne victime. Pour ce faire, les bénévoles utilisent des outils qui marquent une position de pouvoir, sommant le requérant de répondre de ce qu'il a écrit : le questionnement répété, insistant, avec des allers-retours chronologiques, des mises en difficulté volontaires, avec parfois des explicitations du fait de ne pas croire à l'histoire de la personne.

Il arrive aussi que la personne se conforme davantage aux attentes suscitées. Le cas d'Hassan en est une illustration. Bangladais, de la même ville qu'Abdul, il est issu d'une famille aisée, le père est PDG d'une entreprise de télécommunications. Il a fait des études supérieures, il a rejoint la France par avion en un seul jour. Je le rencontre quelques jours avant son entretien à l'OFPRA, ce qui laisse peu de temps de préparation.

[Rendez-vous avec un demandeur d'asile]

Hassan me raconte son histoire, rien d'éclatant, mais ça tient, c'est logique, il en parle bien, il donne plein de détails [...] Quand je lui demande « qu'est-ce qu'il s'est passé quand tu as compris être homosexuel », il me répond : « Accepter d'être gay a été la chose la plus dure que j'ai dû faire de ma vie. Quand j'ai ressenti pour la première fois de l'attraction physique pour des hommes à l'âge de 22 ans, j'ai pensé qu'il y avait quelque chose qui n'allait pas en moi et j'espérais changer. Quand j'ai compris que ça n'allait pas changer, j'ai pensé que j'allais me marier et que je cacherais ma sexualité pour le reste de ma vie. J'ai commencé à faire des recherches sur internet et j'ai compris qu'ailleurs, cela était accepté et considéré comme normal. Ça m'a pris six ans pour m'accepter pleinement. Entre temps, je pensais tous les jours à quitter mon pays, j'étais très pessimiste concernant ma vie dans mon pays en tant que personne gay, et que l'attitude de mes pairs et de la société ne change pas. Je ne voulais pas vivre une vie pleine de mensonges. Je ne voulais pas vivre une vie *straight*. Je préférais rester célibataire pour le reste de ma vie, je ne voulais pas détruire la vie d'une fille et même si je considère mes parents comme des personnes aimantes, j'avais peur que j'aie un jour dû choisir entre eux et vivre une vie digne et authentique. » Je le regarde et je lui dis : « voilà, c'est comme ça qu'il faut parler, tu n'as même pas besoin de moi. Parle comme ça, et ça va bien se passer. » Il semble surpris. Il avait du mal aussi, il montre de l'émotion. On parle longtemps, pas que de la demande d'asile.

Je le vois une deuxième fois, je peux tout lui expliquer, il comprend. Il a des doutes, que je laisse s'exprimer et je lui réponds. C'est l'opposé d'Abdul. Mon aide aussi prend une direction bien différente. C'est plus simple, plus fluide, on échange. (Note de terrain, décembre 2017)

Hassan n'a eu aucun conseil lors de l'écriture de son récit, qui est très succinct. Or, il maîtrise parfaitement sa parole et donne des explications détaillées. Je m'empresse de lui

signifier que cela doit être le cas pour toute question qu'on lui posera. Ma manière de travailler avec lui est plus centrée sur l'échange, je suis moins dans une position de surplomb, je le laisse s'exprimer, car, comme je le note, il n'a pas vraiment besoin d'un entraînement de sa parole.

Hassan et Abdul sont deux illustrations polarisées de la façon dont les trajectoires personnelles et les inégalités de classe peuvent influencer la demande d'asile et le travail bénévole. S'ils ne sont pas représentatifs de la manière dont les inégalités de classe et de genre (il faut remarquer que ce sont davantage des hommes qui demandent l'asile⁴⁸, ce qui questionne sur la possibilité d'émigration pour les femmes, a fortiori lesbiennes) structurent la demande d'asile, ils permettent de mettre en avant deux approches en termes d'accompagnement. Hassan n'aura eu que de deux rendez-vous d'une heure avec un bénévole, qui auront été suffisants pour comprendre les enjeux de la demande d'asile, rendez-vous marqués par un véritable échange. Abdul, en revanche, aura nécessité cinq rendez-vous, et l'engagement de deux traducteurs : il a été placé dans une dynamique relationnelle plus frontale, avec des explications tant orales qu'écrites, et surtout répétées, de ce qu'on attendait de lui. Pour l'un et pour l'autre, l'enjeu n'était pas de se rapprocher d'une norme en matière de *contenu* de l'histoire, mais d'*expression*. Si Abdul avait maîtrisé oralement le bricolage entre vérité et mensonge, je ne me serais peut-être pas aperçu des éléments invraisemblables, et il aurait pu obtenir le statut de réfugié. Pour Hassan, son avantage était son expression claire, non pas son histoire.

De la même manière que le travail de l'OFPPRA n'est pas, ou plus, de vérifier si les personnes requérantes correspondent aux catégories de la Convention de Genève, ayant créé un archétype du réfugié fantasmé et anachronique (Akoka, 2020, p. 314), le travail bénévole est moins de faire correspondre les demandeur·se·s à une catégorie normative que de rapprocher les personnes d'un modèle d'expression orale.

On peut alors ici distinguer deux logiques qui coexistent au sein de l'association, celle du vrai et du vraisemblable – et deux postures pour les bénévoles. La logique communautaire, basée sur l'identification, suppose la vérité de l'homosexualité : on ne va pas défendre de faux homosexuels. En revanche, exiger, et travailler à construire un récit

⁴⁸ Selon le rapport d'activité de l'OFPPRA de 2019, les femmes représentent 16% des demandes d'asile du Bangladesh. À titre de comparaison, elles représentent 63% des demandes de personnes sénégalaises : https://OFPPRA.gouv.fr/sites/default/files/atoms/files/rapport_dactivite_2019.pdf

plausible, c'est une logique pragmatique qui renvoie à la distinction entre travail sur et travail pour de Hughes : c'est ainsi qu'on obtient gain de cause, et qu'on donne un sens au travail bénévole. Le rapport à l'OFPPRA ou à la CNDA est ainsi inverse : dans le premier cas, on en partage la logique (distinguer les vrais des faux) ; dans le second, on est dans une perspective rhétorique, pour convaincre (distinguer le discours vraisemblable de l'invraisemblable).

4. La sexualité comme compétence de travail

Dans l'analyse que je viens de présenter, ce qui rend possible de discerner le vrai du faux, et le vraisemblable de l'invraisemblable, c'est le questionnement répété sur des éléments factuels des histoires des personnes, faits à différentes reprises pour en mesurer l'éventuelle incohérence. Ce que je mobilise, en tant que bénévole, afin de m'assurer que la personne en face de moi est en train de me dire la vérité, ou que son mensonge ne soit pas intenable, n'est pas une compétence particulière plutôt qu'une autre, mais plutôt la capacité de mesurer l'écart entre ce que la personne me dit, et ce qu'il est attendu d'elle. Or, pour d'autres bénévoles, d'autres facteurs entrent en compte dans le travail d'accompagnement. Le genre et la sexualité sont parfois perçus comme des compétences, car porteuses d'un ensemble de dispositions et d'expériences qui peuvent faciliter le travail. La possibilité pour les bénévoles de s'identifier avec les demandeur·se·s d'asile est au cœur du travail.

4.1. Les carrières sexuelles au service de l'accompagnement, et l'accompagnement au service des carrières sexuelles

Daniel : Moi, je n'accompagne que des hommes. J'ai vu une fois une femme qui me disait être lesbienne, mais je me sentais très mal à l'aise, pas compétent, pas compétent, pas compétent pour l'aider. Parce que forcément je n'y connais pas grand-chose, et j'étais incapable d'analyser son discours, savoir si c'était vrai ou pas, alors que quand je vois quelqu'un [un homme], j'ai assez vite une première opinion, vraie ou fausse. Elle, je n'avais pas d'opinion, peut-être qu'elle me disait la vérité ou pas, je n'en sais rien. Donc je ne savais pas comment dire les choses habituelles, ça me paraissait insuffisant. [...] Je pense que c'était parce que je ne connais pas les relations entre femmes, entre lesbiennes.

Je pars du principe, peut-être faux, que c'est *terra incognita* pour moi, que je ne suis pas capable de comprendre. Et qu'en partant de ça, je ne suis pas capable de les aider bien !
Donc, ce n'est pas que je ne veux pas, mais je suis moins compétent pour faire ça.
(Entretien avec Daniel, octobre 2020)

Le point de vue de Daniel n'est pas unanimement partagé, mais il explicite clairement le choix pour beaucoup d'hommes bénévoles de n'accompagner que des hommes demandeurs d'asile. Daniel se questionne ici sur son incompetence à aider une femme, qui est pour lui une incompetence à pouvoir appréhender son récit et de se faire une opinion quant à la véracité de celui-ci. Il explique que cette incompetence est liée au fait qu'il ne peut pas s'identifier à cette femme, mais uniquement à des hommes gays, en raison du fait qu'il perçoit un écart dans les scripts sexuels (Simon, Gagnon, 1973), c'est-à-dire l'apprentissage par l'inscription dans un groupe social de « significations attribuées à certains événements et situations qui les constituent comme sexuels » (Monteil, 2016) des gays et des lesbiennes. S'il a en effet été démontré que les scripts gays et lesbiens diffèrent (Klinkenberg, Rose, 1994), ce qui importe davantage ici, c'est que Daniel affirme l'importance pour lui de pouvoir s'identifier afin d'accompagner des personnes.

D'emblée, on peut avoir une compréhension de pourquoi il tient autant à la question de la véracité du récit : ce qui fait qu'il adhère à l'idée de vérité, c'est que l'identification est une clé importante de l'engagement : il est engagé en tant que gay pour des gays, on mobilise (ou l'on pense mobiliser) ses propres scripts pour les aider, et il faut donc qu'ils soient de « vrais gays ». Or, Daniel exprime, comme bien d'autres, avoir à plusieurs reprises aidé des hommes dont il était sûr qu'ils n'étaient pas gays, mais qui « passaient comme tels », sans que cela le gêne pour autant (sauf dans les rares cas où la personne en face tient des propos homophobes). C'est là bien la preuve qu'il mobilise son homosexualité d'abord comme une compétence (le fait de pouvoir comprendre qui est gay et qui ne l'est pas, pour choisir ou pas de l'aider en conséquence), plutôt que comme une identité qui imposerait l'écart systématique de (celles et) ceux qui ne la partagent pas. Ce que Daniel donne ici à voir est un écart avec ce que nous avons vu précédemment, concernant la dimension excluante que semble imposer la seule identification des bénévoles sur les demandeur·se·s d'asile. Cet écart n'est pourtant que partiel, Daniel comme d'autre s'empresse de préciser que « ça [lui] arrive rarement, ça reste minimal, c'est très peu de DA » qu'il accompagne de la sorte. Ce qui compte pour lui ici, c'est de ne pas perdre son temps avec une personne à l'histoire

invraisemblable, et donc de ne pas assurer un travail *pour*, caractérisé par le sûr fait de rendre service, mais un travail *sur*, marqué par la possibilité d'intervenir sur l'histoire de la personne, et d'en tirer en retour un profit certain : la certitude de ses compétences, tant concernant les rouages de la demande d'asile, que sur sa capacité à identifier, et distinguer, le vrai du vraisemblable. Sa compétence gaie sert donc deux logiques coexistantes, une communautaire, voire communautariste, et une deuxième davantage pragmatique.

Dans l'extrait cité, Daniel semble hésiter en exprimant ce point de vue, or cela tient probablement à ma présence : tout l'entretien que je mène avec lui, que nous avons prévu depuis au moins un an, mais que nous avons dû repousser à cause de la Covid-19, est une longue discussion de plus de trois heures, chez lui, entre deux bénévoles de longue date qui s'échangent des points de vue argumentés sur le travail bénévole, ce qui semble lui manquer. Daniel dit à plusieurs moments de l'entretien qu'il avait toujours fait le choix de désertier les espaces collectifs de l'association par manque précisément de ce type de discussions ; à la suite de l'entretien, j'ai commencé à observer une plus grande participation de sa part, et à partir de l'année suivante il a, aussi par la force des choses, commencé à accompagner des femmes, signe que la question le travaillait en profondeur. Déjà au moment de l'entretien, Daniel exprime effectivement un discours évolutif :

Sara : Est-ce qu'en travaillant avec des hommes tu trouves que tu avais déjà une compétence avant de commencer ?

Daniel : Je croyais l'avoir un peu, mais j'ai vu mes limites. J'ai vite compris que ce n'est pas parce que je suis homosexuel parisien, d'un certain âge, nanti, enfin nanti, bon... Que ce n'est pas pour ça que je vais comprendre ces personnes-là, évidemment que non. Le simple point commun que pourrait représenter l'orientation sexuelle, je me suis vite rendu compte que c'était loin d'être suffisant.

Sara : Et comment tu es devenu compétent alors ?

Daniel : Alors déjà une période assez longue de formation avec Olivier, période au cours de laquelle j'ai déconstruit beaucoup de choses sur ces compétences que je croyais avoir, en me disant que c'est beaucoup plus compliqué que je ne le pensais. Je me suis rendu compte qu'en Côte d'Ivoire, au Sénégal, ça n'a rien à voir ! Mais pour autant, ça ne m'a pas découragé, au contraire ça m'a encouragé parce que je découvrais plein de choses nouvelles, et c'est ça qui n'a fait qu'accroître mon intérêt.

Daniel affirme finalement que les premiers contacts avec les demandeur·se·s l'ont amené à une recomposition de son action, en raison d'une prise de conscience que ce qu'il croyait être une compétence employable dans l'accompagnement, sa carrière homosexuelle, n'allait pas l'aider. La formation aux côtés d'un bénévole plus expérimenté est une période de « déconstruction » de sa croyance selon laquelle l'homosexualité est une ressource mobilisable en tant que compétence de travail, remplacée par la compréhension d'être face à des personnes aux carrières sexuelles différentes, et que celles-ci s'agentent forcément avec la position sociale. Le passage d'une similarité potentielle à la réalisation de la différence devient source d'intérêt, le motivant à poursuivre son engagement. Malgré cette évolution personnelle, la sexualité comme ressource du travail bénévole, pour Daniel, reste prééminente tout en se déplaçant : en s'identifiant aux personnes qu'il accompagne, elle allait lui permettre de pouvoir les aider ; en ne s'identifiant plus, cela lui permet d'acquérir de nouvelles connaissances qu'il peut mobiliser ensuite.

Nous pouvons voir ici que la logique de l'identification vient progressivement moins en faveur d'une logique davantage pragmatique. Or, ces logiques ne s'opposent pas, elles sont au contraire étroitement liées. Le cas de Daniel permet ainsi d'illustrer une autre dimension de la logique d'identification, où il ne s'agit plus uniquement d'être dans une logique du vrai, mais aussi, et non pas plutôt, du vraisemblable, à condition du fait que cela reste exceptionnel. Cela confirme l'acquisition et la valeur de ses compétences de travail et d'identification, ainsi que, pour lui comme pour d'autres bénévoles, cela entretient un certain sens de contrôle sur l'espace associatif et sa dimension communautaire : savoir, ou croire savoir, qui n'est pas vraiment homosexuel, c'est s'assurer que seulement un nombre limité de « fakes » y auront accès.

4.2. Genre, sexualité et valorisation du (travail) bénévole

À la différence de l'entretien que je mène avec Daniel, l'entretien avec Jean-Marc a lieu dans une tout autre configuration : je suis à l'époque une jeune recrue à laquelle il faut expliquer le travail, et j'ai bien l'impression qu'il essaye de m'impressionner par sa compétence. Il exprime beaucoup plus explicitement et fermement que Daniel, un positionnement tranché sur la place qu'occupe sa sexualité dans l'accompagnement :

Sara : Comment tu fais pour comprendre si quelqu'un est gay ?

Jean-Marc : En le questionnant, en discutant avec, ça se sent ! Enfin, moi j'arrive, j'ai une intuition, on va dire masculine ! Moi, j'arrive à repérer à peu près les gens dont je pense qu'ils ne sont pas gay quoi... Déjà quand tu leur demandes, quand tu abordes le problème du sexe ils sont hyper gênés quoi, parce qu'ils ne savent pas ce que c'est.

Sara : Ça arrive assez souvent quand même non, que la personne soit gênée de parler de rapports sexuels ?

Jean-Marc : Non, mais je ne parle pas du sexe, de l'acte, je parle de l'attirance sexuelle, de la découverte de l'homosexualité, quelqu'un qui n'a jamais connu ça, s'il n'a pas une petite sensibilité pour arriver à imaginer comment ça devrait être, il n'arrivera pas à l'exprimer [...]. Donc moi il faut déjà que je sois convaincu que la personne est gay, parce que si la personne n'est pas gay j'ai du mal à la suivre, et donc quand je vois que d'une part la personne n'est pas gay, et que d'autre part il y a aucune chance qu'elle obtienne le statut si elle dit qu'elle est gay, celle-là j'arrête et je les oriente vers une autre association. (Entretien avec Jean-Marc, mai 2016)

Jean-Marc parle d'intuition « masculine » au lieu de parler de compétence, mais il parle tout autant de genre que de sexualité, car dans l'enceinte de l'ARDHIS tous les hommes sont gays. Or, il donne explicitement à voir que cette conception de la sexualité comme une compétence est éminemment genrée : c'est parce que c'est un homme (gay) qu'il peut comprendre si d'autres hommes sont gays. Ainsi, il met en avant une conception de l'homosexualité masculine comme une compétence de travail dans le sens d'un « produit de facteurs antécédents l'acte de travail proprement dit » (Paradeise, 1987 : 37) : Jean-Marc n'a pas à apprendre comment faire afin de discerner le vrai du faux, il le sait déjà en raison du fait qu'il est gay. La position de Jean-Marc est très tranchée et ne laisse pas de place à autre chose qu'une conception très stricte de son rôle dans l'économie de la demande d'asile : son travail est d'identifier des gays, et des non-gays, et son aide en dépendra. Jean-Marc tire de toute évidence une grande fierté de ses capacités à bien effectuer ce travail d'identification, qu'il trouve très valorisant. Je le questionne sur cela :

Sara : Est-ce que le fait que quelqu'un te dise qu'il était en train de mentir, ça aussi ça rentre dans le truc « valorisant », c'est-à-dire de comprendre si quelqu'un est effectivement gay ou pas ?

Jean-Marc : Bien évidemment ! Puisque ça prouve que je ne suis pas trop mauvais !

Jean-Marc, qui met en avant une compétence qui serait presque innée (l'intuition), qui est tout autant une manière de valoriser son propre travail, que d'affirmer une position de surplomb vis-à-vis des demandeur·se·s d'asile (mais aussi vis-à-vis des collègues bénévoles, car cela introduit des formes de compétition). Elle s'apparente au « *god trick* » théorisé dans le champ de l'épistémologie par Haraway (1988), un point de vue qui consiste à « voir tout depuis nulle part » et qui présuppose tout autant qu'il impose un partage net entre objectivité et subjectivité. Le « *god trick* » dont il me semble être question ici est légèrement en décalage avec la définition qu'en donne Haraway, car il s'agit ici d'un point de vue de fait « situé », ou plutôt localisé (dans l'homosexualité masculine), qui aspire en revanche à être universel : dans le périmètre de vision de l'association, il est hégémonique puisqu'il revendique non seulement d'être en mesure de tout voir, mais aussi le droit de classer. Il s'agit d'affirmer un regard savant capable de comprendre et saisir une « vérité sur le sexe » (Foucault, 1994) depuis un point de vue de supériorité, et en même temps d'affirmer l'existence de cette vérité du sexe.

4.3. Contrepoint : la distance sociale comme entrave à l'identification

Cette conception de la sexualité comme une compétence est très genrée, on ne retrouve pas un tel discours chez les femmes lesbiennes, qui sont beaucoup plus hésitantes lorsqu'il s'agit d'exprimer la manière dont elles ont des doutes concernant les demandeur·se·s d'asile. Claire, par exemple, met en avant une série d'éléments qui ont pu la faire douter, mais jusqu'au bout fait attention à montrer les potentielles failles de son raisonnement et de ses indices, montrant une tout autre attitude que Jean-Marc :

Sara : Quels éléments t'ont permis de comprendre que ce n'était pas forcément vrai ?

Claire : Alors (*soupire*), il y avait un trou de 10 ans dans son récit, qu'il n'arrivait pas à m'éclaircir, euh... Voilà. C'était très flou, il y avait... Dès que je posais des questions, il y a fait que des réponses complètement aberrantes.

Sara : Du genre ?

Claire : Des poncifs, mais qui ne tenaient même pas la route, sur l'homosexualité, sur voilà...

Sara : Il était dans le cliché, le stéréotype, ou... ?

Claire : (*soupire*) Oui non, mais c'était un peu, ça sortait un peu de nulle part, c'était... Et puis enfin clairement l'attitude, la personne clairement quand elle parlait d'homosexualité on voyait qu'il y avait un truc de dégoût très fort [...] presque un rictus, de... Enfin voilà c'était très compliqué. Et du coup on essaye de comprendre si c'est parce qu'il y a un dégoût de soi-même, donc on essaye de comprendre qu'est-ce qui se passe, pourquoi, mais bon quand ça s'accumule avec les trous dans le récit, le fait que la personne soit pas à l'aise, le fait que la personne dit qu'elle est en France depuis 5 ans, qu'elle n'a pas demandé l'asile parce qu'elle savait pas... Mais ça, ça ne me gêne pas, ça arrive super souvent, il y a pas de problème ! Mais qu'elle n'est jamais rentrée en contact avec des gens homosexuels, qu'elle a jamais essayé, que voilà... Elle ne connaît pas les droits des homosexuels en France, elle ne s'y est même pas intéressée, je me dis « Bon ! » Il y a beaucoup d'éléments qui me font dire que cette personne-là, bon elle veut demander l'asile, elle ne sait pas trop par quel biais commencer, donc elle se dit que voilà... Mais c'est pas forcément la bonne solution, et voilà, c'est des personnes qui peuvent en plus, selon les cas, hein [être homosexuels] ! (Entretien avec Claire, mai 2016)

À aucun moment il n'est question pour Claire d'une compétence autre que son propre apprentissage des attentes institutionnelles (l'importance d'un récit cohérent, sans « trous », de pouvoir justifier une demande d'asile tardive, de pouvoir s'exprimer tant sur la situation des personnes LGBT dans le pays d'origine qu'en France, etc.) pour exprimer un doute sur la véracité du récit d'une personne. Lorsqu'elle en a un, elle met aussi en avant un doute quant à son doute, du moins face à moi. Cela tient au fait que, contrairement à Jean-Marc, et en partie à Daniel, son homosexualité à elle n'entre pas en ligne de compte lorsqu'il s'agit d'évaluer la véracité de l'homosexualité de la personne en face, ce qui par ailleurs fait qu'elle se retrouve à accompagner tant des hommes que des femmes :

Claire : C'est vrai que j'accompagne beaucoup de femmes, mais je ne demande pas exprès, et j'accompagne plein d'hommes aussi. De toute façon, pour moi c'est pareil, ce sont des histoires tellement éloignées de la mienne ou de ce que je peux connaître que bon, je ne vois pas que ça changerait de n'accompagner que des femmes. (Entretien avec Claire, octobre 2016)

À la différence de Daniel et de Jean-Marc, Claire énonce une position qui récusé l'idée d'une proximité ou d'une identification avec les demandeuses d'asile, et encore plus le fait que ce pourrait être une ressource mobilisable afin de s'assurer de la véracité de la demande. Au contraire, elle met d'emblée l'accent sur l'incomparabilité de sa vie avec celles des demandeur·se·s, sur une distance sociale qu'une orientation sexuelle commune ne pourrait de toute manière pas combler ou réduire. J'ai pu retrouver la même position tenue par Claire auprès d'autres femmes lesbiennes bénévoles — et j'ai souvent tenu la même position moi aussi lorsqu'à la suite de l'annonce de ma transition, on a commencé à m'envoyer toutes les personnes trans qui sollicitaient l'ARDHIS. Il me semble qu'il y a là non seulement un principe de réalité (le fait que les histoires sont très différentes), mais aussi une forme de résistance à la naturalisation de compétences de travail acquises avec le temps, qui risquent de passer au deuxième plan si elles ne sont que le fruit d'une identité, d'une orientation sexuelle. Comme on le verra plus en détail dans le chapitre suivant, pour les femmes lesbiennes l'identification avec les personnes accompagnées n'est pas un facteur qui pousse à l'engagement ni une attente du travail.

Conclusion du chapitre

Ce chapitre a permis de prolonger le questionnement concernant la construction de l'idée d'une spécificité du travail d'accompagnement de l'ARDHIS. Premièrement, j'ai pris en compte la manière dont le temps peut être considéré comme un outil de travail dans l'espace associatif, en ceci qu'il est investi par les bénévoles comme un outil de maîtrise de la demande d'asile, qui passe par un travail constant d'anticipation. Si depuis une vingtaine d'années les politiques migratoires françaises (mais aussi européennes) cherchent à accélérer les procédures dans un but assumé de traiter et expulser le plus rapidement possible celles et ceux qui ne bénéficieront pas de la protection internationale, maîtriser le temps de la demande d'asile devient un outil essentiel à la réussite de celle-ci. Cela permet de développer des relations de travail sur le moyen et long terme dans le but de mettre en mots des récits de vie qui sont, souvent, compliqués à appréhender, et qu'il faut dans le même mouvement parfois façonner en fonction des attentes institutionnelles. Aussi, ce que l'association cherche à faire est de rendre prévisible l'imprévisible, et ainsi de tenter de gagner du pouvoir là où la dépossession est souvent totale, notamment pour les demandeur·se·s d'asile. Face à des

logiques sécuritaires, les associations comme l'ARDHIS tentent d'aménager un espace temporel au sein duquel il est possible de travailler en dehors du seul critère de l'urgence, en découpant le temps, en calculant des délais, etc., et qui est aussi investi du moins symboliquement par l'idée que les usager·e·s pourraient l'utiliser à des fins socialisatrices.

Dans la suite du chapitre, j'ai souhaité mettre en avant les pratiques de travail bénévole, et notamment celles qui se réfèrent à la gestion de la question de la véracité et de la vraisemblance des récits de demande d'asile. J'ai montré dans un premier temps la manière dont le soupçon se pose sur les demandeur·se·s d'asile, en rappelant que si la forme de ce soupçon est tout à fait spécifique, il est le produit d'un fonctionnement généralisé de la demande d'asile qui semble avoir « rattrapé » les requérant·es OSIG. J'ai montré ensuite, très concrètement et à partir d'exemples tirés de ma propre expérience de bénévolat, comment les bénévoles sont amené·es à opérer un travail de discernement entre le vrai et le faux, le vraisemblable et l'invraisemblable, en prenant toujours en compte qu'il s'agit de les faire correspondre à un idéal d'expression orale (précision, cohérence, etc.) plutôt qu'à une norme sexuelle.

En dernier lieu, j'ai souhaité complexifier l'analyse concernant cette partie du travail bénévole en présentant trois manières de l'aborder. Pour ce faire, j'ai mis au travail l'hypothèse que la sexualité ou plus précisément l'homosexualité serait une compétence de travail jugée nécessaire à son accomplissement, qui ferait toute la spécificité du travail de l'association. Si la sexualité est bien comprise comme une compétence par certains bénévoles, elle ne l'est pleinement qu'au prix de sa naturalisation, qui permet aux bénévoles de s'octroyer un pouvoir absolu de maîtrise sur les récits des demandeur·se·s d'asile. Lorsque ce principe est questionné, apparaît un récit qui met l'accent sur l'importance des carrières sexuelles des bénévoles pour pouvoir appréhender celles des demandeur·se·s d'asile. La réalisation d'une distance dans les carrières transforme la position du bénévole, et change la manière dont sa propre carrière sexuelle entre en jeu dans l'accompagnement : élément central pour vérifier si les personnes en face sont bien homosexuelles, il s'agit de tirer un profit de ce décentrement — à la fois en tant qu'homosexuel et que bénévole — de cet écart, à travers l'apprentissage de « choses nouvelles » concernant l'homosexualité dans d'autres pays que le sien. Cette configuration semble toutefois s'estomper sur la question du genre : il y aurait des carrières sexuelles bien trop éloignées pour qu'elles puissent être appréhendées, celles des femmes, et dont il semble difficile de se rapprocher sans la médiation d'une femme lesbienne. Celles-ci cependant semblent s'écarter des discours de leurs camarades masculins,

mettant plutôt en avant, dans l'expression de leurs doutes quant à la véracité des récits, des compétences apprises localement quant aux attentes institutionnelles. Cette distanciation, dans les discours et dans la pratique, me semble tenir à une récusation de la naturalisation de la sexualité comme compétence, et de pouvoir en faire réellement un outil de travail, renforcé par le constat toujours renouvelé d'une différence très importante non seulement dans les carrières sexuelles, mais dans les trajectoires de vie respectives entre bénévoles et demandeur·se·s d'asile.

Un dernier élément mérite d'être pris en compte dans l'analyse de ce qui fait, ou pas, la spécificité du travail bénévole de l'ARDHIS, à savoir la composition sociologique de l'association, et la forte disponibilité biographique des bénévoles qui en ont façonné les pratiques de travail, à partir notamment d'un fort investissement temporel de l'espace associatif d'une part. C'est sur ce point, et sur les changements intervenus dans la sociologie de l'association au fil des années, que se concentre le chapitre suivant, qui permettra de mieux comprendre que l'idée d'une spécificité associative tient aussi aux positions sociales de ses membres.

CHAPITRE 4 : CONFIGURATIONS D'ENGAGEMENT DANS L'ESPACE ASSOCIATIF : DE LA CONJUGALITE A LA SOCIABILITE

Introduction

Les chapitres précédents ont porté sur la construction de la cause portée par l'ARDHIS. Cette cause est comprise comme spécifique en ceci qu'elle se place au croisement de deux mouvements sociaux, et qu'elle contribue à leur jonction progressive. Cela tient aussi à son action et aux répertoires adoptés : le travail d'accompagnement individuel, véritable moteur de l'association, est conçu par les bénévoles en se démarquant des actions qui sont proposées dans d'autres espaces associatifs d'aide aux personnes migrantes pour deux raisons principales. Premièrement, la place du temps dans l'action, comme un objet que les bénévoles cherchent à maîtriser afin de rompre avec les logiques de dépossession temporelle de la demande d'asile ; deuxièmement, le fait que la sexualité et le genre sont des facteurs centraux dans l'accompagnement, tant comme des vecteurs d'identification des bénévoles aux demandeur·se·s d'asile, que comme de réels outils de travail, dont j'ai montré cependant les limites.

Ce chapitre porte sur les différentes configurations d'engagement au sein de l'ARDHIS. Il essaye de répondre à des questions classiques de la recherche sur les mouvements sociaux, concernant les manières dont les trajectoires d'engagement sont structurées par différents facteurs, à la croisée entre facteurs dispositionnels, biographiques, et enrôlement dans des réseaux sociaux (Duriez, Sawicki, 2003). Leur analyse permettra de souligner la prégnance de certains éléments biographiques dans des engagements longs et forts (c'est-à-dire avec une multiplication de tâches et de rôles), qui octroient à ces bénévoles des places importantes au sein de l'association et vont être érigées comme des références de ce qui est attendu des nouvelles recrues. Cette configuration, longtemps majoritaire, laisse progressivement la place à une autre configuration caractérisée par l'importance des réseaux sociaux et la sociabilité, et par la recherche d'une dimension collective du travail. Enfin, l'on voit apparaître une dernière configuration où la place de la sociabilité est prépondérante, tant

en amont qu'en aval de l'engagement, et qui donne lieu à des engagements sensiblement moins long et forts.

Ce qui différencie ces configurations d'engagement, ce sont en premier lieu les écarts de disponibilité biographique des bénévoles, liés à la position de bénévoles sur le marché du travail et la stabilité de leur emploi. Cette différence tient en partie aux écarts d'âge qui existent entre les membres qui s'engagent à différents moments de la vie de l'association et dans des configurations différentes. En raison de ces écarts d'âge, et du fait qu'ils se recoupent avec une division genrée (les anciens bénévoles fortement engagés sont surtout des hommes mûrs, les nouvelles recrues sont pour beaucoup des jeunes femmes), je vais parler de « générations bénévoles » afin de souligner que le long des lignes de démarcation de ces configurations d'engagement se joue un conflit au cœur de la vie associative de l'ARDHIS qui a amené à la transformation progressive de son action.

Ces « générations » se distinguent aussi par un rapport différent à l'engagement et au travail bénévole, avec une démarcation assez nette entre une conception individuelle et collective de celui-ci. On observe en effet, chez les bénévoles plus anciens, une configuration d'engagement très centrée sur les compétences professionnelles acquises dans le monde du travail, que les bénévoles souhaitent mettre à disposition de l'association. Ceci concerne davantage des hommes, en milieu de carrière professionnelle, âgés de plus de 40 ans, engagés au début des années 2010. Au même moment, des bénévoles plus jeunes s'engagent aussi, mais pour elles et eux la question des compétences professionnelles s'inverse : le travail bénévole devient plutôt une source d'apprentissage que de déploiement de connaissances précédentes. On voit aussi apparaître dans cette configuration une dynamique qui se révélera durable, qui met beaucoup d'importance sur l'expérience collective de l'espace associatif et sur le développement d'une sociabilité à partir de cet espace.

À ces deux dynamiques d'engagement s'en ajoutent deux autres, qui font leur apparition au tournant de 2015-2016, véritable moment de renouveau en lien avec la « crise des réfugiés », qui fonctionne comme un réel moment de prise de conscience pour certains. D'autre part, chez les plus jeunes, surtout des femmes, et qui sont le contingent le plus important des nouveaux recrutements, on voit se développer un bénévolat plus informel (Prouteau, 1998), ancré dans la sociabilité plus que, comme la génération précédente, dans le travail. Cela exerce aussi une influence sur la mise à disposition des compétences professionnelles, qui seront concentrées sur des activités autres que le travail d'accompagnement en lui-même.

L'apparition et la consolidation d'un engagement plus informel sont des éléments permettant d'analyser la (mise en) crise de l'accompagnement et de sa spécificité, ici à partir de l'interaction/confrontation entre les disponibilités biographiques des bénévoles et le changement dans les effectifs de l'équipe, et d'autre part les changements structurels de la demande d'asile. Ceci, nous le verrons par la suite, amène à des tentatives de professionnalisation, stratégie de pérennisation de l'action envisagée afin de suppléer à un bénévolat qui n'arrive plus à se soutenir tout seul. Cependant, cette professionnalisation a comme effet davantage le creusement d'une division inégale du travail bénévole, d'une part, et d'autre part la multiplication d'actions qui détournent les forces bénévoles de l'accompagnement.

1. Des hommes et leurs rencontres : les « anciens », entre conjugalité et dispositions professionnelles

Le pôle asile de l'ARDHIS a été créé afin de séparer l'action d'accompagnement de demandeur·se·s d'asile de celle de suivi des couples binationaux, et pour formaliser celle-ci, par des membres qui étaient déjà engagés à l'association et qui y étaient arrivés en raison d'un intérêt personnel lié à leur couple. Comme nous l'avons vu dans les deux chapitres précédents, avec les personnes circulent aussi les répertoires d'action, amenant à la mise en place d'une action centrée sur la défense de droit et le dialogue avec les pouvoirs publics. Ainsi, l'équipe bénévole de l'association a été longtemps composée d'hommes, en majorité, et de femmes, en minorité, avec un·e partenaire étranger·e, ayant sollicité l'association pour une aide à la régularisation, et qui y sont resté·es ensuite. Si des centaines de couples sont passés par l'association au fil des années, peu y sont restés — a fortiori sur le temps long — en tant que bénévoles. Malgré des récits d'engagement qui mettent en avant un « engagement par l'amour » (Salcedo, 2015), et bien que la dimension conjugale soit déterminante dans la fondation d'abord et la rencontre ensuite avec l'espace associatif, ce sont d'autres facteurs qui permettent d'objectiver cette configuration d'engagement.

L'association a historiquement été marquée par une forte présence masculine : parmi les 21 personnes qui l'ont fondée, on trouve une seule femme ; entre 1998 et 2018 une seule femme, Florence d'Azémar en a été la présidente, en 2002. Manuela Salcedo met en avant

dans son travail à quel point elle a eu l'impression de « rater son terrain » de thèse car exclue, en tant que jeune femme lesbienne, du réseau d'homosocialité masculine qu'est l'ARDHIS à l'époque de son terrain, entre 2009 et 2015, ce qui est pour le moins révélateur de la difficulté que semblent avoir certains membres à créer un espace inclusif pour les femmes. À mon arrivée à l'association, le constat est similaire : parmi les bénévoles, toutes trajectoires et tous rôles confondus, je compte 5 femmes pour plus de 20 hommes ; parmi ces femmes, il y a deux jeunes avocates, en couple, qui quitteront l'association peu après, une fois entrées pleinement dans leur nouveau métier, pour collaborer de manière informelle avec l'association en tant que professionnelles extérieures. Parmi les 3 autres femmes engagées à mon arrivée, on retrouve Claire, la trentaine, engagée depuis plusieurs années et un des piliers de l'association — la seule femme à ce moment-là —, Nolwenn, jeune étudiante qui partira au bout de deux ans, et Marie, proche de la retraite, qui quittera elle aussi l'association pour s'installer loin de Paris deux ans après.

Encart 4: Prendre place dans une association divisée

Mes observations de la sociologie de l'association ont été rapidement influencées par mon intégration progressive au groupe de « jeunes », ainsi que par ma proximité avec Ludovic.

En effet, à mon arrivée, mon profil ne correspond pas exactement à celui attendu des hommes (je suis étudiant j'ai moins de 30 ans, et je n'ai pas une situation professionnelle stable) ; je rentre plutôt dans une catégorie intermédiaire, celle des « jeunes », ce qui risque de ne pas me valoir une inclusion des plus aisées dans l'équipe bénévole, comme on le verra avec le témoignage de Nolwenn. À cela s'ajoutent les doutes qu'il pouvait y avoir concernant mon identité sexuelle, ce qui fait que j'ai beaucoup de mal à me rapprocher de certains bénévoles plus anciens. Si mon statut professionnel et mon âge me placent à ce moment quelque peu à l'écart par rapport à la majorité des hommes, j'ai cependant été rapidement sollicité par les membres plus proches de ma classe d'âge, notamment par Nolwenn, et plus tard par Claire, qui, comme elle le révélera plus tard voyait en moi « un allié potentiel », du fait de mon âge, mais aussi du flou qui entoure mon identité sexuelle, comme je le montrerai dans le chapitre suivant.

Le fait de beaucoup côtoyer Claire et Nolwenn m'a transmis une vision homogénéisante, mais forcément partielle de l'association, comme dominée par le « groupe de vieux mecs

gays blancs bourgeois », et donc des frontières qui séparaient l'association en deux : d'un côté des hommes en milieu ou fin de carrière, appartenant plutôt aux classes supérieures et fortement dotés en capitaux économiques et/ou culturels, blancs et homosexuels, et de l'autre... les autres : femmes, lesbiennes, jeunes, personnes racisées, etc. Assez rapidement cependant, tant via les conversations informelles permises par l'engagement ethnographique que par les premiers entretiens menés au bout de quelques mois, il m'est apparu assez clair que ce qui était pensé par certaines comme un groupe homogène ne l'était pas, et qu'au contraire, lorsqu'on s'intéressait aux trajectoires d'engagement, carrière professionnelle, conjugale et rapports sociaux de sexe s'entrecroisent. C'est en particulier le fait d'avoir passé beaucoup de temps, lors de ma formation au travail bénévole, avec Ludovic, alors parmi les plus engagés, qui m'a permis de voir que les trajectoires d'engagement étaient plus diverses que mes camarades plus jeunes ne le disaient, et que les manières d'investir le travail bénévole n'étaient effectivement pas homogènes ; parler d'un « groupe de vieux mecs gays blancs bourgeois » m'est ainsi apparu réducteur.

En prenant en compte l'ancienneté d'engagement, parmi les bénévoles engagé·e·s depuis au moins 2 ans et qui exercent des responsabilités associatives (coordination, élection au CA et/ou au bureau de l'association), il n'y a à ce moment-là que Claire. Parmi les hommes, les trajectoires et les niveaux d'engagement semblent au premier regard bien plus homogènes. Ludovic, Olivier, Quentin, Jérôme, Jean-Marc, Mickaël, Raphaël, qui ont déjà été cités dans ce travail, sont les membres les plus engagés à ce moment de l'histoire de l'association : ils sont tous élus au CA, tous engagés depuis au moins 3 ans, et certains depuis bientôt dix ans. Parmi les nouveaux arrivants, Stéphane, ainsi que Cyril et Daniel, se sont engagés entre l'automne 2015 et l'été 2016. À mes yeux, à l'exception de Stéphane et Quentin, seuls à avoir entre 30 et 40 ans au moment du début de l'enquête, les autres profils sont plutôt similaires : entre 40 et 60 ans, appartenant aux classes moyennes-supérieures, résidant pour la plupart dans Paris intra-muros.

1.1. Le genre des carrières professionnelles

Dans un premier temps, je vais revenir sur les quelques facteurs en mesure d'expliquer la forte présence masculine au sein de l'ARDHIS, qui distingue l'association d'autres espaces de bénévolat — de manière générale (Insee, 2008 ; Nahoum-Grappe, 2018 ; Simonet 2010), et en particulier en faveur de publics migrants (Pette, 2012), davantage marqués par une majorité de femmes. Comme souligné plus tôt, le premier élément de réponse concerne la carrière conjugale des bénévoles, engagés dans des relations de couple avec des partenaires étrangers. Manuela Salcedo met en avant dans son travail qu'il est nécessaire de croiser les carrières conjugales avec les carrières professionnelles des bénévoles. En effet, si parmi les fondateurs de l'association nous retrouvons 20 hommes — tous en couples à ce moment-là avec un homme étranger (extraeuropéen), c'est aussi qu'une bonne partie de ces hommes ont (eu) des carrières professionnelles les ayant amenés à voyager ou à séjourner régulièrement dans des pays étrangers, et notamment dans différents pays d'Afrique, où ils ont rencontré le partenaire qu'ils ont cherché ensuite à faire régulariser.

« Un premier aspect à souligner est que pour des raisons intrinsèques, une grande partie des couples binationaux se rencontrent à l'étranger, souvent dans le pays d'origine du conjoint étranger. Ces rencontres sont possibles pour des ressortissants français qui, pour des raisons professionnelles ou touristiques, sont amenés à voyager dans ces pays. Détenteurs de moyens économiques, ils rencontrent leur conjoint soit par internet soit dans des lieux publics ou des commerces de la nuit où se fréquentent des locaux, des touristes ou des expatriés. En effet, la moitié des couples interviewés se sont rencontrés pour la première fois en dehors de la France » (Salcedo, 2015, p. 356)

Les données disponibles au sein de l'ARDHIS concernant la composition et les configurations des couples binationaux, collectées et mises en forme par Julien Bécasse et Valerya Viera Giraldo dans le rapport *Des amours, cent frontières* (ARDHIS, 2019) donnent à voir des similarités dans la configuration initiale des couples : la moitié des couples ayant répondu à l'enquête, femmes et hommes confondus, se sont rencontrés à l'étranger, dans le pays de naissance du partenaire étranger. Cependant, la taille des échantillons est très diverse, et cela correspond aux écarts observés dans la représentation des hommes et des femmes au sein du pôle couple : seulement 10 couples de femmes ont répondu, contre une centaine de

couples d'hommes. Si, en termes de pourcentages, hommes et femmes rencontrent de manière égale des partenaires étrangers à l'étranger, en chiffres absolus, cela reste un phénomène qui concerne davantage les hommes. Ainsi, l'accent est à placer davantage sur la possibilité de l'expatriation que sur la possibilité, une fois expatrié, de rencontrer un·e partenaire sur place.

Historiquement, les recherches quantitatives et qualitatives sur l'expatriation soulignent à quel point l'expatriation est avant tout masculine. Nancy Adler (1984) a mis en lumière des « mythes » qui régissaient ce phénomène : le fait que les femmes ne souhaitent pas des carrières internationales, le fait que les entreprises hésitent à « envoyer » des employées femmes à l'étranger, de surcroît seules, et la présumée hostilité des pays d'expatriation à accepter des femmes expatriées et en position de pouvoir. De fait, celles-ci ne constituaient que 3 % de la population expatriée dans les années 1980, et ne sont quelques décennies plus tard qu'un cinquième des expatriés dans le monde (Brookfield, 2012). Ces chiffres sont issus d'études qui calculent l'expatriation à partir des données d'entreprises, ce qui peut partiellement les fausser. Comme le souligne Saba A. Le Renard dans son enquête à Dubaï, les personnes qui partent avec un visa de travail pour chercher du travail sur place sont nombreuses, alors qu'elles ne seraient pas forcément comptées dans les chiffres des expatriées faute de s'être déplacées pour le compte d'une entreprise (Le Renard, 2019).

Ainsi, les travaux sur l'expatriation et sur les migrations nord-sud, en particulier de la France vers des pays d'Afrique (Brand, 2016), mettent en avant le caractère fortement genré des carrières d'expatriation, malgré une participation à la vie active comparable entre les hommes et les femmes, et une meilleure performance de celles-ci par rapport aux hommes en contexte d'expatriation (Mérignac, 2009). Comme le montrent les travaux de Saba A. Le Renard (2019) et de Claire Cosquer (2018), les femmes expatriées sont bien souvent des femmes d'expatriés, et servent comme garantie de l'hétérosexualité de leur mari et d'une hétéronormativité nécessaire à l'expatriation. Si Le Renard analyse un certain nombre de trajectoires de femmes expatriées seules, donc du statut officiel de « célibataire », son analyse met bien en avant que celles-ci, après une période d'initiation à la vie dubaïote, « se rangent » et finissent pas se mettre en couple avec un homme, lui aussi occidental. Cela tient au contexte émirien, où les relations entre « occidentaux » et « locaux » sont proscrites. Il n'en va pas de même concernant d'autres contextes d'expatriation, où les rapports hiérarchiques à l'égard des locaux et « expat' » sont inversés, et où les rapports sociaux entre les différents groupes organisés de manière bien différente. Le travail de Magdalena Brand témoigne de

l'organisation des échanges économique-sexuels et des frontières sexuelles et raciales qui en découlent entre femmes centrafricaines et hommes blancs français (Brand, 2016). Lorsque les femmes s'expatrient seules, et non pas dans un cadre conjugal, cela n'est possible qu'après avoir traversé un certain nombre de difficultés liées tant aux représentations que les employeurs ont des femmes, que concernant l'acceptation difficile de celles-ci dans le cadre de l'expatriation (Mérignac, 2009).

Un deuxième élément à prendre en compte dans les carrières professionnelles des femmes, de surcroît lesbiennes, concerne les trajectoires géographiques et familiales des gays et des lesbiennes en France : si les premiers ont des parcours marqués par un passage qui semble presque obligatoire par Paris, et donc un accès à un marché du travail potentiellement international (comme c'est le cas pour nombre de bénévoles de l'ARDHIS) les secondes ont des parcours de vie davantage marqués par un attachement, volontaire ou contraint, à leur famille et à leur territoire de naissance ; elles ont donc des trajectoires marquées par une mobilité moindre, y compris à l'intérieur du pays (Meslay, 2019). Ces inégalités face à la mobilité tant professionnelle que géographique, tant nationale que transnationale, permettent de mieux comprendre la surreprésentation des hommes en couple avec des hommes étrangers dans les rangs de l'association, ce au moins dans les premières années de vie de celle-ci.

Cependant, tous les hommes engagés à l'ARDHIS depuis sa fondation n'ont pas été expatriés et tous n'ont pas rencontré un partenaire les ayant amenés, à un moment de leur vie, à se rapprocher de l'ARDHIS à l'étranger. Cette dynamique d'engagement liée à la conjugalité semble en effet progressivement s'estomper. Lorsque je rejoins l'association, j'apprends petit à petit que parmi les bénévoles hommes engagés peu ont eu un parcours professionnel marqué par l'expatriation. Ceux ayant ce profil, correspondant à ce qu'analysait Manuela Salcedo dans sa thèse, sont engagés depuis déjà 5 à 10 ans et sont devenus minoritaires dans l'équipe bénévole du pôle asile ; il en reste à l'époque un seul, les autres s'étant progressivement désengagés au profit d'une nouvelle génération de bénévoles. C'est au début des années 2010 qu'il y a eu un renouveau de l'engagement au sein du « pôle asile », avec une diversification partielle des profils, laissant la place à des hommes qui n'avaient pas forcément eu une expérience d'expatriation, mais pour lesquels la rencontre avec des partenaires étrangers reste centrale dans leur trajectoire d'engagement.

1.2. De la rencontre avec un homme à la rencontre des dispositions professionnelles

La conjugalité demeure un enjeu important dans le renouveau de l'engagement ; cependant, les dynamiques qui les relient diffèrent peu à peu. Pour un certain nombre de bénévoles, c'est la rencontre avec des partenaires étrangers qui les amène à rencontrer l'association et les enjeux de ses luttes alors que la rencontre a lieu sur le territoire français et non pas à l'étranger avec un homme qui entame une procédure de régularisation par l'asile. Certains bénévoles arrivent ainsi à l'ARDHIS, non pas pour trouver une voie de régularisation d'un partenaire, mais parce qu'un partenaire était déjà engagé dans la procédure de demande d'asile. Cette rencontre, cependant, n'explique pas tout. Ce qui pousse Ludovic et Mickaël, c'est au moins autant la rencontre entre les dispositions professionnelles et les besoins, réels ou supposés, de l'association.

a) Investir ses compétences professionnelles : le cas de Ludovic

Ludovic est un bénévole engagé pendant une période de plus de 10 ans. Il a rejoint l'association à la fin des années 2000 et a contribué à créer le pôle asile, qu'il a coordonné pendant plusieurs années. Il fait partie des personnes qui ont à leur actif plusieurs centaines de suivis, avec une présence stable au sein de postes de responsabilité au sein de l'association (CA, bureau, coordination). Il a aussi régulièrement endossé un rôle de représentation de l'association auprès des pouvoirs publics, revendiquant des compétences comme l'aisance oratoire. Très réservé sur sa vie privée⁴⁹, il livre un récit succinct, mais néanmoins riche, concernant son arrivée à l'ARDHIS :

⁴⁹ Malgré une certaine proximité entre nous, mûrie au cours des deux années passées à travailler dans un bureau adjacent du sien, et le fait qu'il a été une source principale et de mon apprentissage du bénévolat, et de ma prise de notes en tant que chercheuse, Ludovic refuse que j'enregistre l'entretien qu'il accepte (après des demandes réitérées) de m'accorder. Pour justifier son choix, il affirme sur un ton moqueur que « si tu m'enregistres, je ne vais pas dire les mêmes choses de la même manière ». Cette constante réflexion sur la parole, la sienne et celles des demandeur·se·s, est un élément de plus à prendre en compte dans l'analyse que je fais de sa trajectoire.

« J'ai rencontré un homme [d'un pays d'Asie] et j'ai appris qu'il était en situation de demande d'asile. Il m'a montré ses papiers, son dossier, et m'a expliqué ce qu'il devait faire — l'histoire écrite, puis l'entretien — et m'a demandé de l'accompagner dans une association, que je ne connaissais pas. Je ne connaissais pas l'asile, rien du tout, c'était un monde inconnu pour moi. Bon, je l'ai fait, et c'était l'ARDHIS, il s'est entretenu avec [un bénévole]. J'ai compris tout de suite que j'aurais pu l'aider, et aider des autres aussi. En fait j'ai compris que tout ça ne tenait qu'à la parole, à la manière de la façonner, de l'écrire, et à la manière de s'exprimer. Et comme je sais faire avec ça, avec la parole, le texte, j'ai me suis dit que j'aurais pu aider. » (Entretien avec Ludovic, mars 2018)

Dans le cas de Ludovic, cette relation avec un homme étranger n'aura pas été déterminante dans sa décision de s'engager en tant que bénévole. En effet, Ludovic ne reste pas à l'association dans un premier temps afin de s'assurer que la procédure de la personne aboutisse, ou car il se sentirait redevable, comme cela est le cas pour d'autres, d'une dette envers des personnes qui l'auraient aidé lors d'un séjour à l'étranger (Salcedo, 2015, p. 305). Ce qui semble le motiver est la rencontre entre ses compétences professionnelles et ses dispositions culturelles avec la réalité du travail bénévole. À l'époque, le travail bénévole en est fortement centré sur l'écriture des récits de vie de ceux et celles-ci, avant que la pratique ne s'oriente davantage vers un travail sur l'expression orale des demandeur·se·s, jugée plus déterminante dans l'obtention du statut de réfugié. Détenteur d'un doctorat en sciences humaines, lecteur avide et travaillant dans une grande maison d'édition, Ludovic trouve dans le travail bénévole et dans l'écriture de récits, ainsi que dans le façonnement de la parole orale des demandeur·se·s d'asile, un espace où valoriser un certain nombre de dispositions et compétences acquises au cours de ses études et de son travail. Dans le fichier interne de l'association consacré au recensement des bénévoles et de leurs compétences éventuelles (langues parlées, disponibilités horaires particulières, etc.), il précise qu'il est « expert dans l'écriture du récit » ; il est le seul à l'avoir revendiqué. C'est le fait de « savoir écrire » et de « savoir parler » qui l'amène à occuper et revendiquer des positions de responsabilité et de représentation, notamment auprès des pouvoirs publics — du Ministère de l'Intérieur aux institutions de l'asile, ainsi qu'à s'assurer de la qualité (et de la quantité) des ressources associatives qui sont distribuées aux demandeur·se·s d'asile. Un élément en particulier permet de saisir ses revendications et la manière dont elles polarisent l'espace associatif. Mon arrivée sur le terrain se fait dans un climat de débat concernant l'octroi d'attestations de suivi

aux demandeur·se·s d'asile — débat qui ne cessera de refaire surface au fil des années. L'enjeu, à ce moment-là, tournait autour de la demande de plusieurs bénévoles de pouvoir eux-mêmes rédiger et signer des attestations, car celles-ci étaient « monopolisées » par un seul membre, Ludovic, qui se chargeait de toutes les rédiger lui-même. Lorsque, quelques mois après mon arrivée, nous discutons un soir en attendant qu'un demandeur retardataire arrive dans son bureau, il se défend ainsi de cette pratique, tout en souhaitant transmettre au jeune bénévole que je suis un principe directeur de son engagement :

[Discussion avec un bénévole] « En tant qu'association, on doit s'assurer que notre communication soit cohérente, et juste, on ne peut pas dire n'importe quoi, et n'importe comment. Du coup, oui, c'est moi qui rédige, c'est moi qui valide, et je l'assume... On voit parfois des attestations qui sont rédigées par d'autres, ce sont des catastrophes ! Bourrées de fautes, vides, elles ne disent rien, on ne sait pas si ça aide ou ça dessert le DA... » (Note de terrain, mai 2016).

Ludovic fait ici référence à une attestation de suivi qui a été rédigée pour un demandeur d'asile par un bénévole, engagé depuis longtemps, et en charge de l'équipe de foot de l'association. L'attestation affirmait dans un langage très succinct que la personne en question participait à l'« activité foot » de l'ARDHIS. Cette expression en particulier, « activité foot », emporta la colère de Ludovic, car « on ne dit pas ça comme ça, ça ne veut rien dire “activité foot”, il fait quoi, il joue ? il entraîne ? il amène à boire ? il regarde les autres jouer ? » (Note de terrain, mai 2016). Le manque de précision de l'attestation signée par cet autre bénévole contraste avec l'injonction aux détails précis et contextualisés de la procédure de demande d'asile : si une grande part du travail bénévole consiste à faire parler de manière détaillée les demandeur·se·s, les bénévoles sont soumis au même régime d'attente, et le rôle de Ludovic est ici de contrôler que ce régime soit respecté. C'est sur cette distinction entre les autres membres et lui-même, et sur la revendication et la monopolisation de certaines ressources que Ludovic fonde son leadership. C'est aussi en raison de cette monopolisation qu'il finira par être remis progressivement en cause, et ce par un collectif de bénévoles numériquement important mais aux ressources et compétences alors encore faibles.

Les compétences de Ludovic deviennent des répertoires d'action de l'association : les récits écrits soignés, une attention particulière à la parole orale, un travail incessant de questionnement afin de déceler les ombres et les failles des récits, ainsi qu'une attention aux véritables raisons de la demande d'asile amenant les bénévoles à opérer un travail de tri entre

les « vrais » et les « faux », ce sont autant de pratiques du travail que Ludovic a contribué à impulser et consolider au sein du pôle asile.

b) L'engagement comme projet à la croisée des compétences et des rencontres personnelles : le cas de Mickaël

Comme Ludovic, Mickaël est un bénévole qui a longuement marqué l'histoire récente de l'ARDHIS. Engagé à partir de 2014, il a assuré le suivi de plusieurs centaines de demandeurs d'asile (uniquement des hommes), et a contribué, quand il n'a pas travaillé seul, au développement d'un nombre importants d'activités de sociabilité au sein de l'association. Au moment de mon arrivée dans l'association, Mickaël est un membre du « pôle asile » qui commence à prendre de l'importance et à monter en grade, car il deviendra bientôt un des coordinateurs. Il a par ailleurs longtemps été engagé au sein du conseil d'administration et au bureau asile. Il retrace ainsi son arrivée à l'ARDHIS :

Mickaël : Je suis là pour me faire du bien en aidant les autres, c'est parti de là, j'ai senti que j'avais besoin d'apporter quelque chose à d'autres personnes, de me sentir utile à ça. Ma vie a fait que j'ai été confronté à des étrangers en situation d'exclusion ou de difficulté d'insertion dans un premier temps, en particulier un ami, qui est à Londres, qui a eu le statut de réfugié en Angleterre. Donc déjà ça m'a éveillé à cette problématique, de la place des réfugiés homosexuels dans la société. Ensuite, de la place des réfugiés, de la difficulté de s'insérer dans la société française. Cet ami était tellement mal dans la société anglaise qu'il est tombé dans la prostitution, qui l'a amené à l'addiction pour survivre, et je l'ai vu s'effondrer complètement. Ça m'a révolté, ça m'a fait réagir, je ne pouvais rien faire à Londres évidemment, mais en gros je me suis dit : il y a un sujet, il y a un fait social, il y a quelque chose, et si tu dois te sentir utile aux autres, si tu peux aujourd'hui apporter quelque chose, tu as la possibilité de le faire. D'autant que, à côté, dans mon travail, je fais de l'analyse de récits de vie, et de constructions de projets individuels, ça fait des années que je travaille dans les récits de vie et le développement de projets perso. Donc je suis venu à l'ARDHIS dans cette idée d'insertion sociale. Pas dans l'idée de la demande d'asile. Mais en fait pour travailler sur l'insertion sociale il faut d'abord instruire la demande d'asile (*rites*).

Sara : Est-ce que tu pourrais dater toutes ces choses ?

Mickaël : Bien sûr. Mon premier contact à l'ARDHIS date de février 2014, et le moment où j'ai mis les pieds sérieusement dans l'accompagnement c'est un an plus tard à peu près. Le premier contact en fait je m'étais dit que je pouvais travailler au pôle couples, et puis, dans cette année-là j'ai rencontré cet ami anglais, je l'ai vu au cours de cette année s'effondrer et en février-mars, quand je suis revenu de Londres, je l'avais vu dans un état catastrophique, je me suis dit, bon, il y aussi des DA en France, et ce que je viens de vivre en un an avec lui, je le voyais pas tous les jours, mais en gros c'était descente aux enfers, c'est pas acceptable. [...] Donc, mon entrée à l'ARDHIS, c'est vraiment lié à l'insertion, c'est pour ça que mon objectif au sein de l'ARDHIS quand j'ai commencé à m'investir, ce n'est pas tellement la demande d'asile, c'était développer des actions d'insertion, du type l'exposition photo, du type les visites de Paris, le sport. L'idée c'était se construire, donc en fait se repenser, tu vois... (Entretien avec Mickaël, octobre 2017)

Mickaël affirme d'emblée qu'il est à l'association « pour se faire du bien en aidant les autres » : on retrouve là un motif classique des trajectoires d'engagement auprès des personnes en situation de précarité, qui a pu être analysé comme un « plaisir fortement soutenu par une dynamique d'individualisation », qui permet d'analyser en retour l'espace associatif comme un espace de « valorisation » de soi (Veermersch, 2004). En effet, c'est aussi une manière pour Mickaël de cadrer le public auquel il s'adresse dans son engagement, marqué par le fait d'être dans « le besoin », voire par des besoins, qu'il détaille par la suite comme des formes de précarité dues au statut migratoire et à l'identité sexuelle.

Mickaël développe ensuite le récit de son début d'engagement à la croisée de ces deux éléments. La rencontre avec un homme gay en demande d'asile lui a appris l'existence d'une « catégorie », d'un groupe social en situation de précarité, les étrangers homosexuels, qu'il qualifie de « fait social ». Ce qui motive Mickaël pour s'engager n'est pas uniquement cette première rencontre, mais une deuxième, symbolique, entre ses compétences professionnelles et ce qu'il perçoit comme une nécessité propre au public dont il apprend l'existence et souhaite s'occuper à ce moment-là. Le travail de Mickaël consiste à accompagner des sportifs de haut niveau en fin de carrière dans des parcours de sortie de leur pratique en vue d'une reconversion dans une deuxième carrière professionnelle. Le lien entre sa profession et son engagement est le travail sur les récits de vie, sur l'objectivation des carrières — qu'elles soient professionnelles, sportives ou sexuelles — par-delà les quelques éléments clés de

celles-ci, et la mise au service de cette objectivation afin d'atteindre un nouveau palier de la vie d'une personne — qu'il s'agisse d'entamer une nouvelle carrière professionnelle ou de commencer une nouvelle vie dans un nouveau pays.

Mickaël transpose ses compétences professionnelles dans l'espace associatif via des techniques d'accompagnement particulières. Il suit un grand nombre d'hommes, et il voit chacun d'entre eux très régulièrement, comme il le dit lui-même : « J'essaye de les voir au moins toutes les trois semaines ; moi, ce qui m'intéresse, c'est de faire un travail de fond ». Lors de ces rendez-vous, Mickaël note rigoureusement tout ce qui se dit dans un fichier sur son ordinateur. Il se retrouve ainsi, pour chaque demandeur d'asile qu'il suit, avec un document de plusieurs dizaines de pages dans lesquelles est reportée chaque information, potentiellement utile dans le travail d'accompagnement ainsi que pour les personnes accompagnées. Comme il me l'explique un soir : « Je note tout, et je reviens dessus, je leur répète parfois, pour leur montrer qu'ils ont évolué, qu'ils pensent pas la même chose, ou qu'ils le disent autrement... je leur montre qu'ils avancent. » (Rendez-vous de travail. Note de terrain, mars 2017).

Cette conjonction entre réalisations d'un « fait social », en même temps que celle de la possibilité de mettre ses compétences au service de l'aide à des formes d'insertion, amène Mickaël à développer différents projets. Ceux cités (exposition photo, visites de Paris) seront mis en place au cours de son engagement dans l'association, souvent de manière individuelle, et non sans un certain nombre de résistances de la part d'autres bénévoles, qui les jugent secondaires vis-à-vis du but premier de l'association, l'accompagnement de la demande d'asile.

c) Quand la sexualité pallie la distance sociale : le cas de Daniel

Daniel est bénévole à l'association depuis 2015 ; il est fortement engagé auprès des franges les plus précarisées du public accompagné, notamment les personnes en procédure Dublin. Il fait partie de ces bénévoles qui sont arrivés à l'association en 2015 : leur mobilisation arrive au moment de la « crise des réfugiés », la même année, qui a joué un rôle de déclencheur. Comme on va le voir dans l'extrait suivant, Daniel revient lui-même de manière assez spontanée et lucide sur sa propre disponibilité biographique — notamment le fait d'être célibataire, sans enfants, que ses parents soient décédés, et de bénéficier d'une

position sociale aisée — lui ayant permis d’abord de mettre un frein à son activité professionnelle, et à la suite de cela d’engager plusieurs tentatives pour occuper son temps libre avec des activités diverses. L’engagement est finalement l’activité qui l’emporte sur les autres, et la conjoncture temporelle et politique est centrale dans ce choix.

Sara : Tu as quitté le monde de l’entreprise, donc...

Daniel : Je suis en freelance oui. Il y avait plusieurs objectifs, les principaux c’était de travailler moins (*rires*) parce que j’ai travaillé beaucoup trop ; de travailler moins et de faire autre chose. [...] C’était lié à la prise de conscience que le travail en tant que tel ne m’apportait plus suffisamment de bénéfices, je n’avais plus spécialement d’ambition professionnelle, je n’avais plus le désir de gagner beaucoup d’argent. Et j’avais envie de...et c’est pour ça en fait que je me suis dit... J’avais l’impression d’être pris dans une course infernale, qu’il fallait mettre un stop avant, et j’ai réfléchi assez vite ... J’ai pas d’enfants, c’est un point important, mes parents sont décédés aussi, c’est important, car je pense que ça a joué dans ma décision car s’ils avaient été encore vivants, ils sont très traditionnels, ils n’auraient pas compris que je voulais arrêter de travailler comme ça, ça ne se fait pas tu vois, de pas travailler, profiter de la vie en quelque sorte, ça ne se fait pas, donc ça m’a aidé à prendre cette décision.

Sa réflexivité au moment de l’entretien me semble être la continuité logique des réflexions qu’il a mûries sur sa vie : on sent bien que pour lui plus que pour les cas de Ludovic et Mickaël présentés plus haut, s’engager n’est en rien le fruit d’un hasard, d’une rencontre fortuite, mais bien le résultat d’un choix rationnel, qu’il s’agit alors de bien retracer, pour les autres, mais aussi pour soi :

Daniel : J’ai commencé par prendre des cours d’histoire de l’art, ce qui ne m’a plu qu’à moitié, parce que je me trouvais dans une posture passive. Je voulais un rôle un peu plus actif. Alors moi, je n’ai jamais fait partie d’aucune association, à part le syndic de l’immeuble (*rires*), donc c’était un monde tout à fait nouveau, mais je ressentais la nécessité d’un engagement. Et c’est à ce moment-là qu’avait lieu ce qu’on a appelé la crise des migrants... Et... Je ressors souvent cet épisode... De me retrouver assis sur un canapé, une coupe de champagne à la main, à discuter avec des amis de la crise des migrants, « mon Dieu, comme c’est pas bien ! », et à un moment je me suis dit « ça va, de discuter comme ça ! ». Et puis j’en avais marre des gens qui avaient des avis

définitifs, dans un sens ou dans l'autre d'ailleurs, donc... J'aurais pu continuer comme ça à discuter, à forger mon opinion, ça peut prendre des années, mais parallèlement à ça, je me suis dit : « Ce n'est pas suffisant de parler, de réfléchir, de dire des choses, il y a des gens qui souffrent, il y a des gens qui souffrent, qui sont là, quelle que soit à la limite l'opinion que j'ai, ces gens-là il faut les... » voilà faut faire attention aux mots qu'on emploie, mais c'est, c'est imp... c'est important de les aider enfin... il y a des gens qui souffrent et il faut les aider. J'avais un souci pragmatique d'aider ces gens, qui étaient dans une situation difficile, donc j'ai commencé à regarder sur internet ce qu'il y avait comme possibilités d'engagement. Alors je me souviens pas très bien de la chronologie, mais ma prise de contact avec l'ARDHIS s'est faite au Tango, à la soirée annuelle. J'avais lu un flyer, j'y avais été avec des amis. Et ce soir-là j'avais discuté, non pas avec des bénévoles d'ailleurs, mais avec des DA ou des réfugiés. Je me souviens très bien à l'époque j'avais discuté avec un DA ou un réfugié, je sais plus, égyptien, qui m'avait dit du bien de l'ARDHIS, des bénévoles, et du travail qu'ils faisaient... Voilà, et donc je me suis dit que ça tombait un peu à pic, ça correspondait au type d'engagement que je cherchais, à savoir aider des personnes migrantes, et ça me donnait une autre porte d'entrée, qui était la cause LGBT. Sachant que, et c'est un point important, jusqu'à présent, même en tant qu'homosexuel, je n'avais jamais participé à des associations LGBT, je n'avais pas de vision politique par rapport à ça, je vivais dans la facilité qu'ont aujourd'hui dans certains pays et dans les grandes villes les personnes homosexuelles, mais sans me poser des questions par rapport à ça... (Entretien avec Daniel, octobre 2020)

Daniel continue son récit en donnant à voir toute la distance sociale qu'il peut y avoir entre le salon de son appartement parisien et le Tango, pourtant situé à quelques minutes de marche à peine. Cette distance dont il fait état se recoupe cependant avec une autre, qu'il commençait à ressentir vis-à-vis de son propre milieu et de ses fréquentations amicales. En effet, entre des discussions avec ses amis autour d'un verre de champagne, et celles que l'on imagine bien plus concrètes avec des demandeur·se·s d'asile faisant état de gratitude envers les bénévoles de l'ARDHIS, la recherche d'un engagement actif avait fini par donner ses fruits. C'est aussi que cette distance sociale était réduite par un élément clé : il s'agissait de personnes LGBT, et lui-même étant gay, voici la porte d'entrée permettant de faire le grand pas, malgré la perception qu'il a d'une situation paradoxale donnée par la distance sociale et politique entre lui et l'association. La solution à ce paradoxe se trouve dans ce que nous avons déjà vu dans le chapitre précédent : comme ses collègues, Daniel se demande ce qu'il

peut apporter à l'association, et à l'accompagnement des personnes LGBT, et la réponse est bien son orientation sexuelle :

Daniel : Donc pourquoi à vrai dire ça m'a intéressé ? Bon ça m'a semblé être une clé d'entrée intéressante, voilà, parce que je me suis dit, ces personnes-là peut-être que je suis capable de les comprendre davantage, comprendre davantage leurs problèmes que d'autres personnes, parce que je me dis que peut-être au Secours pop [Secours populaire] ou ailleurs, des femmes retraitées vont peut-être avoir un peu plus de mal que moi donc je dis je vais essayer, on verra bien ! (Entretien avec Daniel, octobre 2020)

Ce qu'on voit aussi dans le cas de Daniel, c'est que ce projet d'engagement prend place dans une situation personnelle où il dispose de temps, et d'une stabilité certaine qui l'autorise à s'engager sur le long terme sans que cela impacte sa vie personnelle ou professionnelle ; bien au contraire, cela vient l'enrichir. Comme d'autres, il faut preuve d'une certaine disponibilité biographique, marquée par la stabilité de l'emploi, voir dans son cas le besoin de ne plus tellement travailler. Ceci libère du temps et façonne en retour le travail bénévole.

1.3. Disponibilité biographique et façonnement du travail bénévole

Le concept de disponibilité biographique est particulièrement utile pour analyser les trois cas présentés dans la section précédente, ainsi que pour introduire les portraits d'autres bénévoles. Le concept forgé par Doug McAdam (2012 [1988] : 75), fait référence à un ensemble de caractéristiques communes à un groupe de personnes qui facilitent et rendent possible leur engagement. Telles qu'identifiées par McAdam dans son analyse du *Freedom Summer*, celles-ci étaient le jeune âge, le fait d'appartenir plutôt aux classes bourgeoises, d'être étudiant ou de ne pas travailler à temps plein, d'être célibataire et sans enfants : autrement dit, c'est le fait d'être libéré d'un certain nombre de contraintes, surtout professionnelles et familiales. Cette dernière dimension est ici confirmée, les trois profils que nous avons présentés sont en effet ceux de trois hommes célibataires au moment de leur engagement, et n'ayant pas de charge parentale.

Les profils de Ludovic et de Mickaël sont représentatifs d'une génération de bénévoles qui s'engagent autour de la quarantaine, en milieu de carrière professionnelle, et restent à l'association pendant de longues années. Contrairement au cas étudié par McAdam, il

apparaît que ce n'est pas le fait de ne pas travailler, mais au contraire la stabilité de l'emploi qui revêt une importance centrale dans les trajectoires d'engagement, qui n'a en retour par de conséquence directe sur la carrière professionnelle. Plus que le type ou la catégorie d'emploi, sa stabilité et sa régularité permettent de connaître par avance le temps que l'on est prêt à donner pour s'engager en conséquence, et avec une forte régularité. Il va de soi que la mobilisation du *Freedom Summer* diffère en tout du travail bénévole de l'ARDHIS. Or, on ne peut pas affirmer que ce soit le type de mobilisation qui attire certains profils ; c'est plutôt que certains profils la façonnent. Comme nous l'avons souligné pour Ludovic, ce sont ses dispositions et compétences qui se transforment en répertoires d'action et façonnent l'action par la suite. Nous avons aussi pu voir via le cas de Daniel que la mobilisation de sa propre orientation sexuelle comme une compétence et un outil de travail contribue à façonner une certaine manière d'accompagner.

Un élément en particulier de son engagement a contribué à la centralité de sa figure au sein de l'association : pendant plusieurs années, Ludovic se rendait quatre soirs par semaine, pendant au moins trois heures, dans un des bureaux mis à disposition de l'association par la mairie de Paris afin de recevoir des demandeur·se·s d'asile. D'une certaine manière, son engagement brouillait la frontière entre le bénévolat et le travail salarié, pour deux raisons. Premièrement, bien que tout le monde ait su qu'il en avait une, très peu de personnes connaissaient précisément l'occupation « principale » de Ludovic ; le fait de ne jamais en parler, et de sembler être de manière permanente à disposition de l'association donnait l'impression que son engagement était son activité principale, même si elle n'était pas salariée. Deuxièmement, sa manière de travailler rappelait quelque part celle d'un employé de bureau : un agenda bien précis couvrant plusieurs semaines à la fois, donc la possibilité de prendre des rendez-vous avec plusieurs jours et semaines d'avance, mais aussi la disponibilité à traiter des urgences lorsque celles-ci survenaient sans que cela change de manière radicale son emploi du temps, du moins pour ses soirées de la semaine. Cela ne signifiait pas que le temps qu'il consacrait à l'association était limité à ces heures du soir, loin de là : c'était surtout un temps assuré où tout·e demandeur·se et tout·e bénévole aurait pu le voir. Ludovic a pendant des années partagé cette dynamique d'engagement avec un autre bénévole, Quentin, qui lui aussi se rendait après son travail quotidien pendant quelques heures au même endroit, dans le bureau d'en face. Leur co-présence constante contribuait à instaurer une dynamique de travail proche du bureau, les uns et les autres circulant régulièrement d'une pièce à l'autre, s'échangeant des informations, des remarques, des conseils, des plaintes, etc. Pour Ludovic,

la morphologie de son engagement est inséparable de sa situation professionnelle, qui contrairement à d'autres personnes engagées en même temps et au même niveau que lui, lui laisse une grande liberté dans ses horaires de travail. Il y a donc un lien direct entre la disponibilité biographique et le développement d'un certain type de travail bénévole, qui, on le verra surtout dans la deuxième partie de la thèse, devient de plus en plus difficilement reproductible en raison du changement progressif des profils des personnes engagées.

2. S'engager pour la cause et en tirer profit

Comme annoncé en introduction de chapitre, la configuration d'engagement propre à Ludovic et Mickaël coexiste avec une deuxième, minoritaire, mais pas moins importante dans la vie associative. Cette configuration rassemble des personnes comme Quentin, Claire et Hélène, trois bénévoles fortement et longuement engagé·e·s, qui ont occupé au fil de leur engagement des postes de responsabilité et de représentation divers, ayant chacun·e accompagné plusieurs centaines de personnes. Les trois se sont engagé·e·s au début des années 2010, quelques années après la formation du pôle asile et à une époque où celui-ci n'accompagnait que quelques dizaines de personnes par an. Leurs trajectoires d'engagement sont marquées par un abandon de la dimension conjugale, au profit d'un intérêt pour la cause portée par l'ARDHIS.

2.1. Des carrières professionnelles impactées

Un premier élément qui contraste avec les trajectoires analysées précédemment, c'est l'absence d'un passage par le « pôle couples » ainsi que par un couple dans leur rencontre avec l'association. Si les engagements de Quentin et de Claire ont été très importants pour la vie de l'association, en retour, leurs trajectoires professionnelles ont été fortement impactées aussi par leur implication dans l'association. Contrairement à leurs homologues plus âgés, ces bénévoles n'arrivent pas à l'association avec un projet ou une projection claire quant aux compétences qu'ils et elles peuvent mettre en jeu afin d'aider les demandeur·se·s. Malgré cela, la centralité des compétences professionnelles dans l'engagement se maintient, mais elle

se transforme dans le temps, en mettant en avant les apprentissages de compétences, qui deviennent un facteur de transformation de leurs carrières professionnelles.

a) Faire carrière dans l'asile

Le cas de Quentin⁵⁰ est exemplaire à cet égard. Diplômé d'un master en sciences humaines, il s'engage à l'ARDHIS au début des années 2010, et devient rapidement un des acteurs principaux du pôle asile, dont il sera un des deux coordinateurs pendant de longues années, jusqu'à son départ en 2018. Comme pour Ludovic, son engagement est d'une forte régularité, qui se traduit par une présence quotidienne dans les bureaux de l'association. Son engagement est marqué aussi par un développement de compétences juridiques qui dépassent le cadre strict de la procédure de demande d'asile, qui en soi demande davantage une connaissance des rouages et des techniques d'entretiens que des textes de loi. En effet, au fil des années, Quentin entreprend une étude minutieuse des textes de loi, des jurisprudences, des directives, l'amenant à cumuler des connaissances et compétences importantes en droit des étrangers. Il sera pendant des années le « spécialiste » des personnes en procédure Dublin, de la gestion éventuelle des OQTF, des recours au Conseil d'État et sera aussi engagé au côté du pôle couples dans quelques dossiers importants.

Son parcours professionnel prend un virage important en au milieu des années 2010 : il est alors embauché par une association nationale intervenant auprès de publics migrants en tant qu'intervenant dans un CRA en Région parisienne, cette reconversion professionnelle coïncide donc avec son engagement bénévole, les deux appartenant désormais au même monde professionnel. Quelques années plus tard, poursuivant dans cette nouvelle carrière professionnelle, il entreprend une formation en droit, et sera nommé Juge assesseur UNHCR à la CNDA. Si nous ne sommes pas en mesure de retracer sociologiquement parlant la carrière de Quentin, et notamment les différents choix qu'il a pu entreprendre et leurs raisons, il nous semble tout de même possible d'avancer l'hypothèse que l'engagement au sein de

⁵⁰ Quentin n'a jamais répondu à mes demandes d'entretien, faites à plusieurs reprises en 2016 et 2017 ; il est parti en 2018, à la suite d'une longue période de conflit dont il était un protagoniste. Je n'ai pas sollicité directement un entretien avec lui par la suite. A la suite de son départ, j'ai par ailleurs vécu un moment de conflit à deux avec lui, en raison d'une incompréhension concernant le suivi d'un demandeur d'asile, ce qui m'a définitivement convaincue du fait qu'il aurait été vain de le solliciter pour un entretien. Les informations qui suivent sont tirées de mes notes ethnographiques, de discussions informelles avec lui et d'autres.

l'ARDHIS a pu constituer pour lui une plateforme première d'apprentissage et de développement de compétences qu'il a complétées et étayées dans la suite de ses études et dans sa carrière professionnelle.

Ce que l'on commence à voir avec le profil de Quentin, c'est la manière dont il y a une recherche de continuité entre la nature de l'engagement et celle du métier, que l'on retrouve moins chez les personnes plus âgées et déjà installées dans des carrières professionnelles stables, qu'ils ne changent pas suite à leur engagement. Même si je ne dispose pas de données de première main précises, il me semble que pour Quentin il s'agit d'un choix de métier qui se rapproche de son engagement à la suite de celui-ci, qu'il poursuit dans une tout autre carrière que celle entamée en début de vie active, en occupant un poste, celui de Juge assesseur, qui rêvent un certain prestige dans le monde professionnel de l'asile et qui lui permet en toute probabilité d'acquérir une certaine reconnaissance sociale.

Nous retrouverons la centralité de l'apprentissage de compétences et leur valorisation sur le marché du travail dans le profil de Claire, que je présente ensuite, ainsi que dans une troisième modalité d'engagement, davantage marquée par un investissement dans la vie sociale offerte par l'association que dans le travail bénévole, chez des bénévoles sensiblement plus jeunes que Quentin, qui à l'époque de son premier engagement avait déjà commencé sa vie active, et pour lequel il s'est davantage agi d'une réorientation que d'une orientation première.

b) Trouver sa place et en faire pour les autres : le cas de Claire

Si la carrière professionnelle de Quentin est marquée par son engagement au sein de l'ARDHIS, cela est moins le cas pour Claire : c'est davantage sa vie sociale et personnelle qui va l'être. Du fait de la relation que j'ai pu nouer avec elle au fil des années, je dispose de davantage d'éléments me permettant de retracer son parcours. Arrivée dans la même période que Quentin, elle a un engagement également délié de tout enjeu conjugal, et ce qui semble l'avoir motivée est un enjeu double : s'engager dans une cause dont elle est proche, et avoir accès à une sociabilité communautaire.

Sara : Tu es engagée à l'ARDHIS depuis... ?

Claire : 2012, en septembre 2012, ça faisait 6 mois que j'étais à Paris. [...] En fait j'habitais à Lille, à l'époque, et je suivais l'ARDHIS parce qu'il y avait eu beaucoup

d'actions... de fait à une période, ils avaient soutenu des collectifs de personnes qui se faisaient expulser ou des choses comme ça, et du coup ils étaient relayés par *Yagg*⁵¹, j'ai connu leur action comme ça, je m'étais dit que si je m'installais à Paris un jour j'irais militer là-bas.

Sara : Du coup tu avais des engagements antérieurs dans des questions similaires ?

Claire : Pas vraiment, j'étais proche des collectifs sans-papiers à Lille, j'allais à des réunions, j'allais faire des distributions, et il y avait une manifestation qui avait lieu tous les mardis soir à Lille... de sans-papiers, c'était vraiment toutes les semaines et tout ça, et j'y allais régulièrement, et il y avait des distributions à la fin, et après on parlait. Mais ce n'était pas un engagement militant en soi, c'était juste du soutien, et puis c'était l'occasion de rencontrer des gens, mais... c'était pas actif, au sens, comme je peux l'être ici.

Sara : Et comment tu es rentrée en contact avec l'association ?

Claire : J'ai fait un mail je crois, et j'ai dit que je voulais être bénévole, et là du coup j'ai rencontré Jérôme, il m'a dit ben « viens à la prochaine réunion » et j'ai commencé comme ça ! En fait j'ai suivi deux dossiers avec des gens pratiquement tout de suite, avec d'autres bénévoles, mais très rapidement j'ai commencé à suivre des gens toute seule la personne a eu son statut, à l'OFPRA, et c'était ultra-encourageant en fait [...]

La trajectoire de Claire diffère de celles présentées précédemment en ceci qu'elle est déjà marquée par un engagement précédent, même si elle-même juge qu'il ne s'agit pas d'un vrai militantisme. Comme pour Quentin, la trajectoire professionnelle de Claire évolue pendant sa période d'engagement au sein de l'ARDHIS, et comme Quentin, ses premières expériences professionnelles sont dans le monde de la culture et de l'évènementiel ; cependant, elle les décrit comme en décalage par rapport aux études qu'elle a suivies. Au moment où je mène un entretien avec elle, Claire est en pleine réorientation : elle passe le concours pour devenir CPE, qu'elle obtiendra du premier coup. Elle me parle de sa trajectoire personnelle de la sorte :

Claire : Je me suis réorientée, je vais être conseiller principal d'éducation (CPE) [...]
C'est quelqu'un qui gère le suivi des élèves, individuel et collectif, au sein d'établissements scolaires, du collège et du lycée. [...] On est responsable des élèves dans le sens où on doit suivre leur parcours au sein de l'établissement, ça peut aller des

⁵¹ Site de presse d'actualité sur des questions LGBTI, fondé en 2008 par le journaliste et militant Christophe Martet, et fermé en 2016.

notes, en passant par la discipline, par le suivi individuel s'ils vivent quelque chose de familialement compliqué, rencontrer les familles dans ce cas-là... Avant j'ai fait des études dans la culture, dans l'art, j'ai fait un master pour faire de la conception d'expositions, donc voilà, tout ce qui est gestion des œuvres, en fait c'était pour être assistante de commissaire d'exposition, donc quelqu'un conçoit l'exposition et toi t'es là pour la mettre en place. J'ai fait beaucoup de stages, puis j'étais assistante de direction dans une boîte d'évènementiel. Mais je me suis ennuyée, je me suis dit qu'il fallait que je voie des gens, parce que on est beaucoup derrière l'ordinateur. Moi ça ne passionnait pas, humainement ce n'était pas assez fort (*rires*). Même si j'avais l'ARDHIS à côté, mais... (*Rires*), Mais 40 heures semaines bon, faut quand même avoir des choses fortes à vivre ! (*Rires*) C'est important !

Mon ignorance du système éducatif français et de ses réformes permet à Claire de m'expliquer en quoi consiste le travail pour lequel elle se prépare. En l'écoutant, et en la relisant, il m'est difficile de séparer la description de son travail (ou la manière dont elle le conçoit à ce moment-là) du travail bénévole qu'elle accomplit à l'ARDHIS. Le suivi individuel des élèves se recoupe avec le suivi individuel des demandeur·se·s, le suivi collectif se recoupe avec un système de préparation collective aux entretiens que Claire même mettra en place progressivement afin de tenter de répondre aux besoins croissants des usager·e·s. Elle-même fait ensuite le rapprochement : le besoin de « choses fortes à vivre », le fait que son travail précédent n'était pas « humainement assez fort », contrairement à ce qu'elle vivait à l'ARDHIS, laisse entrevoir des liens entre son engagement et ses choix professionnels. Tant pour Claire que pour Quentin, il y a une continuité entre l'engagement bénévole et le choix de métier : si Quentin reste dans le même monde professionnel de l'asile, pour Claire, il s'agit surtout de reconvertir des compétences relationnelles dans un autre secteur professionnel. Comme pour Quentin cependant, pour Claire aussi il me semble qu'il y a une recherche de mise en cohérence entre l'engagement associatif et sa profession, et non pas l'inverse comme cela était le cas pour certains « anciens ». Cela tient aussi au fait que les écarts d'âge et de position sociale sont très importants pour les personnes se retrouvant dans ces deux configurations, et le cas de Claire est très parlant à cet égard : il s'agit de poursuivre la possibilité de faire un métier qui la passionnerait davantage, qui « ferait sens » pour elle, ce qui renvoie à une dynamique classique des parcours de reconversion professionnels, notamment des femmes (Negroni, Mazade, 2019), mais aussi la possibilité d'ascension sociale et de stabilisation professionnelle que sa reconversion lui permet, par le fait de devenir fonctionnaire de l'Éducation nationale. En ceci, sa trajectoire se rapproche de celles

des femmes qui accomplissent des reconversions dans l'enseignement précisément afin d'acquérir davantage de stabilité professionnelle (Negroni, 2019), ce que Claire n'est peut-être pas en mesure de faire, car cela signifierait devoir acquérir de nouveaux diplômes.

Il y a une deuxième dimension tout à fait centrale dans l'engagement de Claire. L'association constitue pour elle un point d'entrée possible dans une sociabilité LGBT et dans le milieu militant parisien. Comme cela était déjà présent lors de son précédent engagement à Lille (« et puis c'était l'occasion aussi de rencontrer des gens »), et même si elle ne le dit pas explicitement dans l'entretien, Claire n'a de cesse de souligner que l'association est pour elle un lieu de sociabilité communautaire, au sein duquel elle cherche régulièrement à nouer des relations amicales, en particulier avec des bénévoles, mais aussi avec des demandeur·se·s d'asile. Elle est régulièrement à l'initiative de moments et d'espaces de sociabilité en grand ou petit comité, ainsi que de groupes WhatsApp. Ces espaces jouent un rôle déterminant dans le changement de la sociologie de l'équipe bénévole. Claire, avec d'autres, est à la tête de ce que Lilian Mathieu catégorise comme des « mouvances » (Mathieu, 2012) au sein des mouvements sociaux, qui se développent sur des principes affinitaires et qui amènent à une segmentation du groupe plus large, mais dont une des fonctions principales est aussi celle de contenir des dégâts éventuels (tensions, conflits), et les désengagements qui peuvent s'ensuivre. Cette « mouvance », composée en grande partie de jeunes et de femmes, permet aussi le développement d'alliances amenant à des formes de contestation explicite, que j'analyse dans le chapitre suivant.

c) La dimension collective des compétences : le cas d'Hélène

Après Claire, Hélène est la deuxième femme lesbienne à s'engager sur le long terme au sein du pôle asile. Leurs trajectoires sociales diffèrent quelque peu : issue d'une famille communiste, Hélène intègre une grande école parisienne, songe un temps à commencer un doctorat, et passe ensuite un concours de la fonction publique au milieu de sa vingtaine, et non pas au tournant de la trentaine comme Claire. Elle a donc un parcours scolaire et professionnel plutôt linéaire. Elle a rejoint l'association, qu'elle a découverte en écoutant une émission radio « qui parlait d'homosexualité, c'était un peu du style, tu sais le truc de Mémie Grégoire (*rires*) » (Entretien avec Hélène, décembre 2020), alors qu'elle était en fin d'études, dans le but de trouver un espace au croisement de deux causes qui lui tenaient à cœur : les

luttons LGBT et l'espace de la cause pour les étrangers. L'engagement dans l'association est d'abord pensé comme un moment d'apprentissage de compétences plutôt que comme une mise à disposition de celles-ci. Alors qu'elle est élève-stagiaire dans une grande école, Hélène découvre également l'existence de l'association via la presse communautaire. Assez rapidement, elle prend contact avec l'équipe bénévole, et comme Claire, elle se retrouve en très peu de temps active au sein de l'association. Engagée pendant 2 ans, elle doit quitter Paris afin de continuer sa formation dans une autre grande ville de France ; elle reviendra moins de deux ans après, désormais fonctionnaire en poste dans une grande institution culturelle, et elle reprendra aussitôt son engagement au sein de l'ARDHIS, gravissant rapidement les échelles de l'association, tout comme Claire. Les deux jeunes femmes constituent pendant un temps un binôme particulier : ce sont les deux seules lesbiennes à être engagées à l'association sur le moyen et long terme, à disposer de compétences de travail importantes et à être reconnues en tant qu'expertes par l'équipe bénévole. Hélène conçoit son engagement à la frontière du professionnel et du politique, comme l'extrait suivant en témoigne, elle porte un attachement particulier au savoir produit en interne, à sa transmission et peut-être encore davantage à l'usage qu'il est possible d'en faire :

« En fait, quand moi je suis arrivée, je ne connaissais rien, et ce que je trouvais génial, et c'est ce à quoi je tiens encore beaucoup aujourd'hui, c'est qu'on apprenait plein de trucs, c'était tout un monde. J'ai vraiment des souvenirs de soirées passées avec Ludovic, avec Olivier, sur des dossiers, à tenter de comprendre, à faire des recours, des récits... Enfin tu vois, ce truc où t'as vraiment l'impression qu'il y a un vrai apprentissage de tout un système quoi. [...] Et après il y avait la partie plus politique, c'était les années où il se passait plein de choses au niveau institutionnel et on avait l'impression qu'on pouvait demander des choses, qu'on était écoutés quoi. Rien que les pays sûrs, mais ça remonte à il y a dix ans en fait, c'était déjà là, et je me souviens de textes écrits par Olivier, pour expliquer, qu'il envoyait à des parlementaires, etc. C'était fou ! » (Entretien avec Hélène, octobre 2020)

Au moment où je mène cet entretien avec Hélène, chez elle, avant et pendant un long dîner, l'association traverse un moment de crise, notamment en raison du désengagement, partiel ou total, de quelques bénévoles depuis la période de déconfinement du mois de mai 2020, et des difficultés patentées que nous rencontrons à mobiliser des bénévoles pour faire des suivis. Lors de notre discussion, nous nous demandons, ce qui fait que des personnes comme elle, et en partie comme moi, soient porteuses d'un engagement conséquent, long et

plus ou moins régulier. Sa réponse tient dans cet extrait : l'apprentissage de « tout un monde », à côté de personnes plus expérimentées qui avaient et prenaient le temps de transmettre ce savoir. La carrière d'Hélène au sein de l'association est marquée par une ascension continue, notamment depuis son retour en région parisienne et le renouvellement de son engagement : élue au CA, elle sera ensuite présidente et sera une des personnes au cœur d'une nouvelle étape de professionnalisation de l'association. La sociabilité associative, qu'elle nourrit avec Claire, lui sera notamment bénéfique en ceci qu'elle est porteuse de nouvelles formes de loyauté de la part de bénévoles plus jeunes, permettant tant à elle qu'à Claire (et à d'autres aussi) de mener des projets de travail conséquents, notamment la prise en charge des violences sexuelles.

Comme pour Quentin, Claire, et d'autres que nous verrons par la suite, Hélène décide à un moment de son engagement de se réorienter professionnellement : elle demande une mise en disponibilité de son emploi et commence à travailler dans une association nationale qui œuvre en faveur des publics migrants, où elle est chargée de la recherche de fonds. Lorsqu'elle me l'apprend lors d'une soirée organisée par l'association, elle affirme de manière très franche : « Moi aussi finalement je me suis fait avoir par ce truc (*rires*) ! Mais c'est fou tout ce qu'on apprend ici et qui en fait sont des vraies compétences professionnelles quoi ! Mais bon, j'en avais marre, et je voulais travailler là où ça avait du sens... » (Note de terrain, avril 2022). En effet, Hélène a tout appris concernant les demandes de subvention au sein de l'association, et a été en mesure de traduire et valoriser ces compétences dans le monde associatif, qui constitue désormais tant sa sphère d'engagement que sa sphère professionnelle. En l'absence pour ces trois personnes d'une forte disponibilité biographique permettant d'agencer le bénévolat à la carrière professionnelle, ce sont celles-ci qui finissent pas être impactées : les conséquences biographiques de l'engagement sont d'autant plus fortes que la disponibilité biographique au départ est moindre.

À travers les cas de Claire et Hélène, on aperçoit l'apparition d'un désir de la dimension collective de l'engagement : pour Claire, il s'agit de s'insérer dans un espace collectif, qu'elle œuvre à bâtir en investissant notamment la sociabilité entre bénévoles ; quant à Hélène, on remarque l'importance de la transmission générationnelle et la valorisation du savoir associatif, deux éléments qui semblent être au cœur d'un souci de la construction d'un collectif et de son maintien. Les deux vont être au cœur du renouveau de la sociologie de l'association, par leurs engagements dans les sphères décisionnelles et par la constitution d'un espace de sociabilité militante. Celui-ci, on le verra dans la partie suivante,

se démarque d'une vision du travail bénévole comme éminemment individuelle et utilitariste, et permet de fournir aux nouvelles recrues, notamment à de jeunes femmes lesbiennes un espace communautaire en contrepoint de la scène principale de l'association encore largement occupée par des hommes « anciens ».

3. Renouveau bénévole, sociabilité et stabilisation du bénévolat informel

À partir de 2015, la sociologie du pôle asile commence à changer sensiblement. Une bonne partie du recrutement continue à se faire auprès d'hommes plutôt en milieu ou fin de carrière professionnelle et appartenant aux classes supérieures (nous avons déjà rencontré l'exemple de Daniel, qui rejoint l'association en 2016, auquel s'ajoutent ceux de David, ingénieur dans une multinationale, de Pascal, proche de la retraite après une longue carrière dans le monde du conseil alors qu'il s'engage, et de Cyril) et aux classes moyennes et moyennes supérieures, qui sont sensiblement plus jeunes et moins proches de la retraite (c'est le cas d'Emmanuel et Adrien, professeurs au lycée, de Stéphane, secrétaire de rédaction dans une grande association.

Une autre partie importante du recrutement se fait auprès d'hommes et femmes plutôt en fin d'études (Nolwenn, en cinéma ; Audrey et Arthur, avec un master en langues et traductions ; Clémence et Zoé, avec un master en sciences humaines et sociales ; Pierrick et Tiphaine, diplômé·e·s de grandes écoles en sciences sociales.

3.1. Continuités et ruptures dans les carrières d'engagement masculines

Pour ces deux groupes, la conjugalité n'est plus du tout un élément central dans leur engagement ni dans la découverte de l'association. Plusieurs sont pacés ou mariés avec des hommes français, et de manière générale tous et toutes désormais apprennent l'existence de l'association via la presse, les prises de parole publiques de ses membres, ou des actions qui ont été menées par l'association (collectes de vêtements ou de dons, participation à des manifestations telles que la Marche des Fiertés, etc.), ou par des appels à bénévoles pour des

actions spécifiques (cours de français notamment). La disparition de la conjugalité précédant l'engagement ne signifie cependant pas que l'enjeu n'émerge pas ensuite.

Le premier modèle d'engagement se maintient donc, et ces personnes sont celles qui s'engagent le plus fortement, tant dans l'accompagnement que dans les instances décisionnelles (Stéphane et David seront secrétaires, Emmanuel et Cyril au CA). Dans leurs cas, l'analyse précédemment faite pour Ludovic, Mickaël et Daniel vaut toujours : c'est leur disponibilité biographique, et notamment la stabilité de l'emploi et la possibilité d'insérer plus ou moins facilement le travail bénévole au sein de celui-ci qui prévaut. S'ajoute pour certains la stabilité conjugale : si David, Emmanuel, et d'autres se plaignent parfois que leurs maris les reprennent à cause des rentrées tardives en semaine et des engagements le weekend, cela se fait toujours sur un ton vaguement moqueur venant souligner davantage une forme de stabilité plutôt qu'une mise en crise de celle-ci par l'engagement associatif. Le cas de Stéphane est assez parlant à cet égard, et mérite que l'on s'y attarde davantage. Engagé fin 2015, alors qu'il a entre 35 et 40 ans, Stéphane est titulaire d'un doctorat en lettres modernes, avide lecteur, il est rapidement pris sous l'aile de Ludovic, avec qui il partage une certaine proximité en termes de dispositions culturelles. Sa décision de s'engager se fait alors qu'il traverse un moment difficile dans sa vie, lié à des raisons de santé ; c'est aussi l'époque du Printemps arabe de 2011 :

Stéphane : [Pendant un temps] je lisais des articles qui étaient consacrés [aux sujets de migration], je cliquais sur « partager » sur Facebook, donc tu vois... Mais en tout cas oui, ce sont des questions que... Ce sont des questions qui m'importent. Et ce sont des questions que je trouve assez bouleversantes en fait... (*silence*). Je ne sais pas comment le dire autrement, mais... (*silence*). Si tu veux j'ai été confronté à des choses euh... en termes médicaux, un peu compliquées, et l'idée que moi je puisse avoir accès à certaines choses, et que d'autres ne puissent pas y avoir accès, c'est... Je ne dirais pas que ça a été le déclic, mais en tout cas ça a sans doute... enfin tu vois c'est-à-dire que mes gros problèmes médicaux, c'est au moment où il y a eu les premières vagues migratoires très importantes en 2011, tu vois suite aux différents effondrements des régimes. [...] Donc il se trouve que je passais un truc un peu compliqué, je voyais ça aux infos en étant complètement immobilisé. Je pense que ce n'est pas exagéré de dire que ça m'a bouleversé, en fait. De voir ça, de le savoir, et puis j'ai lu. Je ne l'ignorais pas, mais d'un seul coup ça devenait un phénomène très massif, avec des réactions très sordides, de la part des différents gouvernements et personnalités publiques, et j'aurais pu peut-être me contenter de m'intéresser à des associations... Je suis intéressé à des associations, je suis

en contact, j'ai filé un coup de main en matière de com', mais vraiment un tout petit peu à une association qui est à Calais, je leur ai fait une petite plaquette, peut-être que je me suis tourné vers les LGBT parce que ça me semblait... (*silence*) être une minorité au sein d'une autre, et en plus une minorité qui m'est familière. (Entretien avec Stéphane, mai 2016).

Le récit de Stéphane détonne fortement par rapport à ceux que j'ai déjà présentés. Sa prise de conscience aiguë des inégalités, y compris de santé, s'apparente à ce que le sociologue états-unien James Jasper théorise sous la catégorie de « choc moral » (Jasper, 1997), en particulier en ceci que Stéphane fait face à la prise de conscience d'un décalage : l'« ordre présent du monde semble s'écarter des valeurs auxquelles il adhère » (Traïni, 2009 : 102). Comme dans le récit de Daniel que j'ai présenté plus haut, Stéphane fait preuve d'une certaine réflexivité et d'un nombre important d'hésitations dans son propos. Elles me semblent le reflet de ce qu'il exprime, ce bouleversement, ce choc, qui pendant des années, entre 2011 et 2015, a visiblement dû l'accompagner et le travailler ; or, au moment où je m'entretiens avec lui, son passage à l'action a enfin eu lieu. Il semble alors se rappeler d'un « engagement par corps » (Traïni, 2017), c'est-à-dire d'une émotion, l'indignation, qui s'est imposée à lui, mais qui, du fait de sa propre situation, n'avait pas pu engendrer un engagement immédiat. Ce souvenir est alors pris, peut-être au moment même de l'entretien, dans une « évaluation d'ordre second qui permet non seulement l'entendement des émotions [...] Sans cette évaluation [...] les états affectifs ne pourraient pas être clairement exprimés et ouvrir la voie à une [...] véritable coordination de l'action. » (Traïni, 2017 : 16) L'engagement dans lequel il se retrouve est donc progressif, comme en témoigne son rapprochement de l'association en plusieurs étapes, et non sans hésitations pratiques :

Stéphane : En fait, la démarche de l'association m'intéresse depuis très longtemps, je la trouve très importante... et il se trouve qu'au moment où j'adhérais, donc dans le bas de l'adhésion, il y avait « voulez-vous aider, etc. ? » Et une fois j'ai dû mettre : « je peux filer un coup de main sur des tâches administratives », ou je sais plus, pour de la correction ou de la mise en page, des choses comme ça. On ne m'a pas contacté, et je pense que c'était pour moi une façon de poser un jalon sur mon engagement, d'y aller comme ça progressivement... [...] Il y a des associations où tu peux ponctuellement filer un coup de main, voilà. (*Rires*) Je savais que ce n'était pas possible, et j'ai commencé à l'ARDHIS en donnant des coups de main ponctuels... j'étais allé à l'opération

Microdon⁵², l'année dernière. Mais je savais qu'il fallait autrement plus de temps pour faire de l'accompagnement. [...] Et c'était important pour moi en matière d'engagement bénévole d'être à peu près sûr de dégager suffisamment de temps pour pouvoir le faire durablement, et de façon constante, il s'agit... Enfin ce n'est pas que je me disais qu'il fallait que je me donne entièrement à cette association, mais... (Entretien avec Stéphane, mai 2016)

Stéphane se heurte à une configuration alors inexistante à l'ARDHIS : ne s'engager que dans des activités autres que l'accompagnement ; il se rend vite compte que cela n'est pas possible, mais ce n'est qu'au moment où il ressent assez de disponibilité qu'il franchit le pas. Très rapidement, Stéphane commence à multiplier les engagements : il prend des suivis seuls, et dans un nombre croissant, devenant en quelques mois un bénévole « expert ». Il commence à développer des activités autres que l'accompagnement, notamment les cours de français, qu'il assure dans un premier temps seul. En l'espace de deux ans, il devient une figure centrale de l'association : il accompagne des dizaines de demandeur·se·s et fait régulièrement preuve d'un savoir critique important lors des réunions collectives. À partir de 2018, son rôle évolue encore. Non seulement il continue de prendre en charge un grand nombre de demandeur·se·s de manière régulière, mais s'inscrit dans toutes sortes d'activités moins visibles : rédaction du règlement intérieur, puis de la charte du bénévole, demandes de subventions, et peut-être surtout dans la mise en forme et la rédaction d'une série impressionnante de documents internes au pôle asile, véritable tentative d'objectivation du savoir-faire bénévole, dans le double but de perpétuer celui-ci et de le rendre disponible à ces demandeur·se·s qui ne sont pas accompagné·e·s par l'association, faute de moyens. Stéphane assure aussi pendant longtemps et de manière cyclique une des tâches les plus ingrates au sein de l'association, la gestion de l'unique boîte mail, où l'on reçoit des demandes de journalistes, d'assistantes sociales, des pouvoirs publics, de personnes en détresse aux quatre coins du monde, etc. Tout ce travail administratif prend un temps considérable, qui l'oblige à travailler souvent tard le soir et dans la nuit, en plus des soirées et des weekends que la plupart des bénévoles consacrent normalement à l'association. Véritable moteur de l'association, il s'amuse souvent à justifier la possibilité de s'engager autant en raison du fait qu'il « [a] la chance de ne pas vivre avec [s]on copain, et en plus il n'est pas chiant, on se voit

⁵² Il s'agit d'une association de récolte de fonds qui avait eu lieu à l'été 2015.

deux-trois fois par semaine et ça suffit ! » (Note de terrain, première occurrence en octobre 2017.) Il articule enfin sa disponibilité biographique à sa vie conjugale, qui contrairement à celles d'autres bénévoles qui se font réprimander par leurs partenaires, lui accorde un espace et un temps supplémentaire qu'il choisit d'investir dans l'association.

3.2. La sociabilité comme moteur d'engagement

Si pour les personnes déjà en milieu ou fin de carrière professionnelle, l'engagement à l'ARDHIS ne représente pas une ressource à potentiellement faire valoir dans leurs carrières professionnelles, c'est en revanche le cas de manière presque systématique pour les plus jeunes. Si certaines vont s'engager non seulement sur le long terme, mais aussi de manière importante dans l'accompagnement, un certain nombre de nouvelles recrues adoptent un rapport plus informel au bénévolat, s'ancrant dans un réseau de sociabilité plus que dans le travail associatif (Prouteau, 1998).

La progressive centralité de Claire dans l'association, notamment dans le recrutement de nouveaux et nouvelles bénévoles, contribue à un changement sensible de la sociologie de l'équipe bénévole, faisant apparaître une modalité d'engagement auparavant inexistante, ou très marginale. La référence à Claire est importante, car, on l'a vu, elle est au cœur d'un mouvement qui prend de l'ampleur au fil des années, en raison de recrutements qu'elle contribue à effectuer et maintenir dans la sphère associative. Ces personnes sont porteuses de caractéristiques particulières, clairement en opposition à la sociologie de l'association décrite jusqu'ici, surtout en termes d'âge et de genre : elles ont toutes la trentaine, ou à peine, et il s'agit pour beaucoup de femmes. Les espaces de sociabilité à la frontière entre le professionnel et le personnel qui permettent à de jeunes femmes lesbiennes de s'engager, est une manière de contrebalancer l'homosocialité masculine que nous avons rappelée en début de chapitre.

L'investissement de ces espaces de sociabilité contribue au développement et à la pérennisation d'une séparation entre deux types de bénévolat, qui se recoupent avec la dichotomie entre bénévolat formel et informel identifiée par Lionel Prouteau (1998). Cette dichotomie demeure heuristique afin de penser l'engagement bénévole tel qu'il se développe à partir du milieu des années 2010.

a) Nolwenn et le « problème étudiant »

Nolwenn est une jeune étudiante en master d'études de genre lorsque nous nous rencontrons à mon arrivée à l'ARDHIS. Elle est alors connue dans les milieux militants *queer* et féministes parisiens, car depuis quelque temps elle se place en tête du « Pink bloc », cortège en non-mixité *queer* et féministe qui participe à de nombreuses manifestations, et notamment à celles autour et à la suite de la COP-21, brandissant sans faille son mégaphone et scandant de nombreux slogans. Son arrivée à l'association est d'abord liée à un projet personnel, que cependant elle choisira de ne pas mener à terme. Elle a connu l'ARDHIS à la lecture d'un article dans une revue féministe, en 2015, en pleine « crise des réfugiés ».

Nolwenn : Je suis entrée à l'ARDHIS à l'automne 2015, à ce moment-là dans ma vie militante je n'étais pas très formée, ni organisée, mais j'allais quand même en manif, je faisais les Existrans⁵³, les marches des fiertés, le « 8 mars pour toutes ». J'avais envie de faire du bénévolat, pour moi c'était important que ça reste dans des cercles féministes ou LGBT, et j'ai découvert l'ARDHIS comme pas mal de personnes dans un article de Causette, parce que cette année-là j'étais abonnée, [...] et... j'ai vu ça et en fait j'avais un cours, j'étais en licence de cinéma, j'avais un cours de web-doc et à la base je voulais faire un... un web doc en rapport à l'ARDHIS, sauf qu'à peine j'y suis rentrée, je me suis dit c'est une très mauvaise idée parce que c'est très difficile. [...] j'ai senti que j'allais mettre beaucoup trop de temps pour m'investir dans l'association et avoir une place suffisamment importante qui me permette dans le délai de mon semestre de réaliser quelque chose, et d'autre part je sentais que les histoires étaient trop difficiles et je me sentais pas de faire témoigner face aux caméras et tout... J'avais pas envie de faire ça.. [...] À la base je voulais recueillir suffisamment de témoignages pour faire... pour reproduire un entretien OFPRA... Et très vite je me suis rendu compte qu'en fait j'y arriverais pas.

Ce qui semble motiver Nolwenn à s'engager, c'est une diversification de ses activités militantes, et la volonté d'être « bénévole », qu'elle semble non pas opposer, mais mettre dans une continuité avec ses autres activités au moment de son entrée à l'association. Sa trajectoire est singulière, en ceci qu'il s'agit de la seule personne que j'ai pu rencontrer à l'association qui faisait réellement état d'un multiengagement (en ouverture d'entretien, elle

⁵³ L'Existrans, aujourd'hui ExisTransInter, est la marche annuelle des personnes trans et intersexes.

se présente comme « bénévole depuis 2 ans, militante dans des cercles féministes et LGBT, et notamment aux FemRev »⁵⁴). Cela ne veut bien évidemment pas dire que ces profils étaient auparavant inexistantes ; il est par contre probable que, contrairement à ceux des « anciens » dont il a été question dans la première partie du chapitre, ce type de profil s'engage moins sur le long terme, en raison de la mobilité sociale et professionnelle notamment, comme par ailleurs cela sera le cas de Nolwenn, qui quittera l'association au bout d'un peu plus que de deux ans et au moment où elle rentre pleinement dans la vie active. Son arrivée à l'association coïncide avec un projet d'études, chose assez commune chez les nouvelles recrues, et de manière tout aussi commune elle finira par l'abandonner rapidement.

Avec Nolwenn, nous avons été pendant un certain temps les deux seules personnes étudiantes engagées à l'association, et bien que je sois plus âgée qu'elle, nos parcours d'entrée se ressemblent. Comme elle, je souhaitais au départ m'engager à l'ARDHIS pour un projet de mémoire en sociologie, qui est par la suite devenu une thèse de doctorat. Je n'étais pas soumise aux mêmes contraintes temporelles que Nolwenn (devoir aboutir son projet en un semestre), mais les deux nécessitaient un engagement durable au sein de l'association. Si un nombre assez réduit de personnes dans leur vingtaine s'engagent dans l'association, cela tient aussi aux modalités de recrutement en vigueur jusqu'au tournant de 2018. L'exemple de Nolwenn permet de voir le filtrage par les membres du « noyau dur », qui rendent l'assimilation au sein du corps bénévole tout sauf aisée :

« Moi quand je suis arrivée, on ne m'a rien dit, limite on me regardait mal. Je ne sais pas si c'est parce que je suis jeune, ou une meuf, ou quoi... Mais bon, personne ne me parlait, ne m'expliquait rien, j'allais faire des observations et on ne m'expliquait rien. Donc il fallait s'accrocher... » (Entretien avec Nolwenn, septembre 2017)

Être jeune, et être une femme, ces deux caractéristiques la placent en dehors de ce qu'était encore à l'époque la norme chez les bénévoles. Elle continue :

« Et puis tout ce discours de « on n'aime pas trop les étudiants... », tu vois, tu l'as eu aussi. Et puis du jour au lendemain, bim, on m'a dit Nolwenn, c'est bon, tu peux suivre des gens seule, alors que j'avais l'impression que les gens ne savaient même pas mon

⁵⁴ Féministes Révolutionnaires.

nom et que surtout je n'étais pas du tout formée quoi... » (Entretien avec Nolwenn, septembre 2017)

Elle fait référence au discours d'accueil tenu par les bénévoles en charge du recrutement, et des premières formations des nouveaux et nouvelles candidates, auquel j'ai en effet moi aussi eu droit lors de ma première réunion en février 2016 :

[Réunion de formation] « L'engagement à l'ARDHIS, c'est quelque chose de conséquent. On demande aux personnes de s'engager au moins sur deux ans. Donc les étudiants, ce n'est pas qu'on ne les aime pas, mais on sait qu'ils partent, ils bougent, et c'est normal. Mais nous on a besoin de gens stables, qui puissent assurer le travail sur le long terme. Aussi, si vous avez des problèmes personnels, psychologiques, il vaut mieux que vous ne vous engagiez pas : vous êtes amenés à écouter des gens parler de choses terribles, donc il faut avoir les épaules larges et être prêt à recevoir ça, et quand on est jeune, ou on a certains problèmes, c'est pas si simple... » (Note de terrain, février 2016)

C'est par rapport à ce discours que Nolwenn se positionne, et en raison de celui-ci qu'elle ne comprend pas très bien l'évolution de sa carrière bénévole : malgré le désintérêt affiché par les autres bénévoles, malgré le manque de formation et d'explications, elle s'est retrouvée du jour au lendemain responsable du suivi de plusieurs personnes. Cette situation, en apparence paradoxale, est en fait plutôt banale. Son propos fait écho à Claire, qui elle aussi faisait état d'un certain flou lors de ses premières semaines d'engagement. Pour Nolwenn comme pour Claire, cela finira par bien se passer, malgré le traitement qui leur est réservé, qui consiste en une « épreuve défi [...] subordonnée à une logique formative » (Martuccelli, 2015). En cela, les deux bénévoles vont faire preuve d'abnégation et d'indépendance dans le travail, et vont ainsi gagner leur place au sein de l'équipe bénévole.

Nolwenn part de l'association courant 2018 pour se consacrer davantage à ses autres engagements militants, dans des associations et collectifs féministes, et en raison de sa nouvelle activité salariée au sein d'un parti politique d'extrême gauche. Au cours de son engagement au sein de l'association, son investissement dans la vie associative au-delà de l'accompagnement n'a débuté qu'au moment où Claire décide de lancer un « groupe non-mixte », dont il sera plus largement question dans le chapitre suivant. Pour Nolwenn, ce groupe où se mélangent bénévoles et demandeuses d'asile, qui marque une autre forme de

mixité que celles que nous avons vues dans les chapitres précédents, a eu la fonction d'éviter un désengagement précoce, notamment en raison de l'ambiance qui régnait à l'association. Cependant, elle souligne aussi que son engagement dans cette forme de sociabilité n'a été que partiel : ses multiples engagements dans des milieux et collectifs féministes et lesbiens non seulement lui laissaient peu de temps pour faire autre chose, mais ils lui fournissaient déjà une abondante sociabilité communautaire qu'elle n'avait pas besoin de chercher ailleurs, contrairement à d'autres bénévoles. Pour d'autres bénévoles en revanche, cet espace se révélera fondamental.

3.3. Sociabilité, vie associative, et usages stratégiques du bénévolat

Contrairement à Nolwenn, les nouvelles personnes qui s'engagent n'ont pas à leur actif d'autres engagements militants. L'association leur offre une sociabilité communautaire particulière, et le fait qu'elle soit ancrée dans les marges du travail bénévole ne signifie pas que celui-ci ne soit pas au cœur des discussions et des relations. Si nous avons vu, à partir des exemples de Claire, Hélène, et Quentin, qu'il s'agit pour les nouvelles générations davantage d'acquérir des compétences que d'en apporter, nous allons voir qu'il y a de véritables transferts de compétences dans les deux sens. En effet, des membres de la dernière génération contribuent à faire vivre l'association à partir de leurs compétences professionnelles, qui sont une fois de plus mises à disposition de l'association, bien que ce soit dans une configuration tout autre que celle que nous avons vue en début de chapitre. En effet, elles ne sont pas traduites dans le travail bénévole à proprement parler, c'est-à-dire dans l'accompagnement, mais dans des activités autres que l'association développe au fil des années.

C'est le cas de Tristan, graphiste, qui n'assurera en tout et pour tout qu'une dizaine de suivis sur plusieurs années, mais qui se chargera de « refaire l'image » de l'association, en travaillant à partir de 2018 à l'évènement « Fiertés en exil », à l'occasion des 20 ans de l'association, à la refonte des flyers, « goodies », rapports écrits et plus tard du site internet de l'ARDHIS. C'est le cas aussi d'Arthur qui, engagé avant la fin de ses études en langues étrangères, et pendant plusieurs années, accompagnera moins de 20 personnes au cours de sa carrière de bénévole. Mettant au service de l'association ses compétences linguistiques, son engagement au sein de l'association lui vaut en retour comme une première expérience auprès d'un public migrant, qu'il fera valoir une fois son diplôme obtenu, et qui l'aidera à

décrocher un travail dans un institut de traduction travaillant avec différentes institutions accueillant un public migrant, dont l'OFPPRA. Si son engagement dans le travail bénévole reste numériquement faible en termes de suivis lorsqu'il est comparé à des profils plus anciens, Arthur est souvent à l'origine de propositions concernant des soirées, des fêtes, auxquelles il participe le plus souvent avec son copain, puis son mari, et des amis à lui. Pour Arthur, l'espace associatif est un espace de sociabilité gay/LGBT, comme pour Clémence. Après un parcours d'études qu'elle qualifie elle-même de « pas du tout linéaire », ayant étudié dans différentes villes de France, elle utilisera sa période de chômage intervenue un an après la fin d'une première expérience professionnelle dans l'évènementiel pour réfléchir à la suite de sa vie professionnelle. Elle en profite pour « donner de son temps » et s'engage à l'association pour deux raisons : faire de l'accompagnement et mettre à profit ses compétences en montage de projets. En trois ans, elle n'accompagnera pas plus de 20 personnes, mais participera activement au développement et à la mise en place des nombreux évènements festifs de l'association, y compris la fête annuelle « Fiertés en exil ». Comme Arthur, elle répond souvent présente aux propositions de soirées, de verres en fin de soirée (notamment après que différents membres sortent à la même heure d'un bureau de l'association), et noue des liens d'amitié au sein de l'association. Elle est ensuite embauchée dans une grande association nationale dans le domaine du social, dans lequel elle n'avait pas travaillé au préalable et où elle aura, elle aussi, pu mettre en avant son engagement au sein de l'ARDHIS. L'association est aussi pour elle un espace de politisation : elle pense son engagement comme résolument politique, et n'hésitera pas à manifester son désaccord avec des situations qu'elle juge insupportables via des désengagements partiels : pour elle, comme pour d'autres, la « mouvance » de Claire fonctionne comme un sas de décompression. C'est ce qu'elle déclare lors d'un échange que nous avons en janvier 2021 lors d'un groupe de parole que j'organise pour l'association afin de mieux comprendre les raisons d'un désengagement massif, et les manières éventuelles de relancer une dynamique de réengagement : « Si ça n'avait pas été pour Claire et les autres filles, avec qui je suis restée en contact pendant l'année dernière, et pour ces ateliers où enfin on peut parler à plusieurs, en fait je serais tout simplement partie. » (Note de terrain, janvier 2021).

Zoé a un parcours en apparence similaire à celui de Clémence, or elle n'appartient pas tout à fait à la même classe sociale qu'elle. Issue d'une famille bourgeoise parisienne, ce sont surtout ses connaissances, ses relations et ses ressources qui trahissent son origine de classe. À son arrivée dans l'association, Zoé venait tout juste de rentrer en France après un master en

études de genre dans une université anglaise prestigieuse, accompli à la suite d'une licence en histoire de l'art dans une autre université britannique tout aussi prestigieuse. Elle souhaite alors poursuivre ses études dans le cadre d'un doctorat, s'intéressant au sujet de l'asile OSIG d'abord d'un point de vue scientifique. Lors de sa scolarité anglaise, elle aura eu l'occasion de rencontrer des chercheurs et chercheuses s'intéressant au sujet. Son arrivée à l'association se fait d'abord par une prise de contact dans le cadre de ses recherches de master, et ensuite pour préparer sa thèse. Contrairement à Clémence et Arthur, pour qui la sociabilité découle de l'engagement, pour Zoé, la sociabilité le précède. Sa meilleure amie, qui fait un stage dans une association nationale de soin en santé mentale, la convainc d'aller passer deux semaines à Calais, où elles seront bénévoles dans une association anglaise. Zoé y aura un déclic qui permet une rupture avec ses parents et son milieu d'origine, la bourgeoisie « rive gauche » :

« En fait c'était la première fois que... enfin tu vois le milieu dans lequel on était, c'était la première fois que genre vraiment je voyais ce que c'était la violence d'État... il y avait des CRS qui tabassaient des Noirs tous les jours, qui les traitaient trop mal, 'fin tout ça, et en fait j'étais là et je devais faire avec et c'était super compliqué, mais oui ça a tout changé quoi.. en plus mes parents savaient pas, on était parties sans rien dire, et bon voilà... » (Entretien avec Zoé, juin 2018)

Ses multiples engagements dans différents collectifs parisiens, ainsi que le contact long avec l'ARDHIS et la demande d'asile et le renouvellement de l'expérience de la violence institutionnelle, font qu'elle choisit de bifurquer et d'abandonner son projet de thèse.

« Au début je prenais des notes, dans les entretiens, les questions qui étaient demandées, comment elles étaient posées... Je voulais savoir la place qu'avait la performance dans la demande d'asile, comment faisaient les bénévoles par rapport à ça, s'ils incitaient, ou pas. Donc j'avais plein de notes, je notais plein de choses, pas les récits, mais les attentes, et tout. Et puis je sais pas, j'avais d'autres engagements, j'étais dans d'autres collectifs, et ça m'a semblé inutile... Enfin tu vois tout était inutile, les études, l'asso, genre la violence institutionnelle c'était trop, j'ai eu des rejets OFPRA et vraiment... Bon du coup j'ai fait un mail pour dire que je n'allais pas faire de thèse, voilà » (Entretien avec Zoé, juin 2018)

À partir de ce moment, Zoé fait un usage stratégique de son engagement à l'ARDHIS : elle décroche un stage dans une association nationale intervenant dans le domaine du social,

dans un projet en lien direct avec la problématique de l'ARDHIS, aussi grâce à l'aide d'un bénévole qui la soutient activement et qui interviendra auprès des recruteurs. Ce stage, réussi, deviendra par la suite un contrat en CDI de chargée d'études, qui la fait entrer dans ce milieu professionnel. Zoé est un profil exemplaire quant à la possibilité de traduction des compétences, acquises dans l'espace associatif, dans un milieu professionnel proche. Sa trajectoire est aussi caractérisée par le fait que son emploi, ainsi que les projets militants dans lesquels elle s'investit par la suite, sont directement en lien avec des problématiques LGBTI, et parfois plus précisément lesbiennes, ce qui l'affiche sans équivoque comme lesbienne. Autrement dit, elle entre dans la vie active, tout autant que dans le militantisme, en tant que lesbienne, soutenue par une organisation communautaire et travaillant dans des projets communautaires.

Le cas d'Audrey illustre une autre configuration des liens entre carrière professionnelle et carrière militante, qui s'agence autrement aux questions de sexualité. Comme Zoé, Audrey arrive à l'association peu après la fin de ses études en langues, alors qu'elle est en train d'effectuer un stage dans une association s'occupant de l'accueil du public migrant. Son arrivée témoigne du climat conflictuel dans lequel se trouve l'association au moment de son arrivée, et est révélateur de l'importance qu'a pu avoir pour elle, comme pour d'autres, le fait de pouvoir s'insérer dans une sociabilité associative lesbienne opposée à des espaces et réseaux « officiels », c'est-à-dire masculins :

« J'ai entendu parler de l'ARDHIS. Je regardais mes mails et dans une newsletter interne il y avait l'annonce d'une projection sur les demandeurs d'asile LGBT, pas loin de chez mes parents. Bref j'y vais, et il y avait Claire, c'était hyper intéressant... et à la fin je suis allée la voir, je lui ai demandé si elle cherchait des bénévoles, je travaille à [association], elle m'a dit « ah oui effectivement c'est un profil intéressant... » [Sara : « beh elle avait pas tort hein, elle a vu loin »] (*rires*), elle m'a donné son mail, je lui ai écrit, à Jean-Marc aussi, mais j'ai jamais eu de réponse, donc on s'est vue, j'assistais à ses entretiens, après les activités du "groupe femme", des trucs de groupe, après j'ai commencé à venir aux mensuelles, et je me suis dit qu'en fait ils ne me répondait pas à moi parce qu'il y a une problème quoi. [...] Parce que justement on était avec le groupe femmes, on faisait des trucs, on se formait, puis on arrivait aux mensuelles et Ludovic limite il voulait que je fasse la queue. Sans Claire je ne serais pas restée parce je me prenais toujours de portes dans la gueule, je n'avais pas de mail, je pouvais pas assister aux formations, je pouvais pas prendre officiellement des suivis. » (Entretien avec Audrey, novembre 2022).

Audrey maintiendra son engagement à l'association, aussi en raison du départ de plusieurs membres peu de temps après, ce qui lui donne la possibilité d'intégrer « officiellement » l'association. Parallèlement, elle gravira petit à petit les échelons de l'autre association dans laquelle elle travaillait déjà. Fortement engagée à l'ARDHIS (plusieurs dizaines de suivis, implication dans différentes instances décisionnelles), elle nourrit sa vie professionnelle de son engagement associatif, et inversement. Les compétences apportées et acquises circulent entre sa vie professionnelle et son engagement associatif. En particulier, elle met très souvent à disposition de l'association des compétences et des connaissances diverses en droit des étrangers et en procédures administratives diverses (RSA, déclarations d'impôts, etc.), acquises dans son activité professionnelle. Lorsque c'est possible, elle fait bénéficier les usagers de l'association de la position qu'elle occupe, en facilitant le lien entre la structure d'hébergement où elle est embauchée et l'association. Malgré les similitudes entre son travail professionnel et son travail bénévole, qui sont parfois objet de surprise et de moqueries gentilles de la part d'autres bénévoles (« mais tu ne fais que ça de ta journée, tu dois en avoir marre ! »), elle affirme qu'elle arrive à très bien séparer son engagement de son travail, qu'elle estime investir de manière très différente, n'étant pas soumises aux mêmes règles et contraintes — notamment dans le relationnel avec les demandeur·se·s d'asile — dans un espace et dans l'autre. Contrairement à l'exemple donné plus haut de Zoé, il ne s'agit pas pour Audrey de mettre son engagement au profit de sa carrière professionnelle, il semble bien plus souvent que c'est son travail qui profite à l'association.

Comme pour les autres bénévoles plus jeunes, Audrey aussi est très engagée dans la sociabilité offerte par l'espace associatif, participant régulièrement aux sorties proposées par les uns et les autres, et nouant des relations d'amitié avec différent·e·s bénévoles. Contrairement à Nolwenn, et aussi en partie à Zoé, pour Audrey cette sociabilité associative est aussi une des premières occasions qui se présentent à elle d'être insérée dans une sociabilité communautaire : le travail bénévole devient inséparable des activités de loisir qui l'entourent.

Conclusion du chapitre

Ce chapitre a mis en avant la composition de l'association, en prenant en compte les différentes configurations d'engagement des bénévoles au sein du « pôle asile ». L'association a été historiquement marquée par une forte présence masculine, ce notamment en raison de l'importance de la conjugalité des bénévoles, qui s'engagent à la suite d'une rencontre avec un partenaire étranger à l'étranger, qu'ils cherchaient par la suite à faire régulariser. Dans une deuxième configuration, plus récente, la conjugalité demeure importante tout en se transformant : c'est la rencontre avec un partenaire étranger, mais en France, et déjà engagé dans une procédure de demande d'asile, qui favorise la rencontre avec l'association. Ces bénévoles sont porteurs de compétences particulières, issues notamment de leur travail professionnel, qu'ils cherchent alors à investir dans l'espace associatif. En effet, c'est d'abord une explication dispositionnelle qui permet de saisir les trajectoires d'engagement de ces bénévoles : leur engagement est conçu et vécu à partir d'une dimension individuelle, où chaque personne s'engage en fonction de ce qu'elle croit être une compétence adaptée, ou nécessaire. Cette modalité d'engagement concerne essentiellement des hommes, âgés entre 40 et 60 ans, que l'association continue encore de recruter dans une configuration similaire. La différence principale, c'est la disparition progressive de la conjugalité comme vecteur de rencontre avec l'espace associatif, qui passe désormais beaucoup plus par la médiatisation de l'association, en particulier à partir de 2015.

La relation entre compétences professionnelles et travail bénévole s'inverse dans le temps : pour les bénévoles plus jeunes, il s'agit davantage d'apprendre des compétences que d'en mettre à disposition, ce qui amène par la suite une bonne partie d'entre elles et eux à essayer de traduire ces compétences dans le monde professionnel. Cela se fait de deux manières, soit par le moyen de réorientations professionnelles après une première expérience de travail, plus ou moins longue ; soit par une entrée dans le monde du travail, à la fin de leurs études ou peu de temps après, où tant les compétences que le capital symbolique que représente l'engagement associatif permettent l'intégration de différents métiers. On voit apparaître aussi un élément de plus en plus central dans la vie de l'association : la création et le développement d'une sociabilité entre bénévoles plus jeunes, et aussi entre femmes lesbiennes, qui est vécu comme en opposition à une homosocialité masculine structurant l'espace jusqu'au point de limiter, voire d'entraver, la possibilité d'engagement. Cette nouvelle sociabilité constitue une réelle « mouvance » au sein de l'association, qui sera porteuse de (tentatives de) changements structurels, et d'une critique de la manière dont le travail bénévole s'organise au sein de l'espace associatif.

C'est précisément sur ces points que porte le chapitre suivant, qui illustre les liens entre la progressive féminisation de l'association et l'émergence d'une conflictualité autour de l'organisation du travail, tant en ce qui concerne les enjeux de gouvernementalité de l'association que de la relation entre bénévoles et demandeur·se·s d'asile.

CONCLUSION DE LA PREMIERE PARTIE

L'ARDHIS construit sa mobilisation autour de la spécificité de son public, les exilé·e·s LGBTI, qui en retour assure celle de l'espace associatif. Celle-ci est construite autour de la dimension communautaire de l'association, et par le type de travail qui est proposé, un accompagnement individuel sur le long terme, au sein duquel le ou la bénévole est responsable, et souvent seul·e interlocuteur·ice, des personnes accompagnées.

Un des éléments centraux qui fait cette spécificité aux yeux des bénévoles, mais aussi des associations environnantes et des pouvoirs publics, est le fait que les bénévoles font, ou croyant pouvoir faire usage, de leur homosexualité comme une compétence de travail. Si l'homosexualité sert aux bénévoles à des fins d'évaluation de celle des personnes accompagnées, ceci s'accompagne aussi d'une remise en question de la possibilité d'identification avec les demandeurs d'asile. Il y a là un premier écart entre les trajectoires bénévoles des hommes gays et des femmes lesbiennes : ce ne sont que les premiers qui souhaitent ou semblent faire usage de leur homosexualité comme un outil d'évaluation, tandis que les deuxièmes insistent sur l'écart qui sépare leurs carrières sexuelles de celle des demandeur·se·s. L'identification des bénévoles hommes aux demandeurs d'asile leur fait adopter des pratiques d'accompagnement ancrées dans la recherche de vérité, voire d'authenticité, auprès des demandeurs, tandis que chez les femmes la question de la vérité, toujours présente, se concentre plus sur la possibilité, ou pas pour les requérant·e. de se conformer aux attentes institutionnelles. La dialectique entre travail *sur* et travail *pour* mise en exergue par Hughes (1997), et propre aux métiers de service, s'agence ici aux identifications et désidentifications de bénévoles.

Cette spécificité ne va pas de soi : d'une part, des facteurs externes viennent progressivement mettre en crise la possibilité pour les bénévoles de continuer à mener un travail d'accompagnement individuel ; d'autre part, lorsqu'on regarde de plus près à la manière dont le travail est organisé, il apparaît que l'association et ses membres mènent un travail constant afin de pouvoir la reproduire, tout en souhaitant se distinguer d'autres espaces de travail social. Ainsi, un autre élément central de spécificité, ce sont les trajectoires et les configurations d'engagement des bénévoles. Celles-ci sont longtemps marquées par la conjugalité des bénévoles hommes, qui par la suite investissent des compétences professionnelles dans l'espace associatif : s'il s'agit d'apprendre les règles de l'asile, il s'agit

aussi d'apporter des compétences particulières. Ceci change au fil des années et du rajeunissement des recrutements : les bénévoles plus jeunes en effet s'investissent davantage pour acquérir une sociabilité communautaire et pour militer dans un espace LGBT. Pour ces bénévoles, les compétences apprises sur place vont avoir un impact sur les carrières professionnelles, donnant lieu à bon nombre de réorientations, pour ces bénévoles déjà dans la vie active au moment de leur engagement, ou des choix de métiers en cohérence avec l'engagement, pour ces bénévoles qui s'engagent vers la fin de leurs études.

Ces nouvelles configurations et trajectoires ne sont plus marquées par la conjugalité, mais le sont par l'importance croissante que prend la sociabilité entre bénévoles. Véritable vecteur d'engagement et de maintien dans le travail bénévole, notamment pour de jeunes femmes lesbiennes, elle est rapidement investie comme un espace de répit, tout autant que de critique, d'un modèle de travail et de relationnalité préexistant. C'est sur la manière dont cette critique se fait et prend forme que portera la partie suivante, qui se tissera autour de la féminisation progressive de l'ARDHIS.

PARTIE II : LE RECADRAGE INTERSECTIONNEL DE LA MOBILISATION

Tu vas faire un chapitre sur les rebelles de l'ARDHIS ?

(Entretien avec Zoé, juillet 2018)

Alors que nous sommes attablées à un bar dans les hauteurs de Belleville, à Paris, tout près de l'appartement où elle vit en colocation, et que je m'apprête à allumer mon dictaphone, Zoé me lance cette interrogation, arborant un sourire narquois. Je réponds à sa sollicitation avec un rire complice, et j'affirme que oui, forcément, je vais parler de « tout ça ». S'il n'y a aucun besoin de contextualisation ou de clarification entre nous deux, car nous savons très bien de quoi nous parlons, cet échange me confirme que nous avons une lecture très différente des événements récents qui ont touché l'association.

Quelques mois avant l'entretien, l'association dans laquelle je suis engagée depuis presque trois ans, et Zoé depuis un peu plus qu'un an, vient d'être bouleversée par un changement de gouvernance majeur, ayant mené au départ, lors de l'Assemblée générale annuelle, de trois membres parmi les plus engagés, Ludovic, Mickaël et Quentin. Les trois ont démissionné de leurs fonctions d'administration. En raison de cela, beaucoup de nouvelles personnes, dont moi, ont été élues dans un Conseil d'Administration partiellement renouvelé. À l'origine de ce départ, un conflit qui a opposé les trois personnes citées à un groupe assez large de bénévoles, composé par un certain nombre de nouvelles recrues, dont Zoé, et duquel Claire était la cheffe de file. Zoé et moi avons chacune fait partie de ce changement, « les rebelles de l'ARDHIS », c'est, entre autres, nous deux. À quoi reviendrait alors de faire un chapitre sur ce « nous » ? Existe-t-il un groupe plus ou moins défini qui se serait « rebellé », et contre quoi, au juste ?

Pour répondre à ces questions, il est nécessaire de prolonger l'analyse commencée dans la partie précédente. Nous y avons vu qu'historiquement l'association était pour beaucoup composée d'hommes, et qu'une des raisons de cette surreprésentation était liée à l'importance de la conjugalité : une première génération de bénévoles, marquée par des carrières

professionnelles à fort taux d'expatriation, arrive à l'association car elle cherche à faire régulariser des partenaires étrangers ; ensuite, d'autres hommes, sans avoir connu l'expatriation, arrivent à l'association à la suite de rencontres avec des hommes étrangers résidant en France et engagés dans des demandes d'asile. Des femmes et des hommes plus jeunes, en début de carrière professionnelle, commencent à s'engager de manière stable au pôle asile au début des années 2010 ; c'est seulement vers 2015-2016 que leur présence augmente et se stabilise, pour devenir numériquement supérieure. En même temps, des femmes commencent à accéder à des postes de responsabilité, où elles vont se maintenir pendant plusieurs années.

Les « groupes » de l'association pourraient alors se constituer le long de lignes de partage de l'âge et du genre. Or, parmi les « rebelles » auxquels fait référence Zoé, on retrouve des bénévoles jeunes et anciens, hommes et femmes, et ayant ou ayant eu des relations avec des demandeurs d'asile. C'est qu'il ne s'agit pas d'une simple « guerre des sexes », comme le laissent entendre des bénévoles que je citerai plus bas, ni un simple conflit générationnel. Au-delà des dimensions affinitaires et des disponibilités biographiques permettant ou entravant l'insertion dans une sociabilité associative renouvelée, il n'y a pas à proprement parler de « groupes » qui se constituent, mais plutôt un processus de féminisation de l'équipe qui, de manière progressive, et grâce à la « mouvance » interne précédemment citée, sera un élément central et aura des effets de long terme sur la vie de l'association, sur les pratiques et l'organisation du travail.

Cette partie portera sur les principaux enjeux que la féminisation de l'équipe fait ressortir, et qui amènent l'ARDHIS à développer une action davantage féministe. Le chapitre cinq porte sur un conflit qui a eu lieu à l'ARDHIS entre 2017 et 2018, en considérant ce moment de la vie de l'association pour ce qu'il a permis de saisir quant aux tensions qui existaient entre différents cadrages de l'action. Il montre comment ces luttes de cadrages sont prises entre des enjeux de genre et de sexualité, permettant de saisir les tensions que le processus de féminisation fait émerger. Après un retour analytique concernant la notion de féminisation et l'explicitation de l'usage que j'en fais pour parler de l'ARDHIS, je montrerai deux choses. Premièrement, les outils qui ont permis de mettre en place et imposer une certaine définition du travail bénévole seront appréhendés à partir d'un retour analytique sur le brouillage entre disponibilité biographique et disponibilité permanente. Ces modalités d'engagement et de travail que cherchent à imposer, plus ou moins explicitement, les « anciens » sur les « jeunes » sont l'objet de critiques d'une part, mais aussi de prises de

distance, dont il s'agira de mettre en relief ce qui les justifie aux yeux des bénévoles. Le cœur de ces divergences dans l'approche de l'accompagnement tient pour beaucoup à sa dimension relationnelle. Il s'agira alors de montrer comment s'affrontent différentes conceptions de la relationnalité. Analyser ces enjeux permettra de mettre en lumière comment cette relationnalité est traversée et structurée tant par des enjeux de genre que de race, ce qui sera repris plus tard dans cette partie.

Si la relationnalité entre bénévoles et demandeur·se·s d'asile est l'un des axes principaux sur lequel la féminisation de l'association s'opère, le chapitre six poursuit cette analyse en étudiant comment les violences sexuelles commises par des bénévoles sur des demandeurs d'asile ont été discutées et traitées en interne, en revenant sur la trajectoire de dispositifs de contrôle, ou pensés comme tels, et sur la manière dont ces violences ravivent des représentations altérisantes, voire ouvertement racistes, concernant les demandeurs. Ceci permet de prolonger la réflexion quant à la place de ceux-ci dans la vie de l'association.

Le dernier chapitre cherche à appréhender de manière plus large les résultats du processus de féminisation de l'ARDHIS : après leur montée dans la hiérarchie de l'association, de jeunes femmes essaient désormais de développer une action qui ne se concentre pas seulement sur la reconnaissance au cas par cas des droits des personnes accompagnées, mais tente de développer des stratégies de dépassement de cette logique de guichet, en adoptant des répertoires d'actions variées, à la fois en interne et dans des arènes publiques.

CHAPITRE 5 : L'ARDHIS FACE A UN CARREFOUR : LA DIMENSION SEXUEE ET SEXUALISEE D'UNE LUTTE DE CADRAGE INTERNE

Introduction

Dans le chapitre précédent, j'ai mis en avant des approches et des conceptions différentes du travail bénévole, et notamment de la relationnalité entre bénévoles, et entre bénévoles et demandeur·se·s d'asile. Cela a été l'occasion d'introduire le processus de progressive féminisation de l'équipe bénévole de l'ARDHIS. Ce processus de féminisation s'accompagne d'une nouvelle phase de professionnalisation de l'association, dont les deux piliers sont la réorganisation du travail bénévole et la réflexion autour de la relationnalité au sein de l'espace associatif. L'on va voir qu'une conflictualité émerge avec cette féminisation progressive : les anciens membres, essentiellement des hommes, craignent qu'avec cette dynamique se produise un déclassement de l'association, qui pourrait alors perdre en légitimité auprès des pouvoirs publics.

Cette crainte prend place dans une opposition entre cadres collectifs de l'action et l'apparent écart entre répertoires d'action : d'un côté un des répertoires que l'association mobilise déjà, c'est-à-dire l'accompagnement individuel, le plaidoyer, et que l'on peut rassembler comme appartenant à la « défense des droits » des personnes étrangères ; de l'autre, un ensemble de répertoires que l'association ne mobilise pas (ou pas depuis un certain temps) et qui relève davantage d'un champ contestataire (manifestations, communiqués de presse, tribunes, etc.). Ces ensembles de répertoires font référence à deux cadrages différents de l'action de l'ARDHIS : d'un côté une action qui serait plus professionnelle, d'un autre une action qui se voudrait plus politique. Comme on va le voir cependant, malgré une séquence contestataire interne importante, il ne sera pas question de modifier radicalement les répertoires d'action de l'association, tant ceux qui s'adressent aux demandeur·se·s d'asile (l'accompagnement), que ceux mobilisés pour s'adresser aux pouvoirs publics (plaidoyer, demandes de subvention, ouverture et maintien de dialogue, etc.). Si ni les premiers ni les

deuxièmes ne sont remis en cause, les deuxièmes seront de surcroît amplifiés et investis de manière croissante au fil des années.

Ce qui se joue alors dans l'émergence et surtout dans la formalisation de différentes formes de conflictualité est l'ouverture d'un autre ensemble de répertoires d'action qui s'adresseraient cette fois-ci des bénévoles aux bénévoles (ou de l'association aux bénévoles), afin de « faire collectif ». Plus que d'une modification des répertoires, il s'agit d'un élargissement de ceux-ci, qui prendra place dans le questionnement de la relationnalité entre bénévoles et demandeur·se·s d'asile, et de la sociabilité entre bénévoles. Ce processus amènera au départ de plusieurs membres, et à la réorganisation d'un ensemble de sphères du travail bénévole, allant du recrutement de nouveaux et nouvelles bénévoles au développement d'actions inédites et à l'intensification d'autres déjà présentes, ainsi qu'à la prise en charge progressive des violences exercées par ceux-ci sur les demandeurs.

Ce chapitre va s'intéresser à la manière dont ce conflit s'exprime et se matérialise sur plusieurs mois, à partir de l'automne 2017. La temporalité du conflit est importante étant donné qu'elle représente une période charnière dans la vie de l'ARDHIS, comme je l'expliquerai plus bas. Les conflits que je vais analyser annoncent (du moins a posteriori) des bouleversements majeurs dans la vie associative. Tout en ayant été partie prenante des événements qui ont caractérisé cette période, je m'efforcerai d'en donner une lecture qui rende compte au plus près des conflits en train de se faire, plutôt que rétrospectivement, à l'aune de leurs conséquences. En effet, ce serait encourir le risque de présenter les choses de manière causale, et de voir dans la suite des faits une potentielle résolution de ces conflits. Or, ce que je m'apprête à démontrer, c'est qu'ils sont en fait révélateurs d'une tension qui continue à structurer l'espace associatif encore aujourd'hui : si elle s'exprime à partir de prises de position de personnes particulières, les positions en elles-mêmes reviennent au fil des années.

Une analyse se concentrant sur les cadres de l'action collective (Snow, Benford, 2000) me semble alors pertinente en ceci qu'elle amène à penser les acteurs des conflits comme participant à des luttes de cadrages plus larges. Je montre ici que les luttes de cadrage concernant l'organisation du travail et à la définition de ce qu'une bonne relationnalité sont éminemment genrées, et renvoient à des enjeux d'héritage des luttes homosexuelles. Qu'il s'agisse de conflits interpersonnels ou engageants des collectifs, le genre en constitue un élément central : de la définition des modes de maintien d'une légitimité auprès des pouvoirs publics, aux tensions qui entourent le développement d'activités « annexes » à

l'accompagnement, aux rattachements à une histoire militante plus large, la grammaire mobilisée par les uns et les autres est souvent celle d'une « lutte des sexes », laissant entrevoir une inquiétude sur la dévalorisation du travail en raison de la féminisation de celui-ci. Les oppositions entre manières de faire et de lutter reposent sur un questionnement autour de la respectabilité de la mobilisation, sur les liens entre respectabilité et efficacité, dont il s'agira de comprendre quelle part est occupée par le genre et la (homo)sexualité.

Je vais alors dans un premier temps revenir plus précisément sur cette séquence contestataire qui a occupé l'association entre 2017 et début 2018, en montrant les principaux points de conflits et la manière dont ils se sont formalisés. Deuxièmement, je vais me concentrer sur une analyse des répertoires mobilisés et de leurs effets sur l'espace associatif : notamment, l'adoption d'un répertoire pétitionnaire, très classique dans les mouvements sociaux (Tilly, 1977, 1978 ; Contamin, 2005), mais nouveau à l'ARDHIS, sera interrogée sur ses raisons comme sur ses effets. Troisièmement, en mobilisant davantage une sociologie du travail et du genre, je retracerai les enjeux de la féminisation de l'ARDHIS. Enfin, quatrièmement, je reviendrai sur la manière dont cette séquence contestataire a été remplacée par ses protagonistes dans l'histoire longue des luttes homosexuelles. Je questionnerai alors les héritages de ces luttes, la position de l'ARDHIS dans ces héritages, ainsi que les enjeux particuliers que cette séquence réveille : d'une part la réputation de l'association, et d'autre part les distinctions internes au champ associatif, avec les écarts de classe et de socialisation politique qui les sous-tendent.

1. L'émergence d'une conflictualité interne

Depuis mon arrivée à l'ARDHIS, il m'a été clair que deux pôles semblaient coexister, tant bien que mal, incarnés dans deux figures : Ludovic d'un côté, et Jean-Marc de l'autre ; s'y rattachaient d'autres bénévoles dans des jeux de loyauté qui ne m'étaient pas toujours simples à comprendre. Ce qui semble les différencier, comme le rappelle Stéphane dans un entretien, c'est leur mise en avant de « deux écoles, Ludovic qui dit qu'il faut faire attention aux *fakes*, et Jean-Marc qui dit qu'il s'en fiche et qu'il aide tout le monde » (Entretien avec Stéphane, mai 2016). La compréhension de cette opposition qu'a Stéphane est la même que j'ai à ce moment-là de l'enquête, en raison du fait que et l'un et l'autre nous venons d'arriver

et naviguons d'une position à l'autre : faut-il aider tout le monde, faut-il faire du tri parmi les personnes que nous recevons, et selon quels critères⁵⁵ ? Or, comme je l'ai déjà montré dans le chapitre précédent, cette tension en cache une autre : Jean-Marc en effet ne compte pas dans son « 100 % » de taux de réussite les demandeurs d'asile auxquels il ne croit pas, comme il le dit lui-même. Autrement dit, l'opposition ne concerne pas tant l'inclusion des « fakes », mais bien l'affichage public, c'est-à-dire dans comme hors de l'association, d'une politique d'accompagnement qui laisserait entendre que cela serait le cas. Latente depuis toujours, cette conflictualité se matérialise publiquement, et brutalement, à l'automne 2017.

1.1. Un contexte propice à l'émergence d'un conflit de cadrage

Plusieurs facteurs me semblent contribuer à l'émergence et à la formalisation de ce conflit, qui tiennent à la dynamique plus large qui caractérise l'association à ce moment-là. Premièrement, en ce qui concerne la composition de l'équipe bénévole, le renouvellement de l'équipe bénévole était en cours : de nouvelles recrues, essentiellement des hommes, commençaient à assurer un bon nombre de suivis ; d'autres, pour beaucoup des jeunes femmes, venaient tout juste de rentrer à l'association et s'inséraient petit à petit dans la mouvance interne en référence à Claire, et certaines commençaient également à « faire du suivi » ; enfin, des bénévoles plus anciens, engagés depuis 5 à 10 ans, commençaient à se mettre progressivement en retrait. Deuxièmement, d'autres formes de renouvellement sont aussi en acte. Hélène, déjà engagée auparavant, fait son retour à l'association et semble vouloir s'engager de manière stable : elle constitue alors un renfort important pour Claire, qui ne sera plus la seule femme expérimentée de l'équipe bénévole. La même Claire renouvelle par ailleurs son engagement après avoir réussi un concours de la fonction publique dont la préparation l'avait occupée l'année précédente, raison pour laquelle elle s'était mise partiellement en retrait (pas de candidature au CA, moins de suivis et de participation à la vie collective). Avec d'autres, elles vont constituer un groupe de parole non-mixte pour les femmes demandeuses d'asile et réfugiées, et vont contribuer à l'alimentation d'un filon de recrutement hors du circuit officiel : en effet, c'est Mickaël qui depuis début 2017 était censé

⁵⁵ J'ai déjà souligné que la position de Jean-Marc est autrement plus complexe et très éloignée d'une vision de l'association comme devant accueillir et accompagner tout le monde indistinctement.

s'occuper du recrutement de nouveaux bénévoles, activité qu'il mettra cependant en pause pendant un temps, à partir de l'été.

Ainsi, différents membres, dont Cyril, Stéphane, David, Nolwenn, Audrey, Hélène, Emmanuel, Zoé, et moi-même, après une période de formation et d'apprentissage plus ou moins longue, constituons une promesse de soutien à l'ancien « noyau dur » de l'association. Certains d'entre nous étaient déjà bien intégrés dans le travail bénévole et multipliaient les engagements (Stéphane et Emmanuel assurent en parallèle des cours de français et un nombre croissant de suivis) ; d'autres, dont je fais partie, commencent à gravir quelques échelons, à s'autonomiser et à assurer un travail régulier (avec David, arrivé depuis seulement quelques mois, nous commençons à prendre à ce moment-là entre 2 et 4 nouveaux suivis par mois ; il en va de même, voire plus, pour Cyril). Les conséquences de ce renouveau de l'équipe seront palpables lors de la publication des chiffres du suivi de l'année écoulée : presque 800 personnes ont été accompagnées, ce qui constitue un record.

L'autonomisation se fait non seulement en fonction du nombre de suivis, mais aussi par des montées en compétences et en responsabilités dans l'accompagnement : nous sommes trois, avec Nolwenn et David, à participer à une réunion tenue par Mickaël au mois de novembre 2017 en vue de nous former au rôle de « tiers » pour pouvoir participer ensuite aux entretiens à l'OFPPA. Les trois, nous étions arrivés au cours des deux années qui venaient de s'écouler : Nolwenn à l'automne 2015, David en début d'année 2017, et moi début 2016. Cette réunion est assez intéressante dans ce qu'elle dit du moment historique de l'association. Si elle est tenue par Mickaël, c'est qu'elle se veut officielle, au nom du bureau asile, l'instance qui dirige le pôle. Elle vient pallier ce qui avait été identifié comme un dysfonctionnement, plusieurs membres ayant été accrédités pour assister aux réunions sans en avoir les compétences requises. Un d'entre eux fit beaucoup de remous : Mark, un étudiant états-unien diplômé d'une université très prestigieuse, en séjour à Paris pendant un an avant d'entamer son doctorat dans une université tout aussi prestigieuse, sachant donc pertinemment qu'il allait devoir partir sous peu. À l'aide de Claire, et via l'entremise de Gilles, en conflit ouvert avec Ludovic, il s'est retrouvé tiers alors qu'il n'était à l'association que depuis quelques mois, qu'il n'avait aucune intention d'y rester, et qu'il suivait très peu de personnes⁵⁶. Son souhait de participer aux entretiens de l'OFPPA était principalement

⁵⁶ Ce sera par ailleurs moi qui vais reprendre ses quelques dossiers à son départ, car nous nous étions liés d'amitié.

d'observer le fonctionnement de l'institution, ce qui ne manqua pas d'ajouter de l'irritation pour une partie des bénévoles du bureau asile. La réunion à laquelle j'avais été conviée avait comme but affiché de mettre un terme à cette pratique. Elle était divisée en deux parties, une consacrée aux motivations qui nous poussaient à vouloir être tiers (nous trois étions d'accord qu'il s'agissait essentiellement de soutenir une personne accompagnée), et une autre consacrée à des rappels sur notre rôle et ce que cela engage en termes de réputation de l'association.

Si ce rappel relève de la tautologie (affirmer que l'on représente l'ARDHIS aux yeux de l'OFPPRA quand on se rend dans les locaux de l'OFPPRA au nom de l'ARDHIS), il prend son sens au sein d'un conflit de cadres de l'action qui se joue au même moment. D'un côté, un cadre plutôt « légitimiste », mettant l'accent sur l'action de l'association comme un travail professionnel, et un autre se voulant plutôt « militant », marqué pour l'instant par des déviations aux pratiques d'encadrement et de cadrage de l'accompagnement (recrutement, tiers, etc.), interprétées comme des contestations et des dangers pour la vie de l'association. Cette opposition n'est en réalité pas si nette, et les deux factions qui s'affrontent ne sont pas très bien définies. De fait, la seule opposition sur laquelle tout le monde semble s'accorder concerne essentiellement trois membres de l'association, qui la quitteront sous peu, comme on le verra infra. Mais au-delà de ces départs, ce qui commence à être questionné, ce sont les frontières mêmes du travail bénévole : que recouvre le « professionnalisme » dont l'association veut se prévaloir ? Et de l'autre côté, que veut dire mener une action plus « militante » ?

C'est au développement de ce conflit que je vais m'intéresser par la suite. Afin de le rendre intelligible, j'ai dû opérer une sélection des moments conflictuels qui ont animé l'ARDHIS au cours de l'automne et l'hiver 2017. Si ce conflit est perçu au moment où il se déroule comme nouveau par l'ensemble des membres qui y prennent part, il est nécessaire de rappeler ici que cela n'est pas vraiment le cas. En effet, comme le rappelle Julien Bécasse dans son mémoire de master (Bécasse, 2015), et comme nous l'avons repris dans un court texte collectif (Bécasse, Cesaro, Chossière, 2020), la vie de l'ARDHIS a dès le départ été marquée par des « luttes de cadrage » entre des membres souhaitant mettre en avant la dimension « militante » de l'association, et d'autres insistant sur la dimension « professionnelle », ou plutôt sur la nécessité de celle-ci afin de mener à bien l'action. Au début des années 2000, c'est la deuxième faction qui l'emporte. Quinze ans après, on pourrait penser que l'association est à nouveau prise dans une même lutte de cadrage. La situation est

autrement plus complexe. Il n'est en effet aucunement question que l'ARDHIS cesse d'agir comme elle le fait, et qu'elle délaisse un ensemble de répertoires d'actions et de stratégies de travail au profit d'autres ; ainsi, et c'est ce que je vais essayer de démontrer par la suite, peut davantage être compris comme une « extension de cadre » (« frame extension ») « pour y inclure des préoccupations, incidentes par rapport aux objectifs primaires » (Contamin ; 2010 : 58), qui donnent habituellement lieu à des conflits internes (Benford, Snow 2012 : 241) que comme la substitution d'un cadre à un autre préexistant, ou comme la création d'un nouveau (ou un ensemble de nouveaux).

Ce qui se joue est un élargissement de la conception de l'ARDHIS, de son travail autant que de sa structure : est-ce uniquement une association dont le travail consiste à accompagner des demandeur·se·s d'asile, concentrée sur cette action et ce pan de travail, ou bien est-ce aussi un espace de mobilisation investi par des militants et militantes souhaitant développer d'autres actions ? Est-ce une association uniquement vouée à s'intéresser aux acteurs avec et contre lesquels elle travaille au quotidien, ou doit-elle (on verra en quoi cela deviendra un impératif au fil des années) aussi s'intéresser à elle-même en tant que structure au sein de laquelle sont produits des effets de domination à plusieurs échelles ? C'est autour de ces questionnements et polarisations que s'organisera la lutte de sens et les cadrages du diagnostic qui agitent l'ARDHIS au cours des années à suivre : ne s'occuper que des demandeur·se·s d'asile, ou s'occuper aussi des bénévoles.

1.2. Ludovic vs Jean-Marc : professionnalité vs « politique » ?

Comme dit en ouverture, le premier conflit qu'il m'est donné d'observer oppose deux membres qui n'ont jamais caché leur animosité mutuelle, Ludovic et Jean-Marc. Malgré leurs visions opposées de l'accompagnement, ce n'est pas cet enjeu précis qui sera au centre de leur opposition, même si cela y est lié. Il s'agit d'un différend sur la gestion des relations entre association et institution (ici l'OFPPRA), et des bénévoles. Le récit qui détaille cette opposition est parcellaire, pour le simple fait que les parties en cause n'ont jamais souhaité complètement (me) dévoiler la vérité sur ce qu'il s'était effectivement passé, et quel rôle les acteurs en jeu ont eu précisément. Pour ma part, j'ai eu d'abord la version de Ludovic (dont j'étais plutôt proche à ce moment-là), et seulement plusieurs mois après celle que Jean-Marc a adressée à l'ensemble des bénévoles, une fois Ludovic parti de l'association. Je ne suis, à

l'époque, pas assez proche de Jean-Marc pour avoir accès à un récit plus détaillé de l'affaire (et ne pourrai pas l'être davantage par la suite, car en l'espace de quelques mois il sera exclu de l'association) ; ma position dans la hiérarchie de l'association (je n'ai pas de responsabilités particulières et je suis encore vue comme une nouvelle bénévole) ne me permet pas, par ailleurs, de demander à Ludovic ce qu'il s'est effectivement passé sans essayer un refus poli, malgré notre proximité. Ce qui oppose les deux versions est à la fois le récit des faits en tant que tels, et leur interprétation donnant à voir les conflits de loyauté dans lesquels l'association et ses membres sont pris, au nom de la réputation de celle-ci.

Comme les informations contrastent, je vais faire surtout état des choses communes aux différentes versions : à l'automne, Ludovic reçoit un mail de la part de Pascal Brice, DG de l'OFPRA, l'informant du fait que Jean-Marc, lors d'un entretien auquel il assistait en tant que tiers s'était comporté de manière malvenue : il avait haussé le ton en s'adressant à l'officier de protection à la fin de l'entretien, affirmant de manière véhémement que l'OP en question « ne donnait aucun statut » aux demandeur·se·s suivi·e·s par l'ARDHIS. Le courriel est porté à l'attention du bureau asile, lors d'une séance en l'absence de Jean-Marc ; la décision du bureau consiste à retirer Jean-Marc de la liste des personnes agréées par l'association pour être tiers à l'OFPRA, de le suspendre de sa fonction de coordination du pôle asile, et par conséquent de lui retirer la faculté de signer des attestations émanant de l'association. Les versions respectives diffèrent sur des points assez divers : Jean-Marc n'aurait pas été convié à la réunion du bureau et n'aurait donc pas pu se défendre ; ou alors, comme Jean-Marc avait déjà communiqué son impossibilité à participer, la discussion sur ce point précis n'aurait expressément pas été mise pas à l'ordre du jour ; Jean-Marc affirme que dans le mail P. Brice demandait ouvertement à Ludovic l'exclusion de Jean-Marc ; à d'autres moments, il conteste l'existence même du mail, qu'il dit n'avoir jamais vu (contrairement aux membres du bureau, auxquels il aurait été montré). De fait, tant Ludovic que Jean-Marc, et par extension les autres membres du bureau asile, participent à l'entretien d'un ensemble de rumeurs concernant cette affaire, qui ne sont dissipées que de manière locale, individuelle, et donc en coulisse : à aucun moment il n'y a eu une communication claire et explicite sur tout ceci, laissant libre cours aux versions contractantes et aux accusations diverses.

La manière dont j'ai personnellement appris l'existence de cette affaire est tout à fait symptomatique de cette situation. J'avais à l'époque pris l'habitude de donner rendez-vous aux demandeur·se·s d'asile dans un des bureaux mis à disposition par la Mairie du 10^e

arrondissement⁵⁷ comme cela arrivait souvent, une fois les rendez-vous terminés je me rends dans le bureau de Ludovic ; puisqu'il n'avait pas encore terminé, mais qu'il n'avait plus de rendez-vous, je m'assois à son bureau ; c'est en réponse à un simple « comment ça va ? » de ma part qu'il me livrera alors son récit de l'affaire. Si ce soir-là j'avais eu un rendez-vous en dehors de l'association, je n'aurais probablement pas appris tout cela, ou bien plus tard, comme beaucoup d'autres bénévoles. On le verra en détail plus tard, cette affaire et celles qui ont suivi ont été à l'origine de la cessation (temporaire) d'existence du bureau asile, organe réputé responsable d'un manque de transparence et de prises de décisions en dehors des cadres réglementaires (et notamment, le passage par le Conseil d'Administration), comme celle qui a donc touché Jean-Marc.

La gestion de l'information et de la rumeur est le premier terrain d'affrontement et le premier jalon d'une réforme des cadres de l'action, et un des reproches principaux qui seront par la suite adressés à l'équipe dirigeante, et en particulier à Ludovic. D'un côté, une vision de l'association comme un espace hiérarchique, y compris et peut-être surtout par l'accès au(x) savoir(s), où tout le monde n'a pas à connaître (et n'est pas en mesure de comprendre) tout ce qu'il se passe et tout ce que l'association engage comme démarches internes et externes, avec une stratification nette de l'équipe bénévole en fonction de l'accès au savoir ; de l'autre, une vision plus horizontale où le(s) savoir(s), surtout ceux concernant les actions autres que l'accompagnement strict, seraient davantage partagés entre bénévoles et où les montées en compétences seraient plus le fait du travail collectif qu'individuel. Comme on le verra au fil du chapitre, notamment pour de jeunes femmes, entrer et se maintenir à l'ARDHIS a un coût d'entrée élevé (y compris psychologique) que le collectif ne contribue pas assez à prendre en charge, tant pour pallier des souffrances, comme c'était son cas, que pour que le coût soit moins élevé.

C'est là le premier fil que tire Jean-Marc dans sa critique : lui-même n'avait pas été mis au courant et a soudainement découvert qu'il avait été suspendu de ses fonctions, et les autres bénévoles n'en savaient rien non plus. Cette sorte de déni de démocratie est double à ses yeux. Il y a un deuxième fil qu'il tire dans sa défense face à la décision du bureau asile et

⁵⁷ Pour rappel, l'ARDHIS a l'usage gratuit de trois bureaux au sein du bâtiment de la Mairie du 10^{ème} du 18h à 21h du lundi au jeudi ; deux des trois bureaux ont été occupés de manière interrompue par Ludovic et Quentin. Dès lors, il était pratiquement impossible d'aller à la Mairie sans les croiser, ou au moins un de deux ; à l'inverse, il suffisait de ne pas aller à la Mairie pour ne jamais les voir, et étant donné le fait qu'il n'y avait qu'un seul autre bureau disponible, cela était le cas de la grande majorité des bénévoles.

Ludovic : au-delà de ce qui concerne la gestion de l'information et de la rumeur, il estime qu'il n'y a rien de déplorable à critiquer un officier de protection, notamment lorsque celui-ci commet (ce qu'il estime être) des torts avérés. Il estime en conséquence que Ludovic aurait dû le défendre face à l'OFPPRA. Il avance finalement qu'il ne s'agit que d'un règlement de comptes entre Ludovic et lui, et qu'il en sort perdant. Ludovic, quant à lui, affirme qu'il ne s'agit pas de « sa » décision, mais bien que celle-ci est collective, prise par le bureau asile (sur sa proposition), et qu'elle aurait pu être bien plus sévère, allant jusqu'à l'exclusion de l'association.

Ludovic aurait dû défendre Jean-Marc face à Pascal Brice, ou a-t-il bien fait de défendre l'association et sa réputation face à l'institution en punissant un de ses membres ? Plus qu'un conflit de loyauté — qui permettrait de poser la question dans ces autres termes : faut-il être loyal à un collègue/camarade ou à une institution ? —, il me semble que nous sommes davantage face à une lutte de cadrage de l'action. Ce qui oppose les deux personnes est un conflit de « schèmes » (Snow, Benford, 2012 [2001]) c'est-à-dire des « attentes des participants [à un mouvement social] à l'égard des personnes » (*idem* : 225) prenant parti au même mouvement, ou ici à un même espace associatif ; cette opposition, mise bout à bout avec d'autres, participe d'une négociation des cadres collectifs de l'action tels qu'ils sont travaillés toujours par Snow et Benford comme des socles interprétatifs et moteurs (ou freins) de l'action. Ce genre de conflit paraît alors essentiel afin que les cadres puissent se bâtir, s'affirmer et éventuellement se renouveler au cours de la mobilisation, et son analyse nécessaire afin de saisir les tentatives, réussies ou ratées, de resignification de l'action et de déviations qui seraient apportées à son cours.

Je ne considère pas que Ludovic et Jean-Marc sont de simples leaders qui auraient le pouvoir de définir seuls le cadrage de l'action associative. S'ils peuvent au contraire être appréhendés comme des « acteurs signifiants », c'est-à-dire des figures qui œuvrent dans « la production, le maintien, le reconduction du sens pour leurs partisans, leurs opposants et leurs sympathisants » (Snow, 2001 : 27), ils ne sont points les seuls, et ne « produisent, maintiennent et reconduisent » pas des cadres qu'ils auraient eux-mêmes développés, bien qu'ils incarnent des positions et qu'ils les portent sur une scène plus ou moins publique, ils ne font que réactualiser des oppositions anciennes. Leur conflit n'est pas non plus un simple conflit interpersonnel ; ce sont les prémices d'une conflictualité bien plus longue et plus large qui occupera la vie de l'association pendant les mois à venir, et qui opposera une faction mettant en avant un registre discursif basé sur le « professionnalisme », et une autre adoptant

un registre du « bien-être associatif » et l'attention portée aux bénévoles. Schématiquement, on pourrait voir là une opposition entre une action tournée vers l'extérieur (le maintien de légitimité, afficher un certain professionnalisme, éviter le conflit ouvert avec les institutions) et une autre vers l'intérieur (défendre coûte que coûte un membre, réfléchir aux pratiques de travail, etc.).

De fait, les deux se font (et vont continuer à se faire par la suite) en même temps. Comme le rappelle dans un document de travail Anne Revillard (2003), la théorie des cadres de l'action collective de Snow (2001) gagne à être pensée comme un enjeu relationnel au sein même d'un mouvement. La sociologue souligne qu'il est nécessaire de considérer dans les processus de cadrages des acteurs qui se poseraient en contradiction et en conflit non seulement lorsqu'il s'agit d'acteurs autres auxquels la mobilisation s'adresse plus ou moins directement (les pouvoirs publics, la population générale, etc.), mais aussi quand ce sont des acteurs internes aux mouvements. C'est bien ce qu'il se passe dans l'exemple que je cite ici, et dans ceux que je vais retracer par la suite : Ludovic, de facto leader associatif et en position d'affirmer un cadre d'action collective légitime, fait face à des acteurs internes à son même camp qui tentent, par différents moyens, de recadrer et resignifier l'action, et plus tard l'espace au sein duquel elle se déploie. Le fait de vouloir défendre la légitimité associative à travers la punition infligée à Jean-Marc mérite d'être considéré en termes relationnels, Ludovic tente de maintenir l'adhésion de l'institution au professionnalisme (et non pas à la professionnalisation) de l'ARDHIS et de son action. À l'inverse, la récrimination de Jean-Marc (« Ludovic aurait dû me défendre face à P. Brice ») est une tentative de cadrer l'action comme davantage militante : il s'agirait de revendiquer, face à l'institution et son représentant principal, le droit d'un membre associatif de se plaindre, y compris ouvertement, lorsque celui-ci identifie des traitements qu'il considère comme inadaptés. La recherche de maintien d'adhésion de l'institution fait alors face à la menace de la défaillance de l'adhésion d'une partie de l'équipe bénévole (ici, le terme de « base militante » qui permet de penser en termes hiérarchiques n'aurait pas vraiment de sens). C'est effectivement une partie de l'équipe bénévole qui face à cette décision jugée arbitraire manifesterait son mécontentement, et qui contribuerait à renforcer une vision de cette instance et de Ludovic comme verticale et a-démocratique.

Je n'apprends cette affaire qu'au mois de décembre, c'est-à-dire plusieurs semaines après qu'elle s'est déroulée, au moment où une autre conflictualité émerge. C'est encore plus tard que j'apprendrai que ces conflictualités se mêlent, ce qui (me) permettra de mieux

retracer les alliances entre les bénévoles et qui, surtout, donnera lieu à la création de nouveaux espaces d'expression et de discussion, notamment virtuels.

1.3. Un collectif politique vs des individualités problématiques ?

Fin novembre 2017, je reçois un SMS de Claire qui me demande mon avis sur un texte collectif, en sollicitant ma signature. Ce texte adopte un registre contestataire, demandant l'ouverture d'un dialogue entre bénévoles, et exprime le malaise d'un certain nombre de bénévoles quant au supposé manque de « politique » au sein de l'association. C'est un mail de Mickaël, alors coordinateur du pôle asile à la suite de la suspension de Jean-Marc, qui l'a provoqué. Dans ce message, envoyé un lundi soir, il rappelait des échéances et rendez-vous prochains de l'association. Le mercredi suivant, tout le monde était invité à se joindre à une « soirée des accompagnants » ; le samedi avait lieu une demi-journée de dépistage VIH-MST à destination des usager·e·s, ainsi qu'une distribution de vêtements ; ensuite, la semaine suivante allait avoir lieu la « soirée de l'ARDHIS » : c'était l'occasion de fêter à la Mairie du 10^e arrondissement, peut-être en présence de la maire de Paris Anne Hidalgo, la remise de la médaille Vermeil, décernée au mois de juin. Lors de cette fête, rappelle Mickaël, « [t]out le monde est invité. *Pour les DA la tenue traditionnelle est recommandée. Les DA sont également invités à venir avec des plats traditionnels à manger sans assiette.* » Ce sont les deux phrases que je souligne qui ont poussé à l'écriture du texte.

Ne recevant pas les mails de l'association en raison d'un problème technique, j'avais appris l'existence de ce mail à nouveau par Ludovic, le mercredi soir en marge de ladite « soirée des accompagnants ». Celui-ci n'avait pas manqué de souligner le caractère inapproprié du contenu du mail : « évidemment », personne n'allait exiger des demandeur·se·s d'asile de venir habillés d'une certaine manière et d'apporter à manger pour tout le monde. Il avait ajouté à cela une sorte de justification tacite de l'origine du message : « Tu connais Mickaël... », censée à elle seule expliquer sa démarche. Je ne connaissais pas très bien Mickaël, mais je voyais ce que Ludovic voulait signifier par cela : il venait aux réunions mensuelles arborant des tenues traditionnelles de plusieurs pays et tribus africains, qu'il achetait ou lui étaient offertes en cadeau lors de ses multiples voyages dans le continent qu'il entreprenait depuis quelques années. Porter ces tenues avait pour Mickaël une fonction très claire : faire en sorte que les demandeur·se·s se sentent moins dépaysés et mieux

accueilli·e·s au sein d'un espace qui pouvait sembler hostile, en raison de la longue queue à faire avant d'espérer entrer, comme dans une préfecture. Pour Ludovic, aucune faute grave donc, mais potentiellement le reflet d'une personnalité particulière.

Cette « soirée des accompagnants » portait bien son nom : uniquement des hommes y étaient présents. Ce fut un moment assez étrange de mon enquête de terrain, en ceci qu'il a d'une part marqué mon intégration à un groupe de bénévoles hommes, qui allait cependant bientôt éclater. Pendant toute la soirée, à laquelle je n'ai pu rester jusqu'à la fin, les blagues concernant le travail bénévole étaient de mise, en particulier concernant les histoires des « fakes ». C'est lors de cette soirée que Quentin, travaillant à l'époque en CRA, nous a appris avec un ton on ne peut plus condescendant, et de manière ironique, que « tous les Sénégalais du CRA, ils sont tous homosexuels ! Mais par contre, quand tu leur demandes s'ils veulent le contact d'une asso spécialisée, là ils ne disent plus rien... » (Note de terrain, décembre 2017). Sous-entendu : il n'y a que de vrais homosexuels pour vouloir parler avec d'autres homosexuels. Cela a été ensuite le tour d'Étienne de raconter une histoire après l'autre sur comment il avait enchaîné des rendez-vous avec des « fakes », et les absurdités dans leurs récits.

Je me suis longtemps demandé ce qui différenciait pour moi cette soirée de nombreux autres moments de partage de fausses histoires, de profils de personnes dont on pouvait se douter qu'il s'agissait de « fakes ». En effet, c'est une activité tout à fait courante dans les réunions des bénévoles et dans les moments informels entre bénévoles hors réunion. Est-ce toujours la même chose pour autant ? Tant le ton, condescendant et moqueur, que les réactions de rires et les commentaires soulignant la bêtise de certaines histoires, ainsi que la manière dont le soupçon était devenu une certitude, me questionnaient. Cela était bien plus brutal et explicite que d'habitude, et fut un révélateur pour de ce qui pouvait se passer dans une situation où la mixité, de genre et de race, était absente : l'orientation sexuelle comme une compétence s'exprimait dans toute sa dimension raciale et raciste, et couplée à la blancheur elle incarnait parfaitement une « position de domination dans les rapports sociaux de race » (Cosquer, *Le renard*, Paris, 2022 : 156), ici totalement assumée, et qui s'exprimait de la sorte précisément en raison du caractère non-mixte de la soirée. Se dessinait une fois de plus à mes yeux le lien entre ce genre de moments et le mail cité de Mickaël : c'était là une forme de racisme paternaliste au sens d'Albert Memmi (1957), où les demandeur·se·s d'asile ne sont au fond que des commodités dont on dispose plus ou moins comme on veut, ne serait-

ce que symboliquement et discursivement. Étant donné le ton de la soirée, j'étais peut-être la seule à le percevoir ainsi ; du moins personne, moi la première, n'a osé dire quoi que ce soit.

Ce n'était pas la première fois que j'étais étonnée de la manière dont certains bénévoles parlaient des demandeur·se·s d'asile. Mon point d'observation était nécessairement biaisé, en ceci que j'étais le plus jeune des présents, tant en termes d'âge qu'en termes d'ancienneté au sein de l'association. Si cette soirée avait comme vocation ou comme rôle d'être un moment socialisateur aux règles du travail bénévole, l'absence patente de dimension pédagogique (comme le soulignait déjà Nolwenn) en provoqua le raté. Si la règle, c'était le soupçon, je n'en suis ressorti avec aucune ficelle afin d'y faire face, ou de l'employer afin de bien mener mon travail de bénévole.

En même temps que cette soirée se déroulait, une autre avait lieu rassemblant « les rebelles de l'ARDHIS », pendant laquelle le texte que Claire m'avait envoyé fut écrit, et dont je n'avais pas été informée à ce moment-là. Plusieurs mois après, Claire me confiera que la date avait été choisie exprès : pas question de continuer à participer à des réunions avec les autres bénévoles tant qu'une contestation n'avait pas été formalisée, et se rassembler ce soir-là semblait alors le choix parfait, y compris d'un point de vue logistique : puisque la plupart des bénévoles étaient dans un même local, elles auraient pu se rassembler dans un autre sans crainte d'être découvertes.

Trois éléments semblent motiver la formalisation de ces revendications dans un texte collectif adressé à l'intégralité des bénévoles de l'association environs cinq mois après : l'acceptation de la médaille Vermeil remise par la Mairie de Paris au mois de juin de la même année, et la non-concertation collective concernant l'acceptation de cette médaille ; deuxièmement, la critique de la concentration des décisions dans les mains de peu de personnes, en particulier de Ludovic ; enfin, la relationnalité avec les demandeur·se·s d'asile, et la place de ceux-ci au sein de l'association, prenant comme exemple le récent mail de Mickaël. Voici quelques extraits du texte tel qu'il m'a été transmis, et qu'il a été envoyé par la suite (la totalité du texte se trouve en annexe) :

Malgré le fait que nous ne remettons pas en cause l'importance de mettre en place des partenariats ad hoc avec certaines institutions dans le but de renforcer les missions de soutien et d'accompagnement des demandeurs d'asile, nous souhaitons néanmoins rester une association militante et politisée. [...]

La politique de la mairie se caractérise clairement par une absence de politique concertée et volontariste : ce qui entraîne la persistance de campements de rue depuis des années, la

mise en place d'un centre de tri sans suivi effectif après un enregistrement administratif, les évacuations avec le concours des forces de l'ordre, et tout ce que cela évoque et provoque, les rafles et les destructions répétitives des campements dans une volonté d'épuiser et de désorganiser toutes les personnes impliquées [...]

Il nous a donc semblé que l'organisation de cette réception et la remise de cette médaille à notre association devraient être questionnées, et ne pouvaient avoir lieu sans, au minimum, une allusion à ces pratiques généralisées qui remettent en cause les principes d'un État de droit, et qui sont par conséquent inadmissibles, pratiques contre lesquelles nous élevons avec force et auxquelles nous ne voulons pas être affilié·e·s.

Par ailleurs, le contenu du courriel en lui-même nous a, pour le moins, choqués. L'idée que les demandeur·euse·s d'asile et les réfugié·e·s que nous accompagnons soient invité·e·s à apporter de la nourriture lors d'une réception organisée par la Mairie nous semble insoutenable. Faut-il rappeler que la mairie de Paris n'a jamais organisé de distribution alimentaire dans les campements de rue ?

En quoi les personnes accompagnées par nos soins devraient-elles participer par leur temps et leur argent à l'accueil et la convivialité d'une réception officielle donnée par la mairie de Paris ? Les demandeur·euse·s d'asile ne sont pas là pour divertir les personnalités officielles par l'apport d'un folklore que nous percevons comme grotesque et gênant !

La remarque stipulant que le port de la tenue traditionnelle des DA était "recommandé" nous a également mis dans une colère noire ! Les demandeur·euse·s d'asile qui ont été opprimé·e·s, régenté·e·s et diligenté·e·s dans leur pays d'origine n'ont pas besoin que des occidentaux paternalistes viennent leur dire comment s'habiller lors d'une réception officielle. Ils et elles ont bien le droit de venir libres comme ils et elles le souhaitent sans obéir à un quelconque diktat vestimentaire qui les rendrait de fait acteur dans ce simulacre de fête costumée en se pliant à un fétichisme orientaliste nauséabond, qui n'est pas sans rappeler un passé douteux auquel nous refusons d'être associé·e·s et que cette demande de tenue traditionnelle sous-tend.

Le jour d'envoi du texte, une fois de plus ma boîte mail de l'ARDHIS ne fonctionnait pas ; de plus, je me trouvais à Londres, où je participais à un colloque international : alors que j'attendais de pouvoir lire, de loin, les réactions au mail, il n'en a rien été, et ce n'est qu'à mon retour quelques jours plus tard que j'ai eu l'occasion d'en discuter avec certains membres de l'association. Le premier élément à prendre en considération est que les réactions publiques, c'est-à-dire en réponse au mail, ne furent pas très nombreuses. Ludovic,

en tant que président, fit une réponse dans laquelle il soulignait ce qu'à ses yeux était la dimension non fondée de l'accusation du texte. En effet, il souligna que parmi les signataires du texte il y avait Gilles, qui était membre et du bureau asile, et du CA, et qu'à aucun moment il n'avait mis en avant une quelconque opposition à la décision d'accepter et de fêter la remise de la médaille Vermeil, et encore moins le fait que l'association puisse avoir un partenariat, économique et symbolique avec la mairie de Paris.

Cette seule réaction donna l'impression d'une fin de non-recevoir de la part des personnes visées par le mail, comme me le fit remarquer Claire. Les réactions se sont en effet davantage exprimées dans les coulisses de l'association, dans des moments informels plutôt que dans des réunions et s'adressant au collectif. Si le but de ce mail était d'enrayer une dynamique relationnelle interne en faisant monter sur scène des discussions qui avaient lieu en coulisse, cela fut globalement un échec. Cependant, cela permit d'élargir à tel point les coulisses qu'elles devinrent de fait deux scènes séparées qui ne communiquaient pratiquement pas entre elles.

Comme j'avais choisi de ne pas signer le texte pour ne pas « griller » mon terrain, j'ai été à plusieurs reprises bénéficiaire de quelques remarques de la part des intéressés, notamment Ludovic et Mickaël. En même temps, j'ai été incluse dans le tout premier groupe WhatsApp de l'association, qui deviendra par la suite le canal principal de discussion entre les bénévoles, créé toujours à l'initiative de Claire. Ce groupe avait au début deux buts : 1) trouver des personnes pour signer le texte et 2) ouvrir un espace de discussion dite « parallèle ». À l'exclusion de Ludovic, Mickaël, et Quentin, désormais ouvertement visés par cette mouvance d'opposition, la plupart des autres bénévoles étaient présents sur ce groupe. Les quelques semaines et mois qui ont suivi l'envoi de ce texte ont été d'une intensité toute particulière, pour moi en tant que chercheuse, et pour le collectif dans son ensemble. Ce premier espace d'échange en continu a été un véritable théâtre de discussions qu'il semblait impossible d'avoir au sein d'autres espaces collectifs. Voici le message qui introduisait les raisons de la création du groupe, envoyé par Claire⁵⁸.

[13/12/2017, 7:20:15 PM] Nous avons envoyé un mail collectif dernièrement et nous pensons qu'il nous faut ouvrir le dialogue et nous resserrer pour faire entendre notre voix

⁵⁸ Tous les messages issus des groupes WhatsApp sont copiés à l'identique. L'anonymisation est maintenue et suit les règles énoncées précédemment.

: celle qui veut le bien de nos demandeurs/demandeuses, mais aussi qui souhaite l'Union des bénévoles de l'ARDHIS, celle qui ne veut pas diviser, celle qui veut faire association et dire que même si on est pas tjs d'accord, nous sommes heureux d'œuvrer pour une cause commune qui nous semble essentielle. Nous voulons rappeler par ce mail que l'ARDHIS nous tient à cœur avec ses fragilités, ses divergences et que nous voulons en faire une force et non un bordel désarticulé. Pour pérenniser ses échanges nous vous proposons de lire en amont ce que nous souhaitons envoyer comme réponse à Ludovic pour lui montrer que les bénévoles sont solidaires et unis et non divisés comme certains le laisse entendre 🌈

Pendant les premiers jours et semaines, les échanges revenaient souvent sur une nécessité perçue par différents membres de « discuter », de « dialogue » et étaient pointés du doigt quelques membres du bureau asile qui ne laissaient pas les informations circuler au sein de l'associations.

[15/12/2017, 1:03:58 AM] Stéphane : « [...] je suis d'accord avec tous ceux qui trouvent que la communication est foireuse dans cette association. Il a été question d'un axe de travail sur la communication. Sait-on ce qu'il est devenu ? Pareil : où se décident les choses : CA ? bureau asile (dont je ne connais toujours pas le périmètre de compétence) ? bureaux de la mairie du 10e ? »

À ces messages, Claire (et Gilles en partie) prenait régulièrement le temps de remercier pour telle ou telle réflexion, tel ou tel positionnement, insistant sur leur importance et sur comment cela allait dans le sens de leur démarche d'ouverture d'un espace de dialogue. Rapidement, ce groupe est devenu aussi un espace de partages d'informations diverses concernant l'asile et les politiques migratoires : un article sur l'évolution des politiques de l'Ofii, un autre sur une énième mise à l'abri d'un camp de réfugiés, des nouvelles diverses de Calais, etc. Chaque partage générant des réactions indignées, et celle-ci se mélangeant à leur tour aux nouvelles internes à l'association et aux discussions portant sur le fonctionnement des différentes instances, tout ceci semblait contribuer à la création d'une véritable nouvelle scène (Goffman, 1973). Par conséquent, cela aura été l'occasion de découvrir les différentes faces de tel ou tel bénévole en fonction de leurs prises de position : ce qui auparavant ne se passait que dans des espaces informels avait désormais lieu dans un espace en voie de formalisation. La métaphore de Goffman du théâtre est ici pertinente : d'abord pensé comme

un travail de coulisse visant à préparer, ou à investir, la scène principale (c'est-à-dire, l'interaction avec le plus grand nombre), cet espace de parole devint en l'espace de quelques semaines une véritable nouvelle scène principale de la vie de l'association, pour devenir encore plus tard *la* scène principale, à savoir le lieu d'interactions de plus mobilisé.

2. La création d'une nouvelle scène associative

2.1. Un activisme numérique hyperlocal

Les études sur le rôle des médias dans les mouvements contestataires sont très nombreuses et s'intéressent à une diversité de mouvements contestataires. La plupart d'entre eux prennent pour objet, ou pour terrain, des mouvements larges, voire très larges, à la dimension souvent transnationale. Les travaux de la sociologue Anastasia Kavada (2007 ; 2009 ; 2015) sont particulièrement intéressants dans ce domaine en ceci qu'ils s'intéressent au rôle de différents médias, notamment les listes mails, dans la formation d'identités collectives, en particulier lors du Forum Social Européen. La sociologue s'intéresse à la formation et au développement de ces listes mails comme des espaces de « identification », concept qu'elle emprunte à Alberto Melucci (1996)⁵⁹, c'est-à-dire un processus de construction d'une identité collective mouvante, toujours en train de se faire et de se modifier. Bien que les cas d'études sur lesquels se basent ces travaux soient des mouvements de contestation de grande ampleur, leur grille d'analyse me semble être tout à fait pertinente pour tenter de comprendre ce qu'il se passe à un niveau micro comme l'ARDHIS. En effet, même si on est ici très loin de manifestations qui cherchent à renverser des gouvernements autoritaires comme la Malaisie (Tapsell, 2018), on ne retrouve pas moins certains éléments :

⁵⁹ Le concept (semble avoir été d'abord été forgé par un psychologue français, Pierre Tap, à la fin des années 1970. Celui-ci appelle identification tout « processus par lequel la personne s'efforce d'harmoniser ou au moins de rendre cohérent, fiable, viable et légitime ce qu'elle devient, en justifiant les écarts, en s'appropriant l'imprévu et/ou en expliquant l'inexplicable » (Tap, Roudès, Antunes, 2013) Cette définition me semble décrire moins un processus que sa construction a posteriori, une sorte de mise en cohérence d'une carrière, tandis que l'usage davantage sociologique qu'en fait A. Melucci et les autres par la suite vise plutôt à décrire – et appelle à retracer empiriquement – un processus en train de se faire et dont la mise en cohérence n'est pas une attente finale.

créer des espaces collectifs entraîne un changement à long terme dans une structure organisationnelle.

L'approche d'A. Kavada est intéressante à plusieurs égards. La sociologue applique des modèles et théories communicationnelles à l'analyse des mouvements sociaux, et notamment l'approche CCO (« *Communication is constitutive of organization* »), développée dès la fin des années 1990 et essentiellement reprise en France dans les études de communication (voir à ce titre Baillargeon, Bencherki, Boivin, 2021), et ce qu'elle permet de saisir d'une « cristallisation » (Kavada, 2015 : 876) ou d'une sédimentation des discours. Cette approche distingue deux conditions de communication qui permettent l'émergence d'une organisation : la conversation et le texte. Kavada ne retient que la deuxième dimension, et en tire une définition en tant que support communicatif au sein duquel sont englobées — et grâce auquel on peut éventuellement retracer — des identifications. C'est donc ce qui lui permet d'analyser, y compris en adoptant une modélisation statistique, la formation d'une identité collective au sein d'un mouvement social, en particulier dans le mouvement *Occupy* de 2011. Contrairement à Kavada, je suis de l'avis que s'intéresser, comme elle le fait, à des supports communicationnels comme des mails et des messages publiés sur des réseaux sociaux divers permet plutôt de cartographier tant les oppositions que les coalitions de schèmes d'action collective, et leurs rattachements successifs à des cadres de l'action. Autrement dit, il me semble que ce n'est pas parce qu'un ensemble de personnes mettent en avant la nécessité de dialogue et de communication que cela exerce une influence définitive sur l'identité collective du collectif, du moins dans une organisation aussi petite qu'est l'ARDHIS où les membres se connaissent et se côtoient en dehors des espaces numériques. Cependant, dans le cas précis que je considère dans ce chapitre, cela informe sur un changement organisationnel et de travail que le mouvement souhaite adopter. La revendication d'un dialogue autour de la politique de l'association, et l'adoption par des membres très différents, et à partir de positionnements différents, d'un vocabulaire opposant dialogue et autorité, me semble justifier l'adoption d'une analyse en termes de schèmes et de cadres de l'action collective plutôt que celle du CCO. Il ne s'agit en effet pas d'un affrontement *sur* la politique de l'association — ou pas seulement — mais essentiellement sur la possibilité même d'avoir ce genre d'affrontement et partant sur le recadrage de l'action et de la vie associative comme politiques.

Cette catégorisation sémantique, bien qu'elle puisse paraître par ailleurs assez creuse lorsqu'elle ne s'accompagne pas d'un rattachement à des cadres plus larges (ce qui, on le

verra par la suite, n'est que partiellement le cas ici), est à prendre au sérieux en ceci qu'elle semble avoir un effet de ralliement pour la nouvelle génération tout en n'étant pas un repoussoir pour l'ancienne. C'est pour cela que j'ai déjà insisté sur le fait qu'il s'agit davantage d'un élargissement des cadres de l'action collective que de la création d'un ou de nouveaux cadres : il ne s'agit aucunement de *tabula rasa*, mais bien de faire tenir de manière plus explicite dans un même espace différentes lectures ou schèmes d'interprétation de l'action.

Une des premières grandes différences entre mon cas d'étude et des mouvements de plus grande ampleur tient à ce que dans le cas de l'ARDHIS toutes les personnes prenant part aux échanges se connaissaient dans la « vraie vie » et échangeaient ou étaient amenées à le faire sur une base régulière en dehors des espaces numériques. Ainsi, si le numérique est un espace de création d'une « communauté imaginée » comme Kavada le décrit pour le FSE ou pour le mouvement *Occupy*, ici, cette « communauté » existait bel et bien avant, pendant et après les échanges, et en dehors de ceux-ci. Cela ne signifie pas pour autant qu'il ne s'agissait pas de ne pas « imaginer une communauté », tout au contraire : cela a bien été le cas pendant les premières semaines, voire mois, de la création de l'espace numérique. Simplement, ce processus s'est progressivement estompé, laissant la place en l'espace de quelques mois à des échanges portant essentiellement sur le quotidien de l'accompagnement.

Deuxièmement, il ne s'agissait pas de constituer un public « en ligne » (Badouard, 2013), il n'est pas fait un usage stratégique du groupe afin de mobiliser au sein du groupe et créer par cela une communauté, qui pourrait se mobiliser et y serait potentiellement invitée (Kavada, 2015). De fait, le fonctionnement du groupe, assez incertain au début, mélange les registres : il s'agit d'un espace de partage d'informations, mais aussi de présentation de revendications, d'élaboration et de formalisation de positionnements individuels par rapport à un enjeu donné.

2.2. Des avantages comparatifs à la contrainte genrée

Les textes envoyés et soumis à l'ensemble des bénévoles peuvent être analysés en tant que répertoire d'action, entre la lettre ouverte et la pétition ou encore la motion. Le premier est davantage une lettre ouverte, signée par un groupe restreint de personnes puis soumise à une instance décisionnelle, sans qu'il y ait une demande de signature large ; le deuxième est

davantage une pétition en ceci qu'il a été écrit par un faible nombre de personnes et ensuite soumis à signature au plus grand nombre, qui n'avait pas la possibilité de le modifier, pour ensuite être envoyé une fois de plus à une instance décisionnelle ainsi qu'au reste de l'association.

Ce choix de répertoire d'action, inédit jusque-là au sein de l'association, mérite qu'on s'y intéresse, pour en interroger tant l'origine que les effets. Charles Tilly (1977 ; 1978) insistait sur la dimension « familière » et presque « impensée » de l'adoption du répertoire pétitionnaire dans une situation contestataire : ce serait là un répertoire à bas coût, n'engageant les acteurs en jeu que de loin, et permettant différents types d'engagement en même temps, dont un certain engagement à distance [...]. À une échelle de mobilisation plutôt vaste, impliquant des acteurs éloignés géographiquement et structurellement, l'adoption du répertoire pétitionnaire permet cependant des formes de rapprochement, voire de rassemblement symbolique. L'analyse de la mobilisation de ce répertoire dans un espace associatif aussi restreint que l'ARDHIS doit donc être adaptée : les acteurs en jeu participent tous et toutes à un même espace de mobilisation qui ne compte que quelques dizaines de personnes, et ne s'adressent pas à des personnes ou acteurs qu'y seraient extérieurs (par exemple des représentants d'un État, etc.), mais bien qui le composent. Ainsi, le coût pour les signataires, au lieu d'être très bas, est potentiellement élevé : la prise à partie de Thierry les jours suivants en est un exemple, ainsi que les critiques qui seront dirigées vers Claire dans les mois suivants. Autrement dit, comme il s'agit tout autant d'un espace d'engagement que d'un lieu de travail, les signataires peuvent s'attendre à des représailles directes (Gilles), avec un dénigrement des actions menées (Claire). Le « double paradoxe pétitionnaire » (Contamin, 2020), c'est-à-dire, le fait que non seulement les signataires d'une pétition sont bien conscients que cela a potentiellement un coût, mais aussi que leur signature ne servira probablement pas à grand-chose, est ici réaménagé : signer aura très probablement un coût, et il apparaît par conséquent impossible de signer en pensant que cela ne changerait rien : tant le nombre de signatures que les noms des signataires contribuent au potentiel succès des deux textes ; or, cela risque de les faire passer d'une pétition à une accusation directe demandant des comptes à un groupe restreint de personnes.

Le coût semble pourtant moindre que d'autres répertoires d'action, comme l'interpellation verbale et directe lors d'une réunion. Lorsque je demande à Claire pourquoi elle a décidé d'écrire ce texte, elle affirme avec la plus grande évidence qu'elle « n'allai[t] pas faire ça toute seule face au bureau, déjà que je suis toute seule ! » (Note de terrain,

décembre 2017). Ces textes servent d'abord aux signataires pour éviter la confrontation directe et pour produire une distance entre les deux camps, et surtout cela permet en même temps de les formaliser : minorité de genre et numérique face à un groupe d'hommes, Claire monte un collectif, informel et temporaire, qui cherche à inverser la dynamique : elles sont plus nombreuses que les personnes visées, et cherchent, avec le deuxième texte et l'ouverture d'un espace numérique, à s'élargir davantage. Autrement dit, l'enjeu est de constituer en tant que minorité le camp adverse. La pétition interne, en ce qu'elle n'est non pas déployée vers l'extérieur, mais tournée vers les détenteurs supposés du pouvoir de l'association, déclenche une tendance suffisamment puissante pour détrôner les instances gouvernantes, mais qui s'affranchit des instances démocratiques de vote caractéristiques d'un syndicat ou d'un parti politique (lors d'un congrès) ou d'une association (à l'occasion d'une AG).

Si cela n'a peut-être pas été fait de manière totalement consciente, car on retrouve en effet dans l'expression de Claire la sorte d'évidence du répertoire pétitionnaire mise en avant par Tilly, il me semble que son non-choix dit un « avantage comparatif » (Contamin, 2005). Cette avancée de la théorie initiale de Tilly proposée par Jean-Gabriel Contamin vise à mettre en lumière que le choix de la pétition tient bien souvent à des opérations de cadrage de l'action qui prennent en compte d'autres potentiels répertoires : le fait d'y avoir recours (ou pas) tient plus à une analyse de la situation particulière au sein de laquelle ce répertoire est employé qu'à une familiarité avec le répertoire : « On semble donc moins en présence d'un savoir-faire qui se transmettrait, se consoliderait et en viendrait progressivement à limiter le champ du pensable et du possible, que devant un savoir-faire particulier qui, pour l'essentiel, se construit dans l'action [et qui] semble tenir au poids du passé qu'à la communauté des contraintes qui pèsent sur les acteurs » (Contamin, 2005 : 17). À travers son cas d'étude, J.-G. Contamin a identifié notamment une importante phase pré-pétitionnaire pendant laquelle les personnes engagées proposent et discutent de l'opportunité d'adopter une variété de répertoires. Il n'y a pas ici profusion de propositions de répertoires à potentiellement adopter, mais la considération qu'il serait difficile de confronter autrement le camp adverse, notamment en raison de la double minorité qui touche le camp protestataire, de genre et numérique, qui semblent inséparables. C'est ce dont elle témoigne à l'ensemble des bénévoles réunies dans le groupe (« j'étais isolée », « épuisée par l'isolement au sein du CA », « de toute façon personne ne m'écoute au bureau donc je n'ai rien dit », etc.), et ce qu'elle disait par ailleurs depuis longtemps, et une des raisons de son désengagement partiel. En effet, quelques mois auparavant et alors qu'elle songeait à se représenter au CA 2017/2019, Claire

me sollicitait verbalement lors d'une sortie de bureau pour savoir si j'allais à mon tour y candidater. Devant ma réponse négative, et alors que je lui expliquais que je ne croyais pas encore avoir les compétences et l'ancienneté nécessaires pour tenir un mandat au sein du conseil d'administration, elle m'a répondu ceci :

« Ça fait des années *qu'il y a que moi* au CA, ça m'a épuisée, et en plus je dois me taper des trucs chiants à faire. Je te demande, parce que s'il y avait des gens chouettes, peut-être... Enfin si t'y vas, peut-être j'irai. Mais là comme ça non, je vais passer mon concours tranquille. » (Note de terrain, février 2017, je souligne).

J'évoquais dans les chapitres précédents que Claire s'était partiellement désengagée pour passer un concours de la fonction publique ; à cette raison s'ajoute le fait d'être seule au sein des instances décisionnelles. J'interprète son « il n'y a que moi » comme un « il n'y a que moi en tant que femme », et donc je lui réponds, un peu mal à l'aise certes, mais ayant envie de confirmer cette hypothèse, que ma présence n'aurait pas changé grand-chose. Sa réponse ne fut pas sans me surprendre, mais eut le mérite de confirmer mon hypothèse :

« Je croyais que t'étais non-binaire toi. Bon, mais au moins pas comme les autres quoi, tu vois ce que je veux dire... [Elle rit, gênée ?] » (Note de terrain, février 2017).

Ce « il n'y a que moi » est bien porteur d'une dimension genrée, comme son propos en témoigne. Ce qui est en jeu est tant une position sociale genrée qu'une forme de masculinité qu'à ses yeux je n'incarnais pas, en décalage donc avec celles des « autres », reposant sur des formes de compétition et de conflictualité qui passent par des règlements de comptes.

Je n'ai jamais demandé à Claire pourquoi ce jour-là elle m'avait adressé ce propos : j'étais bien trop gênée le jour même (et les mois qui ont suivi), et j'ai effectivement fini par transitionner, ce qui a probablement confirmé quelque chose dans sa représentation des choses. Je n'avais à aucun moment eu une discussion avec Claire (ou avec quiconque à l'association) concernant mon identité de genre et mon désir éventuel de faire une transition, qui auraient pu éventuellement me placer à ce moment dans un « entre-deux » dont on affuble parfois la non-binarité de genre ; mais elle a dû interpréter à sa manière certains de mes choix vestimentaires⁶⁰ de l'époque comme un marqueur d'un décalage avec une certaine masculinité.

⁶⁰ Il m'arrivait régulièrement de porter des robes malgré mon aspect tout sauf féminin. Une des figures les plus en vue de la non-binarité, Alok Vaid-Menon, auteure par ailleurs d'un livre publié en 2020, intitulé *Beyond the*

Reste le sens de sa formule. Ce que Claire est en train de me dire à ce moment, c'est la difficile intégration des femmes dans l'équipe bénévole, et a fortiori dans les instances décisionnelles. Nous le verrons, d'autres jeunes bénévoles jugent défailante, peu encourageante, voire ouvertement sexiste la manière dont elles sont accueillies. Dans le cas de Claire, malgré le fait qu'elle soit bénévole depuis plusieurs années, et qu'elle ait déjà « fait ses classes », elle trouve difficile de s'y maintenir en y étant la seule femme. Hors du monde du travail salarié, il peut paraître incongru de parler d'un « plafond de verre » associatif : Claire ne fait pas état d'une forme d'ostracisation dans l'accès au CA ou au bureau, bien qu'elle s'en autoexclue. Cependant, si elle est la seule à ce moment-là, c'est qu'elle est une des seules femmes bénévoles à avoir l'expérience suffisante, et c'est là que ce qu'affirmaient Nolwenn et Audrey dans les chapitres précédents prend à nouveau sens : l'accueil décourageant, sans entraver l'accès à l'association, dissuade de s'y engager davantage. Elles se retrouvent alors à construire des espaces à elles, et comme Claire avec moi dans l'exemple que je viens de citer, à recruter dans leurs rangs réels ou supposés.

Ce que montre la prise en compte de cette situation toute particulière, c'est que le choix d'adoption d'un répertoire pétitionnaire est alors interprétable non seulement comme une manière d'éviter la confrontation directe, mais aussi comme une tentative d'aller au-delà ces autres répertoires qu'était le recrutement en coulisse et la création d'espaces non-mixtes : s'ils ne trouvent pas nécessairement leur limite (ils seront remobilisés plus tard), ils ne représentent pas nécessairement une dimension contestataire, que porte au contraire le répertoire pétitionnaire.

3. Prendre en compte le genre du et dans le travail bénévole

J'aimerais désormais délaissier le prisme de la sociologie des mouvements sociaux, pour observer cette « rébellion » interne au prisme de la professionnalisation engagée par l'ARDHIS à l'aune de la récente féminisation de ses effectifs. Puisqu'il n'en est pas question, cette professionnalisation n'est pas ici entendue en termes de salarisation des bénévoles, comme c'est le cas ailleurs (Delage, 2016 ; Cardoso, 2019) ; elle s'entend davantage à travers

gender binary, est connue pour son port de vêtements féminins, et le fait de se revendiquer fem, sans pour autant avoir apporté une quelconque modification corporelle qui serait liée à une transition de genre.

le prisme d'autres dynamiques, temporelles et relationnelles, et surtout, éminemment genrées. Comme Claire l'a mis en exergue précédemment, la place des femmes est longtemps restée mineure au sein de l'association. La visibilité récente de cette mouvance oppositionnelle, très féminisée, a quelque peu changé la donne.

Dans ses textes consacrés à la place du genre dans les études sur le travail social, Marc Bessin relève l'absence criante de prise en compte de toute dimension genrée de ces métiers (Bessin, 2005, 2008). Il souligne que dans cet ensemble très divers de formations, métiers, professions et espaces de travail, s'opère une véritable naturalisation du genre : historiquement des métiers féminins, dévalorisés en raison de leur travail de *care*, et progressivement dépolitisés en raison de la diversification des formations proposées (Iori, 2018), ces métiers sont restés à l'abri d'un questionnement sur leur dimension genrée. Bessin s'intéresse plus précisément à la masculinisation, d'emblée paradoxale, de ces formations et métiers « traditionnellement féminins », en s'intéressant aux places que les hommes occupent et à leurs stratégies discursives et pratiques pour se distinguer de leurs collègues femmes. Il souligne la manière dont ces hommes occupent assez rapidement et davantage que les femmes des postes d'encadrement, ainsi que les tentatives qu'ils déploient pour éviter le « sale boulot » qu'implique une certaine proximité avec le public (Hughes, 1952), et ce que cela entretient et reproduit d'une différence entre les valeurs assignées aux différentes tâches, par une dévalorisation du *care*. Si j'ai souligné dans la partie précédente la nécessité de considérer le travail bénévole comme un ensemble de pratiques empruntant largement au travail social, c'est aussi qu'il m'intéressait de mettre en avant comment celui-ci peut être, suivant Marc Bessin, davantage pensé à travers une grille de lecture genrée. Contrairement au paradoxe que mettait en exergue Bessin, concernant la place qu'occupent les hommes dans des professions largement féminisées, je fais face à un autre paradoxe : non pas la masculinisation d'espaces de travail féminins, mais la féminisation d'un espace de bénévolat (paradoxalement) masculin.

Une lecture puisant dans la féminisation des groupes professionnels (Lapeyre, 2006) ne paraît pas inadéquate ici, si tant est qu'on puisse l'appliquer à cette échelle locale et associative, en dehors du travail salarié. L'arrivée de femmes semble susciter en effet a minima une relecture de l'éthos propre à l'accompagnement bénévole prévalant jusqu'alors du fait d'une forte homosocialité masculine. En adressant de front les rapports autres qui constituent le travail — conjugaux, émotionnels, amicaux, et nous le verrons dans le chapitre suivant, sexuels —, ces jeunes femmes lesbiennes participent à reprofessionnaliser celui-ci, à

redéfinir les frontières et les barrières du « bon » accompagnement. Par-là, la féminisation bouleverse l'« ordre du genre » local en vigueur (Connell, 1995) par des stratégies de modulation temporelle et des inflexions féministes des pratiques professionnelles (Lapeyre, 2006, 2008).

3.1. La féminisation d'un « bastion masculin » ?

J'insiste sur la dimension paradoxale du cas de l'ARDHIS, car, comme la littérature le montre, les espaces de bénévolat et d'engagement au sein de la cause des étrangers (Pette, 2012) sont sinon à majorité féminine, du moins très mixte du point de vue du genre (Siméant, 1998), avec par endroits une forte représentation de femmes de classe populaire et en marge du marché de l'emploi (Aubry, 2022). L'ARDHIS fait figure d'exception dans le panorama associatif de l'espace de la cause des étrangers, voire se positionne aux antipodes de ce que l'on pourrait attendre d'une association bénévole en faveur des publics migrants. Les membres de l'association sont socialement éloignés non seulement des espaces d'engagement et de bénévolat, mais aussi des espaces professionnels travaillant avec les mêmes publics, et avec qui ils sont régulièrement en contact : structures d'accueil, d'hébergement et d'accompagnement social ou juridique. Les bénévoles sont aussi socialement éloignés du personnel de l'Ofii, en charge de l'accueil des demandeur·se·s d'asile et des réfugié·e·s, largement composé de femmes peu diplômées (Gourdeau, 2018), ainsi que du personnel de préfecture auquel les demandeur·se·s d'asile font régulièrement face. Comme l'a montré Alexis Spire, il s'agit là de personnes faiblement diplômées qui n'ont accès qu'à des contrats temporaires, la dévalorisation de leur métier étant directement liée à la faible considération étatique du public migrant (Spire, 2008).

La féminisation et le rajeunissement de l'équipe bénévole ne contribuent pas nécessairement à un rapprochement entre ladite équipe et les personnels des diverses administrations, et ce malgré des porosités nouvelles et des ponts plus explicites avec le travail social professionnel, comme c'est le cas pour Audrey, et en partie pour Zoé et Clémence. De fait, les trois sont diplômées d'un Bac+5 et cherchent à rapidement monter dans les hiérarchies de leurs employeurs, en visant des postes de coordination et d'encadrement ; Audrey, par exemple, n'occupe des postes de contact direct avec le public que pendant ses premières années de travail, pour passer ensuite à un poste d'encadrement.

De fait, le seul personnel dont l'équipe se rapproche partiellement est celui des agents de l'OFPRA, qui, comme le souligne Karen Akoka (2020), sont en majorité des jeunes femmes diplômées d'un master, souvent en sciences sociales ou en droit. Cependant, à différence du personnel de l'OFPRA, largement diplômé de grandes écoles et de formations nobles, les bénévoles sont plus souvent diplômées de l'université (à l'exception d'Hélène et Zoé, issues respectivement d'une grande école et d'une prestigieuse université britannique), les plaçant alors dans un entre-deux entre le personnel des associations professionnelles et les agents de l'État, aussi bien contractuels que fonctionnaires. Cette proximité est bien perçue par les bénévoles, qui plaisent de temps en temps sur la possibilité d'aller travailler un jour à l'OFPRA. La première professionnalisation que porte ce récent mouvement de féminisation, c'est donc d'assumer explicitement que des conversions professionnelles sont possibles à partir d'un engagement à l'ARDHIS.

Cependant, même si la dynamique de renouveau bénévole n'a pas bouleversé la sociologie de l'association, elle a eu des effets considérables au sein de l'équipe. Afin d'analyser cela, il est utile de nous inspirer des travaux qui portent sur la féminisation du travail, et notamment des métiers historiquement masculins. Le terme de « bastion masculin », utilisé par la sociologue Nicky Le Feuvre pour décrire des métiers tels que celui de médecin, n'est pas inapproprié pour problématiser l'espace associatif : il s'agit en effet d'un métier et d'un espace de travail très fortement masculin, mais aussi blanc et bourgeois, au sein d'un monde social largement féminin, mais aussi de classe moyenne et populaire, et où la présence des personnes racisées et/ou migrantes n'est pas des moindres (Spire, 2008 ; Hajjat, 2012). Le processus de féminisation de l'équipe et du travail bénévole s'exprime par la remise en cause d'un éthos de travail masculin, ainsi que par un questionnement grandissant concernant les frontières relationnelles entre bénévoles et demandeur·se·s d'asile.

Bâtie au fil des années sur une culture de l'homosocialité masculine, certes homosexuelle, l'ARDHIS échappe quelque peu aux grandes tendances qui caractérisent les espaces associatifs qui viennent en aide aux personnes en situation de migration. L'usage du qualificatif de « bastion masculin » peut de ce fait dénoter, ne serait-ce que parce qu'il est un acquis d'une tradition de sociologie féministe ayant travaillé en son cœur l'éthos des groupes professionnels. Ce n'est pas ma focale d'analyse, et pour cause : l'ARDHIS n'est qu'une (petite) organisation, faisant tache à l'échelle de son secteur. Néanmoins, je défends ici l'hypothèse qu'entendu au niveau microsociologique, le qualificatif de « bastion masculin » est parfaitement applicable au terrain, du fait aussi qu'il sous-tend de fermes résistances à

cette récente de prise de parole des bénévoles femmes. De ce fait, la dynamique de féminisation de l'ARDHIS, phénomène local s'il en est, ne renvoie de manière précise à aucune des trois significations que donne à ce terme Claude Zaidman (2007). En l'occurrence, il ne s'agit ni d'une « marche vers l'égalité », où les femmes rattraperaient un retard historique par rapport aux hommes, ni d'une apparition massive de femmes, qui ferait passer l'espace associatif de « féminisé » à « féminin », ni à proprement parler non plus d'un espace qui aurait été auparavant interdit aux femmes et soudainement ou progressivement ouvert à celles-ci. Les deuxième et troisième significations, chacune recouvrant un phénomène différent, ne sont cependant pas absentes tant des représentations que des récits des bénévoles : certains craignent une féminisation trop importante, qui semble alors rimer avec un manque de professionnalisation et de dévalorisation du travail et de l'espace associatif (Cacouault-Bitaud, 2001), tandis que d'autres, les femmes, ont eu l'impression de ne pas avoir été bien accueillies en raison de leur genre et d'avoir eu à franchir des frontières symboliques dans la possibilité même de s'engager, et plus encore, de prendre le pouvoir en interne.

Les trois modèles de féminisation du travail identifiés par Nicky Le Feuvre sont sensiblement plus utiles pour analyser le processus que traverse l'ARDHIS (Guillaume, Le Feuvre, 2007). Les deux premiers sont ceux de « féminité » et de « virilité ». Le premier est un processus de différenciation qui amène à la création de niches de relégation des femmes et des dites « qualités féminines » : les femmes intègrent des espaces de travail masculins, car porteuses de qualités particulières, et finissent par y être reléguées sans vraiment remettre en cause l'« ordre du genre » local (Connell, 1995) qui structure l'espace de travail. Le deuxième processus, de « virilité », renvoie à l'affirmation d'une égalité entre les hommes et les femmes toujours déjà-là : celles-ci intégreraient alors les espaces de travail en tant qu'égales, et donc porteuses de mêmes compétences. Ce processus laisse cependant inchangées les normes de genre qui structurent l'espace, et l'intégration est soumise à tout un ensemble d'épreuves de masculinité et de remarques accompagnant ses épreuves. Les femmes sont donc appelées à se viriliser, dans un processus d'assimilation qui n'est toujours que partiel, et qui renforce les hiérarchies entre les sexes. Un des exemples de métiers qui ont plus été analysés à partir de cette dichotomie est celui des métiers des forces de l'ordre, et notamment la police, où les deux processus coexistent dans le temps et en fonction des personnes et des corps de métier, qui restent grandement ségrégués (Boussard, Loriol, Caroly, 2007).

Une autre critique que l'on pourrait apporter au cadrage théorique choisi est qu'il prend racine dans les conceptualisations de la division (hétéro)sexuelle du travail, et des problématiques d'articulation des temps de vie qui en découlent (Le Feuvre, 1992 ; Lapeyre, 2006). Or, elles sont relativement absentes de mon analyse, et pour cause : dans cette population exclusivement homosexuelle, la parentalité, la maternité, ne sont pas des problématiques qui se posent de manière aussi systématique. Plus encore, les bénévoles peuvent, comme on l'a vu, se dédier corps et âme au travail associatif du fait même de ce relatif désengagement des contraintes domestiques (moins de cohabitations conjugales, meilleure répartition du travail ménager, absence d'enfants ou de personnes dépendantes). C'est d'ailleurs l'une des limites de ce modèle de n'avoir su penser la féminisation du travail et l'interface emploi-famille qu'à travers le prisme de l'hétérosexualité obligatoire. Or, ce dépassement du genre, à la difficile existence empirique (Lapeyre, 2006 ; Jarty, 2009), se déniche peut-être dans les situations de travail où l'hétérosexualité, support de l'assignation public-privé, est d'emblée mise à distance.

Pour cette raison, la proposition de N. Le Feuvre de dépasser cette dichotomie entre féminité et virilité par une troisième proposition typologique, le dépassement du genre, paraît bien illustre le terrain. Cette approche désigne le fait qu'il ne s'agit « plus de savoir si les femmes sont plus ou moins “féminines” ou “viriles”, ni même de savoir si elles accèdent de la même manière que les hommes aux échelons supérieurs de ces professions ; il s'agit plutôt d'examiner en détail les modalités de ce processus et de comprendre en quoi ceux-ci participent à légitimer les principes de hiérarchisation/différentiation des catégories de sexe ou bien à les dépasser, partiellement au moins » (Le Feuvre, Guillaume, 2007 : 12). Elle permet d'analyser comment et en quoi la présence des femmes, et dans son cas notamment dans les professions supérieures comme les médecins — ou comme dans les travaux de Nathalie Lapeyre, les avocats et les architectes (Lapeyre, 2006, 2008), et plus tard les cadres de l'aéronautique (Lapeyre, 2019) — peut amener non seulement à une reconfiguration des pratiques et de l'éthos de travail, mais aussi à une remise en cause des assignations entre productif et reproductif, cette prise de conscience survenant y compris parmi les hommes. Cette dynamique de « dépassement du genre » me semble heuristique pour tenter de saisir le processus de féminisation qu'a traversé l'ARDHIS, notamment dans l'expression, citée au début de ce chapitre, d'une conflictualité entre groupes plus ou moins bien définis, car elle amène à une reconfiguration des pratiques de travail, en lien avec un recadrage progressif de la mobilisation. Les jeunes femmes bénévoles s'engagent, bouleversent leur organisation de

travail, tout en réussissant à tenir à distance autant « l'assignation au domestique et à l'éducatif », en raison notamment du fait qu'elles n'ont pas d'enfants, que les risques liés au « surinvestissement temporel dans la sphère professionnelle » (Jarty, 2009 : 32), mais aussi bénévoles, qu'elles contestent.

Les jeunes (et les) femmes qui intègrent progressivement l'ARDHIS et qui s'installent au sein de l'espace associatif sur une longue durée ne le font ni dans un modèle qu'on pourrait rapprocher de celui de l'assimilation, ni de celui de la différenciation. En revanche, dès leur arrivée et tout au long de leur engagement certain·e·s d'entre elles et eux identifient bel et bien des pratiques de travail face auxquelles iels se sentent obligé·e·s de se positionner, s'en distancient, mais ne mettent pas en avant des qualités qui leur seraient propres afin de justifier cette prise de distance, pas plus qu'elles n'investissent les franges subalternes et les tâches féminisées de l'association. D'ailleurs, les logiques de genre ne s'expriment pas tant dans les pratiques d'accompagnement, faute aussi de mixité réelle pendant très longtemps. Mais il apparaît qu'il n'existe pas de division nette en termes de pratiques ou tâches assignées aux hommes ou aux femmes au sein de l'association, et les engagements « forts » sont de plus en plus l'affaire de femmes aussi.

Ce qui émerge des entretiens et des observations, ce sont des conceptions très différentes et de l'accompagnement et de la manière dont les bénévoles se comportent (ou aimeraient se comporter) avec les demandeur·se·s d'asile. J'ai déjà noté que cette conflictualité porte sur l'organisation du travail bénévole, et notamment sur la dimension relationnelle de celui-ci. La relationnalité est à entendre dans sa double dimension : les relations avec le public accompagné, qui vont être progressivement thématiques à travers une grammaire propre à l'analyse des rapports sociaux, par un cadrage très féministe insistant sur les rapports de pouvoir et les formes de domination, d'une part ; d'autre part, les relations entre bénévoles, les tensions, les manières de « faire association ». Le relationnel est pris dans une opposition typique entre valorisation et usure (Le Floch, 2008). Pour certains, sa survalorisation est au cœur même du travail, car le relationnel est une source d'« enrichissement » et d'« apprentissage », qui s'accompagne d'une envie de proximité par-delà la relation d'accompagnement. Pour d'autres, et plus souvent les femmes, il s'agit avant tout d'une source d'angoisse et de crainte des conséquences qu'une proximité trop grande peut avoir sur sa propre santé. Cela peut alors avoir comme conséquence des tentatives de mise à distance des personnes accompagnées, et l'établissement de frontières relationnelles bien définies, avec un accent qui est alors mis sur la dimension professionnelle de

l'accompagnement, censée servir comme rempart aux débordements et aux sollicitations multiples.

3.2. Un travail nécessitant des « qualités exceptionnelles »

Pendant l'été 2017, le président de l'association, Frédéric Chaumont, a accepté la médaille Vermeil de la ville de Paris, remise lors d'une cérémonie par la maire Anne Hidalgo⁶¹. L'acceptation de cette médaille fut controversée, et fut un élément par d'autres qui contribua à la matérialisation d'un conflit interne à l'association, ce notamment en raison de la gestion de la Mairie des camps de migrant·e·s depuis 2015, dont il ne fut bien évidemment pas question lors de la remise de ce prix. Lors de cette remise en revanche, Anne Hidalgo loua le « travail exceptionnel » accompli par l'ARDHIS et ses bénévoles, qualification qui sera reprise dans la communication en interne lors de l'annonce de la remise du prix. J'ai fait part à Frédéric Chaumont du fait qu'il pouvait y avoir plusieurs manières d'entendre ce qualificatif, l'une d'entre elles allant dans le sens d'un usage homonationaliste du travail de l'association. Faire les louanges du travail d'une association spécialisée qui défend un groupe particulier de migrant·e·s n'empêche en rien de mener des politiques répressives à l'encontre des populations migrantes de manière plus générale. De fait, comme un travail récent le montre, cette remise de prix entre dans une stratégie de communication de la mairie de Paris qui peut être mise sur le même plan qu'une autre action symbolique, le revêtement de mobilier urbain de couleurs arc-en-ciel (Torres, 2022 : 376-377). Frédéric Chaumont me reprit sans hésiter, car sa compréhension était toute autre. Le qualificatif viendrait louer un travail conséquent, et de surcroît bénévole, qui se distingue de celui accompli par d'autres espaces associatifs, souvent professionnels, en raison certes de la particularité de son public, mais plus encore par la quantité, la qualité et finalement l'unicité de l'accompagnement proposé.

Dans le chapitre précédent, j'ai considéré la disponibilité biographique des bénévoles plus anciens comme un élément principal de leur engagement. En donnant l'exemple de Ludovic ou Mickaël, parmi les plus engagés, y compris en termes temporels, j'ai souligné

⁶¹ La médaille a été remise conjointement à l'ARDHIS et à l'association Shams-France, association fondée par des exilé·es de Tunisie en France.

que leur disponibilité temporelle était inséparable de leur position sociale, de la stabilité de leur emploi, ainsi que de leur investissement de l'espace associatif comme un lieu de déploiement et de valorisation de compétences acquises dans le monde professionnel. Le constat peut être élargi à toute cette génération bénévole qui est d'autant plus en mesure d'adapter ses horaires de travail et de « caser » son engagement sans que cela ne bouleverse leurs emplois du temps pour autant, qu'elle est aussi homosexuelle et sans enfants. Cette capacité d'adaptation se fait plus complexe pour les générations plus jeunes, et féminisées. Plus que leurs aînés, elles introduisent des stratégies de modulation et de compression temporelle du travail bénévole (Lapeyre, 2008). Mais parce que l'assignation au travail domestique est délestée des contraintes hétérosexuelles et maternelles, le jeu d'articulation qu'elles doivent mener se fait en fonction de contraintes de recherches d'emploi ou de mobilités géographiques. Ces écarts notables sont néanmoins conscientisés et cadrés comme autant de principes de ce que le travail bénévole devrait être. S'ils donnent lieu à une inévitable stratification des niveaux d'engagement, cela ne se fait pas sans rappels plus ou moins explicites des attentes normatives qui pèsent sur les bénévoles.

a) Comptabilisation du travail gratuit

Lors de l'assemblée générale de 2017, Jean-Marc et Quentin, alors coordinateurs du pôle asile, se lancèrent dans un exercice que personne n'a reproduit depuis publiquement⁶² : ils donnèrent des chiffres annuels du travail bénévole (combien de demandeur·se·s accompagnés, le taux de réussite⁶³, etc.), soulignant à plusieurs reprises le fort engagement de certains. La valorisation du travail bénévole en termes économiques occupait une part tout à fait intéressante dans cette présentation. Jean-Marc annonça d'un ton plutôt solennel que le bénévolat du pôle asile représentait environ « 180 000 euros en salaires ». Il précisa ensuite que « l'année dernière [2015-16], c'était 120 000, mais on calculait avec le SMIC, cette année on a décidé de calculer en fonction du salaire d'un AS [assistant social], parce que c'est un travail de compétences, aussi. » (Note de terrain, mars 2017)

⁶² Depuis, les chiffres annuels du travail bénévoles apparaissent uniquement dans les rapports annuels sans qu'en soit faite une communication interne, sauf le taux de réussite qui n'a, à ma connaissance, plus été calculé.

⁶³ Le calcul du taux de réussite est forcément imprécis, car il se base sur les déclarations des bénévoles quant à « leurs » demandeur·se·s d'asile. Ainsi, si le taux interne à l'association de 60 % est plus élevé que la moyenne nationale d'un peu moins de 40 %, ce chiffre est loin d'être précis et objectif.

Le calcul accompli afin de valoriser le travail bénévole en travail salarié était très simple : il se basait sur la supposition — et c'est précisément là qu'il me semble qu'on peut y voir une attente — que chaque personne accompagnée correspondait à environ 20h de travail. Cette année-là, l'association avait accompagné un nombre record (qui sera surpassé l'année suivante, et encore l'année d'après) d'un peu plus de 700 demandeur·se·s, ce qui équivaut à plus de 14 000 heures de travail. La revalorisation en salaire s'est faite sur la base d'un salaire moyen d'un assistant social, suivant, probablement de manière involontaire, les conseils du *Handbook on Non-Profit Institutions in the System of National Accounts* publié par les Nations Unies (ONU, 2003 ; Prouteau, Archambault, 2010). Ce manuel invite en effet à revaloriser le travail bénévole suivant une « variante généraliste », c'est-à-dire en indexant le travail dans sa totalité, et non pas en fonction des tâches, sur celui d'une profession considérée comme similaire. Pour environ 13 euros brut de l'heure, cela donne un peu plus de 180 000 euros produits par les bénévoles. Une fois ce total traduit en emplois d'assistants sociaux à temps plein, l'association aurait eu besoin d'au moins 8 salariés afin de fonctionner correctement et assurer *a minima* le travail d'accompagnement accompli.

À partir de ces chiffres, on peut calculer la moyenne d'heures pour chaque bénévole. Il y avait environ une trentaine de bénévoles en 2017, ce qui donne environ 460 heures par an de travail pour chaque bénévole, et à peu près 12 heures par semaine⁶⁴. La comparaison de ces moyennes avec celles identifiées par Lionel Prouteau dans son dernier état des lieux du bénévolat (Prouteau, 2018) a quelque chose de vertigineux. La moyenne haute des bénévoles dits « réguliers », qui s'opposent aux bénévoles dits « occasionnels », de nombre d'heures données par an équivaut à 144h/an, ou 3,6h/semaine ; la moyenne basse équivaut à 136h/an, ou 3,4h/semaine. Si l'on en croit les estimations internes de l'ARDHIS ainsi que les calculs présentés par Prouteau, les bénévoles de l'association assurent trois fois plus de travail bénévole que la moyenne nationale. Si l'on prend l'exemple de certains bénévoles en particulier, le taux augmente de manière exponentielle : Ludovic, qui en 2017 avait accompagné environ 80 nouvelles personnes, avait assuré 11 fois plus de travail bénévole que la moyenne nationale. Jean-Marc, si une fois de plus on se fie à ses estimations personnelles, avait assuré 6 fois plus de travail bénévole que la moyenne nationale. L'on peut aussi faire des estimations longitudinales, en prenant en compte le travail d'accompagnement accompli

⁶⁴ Le calcul par semaine est fait non pas sur 52 semaines, mais 40, en suivant et en adaptant légèrement le choix de calcul des heures de bénévolat fait par Lionel Prouteau, qui tient compte de 9 mois de bénévolat sur l'année et non pas 12 (Prouteau, 2018)

sur plusieurs années : en 10 ans environ, Ludovic a accompagné 450 demandeur·se·s d'asile, pour un total de 9 000 heures estimées de travail bénévole, une moyenne donc de 900 par an, 6,25 fois la moyenne nationale. Personnellement, j'ai suivi environ 130 personnes sur 5 ans, ce qui donne 2 600 heures en tout, et environ 520 par an, presque 4 fois plus que la moyenne nationale, alors que je ne fais aucunement partie des « grands accompagnateurs » de l'association comme Ludovic, Jean-Marc, Claire, Stéphane ou d'autres. Si on prend les chiffres d'autres enquêtes (Demoustier, 2002), le vertige redescend un peu, mais pas de beaucoup. Les bénévoles les plus engagé·es déclarent travailler environ 20h par mois, et une toute petite minorité déclare consacrer environ 50h par mois au bénévolat. Autrement dit, un bon nombre de bénévoles de l'ARDHIS rentreraient dans cette petite minorité qu'au niveau national on peut considérer comme très engagée, voire la dépassent.

Ces calculs sont évidemment à traiter avec précaution, et notamment la moyenne de 20h pour chaque personne accompagnée. Même si les chiffres sur les volumes horaires du bénévolat sont toujours incertains, cela traduit une vision normative de l'engagement bénévole, qui dépasse largement les moyennes nationales. L'exceptionnalité et l'impression de mener une action plus conséquente que les autres deviennent ici une attente qui pèse constamment sur l'association. Deuxièmement, aucune définition de ce que l'accompagnement a été donné lors de l'annonce : faut-il compter dans les 20 heures prévues pour chaque personne accompagnée un temps de travail administratif ? Ou cela se limite-t-il uniquement au face-à-face pendant lequel le bénévole prépare aux entretiens et audiences ? Quid, enfin, du travail administratif en dehors de l'accompagnement des personnes engagées dans les différentes instances de l'association ? On peut supposer qu'au vu de l'adoption de la « variable généraliste », les 20h de travail englobent nombre de tâches bien différentes (préparation, rédaction, lecture, explications, appels, messages, prises de rendez-vous, etc.). Or, on verra que ces tâches ne sont pas équivalentes d'un point de vue symbolique, et qu'elles ne rentrent de fait pas dans toutes les représentations concernant ce que devrait être le travail bénévole (Simonet, 2010 ; 2018)

Au-delà de ces chiffres, il y a une autre dimension de mise en valeur du travail bénévole. Certains, essentiellement des hommes, mettent régulièrement en avant le fait qu'ils sont fortement engagés, en faisant des remarques régulières sur le fait sur qui « en fait plus », et surtout sur qui à leurs yeux n'en fait pas assez. Le cas de Jean-Marc, que nous avons déjà rencontré dans le chapitre précédent, dans la toute première session d'information pour nouveaux et nouvelles bénévoles, est assez exemplaire à cet égard. Fier de ses centaines de

suivis, cet homme proche de la retraite travaillant dans les services d'accueil d'une grande école d'ingénierie située en banlieue parisienne n'hésite pas à se vanter de ses exploits et de l'effort qu'il produit afin de les accomplir. Lors de l'entretien que je mène avec lui, il affirme avec un grand sourire consacrer au moins « 20-25 heures par semaine, voire parfois plus » à l'ARDHIS, c'est-à-dire plus qu'un travail à mi-temps. Si on prend Jean-Marc à la lettre, il se place alors au sein d'une probablement infime minorité de bénévoles qui donneraient entre 80 et 100h par mois, c'est-à-dire presque le double de ce que déclarent les bénévoles représentés dans les enquêtes statistiques nationales travaillant le plus, c'est-à-dire environ 50 heures par mois (Demoustier, 2002).

b) L'éthos viriliste contre le bénévolat

Compter ses heures, et s'afficher en tant que « grand accompagnant », titre parfois employé au sein de l'association, c'est poser les bases d'un bénévolat basé sur une forme de compétition qui renvoie à un « éthos viriliste sacralisant l'endurance dans le travail » (Johnson, 2014, cité dans Besenval, 2021 : 19) ; le fait que ce soit que les hommes qui comptent, et qui affichent leurs comptages, remet alors partiellement en question la dimension bénévole de l'association. Lorsque je mène un entretien avec Hélène, et que nous sommes en train de discuter de la pertinence pour l'association d'avoir une personne salariée qui s'occupe d'accompagnement, celle-ci s'exclame :

« Non, mais en fait, si t'as un salarié [qui fait de l'accompagnement], t'es obligé de compter. Et nous on ne compte pas, enfin on ne compte plus, on fait plus comme avant, et je trouve ça précieux, tu vois ne pas dire... Même pour les subventions, en termes d'affichages, on ne compte pas les heures qu'on passe sur un dossier, et je trouve ça mieux... » (Entretien avec Hélène, décembre 2020)

Fait assez marquant, Jean-Marc est la seule autre personne avec Daniel qui, dans toutes mes années de terrain, dans un entretien ou dans un moment informel, « compte ses heures » explicitement, et met autant l'accent sur ce qu'il perçoit comme un effort de travail considérable, la tendance étant plutôt à la modestie malgré tout. Le chiffrage de l'accompagnement ne se limite pas à ces heures de travail. Déclarant à maintes reprises être là « pour faire du 100 % », il conçoit l'accompagnement à partir d'un objectif chiffré, et n'hésite pas à faire des entorses à la réalité afin d'affirmer qu'il a atteint son objectif.

« Depuis que je suis tiers à l'OFPRA, pour moi c'est du 100 % [...] ; évidemment je ne compte pas les *fakes* parce que de toute façon je n'y crois pas » (Note de terrain, février 2017). Il rappelle aussi « notre rôle, c'est aussi de nous assurer que tout va bien », et que « [lui, il] appelle ses DA au moins une fois toutes les trois semaines », maintenant donc un contact régulier avec elles et eux, n'attendant pas d'avoir des nouvelles, mais en en prenant activement. Le travail « exceptionnel » de Jean-Marc semble reposer sur un tri conscient et revendiqué entre les demandeur.se-s auxquels il croit, et celles et ceux auxquels il ne croit pas. Ce tri n'est cependant pas lié à la possibilité ou pas d'être accompagné, il déclare en effet avoir déjà suivi plusieurs personnes « auxquelles il ne croyait pas ». Simplement, elles sortent de ses statistiques de réussite, dans une production toute particulière de l'exceptionnalité ne tenant pas compte des potentielles erreurs de son jugement personnel, et au contraire érigeant celui-ci en fondement.

Les canaux de communication internes de l'association fonctionnent aussi comme des espaces plus ou moins volontaires de valorisation de l'activité bénévole. Tous les mois jusqu'à l'automne 2018, un mail tournait quelques jours avant la réunion mensuelle d'accueil afin de permettre à chaque bénévole d'annoncer combien de nouveaux suivis il ou elle allait prendre pour le mois suivant. Régulièrement, Mickaël, Jean-Marc, mais aussi Raphaël, Olivier, et d'autres, répondaient de manière affirmative à la sollicitation et déclaraient en moyenne prendre entre 2 et 4 nouveaux suivis par mois. Si ce système a été remplacé par un formulaire en ligne sur la plateforme *GoogleForm* auquel une seule personne avait accès, c'est essentiellement car il mettait tout le monde mal à l'aise : « On a l'impression qu'ils font leur show avec leurs suivis tous les mois là... », synthétise Zoé lors de l'entretien que je mène avec elle. La féminisation de l'équipe et du travail se mesure aussi en fonction de l'abandon de ces pratiques, et de leur condamnation, et par la réaffirmation d'une dimension bénévole de l'accompagnement. De manière similaire, lorsque les suivis se terminent une fois le statut de réfugié obtenu, la tradition veut que tout bénévole fasse un mail, dont la forme peut varier, pour informer les autres des statuts obtenus. Si la valeur informative est l'intérêt principal de ces mails (statut obtenu à quel niveau de la procédure, avec quel OP ou quel juge — ce qui permet de créer des archives officielles des agents de l'OFPRA et de la CNDA), les réactions en réponse aux mails sont toujours très variées, allant des félicitations rituelles à la stupéfaction face à la capacité de tel ou tel bénévole d'accompagner autant de personnes.

Ces quelques éléments me semblent utiles afin de rendre compte de l'ambiance qui règne, ou a longtemps régné, à l'ARDHIS, caractérisée par une forte compétition entre

bénévoles, mais aussi par un très fort sérieux quant au travail accompli : il ne faisait aucun doute que nous étions dans un espace avant tout de travail, que nous étions (en train de devenir) des professionnels, et que, à l'instar d'autres associations et réseaux associatifs, notamment féministes (Flahault, Dussuet, Loiseau, 2014), nous nous devions de maintenir certains standards dans notre action, et que ceux-ci étaient chiffrables. La quantification faisait gage de professionnalité, au risque de reconduire des valeurs compétitives au cœur de l'éthos masculin (Buscatto et Marry, 2009 ; Le Feuvre, 2010). Le récit de Stéphane, présenté dans le chapitre précédent, concernant la distinction entre des « associations où on donne juste un peu de son temps », et l'ARDHIS, où il n'était « pas loin de [s]e dire qu'il fallait y consacrer tout [s]on temps », est parlant à cet égard. En cela, ceux qui en faisaient plus gagnaient le respect des autres et une autorité certaine dans les espaces collectifs.

3.3. La « disponibilité permanente » au cœur du travail bénévole

Il n'est pas rare que ces mises en avant de l'engagement soient identifiées (par qui ?) comme des pratiques « masculines », car accomplies et mises en avant par des hommes. Dans les entretiens, et encore plus dans les moments collectifs informels, ce type d'engagement et ces manières de travailler et de valoriser son engagement, ce sont « des trucs de mecs », et cette qualification s'accompagne d'un certain nombre de tentatives de s'en distancier, par l'usage notable de stratégies temporelles (Lapeyre, 2008 ; Jarty, 2009), non pas tant justifiées par la nécessité d'articulation des temps de vie, que par des principes politiques différenciés.

La compréhension genrée de cette disponibilité est à interroger : au-delà du temps consacré, surtout par des hommes, c'est la relationnalité avec les DA, au cœur du travail bénévole, qui est un terrain d'expression de différences et différends genrés. La question n'est pas nouvelle : elle a été longuement travaillée dans l'analyse de différents métiers de service, tant ceux où l'on retrouve des personnes appartenant aux classes populaires, que ceux typiques des classes plus aisées. Un concept clé pour analyser les métiers de service est celui de « disponibilité permanente » (Chabaud-Rychter *et al.*, 1985 ; Crompton, 1999). Largement, voire uniquement accompli par des femmes, et pensé comme un métier de service, le travail domestique est caractérisé par une disponibilité permanente, qui constitue « l'expression temporelle » même de la relation de service. Progressivement, le concept sera appliqué à d'autres métiers et d'autres espaces de travail, y compris salariés, pour ne décrire

plus seulement la condition des femmes aux foyers. La sociologue Béatrice Appay le reprend par exemple pour analyser le travail des caissières, soumises à un modèle de flexibilisation de leur travail qui les enjoint à être non seulement toujours disponibles, mais aussi à des horaires « fragmentés, variables et extensibles » (Boivin, 2013), en raison des contrats à temps partiel qui les lient à leurs employeurs. Le concept voyage aussi de classe en classe, et d'un genre à un autre. Il est mobilisé par Lapeyre et Le Feuvre (2005, 2007) dans leurs travaux portant sur les médecins : ceux-ci, hommes notamment, mettent en avant la disponibilité permanente comme une éthique de leur métier, une composante essentielle autour de laquelle leur vie personnelle — et les personnes qui la composent, notamment leurs femmes et leurs enfants — doivent s'adapter.

Le Feuvre s'intéresse à la féminisation de ce métier, et au devenir de cette éthique de la disponibilité permanente. Lorsque les femmes commencent à intégrer le métier, leurs choix de spécialisation prennent sens vis-à-vis de cette norme temporelle. Elles cherchent progressivement à s'en défaire, avec comme résultat une ségrégation de sexe importante dans le métier (Crompton, Le Feuvre, 1997). En cherchant à repenser l'impasse d'une analyse binaire, qui d'un côté ne mettrait l'accent que sur les « choix professionnels » de ces femmes, et de l'autre côté sur l'injonction à l'articulation travail-famille qui pèse sur elles, les chercheuses rappellent premièrement que ces analyses ne sont pas mutuellement exclusives, et ensuite que c'est le rapport à la norme qui est primordial afin d'analyser les effets de la féminisation du métier.

Parmi les enjeux que ces travaux mettent en avant, la réalité de disponibilité permanente comme norme professionnelle ne revêt pas tout à fait les mêmes enjeux en fonction du métier, de la classe sociale et du genre. Pour tous, cependant, la relation entre cette disponibilité professionnelle et la disponibilité biographique est centrale : pour les médecins, le travail domestique accompli par leurs femmes est fondamental dans la possibilité, et la volonté d'être constamment disponibles pour leurs patients, quitte à sacrifier leurs obligations parentales ; pour les caissières, la disponibilité permanente en tant qu'injonction professionnelle s'agence à leur vie privée et familiale en ceci qu'elles doivent jongler entre obligations professionnelles *et* domestiques. Ce que ces métiers, déjà très lointains entre eux, ont à voir avec une équipe de bénévoles, c'est qu'on y retrouve un rapport contrasté à la norme temporelle du travail, et à la manière dont le fait de s'y conformer est symboliquement valorisable ou pas dans l'espace associatif.

Les bénévoles hommes de l'ARDHIS développent une éthique du travail qui se rapproche de la disponibilité permanente des médecins (Le Feuvre, Lapeyre, 2005), et ce malgré les horaires décalés du bénévolat imposés par leur travail salarié (pour la plupart d'entre eux, en tout cas). Lorsque Jean-Marc rappelle le grand nombre de personnes suivies, ou que Mickaël s'exclame lors de l'AG de 2018 pour souligner qu'un seul bénévole a accompagné plus de 80 personnes sur l'année écoulée (sans affirmer de qu'il s'agit, mais nul besoin : tout le monde savait qu'il s'agissait de Ludovic, ce qui est mis en avant c'est une certaine éthique du travail, et un certain degré d'engagement dans l'engagement, à admirer et à émuler. Ces rappels, réguliers et diffus, fonctionnent comme un modèle à suivre, une norme vers laquelle tendre, dont la dimension genrée est explicite sans être publiquement explicitée.

Pour les médecins, la dimension genrée de la disponibilité permanente s'exprime notamment par le fait que leurs femmes non seulement s'occupent entièrement de prendre en charge le travail domestique, mais organisent ce travail en fonction des horaires de leurs maris. La conjugalité et la division sexuelle du travail sont donc centrales dans l'exercice de leur profession, le développement et le maintien d'une éthique professionnelle avec une disponibilité permanente pour les patients. Il serait difficile de faire le même constat dans un espace associatif bénévole où les hommes n'ont pas une femme qui les attend à la maison : beaucoup sont célibataires et vivent seuls, et lorsqu'ils sont en couple, leur compagnon est également salarié, ne vit pas nécessairement avec eux. La dimension genrée de la disponibilité des bénévoles s'exprime donc autrement que par les seules logiques de la traditionnelle division (hétéro)sexuelle du travail, mais plutôt dans le rapport que les bénévoles entretiennent avec l'espace associatif et le travail bénévole.

4. Des inflexions féministes de l'éthos du travail bénévole

Le rapport normatif au travail bénévole que nous avons commencé à voir dans la partie précédente s'exprime pour beaucoup dans les coulisses de la vie associative, avec évidemment une dimension autrement explicite. Dans ces coulisses, la « rébellion » dont parlait Zoé en début de chapitre prend parfois la forme d'une guerre des sexes, remise au goût du jour : d'un côté, supposément, des jeunes femmes lesbiennes, de l'autre des « vieux mecs gays blancs », pour reprendre l'expression maintes fois entendue (et prononcée) au fil d'années. Dans conflictualité, qui porte bien plus sur les différents rapports au travail

bénévole qu'entretiennent les membres de l'association, et aux inflexions de l'éthos induit par la récente féminisation (Lapeyre, 2006), est parfois présentée et vécue comme une « guerre des sexes », le genre venant signifier (Scott, 1988 [1986]) un rapport de pouvoir entre les membres et leurs éthos de travail. On retrouve ici des tensions qui ont été identifiées dans d'autres associations ; notamment le Planning familial, où « on perçoit qu'un certain nombre de tensions [qui] se cristallisent autour de restructurations qui ébranlent l'éthique professionnelle portée notamment par les salariées les plus anciennes, mettant à mal leur identité professionnelle et militante. » (Cardoso, 2019 : 13). Les uns reprochent aux autres d'avoir un rapport bien trop relâché au travail et à l'espace associatif ; celles-ci leur reprochent en retour d'avoir un rapport bien trop relâché aux demandeur·se·s d'asile.

4.1. Confusion entre informalité de l'engagement et importance de la conjugalité

Un matin de février 2018, je croise Mickaël dans le hall d'entrée de l'OFPRA, où nous accompagnons chacun·e un demandeur d'asile à son entretien. Lorsqu'il m'aperçoit, il se dirige vers moi et, presque sans me dire bonjour, il me confie avec une inquiétude patente qu'il est en train de préparer son départ de l'ARDHIS. Sans ambages, il manifeste ensuite son énervement face à la situation de conflictualité que traverse l'association à ce moment, et il conclut, avant de partir rejoindre le demandeur d'asile, que l'association va se retrouver dans les mains de « Claire et ses copines, et on verra combien ça tient ! » (Note de terrain, février 2018). Ce sera notre dernier échange avant plusieurs années.

Ce qu'exprime Mickaël contre Claire (qui, rappelons-le, est bénévole depuis plus longtemps que Mickaël et assure tout autant de travail que lui), c'est tout d'abord une crainte de dévalorisation du travail en raison de sa féminisation (Cacouault-Bitaud, 2001), qui semble tenir, à ses yeux, à l'émergence d'un modèle de travail qui n'est pas le sien, et qu'il juge dangereux pour la stabilité et la continuité de l'association. Ce modèle, ou plutôt, cet investissement du travail bénévole est davantage axé sur la sociabilité, qui devient partie prenante de l'engagement. Les « copines » auxquelles il se réfère sont des bénévoles déjà engagées. Le mot « copines » est tout sauf neutre, et fait potentiellement référence tant à des relations amicales qu'amoureuses, ainsi qu'une dévalorisation potentielle, leur association à quelque chose qui tiendrait de la frivolité, loin de la rigueur exigée d'un engagement à

l'ARDHIS. Si Mickaël l'utilise probablement en pensant aux relations amicales, les amoureuses ne peuvent pas être exclues de l'analyse. Un exemple en particulier me semble intéressant à relater. Au moment où tout ceci se passe, à l'hiver-printemps 2018, Hélène, depuis peu engagée à nouveau à l'association, noue une relation avec Joanna, rencontrée dans un bar lesbien parisien alors qu'elle buvait un verre avec Claire. Joanna rejoint rapidement l'association, elle fait partie de ces personnes qui sont arrivées alors que le recrutement officiel, dont s'occupait justement Mickaël, était à l'arrêt, et qui ont été prises dans une conflictualité dont elles ignoraient largement les enjeux de fond. Assez rapidement, Hélène et Joanna se mettent en couple, fait qui sera connu de toutes à l'association. Leurs deux engagements sont très différents, celui d'Hélène est très conséquent (beaucoup de suivis, engagement au CA, etc.), celui de Joanna l'est moins du point de vue de l'accompagnement, même si elle sera au fil des années très active dans l'organisation d'activités entre le festif et le solidaire (telles que les distributions de vêtements). Cependant, son engagement à l'association se fait aussi avec et à côté d'Hélène : elles hébergeront pendant un temps une personne, Joanna intervient souvent en appui dans les accompagnements d'Hélène, et, lorsque cette dernière gravira la hiérarchie de l'association, Joanna sera surnommée amicalement *first lady* de l'association, car elle est la compagne d'Hélène visible et connue.

Ce qui agite Mickaël, c'est une différence assez sensible entre dynamiques d'engagement et modèles de travail, calquée sur un rapport opposé à la sociabilité associative, d'une part, et à la frontière entre « vie bénévole » et « vie privée » d'autre part. Si pour les bénévoles les plus anciens la conjugalité était centrale dans leur engagement, la plupart maintiennent des frontières nettes entre espace associatif et vie privée : leurs partenaires ne sont pas connus de tous, ne participent pas aux événements associatifs, ils restent relégués dans la sphère intime. De plus, lorsque ces partenaires sont étrangers, et quelquefois rencontrés au sein de l'association, cela reste privé, le plus possible secret ; du moins, c'est surtout connu de ceux qui partagent cette situation. Parmi les plus jeunes, la tendance s'inverse. Lorsque les bénévoles sont en couple, leurs partenaires ne sont pas exclus de la vie associative, il arrive au contraire régulièrement que ceux et celles-ci participent aux moments de sociabilité. Ainsi, et au-delà du cas particulier d'Hélène et Joanna, beaucoup connaissent, pour ne citer que ces exemples, le mari d'Arthur, celui de Nicolas, le compagnon de Stéphane, la copine de Claire, celle de Zoé, et la mienne. Si l'on a vu que la conjugalité des bénévoles plus anciens est bien présente dans les trajectoires d'engagement, c'est celles des femmes qui semblent déranger le plus, et poser un risque pour la survie de

l'association. Nous sommes là dans une lecture classique de la féminisation comme porteuse d'un risque de déqualification du travail (Cacouault-Bitaud, 2001).

Il semble ici y avoir une confusion entre une lecture de l'engagement comme plus informel (Prouteau, 2018), et la place renouvelée que trouvent la sociabilité et la conjugalité des bénévoles dans leurs engagements respectifs. Si celles-ci ne sont plus des déclencheurs d'engagement (comme c'est le cas pour Mickaël), elles sont cependant des soutiens nécessaires qui permettent à certains et certaines de le prolonger et de s'y maintenir. La dimension communautaire qui se crée entre bénévoles est centrale : si lors des sorties (anniversaires, fêtes, etc.) entre bénévoles les discussions tournent très souvent autour de l'association, il n'en reste pas moins qu'il s'agit de sorties entre personnes LGBT et, le plus souvent, dans des lieux identifiés comme LGBT lorsque ce sont des lieux publics, et marqués par la seule ou très forte présence d'autres personnes LGBT quand ce sont des lieux privés. La dimension communautaire contrebalance en partie l'entre-soi bénévole et professionnel qui peut caractériser ces sorties, et permet l'intégration des partenaires dans des espaces de prolongement du travail bénévole. Autrement dit, l'importance croissante qu'a la sociabilité entre bénévoles dans la vie de l'association ne peut être comprise qu'en incluant dans le cadre d'analyse la manière dont elle s'agence avec la conjugalité : pour certains les deux sont nettement séparées, pour d'autres elles se croisent régulièrement, voire sont inséparables. Pour celles-ci, contrairement à la prescription de séparation entre sphère du travail salarié et sphère du travail domestique typique de la division sexuelle du travail, l'intégration des partenaires à la vie associative et bénévole est une manière de mieux supporter et soutenir leur très forte demande de disponibilité. Le partenaire n'est pas seulement un soutien à la nécessaire disponibilité du ou de la bénévole, mais par sa propre intégration des espaces associatifs, il facilite la socialisation militante, dans laquelle il est pris à son tour et de laquelle il est possible de profiter. Cet écart dans les frontières entre professionnel et privé est un élément central dans la différenciation des modèles d'engagement et dans les changements qu'a traversés l'association.

4.2. Le collectif et la régulation des émotions au travail

Un deuxième point qui fait émerger une tension genrée concerne la gestion d'une autre frontière relationnelle, cette fois-ci entre bénévoles et demandeur·se·s d'asile. C'est Nolwenn qui exprime clairement un sentiment tant de gêne que d'incompréhension vis-à-vis de ce qu'elle observe à l'association. Alors que nous discutons de comment elle accompagne des personnes, quels outils elle utilise, à quelle fréquence elle voit les personnes, etc., elle s'arrête brusquement de parler, pour reprendre seulement quelques secondes après sur un sujet qui, en apparence, semble tout autre. Elle affirme alors à plusieurs reprises de la fatigue et des craintes liées à son engagement bénévole. Si l'expression de cette fatigue suit immédiatement une discussion sur l'organisation du travail, c'est que cela portait sur la charge mentale de celui-ci, et que cette charge ne concerne pas uniquement l'organisation du travail :

Nolwenn : J'ai une enseignante qui m'a dit, bon t'es en contact toute la journée avec des violences, pourquoi tu n'as pas de suivi psy ? Et moi je me suis dit, mais pourquoi faire... et puis c'est vrai que je me suis dit, mais le bien être psy des bénévoles, tout le monde s'en bat les couilles ! On n'a pas de cadre pour en parler, les réunions de bénévoles, c'est pas l'espace pour faire ça, moi j'y pense énormément, mon premier récit d'excision, ça m'a poursuivie plusieurs jours... En tant que meuf peut-être, en tant que gouine probablement. On m'a donné... j'en ai parlé avec ma coloc qui est psy, qui m'a dit Nolwenn, faut que tu aies un suivi, c'est trop difficile ce que tu fais... Et moi, là, je commence à me poser la question, mais bon... Si c'était gratuit... (*rires*) tu vois on nous demande de payer l'adhésion, mais on doit payer un psy ! [...] Non, mais c'est vrai, notre bien-être n'est pas pris en compte ! Non, mais c'est prévu... Moi, moi, je les vois toutes ces personnes qui sont proches des DA, mais comment ils font ? Moi je ne peux pas émotionnellement faire ça, c'est trop dur, moi justement pour avoir un suivi de qualité j'ai besoin d'être détachée des gens ! (Entretien avec Nolwenn)

Le regard effaré et le ton très aigu qu'elle adopte pendant cette partie de l'entretien traduisent tout autant l'incompréhension que le malaise face au manque d'espaces de parole de ces émotions et à l'écart entre sa pratique d'accompagnement et celle « des autres ». Ce qu'elle met en avant c'est le manque de régulation collective de la charge émotionnelle du travail bénévole, qu'elle lie à l'absence d'espaces collectifs et d'un cadre pour parler de la manière dont les récits de vie des personnes accompagnées affectent les bénévoles. Comme le souligne le sociologue Thomas Bonnet, le collectif est tout autant un espace de régulation

que d'apprentissage émotionnel (Bonnet, 2016 ; 2020), et ce qu'il ressort du témoignage de Nolwenn, c'est l'impression que chaque bénévole doit « gérer » ses propres émotions de manière individuelle, pour que celles-ci ne viennent pas empiéter sur le travail collectif.

Le propos de Nolwenn soulève une question centrale concernant l'idéal du travail bénévole. Dans le chapitre précédent, nous avons cité les propos de Jean-Marc, et la réaction de la même Nolwenn, concernant le fait qu'à l'ARDHIS il faut être prêt à entendre des « histoires dures ». Dans son travail de thèse, notamment les parties portant sur la police et les pompes funèbres, Bonnet met en avant l'importance des moments de formation dans le développement et l'incarnation du rôle à assumer au travail, ainsi que l'écart entre ces moments et le travail en lui-même : « [...] le rôle appris durant la formation correspond à un idéal relationnel qui ne tient pas compte des exigences émotionnelles réelles de la situation. » (Bonnet, 2016). Un constat similaire peut être fait pour l'ARDHIS : l'idéal relationnel appris, ou en tout cas mis en avant, demande aux bénévoles d'apprendre à faire face à des histoires chargées de violences parfois très importantes et souvent racontées de manière très crue. Mais comment doit-on faire face, en tant que bénévole ? Faut-il rester impassible, comme si de rien n'était, ou faut-il au contraire montrer de la compassion, de la compréhension ? Et si oui, comment peut-on, ou doit-on, les manifester ? Quelles sont, en bref, les exigences relationnelles du travail bénévole ?

C'est sur ce point que la transmission d'un idéal relationnel se complique et devient floue, et c'est à cet endroit que le malaise de Nolwenn, ainsi que d'autres (y compris le mien) émerge : travaillant la plupart du temps seul·e·s, les bénévoles n'ont pas nécessairement des répertoires d'action afin de faire face à certaines violences, ce que le défaut de professionnalisation (au sens de salarisation) n'aide pas à définir. Cependant, ce flou, ce non-dit concernant la « bonne approche », ou la bonne posture, à adopter face à des récits de violences n'est pas dépourvue de sens, tout au contraire. L'idéal relationnel, et plus précisément l'idéal d'accompagnement, est pétri de normes de genre et de classe très bien définies. L'indicibilité collective de certaines émotions et leur relégation à l'individuel, ou au pire l'extérieur de l'espace associatif, n'est pas sans lien avec un certain idéal de la masculinité hégémonique, prescrivant la suppression d'émotions ou du moins le fait de montrer des formes de vulnérabilité (Connell, 1995 : 247) et de manières de (ne pas) se montrer affecté par une situation de travail particulièrement sensible, pouvant demander une prise en charge psychologique. À nouveau, l'enquête de T. Bonnet est un point de comparaison très intéressant, notamment sur le rapport des policiers aux psychologues : pour

le personnel des forces de l'ordre il est socialement sanctionnable d'aller « voir le psy » du service en raison d'un évènement qui s'est déroulé *pendant* le service ; il est au contraire tout à fait acceptable, voire encouragé, d'y aller pour des situations extérieures, et notamment des difficultés conjugales. Dans le premier cas ce serait un aveu de faiblesse, dans le deuxième un effort pour mieux tenir en service et ne pas y mêler des affaires personnelles. « Tenir » le choc en équipe sans en dire un mot est ici tout autant une norme locale que globale d'une certaine masculinité, synonyme d'adéquation à la fonction.

Ce que pointe Nolwenn, et qu'elle dénonce, est donc la reproduction d'un éthos de travail où les nouvelles recrues doivent développer seules des outils pour « faire avec » des situations potentiellement difficiles, et dans les espaces collectifs démontrer leur capacité de « tenir », mais en reconnaissant qu'elles ne sont pas aptes à recueillir une parole de souffrance ou de difficulté. Cependant, l'espace associatif permet de mobiliser d'autres ressources afin de réguler autrement l'intensité émotionnelle. Nolwenn continue pendant l'entretien d'argumenter autour des frontières qu'elle cherche à mettre avec les demandeur·se·s d'asile qu'elle accompagne, et explicite certaines raisons qui l'amènent à mettre des barrières dans ces relations.

Nolwenn : Après moi comme je t'ai dit tout à l'heure je fais très attention, enfin de façon amicale, dès qu'il y en a un de trop familier, je vais pas le formuler en mode : « là, tu dépasses les limites », mais je vais rester froide, et pas répondre à quelque chose de chaleureux quoi, pour essayer que le rapport... Que ça se... Pour aplatir la chose. [...] Ou après, ça arrive que bon il y en ait par exemple pour me dire bonne nuit ou bonne journée ou... Moi dans ces moments-là en général, si je sens qu'il y en a un qui cherche à lancer une conversation, en fait je réponds juste « Salut, j'espère que tout va bien, passe une bonne journée », et comme ça je coupe court. Sauf si, comme ça m'est arrivé hier justement, avec une réfugiée que j'ai pas vue depuis plusieurs mois, qui alors je lui ai posé une question, comment ça se passe... et d'ailleurs elle ne m'a pas répondu (rires) ! Moi je suis pas là pour être leur pote, mais pour qu'ils aient leur statut. L'engagement émotionnel, il y en a déjà trop au stade où j'en suis, je pense que j'en souffrirais presque psychologiquement si j'en faisais plus, donc pour moi, faut que je garde un détachement. Déjà là c'est difficile, je me suis retrouvée avec une fille plus jeune que moi qui me raconte ses viols, ses tortures, son excision, sa migration quand elle a été vendue comme prostituée en Lybie... Moi je ne veux pas être pote avec cette personne, si adorable soit-elle, mais c'est trop difficile.

Nolwenn met d'emblée l'accent sur le but de la démarche d'accompagnement. Elle fait état d'un double mouvement qui produit sa propre frontière relationnelle : mettre à plat et à distance sont deux fonctions rendues possibles par le cadre associatif à travers le rappel de son rôle principal (« pour que les gens aient leur statut » de réfugié), elle est en mesure de mettre à distance ce qu'elle perçoit comme un rôle secondaire, facultatif, voire problématique : devenir amie et nouer des relations de proximité avec les personnes accompagnées. Pourvoyeuse de service, mais non de soin, Nolwenn se sert de cette séparation afin de limiter son engagement émotionnel, déjà très important, l'exposant à des conséquences psychologiques. Face à cette obligation de devoir accomplir un travail conséquent sur elle-même, notamment dans une dimension expressive et corporelle (Hochschild, 1983), elle cherche à écarter la dimension strictement affective et intime de la relation d'accompagnement, dont témoignent les registres de langage (« familial », « amical ») qu'elle mobilise, pour que celle-ci ne prenne pas le dessus sur son travail et sa vie. On retrouve dans les propos de Nolwenn ce que soulignait déjà Jean-Marc Weller (2002) : le défaut du bon accomplissement du travail émotionnel, et en particulier d'un nécessaire mise en distance, par des personnes engagées dans des métiers de service, les amène le plus souvent à se retrouver dans une situation de fatigue et de « stress de travail » (J.-M. Weller a notamment travaillé sur la notion de « burn-out »), la dimension affective prenant le dessus sur le reste. La mise à distance sert donc à Nolwenn, comme à d'autres, afin de s'assurer d'être toujours en mesure d'accomplir un travail émotionnel a minima, c'est-à-dire celui demandé par son rôle de bénévole, et ne pas se retrouver en très forte inadéquation avec ce que l'interaction impose, par exemple en exprimant de la colère, que Nolwenn semble alors exprimer pendant l'entretien en partageant nombre d'anecdotes qui l'ont visiblement exaspérée, comme celle-ci :

Nolwenn : Moi je pense que c'est des gens qui ne se sentent pas capables de faire parfois des trucs simples... moi je leur dis... j'ai un exemple très concret. Je leur donne rendez-vous quelque part à un nouvel endroit, je leur donne une adresse, et il y a une personne... il y a des personnes qui arrivent à se débrouiller, c'est pas de celles-là que je parle. Il y a une personne qui t'appelle 30 fois pour te demander « quel métro je dois prendre ». Moi je leur dis, « mais ça fait un an et demi que tu es là, il faut que tu apprennes à lire la carte du métro », « ah c'est trop compliqué », ben non ! Tu sais lire, tu sais distinguer la gauche, la droite, le haut, le bas, bon ! Tu sais lire la carte du métro, ben maintenant tu arrêtes de m'appeler et tu vas lire la carte du métro. Alors je leur envoie... je leur montre

comment on se sert de l'application RATP, mais il y en a encore qui m'appellent « il faut que tu m'expliques, je suis à tel endroit, je sais pas comment venir ». Et je ne sais pas, moi ! (*Souffle*) »

C'est Nolwenn elle-même qui fait le lien entre le fait de ne pas pouvoir être amie avec les personnes qu'elle accompagne, et le côté parfois exaspérant de la dimension répétitive de l'accompagnement. Il s'agit dans les deux cas, on le voit, de faire face à des sollicitations répétées en adoptant dans les deux cas une posture d'aide maintenant cependant la personne à distance.

Le manque d'un collectif soutenant et qui permettrait de réguler et de contenir l'intensité émotionnelle vécue dans les relations avec les demandeur·se·s d'asile est une des raisons qui font dire à Nolwenn comme à d'autres qu'« être détachée » est une condition nécessaire pour assurer un suivi de qualité. Cela l'amène à se questionner sur celles et ceux, mais surtout ceux, qui semblent avoir des pratiques à l'opposé de la sienne et qui nouent des liens de proximité avec les demandeur·se·s d'asile. Face à cette divergence d'approche, Nolwenn participera avec d'autres, et notamment Claire, à la mise en place d'un espace non-mixte de retrouvailles et discussions entre femmes. Le développement d'une sociabilité d'abord non-mixte en termes de genre, puis davantage en termes d'âge, fonctionne comme une véritable « brèche » (Le Feuvre, Guillaume, 2007) dans le fonctionnement habituel de l'association, qui permet à des profils avant peu représentés de s'engager, de manière différente, au sein de l'espace associatif, et de s'y maintenir. C'est le développement de ces espaces qui va permettre la création d'une « mouvance » interne (Mathieu, 2012), qui sera l'espace principal d'élaboration et de problématisation des rapports sociaux au sein de l'association.

L'une des premières actions mises en place par cette mouvance naissante est la création d'un espace de non-mixité réservé aux femmes demandeuses d'asile. Nolwenn, l'ayant intégré dès sa naissance, revient sur ce groupe et sa fonction :

Nolwenn : Moi je séchais tout ce qui n'était pas accompagnement, c'est-à-dire que les promenades, même si je suis sûre que c'est sympa, mais les promenades, les visites, les réunions, je séchais tout en fait... à part les fêtes. Évidemment, j'incite les gens à y aller, je donnais toutes les infos, hein, mais voilà je séchais tout, je faisais rien. J'ai recommencé à m'investir un peu plus à partir du moment où on a fait le groupe en non-mixité. [...] C'est une initiative de Claire, et la volonté à la base c'est de... de...

Rassembler les meufs et les personnes trans, même si de fait, vu le peu de trans qu'il y a à l'asso, bon... Moi j'ai pas de problèmes à l'appeler le groupe meufs, hein, parce qu'autant appeler un chat un chat, donc le groupe meuf. [...] L'idée à la base c'était d'avoir un agenda en propre des discussions qui soient aussi celles qui préoccupent les DA. Donc on va voir d'abord ce dont elles ont envie de parler, on fait un petit sondage sur les groupes quoi, et en fonction, on lance un appel pour se voir. (Entretien avec Nolwenn, octobre 2017)

Le but de créer d'abord un espace de parole et d'échange pour les demandeuses d'asile, en minorité numérique au sein de l'association, part d'un constat partagé entre Claire et d'autres personnes au sein de l'association : lors des moments collectifs, c'est-à-dire notamment les réunions mensuelles, les problématiques abordées sont soit très générales, soit essentiellement adressées aux hommes accompagnés. C'est particulièrement le cas des problématiques liées à la santé, qui ne sont à cette époque pas encore prise systématiquement en charge par l'association, et relèvent du bon gré de chaque bénévole. La deuxième fonction de ce groupe est la socialisation des nouvelles bénévoles, pour lesquelles l'investissement de cet espace constitue une porte d'entrée et un lieu d'apprentissage du travail bénévole qui leur permet de se maintenir à l'écart des injonctions citées plus haut tout en intégrant de facto l'association, comme nous avons déjà pu le voir dans le chapitre précédent avec les exemples d'Audrey et Zoé.

4.3. Des amis en puissance, des frontières symboliques intactes

Nous avons vu plus haut comment la féminisation de l'équipe est comprise comme potentielle source de dévalorisation du travail, en raison du fait que les liens, amicaux ou amoureux, entre bénévoles commencent à prendre une place plus importante au sein de l'association, dans un cadre où la sociabilité devient un levier d'engagement pour un nombre croissant de personnes. La création d'un groupe non-mixte va dans ce sens. On a vu comment des hommes dénoncent la trop grande proximité des femmes entre elles, mais que celles-ci critiquent la trop grande proximité avec les demandeur·se·s d'asile que revendiquent certains hommes.

C'est notamment le cas de A.⁶⁵ Lors de notre entretien, nous discutons longuement de la manière dont il envisage ses relations avec les personnes qu'il accompagne ; il exprime à plusieurs reprises un regret assez prononcé que les relations qui se nouent dans le cadre du travail bénévole ne se transforment pas en relations amicales une fois la procédure terminée. Il fait état d'une certaine déception quant au fait de ne pas devenir ami avec certains demandeurs d'asile, et nous donne à voir sa perception de l'espace associatif et du travail bénévole comme potentiellement source de liens à tisser :

A. : En termes d'amitié par exemple, ben c'est vrai que c'est... c'est... ça pourrait devenir des amis, mais ça ne le devient jamais, parce que... parce que force est de constater depuis deux ans que je fais ça, aucun n'est resté en contact avec moi une fois qu'il a eu le statut, et alors que quelque part tu partages des moments fantastiques, y compris une très grande joie à la fin. Et tu te dis, moi j'aimerais bien qu'on reste amis, qu'on se voie, qu'on bouffe ensemble, qu'on fasse des soirées ensemble, mais en fait non, mais en fait non, voilà. Ça, forcément, au début on se dit, ah ça va me faire plein d'amis, on va faire plein de trucs, ben non, il n'y a pas d'amis, voilà, parce que, parce qu'on est dans un contexte où on ne reste pas... (*pause, change de sujet*) (Entretien avec A.)

Plusieurs éléments méritent d'être soulignés dans ce récit. Premièrement, à la différence du récit de Nolwenn que nous avons vu plus haut, il ne prend pas du tout en compte les violences subies par les DA comme un obstacle au fait de nouer des relations amicales ; les demandeurs d'asile qu'il accompagne ne sont pas appréhendés à travers ce prisme, mais davantage par les « moments fantastiques », qu'il « partage » avec eux. À la différence du récit de Claire que nous venons de voir, il n'a pas de point de vue normatif quant à qui devrait être ami avec qui, il donne au contraire à voir une vision « sans frontières » de l'espace associatif.

C'est là une certaine conception du travail bénévole comme un moment de partage. La discussion que nous avons juste avant éclairait déjà à mon sens ce propos. Nous discutons du fait que l'accompagnement est un moment riche en apprentissages, qu'il qualifie de « cheminement intellectuel », « sur des savoirs, des savoir-faire, des savoir-être, ce sont des réflexions sur moi, c'est, voilà, c'est ça. » Ce qui semble alors « fantastique », au-delà du

⁶⁵ Je fais le choix d'anonymiser cette personne de cette manière, et de ne pas utiliser le pseudonyme qu'elle porte tout le long de ce travail, en raison du fait que je livre des informations qui peuvent beaucoup trop facilement révéler son identité. Ces informations étant publiques, le souci n'est pas tant que le lecteur ou la lectrice découvre sa vraie identité, mais plutôt que toute l'anonymisation employée jusqu'ici ne vienne moins.

moment de joie partagée à la fin du parcours lorsque la personne obtient le statut de réfugié, c'est donc tout cet apprentissage. A. n'est pas le seul à souligner pendant l'entretien cette dimension du travail bénévole. Mais revenons pour l'instant à l'amitié. A. continue, et juste après il affirme : « Après, c'est vrai que ça ne m'apporte pas du concret au quotidien ». Le « concret au quotidien », ce sont les relations amicales qu'il n'arrive pas à développer avec les demandeurs. Celles-ci, ou le manque de celles-ci est alors à comprendre en miroir avec la richesse qu'il perçoit, et qu'il tire, des « rencontres » qu'il fait avec les demandeurs qu'il accompagne. Or, il y aura bien quelque chose qu'A. tire de ces rencontres, car tout ce savoir accumulé sur les vies des demandeurs d'asile sera plus tard exploité dans le cadre d'un travail universitaire, et servira de base pour la production d'un savoir sur ces vies et ces personnes, sans qu'elles en soient par ailleurs au courant.

L'analyse du récit de A. n'est pas aisée, elle oscille entre, d'une part, l'envie d'y voir une forme d'hospitalité et d'égalité radicale, ne considérant pas que le vécu des demandeurs soit un frein au tissage de liens amicaux. Dans cette conception, et encore plus dans cette pratique de l'hospitalité, le relationnel avec l'étranger est un moment de rencontre, pour reprendre le cadre analytique de Sara Ahmed (2004), et ce n'est ni source de danger psychique (comme pour Nolwenn), ni une charge de travail qu'on peut, ou pas, déléguer (comme pour Claire ou pour moi). En ceci, il n'y a donc pas de séparation entre le centre et la marge du relationnel, pas de hiérarchisation entre les tâches, voire pas de conception du travail par « tâches » tout court.

Cela interroge cependant sur la part de conditionnalité de l'hospitalité, sur les liens et les séparations entre hospitalité et amitié ensuite, et sur les différentes positionnalités au sein du relationnel qui lie les deux parties. Il est en effet plutôt complexe d'ôter du récit de A. la position de surplomb qu'à plusieurs égards lui-même suggère. Il est rare que dans l'espace associatif les rôles assignés aux uns et aux autres disparaissent, et que les frontières souvent étanches entre les groupes soient franchies.

Autrement dit, cela pose à mon sens la question de mieux comprendre comment les uns et les autres investissent l'espace associatif, qui semble à certains égards un espace de potentielles ressources, aussi (peu) matérielles soient-elles. Suivant Sara Ahmed, on est en mesure d'avancer l'hypothèse que dans le cas de Mickaël, l'investissement de l'espace associatif relève davantage d'un « parcours » vers des personnes étrangères, où « [...] [c]e parcours vers l'étranger devient une forme de découverte de soi, dans lequel l'étranger sert

une fois de plus pour établir un “je” »⁶⁶ (Ahmed, 2000 : 6). Pour l’établir, ou comme dans ce cas du moins pour l’enrichir, autant symboliquement que matériellement. Sara Ahmed prend cette rhétorique à contre-courant : elle s’en sert non pas pour souligner que « aller vers l’étranger » serait une manière de « tous devenir étrangers », et appeler quelque part à un « dépassement du national » impliquant d’aller vers toujours plus d’universalisme (Noiriel, 1998 : 324). Au contraire, elle met l’accent sur le fait qu’affirmer que nous serions tous étrangers à nous-mêmes, c’est « éviter de faire face aux processus politiques par lesquels certains autres sont désignés comme *plus étrangers que d’autres autres* »⁶⁷ (Ahmed, 2000 : 6 ; souligné dans le texte original).

Nouer des amitiés est ici une continuité souhaitée et souhaitable — de point de vue du bénévole — de la relation d’accompagnement, et certains éléments qui composent la relation d’accompagnement peuvent en effet expliquer ce désir de la part de A. Comme le rappelle Claire Bidart (1997) en ouverture de son ouvrage sur l’amitié, ce qui définit avant tout un lien amical, ce sont les « drames » (un ami est quelqu’un qui est là lorsqu’il y a des problèmes, ceci relevant du caractère distinctif), ainsi que la confiance (un ami est quelqu’un auquel « on dit tout »). Du point de vue de A., qui partage beaucoup de moments de « drame » avec des personnes qui lui « disent tout », et qui y voit des « moments fantastiques », il n’est alors pas étonnant qu’il ait envie que ce lien perdure, et peut-être qu’il devienne davantage réciproque. Cependant, hospitalité et amitié ne sont pas tout à fait la même chose. Or, certaines logiques similaires les constituent et elles peuvent être pensées de manière conjointe (Ahmed, 2000 : 151-152) : dans les deux, l’importance de la particularité de l’autre est centrale, ainsi qu’un partage qui se différencie de celui qu’on peut avoir avec toute une communauté. Dans son propos, ainsi que dans sa pratique du travail bénévole, A. opère une sorte d’homogénéisation, ou produit une communauté là sans appréhender les individus dans leur singularité. De fait, sans rentrer dans ces considérations, on peut souligner une vision et une pratique de l’accompagnement, et du rôle du bénévole, aux antipodes de celles revendiquées par Nolwenn et d’autres femmes bénévoles.

On peut voir ici que la professionnalité d’un espace associatif passe plus par l’aseptisation professionnalisante de la relation usager·e·s que par la suppression des logiques

⁶⁶ « [...] the journey towards the stranger becomes a form of self-discovery, in which the stranger functions yet again to establish and define the “I” ».

⁶⁷ « [A]void dealing with the political processes whereby some others are designated as stranger than other others ».

conjugales et amicales entre bénévoles (d'autant que précisément, le lien de bénévoles ne les unit pas entre elles et eux de relations de domination salariale). D'un autre côté, les hommes ne voient pas la subordination que constitue la proximité avec le public, et ne voient que le supposé non-sérieux de la sociabilité entre femmes, bien que cette dernière n'ait pas les mêmes conséquences dans un espace où tout se fait gratuitement, sans rémunération directe, contrairement à celui avec les usager·e·s, qui peut au contraire être vu comme une forme de rétribution.

5. Le cadrage historique du conflit

Parmi les conséquences de cette mobilisation interne, prenant appui comme nous venons de le voir sur un mouvement parallèle de féminisation venant requestionner son éthos, il y eut une rupture progressive entre les membres de l'association. Une des rumeurs qui commença à circuler assez rapidement concernait le départ prochain de Ludovic, Mickaël, et Quentin ; ils envisageaient la formation d'une nouvelle association, celle-ci uniquement « professionnelle » (selon une catégorisation de Ludovic) qui aurait été dédiée uniquement à l'accompagnement.

[Discussion avec un bénévole] « On est en train d'y réfléchir tous les trois. Ce ne serait en effet que de l'accompagnement, une association professionnelle, de professionnels. Bénévoles, toujours, mais avec toute l'expertise dont on dispose. » (Note de terrain, janvier 2018)

Cette information se confirmera, mais seulement en partie : malgré un départ tonitruant lors de l'AG de 2018, Ludovic continuera à accompagner des demandeur·se·s pendant de longues années, et gardera une adresse mail ainsi que « son » bureau à la Mairie du 10^e ; Mickaël reviendra pleinement et officiellement deux ans plus tard ; seulement Quentin est définitivement parti de l'association à ce moment-là, mais comme on l'a vu précédemment, son départ a été une des étapes de sa carrière militante et professionnelle : il quittera bientôt son travail au sein de la CIMADE, il passera un master en droits des étrangers, et deviendra par la suite juge assesseur nommé par le HCR à la CNDA. Autrement dit, tous les trois sont restés dans le même domaine, soit en tant que bénévoles soit en tant que professionnels. Leur désengagement n'est que partiel, et si on peut tout à fait y retrouver les trois dimensions

interdépendantes qui caractérisent les désengagements, identifiées par Olivier Fillieule, « l'épuisement des rétributions de l'engagement, [...] la perte de sens idéologique et [...] la transformation des relations de sociabilité » (Fillieule, 2020 : 189), sauf pour Quentin qui, comme nous l'avons vu, s'emploie à mobiliser les compétences acquises dans sa carrière professionnelle, ce qui rend la défection possible, et durable.

Bien que ce projet ne se soit pas concrétisé collectivement, il est intéressant de souligner la manière dont ces trois membres semblaient projeter leur action collective, présente et future, en comparaison voire en opposition avec celle de l'ARDHIS. D'un côté, le souci de la professionnalité, la mise à disposition d'une expertise pour ne faire « que de l'accompagnement », donc pas de sociabilité ; de l'autre une association qui, on l'a déjà vu, se retrouvait dans les mains de « Claire et ses copines », comme l'affirmait Mickaël, évidente dévalorisation en lien avec la féminisation de l'équipe bénévole, et qui en même temps et en partie en raison de cela commençait collectivement à exprimer un certain malaise organisationnel, et la volonté de mener une réflexion de fond quant aux actions menées. À leurs yeux, on peut imaginer alors que l'ARDHIS était en train de perdre de vue sa mission principale, l'accompagnement, ainsi que le développement et la valorisation d'une expertise, en faveur d'autres actions et d'autres revendications, et peut-être surtout était en train de se concentrer sur des problématiques internes jugées anodines.

Analysée a posteriori, cette tension a quelque chose d'ironique : dans les années qui ont suivi, l'ARDHIS n'aura de cesse de poursuivre un objectif de professionnalisation de son action. Revendiquant la professionnalité de ses membres, l'unicité de son action, et la spécificité de son public et de ses besoins, elle multipliera notamment les demandes de financements auprès d'organismes divers afin d'obtenir des fonds nécessaires à mettre en place des actions diverses — ce que l'on verra plus en détail dans les chapitres suivants. Et les nouvelles normes de l'ARDHIS préconisent un rapport plus professionnel avec les demandeur·se·s d'asile. Autrement dit, ce sont bien deux conceptions de la professionnalisation qui s'affrontent. Avant cela, et pour ne pas considérer cette séquence conflictuelle uniquement à l'aune de ses conséquences et des événements qui l'ont suivie, je vais prendre en compte ce qu'elle a cristallisé en termes de projections et représentations quant à la lutte de l'ARDHIS.

5.1. Les « deux causes » de l'ARDHIS

Les termes du conflit qui agite l'association amènent à prendre en compte l'héritage et les espaces militants dans la lignée desquels s'insèrent, ou que rejettent, les membres de l'ARDHIS. Un ancien président de l'ARDHIS répétait souvent qu'il s'agit d'une « association qui marche sur deux jambes, la cause LGBT et la cause migrante », afin de mettre en avant l'équilibre nécessaire qui sous-tendait son action ; cependant, l'une et l'autre cause sont loin d'être des espaces de mobilisation unitaires et uniformes. L'ARDHIS s'insère tout autant dans la forme communautaire inter-associative qui caractérise l'espace du militantisme homosexuel (ou LGBT) en France depuis une vingtaine d'années (Prearo, 2014), qu'elle contribue à sa manière à l'élargir ; elle s'insère aussi dans l'espace de la cause des étrangers, en témoigne sa participation depuis de longues années à des instances inter-associatives de cette cause (notamment au sein de la Coordination française du droit d'asile — CFDA). Cependant, les deux espaces de mobilisation sont caractérisés par une importante diversité, qui tient entre autres à leurs localisations et ancrages géographiques respectifs. Les textes pionniers sur le mouvement gay rappellent bien tant la diversité que les tensions qui caractérisent les relations de ce mouvement à Paris et « en province », ainsi que les développements différentiels que de mêmes groupes peuvent avoir d'un lieu à l'autre (Girard, 1981). La question spatiale ne se pose cependant pas nécessairement de la même manière pour les deux causes, et les études scientifiques ne prennent pas la question en compte de la même manière. Les travaux scientifiques qui portent sur la cause des étrangers suivent ces géographies des déplacements, de l'accueil et du non-accueil, ainsi que de la répression et du refoulement des migrant·e·s. De son côté, Massimo Prearo (2014) avance la thèse d'une « territorialisation » de la cause LGBT à partir du milieu des années 1990 et l'émergence et l'institution, ou l'institutionnalisation, d'une inter-associative LGBT. Il rappelle l'importance pour cette institution d'un ancrage spatial, le centre LGBT Paris-IDF étant dans son travail tant le marqueur que le vecteur de cette institutionnalisation.

Tant les travaux sur la cause des étrangers que sur la cause LGBT font état de polarisations diverses au sein de ces espaces militants. Mathilde Pette et Fabien Eloire (2016) proposent une modélisation de l'espace de la cause, en partant d'un retour historique sur les évolutions des « formes d'actions militantes ». Les deux sociologues en identifient quatre : l'action sociale, toute première forme d'action en faveur des publics immigrés, visant

notamment à proposer de l'aide sociale et des hébergements ; l'alphabétisation, ensuite, est présentée comme une forme d'action qui gagne en autonomisation avec le temps, et qui se structurera autour d'offres associatives diverses de cours de français destinés aux personnes étrangères ; troisièmement, les sociologues rappellent l'importance du « tournant de la défense » entre les années 1970-1980, qui signe une période marquée par l'émergence et l'institutionnalisation d'associations et collectifs ancrant leur action dans la défense du droit des étrangers ; enfin, les luttes revendicatives ont vu leur émergence dans les années 1990. De manière assez intéressante, Pette et Eloire soulignent que, bien que ces formes d'actions coexistent dans leur terrain de recherche, on les retrouve rarement au sein d'une même association ou collectif. Nous avons là une des particularités de l'ARDHIS — mais aussi d'autres associations et collectifs d'aide aux migrant·e·s : au sein d'un même espace associatif, ces actions coexistent toutes, en même temps, ce qui requiert un effort humain conséquent. Si la défense des droits et l'alphabétisation tiennent davantage à des questions d'organisation interne et sont soumises à un calendrier de travail qui peut ne pas tenir compte de l'environnement extérieur, l'action sociale et la dimension revendicative tiennent par contre davantage aux interactions entre l'association et les pouvoirs publics, et semblent alors se faire avec des intensités variées, en fonction de calendriers politiques et administratifs particuliers ; si elles ne concentrent pas le plus clair des efforts associatifs, elle n'est pas absente pour autant.

Historiquement, le « mouvement gay » a lui aussi été caractérisé par une division assez nette en fonction des actions menées par les organisations, associations et collectifs plus ou moins formels qui l'ont composé. Olivier Fillieule et Jan Duyvendak (1999) reviennent dans un texte publié à la fin des années 1990 sur l'histoire politique de ce mouvement, et insistent sur la polarisation autour de laquelle il s'est toujours organisé, entre un pôle de « service » et un pôle plus revendicatif. M. Prearo souligne quant à lui que cette polarisation est le fruit d'une dynamique traversant un mouvement devant faire face notamment à l'urgence de l'épidémie du SIDA à partir des années 1980, plutôt que des conditions d'émergence de celui-ci. (Prearo, 2014 : 218). La fragmentation du mouvement et sa cristallisation autour de ces deux pôles sont ainsi davantage le résultat de la séquence politique du début des années 1980 qu'elles n'en sont à l'origine (Prearo, 2014 : 220). Cette dynamique par la suite demeurera structurante du mouvement inter-associatif émergent, caractérisé par la naissance d'un nombre très important d'associations proposant des offres de services très diverses. C'est dans ce contexte que naît et se développe l'ARDHIS, et par ce

contexte que son action est influencée ; cette polarisation, développée infra, structure à son échelle l'espace associatif, tant dans les pratiques individuelles d'accompagnement, avec des questionnements constants sur la nature de l'action, que dans les conflits collectifs. Il s'agit moins ici de comprendre si l'ARDHIS se place dans un pôle plutôt qu'un autre, mais de montrer comment cette polarisation travaille ses membres et le collectif.

5.2. Une association politique ?

Le premier point soulevé par les deux lettres dont il est question dans ce chapitre, concerne le prétendu manque de dimension « politique » de l'ARDHIS, manque dont la preuve criante semble être le fait que l'association tisse des liens avec des institutions diverses, ici la Mairie de Paris, particulièrement visée en raison de son traitement des publics migrants.

Ceci est un objet de tension classique au sein des collectifs et associations de la cause des étrangers. La littérature scientifique s'interroge sur l'opportunité pour les associations et groupes militants de s'allier avec différents acteurs publics (nationaux et locaux et depuis au moins vingt ans (voir notamment Poinso, 2003), posant la question quant au rôle que les associations endossent face à l'État et à ses usagers, et font état d'un ensemble de tensions ressenties à tous les niveaux du travail associatif quant au fait d'agir en soutien au public, mais aussi en tant que relais ou en complément de l'État. J'ai passé assez de temps dans et en marge de collectifs et mouvements divers depuis 2015 pour me rendre compte qu'une plus ou moins grande proximité avec l'État, se manifestant notamment sous la forme de subventions diverses, est un sujet de discussion et de distinction militante inépuisable. C'est souvent lors de discussions informelles avec des personnes rencontrées via la sociabilité militante que lorsque j'énonçais que je faisais partie de l'ARDHIS on me demandait entre autres choses si l'association était financée, à quelle hauteur, et par quelles institutions. Au sein de l'ARDHIS cependant, ce débat concernant le côtoiement des institutions n'a jamais concerné les financements ; c'est le cas aussi des lettres citées plus haut : si elles questionnent la pertinence d'accepter une reconnaissance telle qu'une médaille, pas un mot ne porte sur le financement que, annuellement, la même mairie de Paris alloue à l'ARDHIS. Autrement dit, la critique porte davantage sur la dimension symbolique d'une reconnaissance que sur la dimension matérielle d'un soutien effectif.

Lorsque je discute avec Ludovic, en décembre 2017, de tous les évènements que j'ai déjà relatés (lettre, réponse, nouvelle lettre), il affirme, entre déception et colère, que « c'est vraiment un argument d'une bêtise... Dire que l'ARDHIS n'est pas une association politique ! Je me demande s'ils comprennent ce qu'ils font, et surtout ce qu'ils disent. » (Note de terrain, décembre 2017). Cependant, comme il me le disait quelques mois plus tôt lors d'un entretien plus formel que j'ai eu avec lui, de son point de vue, « nous ne sommes pas des militants » : travailler de près avec les pouvoirs publics en adoptant une posture revendiquée comme non-militante, en se concentrant sur le travail d'accompagnement d'une part et sur le plaidoyer d'autre part, a comme but de faire « changer les choses en haut [...] » et par exemple « de dénoncer et lutter contre le double hiatus entre ce que l'OFPPRA dit de faire, et ce qu'elle fait en réalité » (Entretien avec Ludovic, février 2017).

Il replace son action et la conception qu'il en a dans l'héritage des luttes communautaires qu'il identifie comme extérieures aux intérêts de l'ARDHIS et de ses bénéficiaires : « Si on avait fait comme Act Up, si on descendait dans la rue en criant, ça ne mènerait à rien, ça ne nous aurait pas amenés jusqu'ici. » (Entretien, février 2017). « Jusqu'ici » est une claire référence directe aux dialogues que l'ARDHIS a pu tisser avec l'institution au cours des années précédentes, durant la période de « stabilisation » de l'institutionnalisation de la demande d'asile OSIG (Hamila, 2020), dont il a été un acteur clé. Une grande partie du travail qu'il a mené auprès des pouvoirs publics (ministère de l'Intérieur et OFPPRA notamment) a constitué à ce moment-là à représenter et agir au nom de l'ARDHIS afin de faire en sorte que les demandeur·se·s d'asile OSIG soient reconnus et traités en tant que public à part entière.

Le constat de Ludovic est renouvelé par d'autres bénévoles, qui réactualisent le référent contestataire contemporain (de l'Act Up au Baam) tout en le replaçant dans la même continuité historique :

« Ici on n'est pas militants, on n'est pas engagés politiquement, on fait de l'accompagnement en individuel, sur la personne... Au temps du sida il y avait Act Up et Aides, ben là c'est pareil, la spécificité de l'ARDHIS c'est de faire de l'accompagnement individuel, on n'est pas le BAAM. » (Mickaël 13/12/2017, note de terrain)

Si on suit Mickaël, l'ARDHIS est à Aides ce que le Baam est à Act up : d'une part, selon son interprétation, deux associations faisant valoir une expertise spécifique, tandis que de l'autre, il y aurait des associations dont l'action principale concerne la contestation.

Cette opposition dichotomique concernant les deux associations historiques de la lutte contre le VIH/sida a été remise en cause depuis longtemps, en soulignant la complexité, la complémentarité, et les stratégies au cœur de ces mobilisations. Cependant, l'opposition ARDHIS/Aides et Baam/Act Up n'est pas sans une certaine ironie. Est-ce que Mickaël et Ludovic reprennent l'opposition proposée par Daniel Defert, fondateur d'Aides, entre son association (Broqua, 2005 : 119) et les « luttes identitaires » de la version états-unienne d'Act Up ? Daniel Defert, comme le rappelle Christophe Broqua, s'opposait essentiellement à deux choses, liées entre elles : à l'homosexualisation du sida, c'est-à-dire au risque de confusion entre maladie et (homo)sexualité, ainsi qu'à la pratique, voire à l'injonction, à s'exprimer « en tant que », c'est-à-dire à partir d'une caractéristique qui devenait une identité, « comme séropositif, comme homosexuel, comme femme féministe » (Defert, 1995, cité dans Broqua, 2005 : 121). Cette position, Daniel Defert l'a maintenue au fil des années, en dépit des évolutions de la lutte contre le sida et l'émergence d'une volonté de cadrage de cette lutte à partir d'un « point de vue homosexuel » (Broqua, 2005 : 124), revendiquant et structurant l'action d'Aides autour d'une expertise spécifique au service des personnes séropositives. Le paradoxe de l'analogie faite par Ludovic et Mickaël consiste dans le fait que ce sont bien l'ARDHIS et Act Up qui sont des associations identifiées comme communautaires et « homosexuelles », ou LGBT, tandis qu'à l'inverse et le Baam et Aides sont des associations à vocation (et à composition) généralistes, s'occupant de publics divers reliés par une même problématique, le VIH/sida pour Aides, la migration (et pas seulement l'asile, et pas seulement pour les personnes LGBT) pour le Baam.

Si l'opposition ne tient pas à un enjeu d'identité communautaire de l'association ni à la politisation revendiquée de cette dimension, elle relève plutôt d'une polarisation classique du mouvement homosexuel français, entre « militantisme revendicatif » et « militantisme social », entre « logique politique » et « logique de service communautaire » (Broqua, 2005 : p. 25 ; Pinell, 2002). Ludovic et Mickaël placent l'ARDHIS dans la lignée du « militantisme social » et de la « logique de service communautaire », et le Baam dans la lignée du « militantisme revendicatif ». Certes, l'ARDHIS ne se distingue pas au cours de son histoire par la mobilisation de répertoires contestataires classiques comme la manifestation, ou la prise de parole publique de dénonciation (via les réseaux sociaux, les médias, etc.), contrairement au Baam qui, depuis sa fondation en 2015, n'a pas cessé d'investir et de revendiquer une contestation ouverte des gouvernements, mesures, et lois successifs concernant l'immigration, et qui a largement investi les médias et réseaux sociaux de ces

répertoires. Ce que Ludovic et Mickaël revendiquent, c'est une action plus en sourdine, moins visible, mais à leurs yeux plus efficace : le travail d'accompagnement au quotidien et le plaidoyer auprès des institutions. Leur crainte, au tournant de 2018, est que l'émergence d'une nouvelle génération de bénévoles puisse faire pencher l'action de l'ARDHIS vers l'adoption de répertoires plus contestataires, et rejoindre ainsi d'autres associations et collectifs dans une opposition ne serait-ce que discursive plus ferme face à certains pouvoirs publics dont l'association dépend en partie.

a) Entre légitimité de la lutte et respectabilité de l'homosexualité

Au-delà des propos de Ludovic et Mickaël, il me semble nécessaire de s'interroger davantage sur le sens de cette mise en opposition. Après tout, rien n'aurait empêché Ludovic et Mickaël de prendre d'autres référents : le Gisti d'un côté, incarnant la lutte par et pour le droit par excellence (Israël, 2003), le Comité des sans-papiers de l'autre, proposant un ensemble de répertoires d'action ancrés dans la contestation afin d'obtenir des droits (Siméant-Germanos, 1998). Or c'est bien la référence communautaire qui est mobilisée, et non pas celle aux associations et collectifs de la cause des étrangers.

Ce qui se joue dans cette différence d'ancrage historique n'est pas seulement une question de lutte de cadrage de l'action, mais aussi une autre tension tout aussi historique qui façonne le mouvement et les communautés homosexuelles : l'enjeu de la respectabilité. Le souci de l'image que les pouvoirs publics ont de l'ARDHIS est un enjeu central pour les bénévoles, comme nous avons pu le voir, dans une quête de légitimité politique et de maintien d'une bonne réputation constante. Cela traverse d'ailleurs toute mobilisation, en particulier lorsqu'elle mobilise des répertoires davantage liés au plaidoyer. Si la réputation de l'association tient à sa discrétion, au sérieux de son travail et sa non-recherche d'une certaine visibilité via certains répertoires contestataires, c'est aussi en raison de la dimension sexuelle de la mobilisation. En allant encore plus loin que le binôme Act Up et Aides, on pourrait voir une réactualisation d'une vieille différence entre « homophilie » et « homosexualité », ayant structuré les débuts du mouvement homosexuel français (Girard, 1981) :

« Si les homophiles refusent de faire secret de leurs sentiments amoureux, ils indexent la visibilité sur la discrétion et la respectabilité. À l'inverse, les gays ne dédaignent pas

absolument une certaine extravagance, cultivant un goût pour la provocation, y compris dans le caractère impudique de leurs amours ou de leur sexualité. » (Hoquet, 2019 : 127)

Pour poser la question clairement, l'ARDHIS serait-elle une association qui, dans sa quête de légitimation et de maintien d'une certaine réputation, se doit de faire preuve de respectabilité, et partant d'une homosexualité respectable ? Jean-Yves Le Talec (2008) rappelle à quel point la mobilisation d'Act Up a été marquée par le *camp*, tant dans l'humour qui circulait parmi les membres, dont la fonction maintes fois rappelée a été de « supporter le poids émotionnel de l'épidémie » (Le Talec, 2008 : 255), que dans ses actions publiques, passant progressivement d'un usage uniquement interne à un usage aussi tourné vers l'extérieur. Le Talec rappelle aussi, comme nous l'avons déjà dit plus haut, l'opposition générationnelle et politique entre Daniel Defert et Didier Lestrade, co-fondateur d'Act Up. Ce qui caractérise ce dernier est précisément la recherche de mise en cohérence entre un usage du *camp* « intérieur », c'est-à-dire uniquement mobilisé dans la sociabilité, et vers un « extérieur », ici donc l'action politique et l'activisme. Célèbre est la phrase de Didier Lestrade dans son histoire d'Act Up (Lestrade, 2000) quant à sa décision de « ne pas lire » Foucault, car le fait de ne pas avoir revendiqué sa séropositivité « remettait [...] en cause une grande partie de la validité de son discours » (Lestrade, 2000 : 49). Celui-ci, aux yeux de Lestrade, faisait preuve d'incohérence, même si ce n'est pas dit de la sorte ni par Lestrade ni par Le Talec : son homosexualité était connue de tous, il mobilisait par ailleurs un humour *camp* assez régulièrement en privé, auprès et avec des amis gays (Eribon, 1999 : 352, cité dans Le Talec, 2008 : 109), mais cachait⁶⁸ sa maladie et faisait par-là preuve de honte.

Bien évidemment, la comparaison avec la lutte de l'ARDHIS ne peut se faire sans précautions. Il ne s'agit en effet pas pour les membres de revendiquer publiquement ni une appartenance à la communauté LGBT (celle-ci semble de fait aller de soi), ni un statut sérologique (les enjeux ne correspondent en rien avec la lutte d'Act Up et contre le sida). C'est cependant cette recherche de cohérence entre espace intérieur de l'association et ce qui est adressé à l'extérieur qui nous intéresse, et qui semble être au cœur des revendications portées par Claire et d'autres, et que la question de la respectabilité — de la mobilisation, et de l'homosexualité — émerge. Si, comme des travaux récents le montrent (Tissot, 2021) la « discrétion » de l'homosexualité n'est plus le critère principal de la recherche de respectabilité, c'est aussi que la conjugalité largement critiquée en raison de sa non-

⁶⁸ Pour un retour critique sur Foucault et le sida, voir Mangeot, 2004.

contestation des normes hétérosexuelles (Duggan, 2003) a pris davantage de centralité. À cela s'ajoute, comme le souligne Sylvie Tissot, la montée en puissance de la gratitude que les institutions politiques attendent des minorités sexuelles et de genre, en raison de l'ouverture à certains droits, mais aussi plus largement en raison de formes diverses de tolérance sociale.

Claire et les autres signataires font état d'une envie de resignifier l'espace intérieur à l'association, plutôt que de le modifier ou d'en changer fondamentalement les actions qu'y sont entreprises. La contestation interne est à comprendre dans ce qu'il se passe par ailleurs au sein du gouvernement : en juillet 2017, l'exécutif annonce son plan d'action, intitulé « Garantir le droit d'asile, mieux maîtriser les flux migratoires », pour la future « Loi pour une immigration maîtrisée, un droit d'asile effectif et une intégration réussie ». Sa logique politique est rapidement évidente : accélérer la procédure de demande d'asile, allonger les délais de maintien en rétention administrative, et renforcer un système d'immigration à deux vitesses, « renforçant l'attractivité et l'accueil de talents et compétences », tout en augmentant le contrôle exercé sur les populations migrantes pour mieux les expulser. Toujours en 2017, c'est le champ autour de l'asile OSIG qui s'élargit temporairement. Nous avons déjà cité le fait que le Baam ouvre un pôle LGBT au printemps 2017. C'est cependant ce qu'il se joue autour et au sein de ce pôle en termes de production de discours, actions et textes qui laisse entrevoir tant un élargissement qu'une (nouvelle) politisation du champ. À partir de la Marche des fiertés 2017, les actions se multiplient, affirmant une solidarité LGBT/TPG avec les migrant·e·s. La Marche des fiertés sera momentanément bloquée par un groupe d'activistes de diverses organisations (Baam, Act Up, CLAQ⁶⁹), reprenant ouvertement l'iconographie d'Act Up.

⁶⁹ Comité de Libération et d'Autonomie Queer, fondé au printemps 2018, au moment de la discussion de la loi Asile et Immigration, contre laquelle seront il entreprendra les premières actions publiques.



Figure 5: "Macron starves the migrants"

Crédits photo : Joffrey Speno (Diacritik)⁷⁰

Le groupe s'est stratégiquement placé devant le char du parti de la nouvelle présidence En Marche, a occupé le pavé avec un sit-in et, face au char, donc à l'inverse du sens de la marche, a arboré une banderole noire avec un texte rose affirmant « Trans bies pédés gouines avec les migrant·e·s. Pas de fierté sans solidarité. ». Quelques semaines plus tard, au milieu du mois de juillet et en concomitance avec l'annonce d'une future loi Asile et Immigration, une nouvelle action est menée par le même groupe, cette fois-ci sur le pont des Arts, à Paris. Reprenant presque à l'identique une action menée quelque mois avant à Londres par l'association *Lesbians and Gays Support the Migrants*, ayant accroché une banderole arborant le slogan « *Queer solidarity smashes borders* », le groupe parisien fait de même, accrochant à son tour une banderole arborant le slogan « *Macron starves the migrants. Queers against borders* ». Une fois de plus, les codes d'Act Up y sont présents : la banderole est à nouveau noire avec un texte rose, et des fumigènes roses sont allumés. L'action, menée

⁷⁰ « Macron starves the migrants », reportage photo, Joffrey Speno : <https://diacritik.com/2017/07/19/macron-starves-the-migrants-queers-against-borders-macron-affame-les-migrantes-queers-contre-les-frontieres-reportage-photos/> (Consulté le 02/09/2023)

par le CLAQ, dont ce sera l'acte fondateur, s'accompagne d'un texte publié sur le site du collectif, texte publié et en anglais et en français⁷¹. Il s'agit par ailleurs de la seule entrée sur le site du collectif, qui par la suite ne communiquera essentiellement que via les réseaux sociaux. Julie Abbou, sociolinguiste, est revenue sur la dimension symbolique et sémantique de ces actions, et cette dernière en particulier, sans pour autant s'être entretenue avec les activistes, ni les connaissant par ailleurs (Abbou, 2018). Elle insiste sur la dimension de la « circulation discursive internationale » entre collectifs et contextes politiques. Je m'en tiendrai à un constat de circulation de répertoires d'action parmi des collectifs dont les membres se connaissent par ailleurs, et qui relaient respectivement les actions des autres.

Ce contexte n'est pas totalement extérieur à l'ARDHIS : on retrouve parmi les membres du Baam et du CLAQ des personnes passées, ne serait-ce que brièvement, par l'ARDHIS ; des membres nouvellement arrivés, en particulier Zoé, engagée dans les collectifs d'aide aux migrant·e·s plus informels, connaissent personnellement certaines personnes ayant participé aux actions, de sorte que les images et les appels à participation aux actions circulent parmi les membres de l'ARDHIS non seulement via les médias, mais aussi de manière plus informelle. Je participe activement à cette circulation d'informations et à rapprocher ne serait-ce que partiellement ces espaces d'engagement. Bien qu'à l'été 2017 je me rende à New York afin de mener une enquête de terrain restée inexploitée, et que donc je « rate » ma présence à ces actions, je partage régulièrement ces informations auprès de quelques membres de l'ARDHIS. Ma proximité avec ce milieu militant proche de l'ARDHIS est le fait aussi de mes connaissances personnelles : les actions citées ont été organisées entre autres par un de mes meilleurs amis de l'époque, avec qui j'échange régulièrement, qui a co-fondé le CLAQ, et qui plus tard se mettra en couple avec un ancien membre de l'ARDHIS ayant co-fondé aussi le pôle LGBT du Baam. Par ailleurs, je venais tout juste de mener un entretien informel avec un autre co-fondateur du Baam, et de son pôle LGBT, avec qui nous avons pu longuement échanger sur les affinités et les proximités entre « nos » associations respectives : comme les membres de l'ARDHIS nourrissent des fantasmes quant au Baam, il en va de même dans l'autre sens. Ces proximités bien réelles entre espaces, associations et collectifs me semblent opérer dans le changement qui se prépare, ou qui s'annonce, à l'ARDHIS : Claire recrute Zoé, elle lui demande de contribuer à la rédaction du texte cité en début de chapitre, et me contacte et me sollicite régulièrement pour avoir mon avis sur celui-

⁷¹ CLAQ : « Macron affame et persécute les migrants » : <http://claq.over-blog.com/2017/07/macron-starves-the-migrants.html>, consulté le 4/01/2023.

ci, ainsi et sur le futur de l'association, et la place que je compte y prendre. Cependant, malgré ces proximités spatiales, il existe bien un certain nombre de différences de trajectoires, et de socialisation politique, entre les membres de l'ARDHIS et celles et ceux de ces collectifs.

b) Écarts de classe et de socialisation politique

Lors d'une table ronde que j'anime lors de la soirée des 20 ans de l'ARDHIS, où sont présentes la députée LFI Danièle Obono et la sénatrice EELV Esther Benbassa, Dorian, militant du pôle LGBT du Baam et parmi ses fondateurs, passé au début de son engagement dans la cause des étrangers par l'ARDHIS, rappelle qu'« au Baam, chaque statut [de réfugié] qu'on a, c'est un statut contre l'État » (Note de terrain, novembre 2018). Face à une proposition d'Esther Benbassa de former le personnel des Centre de rétention administrative (CRA) aux enjeux LGBT, et d'aménager donc un « service » de l'État, il oppose la revendication d'une opposition politique à l'État même. Plus récemment, dans un texte paru dans la revue en ligne *La vie des idées*, intitulé « Militants pour les migrants », Alicia Maria (2022), militante du pôle LGBT du Baam et étudiante en master de science politique à l'Université Paris 8, met en avant la dimension qu'elle définit d'emblée « politique » de la lutte du pôle dont elle fait partie, et de l'association plus largement, qui se caractérise notamment par l'opposition publique, affirmée et revendiquée régulièrement, aux politiques migratoires françaises et européennes.

Cette observation, ainsi que le texte d'A. Maria me semble assez exemplaire d'une lecture politisée, se voulant radicale, des actions du « pôle LGBTQIA+ ». A. Maria place en exergue de son texte un court récit ethnographique d'un atelier de préparation de banderoles pour la « Pride radicale » qui a eu lieu en 2022 à Paris : « On ne défilera pas [à la pride traditionnelle] aux côtés des flics du FLAG⁷² ! et des gens d'Air France qui expulsent les Sans-Papiers », rappelle la présidente du Baam, Héloïse Mary. Le paragraphe suivant du texte souligne l'importance de cette « joie partagée » face aux activités régulières de l'associations, bien moins joyeuses : conseils juridiques, écritures de récits, préparations aux entretiens, et surtout la violence qui traverse toutes ces actions, celle des récits et celle des

⁷² Association LGBT+ des agents des Ministères de l'Intérieur et de la Justice, Pompiers, Policiers municipaux et ses alliés

politiques migratoires. Bien que revendicative, l'action du Baam est tout autant marquée par une logique de service, qu'elle soit communautaire ou pas : la tension dans le cadrage de ces espaces de mobilisation, au croisement des luttes homosexuelles et de l'espace de la cause des étrangers, est une fois de plus bien visible. En effet, si elles se croisent, elles ne se superposent pas pour autant.

On pourrait imaginer une reproduction à l'identique de la polarisation entre militantisme revendicatif et militantisme de service mise en avant par Fillieule et Duyvendak (1999) et reprise par d'autres (Pinell, 2002 ; Broqua, 2005) ; toutefois, celle-ci est ici démentie par l'analyse des pratiques : le Baam et l'ARDHIS, ainsi que toute autre association ou collectif venant en aide aux demandeur·se·s d'asile LGBT, font peu ou prou la même chose : récits, préparations aux entretiens, recours, etc. La différence tient alors essentiellement à une forme de distinction dans le cadrage d'une action qui est pourtant presque identique. Dans le texte cité au début de ce chapitre, rédigé par Claire et d'autres, il n'est pas demandé que l'association *modifie* son action, mais plutôt que celle-ci soit considérée et cadrée autrement, comme davantage politique.

À quoi tient cette envie d'une lecture davantage politique d'une action ? Un début de réponse vient du texte d'Alicia Maria. Elle donne un peu plus loin dans son texte des éléments concernant les trajectoires des militant·e·s. qu'elle cite, au nombre de trois : à part Héloïse, la présidente, les deux autres dont il est question, Nassim et Sarah, ont des parcours assez similaires : issus des classes bourgeoises, iels fréquentent de grandes écoles et des universités prestigieuses, dans des filières de sciences humaines et sociales et encourent une socialisation politique pendant leurs études, fondant des associations, participant à des mouvements, des manifestations, etc. C'est le parcours aussi de l'autrice, issue d'une grande école et ensuite étudiante en sciences politiques à l'Université Paris 8, et investie au Baam pendant ses études. Que ces parcours d'études, couplés à l'origine sociale aisée, facilitent une politisation précoce, cela est démontré depuis bien longtemps (Michon, 2007, 2008) ; or cela semble échapper à l'analyse de l'autrice du texte, qui ne permet pas de saisir à quoi tient, au fond, cette politisation toute particulière de l'espace associatif dont il est question. En retour, nous avons déjà souligné les trajectoires de bon nombre de bénévoles de l'ARDHIS : leurs parcours scolaires et professionnels n'en font pas les premier·e·s candidat·e·s à une forte socialisation politique, en raison du faible taux de fréquentation de grandes écoles et à l'étude des sciences sociales. Les trajectoires des nouvelles membres sont cependant sensiblement plus proches de celles des militant·e·s du Baam, mais tout de même moins marquées par des

études prestigieuses et par une présence déterminante des sciences sociales, comme nous l'avons vu dans le chapitre 4. Il est significatif que seule Zoé ait fréquenté des établissements d'études très prestigieux, en France et à l'étranger, et fasse état d'une forte politisation grâce à des enseignements reçus au sein de ces établissements : c'est elle parmi d'autres qui est au fond de la séquence contestataire de la période 2017/2018.

Conclusion du chapitre

Cette séquence de mobilisation interne peut être comprise comme une tentative d'importer au sein de l'association des débats et des répertoires qui étaient développés par d'autres associations et collectifs extérieurs à l'ARDHIS, mais qui par leur présence et leur action contribuent momentanément à élargir le champ associatif. Cet élargissement amène alors les membres de l'ARDHIS à se positionner : rejet pour certains (Ludovic et Mickaël), tentatives de rapprochement et importation pour d'autres (Claire, Zoé, etc.). Cette séquence a des effets multiples : tout d'abord elle contribue à la création d'une nouvelle scène au sein de l'association, d'abord numérique, très rapidement investie par la plupart des membres et qui servira tout aussi rapidement comme un espace d'échange et de confrontation. Si on considère la mobilisation du répertoire pétitionnaire en fonction de son but primaire, c'est-à-dire de confronter quelques membres et de les obliger au dialogue, elle aura échoué ; cependant, elle aura comme résultat la création parallèle d'un autre espace, et d'un déplacement définitif de la scène principale de l'ARDHIS. Le fait que Ludovic, Mickaël et Quentin quitteront l'association sous peu ne fera que renforcer cette nouvelle scène. Dès lors, cette séquence était aussi à lire à travers le prisme de la féminisation de l'équipe bénévole de l'ARDHIS. On l'a vu, lorsque le registre de la proximité ou de l'amitié est mobilisé, les positions prises peuvent être diamétralement différentes, et donnent à voir des conceptions assez divergentes du travail bénévole, où pourtant l'appréhension des demandeur·se·s d'asile est centrale. Ce que ces écarts mettent en évidence, ce n'est pas seulement une appréhension divergente du public, mais aussi une variabilité très forte dans la crainte que les relations avec les demandeur·se·s d'asile « débordent » le cadre du travail d'accompagnement. Dans l'article déjà cité de Jean-Marc Weller, le sociologue rappelle que le débordement, et la crainte qu'il suscite, loin d'être uniquement liés à des facteurs individuels, sont souvent le fruit de l'organisation (ou non-organisation) du travail, notamment lorsqu'il s'agit

d'associations et de personnels bénévoles. Cela est lié à un manque d'ancrage dans le collectif et à une faible régulation des pratiques de travail, qui placent les agents face à des épreuves diverses qu'ils doivent résoudre seuls.

Cette préoccupation du collectif, de « faire association », est au cœur de la conflictualité que traverse l'association. Cette confrontation entre cadres collectifs de l'action, marquée par des tentatives de resignification de l'espace associatif comme déjà politique pour les anciens, va cependant se heurter par la suite à de fortes résistances internes, ainsi qu'à une période marquée par une nécessaire restructuration des relations de travail, et de l'organisation de l'association elle-même. Nous avons vu ici comment la relationnalité entre bénévoles et demandeur·ses d'asile e fait l'objet de tentatives de recadrage que l'on pourrait qualifier d'intersectionnel, en ceci qu'il vient mettre l'accent sur les asymétries, nationales et raciales, qui la constituent. Les années qui suivent seront marquées par encore davantage de mobilisations internes, sur des sujets particuliers qui vont à nouveau amener les bénévoles à retravailler et les cadres de la mobilisation, et les pratiques de travail.

C'est l'objet du chapitre suivant, qui analyse comment l'association a fait face à des accusations de violences sexuelles, commises par des bénévoles sur des usagers. S'étalant sur plusieurs années, de 2018 à 2021, moment auquel je mets un terme à mon enquête, cette mobilisation contribuera à refaçonner les cadres du travail bénévole : la centralité de la sexualité et de la conjugalité est frontalement remise en cause par une lecture des relations d'accompagnement en termes de rapports sociaux de race, ainsi que de statut. Comme on le verra cependant, les tentatives d'imposer ces lectures se heurtent à des résistances importantes, qui donnent à voir une fois de plus le fait que l'espace associatif, tout en se voulant accueillant à l'égard des usager·e·s, leur est difficile à investir en y faisant entendre leur parole.

CHAPITRE 6 : LE TRAVAIL BENEVOLE A L'EPREUVE DES VIOLENCES SEXUELLES

Introduction

J'ai commencé l'écriture de ce chapitre à la suite de la lecture de l'article du New York Times⁷³ où Christophe Girard, adjoint à la mairie de Paris ayant démissionné à cause d'accusations de complicité dans l'affaire Matzneff, était accusé par un homme, Aniss Hmaid, d'abus sexuels. Ceux-ci auraient duré pendant plus de dix ans, et auraient commencé quand M. Hmaid avait 15 ans, lorsque les deux hommes se trouvaient au Maroc — Christophe Girard pour des vacances, Aniss Hmaid, car il en est originaire et y vivait — et qui se sont poursuivis après la venue de ce dernier en France. Celle-ci aurait été facilitée par le biais du travail fourni par M. Girard : M. Hmaid a été employé d'abord en tant que domestique par M. Girard, puis a eu différentes fonctions dans la maison Yves Saint Laurent, dont Christophe Girard a été un des principaux dirigeants. Ses fonctions au sein de la maison Yves Saint Laurent lui ont également valu des accusations de complicité avec Gabriel Matzneff, la note de l'hôtel où ce dernier amenait régulièrement Vanessa Springora ayant été réglé par ladite maison de mode, vraisemblablement par l'entremise de M. Girard. Pendant ces dix années, affirme M. Hmaid, M. Girard aurait abusé de lui une vingtaine de fois.

Christophe Girard s'était défendu de ces dernières accusations en affirmant à plusieurs reprises qu'il n'aurait rencontré Gabriel Matzneff que « deux ou trois fois » sur plusieurs décennies, ces rencontres étant liées à son rôle d'adjoint à la culture au sein de la Mairie de Paris. Des rencontres cordiales certes, mais de travail, les frontières de statut professionnel fonctionnant, selon Christophe Girard, comme des frontières symboliques. Ce n'est qu'après sa démission que trois notes de restaurants récentes ont émergé et ont mis à mal la parole

⁷³ <https://www.nytimes.com/fr/2020/08/16/world/europe/maire-de-paris-accuse-abus-sexuels.html> (consulté le 17 août 2020)

initiale de M. Girard. La défense de Christophe Girard quant aux accusations directes d'agression sexuelle est quelque peu différente : il affirme que tout cela est simplement faux, qu'il s'agit d'une calomnie, et qu'Aniss Hmaid cherche à profiter de l'affaire Matzneff pour publier un livre, et supposément, en tirer un profit économique et symbolique. Deux ans après, il n'en est rien : au contraire, c'est Christophe Girard qui, au mois de septembre 2022, publie un livre intitulé *La vie selon Saint Laurent*, chez Actes Sud, où il raconte les « secrets » du couple formé par Yves Saint Laurent et Pierre Berger, comme l'affirme la quatrième de couverture : « Pendant 20 ans, il a travaillé dans le bureau qui séparait Pierre Bergé et Yves Saint Laurent, couple mythique, absolument complémentaire, et secret. Parce qu'il travaillait dans ce bureau qui les séparait : il sait très bien tout ce qui les unissait. Il décide d'en faire un livre ». En dévoilant les secrets des autres, Christophe Girard affiche l'inégalité des places : il est en mesure de parler, et davantage encore de publier un livre concernant les secrets de personnalités publiques et d'en tirer du profit, ne serait-ce que symbolique, tandis que A. Hmaid, une fois la petite tempête médiatique passée, est retourné dans l'oubli général.

Dans les différents articles de presse au sujet de deux accusations — celle concernant l'affaire Matzneff et celle des violences sur Aniss Hmaid — apparaît assez clairement une accusation fondamentale : celle d'un « milieu » (homosexuel, parisien, blanc, bourgeois) qui n'arrive pas à « se remettre en cause » concernant des pratiques « courantes depuis des décennies », un « vieux monde » qui peine à reconnaître ses méfaits. Il y aurait un creux générationnel dans l'appréhension de ce qui est acceptable en termes de sexualité : si auparavant il a été toléré d'avoir et même de revendiquer des relations avec des mineurs.e.s, cela serait aujourd'hui devenu impossible. Un premier camp accuse un deuxième de moralisme : ce serait la « cancel culture » ; le deuxième accuse le premier de s'aveugler à ce qu'il fait et reproduit, en termes de violence matérielle et symbolique. Ce différend serait dû à un écart de position sociale, et au fait d'avoir grandi à des époques successives, avec une socialisation quelque peu différente concernant des questions de sexe et de genre (et nous pouvons ajouter de race). La (re)politisation des questions de genre et de race qui est à l'œuvre dans ces affaires n'est pas si nouvelle, c'est son actualité qui est renouvelée.

La lecture de l'article du New York Times m'a poussée à entamer ce chapitre, d'une part, en raison de la proximité entre Christophe Girard et l'ARDHIS. Il s'avère en effet, il en a été un soutien en tant qu'adjoint à la mairie de Paris. En particulier, c'est grâce à lui que l'association a pu fêter ses 20 ans à la Gaîté lyrique, lieu phare des politiques en matière de

culture de M. Girard, en novembre 2018. J'ai été brièvement introduite à C. Girard par un ancien président de l'association, féru des milieux associatifs et politiques parisiens, qui m'expliqua solennellement que sa présence était une fois de plus marque d'un soutien important de la part de la mairie de Paris. M. Girard a même signé un chèque personnel en faveur de l'association de quelques centaines d'euros, affirmant que notre association effectue un travail important et remarquable — reprenant en cela le discours d'Anne Hidalgo. Sa présence avait été saluée par différents membres plus anciens de l'association.

D'autre part, les affaires dans lesquelles est pris Christophe Girard, qui reposent sur des situations de domination, avec des écarts importants de position sociale (en termes de classe, de nationalité et de race, ainsi que d'âge), font écho à des cas de violences sexuelles qui ont émergé récemment au sein de l'association, où les agresseurs sont indéniablement en position de domination envers les victimes. Ce qui fait écho, ce sont aussi les réactions et les justifications des bénévoles accusés d'agressions, ainsi que le discours mobilisé par celles et ceux qui cherchent à prendre en compte la parole des victimes. Si l'ARDHIS est un cas d'étude qui mérite d'être étudié en tant que tel, en ceci qu'il dit quelque chose de la manière dont s'organise la gestion des violences sexuelles au sein de milieux militants et de collectifs de travail, on voit dans cette brève introduction que les registres mobilisés par les différents acteurs se retrouvent dans bien d'autres milieux sociaux.

Je rappelais dans les premiers chapitres le flou qui entoure le début de la mobilisation de l'ARDHIS en faveur du droit d'asile OSIG, soulignant comment plusieurs récits coexistent, et que ce qui fait office de mémoire officielle est l'inscription d'une personne en particulier dans les registres de l'association, faisant coïncider le début d'une mobilisation avec sa formalisation sous forme de travail associatif. Il en va de même avec la question des violences sexuelles. On pourrait facilement faire remonter le début de la mobilisation contre les violences commises au sein de l'association en novembre 2018 — en même temps que les vingt ans de l'association. C'est à cette date qu'a eu lieu un Conseil d'administration qui pour la première fois était « officiellement » chargé de prendre une décision quant à une affaire de violences et agressions sexuelles après une dénonciation interne. Du moins, c'est la première fois qu'un Conseil d'administration a non seulement laissé une trace de cette discussion, mais a voté pour adopter des outils afin de lutter contre les violences sexuelles. Or, comme bon nombre de personnes présentes ce soir de novembre le savait, il s'agissait d'une fausse première fois, car l'association avait déjà eu affaire à ces questions. Comme l'a déclaré un ancien président : « En fait, on a toujours géré ça entre nous, sans faire de pub', sans trop en

parler, mais bon c'était une autre association aussi... » (Note de terrain, novembre 2018). « Une autre association », cela a un double sens potentiel : cet ancien président fait référence au fait qu'en 2018 l'ARDHIS comptait des nouveaux et surtout nouvelles membres et qu'elle avait sensiblement grandi au cours des dernières années ; mais on peut y voir une fois de plus le constat que ce renouvellement est aussi un changement sociologique et politique. Comme le rappelle cet ancien président, la politique de l'ARDHIS en termes de lutte contre les VSS avait longtemps privilégié des actions faites en sourdine ; ainsi, lorsque des accusations ou des soupçons émergeaient cela était « réglé » de manière informelle avec l'exclusion du membre mis en cause :

Claire me raconte le cas de A., nouveau bénévole. C'est en fait un ancien bénévole, qui était resté quelques années, mais toujours vu comme « loufoque ». Il avait été viré, apparemment par Olivier, après qu'un demandeur d'asile a confié à ce dernier que A. l'avait croisé dans un local du Marais et l'avait obligé, ou lui avait conseillé, ce n'est pas clair, à prendre des photos nu, en train d'avoir des rapports sexuels, soi-disant pour les ajouter au dossier. J'ai oublié si le DA avait accepté, mais dans tous les cas, ça s'est mal passé et il en avait parlé à Olivier. A. avait été exclu. Donc ce n'est pas un nouveau bénévole, mais un gars qui avait été viré et qui, maintenant, revient à la charge, comme me le dit Claire : « Il a dû penser qu'avec le changement, personne n'allait se souvenir de lui ». Il faut donc trouver un moyen de le virer à nouveau. (Note de terrain, juin 2018)

Exclu à un moment de la vie de l'association pour un comportement inapproprié, dont il n'a pas été gardé une trace précise, A. essaie quelques années plus tard, à la suite du changement de gouvernance de 2018, de « revenir à la charge ». Claire, à l'association depuis longtemps, se souvient pourtant de A. et met en garde les membres de l'association qui ne seraient pas au courant de son passé, des accusations et de son exclusion. A. finira par quitter l'association, visiblement après une discussion avec la nouvelle présidence, qui ne donnera pas suite à son souhait d'engagement. Son cas, loin d'être isolé par le passé, jette cependant un trouble dans la nouvelle équipe : ne faut-il pas se doter d'outils de travail permanents qui permettent de faire face à ce genre de situation ?

Ce chapitre revient tant sur la manière dont l'association se dotera progressivement de ce type d'outil, mais aussi sur ce qui, que sur ce qui, en dehors des instances décisionnelles, a contribué au maintien d'une veille active quant aux comportements jugés comme « problématiques », à savoir le commérage entre bénévoles. Le lien entre commérage et prise d'action tient au fait que le premier a contribué à l'instauration des frontières groupales.

1. Rumeurs et commérage dans la production des frontières groupales et professionnelles

Dans les chapitres précédents, j'ai insisté à plusieurs reprises sur le changement de la sociologie de l'association et des effets que ce changement a eus sur la trajectoire de l'action associative. Les séparations entre générations bénévoles que le retour sur les trajectoires a permis de mettre en lumière et la prise en compte des conflits dont j'ai montré la dimension genrée nécessitent d'être davantage complexifiés à partir d'un élément qui est apparu central au fil de l'enquête, à savoir la rumeur concernant les relations sexuelles des bénévoles avec les demandeur·se·s d'asile. C'est d'abord sur cette dimension que je vais m'attarder avant de m'attacher plus directement aux manières dont les dénonciations de violences sexuelles ont émergé et ont été prises en charge par l'association. La raison pour cela tient au fait que parmi les éléments qui ont rendu possible une prise en charge de ces accusations il y a la définition préalable de frontières morales au sein de l'équipe bénévole — qui ne se recoupe pas exactement de frontières de genre ou d'âge — et qui ont permis l'identification et l'appartenance de telle ou telle personne à un groupe plutôt qu'à un autre, et de mettre à l'ordre du jour la problématique des violences sexuelles sans crainte que celle-ci soit rapidement balayée. Nous verrons que ce travail de frontière n'est jamais vraiment acquis, et qu'il demande au contraire une insistance régulièrement renouvelée.

1.1. L'impossible passage de l'affaire au scandale

« Si par l'énonciation d'une rumeur, l'individu peut améliorer sa position dans l'interaction et dans l'organisation sociale, simultanément le contenu de la rumeur s'élabore au sein des valeurs et des normes qui fondent l'identité du groupe et agit comme un rappel de celles-ci. » (Aldrin, 2003 : 129)

À partir du moment où, en avril 2018, j'ai intégré le nouveau Conseil d'Administration et multiplié mon engagement dans différents projets et espaces internes à l'association, ma

sociabilité associative a aussi augmenté très fortement, ayant comme conséquence sur l'enquête qu'il m'a été impossible de rendre compte avec précision et finesse dans mes carnets les moments passés avec des membres de l'association, tant ils étaient nombreux et sur un temps long. Ainsi, ce dont il reste une trace, c'est surtout ce que sur le moment était vécu comme des « évènements », c'est-à-dire « quelque chose de plus complexe que [une] simple occurrence spatio-temporelle [car] celle-ci ne comporte pas en elle-même de signification déterminée : elle ne fixe pas non plus la description qui pourra en être faite sur la scène publique », mais le « résultat des activités, des pratiques routinières et des stratégies d'un certain nombre d'acteurs sociaux, intéressés à un titre ou à un autre par [leur] façonnement. » (Neveu, Quéré, 1996 : 10). Ces évènements en train de se faire étaient composés par la mise en récit de rumeurs diverses, et semblaient pouvoir amener périodiquement à des crises intérieures.

Les rumeurs concernant d'éventuels comportements dits « problématiques », c'est-à-dire déviant de ce qui était compris comme une bonne manière de se comporter avec les usager·e·s, définie par une certaine distance professionnelle, font partie de ce qui a peuplé mes carnets et encore davantage mes échanges avec d'autres membres de l'association. Ces rumeurs étaient très diverses, allant du témoignage direct issu d'une lecture particulière d'une situation à laquelle une ou plusieurs personnes avaient assisté, à une reproduction de récits concernant des faits plus anciens, dont il n'était plus très clair s'il s'agissait de faits avérés. La particularité de ces moments de bouillonnement communicationnel tient au fait qu'ils annoncent régulièrement des scissions internes menaçant la vie de l'association. A posteriori, il me semble nécessaire de s'attarder sur un certain nombre de caractéristiques communes de ces moments : réunions, pique-niques, fêtes, sorties diverses ont en effet été des moments de cristallisation de tensions autour des définitions de ce que devrait ou ne devrait pas être le relationnel entre bénévoles et usager·e·s. En ceci, partager des rumeurs, des soupçons, contribuait à la (re)définition tant de frontières groupales que de frontières morales : les bons et les mauvais bénévoles étaient définis en fonction de ce qui était considéré comme normal ou pathologique, dans un mouvement que j'ai déjà mis en exergue de renouvellement de la sociologie de l'association. En ceci, le groupe de bénévoles dans lequel je me retrouve, que j'ai qualifié dans un chapitre précédent comme une mouvance interne à l'association, opère un mouvement inverse que celui qu'avait souligné N. Elias (1965) concernant le commérage. Comme la lecture de Philippe Aldrin d'Elias le souligne, le « commérage [...] n'est définissable [...] que par rapport à la genèse propre du groupe. Ragoter permet à chacun des

membres de l'ancien quartier (les "établis" ou "occupants" [...]) d'affirmer le "charisme positif" de leur groupe et de stigmatiser le "charisme négatif" qui émanerait [...] des comportements des habitants du nouveau quartier (les "intrus") (Aldrin, 2003 : 129). Ce que j'ai pu observer au sein de l'ARDHIS est l'inverse, sans pour autant que la logique de distinction et de disqualification soit mise à mal : il s'agit pour les « intrus » de remettre en cause les pratiques et les comportements, réels ou supposés, des « établis ».

Ainsi, c'est à la suite d'un de ces moments collectifs, qu'il m'arrivait de rater, que telle ou telle bénévole (le plus souvent Claire) m'écrivait pour me faire part d'une discussion, ou du propos tenu par tel ou tel bénévole (la division genrée s'est presque toujours retrouvée reproduite), ou m'annonçant que nous aurions dû en discuter bientôt, sans que pour autant cela arrive de manière systématique. La particularité de ces moments tient au fait qu'ils rassemblaient tous un collectif, et donc potentiellement des témoins d'une même scène, et que ce qui se déroulait devait être soumis à une qualification elle aussi collective. Autrement dit, le commérage cherchait à asseoir une qualification ne serait-ce que temporaire et locale de situations qui auraient été traitées comme des « affaires », c'est-à-dire via la division en deux camps et une opposition entre arguments opposés, un de défense et un d'accusation, à les qualifier comme des « scandales », où la « communauté de jugement se montre [...] parfaitement unie dans l'accusation » (Lemieux, 2007 : 367-368). Le rôle du commérage est bien de créer et maintenir cette « communauté de jugement ».

Cela arrive à plusieurs reprises pendant l'été 2019⁷⁴, notamment lors d'un pique-nique organisé pour toute l'association dans un grand parc parisien connu pour être, entre autres, un lieu de drague homosexuelle, ce qui n'a pas manqué de créer une petite polémique. Ce pique-nique avait rassemblé entre 60 et 80 personnes, parmi lesquelles une minorité de bénévoles (comme à l'accoutumée), et parmi les bénévoles une minorité de femmes. Le pique-nique sera source d'intenses échanges dans les groupes WhatsApp non-mixtes, que j'avais depuis peu intégrés à la suite de mon coming-out trans. Plusieurs éléments étaient en cause, tournant autour de la sexualisation d'un moment collectif.

⁷⁴ L'été 2019 a de fait été un des derniers moments que j'ai pu observer où l'association pouvait proposer des moments de convivialités collectifs à un grand nombre de personnes sans se soucier de la prise en compte des mesures sanitaires introduite pendant et après la pandémie de la Covid-19. Ce pique-nique, qui avait lieu avec une cadence annuelle vers la fin du mois de juillet, n'aura de fait plus lieu de la même manière pendant le temps de mon enquête, laissant la place à des initiatives individuelles qui ne rencontreront pas un grand succès auprès des bénévoles et des demandeur·se·s d'asile.

Premièrement, l'indignation et la colère portaient sur le fait que deux bénévoles, un du pôle asile ayant récemment intégré à nouveau l'association, et un du pôle couples, auraient été « très tactiles » avec des demandeurs d'asile. Une bénévole à l'époque très investie s'indigna par message, décrivant des scènes qu'elle jugeait « limite » : discussions avec une forte proximité, touchers de bras, d'épaules, et embrassades. Très vite, son indignation a été soutenue et partagée par plusieurs autres membres du groupe, toutes actives dans l'association, mais absentes du pique-nique, qui ont souligné tour à tour que « ce n'est pas nouveau », « c'est toujours le même problème », « c'est toujours comme ça avec les mecs de l'asso, il y en a quelques-uns de bien, mais la plupart, c'est abusé ! » (Notes de terrain, juin 2019). Le passage de l'indignation de l'individuel au collectif, et du particulier au général, façonne le groupe d'échange autour de cet événement précis pour (s')assurer (de) l'existence d'un consensus qui mériterait l'intervention. Le passage de l'affaire qui divise au scandale qui unit semble vite accompli, mais reste de fait limité au sein du groupe.

Rapidement, sur un ton qu'il est difficile de deviner sur le moment en raison de la dimension écrite des échanges, mais qu'en raison de quelques marqueurs de la conversation (usage de smileys, de la ponctuation, etc.) semble être celui de la blague et de la provocation, les appels aux scissions en deux associations se multiplient. En même temps, deux solutions sont proposées par les unes et les autres : saisir les « référentes charte⁷⁵ » ou bien en parler publiquement (« mettre les pieds dans le plat ») lors d'une prochaine réunion des bénévoles. Aucune des deux options ne sera finalement retenue, et l'évènement dénoncé et les messages échangés rejoignent une liste plus ou moins longue de scènes qui participent de la délimitation morale de l'association en deux grands groupes : celles (et ceux) qui voient le problème et s'en indignent, qui sont alors en dehors de tout soupçon, et (celles et) ceux qui ne le voient pas et sont alors soupçonné·e·s d'y prendre part.

Le commérage interne est souvent redoublé par des rumeurs extérieures à l'association. Quelques mois plus tard, sur le même groupe, une bénévole partage ce qu'elle qualifie comme une expérience horrible. Une collègue (elle travaille dans une grande association d'aide aux personnes migrantes) qui n'est pas au courant de son engagement à

⁷⁵ La charte des bénévoles est un outil de gouvernance dont s'est dotée l'association à partir de 2018. C'est notamment Stéphane qui, reprenant un ancien règlement intérieur qui n'était plus appliqué, s'est proposé de guider la réflexion et la rédaction de cette charte. L'adoption de la charte a amené à la désignation de deux « référents », qui étaient à ce moment Zoé, impliquée dans les échanges, et Stéphane. Je reviendrai sur sa genèse et son évolution.

l'ARDHIS, lui parle de l'association et de bruits qu'elle aurait entendus, et dont elle semble tirer une vérité à laquelle elle croit dur comme fer : les bénévoles de l'ARDHIS, afin de savoir si les usager·e·s sont « vraiment homosexuel·le·s », couchent avec elles et eux. Je trouve intéressant le lien entre « coucher » et « vérifier ». Il semblerait qu'il y ait un lien : ceux qui couchent avec des DA ne sont-ils pas aussi des hommes qui veulent faire le tri entre les vrais et les faux ? Autrement dit, la rumeur ne fait-elle que relier deux traits distincts, mais liés logiquement ?

Cette bénévole affirme s'être sentie très mal du fait qu'une telle rumeur peut circuler, mais n'a pas informé sa collègue qu'elle était bénévole à l'ARDHIS, et n'a donc pas démenti en faisant valoir sa position lui octroyant un savoir interne à l'association, ce afin d'éviter d'être elle-même prise dans un double stigmaté : lesbienne, mais aussi manquant de professionnalisme potentiellement en raison de cela. Elle fait état d'un conflit de loyauté, entre la défense de l'association et l'impossibilité de nier des rumeurs, et se retrouve dans la délicate position de devoir tenir les deux bouts sans que cela nuise encore davantage à l'ARDHIS. Cette même bénévole vivra la même situation deux ans plus tard de manière presque identique avec une autre collègue, signe que cette rumeur continue à circuler dans les milieux professionnels du travail social qui entourent l'association à des périodes temporellement éloignées.

Ce soupçon provenant de l'extérieur, lorsqu'il est mis en commun, est très vite qualifié d'inacceptable et identifié comme de l'« homophobie crasse » par nombre de bénévoles. Contrairement aux soupçons internes mobilisés par les bénévoles, les rumeurs extérieures sont traitées tout autrement. Une autre membre abonde dans ce sens dans ses réponses aux messages de la bénévole citée plus haut, affirmant que « c'est un fantasme sur les homos » et que l'association devrait écrire à cette structure afin de préciser que de tels propos et imaginaires sont intolérables et très éloignés de la réalité du travail associatif. Renvoyer ces rumeurs à de l'homophobie, c'est refuser un stigmaté en pointant une forme de discrimination, tout en œuvrant à une forme de distinction entre l'association dans sa totalité et d'autres espaces de travail (et d'engagement).

Ce qui est en jeu est la respectabilité de l'association, liée à sa dimension communautaire — le fait qu'elle soit ouvertement identifiable comme une association LGBT, ce qui est potentiellement source de stigmaté. Le cas des soupçons portés par des collègues de travail permet de souligner comment les membres de l'association sont constamment tiraillés dans des luttes de loyauté : d'une part ils et elles (dans ce cas, surtout elles) savent

très bien que l'association est un espace de drague et de sexualité pour certains bénévoles, pratiques qu'elles rejettent et qu'elles dénoncent à maintes reprises ; d'autre part, ils et elles sont aussi destinataires de ces soupçons lorsque toute l'association est visée.

Le partage de ces rumeurs est un élément central des moments de sociabilité, qui deviennent dans le temps de véritables « structures formelles de la constitution symbolique des événements [...] qui sous-tend[ent] l'organisation des processus d'individuation sociale des événements » (Neveu, Quéré, 1996 : 14) : c'est lors de ces moments que des frontières groupales et morales s'érigent, séparant d'un côté celles (et ceux) qui estiment ces rumeurs insupportables, et (celles et) ceux que l'on soupçonne de tenir les comportements dont il est objet dans les rumeurs.

a) Quand les demandeur·se·s d'asile font des avances aux bénévoles

Une autre facette des rumeurs autour les relations entre bénévoles et demandeur·se·s d'asile concerne le fait que certains demandeurs d'asile seraient persuadés qu'il faudrait coucher avec les bénévoles afin d'obtenir de l'aide, et que s'ils ne sont pas aidés, c'est en raison de leur position sur une échelle de désirabilité homosexuelle. À ce titre, Florent Chossière (2022) rappelle dans sa thèse que c'est là une dimension particulière d'un enjeu plus large concernant les difficultés d'accès des personnes en demande d'asile aux espaces de soutien associatifs, qui prennent ici une dimension sexuelle. Du côté des bénévoles, il est assez courant que dans des moments collectifs quelqu'un (à nouveau, essentiellement des hommes) rapporte des situations où il a perçu ou a ouvertement reçu des avances sexuelles de la part des usagers. J'ai moi-même été prise (ou plutôt pris, car chaque personne que j'ai accompagnée m'a connue et perçue jusqu'à la fin comme un homme, que je dise ou pas quelque chose concernant ma transition par ailleurs) à plusieurs reprises dans une situation similaire. Cela a été le cas avec un homme malien d'une 40aine d'années qui, un soir, lorsque nous terminions notre rendez-vous, me dit de manière un peu grossière qu'il pouvait me prouver son homosexualité autrement qu'en parlant — probablement pour tenter de dissiper des doutes que j'avais exprimés quant à des parties de son histoire ; ou encore avec un jeune homme ivoirien qui, lors de nos premières rencontres, était absolument persuadé qu'il allait devoir coucher avec quelqu'un de l'association (pas forcément moi) pour obtenir l'asile.

L'interprétation de ces situations est délicate et oscille en interne entre deux pôles : d'un côté, une forme d'incompréhension de ce que l'accompagnement, qui implique parfois une mise à distance des personnes jugées pas homosexuelles, de l'autre le désespoir, voire l'habitude des formes diverses d'exploitation, y compris sexuelles. Ces situations, lorsqu'elles sont rapportées en public, sont toujours présentées comme des avances sexuelles indésirées et indésirables, fruit d'une incompréhension, expression d'une forme de soumission volontaire dont les bénévoles s'accommodent mal, car elle entre en conflit avec le cadrage de l'espace comme communautaire. De plus, ces avances viennent miner la conception basique du bénévolat comme activité désintéressée et rappellent la potentialité que celui-ci soit basé sur un échange économique-sexuel (Tabet, 2004) entre les parties en jeu, et rappeler par-là la position de domination des bénévoles sur les usager·e·s.

Leur réception et surtout leur mise en commun révèlent qu'il y a bien quelque part une inconcevabilité du désir des demandeur·se·s pour les bénévoles, car cette relation est très fortement biaisée et prise dans des rapports hiérarchiques très facilement identifiables : partager ces avances est ainsi une manière de détourner le soupçon et montrer que cette hiérarchie a bien été intégrée, et respectée. Cette conception des relations de travail et des positions sociales respectives, bien qu'elle soit (ou qu'elle semble) partagée lorsque les avances sexuelles proviennent des demandeur·se·s, elle vient moins lorsque (celles et) ceux-ci vont faire état d'avances reçues, et encore davantage de violences. La conception des relations est bien moins consensuelle, ce qui laisse entrevoir une chose, d'emblée : imposer son désir est désirable, alors que subir le désir de l'autre ne l'est pas, parce qu'il ne s'agit pas tant de profiter de sa position que de, littéralement, en jouir.

1.2. Les rumeurs et les limites de l'enquête

Le commérage s'invite aussi dans des moments qui sont davantage propres à l'enquête et moins à la sociabilité associative, du moins du point de vue de l'enquêtrice qui tente tant bien que mal de maintenir une telle séparation. Or, le commérage brouille parfois la frontière entre sociabilité et enquête, y compris quand il ne s'agit pas de personnes dont j'ai pu être proche. Cela a notamment été le cas avec Georges, bénévole qui n'a été engagé à l'ARDHIS que pendant six mois, essentiellement consacrés à l'enseignement hebdomadaire de cours de

français. Je le sollicite pour un entretien, car une femme ivoirienne d'une quarantaine d'années que j'accompagne me parle très souvent de lui et de ses cours de français. Si elle est parfaitement francophone, elle suit son enseignement car Georges propose régulièrement des sorties de groupe et invite régulièrement chez lui les personnes qui suivent son cours. C'est le cas notamment pendant la période de Noël, où il est allé jusqu'à proposer un repas collectif en amont des fêtes. À la rentrée de janvier, je me décide donc à l'interroger, intéressée par sa manière de faire qui dépasse les règles habituelles de l'association, et par le fait qu'il semble intensifier son engagement à l'association. Je lui propose donc un entretien un samedi après-midi, après la réunion mensuelle de février, ce qu'il accepte. Il insiste pour que nous allions déjeuner, dans un restaurant asiatique proche du Centre LGBT, petit et très bruyant, ce qui a comme résultat que l'enregistrement de l'entretien est tout bonnement inexploitable. Peu importe, me dis-je en le quittant une heure et demie après, car l'entretien était à mes yeux complètement raté : non seulement Georges m'a dit très peu de choses sur lui et a mené lui-même l'entretien sans que j'arrive à lui poser la moindre question, mais la conversation avait complètement dévié des thèmes que je m'étais fixés. Nous avons en effet parlé pendant une heure des soupçons qui tournaient à l'association concernant les relations entre demandeur·se·s d'asile et bénévoles. Nous sommes alors en début d'année 2017, et rien ne s'est encore passé au niveau de l'association en matière de prise en charge des violences sexuelles, qui ne sont à ce moment précisément que l'affaire de rumeurs. Georges semble profiter d'un moment d'échange avec un bénévole présent à l'association depuis plus longtemps que lui et du contexte informel (du moins pour lui, ce qu'il cherche activement à signifier en me proposant d'aller déjeuner) de l'entretien pour me faire part de ses inquiétudes issues de conversations qu'il a entendues lors de ses cours de français et des moments conviviaux qu'il a mis en place. Cherchant ma complicité, il me demande à plusieurs reprises si j'ai entendu parler du fait que des bénévoles coucheraient avec des demandeur·se·s d'asile, arrivant jusqu'à en nommer certains. Ce questionnement, renversant presque la relation d'enquête, restera sans réponse, car Georges reprend tout de suite la parole pour me partager à nouveau son inquiétude, mélangée cette fois-ci à du dégoût quant à la possibilité que non seulement il y ait des relations sexuelles, mais que de plus des bénévoles viennent à l'association précisément pour « faire leur marché » (Notes de terrain, février 2017). Ne sachant à nouveau quoi répondre, mais n'en ayant pas l'occasion non plus, j'écoute Georges se lancer alors dans une longue tirade sur l'extrême vulnérabilité des demandeur·se·s d'asile, qu'il observe régulièrement lorsqu'il donne ses cours, et qui se

manifeste par des signes de précarité et de dénuement (s'endormir en classe, prendre un petit-déjeuner copieux avec les victuailles mises à disposition par l'association). Le cas de Georges a été dans mon enquête, et à mes yeux, l'exemplification parfaite du fait que « les informations qui circulent sous la forme sociale de la rumeur sont des informations qui ne peuvent transiter sous d'autres formes plus conventionnelles de communication » (Aldrin, 2003 : 139), en ceci que nous n'arrivons pas à sortir de la dimension rumorale, ainsi que du fait que la rumeur semble parfois venir entraver toute autre forme de communication.

Georges mobilise ici un discours assez courant consistant à considérer les demandeur·se·s comme des sujets dont la situation socio-économique, administrative, résidentielle, ainsi que les violences qu'ils et elles ont potentiellement subies et qui sont à l'origine de leur présence en France et à l'association rend inenvisageable tout lien amoureux et/ou sexuel. Je n'aurai pas l'occasion d'échanger à nouveau avec Georges après son départ de l'association. L'explication de son indignation et de ses soupçons demeure donc incertaine. Un constat me semble pourtant possible. Si les rumeurs qu'il partage avec moi sont tout à fait similaires à d'autres, elles ne semblent pour autant pas revêtir la même fonction pour lui : ne cherchant ni mon approbation, ni une confirmation, Georges semble se positionner lui-même comme étranger aux comportements qu'il dénonce sans pour autant chercher à faire groupe (du moins avec moi), ou à essayer d'en rejoindre un.

b) Rumeurs et enquête en dehors de l'espace associatif

Pendant toute la durée de la thèse, j'ai eu à discuter de mon sujet avec des personnes diverses, dont certaines participant à différents degrés au milieu militant politiquement et géographiquement très large constitué autour de la cause des étrangers. Le fait de ne pas toujours préciser mon objet de recherche était au début dû aux incertitudes qui accompagnent une thèse, mais cela est devenu avec le temps une manière de voir comment des personnes diverses auraient réagi à l'annonce que je travaillais à la fois sur et à l'ARDHIS. Si beaucoup de personnes, y compris au sein de l'espace de la cause des étrangers, ne connaissaient pas l'association (c'était vrai surtout au début de la thèse, beaucoup moins à partir de 2018 et des mobilisations contre la loi Asile et Immigration), bien d'autres m'ont fait part de remarques désobligeantes concernant l'association et mon engagement au sein de celle-ci. Je ne citerai

que quelques épisodes, qui se placent à des moments très différents de mon travail de problématisation de la place des violences sexuelles dans cet espace.

Lors d'un collage place de la République, à Paris, autour de 6 heures du matin, à l'hiver 2017⁷⁶, un militant que je ne connais pas à ce moment-là et avec qui on discute de nos parcours respectifs, me demande soudainement « s'il y avait encore des gens qui pouvaient s'engager dans cette asso », l'ARDHIS donc, car elle n'était politiquement « pas très claire » sur ses positions, et qu'elle était vue comme « faisant le travail de l'État », contrairement à l'action que nous étions à ce moment-là en train de mener, bien plus subversive à ses yeux. Je n'ai su quoi répondre, j'ai balbutié un simple : « Euh, ben oui... » ; mon interlocuteur ne m'en a pas demandé davantage, et nous n'en avons plus jamais reparlé, alors que nous nous sommes croisés à plusieurs reprises au cours des mois suivants, et malgré mes tentatives, visiblement insuffisantes, de le relancer sur sa remarque. Deuxième exemple : en février 2018, lors d'un entretien informel avec un militant du BAAM, celui-ci me laissa entendre qu'il avait entendu des choses « problématiques » concernant l'ARDHIS, notamment le fait qu'il y avait beaucoup de « vieux blancs » qui semblaient ne pas être là uniquement pour aider des demandeurs d'asile, mais bien pour y trouver leur compte, sexuellement parlant. Il m'a demandé par la suite si Claire était toujours là, et que c'était bien à ses yeux qu'il y ait des gens « comme [m]oi » à l'association pour « changer les choses ». Là aussi, prise de court par l'ensemble de remarques, je ne sus répondre autre chose que « Oui, Claire est toujours là, et c'est vrai que parfois on se pose des questions, mais bon... ». Ma surprise était davantage due au fait que ces rumeurs sortent de l'association, où elles circulaient aisément, plus qu'à la remarque en soi. Là aussi, nous en sommes restés là : il n'était ni question de vérifier des rumeurs, ni de les infirmer, mais seulement de les reproduire et s'assurer que nous étions dans le même camp. Or, c'est ma simple position sociale — l'âge, la proximité avec Claire — qui parlait pour moi ; je n'ai eu ni à me distancier ni à prendre position concernant ces rumeurs. Ces deux remarques, de la part de militants engagés dans la cause des étrangers, classent l'espace associatif de l'ARDHIS en opposition à leurs propres espaces d'engagement (et vice-versa) ; cependant, la deuxième remarque m'a aussi définie moi-même par contraste avec d'autres bénévoles, ces « vieux blancs » avec qui je partageais un espace

⁷⁶ J'avais été mise en contact avec un collectif militant par un collègue doctorant de l'époque, lui aussi engagé dans ce collectif. Il s'agissait d'un collectif informel, cependant très et toujours actif, qui intervenait principalement dans des actions de restauration auprès des migrant·e·s dans les quartiers du nord-est de Paris, et qui en parallèle, et brassant des forces venues d'autres collectifs et associations, menait régulièrement des actions comme des collages et des affichages dans l'espace public.

d'engagement. Ces deux remarques sont arrivées peu avant le changement de gouvernance à l'ARDHIS en 2018, et elles m'ont été adressées alors que l'association traversait un conflit inédit.

Les remarques sont peut-être simplement compréhensibles comme des tentatives de tester la véracité d'un ensemble de rumeurs circulant dans les milieux associatifs et militants parisiens, mais le fait qu'aucune suite ne leur ait été donnée me semble infirmer cette hypothèse. Au contraire, elles interrogent en ceci qu'elles font partie d'un système d'interaction nourrissant des rumeurs qu'elles contribuent à alimenter et qui ne servent essentiellement qu'un effet de séparation du normal et du pathologique, qui se décline sous la formule un peu floue de « problématique », sans pour autant que l'on s'inquiète de ce qui est fait pour régler un certain nombre de problèmes. Ces actes de classement qui relèvent du commérage, que l'on retrouve régulièrement dans les affaires de violences sexuelles et d'inceste (voir à ce titre l'ouvrage de Le Caisne, 2021 [2014]), ne sont ni des actes de dénonciation, encore moins l'expression d'une préoccupation ou d'une inquiétude, mais des manières de se rassurer, en retour, d'une normalité dont d'autres sont dans le même mouvement privés.

Deux autres remarques très particulières, sur un tout autre registre, ont eu lieu par la suite et m'ont particulièrement saisie. J'ai déjà présenté la figure d'André, « psy solidaire » qui m'avait fait part de ses inquiétudes concernant son impossibilité à mener à bien son travail thérapeutique, car les personnes déjà suivies par l'ARDHIS ne semblaient pas être en mesure de s'engager dans ce type particulier de travail. Lors d'un autre appel téléphonique début 2020, la conversation a rapidement dévié, comme la précédente : il m'a demandé si j'étais au courant que des bénévoles entretenaient des relations amoureuses et sexuelles avec les demandeurs d'asile. J'ai répondu que nous (je tenais à mettre l'accent sur le fait que l'association essayait de prendre en charge cette question depuis bientôt deux ans) étions au courant et que nous avons d'ailleurs exclu plusieurs personnes pour cette raison. André a continué à me faire part de ses inquiétudes et de sa colère, me proposant aussi une analyse clinique des effets sur la vie des demandeurs, étant donné le rôle que « nous » prenions dans leurs expériences de vie : « c'est comme s'ils couchaient avec leurs pères, il n'y a plus du tout de frontières symboliques », me dit-il.

J'ai par la suite prévenu la présidente de cet échange ; elle a pris contact avec le psychologue afin d'en savoir plus, et de proposer un échange ouvert pour aider l'association à enrayer ce problème avec l'appui de ses analyses, qui selon elle pouvaient davantage marquer

les esprits. Il n'en a rien été : l'échange n'a pas eu lieu, sans qu'il soit clair qui n'a pas donné suite ; André ne nous a plus jamais relancées. Quelques mois plus tard, une autre psychologue est entrée en contact avec moi pour la même raison. Là aussi, il n'en a rien été : après plusieurs mails, nous ne nous sommes jamais rencontrées pour discuter de ce sujet. Pourtant, il semblait être au départ de la plus haute importance, à tel point qu'elle semblait vouloir y consacrer un texte. Mon expérience est partagée par d'autres bénévoles ; régulièrement, nous en avons discuté, sans très bien savoir à quel niveau nous nous sentions visé.e.s par ces remarques. Quelque temps après, j'ai aussi fait l'expérience de devoir répondre à ces rumeurs dans l'espace professionnel, sans pour autant que cela m'engage au même titre qu'Audrey. À l'automne 2021, lors d'un stage de terrain sur l'île de Lesbos, une jeune femme philosophe a réagi avec un « Ah... ! » très grave après que j'aie nommé l'association pour présenter mon sujet de thèse. S'en suivit une conversation concernant un jeune homme d'Afrique de l'Ouest, se trouvant à ce moment-là dans un espace associatif qu'elle avait contribué à créer et qui disait avoir vécu dans une situation d'« esclavage sexuel » à la suite de sa rencontre avec un membre de l'ARDHIS. Il s'agissait d'une histoire dont nous avons déjà connaissance ; cela me rassura, tout en confirmant l'impuissance et de l'association et son incapacité à prendre en charge l'accompagnement des victimes.

Il n'est pas aisé de qualifier ces réactions qui m'ont été adressées pendant de longues années. Ces interpellations contribuent à des formes de subjectivation : je m'y trouve prise dans des conflits de loyauté complexes et dans des brouillages professionnels inconfortables : d'une part je souhaitais défendre l'association dans laquelle je militais et où je menais mon enquête, en mettant en avant les avancées faites sur la question, de l'autre j'étais bien obligée d'en admettre les limites et de dénoncer des pratiques que j'avais passé un temps considérable à dénoncer en interne. La mise en commun de ces interpellations, les tentatives de s'en dépêtrer et les remontées hiérarchiques sont autant d'expériences communes qui contribuent finalement à la consolidation d'une identité groupale, qui est bâtie en opposition à des coupables que visent ces interpellations sans leur être adressées directement. Finalement, l'inversion de la relation entre les deux catégories d'« intrus » et d'« établis » dessinées par Elias, déjà évoquée, arrivait à son terme : il s'agissait désormais de défendre une position de « nouvelle établie » face à des interpellations et des rumeurs elles-mêmes renouvelées.

2. Sortir l'ARDHIS du continuum de la violence

Les violences que les demandeur·se·s LGBTI subissent dans leurs pays d'origine, celles qui en tout cas sont mises en avant (et doivent être mises en avant) dans leurs récits de demande d'asile, sont le plus souvent perpétrées par de proches immédiats, tant de leur famille nucléaire ou élargie, que de leurs amis, ou de l'entourage professionnel ou résidentiel. Toutefois, ces violences ont lieu aussi pendant le trajet jusqu'en Europe, puis une fois en Europe (dans des pays dits « de passage » ou d'installation), y compris en France. D'ordinaire, ces violences sont appréhendées à travers une grille de lecture qui croise l'homophobie et le sexisme, mais aussi, en Europe, le racisme : ces violences rappellent, en fonction du contexte et du lieu où elles sont perpétrées, un ordre de genre, de sexe, et de race auquel les personnes en question — qu'il n'est ici pas aisé de définir ici uniquement par la catégorie administrative de « demandeur·se·s d'asile » — font face. Autrement dit, ce sont des violences intersectionnelles. Parfois encore, ces violences continuent à avoir lieu en France, y compris quand les personnes sont en demande d'asile. Lorsqu'elles sont commises par des membres de leur communauté nationale ou religieuse, elles sont analysées à nouveau comme une forme d'homophobie culturelle (Giametta, 2017 ; Jenicek, Wong, Lee 2009) constituant alors une « double peine »⁷⁷ : premièrement, les exilé·es LGBTI subissent la violence de la migration et aussi des violences provenant de celles et ceux auprès de qui ils et elles cherchent de la solidarité ; deuxièmement, ils et elles vivent une continuité de violences homophobes dans un lieu (un pays, une ville, etc.) où elles sont venues précisément pour chercher une forme de protection et de répit vis-à-vis de ces violences, ce qui met à mal la lecture de la migration comme une libération (Murray, 2014). Face à ce continuum de la violence (Kelly, 2019), les associations se pensent et s'affichent comme des espaces en réponse : les violences doivent y être dites, dans un but de régularisation administrative. Mais ce sont des lieux où de telles violences ne seront pas commises. C'est une des promesses de la dimension communautaire de l'ARDHIS : offrir un espace de libération de la parole qui ne soit pas en même temps un lieu de reproduction de violences déjà vécues. Lorsque des violences sexuelles y sont commises et dénoncées, comment les qualifier ? Si elles ne

⁷⁷ Le Monde, « La « double peine » des migrants homosexuels », 11/10/2016 :

https://www.lemonde.fr/idees/article/2016/10/11/double-peine_5011465_3232.html (Consulté le 8/08/2023)

peuvent plus être qualifiées de violences homophobes en raison du fait qu'elles sont commises par d'autres homosexuels, sur quel plan de discrimination se jouent-elles ?

On rentre dans un flou de catégorisation concernant ce qui, au sein de l'espace associatif, semble si ce n'est faciliter, du moins permettre ces violences. Elles instaurent un trouble entre sexualité et genre, car s'il s'agit bien de violences masculines (Romito, 2006), elles sont commises par des hommes gays. Est-ce que cela voudrait dire que, contrairement à ce que montrent les lectures féministes des violences, qu'il s'agirait de violences commises pour le plaisir sexuel et non pas pour infliger une violence ? Cette question anime les quelques travaux qui traitent du « male rape » (Abdullah-Kahn, 2009), qui appellent à ne pas confondre « viol entre hommes » et « viol homosexuel », où le deuxième serait pris dans du désir, contrairement au premier. Il me semblerait cependant réducteur de proposer une analyse qui considère que les violences commises entre hommes homosexuels seraient uniquement motivées par le sexuel, en ceci que cette analyse resterait aveugle à la multidimensionnalité des rapports de pouvoir. Or, l'opposition nette entre plaisir et violence me semble aussi trompeuse : il y a bien une jouissance de la domination, de même que, comme nous l'avons vu, si les avances d'un demandeur d'asile ne suscitent pas le désir, c'est peut-être que la jouissance vient du fait d'imposer le sien. De fait, si je ne suis pas en mesure d'évaluer la motivation de ces actes, il s'avère que leur lecture se fait tant sur l'axe de la race que du statut, et c'est sur ce double plan que la réponse associative va se développer, en explicitant la hiérarchie qui est au cœur tant du désir (Bedi, 2015) que de la violence.

Il y a eu un moment bien précis de la vie de l'association où certaines rumeurs sont devenues des accusations, imposant aux membres de l'association de se confronter à leur catégorisation et à leur gestion. À partir de l'hiver 2018, des bénévoles, sur lesquels certaines rumeurs pesaient déjà, ont successivement été accusés par des demandeur·se·s d'asile d'avoir commis des agressions, des violences, et du harcèlement sexuels à leur rencontre. Ce que je vais relater, c'est une partie des accusations dont j'ai connaissance en tant qu'ancienne membre du Conseil d'administration et du bureau asile, des accusations remontées par d'autres bénévoles ayant directement recueilli la parole des victimes — ce qui n'est pas mon cas. De fait, je ne connais ni l'identité des victimes (mais je connais celle des personnes accusées), ni tous les récits de violences, agressions et harcèlement. La récolte et la mise par écrit de ces informations se sont faites à partir de moments ethnographiques : des réunions, des mails, des messages, et ensuite des entretiens avec des personnes impliquées dans leur gestion ; cependant, comme je l'étais moi-même au titre d'administratrice, il est une fois de

plus compliqué de séparer nettement les entretiens des longues discussions, répétées, que j'ai eues au cours des années.

En raison du fait que les victimes ont souhaité rester anonymes auprès des bénévoles (la plupart du temps seulement celles et ceux ayant recueilli la parole et ceux mis en cause en connaissaient l'identité, cela pouvant ne pas dépasser deux ou trois personnes), il m'a été impossible de récolter le consentement de celles-ci pour raconter leurs histoires de violence. Pouvoir leur demander aurait déjà été une violation de leur demande d'anonymat. Cependant, ce que je rapporte — à une exception près, car certaines informations seront précisées dans un souci de complétude d'analyse —, ce ne sont pas tant des faits de violence dans leur déroulement, que la manière dont ils ont été appréhendés par l'équipe à différents moments. Ce que je souhaite mettre en avant est aussi que, malgré la différence entre ces accusations — allant du viol au harcèlement — leur traitement a été commun, que ce soit dans les mesures disciplinaires ou dans les tentatives de disqualifier les accusations. Ces accusations ont été traitées une par une en même temps qu'elles émergeaient, mais c'est bien leur continuum — des faits, mais aussi temporel et spatial — qui a été pris en compte. Cela signifie, non pas qu'elles auraient été indifférenciées, mais qu'elles ont été replacées dans un contexte bien précis, celui du travail bénévole.

Je n'ai pas non plus demandé l'autorisation des personnes mises en cause. D'une part, car elles savaient très bien le travail que je menais, et d'autre part, car il ne s'agit au fond pas d'elles, mais bien de ce que ces événements ont pu révéler du fonctionnement de l'association, et de comment elles l'ont modifié. Pour cette même raison, je précise aussi qu'il ne s'agit pas de savoir si ces accusations sont fondées ou pas, si les agressions ont eu lieu ou pas, et de la manière dont elles ont été rapportées ou pas. Certains accusés nient, d'autres au contraire avouent des relations, tout en niant la dimension coercitive ; d'autres encore n'ont jamais exprimé leur point de vue au sein des instances de l'association. Au croisement de mes positions de chercheuse et de bénévole, ma position a toujours été de croire les victimes, même sans les avoir entendues parler directement. C'était là une position féministe de principe, renforcée par les discussions auxquelles ces accusations ont donné lieu et par les manières dont les accusés se sont défendus de celles-ci. Ces défenses ont fait émerger une lecture raciale des relations d'accompagnement qui se rattachait à l'histoire longue de l'appréhension des violences sexuelles entre personnes blanches et non-blanches. Il n'était plus tant question de leur véracité que de la manière dont ces accusations étaient

retournées contre les victimes, pour les discréditer et les reléguer potentiellement aux marges de l'espace associatif.

Encart 5: Nommer les accusés ?

J'ai longtemps hésité à utiliser les pseudonymes des personnes accusées dans cette partie de la thèse. Ne pas les nommer, et utiliser comme pour d'autres personnes de simples lettres, aurait rendu impossible pour le lecteur et la lectrice ne connaissant pas l'association d'identifier ces personnes au fil de l'enquête. Cela m'aurait en revanche obligée à omettre certaines informations qui auraient pu être importantes, ne serait-ce que pour contextualiser ce que ces violences font à l'espace associatif, et par là interrompre momentanément le choix fait au départ d'utiliser des prénoms à des fins de narration.

Or, il m'a semblé que nommer certaines personnes de la même manière jusqu'à ce point de l'enquête relève premièrement d'une forme de fidélité à la démarche ethnographique et à cette narration : il ne s'agit pas de traiter de violences sexuelles dans l'absolu, en les dépersonnalisant, mais de la manière dont elles ont lieu dans un espace bien précis, où les personnes accusées occupaient des rôles bien précis. Cela me semble aussi, du moins je l'espère, la seule manière d'apporter aux yeux du lectorat la dimension d'interconnexion entre ces violences et ces personnes, qu'il serait compliqué de faire ressortir en cas d'anonymisation.

2.1. Jean-Marc : briser le tabou les rapports de pouvoir

La première accusation arrivée à l'automne 2018 est en fait une triple accusation, l'une arrivée à l'association par une psychologue, les deux autres par une autre association. Elles sont arrivées de manière indépendante, mais concomitante à la présidence de l'association de cette année, composée de deux personnes, Ewa Maizoué et Thierry Moulin. La présidence, après avoir recoupé les différentes informations et confronté les témoignages, est arrivée à la conclusion qu'il s'agissait de Jean-Marc. Suite à cela, courant octobre, le bureau de l'association (secrétariat et trésorerie, quatre personnes en tout) en a été informé, et « malgré [l']inconfort sur cette situation, [les] doutes, il a [...] décidé de ne pas laisser traîner

l'affaire... sans agir précipitamment. » (Note de terrain, novembre 2018 ; extrait d'un mail). Deux actions ont été entreprises de manière concomitante : la confrontation de Jean-Marc aux témoignages, par trois personnes de l'association (Hélène et Clément, car faisant partie du bureau de l'association et Stéphane, car administrateur et personne en charge de la charte), et le vote d'une première Charte du bénévole « pour asseoir une prise de décision » (*idem*) concernant l'avenir de Jean-Marc à l'association, qui aurait dû être prise au sein du Conseil d'administration. Cela n'a pas été nécessaire : à la suite de cette confrontation, et à l'annonce d'une suspension provisoire, en l'attente que le CA se prononce, Jean-Marc a démissionné de l'association. Comme la plupart des bénévoles, j'apprends ces nouvelles lors du Conseil d'administration du mois de novembre, où Jean-Marc était convoqué afin de se confronter avec nous — ce qu'il n'a pas fait, ayant choisi d'envoyer un long mail à la place, où, pour le résumer succinctement à défaut de pouvoir le reproduire ici⁷⁸, il niait les faits qui lui étaient reprochés.

a) Les différents cadrages du débat

À la suite de cette annonce, une longue discussion a eu lieu ce soir-là, dont je rapporterai par la suite les prises de position saillantes. Emeline Fourment souligne dans son travail que de manière assez classique, lorsqu'une association, un collectif militant, est confronté à des accusations sexuelles qui touchent un de ses membres, deux camps se créent : l'un protège l'accusé, l'autre protège les accusateurs. Le premier camp a alors tendance à nier ces violences, le deuxième à les croire, et à demander que ces actions soient prises en compte pour protéger la victime. Comme elle le souligne, en analysant les mouvements libertaires et anarchistes allemands, ce sont les demandes d'exclusion des personnes accusées qui font que ces deux camps se formalisent et s'affrontent. Même si l'ARDHIS est on ne peut plus loin des milieux militants anarchistes allemands, c'est bien cette même pratique d'exclusion qui cristallise les oppositions, alors même qu'elle n'est probablement pas une demande des victimes, mais bien une décision de la personne accusée. Si même à l'ARDHIS, avec le temps, deux camps se forment, ce qui n'est pas le cas dès le départ.

⁷⁸ Ce mail n'avait pas été adressé aux instances, mais seulement à quelques personnes, il n'est donc pas un document qui constitue à proprement parler une archive associative, ou qui pourrait être traité comme tel.

La première réaction vint de Cyril, qui fait état d'une certaine méfiance vis-à-vis de ces accusations. L'essentiel de sa prise de position tenait à affirmer que nous ne savions rien de ce qu'il s'était passé, pas même l'identité de ces personnes (« sauf une », dit-il, qu'il était visiblement le seul à connaître), et que les accusateurs auraient dû a minima se rendre au Conseil d'administration et porter leurs témoignages « publiquement ». Le fait que ces témoignages soient portés par des personnes tierces, et que ces personnes ne viennent pas en faire état devant une assemblée, pour Cyril, était suffisant pour les remettre en cause. Par ailleurs, il a souligné un fait qui a fait débat : Jean-Marc est à l'époque le plus « grand accompagnateur » de l'ARDHIS (c'est-à-dire, la personne avec le plus de suivis actifs à ce moment-là, près d'une centaine), et ayant suivi plus de 300 personnes pendant toute la durée de son engagement. Il reprend en cela un des points de défense mobilisés par le même Jean-Marc : l'activité passée, l'engagement, servent comme preuve de l'innocence, ou du moins d'une probité morale qui devrait immuniser contre de telles violences, ou du moins empêcher d'y croire. Tout en attaquant la crédibilité de la victime (Romito, 2006) en demandant un deuxième témoignage, il défend celle de la personne accusée.

La deuxième réaction vient de Gilles, qui vise à minimiser les accusations, tout en ramenant les violences à une question privée entre deux personnes dont l'association n'aurait pas à s'occuper. Il mobilise pour ce faire un vocabulaire qui nie ces violences, en les recadrant comme une affaire de cœur : « Les gens tombent amoureux, s'apprécient, il est donc normal de se draguer aussi. Si cela vient d'un sentiment profond, nous ne pouvons pas dire grand-chose [...] Nous ne pouvons pas empêcher les gens de tomber amoureux, et nous ne devrions pas intervenir dans ce genre de situation. » (Note de terrain, novembre, 2017). Cette euphémisation rappelle une autre stratégie de silenciation des victimes et des violences, car elle vise à remettre la violence dans le secret de la relation (même si Jean-Marc était en couple par ailleurs avec un autre homme, ce qu'il avait aussi utilisé comme défense), secret qui n'aurait au fond jamais dû être révélé, encore moins discuté publiquement.

Ceci fit réagir Philippe, qui recadra à son tour le débat, mais d'une manière qui a paru pour le moins étonnante à plusieurs personnes : pour lui, ce que vient de dire Gilles,

« c'est tellement une question de *pensée straight* : pouvons-nous avoir des relations uniquement lorsqu'il y a de l'amour ? Je crois que les homosexuels ont essayé de créer différentes formes de relations, qu'entendre dire que "s'il y a de l'amour, c'est bon", c'est très perturbant... C'est tellement hétéronormatif, ça implique que le sexe ne devrait avoir lieu que dans une relation fixe et amoureuse, et que si l'amour est présent, la violence ne

l'est pas. Bon, peut-être que dans ce cas il y eut un malentendu entre les deux, ça arrive entre nous [les homosexuels], mais on n'a pas besoin de parler d'amour ! » (*Idem*)

Le propos de Philippe a été entendu de différentes manières. En le relisant après-coup, j'ai plutôt eu l'impression qu'il visait à déconstruire le propos de Gilles. Ce n'est que bien après, alors que je discute avec Stéphane d'une autre affaire qui est en train de se passer à ce moment, que celui-ci me fait part de la manière dont il avait à l'époque entendu le propos de Philippe : « Ah franchement quand [Philippe] il a commencé à dire que "c'est bon, entre pédés ça arrive parce que de toute façon on ne fait que s'enculer", ça m'a mis une rage ! » (Note de terrain, janvier 2021). Claire me fit part d'une lecture similaire : « Son truc de "Non, mais dans les milieux gays on a un autre rapport au corps tu comprends", ça m'a donné la gerbe ! » (Note de terrain, juillet 2019). Dans ces lectures, on peut en effet voir une euphémisation de la violence, par un procédé de naturalisation de celle-ci par l'entremise d'une sexualité minoritaire réputée à l'abri de ces violences, car elles n'appartiendraient qu'à un cadre hétérosexuel. Autrement dit, ici c'est la sexualité minoritaire des deux personnes impliquées qui rendrait la violence impossible, venant une fois de plus discréditer le récit de la victime.

Cette manière d'entendre ce propos justifie probablement la prise de position de Stéphane lors de ce Conseil d'administration de novembre 2018 : « Le fait est qu'il s'agit d'un truc systémique, et peu importe qu'il s'agisse d'un viol, d'une violence ou d'un harcèlement en fait... C'est plus large que cela : nous sommes blancs, ils sont noirs, nous les aidons, ils sont vulnérables, nous devrions donc éviter ces situations ! » (Note de terrain, novembre 2018). Immédiatement, Stéphane recadre le débat et l'amène sur un autre plan : Stéphane mobilise une grille de lecture raciale (« nous sommes blancs, ils sont noirs »), tout en soulignant les statuts et les rôles en jeu (« nous les aidons, ils sont vulnérables »). Sa prise de position permet ainsi de sortir d'une appréciation particulière du cas. Il opère ici une double racialisation, tant des bénévoles que des demandeur·se·s d'asile, et fait intervenir la race, tout autant que le statut, à la fois en tant que frontière spatiale et limite symbolique, afin de (r)établir l'évidence et la matérialité d'une limite sexuelle. Cette dernière ne devrait pas être franchie, car la première existe : la racialisation explicite vient rendre visible ce que l'identité sexuelle invisibilise. Loin d'éviter l'écueil d'une catégorisation raciale qui ne prendrait pour objet que celles et ceux en position dominante (Kebabza, 2006), il s'agit de souligner la relationnalité de la domination, et de contrer une ignorance qui « réplique » (Mills, 2007 ;

Mills, Brun, Cosquer, 2022⁷⁹) et qui essaie d'imposer une « vérité sociale » (Mills, 2003) à l'abri des rapports sociaux de race, qu'il s'agit alors d'explicitier.

Cette première affaire a été suivie d'autres, intervenues dans l'année, qui ont été cependant moins « bruyantes » au sein de l'association, notamment car les membres accusés étaient plus aux marges de l'association : leur départ n'impliquait pas une réorganisation, ni une charge de travail pour les autres bénévoles. Moins autorisées, leurs récriminations ont été moindres, contrairement à ceux qui avaient investi longuement et de manière importante l'espace associatif.

Se dessine ici un lien, que l'on retrouvera, entre le fort engagement des personnes accusées, les accusations d'agression, et leur défense. Il y a ici un usage distinctif de l'engagement. Le soupçon et le jugement moral ne devraient porter que sur ces personnes, ces hommes, qui supposément viennent à l'association pour « faire leur marché » ; ils ne seraient donc pas intéressés par l'accompagnement (l'homme qui, on l'a vu, prenait des photos dans des bars n'a jamais accompagné grand monde) ; dans la défense de Jean-Marc, souligner le fort engagement revient à s'éloigner de cette figure, déjà considérée au sein de l'espace associatif comme déviante, pour tenter d'asseoir sa propre normalité et se soustraire aux accusations. Cette compréhension des violences sexuelles comme un comportement déviant, et exceptionnel, se heurte à des recadrages qui essaient d'intégrer la dimension hiérarchique du travail d'accompagnement.

b) Problématiser le collectif et le travail, fabriquer une déontologie de l'accompagnement

Les débats ont ensuite été prolongés par mail, où ces mêmes positions ont continué à s'exprimer : d'un côté la méfiance et l'invocation d'un « principe de prudence » qui aurait dû s'appliquer à Jean-Marc, en ceci qu'il en allait de sa propre réputation, de l'autre l'invocation d'une réflexion plus large sur l'espace associatif. C'est à nouveau un propos de Stéphane qui semble emporter la conviction de la majorité du Conseil d'administration :

⁷⁹ Dans le texte original de Charles Mills, l'expression utilisée est : « an ignorance that fights back », traduit par « une ignorance qui réplique » par Solène Brun et Claire Cosquer

Que des DA ne nous alertent pas (ou avec beaucoup d'hésitation) lorsque des accompagnants leur proposent des séances photos douteuses, que des accompagnants échangent avec les DA suivis par d'autres accompagnants sur un ton à tout le moins érotique sur les réseaux sociaux, que certains accompagnants se croient autorisés à draguer — et parfois très lourdement — les DA, en dit long sur ce que les DA sont prêts à subir par instinct de survie ou par intériorisation d'un rapport de force en leur défaveur. Qu'ils soient obligés d'avoir recours à l'espace d'autres associations (dont l'une est médicale) pour se confier devrait nous atterrir et nous désoler. (Mail de Stéphane, novembre 2018)

C'est ce principe qui se retrouvera au centre de la charte des bénévoles qui est adoptée peu avant que l'affaire Jean-Marc soit rendue publique. Cette charte était déjà en cours d'écriture avant que l'affaire soit connue : c'était un chantier de travail que Stéphane avait souhaité ouvrir à la suite de la crise qu'avait vécue l'association l'année précédente, afin de la doter d'un règlement clair concernant les rôles que chaque bénévole pouvait endosser, ou pas. Cette affaire est l'occasion pour l'association d'intégrer dans la charte des principes de travail qui touchent à l'intime et au sexuel.

Je reproduis par la suite une première version d'une partie de la charte, celle qui porte sur les « obligations éthiques du·de la bénévole ». Il s'agit d'explicitier une déontologie du travail d'accompagnement, restée jusqu'alors, malgré des discussions internes, officiellement aveugle aux rapports de pouvoir entre bénévoles et demandeur·se·s d'asile. Ainsi, cette charte sert de cadrage officiel aux pratiques de travail, intégrant à la toute fin, de manière quelque peu évasive, la question du harcèlement et des violences sexuelles.

Obligations éthiques du·de la bénévole

Le public accueilli par l'ARDHIS est susceptible de se trouver en situation de très grande vulnérabilité, voire d'extrême fragilité, du fait de traumatismes subis dans le pays d'origine ou tout au long du parcours qui l'a conduit en France, d'une LGBTphobie possiblement intériorisée, d'une situation sociale dégradée, de problèmes de santé ou psychologiques...

Le·a bénévole doit donc veiller à :

- Adopter une position d'écoute bienveillante ;
- Délivrer des conseils fondés par l'expérience collective ;

- Relayer auprès des personnes accompagnées l'actualité de l'association (réunions, sorties, etc.)
- Autonomiser la personne et lui donner les moyens documentaires de comprendre et connaître ces problématiques ;
- Orienter correctement la personne accompagnée vers les structures adaptées (médicales ou psychologiques notamment) dès que le·a bénévole en perçoit la nécessité ;
- Respecter les délais imposés par les procédures administratives, et donc assurer une disponibilité en conséquence ;
- Mettre un terme à l'accompagnement d'un dossier en cas de difficulté et en assurer le transfert auprès d'un·e autre bénévole ;
- Signaler toute difficulté de nature à mettre en cause la qualité de son action ou son propre bien-être
- Ne pas abandonner la personne accompagnée en cours de suivi, c'est-à-dire que le ou la bénévole — s'il·elle doit quitter l'association quelle qu'en soit la raison — doit organiser le transfert de ses dossiers auprès d'autres bénévoles ;
- Indiquer les associations plus adaptées dès lors qu'il apparaît évident que la personne accompagnée ne relève pas du champ d'action de l'ARDHIS ;
- Ne pas conditionner son aide et ne pas accepter de cadeaux dispendieux ;
- Ne pas se livrer à des entreprises de séduction des personnes accompagnées pouvant s'apparenter à du harcèlement ou pouvant être interprétées par la personne accompagnée comme la condition d'un accompagnement effectif.

Comme on peut le voir, si la question des rapports de pouvoir des bénévoles sur les usager·e·s constitue le fil rouge de cette charte, ceux-ci ne sont pas explicités dans leurs dimension concrète. Si bon nombre de ces points visent à souligner l'importance qu'un usager ou une usagère ne dépende pas complètement de la personne qui l'accompagne pour avoir accès à l'espace associatif et aux ressources qui sont mises à disposition, il n'est fait ni mention de ce que les différents statuts peuvent comporter, ni encore moins de race : c'est qu'il n'y avait pas de consensus au sein du Conseil d'administration sur la pertinence de ces points. Il en va de même pour la sexualité dans la relation d'accompagnement, malgré la présence au CA de plusieurs personnes qui auraient été prêtes à mettre noir sur blanc une interdiction formelle de toute relation sexuelle enter personnes accompagnantes et

accompagnées, les désaccords internes étaient bien trop importants pour que cela puisse finalement passer. De fait, cette charte constitue un compromis entre une éthique féministe émergente, et un cadre de mobilisation plus ancien où les relations intimes entre bénévoles et personnes accompagnées étaient tolérées, voire constituaient un support à la mobilisation. Elle est aussi une première tentative de souligner l'importance de sortir d'une relation d'accompagnement totalement individuelle, et de mettre en avant l'importance que ces accompagnements aient lieu au sein dans un cadre collectif, qui est à disposition des usager·e·s, et qui peut contrôler l'action des bénévoles.

Cette charte est censée doter l'association d'un cadre de déontologie partagé qui puisse par la suite permettre d'intervenir en cas de manquements. Elle constitue une forme de contractualisation entre le bénévole et l'association, où celui-ci s'engage de manière plus explicite qu'auparavant à respecter un certain nombre de normes de travail. Elle se prêtera cependant à des interprétations pour le moins problématiques, qui amèneront à la réviser.

c) Premières utilisations, premières limites

Entre l'hiver 2018 et l'hiver 2020, au moins trois autres personnes ont été exclues de l'association en raison des accusations qui ont été portées contre elles. Il s'agissait de cas très divers, allant du harcèlement à l'agression sexuelle, et jusqu'au viol répété. Je ne dispose pas d'assez d'éléments pour en proposer une analyse particulière. Cependant, ces trois affaires ont constitué de premières mises à l'épreuve de la charte, qui a légitimé l'exclusion de personnes qui y contrevenaient. De fait, bien que la charte implique plusieurs points qui ne concernent la sexualité entre membres, les seuls dont il a été question concernaient ce genre de situation : « charte » et « violences sexuelles » étaient étroitement liés. J'ai surtout participé aux discussions concernant une de ces trois personnes, dont l'exclusion a été unanime et rapide, aussi, comme dit, en raison du fait qu'il ne s'agissait pas d'un bénévole à proprement parler, c'est-à-dire tel que défini par la charte : une personne à jour de sa cotisation, qui a suivi les formations requises. J'ai noté ceci dans mon carnet :

Discussion sur A. C'était presque trop facile : il n'est pas vraiment bénévole, donc nous n'avons pas à l'exclure, mais simplement à lui signifier que nous ne souhaitons pas donner suite à sa demande d'engagement parce qu'il n'a pas respecté la charte. C'est perturbant, d'un coup, tout n'est plus qu'une question presque légale : la gestion de la

personne prend le dessus sur tout le reste, et on ne se demande même plus comment est-ce qu'on en arrive, à nouveau, là. Aussi, encore plus perturbant : Cyril était un des plus motivés à refuser la candidature de A. à cause de ce qui vient de se passer, des accusations ; il est allé très loin : Certes, A. a été pénible et a récriminé, envoyé des lettres, etc., mais Jean-Marc avait fait pareil et personne (enfin, à part nous⁸⁰), n'avait réagi de la sorte. Là, comme c'est un gars qui vient d'arriver, il s'est lâché. (Note de terrain, septembre 2019)

Lorsque la première version de la charte avait été votée, nous avons été plusieurs à pointer les limites de cet outil, et en particulier le fait qu'il est très facilement contournable : si elle définit qui est considéré comme bénévole, elle ne dit pas qui est considéré usager·e·s, ou plutôt, elle définit les usager·e·s seulement en fonction de leur accompagnement par l'association, et ne s'exprime que sur les relations avec les personnes accompagnées. Or, l'association est fréquentée par beaucoup de personnes, voire par une majorité de personnes qui ne sont pas accompagnées par les bénévoles. Ne rentrent-elles pas dans le cadre de la charte ?

2.2. Cyril, ou le contournement du contrat

L'année 2020, en raison de la pandémie de Covid-19, l'ARDHIS a dû partiellement revoir son fonctionnement. Notamment, il a fallu mettre fin à tout rassemblement public, de même qu'il n'a plus été possible de proposer des réunions d'accueil aux personnes souhaitant solliciter les services de l'association. Pour pallier ce problème, dans un premier temps a été mise en place une permanence téléphonique, surtout lors du premier confinement du printemps 2020. En raison de l'arrêt de la demande d'asile entre mars et mai cependant, rares ont été les personnes exilé·e·s qui ont sollicité l'association. Tout a changé avec la réouverture des préfectures et de l'OFPRA et la reprise de l'asile au début de l'été : soudainement, comment faire pour aider les personnes qui en avaient besoin, s'il était impossible de proposer des réunions d'accueil collectives ? Après quelques discussions, il a été décidé de garder une permanence téléphonique, afin d'avoir un premier contact par téléphone, et de proposer un rendez-vous en personne par la suite, une personne à la fois, en

⁸⁰ Ce « nous » indique un groupe plus ou moins bien défini de personnes, dont je faisais partie, qui avaient réagi à l'affaire en défendant ouvertement la victime.

fonction des besoins⁸¹. Entre mai et décembre 2020, un peu plus de 1000 appels ont été reçus, et quelques centaines de rendez-vous en personne ont été proposés. Une seule personne se chargeait de tout ce travail, grâce à son emploi du temps : Cyril. Pendant des mois, il a été le véritable moteur de l'association, par lequel tout transitait en termes d'accompagnement. S'il jouait déjà un rôle tout à fait important auparavant, il était en peu de temps devenu la plaque tournante du travail bénévole.

En décembre 2020, Cyril a été accusé de violences sexuelles par un homme camerounais ayant la vingtaine, qui avait sollicité l'association à plusieurs reprises, car il était en procédure Dublin et souhaitait des conseils sur comment en sortir. Cela a eu lieu dans le bâtiment où se trouvaient des bureaux de l'association). L'association l'a appris à travers une autre association, où cet homme avait relaté ce qu'il a vécu à l'ARDHIS, comme cela avait été le cas pour Jean-Marc. Contrairement au cas de Jean-Marc cependant, les instances de l'association (conseil d'administration et bureau asile) ont été mises au courant de la situation, y compris donc de l'essentiel du récit de la victime, qui mettait en évidence deux choses : il s'était senti obligé d'avoir un rapport sexuel, car cela lui semblait être le prix à payer pour obtenir de l'aide de la part de Cyril, et de l'association, et afin de contourner les refus d'accompagnement qui, comme il ne le savait probablement pas, tenaient à une logique de travail associative.

Contrairement à Jean-Marc, mais comme dans le cas rapidement mentionné de A., Cyril a entamé un processus de défense qui a duré plusieurs mois (voire plus d'un an). Je reproduis par la suite quelques extraits d'une lettre ouverte destinée au bureau asile, dont je faisais partie, ainsi qu'au conseil d'administration :

Une dénonciation calomnieuse a été portée à mon encontre. On me reproche d'avoir contraint un migrant à des rapports sexuels. C'est faux. [...]

J'ai accepté les sollicitations répétées d'un migrant dans le cadre de l'ARDHIS et dans ses locaux. Ceci est par contre exact. [...]

Mon tort aura été de céder à ses avances. J'entends que cela choque les ligues de vertu et titille la lâcheté de celles et ceux qui ont peur du qu'en-dira-t-on. J'entends également que j'aurais mieux fait de m'abstenir. Mais il est bon de remettre les choses en perspective.

⁸¹ Ceux-ci reprenaient l'ordre d'entrée dont il a été question précédemment.

Cette personne est aujourd'hui prise en charge par [une association tierce], et, bien que j'en sois réduit à faire des hypothèses, ceci explique probablement cela.

Bien entendu, je connais les schémas de pensée. Accompagnant, je suis par essence coupable. Migrant, il est nécessairement victime. Je ne les partage pas, ils sont aussi réducteurs que potentiellement trompeurs. [...]

L'enquête interne a été bâclée, la présomption d'innocence foulée aux pieds, [...] tout cela pour un acte non sanctionné par la charte.

Cyril mobilise bon nombre de tropes classiques de défense des hommes accusés de violences sexuelles, à partir de l'invocation de la présomption d'innocence, qui ne fait sens que dans le cas d'une sanction pénale dont il n'est aucunement question ici, et qu'il mobilise comme un argument d'autorité qui, de fait, ne saurait être respecté. Comme on peut le voir, sa défense se base sur plusieurs éléments. Premièrement, et de manière assez classique, tout en admettant que le rapport sexuel avait bien eu lieu, il en contestait la dimension coercitive. Deuxièmement, le qualificatif dont la victime est affublée est tout sauf anodin : dans une association qui travaille par définition avec des demandeur·se·s d'asile, et où le qualificatif de « DA » est employé de manière plus que courante, appeler quelqu'un un « migrant » revient à le sortir du cadre de compétence de l'association, autrement dit, c'est une forme d'altérisation. Troisièmement, il jette un soupçon sur la démarche de dénonciation : comme cette personne est « prise en charge » (il n'est pas clair en l'occurrence ce que cela signifie ici) par une association tierce, dont Cyril a mainte fois souligné la concurrence avec l'ARDHIS et l'incompétence de certains de ses membres, cela relèverait peut-être de la diffamation, faite pour « le descendre » (c'est un membre en soutien de Cyril qui affirme cela de cette manière). On retrouve ici un trop tout à fait classique des hommes qui se défendent d'accusations de violences sexuelles, avec la particularité qu'il mobilise l'enjeu de concurrence entre les associations et leur personnel (qu'il est probablement un des seuls à vivre comme telle) de manière similaire à certaines professions de l'ESR, où l'accusation « dissimulerait des attaques fratricides pour miner la carrière de tel ou tel rival » (Jarty, Deruelle, 2023). C'est là un élément central pour la suite de la mobilisation : afin de lutter contre les violences sexuelles, il est nécessaire d'imposer un autre cadrage de l'éthos du travail bénévole. Enfin, Cyril anticipe toute lecture de la situation en termes de places occupées et de rapports de pouvoir, et pour toutes ces raisons, il joue sur le fait que la charte ne couvrirait pas l'acte dont il s'est rendu protagoniste. Tout tient au fait que la personne étant

en procédure Dublin, elle n'était pas *vraiment* en demande d'asile ; de surcroît, elle n'avait pas été enregistrée au sein de l'association, et un bénévole ne lui avait pas été attribué : il s'agit donc encore moins d'un de « ses » demandeur·se·s d'asile, donc rien n'empêchait la relation sexuelle. On voit bien comment ici la situation précaire de la personne (le fait qu'elle soit en procédure Dublin), couplée au fonctionnement de l'association (qui ne prévoit pas que les personnes Dublin soient suivies « officiellement » par un bénévole) est exploitée par Cyril dans sa défense. Autrement dit, c'est bien l'organisation du travail qui autoriserait l'acte sexuel, affranchi des rapports de pouvoir et des enjeux de position entre les deux personnes.

a) Le caractère amovible et menaçant de la vulnérabilité

Cette affaire a été bien plus longuement discutée au sein de l'association que les précédentes, en cristallisant davantage les différentes positions. Ce qui était en jeu n'était pas seulement la qualification de ces violences, mais bien plus largement la survie de l'association et de son action. Le fait que Cyril ait multiplié les supports de sa défense, qu'il arrive à rallier de son côté un certain nombre de personnes, et que nous connaissions davantage le récit de la victime qu'auparavant, tout ceci a contribué à faire en sorte que les discussions se sont succédé : s'il n'était plus question de l'issue de la procédure, il s'agissait en revanche de revenir sur les contours du consentement au sein de l'association.

Après une défense de Cyril basée sur son fort engagement (« Les années de Cyril à l'ARDHIS témoignent de son engagement sans faute pour notre cause »), on assiste à la déclinéation d'un mythe sur le viol : « 25 ans pour eux, ce n'est pas 25 ans pour nous, ils sont bien plus expérimentés qu'on ne le croit ! », affirme Gilles (Notes de terrain, mars 2021). Ce qui est mis en avant, c'est tant une séparation entre « eux » et « nous », qui de fait essentialise les deux groupes. L'opérateur de cette séparation est plus racial que national, avec un « là-bas » guère défini. La race se confond avec le genre : cette idée fait écho d'une part aux politiques d'évaluation des mineurs non-accompagnés, qui semblent toujours plus âgés qu'ils ne le disent (Carayon, Mattiussi et Vuattoux, 2018), et aux politiques d'évaluation de l'âge de ces personnes, mais aussi à la supposée maturité sexuelle des personnes noires, liée à leur hypersexualisation présumée. Bien que la victime soit plus jeune que l'agresseur (comme dans tous les cas internes à l'ARDHIS), ils ne sont au fond pas si jeunes. Ce discours fait écho aux politiques d'adultification qui touchent notamment les garçons noirs mineurs dans

le système scolaire (Arnett Ferguson, 2000) ou juridique (Bolin, Applegate, 2016) états-unien, : ils y sont systématiquement considérés plus mûrs que leurs pairs blancs, à parité d'âge. Leur maturité supposée, qu'en fait des adultes plus adultes que les autres, rend toute agression subie impossible. Cette conception n'est autre que la racialisation d'un mythe classique sur le viol, basé sur une conception de celui-ci comme un acte exceptionnel et qui nie la dimension structurelle des violences sexuelles, que rapportent Julia et Herman Schwendinger, en reprenant les travaux de Margaret Mead et du juriste Morris Ploskove, qui affirme qu'une femme en pleine santé ne saurait être violée par un homme en pleine santé, car elle est toujours parfaitement en mesure de se défendre (Schwendinger, Schwendinger, 1974 : 19).

Ceci amène à une deuxième réinterprétation de la situation, qui est un réel renversement des positions : « On pourrait même dire que c'est lui qui a agressé le bénévole ». « La personne qui s'est plainte de Cyril n'a pas subi de préjudice, elle n'est pas une victime ; elle est adulte et a décidé de son comportement ; le comportement de Cyril n'a été ni illégal ni immoral ; et finalement Cyril est victime. » Gilles et David affirment ceci, car ils ont lu la correspondance entre les deux personnes ; ils croient davantage à la défense de Cyril qu'au récit de la victime. À aucun moment ne sont prises en compte les places différentes (une personne qui pourvoit de l'aide, l'autre qui en demande), ni le récit de la victime. Ainsi, dans ce recadrage de la situation, non seulement la victime ne peut pas ne pas consentir, mais elle devient l'agresseur ; la dénonciation étant calomnieuse, le tort serait inversé. On voit ici comment un autre mythe très classique est mis en jeu (la victime « l'a cherché »), et poussé plus loin par sa racialisation : puisque c'est un demandeur d'asile, un jeune homme noir, qui aurait séduit, il s'agit nécessairement d'une agression : il ne l'a pas seulement « cherché », il a imposé. À travers l'âge et un écart supposé de maturité, Gilles et David se raccrochent à l'hypersexualisation du corps noir, et c'est ainsi que le mythe du « violeur noir » (voir Davis, 1983 : 121-140) se retrouve au cœur du débat, et est reconstitué en termes non plus hétérosexuels, mais homosexuels. Au lieu de s'en prendre à des femmes blanches hétérosexuelles, cette figure s'en prend ici à des hommes blancs homosexuels : dans le premier cas, sa dénonciation fallacieuse sert à ériger des frontières sociales afin d'assurer la suprématie blanche par la violence du lynchage ; ici, dans un tout autre contexte, le souci porte sur la réputation de l'association et du bénévole, et du risque que celle-ci soit entachée par de fausses accusations. Cela revient à protéger la blancheur de cet espace, qui s'exprime dans la prérogative de la parole des bénévoles sur celles des usager·e·s, qui est ici silencieuse.

Sara Ahmed (2004 ; 2007) propose une problématisation de la blancheur non seulement comme composante qui façonne un espace social, mais comme espace social : « Nous devons examiner non seulement comment les corps deviennent blancs, ou ne le deviennent pas, mais aussi comment les espaces peuvent prendre les "qualités" mêmes qui sont attribuées à ces corps⁸². » (Ahmed, 2007 : 156). Ahmed théorise le lien entre blancheur et espace à partir du constat, général autant qu'intime, que certains corps passent inaperçus, tandis que d'autres sont remarqués, et arrêtés. On pourrait faire un constat similaire avec des mots et des propos, et notamment les accusations de violences sexuelles dont il est question ici, et voir les recadrages de ces accusations comme des tentatives pour les arrêter et mieux les exclure d'un espace qui ne peut ni ne souhaite les recevoir, en raison même de l'exclusion historique des personnes qui accusent, et dont il faut alors se protéger. Dans un deuxième moment, cette vulnérabilité n'est plus niée, mais elle devient menaçante :

« On voit beaucoup de personnes vulnérables, qu'on ne connaît pas... Et on sait que certaines sont prises dans des réseaux, sous l'influence de ces réseaux ou d'autres personnes, et que certaines ne sont pas homosexuelles, et je me demande si en faisant de la communication à ce sujet on ne s'expose pas à un danger, que des personnes ne viennent dire des choses... Qu'il y ait de fausses accusations. » (Note de terrain, juin 2021)

Dans ce propos, tenu par David, la vulnérabilité du demandeur d'asile est bien présente, mais elle se retourne contre l'espace associatif. On est ici dans la conception du public, et non seulement de la personne, comme menaçante. Dans ce discours, il y a une conjonction entre race et migration : le public est vulnérable, car vulnérabilisé par les conditions de vie imposées par la demande d'asile, ce qui en fait une menace ; or, le problème n'est ni les politiques migratoires, ni la précarité, mais bien le public lui-même, car il faut s'en défendre : « Devenir un·e plaignant·e, c'est devenir le lieu où se situe le problème » (« To become a complainer is to become the location of a problem ») (Ahmed, 2021 : 19)

⁸² «We need to examine not only how bodies become white, or fail to do so, but also how spaces can take on the very 'qualities' that are given to such bodies»

b) La vulnérabilité paradigmatique comme déni d'autonomie ?

Afin de contrer ces prises de position, un autre bénévole, Denis, qui partage les mêmes propriétés sociales que Gilles et David, est intervenu pour remettre la vulnérabilité des personnes au cœur du débat. Pour lui, cette vulnérabilité rend impossible toute forme de consentement, et donc toute forme de relation :

[Réunion des bénévoles] « Je ne comprends pas comment on peut dire ça, et comment on peut penser qu'une relation ou un rapport puisse être consenti. Ils sont dans une telle dépendance vis-à-vis de nous, tellement vulnérables. Comment on peut penser que dans une telle situation il puisse y avoir consentement ! » (Note de terrain, juin 2021)

La référence à l'âge, si elle n'est pas explicite, s'exprime de manière symbolique : les demandeur·se·s d'asile seraient caractérisés par une certaine « vulnérabilité paradigmatique », caractéristique avec laquelle on identifie d'habitude l'enfance (Piterbraut-Merx, 2020). La vulnérabilité est prise dans un entre-deux : soit elle est présente, mais reste en deuxième plan quant à une menace potentielle, soit elle est absolue et paradigmatique. Ceci rend difficile de penser les usager·e·s comme des sujets politiques autonomes et à part entière, ainsi que de penser la relation d'accompagnement comme véhicule ou support d'une forme de domination. Il me semble que ces positions, paradoxalement, se rejoignent : les deux assignent les demandeur·se·s d'asile à des représentations propres aux locuteurs : le premier ne se rend pas compte et/ou refuse d'entendre ce que la relation d'accompagnement peut signifier en termes d'emprise ; le deuxième met en avant une vulnérabilité paradigmatique liée à la position sociale, en niant toute forme de capacité d'agir d'une part, et la part de vulnérabilité qui se rejoue dans la relation d'accompagnement, qui n'est vue à nouveau que comme une relation d'aide construite en opposition à d'autres espaces violents. Suivant Sara Ahmed (2021), il me semble que cette tentative de délégitimation d'une part, et d'autre part la départicularisation de la victime par la généralisation d'une impossibilité de consentement, convergent dans leur capacité à évacuer la parole des victimes.

2.3. Une nouvelle étape dans la mobilisation

Au moment de cette affaire, le conseil d'administration s'est tout de suite mobilisé afin de « faire quelque chose pour que ça s'arrête ».

« Alors en fait, pour moi, et je pense pour d'autres aussi, ça a été la goutte d'eau. Déjà, c'était une réunion exceptionnelle, un 23 décembre, donc bon tu vois déjà... Et puis, parce que c'était quelqu'un qui avait une force, un poids extrêmement important... de la responsabilité de travail, et il y a quelque chose qui relevait de la sidération pour certains, tant par ce qu'il s'est passé et sa réaction [...] Mais ce qui a le plus traumatisé, si je peux dire ça comme ça, c'est que ça se passe dans les locaux de l'ARDHIS, et c'est ce qui a permis de... Parce que quand même, ça se fait pas, tu vois. Mais en fait je crois l'importance de son travail était devenue moins importante que la gravité des faits qui lui étaient reprochés, on a moins tergiversé sur "ah ouais, mais il fait tout", que sur le fait que bon c'est dégueulasse, et voilà. Et pendant cette réunion, il y avait une majorité assez forte sur ces questions, pour dire que c'était grave, enfin il y avait déjà une socialisation à ça... ce n'était pas la première fois quoi. Et c'est là qu'on a pris en charge, enfin moi avec Carole, on a dit qu'on se chargeait de prendre en charge ça, pour faire quelque chose. »
(Entretien avec Clément, avril 2023)

Assez rapidement, en l'espace de quelques mois, Clément et Carole, bénévoles au pôle couple et administrateurs de l'association, décident, après la rédaction d'un cahier des charges qui se développe autour de deux points, la recherche d'« un accompagnement sur la crise actuelle » et « un accompagnement sur le plus long terme », de prendre contact avec des structures associatives féministes. Le constat de départ est qu'« on ne maîtrise plus »n comme l'exprime Clément, du fait que ces violences se répètent, et parce qu'il apparaît de plus en plus évident qu'il n'y a pas de cadre d'appréhension commun de ces situations : « on a besoin d'un cadre, d'un vrai cadre, tant pour nous que pour les DA en fait » (Entretien avec Clément, avril 2022). Ainsi, assez rapidement, le choix porte sur le fait de proposer des sensibilisations et des formations, aux bénévoles (en premier) et aux usager-es (dans un deuxième temps⁸³).

⁸³ Ces formations seront assurées par Stéphane, courant 2022 et 2023.

Plusieurs choix de formation sont proposés, et la décision s'arrête finalement sur deux femmes, anciennes militantes de l'Association féministe contre le viol, qui avaient déjà de l'expérience avec le milieu associatif et avec le public migrant. Au départ l'enjeu est double : « sensibiliser tous les bénévoles de l'ARDHIS aux VSS, et former un plus petit groupe de bénévoles qui seront ensuite plus mobilisé-es sur le sujet » (Mail de Clément et Carole, mars 2021). Finalement, ce n'est que le premier volet qui aboutira, avec la mise en place de plusieurs séances de sensibilisation et une session de formation, qui ne mènera pas cependant à une mobilisation interne plus ample que celle qui était déjà présente, portée notamment par Stéphane.

La première session de formation a eu lieu au mois de juin 2021, et ensuite au mois de septembre de la même année. La participation y est obligatoire et le statut de bénévole est soumis à la participation de cette formation : en cas de non-participation, la personne n'a pas le droit d'accompagner des demandeur·se·s d'asile. Ce caractère de fait discriminant de la participation à ces sensibilisations et formations marque l'intégration définitive de la lutte contre les violences sexuelles dans l'action de l'association, car cette formation est placée sur le même plan, du moins symboliquement, que les autres formations internes concernant le droit d'asile. C'est aussi la charte, dont la signature avait déjà été rendue obligatoire auparavant afin de pouvoir accompagner des personnes, qui sera modifiée.

2.4. Nouvelle charte : la déontologie supportée par le droit ?

La confiance que les uns et les autres font à la charte des bénévoles est assez variée. Pour certaines personnes, dont je fais partie, cette charte est symboliquement importante, mais ne peut en aucun cas empêcher que des violences aient lieu, et le cas de Cyril est à ce titre emblématique. Non seulement il est tout à fait possible de ne pas la respecter, mais elle a pu servir comme support pour déplacer le problème des violences commises au respect supposé d'un contrat. Pour d'autres au contraire, tout en admettant qu'une charte ne peut pas grand-chose contre les violences, celle-ci constitue une véritable révolution pour l'association, et une victoire militante importante, en ceci qu'elle est l'incarnation de l'aboutissement d'un processus plus large :

« Mettre en minorité certains discours, c'est une victoire ! Après, qu'il y ait encore du travail, c'est sûr. Mais pour moi, c'est une révolution, non ? Bon la charte, c'est ridicule,

ouais, mais le fait qu'on l'ait dit ! Le fait de le dire dans un conseil d'administration, ce truc des rapports de pouvoir entre bénévole et personne accompagnée. Faut quand même se souvenir d'où on partait... Et non, je pense que ce n'est pas la panacée. Je pense qu'on n'est pas allé au bout du travail, mais enfin, vraiment, le fait de l'avoir dit, de l'avoir écrit dans un document, même si c'est à mots couverts ... Mais l'avoir écrit, tu vois, que les gens le signent ! Alors bien sûr, ça n'empêche pas les situations de harcèlement, c'est pas ça, mais c'est juste le fait de le dire ! (Entretien avec Hélène, décembre 2020)

La conversation que nous avons avec Hélène en ce soir de décembre 2020, où nous essayons tant bien que mal de nous rappeler le chemin parcouru les deux dernières années, a rétrospectivement un goût un peu amer. C'est le lendemain de ce dîner que nous allons apprendre les accusations contre Cyril : si, collectivement, nous avons besoin d'une preuve qu'il restait du travail à faire, nous la tenions. Assez rapidement, dans les différentes réunions des instances, il est donc apparu nécessaire de revoir la formulation de la charte, avec une volonté d'abandonner les « mots couverts » et affirmer autrement non seulement une déontologie du travail bénévole, mais aussi un rappel au droit pénal. Dans cette nouvelle version, essentiellement écrite par Stéphane, les choses sont autrement explicitées :

Le·la bénévole de l'ARDHIS n'a pas de relations sexuelles avec les usager·e·s de l'association. En effet, le consentement libre et éclairé des parties est une condition préalable indispensable à la légalité de toute relation sexuelle, et dans le contexte d'une relation asymétrique entre un·e bénévole et un·e usager·e de l'association, un tel consentement ne peut pas être fermement établi.

Dans le cas où un·e usager·e signalerait une relation sexuelle avec un·e bénévole ou se plaindrait de toute forme de violence sexuelle exercée par un·e bénévole, l'ARDHIS se réserve le droit de décider de la suspension ou de l'exclusion du·de la bénévole sans délai et indépendamment de l'existence ou de l'évolution d'une éventuelle procédure judiciaire.

Par ailleurs, il est rappelé que le harcèlement sexuel, l'agression sexuelle et le viol sont réprimés par le Code pénal français. De tels faits, s'ils étaient établis par décision d'un juge, impliqueraient l'exclusion sans délai du·de la bénévole autrice de ces faits.

Le harcèlement sexuel est défini par le Code pénal (art. 222-33) comme le fait de « d'imposer à une personne, de façon répétée, des propos ou comportements à connotation sexuelle ou sexiste qui soit portent atteinte à sa dignité en raison de leur caractère dégradant ou humiliant, soit créent à son encontre une situation intimidante, hostile ou

offensante. [...] Est assimilé au harcèlement sexuel le fait, même non répété, d'user de toute forme de pression grave dans le but réel ou apparent d'obtenir un acte de nature sexuelle, que celui-ci soit recherché au profit de l'auteur des faits ou au profit d'un tiers. » Il peut être puni de deux ans d'emprisonnement et de 30 000 € d'amende, peines portées à trois ans d'emprisonnement et 45 000 € d'amende lorsque les faits sont commis, notamment, « sur une personne dont la particulière vulnérabilité ou dépendance résultante de la précarité de sa situation économique ou sociale est apparente ou connue de leur auteur ».

Par ailleurs, le Code pénal stipule que : « [t]out acte de pénétration sexuelle, de quelque nature qu'il soit, ou tout acte bucco-génital commis sur la personne d'autrui ou sur la personne de l'auteur par violence, contrainte, menace ou surprise est un viol. » (art. 222-23 du Code pénal) et « [l]e viol est puni de quinze ans de réclusion criminelle. » (art. 222-23 du Code pénal).

Enfin, « [l]e viol défini à l'article 222-23 est puni de vingt ans de réclusion criminelle : [...] 3° bis Lorsqu'il est commis sur une personne dont la particulière vulnérabilité ou dépendance résultant de la précarité de sa situation économique ou sociale est apparente ou connue de l'auteur ; ».

Les usager·e·s de l'ARDHIS tant pour nombre d'entre eux des personnes vulnérables, dépendantes et/ou en situation de précarité, la circonstance aggravante prévue par le code pénal pourrait s'appliquer dans le cas d'espèce.

Les bénévoles sont tenu·e·s de porter à la connaissance exclusive des référent·e·s Charte (dont les noms et les coordonnées sont affichés dans les locaux) ou des membres du bureau de l'association (président·e, secrétaire, trésorier·e) tout acte de nature à porter préjudice aux usager·e·s de l'association.

Le rappel des manières dont le droit définit le harcèlement et les violences vient ici supporter la déontologie, et l'armer symboliquement : en effet, en l'absence d'un cadre disciplinaire comme dans différents mondes professionnels, ce rappel sert à poser un cadre juridique allant au-delà des sanctions internes, qui se réduisent souvent à un éloignement de la personne de l'association. Le cadre que cette charte essaie d'imposer, c'est un point de vue féministe de l'accompagnement, pour sortir d'un éthos du travail qui serait, ou qui était éminemment masculin et aveugle aux rapports de pouvoir. Ainsi, contrairement au droit disciplinaire universitaire par exemple, qui demeure encore largement aveugle au genre et qui a des difficultés à considérer que « harceler, c'est mal enseigner » (Jarty, Deruelle, 2023 :

29), il s'agit d'affirmer que pour bien accompagner, il n'est pas possible qu'une quelconque ambiguïté sexuelle puisse exister.

Une des seules dissonances lors des discussions concernant la pertinence de dire les choses aussi explicitement est venue de Gilles, qui s'est inquiété des conséquences que cette formulation aussi explicite, catégorique et juridique pouvait avoir :

« C'est très bien qu'on fasse ça, je suis pour, mais je me demande si en disant les choses comme ça, en disant que toute relation est interdite, voilà, je me demande s'il n'y a pas des potentiels bénévoles, des personnes qui en lisant ça se démotiveraient, vous voyez... Après tout c'est vrai que ça peut être une motivation, enfin ça arrive, c'est toujours arrivé que des relations naissent... » (Note de terrain, février 2022).

Pour le dire plus explicitement, Gilles s'inquiète du fait que cette nouvelle formulation entrave des vocations, et limite le recrutement des bénévoles. La réponse de Stéphane, et la mienne, ne se sont pas fait attendre, rappelant que l'association ne pouvait plus se permettre d'être ambiguë sur la place de la sexualité dans les relations d'accompagnement, et que le but était désormais de protéger l'association, et ses usager·e·s, du recrutement de personnes qui y viendraient avec d'autres motivations que celle d'aider. La remarque de Gilles fait deux choses en même temps : premièrement, elle explicite de manière très claire, voire brutale, la réalité d'une configuration d'engagement ancienne ; deuxièmement, elle permet de mesurer l'écart qu'il y a entre cette configuration, et l'actualité de la cause portée par l'association. Sa remarque peut être tournée en interrogation : est-ce que l'association souhaite toujours recruter des personnes qui, afin de se retrouver dans l'engagement, nécessitent de mobiliser, d'une manière ou d'une autre, la sexualité ? Cette charte contribue en effet à donner une certaine image de l'association, y compris aux nouvelles recrues qui doivent la signer peu après leur engagement. Elle contribue aussi à questionner une fois de plus la dimension communautaire de l'association, ou du moins, l'idée d'une communauté de personnes égales entre elles.

3. La mise à mal de la dimension communautaire

L'émergence d'un mouvement de prise en charge des violences sexuelles commises au sein de l'association a mené non seulement au développement d'outils adaptés, mais aussi

plus largement à un travail de réflexion concernant la place occupée par les différents membres dans la rédaction des versions successives de la charte des bénévoles, et dans de nombreux échanges. Dans cette dernière partie du chapitre, je vais essayer de mettre en avant quelques tensions concernant l'enjeu des places symboliques au sein et en dehors de l'association.

3.1. Des promesses trahies

« *Commise en famille, chez soi, l'agression sexuelle n'en serait plus une* » (*Le Caisne*, 2021 : 244)

On l'a vu, l'usage du signifiant « famille » au sein de l'espace associatif est courant dans l'association : il est mobilisé par des bénévoles et des demandeur·se·s d'asile. Avec les accusations de violences sexuelles, l'usage de ce mot, et ce qu'il implique d'un cadrage spécifique de l'espace m'a nouvellement interrogée. Qu'est-ce que cela révèle de parler de famille lorsque celle-ci est le lieu de relations et de violences sexuelles répétées ? L'usage du mot famille peut être une promesse de proximité, de sociabilité communautaire au sein d'un espace protégé, à l'abri de ceux où les violences qui sont souvent à l'origine des parcours migratoires sont commises. L'autrice et militante lesbienne états-unienne Sarah Schulman plaçait en exergue de son livre *Ties that bind. Familial homophobia and its consequences* (*Les liens qui relient/engagent. L'homophobie familiale et ses conséquences*) (2009), une dédicace particulière : « Dedicated to those who keep their promises. » Tenir des promesses, c'est le contraire de ce qu'elle critique fortement dans son livre, l'acte d'éviter, voire de fuir (« *to shun* »), qui caractérise bien souvent les relations familiales des personnes LGBTI.

La question de la « famille », des relations familiales, de la parenté, est une question qui traverse les communautés LGBT/queer depuis très longtemps. Le(s) livre(s) de Sarah Schulman en témoignent, ainsi que beaucoup de productions scientifiques en sciences sociales, s'intéressant aux manières de « faire famille » et de faire avec la famille hors des cadres hétéronormatifs. L'ouvrage pionnier de Kath Weston *Families we choose* (1991) est peut-être celui qui a le plus marqué les réflexions autour du « faire famille » au sein des communautés gays et lesbiennes. Dans le champ d'études autour des migrations *queer*, le lien entre famille, migration et homosexualité, a été exploré notamment par la sociologue Anne-

Marie Fortier, qui travaille à partir d'un corpus littéraire de personnes ayant quitté leur famille et migré, d'une zone rurale à une zone urbaine, ou dans le cadre d'une migration transnationale entre deux pays du Nord global, ou les deux. Elle interroge la manière dont l'idée de « home » — qui recouvre tant un espace physique, les liens qui constituent la famille nucléaire, et une culture à laquelle les différent·e·s auteur·e·s sont rattaché·e·s — est évoquée dans un ensemble d'œuvres littéraires d'hommes gays et de femmes lesbiennes. La question qu'elle pose dans son travail concerne la manière dont des sujets minoritaires en situation de migration peuvent réclamer des attaches à la suite d'un refus d'habiter un lieu particulier : c'est là une pensée de la migration comme un départ volontaire (et non contraint), et pas seulement comme arrivée. Adopter l'idée d'un refus d'habiter un lieu donné — qu'il s'agisse de la maison familiale, le pays de naissance, un lieu de passage ou un lieu d'arrivée — semble incongru avec les récits des demandeur·se·s d'asile, leurs trajectoires — souvent représentés comme des départs forcés — ainsi qu'avec les politiques migratoires dont le but est tout autant d'empêcher la mobilité que de créer de la mobilité constante et d'empêcher tout ancrage. Cependant, peut-être aussi en raison de cet écart, l'idée de recherche d'un site d'attachement me semble heuristique. Fortier souligne comment différents espaces, symboliques comme physiques, peuvent fonctionner comme des sites d'attachement et de connexion qui « offrent la sécurité ontologique d'être “chez soi” (*at home*) dans un espace culturel, social ou physique » communautaire (Fortier, 2001 : 412). C'est l'idée somme toute classique que des formes d'homosocialité permettent un sentiment d'appartenance renforcé ici par l'idée de sécurité. Bien que l'article de Fortier ne s'intéresse pas aux mêmes dynamiques migratoires que sur mon terrain, son travail opère un rapprochement heuristique entre famille et maison, entre l'institution symbolique et son incarnation dans un lieu. Pour en revenir à l'espace associatif, si l'usage du mot famille est avant tout une tentative de signifier et/ou créer une proximité, on peut y lire la promesse d'un « site de connexion ».

Cependant, il s'accompagne d'un paradoxe. C'est face au continuum des violences que nous venons de traiter, dans leur forme comme dans leur spatialité et temporalité, dans lequel les associations sont aussi prises, que ce paradoxe se donne à voir : est-ce que cadrer l'espace comme « familial » n'introduirait pas une continuité, plutôt qu'une rupture, avec les violences précédemment subies par les mêmes personnes ? Du moins, ce questionnement est une des conséquences que la rupture du silence a eues sur l'espace associatif et le collectif :

lier les tentatives de prise en charge avec une lutte de cadrage tant de public que des bénévoles, et les relations qui devraient ou pas les unir.

Les travaux qui portent sur l'espace de la cause des étrangers, s'ils s'intéressent aux rapports de pouvoir au sein de ces milieux, pointant les écarts entre aidants et aidés, et les négociations inconfortables que les premiers doivent opérer au quotidien, ne s'intéressent que peu aux questions de genre et sexualité. Un cas a fait partiellement exception. Dans son travail de thèse sur l'hébergement privé de jeunes migrants en famille, Évangeline Masson-Diez (2020) s'intéresse aux discours portant sur la manière de faire « comme si » les personnes accueillies étaient des membres de la famille. Elle souligne qu'une des fonctions principales de la mobilisation d'un vocabulaire familial est la reproduction du tabou de l'inceste et l'exclusion de la sexualité de la relation :

« La parenté “comme si” est une manière de gérer les tensions et de cadrer la relation en plaçant en son centre l'interdit de l'inceste. D'autre part parce que pour que la cohabitation soit tenable et qu'elle s'inscrive dans le temps, il faut s'efforcer de transformer la fascination initiale en vie ordinaire [...] » (Masson-Diez, 2020, p. 335)

Comme le rappelle l'anthropologue Dorothée Dussy (2021 [2013]) dans son travail, la conséquence principale de l'interdit n'est en aucun cas l'absence de l'acte, mais bien ce qui fonde l'impossibilité de le dire. Si l'on suit Dussy, l'analyse de Masson-Diez semble périlleuse : si cadrer un espace associatif, et les relations qui y ont lieu, comme familiales, revient à poser le tabou de l'inceste afin d'évacuer toute sexualité, mais que cela n'a pas lieu, cela questionne sur les possibilités de le dire. Judith Butler avait anticipé l'analyse de Dussy en adressant une question à la discipline psychanalytique : « Si la psychanalyse insiste sur le fait que l'inceste est tabou et qu'ainsi il ne peut exister, quelle perte de la responsabilité analytique envers la souffrance psychique est ainsi inaugurée ? » (Butler, 2016 : 225) On pourrait imaginer poser une question similaire au travail social, ou au travail militant : si on insiste sur le tabou de l'inceste en faisant « comme si » toute relation d'aide ne prévoyait pas de relation sexuelle en en faisant la promesse, quelle est la perte de responsabilité, politique et organisationnelle, que cela risque d'entraîner ? C'est à mon sens à ce genre de questions que la mobilisation interne à l'ARDHIS cherche à répondre, en essayant de reprendre un sens de responsabilité vers les personnes accompagnées, et celles qui souhaitent l'être, en

remettant des frontières symboliques là où elles avaient été abolies, parfois avec de lourdes conséquences.

3.2. Refaire des frontières, réassigner des places

Dans un texte récent, Maud Simonet (2021) revient sur sa trajectoire de recherche et sur la trajectoire de ses recherches : elle rappelle que son intérêt pour les dimensions du travail dans le bénévolat tenait pour beaucoup à l'usage récurrent par ses enquêtés d'un lexique du travail, qui renvoyait notamment aux travaux d'E. Hughes sur le « drame social du travail » (Hughes, 1996). J'ai pu observer une dynamique similaire qui confirme l'analyse de M. Simonet, ainsi que la portée heuristique de la catégorie de « travail bénévole » développée par la sociologue. Là où il me semble cependant important de revenir à partir de mon enquête, c'est le fait que les références au monde du travail salarié interviennent aussi dans des discussions qui portent sur la régulation sexuelle du travail bénévole. Simonet rappelait déjà l'importance de l'apparition au sein des espaces enquêtés du « management des bénévoles » ; ce qu'elle n'a pu observer que partiellement est la place que la sexualité a dans ce management, et dans l'exploitation des bénévoles plus largement, visiblement en raison d'une sortie de terrain forcée précisément à la suite de la découverte de ce pan invisible de l'organisation du travail bénévole (Simonet, 2021). S'il s'agissait pour elle d'une économie sexuelle impliquant des formes d'échange économique-sexuel (Tabet, 2004), il s'agit ici d'une sexualité qu'il s'agit précisément de sortir du cadre de l'échange possible : les qualifier en tant que violences permet de rappeler le caractère inadmissible d'un échange économique-sexuel au sein du travail bénévole et d'en rappeler la dimension gratuite pour les usagers. En même temps, le vocabulaire et l'imaginaire utilisés pour rappeler cet inadmissible est bien celui du travail salarié :

Discussion sur la charte, sur le fait qu'on ne peut pas contrôler ce que tout le monde fait. On donne des exemples de diverses personnes qu'y dérogent, ou sembleraient y déroger. Il n'y a pas d'accusations, simplement des vagues rumeurs et des commentaires désobligeants, ce qui est surtout le résultat du fait que tout va bien. Stéphane : « Il y a un peu un côté salle des profs ! » Rire général, ça détend un peu l'atmosphère, c'est vrai que

c'est comme si on se demandait si untel a embrassé untel. « Comme si ». (Note de terrain, octobre 2019)

Pendant qu'on discute en atelier sur les limites de l'accompagnement, Audrey s'adresse à David F. qui est prof de français au collège bientôt à la retraite : « Non, mais c'est comme quand t'es prof ou si t'enseignes, tu ne couches pas avec tes étudiants, c'est tout ! » Rires en coin de quelques-uns, moi comprise : si seulement ça marchait comme ça à la fac, je pense. Après, je me rends compte qu'Audrey faisait référence à l'école (collège, lycée), et je vois bien que ça prend une autre dimension, supplémentaire, âge et statut étant potentiellement bien plus calqués l'un sur l'autre.

(Note de terrain, janvier 2021)

Ces rappels aux déontologies d'autres métiers, et en particulier ceux de l'enseignement, témoignent de la difficulté d'imposer un cadre fixe concernant le travail d'accompagnement. Ainsi, les références aux mondes de l'enseignement se multiplient, et je suis loin de les avoir toutes notées dans mes carnets de terrain tellement elles constituent un aller de soi de la relation d'accompagnement. Ce que ces emprunts à la déontologie enseignante rappellent, c'est la dimension professionnelle et professionnalisante de l'accompagnement ; elles ont des implications concernant les pratiques de travail et les relations professionnelles d'une part, mais aussi concernant la régulation sexuelle au sein de ces relations : la référence à la dimension professionnelle est censée fonctionner comme un interdit, un rappel du droit disciplinaire et pénal : elle délimite des groupes en fonction de leur statut. En effet, s'il peut paraître absurde de se référer aux métiers de l'enseignement, au vu de la place que revêt la sexualité, le harcèlement et les violences sexuelles dans ces métiers (Hamel, 2008 ; Deruelle, 2022 ; Deruelle, Jarty, 2023), ces références sont révélatrices des différents éthos professionnels des membres, et cadrent les relations d'accompagnement à partir de métiers caractérisés et définis par une asymétrie statutaire entre deux parties, et qui ne sont pas immédiatement identifiables comme une relation de service. Ceci me semble être la conséquence d'une difficulté qui caractérise la lutte contre les violences sexuelles à l'association, et peut-être plus largement dans les milieux militants LGBT, à savoir d'identifier un ennemi contre lequel lutter.

3.3. De la difficulté à nommer un ennemi

Dans son travail sur la gestion des violences sexuelles en milieu militant, Emmeline Fourment analyse les influences potentielles qu'ont pu avoir les théories féministes matérialistes d'abord, et la théorie *queer* ensuite, dans ce travail de gestion. Elle remarque notamment que l'adoption d'un cadre de lecture *queer* amène les militant-es à « perdre un ennemi », qui dans une grille de lecture matérialiste était représenté par le patriarcat : « De fait, une compréhension déconstructiviste des catégories de sexe interdit de faire des hommes des ennemis politiques, de même qu'elle interdit de faire des femmes des sœurs. Les hommes sont inclus dans les nouveaux groupes féministes créés et les militantes des années 2000 expliquent que l'idée de les exclure ne les a pas même effleurées » (Fourment, 2017 : 43). On a vu précédemment comment les nouvelles générations de bénévoles, pour beaucoup composées de femmes, avaient identifié dans le « gay-blanc-bourgeois » un ennemi principal local, qu'il fallait si ce n'est combattre, du moins mettre à l'écart. Toutefois, par sa dimension mixte, l'ARDHIS, comme probablement bon nombre d'associations et collectifs LGBTI, se trouve dans une impasse quant à la désignation d'un ennemi plus général ou plutôt, l'ennemi est l'homophobie (et parfois l'hétérosexualité). Historiquement, les premiers écrits sur l'histoire du mouvement homosexuel français l'analysent à travers un prisme identitaire, qui semble permettre à son tour l'identification d'un ennemi :

La démarche adoptée se déroule sur un fond de guerre civile. Des acteurs se regroupent autour d'une identité pour combattre dans un champ social un ennemi, c'est-à-dire d'autres forces sociales. Cette identité choisit ses alliés et a une certaine conscience de l'enjeu de la bataille. (Girard, 1981 : 8)

Dans cette formulation de Jacques Girard, on voit bien comment l'identité est un outil nécessaire pour déterminer ses ennemis et ses allié-es. Dans son analyse du mouvement homosexuel français, Massimo Prearo rappelle avec précision la place qu'ont eue les différents discours sur l'identité dans sa constitution et évolution. En allant à rebours des théorisations qui supposent une identité homosexuelle préalable, comme celle de Girard, qui pousse à une mobilisation qui ne peut que tendre vers des formes d'émancipation, il rétorque que :

« [...] en tant que catégorie du discours militant, l'identité et la politique identitaire constituent des options stratégiquement choisies, dans un contexte spécifique, par des groupes et des collectifs, qui ne sont pas réductibles à une nécessité historique surplombante marquant génétiquement l'histoire des mouvements homosexuels » (Prearo, 2014 : 150).

Ce qui me semble être en jeu à l'ARDHIS, et ce que révèlent les tentatives de mobilisation contre les violences sexuelles, c'est bien la redéfinition stratégique d'une identité collective, qui se fait contre le présupposé d'une identification commune qui traverserait l'espace associatif. On peut lire les différentes affirmations des écarts entre les bénévoles et les usager·e·s comme autant de rappels des rapports sociaux — de sexe, de race, de race — qui structurent l'espace social, y compris l'association. Cet usage stratégique, plus ou moins conscient, vient imposer une grille de lecture des rapports sociaux qui rompt avec l'idée d'une communauté caractérisée par une identification, ou une identité homosexuelle commune. En adoptant une grille de lecture qui intègre la perspective des rapports sociaux, et de surcroît de l'intersectionnalité, l'ennemi n'est plus si facilement identifiable ; ou plutôt, il devient polymorphe, et ne saurait être limité aux « forces sociales » homophobes. De fait, ce qu'il s'agit d'affirmer, c'est une autre géographie de la lutte de l'ARDHIS, comme non plus une lutte *pour* les droits des personnes LGBT migrantes, mais aussi une lutte *contre* les violences sexuelles, y compris celles commises en son sein. Le pari de la formation et de la pédagogie peut alors être vu comme une contrainte à laquelle l'association essaie de répondre : il est nécessaire de poser un cadre interprétatif commun, à défaut de pouvoir nommer un ennemi clair contre lequel se mobiliser. La raison est simple : l'ennemi, dans cette situation particulière qu'est l'ARDHIS, semble être l'ARDHIS même, ou plutôt le modèle de travail qui a été mis en place pendant de longues années et qui a fait le succès de la mobilisation. C'est pour cela que l'enjeu semble être alors de fédérer dans une nouvelle identité collective, à travers un recadrage de la lutte et un processus d'identification collective nouvelle à un autre modèle de travail. C'est pour cela aussi que ce processus ne s'appuie pas sur les identités sexuelles — il ne s'agit pas, ou plus, de dire « le problème, ce sont les gays » — mais sur les identités professionnelles, en affirmant que le problème tient au fait que la manière de travailler se prête à des comportements répréhensibles. Le pari de la formation a alors été celui de suggérer la nécessité du passage progressif de la figure du bénévole comme seul responsable d'un ensemble de personnes, à une personne insérée dans

un contexte collectif de travail vis-à-vis duquel il prend des engagements particuliers qui dépassent le seul respect de la procédure de la demande d'asile.

3.4. Les limites de la mobilisation

Dans les deux cas que nous avons vus, les accusés, Jean-Marc et Cyril, sont volontairement partis de l'association. Or, entre les deux, les pratiques ont évolué, notamment du fait de la gestion de personnes désormais suivies par deux personnes. En effet, dans le cas de Jean-Marc, il aurait été inconcevable en termes de charge de travail que tous les dossiers en cours soient repris par l'équipe bénévole. Ainsi, Jean-Marc a continué à suivre les demandeur·se·s d'aile « en file active », sous la supervision — dont le périmètre n'était pas clair — de Gilles. Autrement dit, cela n'a aucunement affecté sa possibilité d'accompagner des personnes dans leur demande d'asile, la seule sanction étant l'éloignement de l'association. Le cas de Cyril a été plus compliqué. Celui-ci avait en effet demandé un certain nombre de garanties au moment de son départ : pouvoir bénéficier sans discontinuité des différentes ressources mises à disposition par l'association (liste mail, bureaux, signatures sur documents, etc.) De fait, ce que Cyril demandait, était non seulement que son travail d'accompagnant puisse continuer, mais que cela soit le cas sans qu'il se soumette au collectif. Or, sa suspension initiale s'est vite transformée en une exclusion, et un refus successif d'adhésion à l'association, et pour la première fois il a aussi été décidé de prendre directement contact avec les personnes qu'il suivait, pour leur proposer d'être suivies par une autre personne en raison du départ de Cyril.

Les exclusions, ainsi que la dépossession de dossiers, ont un but très simple, mais impossible à atteindre : faire en sorte que les personnes accusées d'agression ne puissent plus être en contact avec des personnes en demande d'asile. Or, la réalité est tout autre :

Messages d'Hélène, mai 2023.

C'est quand même désespérant.

Comme une hydre à qui on coupe inlassablement les mêmes têtes.

J'arrête pas d'y penser.

En fait il n'y a aucune forme de don désintéressé possible c'est ça ? Il faut forcément une contrepartie que ce soit de la reconnaissance des personnes ou de ses pairs, une ligne sur un CV, du sexe, de l'argent.

Et sinon ce nouveau projet c'est vraiment le paroxysme de l'individualisme, l'accompagnement individuel, la relation individuelle, un système de récompense par individu, la rétribution individuelle.

L'abolition du collectif et du politique.

Je reçois cette salve de messages de la part d'Hélène début mai 2023 ; comme elle, j'étais sidérée : elle venait, nous venions, de découvrir qu'un groupe d'anciens membres de l'association (dont font partie Cyril et Jean-Marc) venait de fonder une nouvelle association — ou du moins un collectif — d'accompagnement à la demande d'asile. Ce collectif avait un site web, où étaient listés les principes de travail. Ceux-ci nous étaient bien connus, ils n'ont pourtant pas manqué de nous atterrer, comme les messages cités en témoignent :

Vous êtes une personne LGBT et vous avez quitté votre pays pour des raisons liées à votre orientation sexuelle ou votre identité de genre. Nous nous occupons exclusivement de personnes dans votre cas. Nous n'assistons pas les personnes se faisant passer pour des personnes LGBT ou ayant d'autres problématiques.

Nous sommes une association à taille humaine, constituée de réfugiés LGBT et de personnes expérimentées en demande d'asile LGBT. Uniquement pour personnes LGBT, nous assistons exclusivement les personnes LGBT dans leurs démarches de demande d'asile. Nos valeurs : respect réciproque, bienveillance, accueil, écoute, solidarité, empathie et fraternité.

Un élément en particulier nous tracasse avec Hélène, au-delà du fait que ces personnes puissent continuer à faire de l'accompagnement, il s'agit de la dimension exclusiviste annoncée de cette association. Comme les messages cités en témoignent, un sens d'échec du combat engagé depuis un certain nombre d'années afin de lutter contre cette « hydre à mille têtes » nous prend. Ce que la création de ce collectif vient rappeler est résumé dans le dernier message d'Hélène : le chemin que depuis quelques années l'association tente d'emprunter

afin de modifier ses manières de travailler, un des éléments centraux qui ont permis que ces violences se passent, pouvait être balayé d'un revers de main.

On peut analyser la mise en place de ce nouveau collectif ou association comme une suite des configurations des départs de Jean-Marc et Cyril. Certes, l'affront a dû jouer, mais ce que l'on voit notamment dans la lettre de Cyril, c'est la conscience que sa position est devenue minoritaire, et qu'il sera très probablement exclu de la plupart des cercles informels en raison des accusations : ses relations de sociabilité à l'intérieur de l'association sont à jamais transformées (Fillieule, 2020). Ainsi, refaire un collectif, c'est aussi refaire du collectif, ce qui est tout autant la cause que la conséquence du fait d'avoir investi un autre réseau de sociabilité, y compris entre personnes mises en minorité.

Or, recevoir ces messages alors que j'essaie de terminer cette thèse a eu un goût assez amer. Pendant quelques années, j'ai cru avec bon nombre d'autres bénévoles que nous avons œuvré afin de faire de l'ARDHIS un espace certes loin d'être parfait, mais qui pouvait servir de référence à d'autres associations afin de mettre la question des violences, y compris sexuelles, à l'agenda du travail bénévole. Si cette croyance demeure, c'est aussi qu'elle est alimentée par les quelques retours venant d'autres associations et espaces militants qui régulièrement saluent les initiatives, certes imparfaites, que l'association essaie de développer. Or, la création de ce nouveau collectif composé d'anciens membres (et à en croire le peu d'informations présentes sur le site, de personnes réfugiées) rappelle une fois de plus une des limites principales de toute cette mobilisation et tous les outils qui ont été déployés, qui ne peuvent pas grand-chose contre « [l']ensemble de manœuvres élaborées et complexes, de méthodes globales destinées à occulter les violences masculines et à perpétuer le *statu quo*, les privilèges et la domination des hommes » (Romito, 2006 : 79-80).

Comme dans le cas cité en début de chapitre de Christophe Girard, qui, après avoir déclaré que les accusations de Aniss Hmaid n'avaient comme but que de s'enrichir en publiant un livre, a lui-même publié un livre, ces bénévoles qui se sont tant inquiétés de leur réputation, et de la réputation de l'association ont fini par en fonder une autre, sans difficulté apparente. C'est aussi l'un des problèmes des milieux militants, et peut-être encore davantage de ceux qui interviennent auprès de publics migrants : ils ne sont le plus souvent pas régis par d'autre cadre légal que le pénal, qui s'est toujours révélé insuffisant dans le traitement des plaintes pour violences sexuelles, et dans la protection des victimes. Lorsque la totalité des usagers est étrangère, celle-ci est soumise à des politiques migratoires répressives et « vit sous la menace » (Le Courant, 2022) d'une arrestation entraînant une expulsion, intériorisant

ainsi des frontières qui ne sont pas seulement géographiques, mais aussi symboliques (Le Courant, 2012) : aller voir la police, quand on est sans-papiers, ou qu'on peut le (re)devenir dans quelques mois, ce serait se jeter dans la gueule du loup. Ainsi, Jean-Marc, Cyril, et tous les autres, savent pertinemment qu'il n'y a pas de punition possible aux agressions, du moins légales, qui pourrait les empêcher de fonder une autre association : c'est « open bar », se répète-t-on à l'association.

Conclusion du chapitre

Ce chapitre a abordé la manière dont les violences sexuelles qui se produisent au sein de l'espace associatif viennent questionner sa structure même. Leur appréhension par le collectif est rendue possible par un terreau militant qui a notamment été maintenu dans le temps à travers la création de frontières groupales, qui se recoupent avec des frontières morales. Lorsque des accusations sont portées explicitement envers des membres bénévoles, ces frontières sont réactivées afin de faire barrage à des tentatives de disqualification et silenciation de ces accusations, qui vont au contraire faire l'objet d'un traitement interne inédit. Celui-ci se fait notamment à partir d'une charte du bénévole, nouvel outil dont se dote l'association afin d'imposer une déontologie du travail bénévole auparavant absente, et qui facilite les mesures d'exclusion des personnes accusées.

Le traitement des violences sexuelles en interne est aussi révélateur de la manière dont la sexualité, et plus particulièrement l'identité sexuelle, ainsi que le statut des bénévoles, peuvent être utilisés comme des outils d'euphémisation de ces violences, qui finissent par les rendre visibles. Afin de non seulement les rendre visibles, mais de pouvoir lutter contre, il s'agit alors de montrer en quoi les hiérarchies — de race, de statut — créent un environnement propice à ce que ces violences adviennent, qu'il faut dès lors modifier. Si c'est précisément autour de cette disparité dans les ressources et les statuts que se joue la défense des hommes accusés, c'est aussi sur celle-ci qu'insistera la communication interne, à travers une grammaire des rapports sociaux qui vient mettre au mal la supposée dimension communautaire de l'espace associatif. C'est ce même espace associatif, et les principes de travail qui le structurent, qui seront finalement considérés comme potentiellement des « ennemis » en ce sens que la mobilisation contre les violences sexuelles en interne va se concentrer sur des recadrages de cet espace, à défaut de pouvoir s'attaquer directement aux hommes accusés.

CHAPITRE 7 : DEPASSER LA LOGIQUE DE GUICHET

Introduction

Dans les chapitres précédents, j'ai présenté des tensions qui traversent et structurent l'ARDHIS au cours des années où s'est déroulée mon enquête. En particulier, j'ai mis en avant la dimension genrée d'un conflit entre deux camps qui fendaient l'un une vision professionnelle du travail, et l'autre une approche plus politique. Cette opposition révélait à quel point le travail bénévole de l'ARDHIS est pris dans des enjeux de reconnaissance multiples venant de plusieurs « auditoires » (Abbott, 1988) : l'État et ses institutions (notamment l'OFPPRA), les usager·e·s et les bénévoles. Le cas de l'ARDHIS permet alors de renouer avec des débats concernant le professionnalisme et la professionnalisation, replaçant au centre de la discussion, prolongée dans ce chapitre, l'autonomie des travailleur·se·s bénévoles vis-à-vis des institutions de l'asile et les idéaux de travail auxquels ils se réfèrent. L'insistance sur les cadres collectifs de la mobilisation a permis de souligner leur élargissement, en montrant comment les bénévoles reproduisent des clivages classiques concernant le professionnalisme. Celui-ci était compris comme un acquis des travailleurs bénévoles (comme le revendiquait Ludovic dans son opposition entre l'ARDHIS et le BAAM), mais aussi comme une « exigence normative imposée aux professionnels » (Demazière, 2022) critiquée par le camp « politique » guidé par Claire. J'ai rendu compte des catégories et des cadres de l'action tels qu'ils émergent du terrain, soulignant qu'il s'agissait d'une tentative de les analyser lors de leur déploiement pour en saisir le sens, sans entrer dans des considérations sur l'effectivité de leur opposition. Puis, j'ai souligné la place qu'a prise la mobilisation contre les violences sexuelles, amenant l'association à repenser le travail d'accompagnement comme un espace traversé par des rapports de pouvoir qui ne sauraient être euphémisés par la dimension communautaire de l'association. C'est ce qui a permis de voir comment l'association engage un travail interne de refondation du collectif sur des bases déontologiques renouvelées.

Ce chapitre fait ressortir des clivages concernant les cadres de mobilisation et les pratiques de travail dans un contexte tant interne qu'externe à l'association, en montrant comment s'affirme progressivement un paradigme de travail et de lutte compris en interne comme « redistributif » : il cherche en effet à dépasser la logique de guichet du travail associatif et à pallier les inégalités qu'il produit. Sans s'inspirer ou renvoyer explicitement aux théories de la redistribution et à la lutte des classes (Fraser, 2013), l'association développe une action qui essaie de conjuguer à la défense des droits d'un public spécifique le développement de nouvelles pratiques de travail et le réinvestissement d'anciennes revendications politiques. Ceci entre dans le recadrage progressif de la cause de l'ARDHIS, impulsé par le processus de féminisation, qui s'agence à une démarche de professionnalisation de l'action. Cela peut paraître paradoxal. En effet, les processus de professionnalisation sont analysés, tant par la sociologie fonctionnaliste (Parsons, 1937) que par la sociologie interactionniste (Hughes, 1997), comme des dynamiques de fermeture : il s'agit de délimiter un métier, un champ d'action et de formation, afin de précisément (se) revendiquer (comme) une profession, tout en définissant et délimitant le public qui pourrait avoir accès à ses services. Cette nouvelle étape de la mobilisation se fait à travers l'investissement de plusieurs arènes, dans le but de sortir l'action de l'association d'un travail uniquement individuel pour aller vers un travail davantage collectif, permettant l'affirmation plus explicite, et revendiquée, d'une action qui est progressivement mise au service d'un public plus large, puisqu'elle n'est en théorie plus limitée aux seul·e·s demandeur·se·s d'asile OSIG. C'est dans cet opération d'élargissement qu'on retrouve la dimension intersectionnelle du recadrage de l'action.

Ce processus progressif de recadrage du travail bénévole n'implique pas un changement radical des répertoires d'action. Comme cela transparaisait déjà dans le discours porté par Ludovic et Mickaël, l'ARDHIS est prise depuis longtemps dans une quête de légitimité et de revendication d'un savoir spécifique, et de délimitation d'une « juridiction » au sens que lui donne Abbott, c'est-à-dire le lien entre une profession et sa sphère de travail (1988), ou plutôt avec des tâches ou des aires de tâches (Hénaut, 2011) ; et ce processus continue après leur départ. Le conflit analysé précédemment peut alors être relu comme une tentative de défense d'une juridiction et des valeurs qui la composent face à différentes concurrences, tant internes (Claire et sa « mouvance », et ensuite la mobilisation contre les violences sexuelles) qu'externes (le BAAM). Si l'on suit le modèle théorique d'Abbott, pareille concurrence n'est pas censée mettre fin à cette juridiction, bien qu'elle puisse la

mettre en péril : comme le rappelle le sociologue, « tous ces changements peuvent alors être à l'origine d'un nouveau savoir abstrait, donc professionnalisable [...] Les professions saisissent ces occasions pour renforcer leurs juridictions au moyen de transformations structurelles, en y ajoutant des [...] dispositifs de professionnalisation » (Abbott, 2003 : 31-32). Ce qu'Abbott souligne est que toute concurrence et tout conflit, s'ils peuvent être à l'origine d'effondrements de structures, peuvent aussi donner lieu à des renouvellements dans le processus de professionnalisation précédemment engagé.

C'est de ce processus qu'il sera question ici, en ciblant la période qui fait suite à 2018. Elle est caractérisée par la sortie de crise interne de l'association et par les débats dans le cadre de la loi Asile et Immigration, et semble s'accompagner d'une crainte de perte en légitimité et en expertise. Un nouveau CA est élu, plus nombreux que le précédent, ainsi qu'une co-présidence (et un co-secrétariat, et une co-trésorerie), dans le but explicite d'éviter qu'une seule personne puisse choisir l'orientation de l'association. Les premiers mois sont caractérisés par la nécessité de faire face au défi de maintenir l'efficacité du travail bénévole, des relations avec les institutions et avec les différents partenaires associatifs et institutionnels, ainsi que par la première mobilisation contre les violences sexuelles, amenant à l'adoption d'une charte qui définit quelques éléments d'une déontologie de l'accompagnement, comme nous l'avons vu. L'association va progressivement investir plusieurs terrains de lutte, en particulier dans ses propositions pour et sa mobilisation contre la Loi « Pour une immigration maîtrisée, un droit d'asile effectif », discutée entre février et juillet 2018, adoptée le 1^{er} août 2018 et promulguée le 10 septembre 2018. Plusieurs enjeux vont émailler la période qui suit : la nécessité de réformer le recrutement des bénévoles et la transmission du savoir interne ; la potentielle perte de vitesse des relations avec, en particulier, l'OFPRA, en raison de l'apparition de nouveaux acteurs au sein du champ associatif, et au départ annoncé de Pascal Brice ; la détérioration du droit d'asile et son impact à court et moyen terme sur les demandeur·se·s d'asile et sur le travail bénévole.

1. Nouveaux acteurs, anciens débats : utiliser les tensions externes pour affirmer des pratiques internes

À partir de 2018, les nouvelles instances insistent sur la nécessité de refaire de l'association un espace collectif d'engagement. Une des premières actions est de donner des signes de la continuité de l'action de l'ARDHIS. La nouvelle co-présidence s'empresse alors de publier un communiqué de presse, en avril 2018, adressé aux partenaires institutionnels et associatifs, mais aussi aux usager·e·s, afin de rendre public le « renouvellement » de présidence, mais surtout le renouveau d'engagement auprès des étrangers LGBT (voir Annexe n. 6). L'heure est à l'affirmation de nombreuses continuités (l'association avait déjà publié deux communiqués de presse dans le mois précédent concernant la loi Asile et Immigration de 2018), ainsi que des renouveaux (l'association appellera sous peu à se manifester contre la loi avec d'autres associations, notamment le BAAM) ; c'est aussi l'occasion de présenter l'ARDHIS non seulement comme une association de lutte pour la reconnaissance des droits des personnes étrangères LGBT, mais aussi comme productrice de savoirs, et comme composée par une double réalité qui ne saurait être effacée par la grande importance que prend le pôle asile. Les deux éléments sont importants : lors de l'AG de 2018, les membres du pôle couples avaient exprimé leur mécontentement face à leur exclusion de fait du rapport moral lu par le président, qui s'était limité aux activités du pôle asile et à une mise en garde quant à la prochaine loi Asile et Immigration. Que le pôle couple et l'enjeu des couples binationaux soient mis en avant dans ce communiqué, alors que la crise ne concernait que le pôle asile, peut être lu comme l'affirmation d'une volonté de rassemblement.

En même temps, l'actualité de la loi Asile et Immigration concentre la grande partie de l'action associative de cette période (en dehors de la continuité du travail d'accompagnement), et devient un terrain d'essai d'un potentiel renouveau des répertoires d'action et des discours tenus par l'association. Lors des débats sur la loi, un certain nombre d'amendements ont concerné la situation des demandeur·se·s d'asile OSIG, et il s'agit de la première fois que des mesures législatives portent directement sur ce public. Deux mesures vont être débattues par le parlement, une portée par la société civile, l'autre par l'exécutif même. Ces débats (voir Annexe n. 7) voient l'apparition de nouveaux acteurs dans le champ

de la demande d'asile OSIG, qui vont raviver des problématiques anciennes concernant la place des associations en tant qu'instances de médiation entre les requérant·e·s et les institutions de l'asile.

1.1. Les demandeur·se·s d'asile OSIG dans le débat politique : les associations comme instances de validation ?

Dans la loi qui est discutée à l'Assemblée nationale au printemps 2018, un certain nombre d'amendements concernent directement les demandeur·se·s d'asile OSIG, ce qui provoque une réaction, et parfois une prise de position publique de l'ARDHIS. Un de ces amendements, le CL908, porté par la rapporteure de la loi Élise Fajgeles, a été adopté, qui prévoit que les pays dans lesquelles les personnes homosexuelles sont victimes de « mauvais traitements » soient exclues de la liste de pays dit sûrs. Il sera question de cet amendement plus bas dans ce chapitre. D'autres amendements ont au contraire été rejetés : il s'agit des amendements n. 901, n. 287, n. 72, n. 50 et n. 802, portés par différents partis. Ces amendements, identiques au point d'être discutés en séance commune, ont tous la même origine, Le Refuge, la seule association LGBT reconnue d'utilité publique, qui s'occupe de la prise en charge et de l'hébergement de jeunes LGBT victimes d'homophobie familiale. Les textes sont à quelques mots près identiques : j'en reproduit des extraits de deux amendements, le n. 901 déposé par LFI, et le 802 par LR (je souligne dans les textes) :

Amendement 901 : Pour évaluer les demandes d'asile faisant état d'actes de persécution dans leur pays d'origine en raison de leur identité sexuelle, de leur orientation sexuelle, ou de leurs pratiques sexuelles, les associations de lutte contre les persécutions fondées sur le sexe ou l'orientation sexuelle visées à l'article L. 723-6 ou les associations de lutte contre les persécutions fondées sur le sexe ou l'orientation sexuelle et reconnues d'utilité publique, *sont consultées par l'office dans le cadre de l'instruction de la demande. Ces mêmes associations peuvent, une fois dûment informées par l'office sur cette demande d'asile, délivrer à la personne concernée, à sa demande, toute attestation sur les éléments recueillis auprès de lui.*

Amendement 802 : Pour évaluer les demandes d'asile formulées par des migrants affirmant être persécutés en raison de leur identité sexuelle de leur orientation sexuelle, ou de leurs pratiques sexuelles, les associations reconnues d'utilité publique dans le

domaine de la protection des personnes lesbiennes, gays, bisexuelles et transgenres *sont systématiquement consultées et habilitées à délivrer des attestations à faire valoir par les demandeurs d'asile* devant l'Office français de protection des réfugiés et apatrides et devant la Cour nationale du droit d'asile.⁸⁴

Le principe des amendements est simple : les délais de traitement des demandes d'asile sont trop longs, et afin d'aider l'OFPRA à statuer, l'Office pourrait faire appel à des associations spécialisées afin qu'elles délivrent des attestations en appui aux demandes. La seule chose qui diffère entre les deux textes est le caractère obligatoire et systématique de ces demandes : LFI propose la possibilité de faire appel aux associations, qui peuvent éventuellement fournir des attestations, LR propose qu'elles soient systématiquement consultées. Le débat sur ces amendements ne compte que très peu d'interventions. C'est le député LREM Raphaël Gérard qui souligne dans son intervention que ces attestations reviendraient à être des attestations d'homosexualité (expression qui sera employée par la députée Danièle Obono dans sa réponse) :

Raphaël Gérard : De quoi parlons-nous, en effet ? Comme l'a dit la rapporteure, il s'agit de conférer la capacité de délivrer des certificats destinés aux demandeurs d'asile, pour éclairer le point de vue de l'OFPRA, à une association reconnue d'utilité publique — à ma connaissance, il n'y en a qu'une dans ce domaine, Le Refuge, qui fait par ailleurs un très bon travail, mais dont cela ne me semble pas être la vocation première. Mais des certificats de quoi ? J'aimerais le comprendre — j'ai peur, à vrai dire, de le comprendre. Si le Gouvernement avait inscrit en creux dans la loi la même obligation, en demandant de fournir des certificats d'homosexualité, vous seriez les premiers — et je serais à vos côtés — à vous ériger contre une telle décision. Je comprends bien votre intention, mais je ne sais pas combien d'entre vous ont pris la peine d'aller visiter les services de l'OFPRA, et notamment de rencontrer les membres du groupe qui s'occupe des droits des LGBT : celui-ci effectue un travail remarquable de finesse et de justesse pour éclairer le mieux possible la décision des officiers de protection. Je ne crois pas que l'intérêt des demandeurs d'asile LGBT — que je suis, je le répète, le premier à défendre — passe par la délivrance de certificats par une association, fût-elle reconnue d'utilité publique.

84 Pour consulter le dossier législatif complet des amendements, je renvoie au site de l'Assemblée nationale <https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/15/amendements/0857/AN/901> (Consulté le 17/04/2023). Le débat complet sur ces amendements est placé en annexe n. 7.

Le Refuge met en avant et semble pleinement assumer (voire revendiquer) le rôle prépondérant des associations (et de la leur en particulier) dans l'octroi du statut de réfugié, et de fait de la reconnaissance des requérant·e·s comme homosexuel·le·s⁸⁵. Dans cette configuration, pour qu'il y ait reconnaissance de la part de l'institution, il devient possiblement central qu'il y ait validation associative en amont, laissant ouverte la question du choix des candidats au soutien, des critères de ce choix, et des inégalités que cette démarche peut entraîner.

Le Refuge a proposé cet amendement à différentes formations politiques, de la droite comme de la gauche, sans aucune consultation des autres associations. À cette date, les députés qui le portent ne les ont pas non plus consultées. C'est donc avec surprise et désapprobation que, à l'ARDHIS, cet amendement fut accueilli, et l'association s'est empressée de contacter les député·e·s ayant porté les amendements pour intégrer la conversation et partager son point de vue (seule Danièle Obono et le groupe LFI répondra à l'appel, ainsi que Raphaël Gérard). Les hypothèses qui sont faites du moins à l'ARDHIS quant à l'origine de ces amendements sont diverses⁸⁶, elles vont de la justification par inexpérience et méconnaissance du dispositif de l'asile, à une volonté plus sournoise de se faire une place prépondérante dans celui-ci : je précise à nouveau que Le Refuge est la seule association LGBT reconnue « d'utilité publique », et que donc l'OFPPRA aurait dû faire appel uniquement à cette association, qui aurait donc eu un monopole dans ce système de travail.

Si les questions qu'elle soulève sont importantes, force est de constater qu'en interne à l'ARDHIS cette mesure n'a pas rencontré d'adhésion : dans les discussions diverses auxquelles j'ai pu participer et assister la réaction générale allait de l'incompréhension, à la dérision, et à l'opposition ferme. L'opposition tient à ce que l'amendement officialise un traitement inégalitaire fondé sur l'institutionnalisation de la logique de guichet, qui prévoit un rôle de validation des associations sur les récits, et finalement sur les subjectivités, des

85 Cela s'accompagnera dans les mois et années à venir de nombreux petit coups de communication, l'ancien président Nicolas Noguier publiant régulièrement sur ses réseaux sociaux personnels et professionnels (les deux ne sont pas distingués) des photos de lui avec des requérants dans le RER en direction de Fontenay-sous-Bois, siège de l'OFPPRA. Je ne reproduis pas ici ces photos, malgré certaines d'entre elles soient publiques, pour des raisons de confidentialité des personnes qu'y figurent.

86 J'ai contacté à plusieurs reprises Le Refuge (service presse, contacts particuliers, etc.) afin d'obtenir un entretien qui aurait porté sur leur action en faveur des demandeur·se·s d'asile LGBT, mais je n'ai jamais eu de réponse de leur part. Je ne peux pas exclure que le fait que mon nom apparaisse facilement sur internet comme associé à l'ARDHIS ait pu jouer.

demandeur·se·s d'asile. Ceci véhicule une continuité et un élargissement de délégation de l'État à la société civile en termes de contrôle migratoire (Cuttitta, 2015 ; Pillant, Tassin, 2015 ; Trucco, 2021). Ces amendements sont finalement tous rejetés, essentiellement pour une question juridique qui tient à l'indépendance de l'OFPRA : l'octroi du statut de réfugié ne saurait être *juridiquement* soumis à l'intervention extérieure, qu'elle soit politique ou issue de la société civile. Je souligne la dimension juridique car, dans la pratique, comme nombre de travaux le montrent depuis longtemps, tant académiques (Fassin, Rechtman, 2007 ; D'Halluin, 2012) qu'institutionnels (Défenseur des droits, 2020), et comme j'y insiste aussi dans ce travail, la place des associations dans l'économie de la preuve (qu'il s'agisse de demandes OSIG ou pas) est très importante et bien connue. Quelques mois avant, en janvier 2018, celui qui était alors Directeur général de l'OFPRA, Pascal Brice, qui se disait très attaché à la séparation de l'Office d'avec l'exécutif et à l'indépendance de l'institution qu'il dirigeait, remerciait « ces associations qui nous aident à comprendre les personnes qui relèvent du droit d'asile »⁸⁷ (et dont, peut-on ajouter, celles qui n'en relèvent pas), tout en rappelant, comme à son habitude, que chaque instance agit « dans son rôle », l'OFPRA ayant à statuer, les associations à soutenir. C'est bien parce que c'est là un objet de tension constante entre et au sein des différentes organisations que ces amendements sont intéressants, en ceci qu'ils rendent explicite et proposent de rendre officielle une règle qui ne l'est pas, mettant de fait à nu une partie du fonctionnement des institutions de l'asile.

Ces amendements, voulant faire des « preuves » là où il n'y aurait que des éléments d'« éclairage » (Défenseur des Droits, 2020 : 81), marquent l'entrée du Refuge dans le champ de l'activisme en faveur des demandeur·se·s d'asile LGBT que l'association va occuper durablement, et de manière inédite — ce au moins jusqu'aux scandales qui vont traverser la structure quelques années plus tard. Leur entrée s'est faite tant « par le haut », en tentant de s'imposer comme un interlocuteur légitime auprès des pouvoirs publics, que « par le bas », en mettant en avant la place que prennent les hébergements de jeunes migrant·es dans leur parc d'hébergement (voir encart suivant). Cette entrée marque une potentielle nouvelle polarisation au sein du champ autour de la question de la reconnaissance des demandeur·se·s d'asile.

87 France Inter, 10 janvier 2018 : <https://www.radiofrance.fr/franceinter/podcasts/l-invite-de-8h20-le-grand-entretien/pascal-brice-il-faut-tres-vite-un-OFPRA-europeen-et-independant-9680164> (Consulté le 18/04/2023)

Encart 6: Le Refuge, acteur expert ?

Le Refuge cherche à asseoir sa légitimité sur les questions de migration et asile à travers des opérations de communication entre 2018 et 2020. Parmi celles-ci, de nombreuses photos publiées par l'ancien président Nicolas Noguier sur le réseau Twitter, où l'on pouvait voir celui-ci en route pour l'OFPRA accompagné de jeunes demandeurs d'asile. Un autre moyen de tenter de faire de leur association un acteur incontournable, est via la mise en avant de chiffres concernant l'hébergement de jeunes, qui apparaissent notamment dans l'extrait de la lettre aux députés cité ci-dessous, envoyée le 26 mars 2018. Pour le Refuge aussi, l'usage des chiffres est gage de sérieux ; or, on ne peut que souligner le décalage criant entre ces chiffres, et ceux, par exemple, de l'accompagnement de l'ARDHIS :

« Lettre aux députés, mars 2018

Notre association dispose de 18 délégations départementales et 94 places d'hébergement. Pour votre information, voici quelques données et faits recueillis par notre association sur le seul centre d'accueil de Marseille afin de vous informer sur la situation qui nous préoccupe aujourd'hui :

Durant l'année 2017 nous avons été sollicités par environ 20 jeunes en demande d'asile ou situation irrégulière. Les jeunes viennent d'Afrique (Sénégal, Bénin, Nigéria, Sierra Leone, Tunisie, Algérie, Maroc...), mais aussi d'Arménie, Kosovo, Russie... Notre centre a hébergé sept jeunes et accompagné dix autres dans leurs procédures de demande d'asile. Parmi eux, seulement deux ont obtenu leur statut de réfugié, deux autres un visa « à visée humanitaire » et un a obtenu sa naturalisation. En revanche, sept sont en attente de l'examen de leur demande d'asile par l'OFPRA, un d'un visa pour soin et quatre ont été placés en procédure Dublin. »

1.2. La défense d'une spécificité OSIG et son dépassement progressif

L'entrée par l'enjeu des attestations, qui comme déjà rappelé est loin d'être nouveau ou spécifique aux demandes d'asile OSIG, a comme conséquence principale au sein du champ des associations travaillant avec des demandeur·se·s d'asile OSIG de disqualifier Le Refuge en tant qu'acteur compétent sur la question. Pendant que Le Refuge mène sa mobilisation sur

les attestations, l'ARDHIS de son côté — s'alliant momentanément avec le BAAM — insiste au même moment sur d'autres enjeux, notamment concernant la temporalité de la demande d'asile : l'accélération des demandes d'asile, le raccourcissement des délais de dépôt de la demande, et l'allongement de la durée de rétention. Le discours porté par l'ARDHIS insiste sur l'importance pour les requérant·e·s d'un temps nécessaire à la construction d'une parole intime, propre à chaque personne, temps que ces nouvelles mesures viendraient raccourcir un peu plus. Ceci apparaît explicitement dans les amendements qui sont proposés à la majorité en amont des discussions. Parmi les propositions principales de l'ARDHIS (qui ne seront pas retenues pour examen et vote) il y a la suppression de l'alinéa qui prévoit le raccourcissement du délai d'introduction de la demande d'asile au-delà duquel les requérant·e·s sont placés en procédure accélérée de 120 à 90 jours, présent dans l'article 5 de la loi, dont voici l'argumentaire :

Les personnes susceptibles d'être protégées du fait des percussions ou des craintes de percussions LGBT-phobes qu'elles ont subi n'ont pas toujours connaissance de ce motif de protection à leur arrivée en France. Il leur faut souvent un délai et, notamment, le temps d'être en contact avec des associations pour découvrir ce motif de protection. Toute réduction des délais permettant le dépôt d'une demande de protection en lien avec les persécutions LGBT-phobes met donc en danger des personnes ignorantes de leurs droits.

Se basant sur la conception, bien présente dans les institutions de l'asile (Probst, 2012 ; Kobelisky, 2012), selon laquelle les demandes d'asile OSIG diffèrent des autres car, faute de preuves matérielles, elles ne peuvent s'appuyer que sur la parole de requérant·e·s, cette proposition essaie de mettre en avant une potentielle discrimination particulière des personnes LGBT : celles-ci ne seraient souvent pas au courant de cette demande, et auraient besoin d'un support associatif. Tout en présentant une conception différente de celle du Refuge, il y a l'idée des associations comme instance de découverte de la demande et de la possibilité de l'engager.

Une troisième mesure, celle-ci adoptée, concerne les demandeur·se·s d'asile OSIG. Adopté le 4 avril 2018, l'amendement CL908 est du moins en apparence la marque d'une considération particulière des requérant·e·s OSIG par l'exécutif, étant porté par la rapporteure de loi et députée de la majorité Élise Fajgeles et par un deuxième député de la majorité, Matthieu Orphelin. Voici le résumé :

Cet amendement a pour objet de compléter la définition des pays d'origine sûrs prévue par l'article L. 722-1 du CESEDA afin d'exclure expressément de cette liste les pays où l'homosexualité peut encore faire l'objet de mauvais traitements ou de sanctions pénales.⁸⁸

Salué par LREM et par certains représentants associatifs, il est accueilli avec vigilance et non sans critique par l'ARDHIS et par d'autres associations, dont le BAAM. Un article du journaliste Florian Bardou paru dans Libération le 6 avril 2018 résume bien les différentes positions⁸⁹ :

« “Pays d'origine sûrs” : un amendement pour exclure les États homophobes »

« C'est une avancée, se félicite à ce sujet le député LREM Matthieu Orphelin. Comment parler de "pays sûrs" pour ceux qui criminalisent les LGBT ? Aujourd'hui, il y a des demandeurs d'asile qui viennent dans notre pays en raison de persécutions à cause de leur orientation sexuelle, il était indispensable de changer cette définition de pays sûr et de redire qu'il n'y a qu'une poignée de pays dans le monde où les LGBT sont respectés. » « Ce qui est intéressant, c'est que cet amendement s'il prospère permet d'amener à réduire considérablement la liste des "pays d'origine sûrs", souligne de son côté le directeur général de l'ONG France Terre d'asile, Pierre Henry. Par extension, il est probable que d'autres pays qui n'ont pas de législation réprimant l'homosexualité, mais où il y a des persécutions puissent être concernés. »

[...]

Cosmétique ? C'est en tout cas l'analyse des associations d'aide aux réfugiés et migrants comme l'association pour la reconnaissance des droits des personnes homosexuelles et transsexuelles à l'immigration et au séjour (ARDHIS) dont la coprésidente [...] jointe par Libération, rappelle l'opposition en bloc de son organisation à cette distinction entre pays.

Pour la Cimade, une organisation de soutien aux étrangers : « C'est très bien de retirer des pays de la liste par voie législative, c'est une bonne chose pour les personnes homosexuelles originaires de ces

⁸⁸ Le dossier législatif de l'amendement est consultable sur le site de l'Assemblée nationale : <https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/15/amendements/0714/CIOLLOIS/CL908> (Consulté le 22 avril 2023)

⁸⁹ Florian Bardou, « “Pays d'origine sûrs” : un amendement pour exclure les États homophobes » : https://www.liberation.fr/france/2018/04/06/pays-d-origine-surs-un-amendement-pour-exclure-les-etats-homophobes_1641282/ (Consulté le 20/06/2023).

pays, mais les autres, bien que n'ayant pas de lois ne réprimant pas l'homosexualité, ne sont pas forcément plus sûrs pour les personnes en raison de l'homophobie rampante. Ce n'est par ailleurs en aucun cas un rééquilibrage du texte. Nous on réclame la suppression de cette liste tout court car lorsque vous êtes en procédure accélérée, vous avez moins de droits et les recours des demandeurs d'asile devant la CNDA sont examinés par un juge unique et pas un collège de magistrats.»

Un constat critique partagé par la présidente du bureau d'accueil et d'accompagnement des migrants (Baam), Héloïse. « Il y a plein d'États où l'homosexualité n'est pas pénalisée, mais où il y a des persécutions homophobes comme la pratique de "thérapies" de conversion ou les viols correctifs pour les lesbiennes, rappelle-t-elle. On réduit donc le champ des possibles en conservant cette liste qui ne protège par ailleurs ni les femmes victimes de violences ou les combattants de la liberté dans ces "pays sûrs". Enfin, pour les demandeurs d'asile LGBT affrontent surtout des problèmes spécifiques, notamment lorsqu'ils doivent prouver leur orientation sexuelle ou qu'ils ont été victimes de persécutions devant l'OFPRA ».

En réponse à cet amendement l'ARDHIS non seulement adopte un discours ne se focalisant pas uniquement sur la spécificité des requérant·e·s OSIG, mais elle rappelle son opposition déjà ancienne concernant la liste des pays dits sûrs, et commence à mettre en avant un registre discursif particulier. Ces enjeux apparaissent clairement résumés dans le Communiqué de presse que l'association publie à la suite de la manifestation organisée par le Baam le [...] avril 2018 contre la loi Asile et Immigration, et qui reprend les déclarations faites par la co-présidence lors de celle-ci (je souligne dans le texte).

Encart 7: Communiqué de presse — 16 avril 2018

L'ARDHIS a participé à la manifestation contre le projet de loi asile et immigration

Dimanche 15 avril, un important contingent de militant·e·s de l'ARDHIS et de demandeur·se·s d'asile a participé à la manifestation entre l'Assemblée nationale et le Sénat, à l'appel du Baam et de nombreuses autres organisations.

Lors de sa prise de parole [la] co-présidente de l'ARDHIS, a rappelé l'opposition au projet de loi asile et immigration du ministre de l'Intérieur, Gérard Collomb, qui doit être discuté au Parlement à partir du lundi 16 avril.

Ce projet présente de grands dangers pour les migrant·e·s et pour les demandeur·se·s d'asile. [La co-présidente] a notamment expliqué que l'article 5 du projet de loi, qui fait passer de 120 à 90 jours le délai pour présenter une demande met particulièrement en danger les personnes LGBTI. Il leur faut en effet du temps pour verbaliser leur orientation sexuelle et leur identité de genre.

L'ARDHIS réclame aussi la suppression de la liste des pays sûrs pour tous les demandeurs et toutes les demandeuses d'asile. À ce propos, la tentative du gouvernement de diviser les associations ne passe pas. Le gouvernement a en effet annoncé que cette liste ne s'appliquerait pas pour les demandeur·se·s LGBT. L'ARDHIS rappelle son opposition à l'idée même de « pays d'origine sûr » en matière d'asile et son attachement au principe d'examen individuel et égalitaire de toutes les demandes d'asile.

Chacun et chacune doit pouvoir demander la protection de la France dans les mêmes conditions, sans préjugé du bien-fondé de sa demande. Le droit à l'asile ne se fonde pas uniquement sur les persécutions commises par un État, mais aussi sur le fait qu'un État n'assure pas la sécurité des personnes persécutées sur son sol, quel·les que soient les auteur·es des persécutions. En matière de droits humains, et tout particulièrement des droits humains des personnes LGBTQI, *il n'existe pas de pays sûrs.*

[...]

Il s'agit pour les associations d'affirmer qu'il n'existe pas de pays sûrs pour les personnes LGBTI, tout en s'opposant au principe même de la liste : mettre en avant les

mauvais traitements réservés aux personnes LGBT devient, on le verra, un outil pour s'opposer à cette liste dans son principe. Ce qui commence à émerger, et qui se concrétisera dans les années à venir, c'est la mobilisation stratégique de la spécificité afin de mener une action, dans ce cas juridique, qui puisse en retour bénéficier au plus grand nombre, en jouant sur plusieurs échelles, mobilisant le spécifique (le cadre OSIG) pour aller vers le général (la liste des « pays sûrs » ne concerne pas que des personnes LGBT). Les mobilisations autour de la loi Asile et Immigration de 2018, les alliances et les oppositions politiques entre associations, ont ainsi été l'occasion pour l'ARDHIS de commencer à mettre à jour son propre cadre d'action concernant le travail d'accompagnement, non seulement, comme nous l'avons vu dans les chapitres précédents, à partir d'une problématisation de la relationnalité, mais aussi en lien avec le rôle des bénévoles dans l'économie de la demande d'asile.

1.3. De la validation au soutien ?

Les échos des tentatives d'imposition d'un cadre d'action particulier de la part du Refuge sont divers au sein de l'ARDHIS. Rapidement, tout le monde s'exprime en désaccord avec ces amendements et le principe qui les sous-tend. En même temps, des tentatives pour engager des réflexions sur l'action de l'association, et en particulier sur la délivrance d'attestations aux personnes suivies, sont entamées, amenant le corps bénévole à prendre en charge collectivement un enjeu qui jusque-là était la responsabilité d'une seule personne.

A la rentrée 2018, le nouveau CA se met d'accord pour organiser une réunion réservée aux bénévoles du pôle asile où serait discutée cette question, afin de potentiellement proposer une nouvelle politique en termes d'octroi de cette ressource. Cette réunion, rassemblant une quinzaine de personnes, fut assez longue et éprouvante, notamment en raison du caractère répétitif des échanges, ainsi que des écarts en termes d'engagement et de connaissance du système de l'asile entre les bénévoles⁹⁰. Le lendemain je note :

[Réunion de bénévoles] Échanges pas très intéressants. Les positions exprimées étaient connues d'avance : volonté de délivrer des attestations à tout le monde ; demander qu'il y ait une sélection au cas par cas ; et quelqu'un qui a pointé les rapports de pouvoir

⁹⁰ Le recrutement avait depuis peu repris, et la réunion avait été ouverte à tou-tes les bénévoles, non seulement à celles et ceux avec plus d'expérience.

impliqués dans la démarche. Rien de concret n'en est sorti, en fait je crois que c'était surtout intéressant pour mettre des choses à plat et continuer de toute façon à faire ce qu'on fait, comme tout depuis quelques mois. Au moins, on s'est dit les choses, et on verra par la suite si on arrive à faire autrement.

Intéressant aussi pour les nouveaux. Mathieu⁹¹ a longuement insisté sur les rapports de pouvoir, sur le fait qu'on exerce un pouvoir, etc. ça nous [je fais référence aux personnes plus expérimentées] a fait sourire autant que ça nous a ennuyé, parce que c'est évident et que c'est « assumé », mais en fait pour les nouveaux ça ne l'est pas nécessairement.

Rappels au moins 3-4 fois : ça ne fait pas tout, mais ça aide ; on nous demande d'en faire, mais rappeler que ce n'est pas le graal ; pas dire « on est convaincus de l'homosexualité », mais qu'on « soutient la demande de la personne ». (Note de terrain, octobre 2018)

Si à ce moment j'ai l'impression que cette réunion était au mieux amusante et au pire ennuyeuse, c'est probablement aussi en raison du fait que la question des rapports de pouvoir entre bénévoles et usager·e·s anime déjà mon travail, et que le constat d'une inégalité de positions amenant souvent à un traitement inégalitaire est fait depuis longtemps. À cela s'ajoute le fait que cette réunion n'a pas débouché sur des propositions concrètes, et en tant que bénévole experte et administratrice de l'association, c'est frustrant. Je suis bien dans plusieurs rôles à la fois : la recherche, le bénévolat, et la gestion du bénévolat. Ce n'est qu'après-coup que j'aperçois que ce type de réunion ouverte, où les politiques de l'association sont discutées ne va pas nécessairement de soi, et qu'une de ses fonctions principales a été de transmettre la complexité de la position des bénévoles, et la dimension évolutive de cette pratique particulière qu'est la délivrance d'attestations. Non seulement la différence avec la mesure proposée par Le Refuge est nette, elle l'est aussi d'avec les pratiques précédentes de l'association. Cette réunion est par la suite entrée dans les annales de l'association : chez les bénévoles expérimentés, pendant plusieurs années, on s'y réfère dans un registre moqueur, car, comme le répétait volontiers Stéphane : « on y a refait l'histoire pour rien, et on nous demande de la refaire encore et encore ! » (Note de terrain, avril 2021). En effet, si la dimension répétitive des discussions de cadrage de l'action associative en fait surtout des moments de transmission des normes implicites du travail

⁹¹ Mathieu quitte l'association peu après en raison de comportements et prises de positions sur des sujets qui dépassaient son champ de compétence, en particulier le fait d'exprimer des avis sur la réussite potentielle d'une demande d'asile auprès des demandeur·se·s d'asile eux-mêmes, sans pincettes et de manière plutôt brutale, et n'avait pas su accueillir les critiques qui lui avaient été faites.

bénévole, c'est aussi que ceux-ci deviennent progressivement plus nécessaires avec le renouvellement et l'élargissement de l'équipe.

L'enjeu des attestations délivrées aux usager·e·s soulève une question plus large, concernant les inégalités dont le travail associatif est potentiellement porteur, et qui préoccupe bon nombre de bénévoles. C'est une tension première qui structure l'action de l'ARDHIS, qui interroge sur la nature même de sa mobilisation et qui a provoqué différents efforts afin de la résoudre, efforts tant individuels que collectifs, et investissant diverses arènes d'action. Cette prochaine section revient précisément sur les débats autour du rôle de l'association, et les interrogations sur la structuration du travail associatif.

2. Accompagner plus ou accompagner mieux ?

L'accompagnement entre néo-managérialisme et resserrement du champ d'action

Le rôle de l'association ne fait pas seulement débat en relation avec le contexte politique et législatif, mais aussi en raison de l'émergence interne d'un débat sur l'évaluation du travail des bénévoles, et des objectifs et outils utiles à cette évaluation, toujours à l'aune d'une recherche de professionnalisation. La prise en compte de ces débats permet de montrer comment l'association fait face à une tension entre la volonté de « faire plus » (en nombre d'accompagnements) et un besoin « d'en faire moins » (en quantité de tâches à accomplir). Le refus d'un politique de gestion par le chiffre et la progressive salarisation de l'association constituent ainsi une autre facette du recadrage de l'action associative : il s'agit de réaffirmer la dimension bénévole du travail associatif, tout en continuant à le professionnaliser.

2.1. Un nouvel usage des chiffres pour évaluer les prestations des bénévoles

La démarche de professionnalisation continue dans laquelle est prise l'association ne se fait pas sans ambiguïté quant aux ressorts de celle-ci. Après le départ de membres occupant des positions-clés, d'autres prennent leur place et endossent des responsabilités diverses, comme nous avons déjà commencé le voir. Parmi eux, Cyril, qui prend en charge, à la suite

du départ de Jean-Marc, l'organisation de l'accueil mensuel des demandeur·se·s d'asile, qu'il assurera jusqu'à son propre départ. Si 2018 est une « année-record » pour l'accompagnement au sein du pôle asile de l'ARDHIS, les départs de plusieurs personnes laissent craindre une potentielle baisse des chiffres de suivi à l'avenir (voir à ce titre l'annexe n. 6). Dès sa prise de fonction, Cyril commence à développer un discours très ancré sur l'efficacité de l'accueil, et sur la performance des bénévoles, allant progressivement axer sa pratique sur une véritable injonction à la productivité ; si cette injonction touche le travail social dans son ensemble (Lafore, 2020), elle vient ici relancer des tensions quant au système bénévole de l'association.

[Réunion de rentrée du bureau asile] Cyril nous donne les chiffres de l'année en cours⁹² (il a fait des prévisions pour l'année). On savait déjà que ça avait baissé, sans savoir trop de combien. Il a préparé une liste avec les noms de chaque bénévole et le nombre d'accompagnements assurés. Il affirme que beaucoup de bénévoles n'assurent pas le « standard minimum », qui est pour lui de suivre à minima un demandeur d'asile par mois par bénévole. Je demande combien de suivis j'ai fait depuis janvier, en affirmant que j'ai l'impression d'avoir « raté mon année à cause de ma transition » (je me sens réellement coupable de ne pas pu avoir pu en faire plus). C'est 17 suivis, puis il ajoute, « ça va Sara, c'est quand même 17 fois plus que Zoé qui est quand même au CA, ou Arthur, ou... ! » et il fait un geste comme à indiquer une liste très longue de personnes, qui n'en ont fait donc qu'un seul, ou en tout cas trop peu à son avis. L'année d'avant, j'en avais assuré à peu près une cinquantaine. Ensuite, il souligne que Stéphane et lui-même ont déjà dépassé les 80 suivis. Chacun demande son chiffre, mais autour de la table « ça va », c'est à pas à nous qu'il s'en prend [et qu'il faudrait s'en prendre ?], ce sont surtout plein de nouveaux, et de nouvelles, qui sont « en dessous » des attentes. (Note de terrain, septembre 2019)

Je note ceci en rentrant chez moi ce jour-là, sans remarquer qu'il s'agit là d'un fait inédit : c'est la première fois en plusieurs années que des chiffres précis sont produits, communiqués et discutés en réunion quant aux suivis assurés par les bénévoles. Cela se fait, à ce moment-là, dans une ambiance plutôt décontractée, sans que cela évacue complètement la dimension évaluative. Ce n'est que la première occurrence d'une pratique que Cyril va essayer de généraliser de plusieurs manières, parfois subtiles, parfois moins. Peu de temps après, il va demander explicitement aux bénévoles de prendre au moins un suivi par mois, essayant de

⁹² Il refusera de me les envoyer par la suite pour que je puisse les reproduire.

faire devenir ce qui était pour lui une règle implicite, une règle explicite, toujours par crainte que l'association ne réussisse à maintenir son rythme et son volume de travail. Se rapprochant d'une pratique de « gouvernement par le chiffre » de l'action bénévole, et prônant une « mise en place d'une gestion par les résultats fondés sur la réalisation d'objectifs, la mesure et l'évaluation des performances et de nouvelles formes de contrôle dans le cadre de programmes de contractualisation » (Bezes, Demazière, 2011, p. 295), ces tentatives contribuent à une vision du bénévolat comme une obligation et de l'accompagnement comme une contrainte, et les sollicitations à « faire du suivi » comme des mises en concurrence entre bénévoles : autrement dit, il cherche d'une manière nouvelle à perpétuer un éthos et une pratique de travail qui avaient déjà été remises en cause. L'enjeu de la potentielle nouvelle contractualisation est ici central : ne s'agirait-il de demander aux bénévoles de signer un contrat, aussi symbolique soit-il, pour le bien de l'association (et, certes, de ses usagers) ?

Ces tentatives n'ont pas eu le succès espéré, notamment en raison des résistances et protestations ouvertes d'une partie des membres, et en particulier des plus jeunes :

[Communication numérique] Échanges un peu énervés sur les groupes (bureau et général, et par mail). Audrey s'insurge contre Cyril et sa demande. Elle dit qu'elle est bénévole, et que pour cela elle n'a pas de comptes à rendre à personne quant à son engagement. « Je n'ai pas envie de me sentir comme au travail. » Loïc F. quant à lui s'en prend directement à Cyril et à sa position, en profitant pour revenir sur des critiques qu'il avait pu recevoir de sa part quant à des lenteurs administratives (Loïc F. avait été trésorier). « La journée je travaille, et le soir parfois je fais autre chose que des trucs ARDHIS. Tout le monde n'est pas retraité ou rentier ici Cyril ! ». (Notes de terrain, décembre 2019)

Sans pour autant défendre l'approche de Cyril, Stéphane revient quelque temps après sur cette séquence lors d'un échange entre nous deux.

[Discussion avec un bénévole] « Moi je veux bien que la manière de faire soit déplacée, moi-même je le fais pas et je le ferais pas comme ça, mais en même temps je comprends que c'est hyper chiant pour Cyril de derrière devoir dire et redire aux gens qu'ils n'auront pas de suivi. Enfin ce n'est quand même pas rien, et c'est lui qui se prend ça en face, pas les autres qui le critiquent. » (Note de terrain, juin 2020)

Il renchérit quelques temps après lors d'une réunion :

[Discussion avec un bénévole] « C'est facile quand on est dans le confort de ses quelques suivis par mois, qu'on a son petit entourage, mais quand on se tape 20, 30 rendez-vous d'affilée pour dire à des gens qu'en fait on va pas pouvoir les aider, c'est "violent" aussi. » (Il marque les guillemets avec un geste des mains. Note de terrain, septembre 2020)

Ce que conteste Stéphane, ce sont des positionnements de principe (il ne faudrait pas imposer du travail) de la part de personnes qui ne sont pas très engagées en termes d'accompagnement, ni face à face avec les demandeur·se·s d'asile pour assumer la part de « sale boulot » consistant à devoir annoncer de manière répétée des refus de prise en charge, toujours endossée par des membres très engagés (Mickaël et Olivier, Cyril, ensuite Claire, moi, etc.). C'est toujours dans ces oppositions qu'est prise cette démarche impulsée par Cyril, qui trouve certes des résistances quant à l'obligation — et à la quantification — de performance, mais qui finit, à d'autres endroits, par s'imposer.

2.2. L'élaboration d'une grille d'évaluation des compétences

À mon arrivée, le pôle asile était divisé en deux grands groupes aux frontières poreuses et floues, les « néos » et les « experts » : les « néos » représentaient l'ensemble de personnes arrivées depuis peu, en train de « faire leurs classes », et les « experts » étaient des membres présents depuis longtemps et très engagés. Ce qui différençait formellement les deux groupes étaient deux listes mails distinctes, la liste « néo » et la liste « experts » : la première rassemblait toutes les bénévoles sans distinction, la deuxième seulement une partie d'entre eux. Le passage d'une catégorie à l'autre était marqué par l'inclusion dans la deuxième liste mail, qui avait lieu de manière assez informelle : j'y ai quant à moi été incluse à peu près au bout d'un an et demi, sans que j'en fasse la demande, ni qu'on me le communique en avance, ni qu'on m'explique pourquoi. Lorsque j'ai tenté d'interroger les membres plus anciens sur cette division, on me répondait souvent de manière floue, non tant en raison d'une volonté de garder un flou sur une frontière symbolique, mais surtout parce que pour eux aussi cette division n'était souvent pas très claire. La dimension informelle de la liste « experts » se recoupait avec le flou qu'entourait la composition du « bureau asile » (les deux groupes coïncidaient, à peu près), où siégeaient « des membres experts de l'asso qui avaient envie de s'y engager » (Claire, note de terrain, décembre 2017).

A partir de 2018 ce système changea sensiblement, devenant bien plus formel et strict. C'est à nouveau Cyril, avec l'aide de Stéphane, qui s'occuperont de mettre en place les nouveaux échelons : ils passent de deux à quatre (puis cinq), ils sont définis en termes d'« autonomie » et pas seulement d'expertise ou d'ancienneté, et le passage de l'un à l'autre se fait sur critères objectifs (ancienneté, mais surtout nombre de suivis) et sur une appréciation subjective (donnant lieu au côté « salle des profs » qu'évoquait Stéphane plus haut). Les quatre niveaux initiaux étaient : non-autonome ; semi-autonome ; autonome ; expérimenté. S'ajouta plus tard celui de « observateur », en amont de tout engagement.



Niveaux d'autonomie des accompagnants du Pôle Asile

	Observateur	Accompagnant non autonome	Accompagnant semi-autonome	Accompagnant autonome	Accompagnant expérimenté (autonome et formateur)
Critères d'accession au niveau	<ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Avoir passé le cap de l'entretien individuel <input type="checkbox"/> Avoir un tuteur fixe (faisant partie des expérimentés) 	<ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Approbation du tuteur et de l'observateur après une période d'observation d'un mois minimum <input type="checkbox"/> Signature de la charte par le nouveau bénévole <input type="checkbox"/> Information du changement de niveau faite par le tuteur au Bureau Asile 	<ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Avoir suivi les formations (procédure, récit et CNDA) <input type="checkbox"/> Approbation du ou des expérimenté(s) ayant travaillé avec le bénévole <input type="checkbox"/> Avoir l'aval du Bureau Asile 	<ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Avoir suivi 6 dossiers en semi-autonome (dont impérativement au moins un dossier CNDA) <input type="checkbox"/> S'en sentir capable <input type="checkbox"/> Avoir suivi la formation CNDA <input type="checkbox"/> Avoir l'aval du ou des expérimentés ayant travaillé avec le bénévole <input type="checkbox"/> Avoir l'aval du Bureau Asile 	<ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Avoir acquis un niveau d'expérience solide tant par le nombre de dossiers suivis que la durée de l'accompagnement effectué <input type="checkbox"/> Avoir l'envie et la patience <input type="checkbox"/> Avoir l'aval du Bureau Asile
Rôle / Degré d'autonomie	<ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Assiste aux entretiens de son tuteur <input type="checkbox"/> Ne prend pas de rôle actif dans les suivis 	<ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Participe à toutes les étapes du suivi sous la supervision constante d'un expérimenté <input type="checkbox"/> Ne peut être qu'en suivi 2 	<ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Participe à toutes les étapes du suivi avec le soutien d'un expérimenté <input type="checkbox"/> Peut être en suivi 1 avec validation des étapes essentielles par un expérimenté 	<ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Gère ses propres suivis en toute autonomie 	<ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Gère ses propres suivis <input type="checkbox"/> Supervise, assiste et forme les nouveaux bénévoles <input type="checkbox"/> S'implique dans les contenus de formation

Version au 20 juillet 2019

Figure 6: Niveaux d'autonomie des bénévoles

Ce système a été très peu discuté collectivement, les comptes rendus auprès du bureau et du CA étaient purement informatifs, et il n'a été soumis au bureau asile que pour validation ; de fait, il allait de soi que ce système ne pouvait que faciliter la vie de

l'organisation, en ceci qu'il allait amener à un contrôle plus rapide et aisé des différentes personnes qui avaient commencé à s'engager en grand nombre à partir de 2018-2019, pour garder une trace de l'évolution de leur engagement. Outil rationalisant l'accompagnement et le travail bénévole plus largement, il allait rapidement devenir une pomme de discorde (en raison de réclamations, d'avancées pas assez rapides, etc.), occupant la plupart du temps de réunion du bureau asile (entité désignée comme compétente pour s'exprimer sur les éventuelles « promotions »).

Contrairement aux obligations de suivi, et même si l'on pourrait y voir une tout aussi grande menace à la dimension bénévole de l'engagement à l'ARDHIS, la mise en place d'un système d'évaluation et d'une objectivation au moins partielle du travail bénévole n'a pas rencontré d'opposition franche et ferme. Ceci semble être dû au fait que c'est vu comme un outil de gouvernance nécessaire plutôt que comme un véritable outil de contrôle, et qu'il donne malgré tout un certain pouvoir aux membres plus expérimentés, et présents au bureau. Celles et ceux-ci (dont je fais encore partie, ainsi que certaines personnes qui avaient critiqué les mesures précédentes, notamment Audrey et Claire) sont en double position d'évaluation des bénévoles et d'autonomie vis-à-vis de l'outil même. L'exemple de Claire est très parlant à cet égard. Elle me confie à plusieurs reprises ne pas suivre « à la lettre » les recommandations du tableau avec « ses nouveaux » (c'est-à-dire les personnes qu'elle encadre), auprès desquels elle délègue une part du travail qu'elle est censée assurer elle-même.

[Discussion avec une bénévole] « De toute façon je passe toujours derrière pour voir, mais c'est vrai qu'au moins ça me décharge d'un truc. Et puis si tu les fais poireauter ils partent, du coup moi je les fais travailler quand je vois qu'ils ont compris le truc. Et comme c'est moi qui les évalue, voilà quoi... » (Note de terrain, juin 2020)

L'évaluation à la fin des six mois revenant en effet surtout sur la personne tutrice, Claire choisit de déléguer plus qu'elle ne devrait, selon les nouvelles règles, pour se décharger d'une partie du travail. La dérogation informelle va cependant avec le respect formel des consignes. J'ai à mon tour essayé au moins une fois de déléguer le suivi principal d'un demandeur d'asile à une bénévole nouvellement arrivée et très motivée. Mais Cyril, en charge des affectations, a refusé d'enregistrer la personne, m'imposant la règle fixée dans le règlement et me rappelant à l'ordre. Bien qu'informellement nous ayons continué à agir

comme prévu, le respect formel devait être maintenu auprès de la hiérarchie que représentait Cyril.

Tant les tentatives d'instaurer une politique managériale, que la défense qu'en fait Stéphane, sont à mon sens à comprendre dans le contexte de précarisation et de « policiarisation » (Slama, 2018) des demandeur·se·s d'asile et de la procédure de demande d'asile. L'absence de places d'hébergement laisse un grand nombre de personnes avec une aide sociale partielle ; résidant parfois loin des structures censées assurer leur accompagnement social, souvent saturées, ceux-ci (il s'agit en majorité d'hommes seuls) se tournent vers des structures bénévoles pour solliciter une aide dans les démarches les plus diverses. Cette situation place les associations dans ce que Mathilde Pette a qualifié d'« impasse humanitaire » (Pette, 2016), à savoir la nécessité de travailler dans une situation constante d'urgence, et d'être constamment dans la surenchère militante. Cette situation crée des tensions internes, car les bénévoles ont l'impression que leur travail est dénaturé. Une des solutions est alors d'engager une autre dimension de la professionnalisation, en faisant de l'association une « entreprise associative » (Hély, 2009). Ceci, on va le voir, se fait dans un contexte de tension quant à l'identité bénévole de l'association d'une part, et d'autre part quant à la possibilité de venir modifier le système de travail basé sur l'accompagnement individuel. C'est à nouveau l'accès inégalitaire à celui-ci pour les demandeur·se·s d'asile qui est pointé, ce qui illustre une autre facette du recadrage progressif de l'action de l'association, et engage sa prise en compte pratique.

2.3. Devenir une « entreprise associative » en gardant une identité communautaire

Encart 8 : Consulter les bénévoles sur leur avenir

Au mois de janvier 2021, j'ai organisé une série d'ateliers internes à l'association, en raison d'une baisse de l'engagement et afin de potentiellement réorganiser le travail bénévole face à une crise sanitaire qui continuait, empêchant l'association de revenir à un fonctionnement ancien. Parmi les propositions, il y avait celle de « décomposer » le travail d'accompagnement en plusieurs temps et de le collectiviser, pour qu'un ou une bénévole ne soit plus seul·e en

charge des personnes accompagnées. Cette proposition s'est heurtée à de nombreuses résistances. Ces ateliers ont été marqués par la réaffirmation de l'importance du travail individuel pour les bénévoles, qui refusaient systématiquement de changer de modèle de travail. Cette réaffirmation s'est faite malgré un sentiment très affirmé de surtravail, en raison de contraintes et demandes nouvelles, et perçues comme telles, de la part des demandeur·se·s d'asile. Ces ateliers, au lieu de lancer une démarche de changement du travail, ont de fait surtout servi à faire en sorte que celui-ci reste tel quel, en raison d'une réaffirmation d'un principe de spécificité de celui-ci.

J'ai déjà rappelé dans la première partie de la thèse le fait que le travail d'accompagnement a été mis en crise par les réformes successives du droit des étrangers, qui se manifeste notamment, au niveau des plateformes de premiers accueil, par l'intensification de « l'insuffisance des moyens matériels et humains pour faire face à l'afflux de demandes », qui « incit[e] les agents à faire supporter aux étrangers le poids des dysfonctionnements de l'institution » (Spire, 2007 : 11). Les bénévoles associatifs acquièrent alors des compétences s'éloignant de ce qui est considéré le cœur de leur activité, comme faire des demandes d'ouverture de RSA, des déclarations d'impôts, etc. ; ils et elles font aussi face aux conséquences évolutions des politiques migratoires : des convocations plus rapides, des Obligations de Quitter le Territoire Français (OQTF) à contester dans la foulée, et plus récemment la dématérialisation de la procédure de demande d'asile. Autant d'enjeux qui les obligent à développer de nouvelles compétences à la frontière entre le droit des étrangers et le travail social, et qui donnent à certains l'impression d'être submergés par un travail qu'ils et elles n'ont pas demandé à faire, se retrouvant dans la position de « rendre service » plutôt que d'aider vraiment, de faire un travail *pour* qui devrait être accompli par des professionnels du travail social, contrairement au travail *sur* revendiqué. C'est notamment ce qu'exprime Alex (30-40 ans, travaille dans la fonction publique territoriale), bénévole depuis environ 4 ans — et plus pour longtemps — au moment où nous échangeons. Lors des ateliers que je mène en janvier 2021, en réponse à la proposition de renouveler la manière d'accompagner, Alex s'exclame : « Moi je ne suis pas là pour faire du travail social, mais pour accompagner des DA ! » (Note de terrain, janvier 2021). C'est dans cette opposition entre ce qu'il pense être

deux actions séparées qu'on voit bien la différence de sens que les bénévoles attribuent à leur travail : le travail social renvoie ici à des démarches administratives diverses ; l'accompagnement, au travail de préparation aux différentes étapes de la demande d'asile, sans avoir à s'occuper d'autres démarches administratives. Une fois de plus, la différence entre travail *pour* et travail *sur* est bien présente dans la structuration des imaginaires du travail bénévole : elle est pour Alex fondamentale au point où sa remise en cause lui paraît rédhitoire. Si ces ateliers sont l'occasion de réaffirmer l'importance de l'accompagnement individuel pour les bénévoles, c'est de fait une affirmation de la volonté de maintenir un rôle de guichet, c'est-à-dire de sélection des personnes à suivre, qui n'est pas sans rencontrer d'oppositions :

« Ces débats, sur l'accompagnement individuel, vraiment je n'en peux plus. Tout le monde qui est là à dire "mais c'est tellement bien, ça marche si bien !" Beh oui, ça marche bien pour ton groupe, si tu ne regardes que ton groupe, mais alors tous les autres ? Je veux dire, avec les permanences, on est à quoi, 15-20 % de personnes suivies [par rapport à celles qui s'y présentent] et personne pour se dire que peut-être c'est les autres aussi notre public ! Et Gilles toujours avec son truc "Ah, mais les DA c'est ce qu'ils demandent, c'est ce qu'ils veulent" Comme s'ils pouvaient choisir. » (Entretien avec Hélène, avril 2022)

La revendication de maintenir intact le travail d'accompagnement individuel s'accompagne d'une demande d'allègement des charges de travail considérées comme supplémentaires. D'une part, le durcissement des politiques migratoires et la complexification du droit des étrangers font que des structures bénévoles comme l'ARDHIS rencontrent des difficultés à suivre les évolutions rapides des lois et des normes juridiques : se former collectivement de manière uniforme est une tâche bien trop complexe, encourageant à déléguer des tâches et fonctions à quelqu'un qui dispose déjà de compétences professionnelles. D'autre part, l'association a sensiblement grandi au cours des années, notamment en matière de nombre de bénévoles, avec, outre l'accompagnement, la présence d'un bénévolat informel, et parfois intermittent. Cette augmentation, et la pandémie de Covid-19, ont sensiblement réduit la possibilité de créer et maintenir des espaces collectifs de travail et d'échange qui demandent une participation active, produisant une certaine atomisation des compétences, où chaque bénévole se voit obligé de devoir répondre à une diversité de sollicitations dont il n'a pas nécessairement les réponses : sur les listes mails, les mêmes questions sont sans cesse posées, parfois à seulement quelques jours de distance.

La direction de l'association essaie de « soulager les bénévoles » de toutes ces tâches. Pour ce faire, elle entreprend une démarche active de professionnalisation par le salariat, portée notamment par Aude Le Moullec-Rieu, présidente de l'association depuis 2019 : elle se chargera en grande partie des nouvelles demandes de financement de l'association, dans le but de concrétiser d'anciens projets de l'association, toujours restés en suspens, faute de moyens. Convergents donc une tentative de répondre à des demandes internes et d'entreprendre un « changement d'échelle », comme le dit régulièrement Aude Le Moullec-Rieu :

[Discussion avec Aude, présidente] « Tu sais je suis à l'association depuis longtemps, et j'ai toujours entendu parler du fait qu'il fallait des locaux, des salariés, une coordination, toutes ces choses... Et puis finalement on n'avait toujours pas de locaux, toujours pas de... bon, et après, comme Olivier est parti, il fallait que quelqu'un prenne en main les demandes de subvention, et si tu te souviens au CA [de 2018-2019] on s'attendait à ce que quelqu'un le fasse, du coup je l'avais fait, et en fait j'ai continué depuis. [...] Oui, je fais ça dans mon coin, enfin disons que je fais, et quand ça marche c'est bien parce qu'il y a de l'argent et les gens suivent, quoi. Parce que, bon c'est un regret aussi, j'aurais aimé, j'imaginai des discussions collectives où on discuterait de ça, des projets, de l'orientation de l'association, mais sauf sur quelques projets, mais sinon en fait on n'a pas la place, on n'a pas le temps, et puis... bon, tu vois, déjà que je fais ça si en plus je dois me coltiner des discussions sans fin pour savoir si tout le monde est d'accord. Quand l'argent rentre les gens sont contents et voilà... (*rires*) » (Note de terrain, novembre 2020)

C'est dans une démarche qui tente de renouer avec des projets anciens que, à travers le travail de recherche de financements par projets, l'association augmentera donc sensiblement ses rentrées financières en quelques années. L'intensification de la recherche de financement est pour la présidente un travail de traduction de ce qu'elle perçoit comme des demandes, telle celle d'Alex que nous venons de citer.

Ainsi, ces recherches de financement ont plusieurs visées, la première étant de « soulager les bénévoles » : avant même un désir de professionnalisation, le but est de ne plus faire un travail qui est du ressort de l'État — et notamment par les plateformes et structures d'accueil et d'hébergement (SPADA, CADA, etc.). Ce « soulagement » des bénévoles se recoupe avec la division entre travail *sûr* et travail *pour* : il s'agit pour l'association de faire en sorte que les bénévoles continuent à pouvoir accompagner sans pour autant devoir se

charger des nombreuses démarches administratives et juridiques (CMA, OQTF, RSA, etc.). Il s'agit, autrement dit, d'entretenir (moyennant un certain coût financier pour l'association, et de travail supplémentaire pour la direction), la revendication de spécificité du travail bénévole. C'est là une revendication de pouvoir mieux accompagner, au prix cependant de maintenir un accès inégalitaire aux ressources associatives.

La recherche de financements dans le but de salarier du personnel — qui aboutira sur le recrutement à mi-temps d'une ingénieure pédagogique en octobre 2020, d'une psychologue en septembre 2021, et d'un travailleur social en avril 2022⁹³) — doit faire face à l'impossibilité pour les associations de contrer le mouvement général de délégation de l'État à la société civile de la prise en charge des étrangers (Pette, 2012 : 437), et à la nécessité de préserver l'engagement des bénévoles. Autrement dit, on reconnaît dans cette démarche l'insistance d'une division du travail associatif : le travail bénévole se professionnalise, mais les bénévoles revendiquent une limitation de leur champ de compétences (Bernardeau, 2018), qui pousse l'association à devenir employeuse (Hély, 2009). Le fait de devenir une « entreprise associative » fait courir le risque d'une coexistence entre un éthos bénévole désintéressé et des salariés qui fondent leur légitimité sur des principes professionnels. C'est dans l'anticipation de ces contrastes et frictions potentiels que l'association inclut un critère de recrutement : « Connaissance des questions LGBTI appréciée » (Note de terrain, extrait d'une fiche de poste). Bien qu'au moment du recrutement il ne soit pas possible de demander l'orientation sexuelle de la personne, il s'agit de s'assurer de manière plus ou moins explicite, de leur « appartenance à la communauté » :

Première réunion avec la chargée de mission formation, Cécilia sur zoom. La réunion se termine à 20h car Cécilia, à 20h, termine sa journée de travail. Or, à la fin de la réunion, on reste un peu plus longtemps, et on discute de ce qu'on en pense. Ça nous fait un peu rire qu'elle soit partie à 20h pile, alors que d'habitude on commence les réunions à 20h. Hélène s'exclame, « Bon, moi je trouve ça super, et elle nous a dit qu'elle faisait partie de la communauté LGBT, alors... » (*rire collectif*). (Note de terrain, octobre 2020)

Hélène répond explicitement à une question que nous nous posions toutes et tous implicitement, et sa réponse semble avoir valeur de rassurance quant au fait que la distance provoquée par le fait qu'elle soit salariée est diminuée par le fait qu'elle « appartient à la

⁹³ En raison de mon départ de l'association, et à la suite du choix de mettre fin à l'enquête, je n'ai pas pu observer le travail de ces personnes.

communauté » ; dit autrement, dans un contexte de potentiel contraste entre « l'engagement affectif pour la cause [des bénévoles, et] la naturalité des compétences techniques mises en avant par les salariés » (Hély, 2009 : 113), l'« appartenance à la communauté » rend ces compétences, et la salariée, moins neutre, et sa présence plus facilement acceptable. Cette salarisation partielle de l'action associative, qui maintient un principe de recrutement communautaire, est tout autant l'aboutissement d'un désir ancien de l'association qu'une réaffirmation du fait que, malgré l'abandon progressif de la logique d'identification des bénévoles aux demandeur·se·s d'asile, l'association doit rester « communautaire ». La revendication politique de cette dimension change cependant : il s'agit de mettre en avant la communauté, non plus tant dans un but de frontiérisation, que pour la mettre au service d'un travail politique qui cherche à rompre avec la délégation d'État, et cherche à faire un usage nouveau de la spécificité liée aux demandes d'asile OSIG, nous allons le voir dans la section suivante.

3. Décloisonner la spécificité du travail associatif

Nous venons de voir que, dans une démarche de professionnalisation, l'association est appelée à protéger la spécificité du travail d'accompagnement en raison de l'adhésion de la plupart des bénévoles au principe d'un travail au cas par cas, et à une réticence marquée à développer un travail qui pourrait essayer de prendre en charge plus de personnes. Si la remise en cause du principe d'accompagnement individuel n'aboutit pas, l'association développe alors d'autres actions, d'autres répertoires, afin de tenter, si ce n'est de résoudre, du moins de pallier ce problème. Ces actions, individuelles et collectives, cherchent à prendre en compte le fait que le travail associatif est producteur d'un certain nombre d'inégalités, notamment en termes d'accès aux ressources qu'il propose. L'enjeu est celui d'aller au-delà de la logique de guichet, basée sur le tri plus ou moins assumé des personnes à accompagner, afin de faire bénéficier à un plus grand nombre de personnes des ressources produites par l'association.

Ces actions portent sur le fonctionnement du collectif en tant que tel, touchent les bénévoles en tant que collectif de travail, et ont été menées à trois niveaux distincts, mais évidemment connectés : 1) La resignification des espaces d'accueil, afin de pallier un sentiment de « faire du tri » ; 2) Le développement de formations à l'adresse d'autres

associations bénévoles et de structures professionnelles, afin de renverser la « délégation d'État » (Spire, 2008 ; Pette, 2014) et potentiellement faire baisser la pression sur l'équipe bénévole ; 3) L'investissement stratégique de l'arène juridique, profitant d'une conjoncture législative potentiellement favorable. L'investissement progressif mais constant de ces trois niveaux d'intervention rassemble de fait la totalité des actions et du personnel associatif, si bien qu'il a été pris dans sa totalité dans cette recherche de redistribution des ressources associatives.

3.1. Resignification de l'espace d'accueil et dépassement de l'accompagnement individuel

La resignification et le réaménagement de l'espace d'accueil est un processus très long, qui a véritablement commencé à la fin du printemps 2017, sous la tutelle de Mickaël, pour continuer ensuite à se restructurer dans les années à venir. La problématisation faite par Mickaël reposait sur son constat d'une « situation problématique » qu'il vivait à chaque réunion d'accueil : « une *situation* devient *problématique* quand les réactions habituelles d'un organisme aux sollicitations de ses environnements ne procurent plus la satisfaction de ses besoins et de ses désirs » (Cefaï, 2016 : 26 ; Dewey, 2006/1938)

Celle-ci était organisée de la sorte : une (souvent très) longue queue de personnes attendait en dehors du centre LGBT Paris-IdF de pouvoir entrer. À l'extérieur, parmi cette foule d'à peu près une centaine de personnes en moyenne, Mickaël et Olivier se baladaient en demandant aux uns et aux autres leur situation administrative. Ayant en tête le nombre de personnes que l'association était en mesure d'accompagner dans un mois donné, et suivant les priorités indiquées plus haut, ils laissaient entrer un certain nombre de personnes, invitant les autres à partir, mais de manière différente en fonction de leur situation. Celles et ceux en tout début de procédure (ou ne l'ayant pas initiée) étaient invités à revenir ultérieurement. Leur situation correspondait à un critère prioritaire, tandis que celles et ceux qui ne correspondaient pas à ces critères, notamment les personnes en recours CNDA, se voyaient opposer une fin de non-recevoir : l'association n'aurait pas en mesure de les accompagner. Depuis l'intérieur du centre, nous observions mois après mois cette scène, en attendant que quelques personnes finissent par entrer et que nous puissions les accueillir. Très clairement, Mickaël et Olivier se chargeaient de « faire du tri » devant la porte, comme le souligna

Mickaël à plusieurs reprises. Fatigué de cette situation, il proposa au mois de juin 2017 de changer de méthode. La logique et surtout la logistique de l'accueil commença à changer : tout le monde était désormais invité à entrer à l'intérieur du centre et d'en investir le sous-sol. Ici, un bénévole (typiquement Raphaël avec quelqu'un d'autre pour traduire en anglais⁹⁴) proposait un accueil formel à l'ensemble des personnes qui s'étaient présentées : il leur présentait l'association, ses activités, et sa manière de fonctionner, expliquant en creux pourquoi certaines personnes allaient être suivies, et d'autres non. En fonction des priorités habituelles, des groupes de personnes étaient invités à monter à l'étage, et étaient pris en charge par des bénévoles faisant un point sur leur situation, et se voyaient attribuer un bénévole ou un binôme, puis pouvaient partir. Une fois le nombre maximal atteint, Claire, en charge de cette procédure, procédait à l'appel traditionnel à la solidarité pour telle ou telle personne, avec plus ou moins de succès. Pendant ce temps, en bas, François continuait son explication et invitait les personnes qui restaient à participer aux activités de sociabilité de l'association : balades, foot, activités culturelles, etc., donnant des points de rendez-vous fixes pour le mois suivant. Cette organisation produisait un fait étrange : celles et ceux qui avant n'auraient même pas eu la possibilité d'entrer (les personnes en recours CNDA) étaient désormais les derniers à partir. C'est là une première resignification de l'espace d'accueil dont l'accès, naguère réservé à peu, était désormais ouvert à toutes. Cependant, ce premier changement ne s'est pas accompagné d'un bouleversement du principe : tout le monde ne recevait pas les mêmes informations, et ne bénéficiait pas des mêmes ressources. Cela compliquait la vie des bénévoles et des demandeur·se·s d'asile, comme cela était prévisible : il était devenu courant que vers la fin de la réunion, s'apercevant qu'ils et elles n'allaient pas « avoir un bénévole » en repartant, des personnes sollicitent individuellement tel ou telle. Cette nouvelle configuration, couplée avec le déplacement de la deuxième partie de la réunion ailleurs qu'au centre⁹⁵, permettra à un certain nombre de bénévoles de mettre en place des stratégies d'évitement à peine cachées, créant ainsi des tensions au sein de l'équipe, entre celles et ceux qui partaient dès que possible, et celles et ceux (notamment Raphaël, et par la suite souvent Stéphane et moi) qui

94 J'ai à plusieurs reprises pris cette place.

95 Courant 2018-2019, en raison d'un planning plus dense et la très forte présence de demandeur·se·s d'asile, le Centre LGBT n'a plus souhaité accueillir la deuxième partie de la réunion de l'ARDHIS. Celle-ci a d'abord eu lieu dans un lieu fixe dans le 10^{ème} arrondissement, mis à disposition par la mairie, puis a été itinérante pendant un temps, mais n'a pas pu se tenir à la même cadence mensuelle.

restaient jusqu'au bout et faisaient face à des sollicitations auxquelles ils et elles n'avaient d'autre choix que de répondre par la négative. Le tri groupal, en fonction du statut administratif, en amont de la réunion, a ainsi été remplacé par des refus individuels à la fin de celle-ci, la simple différence étant que ces derniers sont devenus bien moins visibles et engageaient moins l'espace d'accueil en tant que tel.

Cette première étape de réorganisation de l'accueil a ainsi vite été suivie du constat de la lourde charge qu'elle faisait peser sur certains bénévoles. Ce n'est qu'à la suite du conflit décrit dans le chapitre précédent, et à la réorganisation des instances associatives qu'une deuxième étape a été engagée dans la réorganisation de l'accueil. Une double proposition a été faite, par Stéphane : proposer une formation aux enjeux de la CNDA à celles et ceux qui se retrouvaient à attendre au sous-sol en plus des informations concernant les activités associatives ; l'effective inclusion des personnes n'ayant pas de suivi dans ces activités, impliquant la récolte de contacts téléphoniques pour que des informations puissent être transmises sur le long terme, et non seulement d'une réunion à une autre, et d'un groupe à un autre. Ces deux actions avaient le but bien précis d'essayer de distribuer autrement les deux ressources principales dont dispose l'association : le savoir quant à la procédure, et la participation à un espace d'homosocialité.

Ainsi, dès le printemps 2018, un bénévole (souvent Stéphane, parfois moi) assurait, à la fin de la réunion d'accueil, un temps de « formation collective à la CNDA » aux personnes qui étaient en recours auprès de la Cour ou allaient en introduire un. Cette formation portait sur les grandes lignes du déroulement de l'audience (nombre de juges, placements, ordre de parole), sur les différences d'avec l'entretien OFPRA (durée, nécessité de précision aux réponses, discours de l'avocat en défense). Il s'agissait de donner corps à l'audience sans pour autant entrer dans le détail des histoires particulières, et de potentiellement aider les présent·e·s à anticiper des difficultés.

Avec Stéphane, nous n'avons pas exactement les mêmes sentiments en terminant ces formations : si nous étions d'accord sur leur côté épuisant, lui avait tendance à leur trouver une certaine utilité en raison du fait qu'il avait la possibilité de passer du temps à parler avec les personnes ; quant à moi, j'avais l'impression de répéter sans cesse les mêmes informations, les mêmes exemples, et que cela n'avait que très peu d'utilité en raison du manque d'échange. Loin de montrer que nous travaillions de manière différente (nous faisons absolument la même chose, à partir des mêmes supports que nous avons créés), cet écart est significatif de l'impossibilité de saisir correctement l'efficacité de ce type d'action.

Si de mon côté j'exprime souvent l'impression de « faire le SAV de la demande d'asile » (un peu comme Ludovic avait l'impression de faire du « contrôle qualité »), car nous passons beaucoup de temps à expliquer à la place d'autres acteurs (notamment des avocats, car il s'agit de personnes en recours auprès de la CNDA), Stéphane affirme quant à lui à maintes reprises, que « on fait ça plus pour nous que pour eux, on se donne bonne conscience, mais peut-être que quelques-uns, ça les aide quand même ». L'enjeu est effectivement double : d'une part, nous nous retrouvons collectivement dans un système d'intermédiaires de l'asile (Miaz, Odasso, Sabrié, 2021) et sommes amenés à pallier la précarisation structurelle des requérant·e·s, d'autre part nous sommes toujours autant pris dans les contradictions classiques des métiers de service rappelées plus haut, ainsi que ce genre de formation nous semble d'abord quelque chose que nous faisons pour nous à défaut de pouvoir travailler sur elles et eux. Cependant, malgré ces frustrations et constats, les formations collectives deviendront au fil des années une composante essentielle du travail bénévole. Si elles ne concernaient que les personnes en recours CNDA au départ, elles seront très vite étendues aux personnes en attente d'entretien à l'OFPPRA pas (encore) suivies par l'association. Ces formations sont devenues, au moment où je termine cette thèse, un élément central du travail bénévole : elles se déroulent avec une cadence hebdomadaire, et rassemblent chaque semaine un peu plus de 20 personnes.

Les formations collectives proposées aux demandeur·se·s d'asile non suivi·e·s par l'association naissent d'un constat qu'elles suscitent en même temps : le nécessaire développement d'un travail bénévole collectif et non seulement individuel. Loin d'aller de soi, le passage de l'un à l'autre ne se fera jamais vraiment, mais les deux coexistent depuis. Si leur efficacité est toujours questionnée, en raison de l'impossible évaluation de son impact, elles deviennent un répertoire d'action central qui marque symboliquement la mise à disposition d'un plus grand nombre d'un savoir spécifique auparavant réservé uniquement aux personnes accompagnées. Ces espaces de travail bénévoles marquent aussi l'abandon d'une logique de sélection en fonction de la véracité des récits et des identités des exilé·es, et la subordination de l'accès aux ressources à sa vérification.

3.2. Développer une offre de formations extérieure pour inverser la délégation d'État

En plus des formations pour les demandeur·se·s d'asile, l'association a mis en place une offre de formation pour d'autres collectifs et associations. Cette pratique est longtemps restée plutôt informelle et peu encadrée, ces formations étaient surtout adressées à des associations bénévoles engagées dans l'accompagnement à la demande d'asile OSIG : elles étaient l'occasion pour ces associations et collectifs d'avoir des moments d'échange de pratiques avec des représentant·e·s de l'ARDHIS.

Avant même 2018, ces formations ont été prises dans une démarche de professionnalisation de l'action de l'association, notamment du fait de la demande faite par Olivier et Jérôme auprès de la Dilcrah d'un financement fléché sur les formations, qui devaient initialement être adressées à d'autres associations LGBT. C'est à partir de ce moment que la nouvelle présidence et quelques bénévoles ont commencé à y voir un levier d'action double, financier d'une part, politique d'autre part :

« En fait oui c'est double, c'est d'un côté beaucoup faire rentrer de l'argent, mais aussi ce côté c'est plus... On n'est plus les seuls à pouvoir accompagner, on diffuse un savoir-faire pour que les gens soient capables d'accompagner... Enfin parce que... tu vois il y a des gens qui sont en CADA, beh ce n'est pas possible ! ça peut pas être nous ! »
(Entretien avec Hélène, avril 2022)

À l'origine, il y a un financement spécifique de la Dilcrah à la hauteur de 10 000 euros, que l'association n'arrivait pas à dépenser dans sa totalité (quelques billets de train par an étaient loin de suffire à justifier un tel financement) : il y avait donc de l'argent à dépenser, sous peine de voir le financement disparaître dans les années à venir. C'était donc l'occasion pour l'association de salarier une personne (à temps partiel et en CDD d'abord), pour renforcer l'offre de formation, et par la suite de monétiser ces formations, avec des partenariats avec des associations nationales (France Terre D'Asile en tête). D'un point de vue politique, la visée de ces formations était claire : il s'agissait d'inverser la délégation de nombreuses structures d'hébergement et de suivi des demandeur·se·s d'asile (en premier chef des CADA et des SPADA).

Il est en effet très courant que le personnel de ces structures oriente des personnes vers l'ARDHIS en raison du fait que celles-ci y seraient mieux accueillies et suivies que dans leur propre structure, ce en raison de la « particularité » de leur demande d'asile. Cela crée nombre de tensions au sein de l'équipe bénévole, car ces demandeur·se·s bénéficient déjà d'un suivi professionnel, contrairement à beaucoup d'autres personnes qui, n'étant pas hébergées, ne disposent souvent que des associations bénévoles pour s'assurer d'un suivi juridique et social. Ceci questionne les priorités associatives : doit-on refuser de suivre les personnes hébergées, alors même que celles-ci risquent de ne pas être très bien suivies par le personnel salarié ? Sous-jacente à cette question, il y en a une deuxième, qui concerne les raisons pour lesquelles le personnel d'hébergement oriente des personnes vers l'ARDHIS. Un échange que j'ai eu avec une travailleuse sociale d'un CADA d'une ville du Nord, ayant orienté vers un médecin pour « avoir des preuves » concernant un jeune homme gai que je suivais, résume bien l'enjeu et ses complexités :

[Rendez-vous avec un demandeur d'asile] J'appelle l'AS de Yann, car elle veut qu'il aille voir un médecin « pour son histoire ». Yann ne sait pas bien m'expliquer ce que ça veut dire, et j'ai le doute atroce qu'elle veuille que Yann fasse un test anal. Au téléphone, elle m'explique *qu'« ils [le CADA où elle travaille] ne savent pas faire pour ce genre d'histoires »*, et que du coup un médecin peut aider. J'insiste pour savoir précisément de quoi il s'agit, et elle finit par me dire ça : « Avec son histoire, c'est bien si un médecin peut vérifier quand même, parce que sinon il n'a pas de preuve... » (Note de terrain, novembre 2017, je souligne)

Cette travailleuse sociale ignorait visiblement que pour les demandes SOGI, il n'y a souvent pas de preuves matérielles permettant d'étayer le récit de la personne. Son réflexe a été alors de proposer au demandeur d'asile que j'accompagne, Yann, de faire un test anal, illégal, mais pratiqué dans de nombreux pays afin d'identifier des homosexuels. C'est la seule fois où j'ai dû faire face à ce genre de propos et je n'ai jamais eu de corroboration de la part d'autres bénévoles ; ce qui revient plus souvent cependant est le propos souligné : « on ne sait pas faire avec ces histoires ». Cela me semble souvent renvoyer à la manière dont sont construits les systèmes de représentations concernant les personnes exilées, prises dans un « ordre sexuel du monde » (Blidon, Roux, 2011 ; Chossière, 2022), où elles sont toujours déjà considérées comme hétérosexuelles et cisgenre, l'homosexualité et la transidentité étant des caractéristiques réservées aux personnes déjà citoyennes du pays (Luibhéid, 2004 ; Luibhéid, Cantú, 2005). Lorsqu'une personne LGBT se présente, les moyens

d'accompagnement semblent alors parfois manquer, l'exceptionnalité supposée des personnes semblant appeler à une exceptionnalité d'accompagnement.

Au-delà de ce cas limite, il arrive bien plus souvent de faire face à des discours qui mettent en avant l'impossibilité de comprendre les histoires quant aux personnes suivies ; peut-être encore davantage, c'est l'impossibilité d'en saisir la véracité qui est mise en avant, « leur situation étant jugée plus complexe ou plus spécifique que celle des cas construits comme génériques » (Chauvin, Jaunait, 2015 : 55). Comme nous l'avons déjà vu, à travers le récit de Daniel, la sexualité est à nouveau comprise comme une compétence. Il arrive ainsi assez régulièrement d'être renvoyé à une position experte en raison de l'appartenance à une association communautaire. En tant que bénévole travaillant avec des professionnels, il n'était pas toujours évident de saisir dans quelle mesure il s'agissait d'un souci que les personnes soient accompagnées au mieux, ou plutôt d'un souhait de ne pas traiter des dossiers SOGI (au-delà du respect minimal de leur cahier des charges), en raison d'une forme plus ou moins implicite d'homophobie et/ou de transphobie.

Afin de contrer cette dynamique, l'association s'emploie à « décomplexifier » le public, c'est-à-dire à le rendre plus intelligible aux yeux des professionnels qui doivent y faire face.

a) « Décomplexifier » les demandeur·se·s d'asile OSIG

Le financement de la Dilcrah dont il a été question plus haut est alors mis au service d'un nouveau projet qui vise à résoudre des relations interprofessionnelles parfois complexes entre l'ARDHIS et les structures professionnelles, et qui se donne comme but, à long terme, d'inverser la délégation de ces structures vers l'association, pour ainsi réduire le nombre de demandes d'aide reçues. L'ARDHIS cherche ainsi à resignifier sa place dans le monde associatif de l'espace de la cause des étrangers. Comme d'autres associations, tel le Planning familial, « il s'agit de construire une formation de référence » (Romerio, 2022 : 24), et de faire du professionnalisme qui lui est attribué un vecteur de sa professionnalisation, et de la mise à disposition de son savoir spécifique un vecteur de reconnaissance pour son action.

Les bénévoles entreprennent d'objectiver et de concrétiser le savoir expert dont ils et elles disposent, au sein d'un dispositif précis, pour qu'il soit appropriable et applicable par des tiers. C'est Cécilia, chargée d'ingénierie pédagogique, qui administre tout le processus, de sa conception, à la certification, à la publicisation et l'organisation périodique des

formations. Il est rapidement décidé de décomposer l'offre de formation en quatre modules : le premier consiste en une « entrée en matière » sur les questions LGBT ; le deuxième est consacré aux attentes institutionnelles ; le troisième aux pratiques d'accompagnement à chaque étape de la demande ; et le dernier est un atelier d'échange sur les bonnes pratiques. Ces modules reflètent le principe qui structure le travail d'accompagnement, à savoir que pour pouvoir accompagner des personnes LGBT, il est nécessaire de connaître — intimement car soi-même LGBT, ou en l'apprenant — leurs spécificités.

Les formations sont pour moi un moment complexe. J'ai activement participé à leur construction, et notamment au premier module, intitulé « Mieux comprendre les DA LGBT+ pour mieux les accompagner », qui commence précisément avec la « Licorne du genre ». Cécilia, désireuse de s'appuyer sur les compétences d'autres associations, avait pour l'occasion pris contact avec l'association OUTrans, basée à Paris, qui depuis longtemps mène un travail de formation auprès de différents publics aux questions trans. Ainsi, je me suis retrouvée dans une réunion avec une représentante de cette association, femme trans elle aussi, à essayer de défendre la nécessité de ne pas reproduire dans nos formations de distinction quelque peu simplistes et dépassées concernant le genre et la sexualité. Une situation paradoxale s'en est suivie : si l'ARDHIS cherchait à construire une formation de référence, y compris en mobilisant la seule bénévole trans, OUTrans souhaitait faire valoir auprès de Cécilia et moi son propre cadre de formation, mettant à mal ce processus. Voici les différentes définitions qui sont proposées dans les formations, avec une lecture inspirée par Money de la différenciation naturaliste entre sexe biologique et genre social (Money, 1955), caractérisée par l'idée, critiquée par Delphy, qu'il y aurait une « antécédence du sexe sur le genre » (Delphy, 2013 : 222)

Sexe : catégorie définie par 3 caractéristiques 1. L'équilibre hormonal 2. Les chromosomes 3. L'appareil génital. La plupart du temps, les personnes sont catégorisées homme/femme selon ces 3 catégories. Pour les personnes intersexuées, leur corps ne permet pas de les catégoriser soit homme soit femme.

>> Autant de personnes intersexuées que de personnes rousses ou de personnes qui vivent en Russie

Identité de genre : expérience intime et personnelle de son genre profondément vécue par chacun-e. Pour certaines personnes, l'expérience intime et personnelle de leur genre ne correspond pas au genre qu'on leur a assigné à la naissance (elles sont transgenres, les autres sont cisgenres). Une personne transgenre fait une transition (pas une transformation).

>> Différence entre sexe et genre

Expression de genre : présentation sociale de soi, plutôt féminine, masculine ou androgyne (à travers des vêtements, du maquillage, un langage corporel, des chirurgies, etc.). Comment vous présentez votre genre et comment c'est interprété selon les normes de genre

Attirance sexuelle/romantique : par qui on est attirés romantiquement et/ou sexuellement. C'est l'orientation sexuelle ou romantique (gay, lesbienne, bisexuel.le).

Et les exemples qui sont donnés, la partie de gauche étant la question à poser au public, et à droite le contenu qui permet de guider la réponse :

<p>Est-ce qu'il y a un lien entre identité de genre et sexe ?</p> <p>Est-ce que le fait d'être homme/femme, ou de se sentir profondément homme/femme est lié à des caractéristiques biologiques du sexe (hormones, appareil génital, chromosomes) ?</p>	<ul style="list-style-type: none">• Certaines personnes trans vont souhaiter faire une transition biologique et médicale, en prenant des hormones ou par des chirurgies.• Mais de nombreuses personnes ne souhaitent pas forcément ces changements physiques. Elles veulent quand même être reconnues comme homme/femme.• C'est pourquoi on évite le terme "transsexualité" qui met l'accent sur la sexualité, voire le génital. <u>Toutes les personnes trans n'ont pas envie de faire une transition médicale.</u> Beaucoup de personnes trans ne font pas opérer leur appareil génital par exemple, tant qu'elles peuvent exister en tant que femmes/hommes. L'identité de genre n'est pas forcément liée au sexe dit "biologique".• Cela dépend de chacun·e.
--	--

Le but de ce premier module de formation est de former le personnel aux « enjeux LGBT », c'est-à-dire donner des éléments de langage qui, liés à des pratiques de prise en charge, puissent amener les travailleurs sociaux à décoder une situation qui leur semble complexe : les formations procèdent alors par questions-réponses, chaque question étant accompagnée de son « message clé » qu'il faut faire passer.

Face au constat de la construction des demandeur·se·s d'asile OSIG comme « complexes », il s'agit de proposer un double mouvement : décomplexifier d'abord, y

compris au prix de la simplification théorique concernant le genre et la sexualité, et recomplexifier ensuite, en présentant des cas concrets d'histoires et de vies des exilé·e·s. Ceci me semble aller dans sens d'une démarche intersectionnelle qui vise à mettre en relief des situations concrètes de la manière dont le genre et la sexualité informent tant les parcours migratoires que le soupçon institutionnel, bien différente d'une pratique de l'intersection purement additionnelle qui reste très présente dans les représentations. Ceci passe par la mise en avant de nombreux exemples, issus de la pratique du bénévolat, qui un par un s'attachent à déconstruire des stéréotypes possibles concernant les demandeur·se·s et les demandes OSIG, et à attendre un niveau de détail très important concernant les vies des personnes (voir des extraits à l'annexe n. 8).

Ces formations sont traversées par la tension soulignée par Eve Sedgwick (2008 [1991]) entre visibilité et invisibilité, et ce qui fait ou permet l'une et l'autre. Comme le montrait l'autrice, cette frontière est poreuse, et la porte du placard jamais totalement ouverte ni complètement fermée, mais toujours entrouverte. Les rappels quant au fait que si cette porte (incarnée dans les gestuelles, les fréquentations, les relations, etc.) est parfois fermée, cela ne préjuge pas de la réalité ou de la véracité de l'histoire — et donc de l'homosexualité — de la personne, sont à comprendre dans cette logique. Autrement dit, il s'agit tout autant de former un personnel aux enjeux spécifiques de la demande d'asile OSIG, — si ce n'est davantage — d'informer leurs représentations quant aux réalités LGBT. Il me semble qu'il y a là une déclinaison de la tension qu'identifie Sedgwick entre deux compréhensions, minorisante et universalisante, de l'homosexualité (et, ajoutons ici, de la transidentité), c'est-à-dire quelque chose qui ne concernerait qu'une « minorité homosexuelle, réduite, distincte et relativement fixe » (ici, les demandeur·se·s d'asile OSIG), ou au contraire qui est « d'une importance constante et déterminante pour la vie de toute personne » (Sedgwick, 2008 : 24), redoublée ici par la dimension migratoire. Cela se passe à plusieurs niveaux. Dans le premier, il s'agit de renseigner non seulement sur les enjeux propres aux personnes LGBT en migration, mais bien de montrer en quoi celles-ci diffèrent et en même temps peuvent ressembler aux réalités des personnes LGBT *tout court* (c'est-à-dire aussi : occidentales). Dans le deuxième, cela renvoie à la définition classique que donne de cette approche Sedgwick, et en particulier de la manière dont elle est mobilisée pour contrer les paniques morales concernant l'homosexualité, déplaçant la question de l'identité aux comportements et produire un effet d'identification de personnes qui ne sont pas — et ne sont pas, au départ, comprises comme — faisant partie de la communauté (Sedgwick, 2008 : 41).

Un troisième enjeu vient compléter le recadrage de l'action associative, ne se concentrant plus, comme les deux exemples que nous venons de voir, sur l'enjeu du savoir spécifique, mais davantage sur les conditions de vie des demandeur·se·s d'asile.

3.3. Mobilisation contre la liste des « pays sûrs » : les persécutions minoritaires au service de la majorité

La troisième arène que l'association investit est celle juridique. Cet investissement est voulu et porté par Aude Le Moullec-Rieu, qui souhaite renouer avec une revendication ancienne de l'association :

« J'y tenais beaucoup à cette histoire des pays sûrs, c'est Olivier qu'il y a dix ans parlait déjà de ça, c'est une revendication ancienne de l'asso ! Je veux dire, à l'époque [avant la loi Asile de 2015] les personnes issues de pays sûrs n'avaient rien, elles n'avaient pas de récépissé, et on les accompagnait quand même, alors qu'elles n'avaient rien ! Du coup oui, c'était important aussi de dire que c'est ancien, que c'est notre lutte aussi. »
(Entretien, avril 2022)

Nous avons vu en début de chapitre que la loi Asile et Immigration de 2018 prévoyait l'effacement de la liste des pays dits sûrs ceux où les personnes LGBT sont soumises à de « mauvais traitements », légaux ou non. Les prises de position de l'ARDHIS et d'autres associations face à cette avancée législative mettaient surtout en avant une opposition de principe à cette liste, tout en mobilisant un discours affirmant que « aucun pays n'est sûr » pour les personnes LGBT. Si l'abolition de la liste des pays sûrs est une revendication ancienne de l'ARDHIS, elle n'a donc été reprise à nouveaux frais que ces dernières années.

À la suite de la promulgation de la loi Asile et Immigration de 2018, l'association a donc été vigilante à ce que la mesure prévue par l'amendement CL908, à savoir « d'exclure expressément de cette liste [des pays sûrs] les pays où l'homosexualité peut encore faire l'objet de mauvais traitements » soit bien appliquée. Or, il n'en a rien été. Après la nomination début 2019 du nouveau DG de l'OFPRA, Julien Boucher, l'association lui avait demandé une rencontre qui eut lieu en mai 2019. J'étais présente à cette courte réunion, et lorsque nous l'avons interrogé sur l'avenir de la liste des pays sûrs, il nous a opposé, comme nous nous y attendions, un discours familier sur l'indépendance de l'Office vis-à-vis de

l'exécutif : c'est le CA de l'OFPRA qui, périodiquement, met à jour la liste des pays sûrs, et lui seul est non seulement compétent, mais a l'autorité d'éventuellement rayer un ou plusieurs pays. Il fallait donc interpeller le CA de l'OFPRA, et non pas son Directeur général. Ce que l'ARDHIS a donc fait, mais sans plus de succès, comme cela est rappelé dans le Communiqué de presse publié à l'occasion de l'IDAHO 2019 :

Communiqué du 17 mai 2019

Aucun pays n'est sûr

L'ARDHIS a demandé au président du Conseil d'administration de l'Office français de protection des réfugiés et apatrides (OFPRA) la radiation de quinze pays de la liste des pays d'origine dits « sûrs » et est soutenue dans cette démarche par plusieurs associations attachées à la défense des droits des personnes LGBTI et du droit d'asile.

[...]

Depuis l'entrée en vigueur de la loi Asile et immigration 2018, être originaire d'un pays d'origine dit « sûr » a pour conséquence de priver la personne du droit de se maintenir sur le territoire pendant l'examen de son recours devant la Cour nationale du droit d'asile (CNDA). Celle-ci peut donc être expulsée avant le terme de l'examen de sa demande d'asile. Les associations constatent que des mesures d'éloignement sont prises contre des personnes qui risquent leur vie dans leur pays d'origine, avant que la Cour n'ait statué sur leur demande d'asile, les privant du droit à un recours effectif.

Nous rappelons notre opposition à l'existence même d'une liste des pays d'origine dits « sûrs » et au traitement accéléré de certaines demandes d'asile. La situation des personnes LGBTI, pour lesquelles les menaces et persécutions proviennent autant de la famille, du voisinage, de la société dans son ensemble que des autorités et des États, rappelle pourquoi aucun pays ne peut être a priori considéré comme sûr. Toutes les demandes d'asile doivent être examinées à l'aune des craintes personnelles de persécutions de chaque demandeur et demandeuse d'asile.⁹⁶

96 Organisations signataires : Acceptess-T ; Adheos ; Aides ; Afrique Arc-En-Ciel Paris ; ALERTES Aveyron ; Bi'cause ; Centre LGBTI de Normandie ; Centre LGBTQI+ de Paris Île de France ; Centre LGBTI de Touraine ; Coordination française du droit d'asile* ; Equinoxe Nancy – Centre LGBTI+ de Lorraine-Sud ; Homogène – Centre LGBTI Le Mans ; J'En Suis, J'Y Reste – Centre LGBTQIF de Lille Hauts-de-France ; La nouvelle lune ; La Station – Centre LGBTI d'Alsace ; Le Jeko ; Les Bascos ; Migrations, Minorités Sexuelles et de Genre ; Nosig – Centre LGBTQI+ de Nantes ; Qazar – Centre LGBTI d'Angers ; Shams France

Face à ces portes fermées, l'association engage plusieurs démarches. D'abord, elle mène un travail interne de veille juridique et journalistique concernant chacun des pays de la liste, afin de mettre en évidence différents actes, lois, et mesures homophobes et transphobes, et ainsi démontrer que ces discriminations sont bien présentes dans ces pays. S'appuyant sur cette revue interne, et surtout sur la loi, dans les mois suivants, des associations dont l'ARDHIS⁹⁷, déposent des requêtes sommaires auprès du Conseil d'État afin de demander que plusieurs pays soient retirés de la liste. Les requêtes se fondent sur un potentiel abus de pouvoir de la part du CA de l'OFPRA, qui a renouvelé la liste des pays sûrs le 5 novembre 2019 (la liste précédente avait été votée en 2015 et était inchangée depuis), malgré l'absence de quorum. En outre, les requêtes pointent un vice de forme : en renouvelant cette liste à l'identique, le CA de l'OFPRA avait mal interprété le huitième alinéa de l'article 722-1 du CESEDA, modifié suite à la promulgation de la loi Asile et Immigration de 2018, avec l'ajout de la phrase « quelle que soit son orientation sexuelle » :

Un pays est considéré comme un pays d'origine sûr lorsque, sur la base de la situation légale, de l'application du droit dans le cadre d'un régime démocratique et des circonstances politiques générales, il peut être démontré que, d'une manière générale et uniformément pour les hommes comme pour les femmes, *quelle que soit leur orientation sexuelle*, il n'y est jamais recouru à la persécution, ni à la torture, ni à des peines ou traitements inhumains ou dégradants et qu'il n'y a pas de menace en raison d'une violence qui peut s'étendre à des personnes sans considération de leur situation personnelle dans des situations de conflit armé international ou interne.

Le Conseil d'État a rendu publiquement sa décision en juillet 2021, demandant au CA de l'OFPRA de rayer trois pays de cette liste — le Bénin, le Sénégal et le Ghana. Certes, ces pays pouvaient être considérés comme sûrs dans une version ancienne du CESEDA, en ceci qu'il s'agit de régimes démocratiques.

97 L'Association des avocats ELENA France, Action des chrétiens pour l'abolition de la torture (ACAT), la Cimade, la Ligue française pour la défense des droits de l'Homme (LDH), JRS France, Forum Réfugié-COSI, Migrations, minorités sexuelles et de genre (2MSG), Groupe d'information et de soutien des immigré·es (GISTI), la Fédération des associations de solidarité avec tous les immigrés (FASTI), le syndicat national CGT de l'Office français de protection des réfugiés et apatrides (CGT OFPRA), Avocats pour la défense des droits des étrangers (ADDE), Association pour la reconnaissance du droit des personnes homosexuelles et trans à l'immigration et au séjour (ARDHIS), Association d'aide, de défense homosexuelle et pour l'égalité des orientations sexuelles (ADHEOS), NOSIG, le Centre lesbien gay, bi trans et intersexe de Normandie.

Toutefois, il résulte de l'ajout, à l'énonciation des critères d'inscription sur la liste faite au huitième alinéa de l'article L. 722-1, des termes « quelle que soit l'orientation sexuelle de ses ressortissants », par la loi du 18 septembre 2018, que le législateur a entendu qu'une attention particulière soit accordée, pour l'établissement et la révision de la liste des pays d'origine sûrs, aux risques de persécutions ou de traitements inhumains et dégradants en raison de l'orientation sexuelle des ressortissants de ce pays. Compte tenu de l'existence de dispositions législatives pénalisant les relations homosexuelles au Sénégal et au Ghana et de la persistance de comportements, encouragés, favorisés ou simplement tolérés par les autorités de ces pays, conduisant à ce que des personnes puissent effectivement craindre d'y être exposées à de tels risques, l'OFPRA ne pouvait, sans commettre d'erreur d'appréciation, tenir ces États pour des pays d'origine sûrs dans l'examen des demandes présentées par leurs ressortissants.⁹⁸

La particularité de cette action réside dans le fait que la lutte minoritaire ne bénéficie pas uniquement à la minorité, mais bien à une majorité. Les persécutions liées à l'orientation sexuelle et l'identité de genre sont explicitement mobilisées afin de rendre le droit d'asile davantage accessible à une plus large part de personnes, en particulier dans un contexte législatif venant questionner l'effectivité de ce droit pour les ressortissants de pays sûrs.

Il y a ici un dépassement, certes contextuel et partiel, de la dimension du guichet que caractérise les associations intervenant auprès des exilé·e·s. Mettre la focale uniquement sur le travail d'accompagnement individuel aurait amené à reconduire à l'identique un constat d'un travail de tri (Giametta, 2020), ou de « pré-frontière » (Chossière, 2022). Si celle-ci, comme nous avons pu le voir, demeure bien réelle, d'autres actions sont développées qui cherchent à déjouer cette logique.

Ces actions, nous l'avons dit, sont comprises en interne comme « redistributives », en ceci que les ressources associatives ne seraient plus uniquement réservées aux personnes accompagnées. Ce que l'on voit, c'est de fait surtout l'élargissement des répertoires d'actions de l'association, qui ne se limitent plus au seul travail bénévole et au « contrôle qualité » des institutions, mais cherchent précisément à contrer cette dernière logique.

⁹⁸ La décision du CE est disponible en ligne : https://www.gisti.org/IMG/pdf/jur_ce_2021-07-02_pays-surs.pdf (Consulté le 25 avril 2023).

Conclusion

Ce dernier chapitre a permis de revenir sur trois étapes de la professionnalisation de l'association qui ont eu lieu à la suite de la crise de 2018, et qui ne concernent pas seulement la relationnalité entre bénévoles et demandeur·se·s d'asile, mais plus largement l'organisation du travail bénévole. Cette professionnalisation, comme nous avons pu le voir dans toute la deuxième partie de la thèse, est marquée par des revendications de politisation du travail bénévole, qui se retrouvent aussi dans ce chapitre, sous la forme de tentatives pour contrer la délégation d'État et lutter contre les inégalités d'accès aux ressources associatives. Ces deux enjeux contribuent à la dimension intersectionnelle du recadrage progressif de l'association, qui vise à reconnaître les limites d'une approche exclusiviste du public, ne devant être constitué que de personnes vraiment homosexuelles, et d'engager de manière plus explicite un travail politique en faveur de tous et toutes les exilé·e·s, sans pour autant dénaturer l'action et la dimension communautaire de l'association.

L'analyse des amendements touchant les demandes d'asile OSIG dans le cadre de la loi Asile et Immigration de 2018, conduisant l'association à se positionner dans une arène publique, et à se distinguer d'autres associations, a été l'occasion de souligner comment, tant en interne que dans cette même sphère publique, l'association a ouvertement refusé d'endosser un rôle de validation des demandes d'asile auprès des institutions.

Il a ensuite été question de comment l'association est amenée à (re)dessiner le périmètre de l'engagement bénévole, qui est pris dans des débats concernant son évaluation et les conditions d'accompagnement. Si la dimension bénévole de l'association est questionnée et remise en cause par de nouvelles tentatives de gouvernement par les chiffres, les réponses apportées visent à maintenir l'accompagnement comme bénévole, tout en essayant de salarier d'autres tâches, afin de « soulager » les bénévoles. Afin d'éviter des frictions entre l'équipe bénévole et les salarié·e·s, l'association renouvelle sa dimension communautaire, qui n'est alors plus vecteur d'identification ni un outil de frontiérisation, mais plutôt au service de l'harmonie interne.

L'association va ensuite se positionner dans un champ professionnel à travers le développement d'une offre de formation, afin de construire et asseoir sa propre légitimité en tant qu'acteur central de l'asile OSIG, et d'inverser la délégation d'État. Formaliser des modules de formation est alors un autre socle de la professionnalisation, tout autant qu'il est

un maillon central de la tentative de dépassement de la logique de guichet. De même, la mobilisation contre la liste des pays dits sûrs a permis de montrer un usage nouveau de la spécificité de traitement des demandeur·se·s d'asile OSIG : les persécutions dont celles et ceux-ci sont victimes, reconnues par les institutions de l'asile, vont être mobilisées afin d'essayer de faire bénéficier tout·e demandeur·se d'asile d'un meilleur accès à la demande : c'est là un seuil important que franchit la mobilisation l'ARDHIS, s'inscrivant dans une approche défendant, non plus seulement réservée à un public spécifique, mais les populations exilées en demande d'asile plus largement.

CONCLUSION GENERALE

Cette recherche a véritablement commencé en février 2016, lors d'une discussion informelle avec un ancien président de l'Ardhis, Philippe Colomb, dans un bar lesbien de Paris. Pour me présenter l'association, celui-ci m'a expliqué pendant une bonne demi-heure qu'il y avait, au moment où nous parlions, un débat interne important concernant la pertinence de délivrer des attestations de suivi aux demandeur·se·s d'asile : c'était là une mise en garde, car ce débat était « infini », « extrêmement pénible » ; je devais en tirer qu'il s'agissait de « l'association la plus compliquée » qu'il connaissait. Plusieurs éléments étaient en jeu dans ce débat sur les attestations : à qui les délivrer, à quelle fréquence, et que fallait-il écrire ? Faut-il être très explicite, dire l'homosexualité de la personne, ou affirmer un simple soutien ? Est-ce que, au fond, cela ne revenait pas au même, dès lors qu'une attestation n'est finalement qu'une validation de la subjectivité de la personne accompagnée ? Ce qui était en jeu aussi était la légitimité et la respectabilité de l'association vis-à-vis des pouvoirs publics : faire trop d'attestations signifiait potentiellement entacher la réputation de l'association, et défavoriser paradoxalement les demandeur·se·s d'asile, l'association ayant bien intégré la logique d'exceptionnalité de cette demande d'asile, qui devait se traduire par une spécificité de l'action associative. Mais si ce débat était tellement compliqué, cela tenait pour beaucoup, selon Philippe, à une « guerre d'ego » entre plusieurs membres.

Au moment où je corrige les dernières lignes de cette thèse, en septembre 2023, dans les groupes WhatsApp de l'association, un court débat prend place. C'est Daniel qui partage d'abord son inquiétude à la suite d'un rejet d'une demande d'asile par la CNDA ; lui répondent alors un avocat, militant de longue date à l'Ardhis, et Stéphane. Les trois s'inquiètent de la place de l'ARDHIS dans l'économie de la preuve. Il y aurait eu un « temps doré » des attestations produites par les bénévoles, où elles servaient de véritable support aux demandes d'asile. Aujourd'hui, en raison de l'augmentation du nombre de demandes – et donc d'attestations - mais aussi de l'entrée dans le champ de nouvelles associations, elles seraient dévalorisées. Faut-il alors revenir en arrière ? Investir autrement cet outil de validation que sont les attestations ? La réponse de Stéphane est exemplaire des changements qu'a connus l'Ardhis ces dernières années : peut-être, affirme-t-il, mais sans doute faut-il aussi adopter d'autres répertoires d'action, notamment la contestation publique des décisions négatives. C'est l'occasion aussi de rappeler le sens de la mobilisation de l'association :

même si cela ne marche pas (ou plus) à tous les coups, cela permet au moins d'en aider une partie, ce qui revient, à rebours des anciens débats entre la volonté de faire « du 100% » ou de n'aider que de « vrai·e·s homosexuel·le·s », à accepter les limites de l'action, tout en essayant de réfléchir aux bons répertoires à adopter, et au cadrage de l'action.

Lorsque cette discussion a eu lieu, c'est d'abord en tant que bénévole que j'ai réagi, ou justement pas réagi : cela m'a fait sourire, car nous avons pour la énième fois le même débat ; j'ai ressenti une certaine admiration pour Stéphane, qui prenait à nouveau le temps d'en discuter, après toutes ces années. Et c'est là que j'ai perçu l'écart entre les bénévoles et moi : il y a quelques années, si j'avais encore été impliquée dans le travail d'accompagnement, j'aurais sûrement réagi aussi. Ce n'est que dans un deuxième temps que j'ai appréhendé la chose en tant que chercheuse, preuve s'il en fallait, que jusqu'à la fin de ce travail, les deux casquettes, bénévole et chercheuse, continuent à coexister, et peut-être encore davantage à se confondre. Ainsi, la thèse a commencé et s'est terminée exactement de la même manière, dans une boucle presque parfaite. Je dis bien *presque* car un élément central diffère : si en 2016 cela constituait, pour reprendre les mots de Philippe, « une prise de tête incroyable », on peut aujourd'hui en sourire, et rappeler que, face à un système d'évaluation et d'instruction répressif, les bénévoles ne peuvent pas faire de miracles. La spécificité de l'association ne réside plus uniquement dans son « travail exceptionnel », mais dans la capacité collective à prendre la mesure de l'efficacité, et de la non-efficacité, de ses actions.

Apports de la thèse

La thèse est le résultat d'une ethnographie immersive dans un espace social auquel il a fallu donner un contour, à défaut de pouvoir le cartographier dans toute sa diversité, conduisant ainsi aux limites de ce que ce travail permet d'éclairer. Insister sur l'organisation sexuelle, genrée et raciale du travail bénévole, sur les cadres collectifs de l'action, sur l'adoption progressive d'un paradigme de lutte en rupture avec la logique de guichet, a été une manière de condenser sous trois grands thèmes la vie de l'association de ces dernières années. Ces choix tiennent aussi à ma propre positionnalité dans cette association, qui s'est façonnée en rupture avec celle, hégémonique, d'un éthos masculin mettant en avant la compétition entre bénévoles et la frontiérisation de l'espace associatif, et qui a peut-être

encore davantage été marquée par la nécessité très fortement ressentie de « faire quelque chose » contre les violences sexuelles internes à l'association, devenue progressivement une injonction à commencer par « en dire quelque chose ».

Ce que j'ai souhaité mettre en exergue est la manière dont la conviction de mener un travail « exceptionnel » est construite ; il ne s'agissait pas de dénigrer ce travail ou cette conception, mais d'éviter de rester enfermée dans ces discours indigènes de la spécificité du travail, pour décloisonner l'analyse des pratiques du seul registre légitimé par l'association. Cette spécificité, que j'ai introduite comme un « cadre » au sens simmelien, fonctionne tout autant comme une garantie d'efficacité pour l'extérieur, notamment les pouvoirs publics, que comme un moteur d'engagement à l'intérieur.

C'est ensuite la notion de cadrage, mais cette fois-ci telle qu'elle est travaillée dans la sociologie des mouvements sociaux, qui a été reprise et travaillée tout au long de la thèse, pour montrer comment la mobilisation de l'Ardhis a été prise dans un processus de « recadrage intersectionnel », c'est-à-dire une resignification symbolique et pratique de l'espace et des répertoires de lutte. L'analyse de la prise en compte des rapports sociaux de sexe et de race dans le processus de recadrage constitue un point central de l'argumentation de la thèse, qui a permis de mettre en avant une conception relationnelle de la mobilisation et son évolution. À rebours d'une lecture de cet espace associatif comme forcément et toujours déjà intersectionnel, en raison du public qui y est accueilli, j'ai souhaité mettre en avant comment la cause de l'Ardhis a été bâtie sur un principe d'expertise et de respectabilité qui excluait les personnes exilées, et que même la présence des femmes dans les rangs des bénévoles a pu être perçue comme une menace à la professionnalité de l'association. La structuration de l'espace associatif par les rapports sociaux de race et de sexe se retrouve très clairement dans les tentatives visant tout autant à limiter l'engagement des personnes exilées, qu'à décourager celui de femmes lesbiennes : dans les deux cas, il s'agit de réaffirmer la nécessité de garder une position majoritaire, et dominante, pour le bien de l'association et pour sa respectabilité.

La prégnance de l'altérisation des exilé·e·s, tout autant raciale que sexuelle, et en retour la construction de la blancheur comme porteuse d'expertise et de légitimité, à plusieurs niveaux du travail bénévole, constituent une remise en cause d'une conception communautaire de la mobilisation. C'est aussi la confirmation de la transversalité de la blancheur comme un vecteur de distinction. Ce vecteur contribue à revendiquer un savoir spécifique constitutif d'une position dominante, ici dans un contexte militant : si ce résultat

était au fond attendu, il n'est pas moins important de souligner les différentes stratégies par lesquelles la blancheur se maintient en place. En ce sens, l'analyse de la manière dont les violences sexuelles sont traitées en interne a été l'occasion de montrer comment la blancheur est tout autant l'axe sur lequel ces violences se produisent, que celui qui est investi précisément pour lutter contre elles. Si on peut suivre l'adage bien connu d'Audre Lorde, « les outils du maître ne détruiront jamais la maison du maître », et que nous avons bien montré comment ceux qui sont exclus ont les ressources nécessaires pour refonder une association ailleurs, il n'en reste pas moins qu'explicitement la blancheur, ou plutôt les contours de celle-ci, reste une étape nécessaire, voire la seule accessible, dans un processus plus long de désagrégation d'un système local de maintien de pouvoir matériel et symbolique d'un groupe sur l'autre (un peu lourd). Le recadrage intersectionnel de l'action de l'Ardhis passe alors, non pas tant par la mise en avant d'une « expérience commune d'oppressions multiples » (Direnberger, El-Shikh, 2023 : 65) entre bénévoles et demandeur·se·s d'asile, mais bien à par la mise en exergue des différences et des inégalités, ce qui constitue une tentative de percer le voile d'ignorance blanche (Mills, 2007/2023) qui semble recouvrir l'association. Tout en ne se revendiquant pas ouvertement et explicitement de l'intersectionnalité - y compris précisément en raison de la position dominante de ses membres dans les rapports sociaux de race -, ce recadrage insiste non pas sur la position particulière et ontologique des demandeur·se·s d'asile, toujours déjà au croisement de plusieurs formes d'oppression, mais plutôt sur la manière dont un contexte spatial spécifique est (re)producteur de formes de violences et de domination, celle-ci s'exprimant notamment par des formes de dépendance administrative à l'égard des bénévoles et de leurs ressources.

Ce recadrage ne concerne pas uniquement les relations entre bénévoles et demandeur·se·s d'asile, mais aussi entre l'association et son champ d'intervention. Aller vers une action qui insiste sur une démarche redistributive vise à réduire les inégalités d'accès aux ressources nécessaires à la régularisation, y compris celles produites au niveau associatif. Il s'agit, plus largement, de faire de l'Ardhis une association qui ne fonctionne ni ne raisonne plus « en silos » (Bilge, 2016 : 110), c'est-à-dire en privilégiant une forme de discrimination plutôt qu'une autre ; si la discrimination et les violences homophobes restent un nœud de la mobilisation, celle de l'Ardhis démontre qu'il peut en être fait un usage stratégique. Bien qu'il s'agisse toujours de défendre les droits des personnes exilées LGBTI, l'association essaie d'œuvrer à la défense de droits de personnes exilées dans leur ensemble, ce qui passe aussi par le développement d'un éthos de travail moins attentif à la véracité de

l'homosexualité des personnes, par l'investissement de l'arène publique et juridique, renouant de fait avec la tradition première de l'intersectionnalité comme une critique du droit et une *praxis* pour le modifier (Crenshaw, 1989).

Cette thèse est une monographie de l'histoire récente de l'ARDHIS, qui ne prend pas seulement en compte le travail associatif et son rôle dans l'économie de la demande d'asile, mais s'intéresse à la structuration de l'espace militant en tant que tel. Elle apporte un éclairage sur une partie des mouvements LGBTI français contemporains, en proposant une analyse de ce qu'en fait la dimension communautaire : en effet, la communauté par l'orientation sexuelle et l'identité de genre est mise à mal par les rapports sociaux de race qui traversent cet espace associatif. Le processus de recadrage qui a servi de fil rouge de la thèse a permis alors de mettre en exergue comment cette dimension communautaire, loin d'aller de soi, est faite et dé faite au fil des années et des configurations successives de l'association.

Résumé de la thèse

La première partie de la thèse revient sur ma place au sein du terrain d'enquête, pour ensuite s'intéresser aux conceptions du travail bénévole qui ont longtemps été hégémoniques. Elle permet de mettre en avant la construction de l'espace associatif au sein d'un cadre, celui de la spécificité, et d'en tracer les contours, ainsi que les limites.

Le premier chapitre revient d'abord sur la manière dont mon objet de recherche s'est construit, et dont la réalité et l'inattendu du terrain ont pu modifier mes hypothèses premières. La confrontation avec le terrain a en effet rapidement bouleversé mes centres d'intérêt, m'amenant à poser mon regard sur le bénévolat, et non pas sur les demandeur·se·s d'asile et leurs trajectoires, comme au départ. Ainsi, je suis devenue moi-même objet de ma propre recherche, en raison de mon implication d'une part, et à cause de ce que ma trajectoire personnelle et intime a produit sur mon engagement. La part de réflexivité de ce travail tient ainsi en partie au fait que le temps de l'enquête a été aussi un temps de changements conséquents m' enjoignant à négocier autrement une place tant sur le terrain qu'en dehors.

Dans le chapitre deux, j'ai mis en avant la construction de la cause de l'Ardhis, montrant comment il s'agissait pour les personnes engagées de (se) faire une place entre deux

mouvements souvent antagoniques : le mouvement gay et lesbien, et le mouvement de soutien aux personnes exilées. La consolidation de cette place a pu se faire grâce à l'adoption de répertoires de mobilisation propres à la défense des droits des étrangers, et est passée par une légitimation venant des pouvoirs publics, en lien avec l'adoption d'une grammaire de la vulnérabilité. Le cadrage du public comme spécifique, car à l'intersection de plusieurs formes de discrimination face au soupçon institutionnel, contribue en miroir au cadrage du travail d'accompagnement comme spécifique. Un des vecteurs de cette spécificité est l'idée d'une mobilisation « communautaire » qui est cependant questionnable : à rebours d'une conception interne d'un travail particulier, celui-ci peut être mis en comparaison avec différents courants du travail social, ce qui a permis de replacer cette action dans un monde social plus large.

Le troisième chapitre insiste d'abord sur le fait que les demandeur·se·s d'asile passent d'un rôle actif dans la mobilisation, à la place d'usager·e·s. Ce qui commence à apparaître comme une spécificité du travail bénévole de l'Ardhis est donc aussi le résultat d'un processus d'exclusion des personnes sur lesquelles les politiques migratoires s'abattent. Le soupçon institutionnel est alors redoublé au sein de l'espace associatif : afin de maintenir sa spécificité, est mis en place un contrôle à son accès, et la mobilisation n'est plus « pour soi » (et son partenaire) mais « pour quelqu'un de similaire à soi ». L'identification des bénévoles aux demandeur·se·s d'asile était un facteur central dans le cadrage du travail d'accompagnement comme spécifique. Or, cette identification présuppose et se nourrit de la conviction que les bénéficiaires de l'action, et de l'investissement personnel, soient aussi homosexuel·le·s, conduisant à ce que les bénévoles adoptent une démarche de frontiérisation de l'espace associatif, dont leur homosexualité est un vecteur. Celle-ci est comprise et mobilisée comme une compétence de travail, prise dans une dichotomie entre travail *sur* et travail *pour*, qui traverse cette thèse, et structure aussi le travail de l'Ardhis. En effet, l'usage de l'homosexualité comme compétence et outil de vérification se fait tant dans un but d'écarter des personnes quand on doute de la véracité de leur histoire que pour les aider malgré leur hétérosexualité : c'est au fond que, dans le système de l'asile, l'enjeu n'est pas uniquement d'être homosexuel, mais de savoir et pouvoir en dire quelque chose, quitte à ce que cela soit faux.

Le chapitre quatre éclaire une autre dimension de la spécificité de l'action de l'Ardhis, à savoir la possibilité pour plusieurs bénévoles de s'engager sur le long terme et de manière conséquente. Les configurations d'engagement des bénévoles permettent de mettre au jour la

conception d'un bénévolat qui serait désintéressé, soulignant la place que revêt la conjugalité dans l'engagement : pour les bénévoles hommes, la rencontre avec des hommes étrangers est souvent déterminante dans la rencontre avec l'association. Au-delà des rencontres initiales, ce qui leur permet de s'engager durablement, c'est surtout leur disponibilité biographique. J'ai ainsi montré que les éléments qui composent cette disponibilité diffèrent de ceux qui avaient été identifiés dans les premières recherches mobilisant le concept : ici, ce qui est déterminant, c'est la stabilité professionnelle, qui permet de planifier l'engagement. La maîtrise du temps est donc un élément central du travail de l'Ardhis. Cette configuration est progressivement supplantée par deux autres, où la conjugalité est absente. Une deuxième configuration voit alors des personnes plutôt jeunes, en début de carrière professionnelle, qui s'engagent afin de militer et sociabiliser dans des espaces LGBT, et qui voient en retour leur trajectoire professionnelle modifiée, pour être mise en cohérence avec l'engagement. Facteur déterminant dans l'engagement pour de jeunes femmes lesbiennes, qui y trouvent un moyen d'échapper à l'imposition d'un éthos de travail masculin, la sociabilité devient tout autant un moteur d'engagement qu'un espace de maintien en marge de l'association. Apparaît alors une coexistence entre bénévolat formel et informel au sein de l'association, l'un ancré dans le travail associatif, l'autre dans la sociabilité.

La deuxième partie de la thèse s'intéresse donc à ce recadrage intersectionnel de la cause de l'Ardhis. Fortes de leur nombre, les nouvelles recrues portent des revendications en interne qui mettent en lumière des points aveugles de la mobilisation de l'Ardhis, à savoir les rapports sociaux de race, et la manière dont ils se recourent avec les différences de statuts entre bénévoles et demandeur·se·s d'asile.

Une conflictualité émerge au sein de l'association au sujet de la relationnalité entre bénévoles et demandeur·se·s d'asile ; sur fond d'un autre conflit de cadres collectifs de l'action qui oppose deux anciens bénévoles, en position de pouvoir au sein de l'association, qui se déchirent entre deux visions divergentes de la mobilisation, l'une davantage professionnelle, et l'autre politique. La coïncidence de ces conflits donne lieu à un travail d'élargissement des cadres de l'action de l'association : ceux-ci ne sont en effet pas totalement reformulés, mais réagencés pour faire coexister une conception du travail bénévole comme professionnel, avec des revendications contestataires, et un travail de resignification de l'espace interne à l'association. La progressive féminisation de l'association a deux effets principaux : la problématisation de la manière dont l'espace de travail est structuré par des rapports de genre, qu'il s'agit alors de resignifier, et

l'explicitation progressive de la grammaire raciale et sexuelle dans la relationnalité avec les demandeur·se·s d'asile, qu'il s'agit de modifier.

Le chapitre six s'intéresse à l'une des conséquences majeures de cette féminisation, la mobilisation interne contre les violences sexuelles commises par des bénévoles sur des usagers. Elle se concentre sur deux terrains de lutte : l'explicitation et la formalisation d'une déontologie interne, recadrant les relations d'accompagnement comme des relations de travail ; deuxièmement, la problématisation de la blancheur comme une part structurante de l'association. Dire la race, comme auparavant le genre, revient à mettre en cause la dimension communautaire de l'association, en réaffirmant des frontières groupales : l'association se trouve ici dans une situation paradoxale, passant d'une grammaire de la proximité, à une autre, de la mise à distance.

Le dernier chapitre s'intéresse à un renouveau de la professionnalisation de l'association et aux tentatives pour mettre à mal la logique de guichet. Si les luttes LGBTI ont longtemps été considérées comme un archétype des « nouveaux mouvements sociaux », adoptant une grammaire de la reconnaissance, qui a trouvé tout autant des réponses et des limites dans l'obtention de droits spécifiques dans certains pays au cours de dernières décennies, l'analyse des évolutions de la mobilisation de l'Ardhis a permis de souligner des ruptures avec cette conceptualisation. Dans un cadre d'action contraint comme l'asile, il y a un usage possible de la spécificité, non pas comme un outil de frontiérisation, mais comme un vecteur de redistribution de ressources. Pour ce faire, l'Ardhis investit trois arènes : l'accueil et le travail d'accompagnement, afin de mettre fin à une forme de discrimination très visible consistant à entraver l'accès pour de nombreuses personnes à des ressources, produites par l'association. La deuxième se concentre sur la mise en place de formations particulières, adressées notamment à des espaces interassociatifs et à des professionnel·les du travail social. Troisièmement, l'investissement de l'arène juridique a permis une première victoire dans la mobilisation contre la liste des pays dits sûrs.

Limites et perspectives

L'écriture de cette thèse a nécessité de venir à bout d'une tension qui m'a accompagnée pendant toutes ces années, concernant ma posture de chercheuse et ma place à l'association en tant que militante : si les deux se sont nourries mutuellement, le temps consacré à la

deuxième a empiété sur la possibilité d'investir pleinement la première. Cela tient au fait qu'il m'a toujours paru inconcevable de faire autre chose que m'engager de manière conséquente au sein de l'association. Ceci non tant dans le but de rendre quelque chose, car je recevais en retour du matériau pour la thèse, impliquant la prééminence du scientifique sur le politique, mais parce que l'engagement auprès des personnes exilées (LGBTI ou pas) représentait une lutte nécessaire à mes yeux, y compris au vu de mon histoire personnelle, le politique venant avant le scientifique. Si les deux dimensions se sont nourries mutuellement, l'oscillation entre les deux n'a véritablement jamais cessé, et s'il a bien fallu trouver un équilibre pouvant permettre le passage à l'écriture, celui-ci ne saurait être d'une stabilité définitive.

Ce temps long de la recherche a été, il m'a bien fallu l'admettre, à double tranchant, l'accumulation des matériaux et du savoir ethnographique impliquant une réduction du temps pour en dire quelque chose, obligeant à un travail de sélection qui n'a pas toujours été aisé. Du fait de ma positionnalité, me poussant à une certaine réflexivité sur les enjeux de genre et sexualité, mais aussi de nationalité, il m'a alors semblé que les rapports sociaux de sexe et de race (qui, on l'a vu, se recourent avec la nationalité et le statut administratif) pouvaient constituer une entrée pertinente, et originale, afin d'analyser cette mobilisation. La perception de cette pertinence et de cette originalité ont ainsi été tout à fait subjectives, et précisément pour cela, je n'ai eu de cesse d'en questionner la portée scientifique ; ce qui constituait le cœur du travail bénévole finissait par passer au deuxième plan. Ainsi, les tensions concernant ma trajectoire de genre se sont entremêlées avec celle concernant ma positionnalité professionnelle, non seulement dans le (non-)choix de terrain, comme je le soulignais en ouverture de la thèse, mais aussi en informant mon regard sur celui-ci, et plus tard, en servant de filtre à travers lequel j'ai essayé de le rendre intelligible dans la thèse.

Si cet engagement a permis l'élaboration d'analyses informées sur différents enjeux, il a aussi entravé l'accès à des facettes importantes du terrain. Pour conclure cette thèse, je proposerai donc de dessiner quelques-unes des limites de cette thèse, pour conduire aux perspectives qui pourraient ouvrir ce travail.

Une des limites principales de cette thèse tient au fait de n'avoir pas pu traiter de manière plus frontale la place de la sexualité dans le bénévolat et l'engagement. Comme je l'ai souligné, c'est lié à la réticence, parfois importante, des bénévoles à s'entretenir avec moi, anticipant mes questions sur le sujet, sans doute en raison de mon degré d'investissement dans cet enjeu. Or ce « ratage » me semble un résultat en soi, dont il est

possible de tirer une leçon méthodologique pour des recherches futures. En effet, la place de la sexualité sous ses différentes formes dans les espaces militants me semble être une piste féconde pour la suite de ce travail. Celle-ci apparaît comme un élément central dans les trajectoires d'engagement, et dans l'organisation du travail bénévole et militant. La sexualité questionne, dans sa place nodale et pourtant le plus souvent occultée, l'articulation entre ce qui peut être dit et affiché de la construction de la cause et ce qui est au contraire tu des conditions d'engagement, ce qui s'agence nécessairement à des rapports de pouvoirs. La focale intersectionnelle, imposant de prêter une attention particulière aux différentes manières dont les positionnalités des membres sont mises en avant ou en retrait, me semble féconde pour étudier plus dans le détail comment, dans différents espaces militants, est décidé ce qui constitue le « cœur » de la mobilisation (Bilge, 2016). Le cas de l'Ardhis a permis de montrer que, au nom d'une spécificité à garder et reproduire, ce qui est maintenu, ce sont des hiérarchies de pouvoir qui facilitent l'occultation de formes de violences très concrètes. La question demeure ouverte pour d'autres espaces militants, notamment de la cause des étrangers, qui bénéficieraient à être davantage appréhendés à travers cette focale, afin de faire ressortir toute la place que les rapports sociaux de sexe et de race prennent dans la leur structuration et dans les opérations de cadrage au cœur des mobilisations.

Une deuxième limite est bien évidemment l'absence presque totale des exilé·e·s de cette recherche, du moins en tant que personnes enquêtées. C'était un parti pris de la thèse, dont je me suis progressivement rendu compte qu'il était aussi le reflet de la construction de l'espace associatif et de la cause de l'Ardhis : ils et elles en sont de fait largement exclu·e·s en tant qu'acteurs et actrices. Si j'ai pu interroger la production de cette absence dans ce travail, et montrer une division raciale du travail militant qui se recoupe avec les différents statuts administratifs, une piste future de recherche pourrait consister à interroger comment, dans d'autres espaces associatifs et militants LGBTI, mixité raciale et administrative s'agentent. S'il y a un intérêt certain, tant dans le monde de la recherche que dans l'arène médiatique, pour ce que les mouvements LGBTI contemporains produisent en termes de discours concernant les articulations entre systèmes de pouvoirs et rapports sociaux, les pratiques concrètes d'organisation du travail militant me semblent pouvoir, et devoir, être rigoureusement étudiées, ce qui me semblerait alors constituer une autre suite logique de ce travail. Si l'ancrage associatif demeure nécessaire pour une telle recherche, en raison de la structuration et de la territorialisation interassociative du mouvement LGBT français (Prearo, 2014), il est envisageable de s'intéresser, au-delà de ce qui a été possible dans ce travail, aux

alliances et tensions entre associations entre elles, afin de dégager un portrait plus complet de l'actualité de ce mouvement.

ANNEXES

ANNEXE 1 : TABLEAU RECAPITULATIF DES ENTRETIENS

Prénom, sexe, tranche d'âge	Ancienneté au moment de l'entretien	Rôle - instances ⁹⁹	Lieu(x)	Date	Profession	Durée
Jean-Marc Homme 60-70 ans	3 ans	Coordinateur – CA, bureau	Bureaux de l'association	Mai 2016	Directeur d'association	1h10
Olivier Homme 40-50 ans	+7 ans	Secrétaire, Coordinateur – CA, bureau	Bureaux de l'association	Mai 2016	Ingénieur, cadre (multinationale)	1h20
Jérôme Homme 60-70 ans	10 ans	Coordinateur – CA, bureau	Bureaux de l'association	Mai 2016	Retraité	55m (interrompu, arrivée d'un demandeur d'asile)
Claire Femme 25-35 ans	4 ans	CA, bureau	Bureaux de l'association	Mai 2016	Cadre de la fonction publique	1h25
Stéphane Homme 30-40 ans	8 mois ; +5 ans	CA, bureau	Bar ; Bureaux de l'association	Juin 2016 ; Février 2021	Cadre du privé	1h46 ; 50m (interrompu, arrivée d'un demandeur d'asile)
Mélanie Femme 25-35 ans	1 an et demi	Avocate	Bar	Aout 2016		2h40
Georges Homme 40-50 ans	6 mois		Restaurant	Janvier 2017	NR	1h30 environ
Nolwenn Femme 20-30 ans	2 ans		Chez l'enquêtrice	Septembre 2017	Étudiante	4h30 (+2h hors dictaphone)
Mickaël Homme 45-55 ans	3 ans	Coordinateur – CA, bureau	Bureaux de l'association	Novembre 2017	Cadre de la fonction publique	2h45

⁹⁹ Dans un souci d'anonymisation, je n'indique pas lorsque la personne a été présidente de l'association.

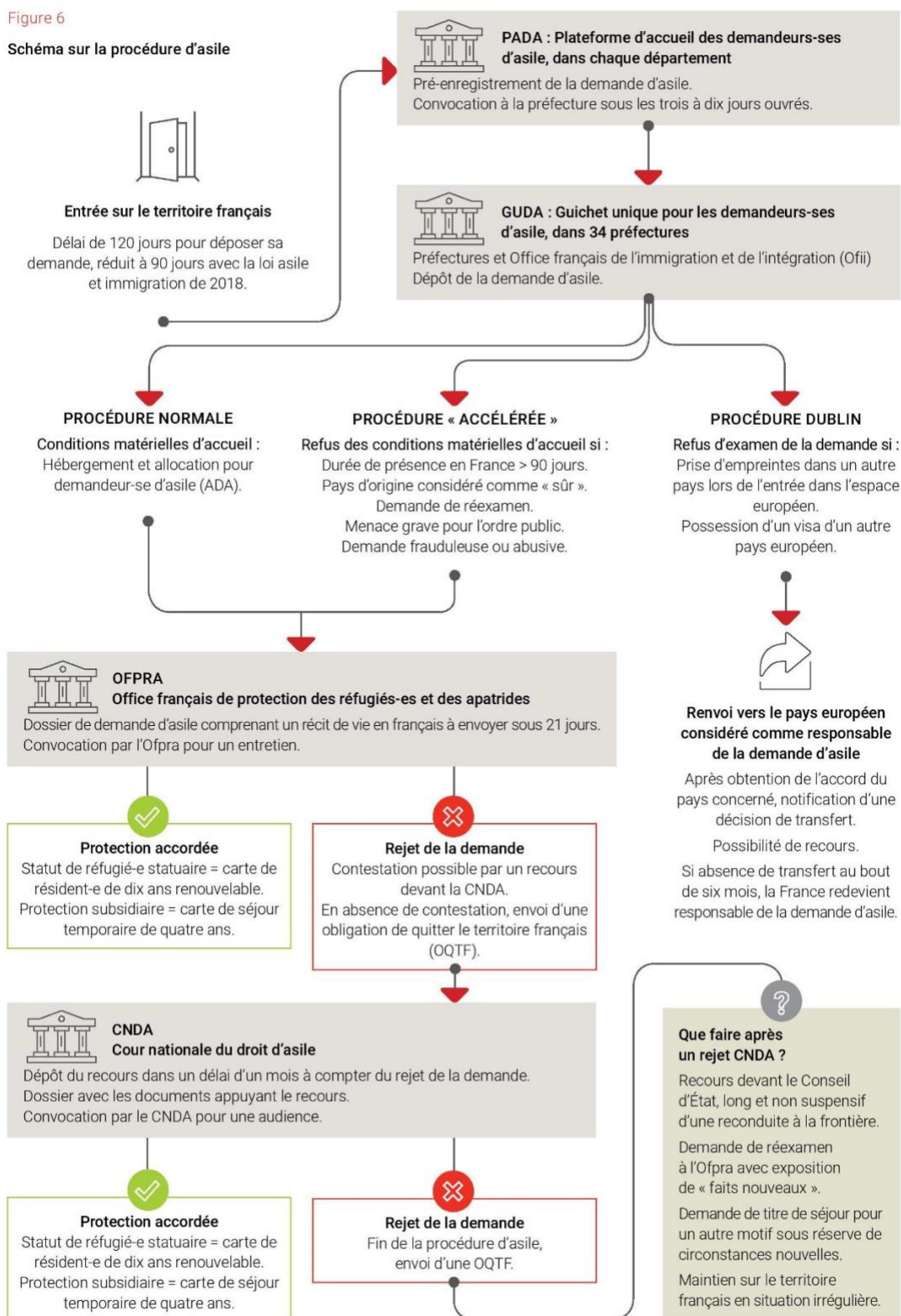
Cyril Homme 45-55 ans	1 an et demi	CA, bureau	Bar	Novembre 2017	NR	1h48
Ludovic Homme 40-50 ans	9 ans	Coordinateur – CA, bureau	Bureaux de l'association	Février 2018	Cadre du privé	1h30 environ
Loïc Homme 40-50 ans	Pas engagé au moment de l'entretien	Coordinateur – CA, bureau	Bar	Juillet 2018	Cadre du privé	1h30
Christian Homme 40-50 ans	2 ans	CA	Lieu de travail de l'enquêté	Juillet 2018	Cadre du privé, Journaliste	2h25
Zoé Femme 20-30 ans	1 ans	CA	Bar	Juillet 2018	Cadre du privé (association)	1h50
David Homme 35-45 ans	2 ans	Secrétaire – CA, bureau	Bar	Décembre 2018	Ingénieur (multinationale)	45m
Clémence Femme 20-30	1 an		Bar	Aout 2019	Sans-emploi, Cadre du privé (association)	40m (interrompu, arrivée de personne tierce)
Daniel Homme 45-55 ans	4 ans et demi	Bureau	Chez l'enquêté	Octobre 2020	Cadre du privé, <i>freelance</i>	2h14
Audrey Femme 20-30 ans	4 ans	CA, Bureau	Chez l'enquêtrice	Aout 2021	Cadre du privé (association)	3h
Gilles Homme 50-60 ans	+10 ans	CA, bureau	Restaurant	Juin 2022	Indépendant	1h45 environ
Hélène Femme 20-30 ans	8-10 ans	Secrétaire - CA, bureau	Deux fois chez l'enquêtée ; Zoom	Décembre 2020 ; Avril 2022 ; Février 2023	Cadre de la fonction publique	3h09 ; 2h45 ; 3h20
Clément Homme 20-30 ans	10 ans	Secrétaire - CA	Zoom	Février 2023	Cadre du privé	1h45
Giovanna Rincon - Acceptess-T			Bureaux de l'association	Janvier 2016		1h30
Sabreen Al'Rassace -			Bar	Janvier		1h15

LOCs			2017		
Cécile - Avocate		Lieu de travail de l'enquêtee	Javier 2017		1h15
Yacine Djebelnouar – Shams France		Bureaux de l'association	Avril 2017		1h24

ANNEXE 2 : RECAPITULATIF DE LA PROCEDURE DE DEMANDE D'ASILE

Figure 6

Schéma sur la procédure d'asile



Tiré du Rapport d'activité 2018 d'AIDES (en collaboration avec l'Ardhis) : *VIH, hépatites : la face cachée des discriminations. Rapport 2018*, pp. 28-49.)

ANNEXE 3 : CHANGEMENT D'IDENTITE VISUELLE – PRINTEMPS 2018



Figure 7: Flyers de recrutement

À gauche, l’affiche de recrutement de bénévoles créée en 2018, qui affiche une personne racisée, que l’on pourrait facilement identifier comme *queer* en ceci qu’elle transgresse explicitement des codes de genre, mélangeant les codes de la féminité et de la masculinité ; à cela s’ajoute l’usage de l’écriture inclusive, et d’un code couleur très vif. La personne dessinée ne représente cependant en aucun cas les bénévoles, ni à proprement parler les demandeur·se·s d’asile. À droite, une ancienne affiche de l’Ardhis, où l’on voit deux mains, une blanche et une noire, représente assez explicitement l’union entre des bénévoles (et partenaires) français, blancs, et étrangers, racisés. L’écriture inclusive n’était pas encore d’usage courant à l’époque de la création de ces flyers (probablement autour de 2010-2012).

Au moment du passage d’une affiche à l’autre, plusieurs anciens bénévoles se sont indignés du fait que, si l’association cherchait à rajeunir son image, ceci se faisait au prix de l’entrave d’identification des bénévoles avec la cause : « Il faudrait quand même que les bénévoles, surtout les nouveaux, puissent s’identifier », dit par exemple Gilles lors d’une réunion. Si cette première critique fut vive, et donna lieu à un court débat interne sur l’importance de renouveler l’image de l’association pour la rendre plus « attirante » pour de jeunes générations de potentiels bénévoles, une autre critique fut portée, qui trouva moins d’écho (et à laquelle j’ai participé), mais qui me semble importante : le délaissement du verbe « se battre » pour « agir » semble bien aller à l’encontre des tentatives de recadrage de l’association, et venait quelque peu dépolitiser l’action de l’association. La même opposition y fut faite : « agir » pouvait permettre un recrutement plus large en raison de sa polysémie.

ANNEXE 4 : LETTRE ENVOYEE PAR CLAIRE, DECEMBRE 2017

Bonjour à tou·te·s,

Nous nous permettons par l'intermédiaire de l'adresse mail de [...] de transmettre un message qui se veut collectif et unitaire (les personnes signataires sont en copie de ce courriel afin qu'elles soient clairement identifiées, car ouvertes au dialogue).

Suite au courriel de Mickaël annonçant la soirée de remise du prix Vermeil de la mairie de Paris à l'association, nous avons ressenti le besoin de nous exprimer sur l'installation d'un certain malaise au sein de notre association, et de discuter.

Malgré le fait que nous ne remettons pas en cause l'importance de mettre en place des partenariats ad-hoc avec certaines institutions dans le but de renforcer les missions de soutien et d'accompagnement des demandeurs d'asile, nous souhaitons néanmoins rester une association militante et politisée.

Dans ce contexte, nous voudrions rappeler que de nombreux membres de l'ARDHIS ne soutiennent pas les conditions de mise en place de la politique d'accueil des migrants, des demandeurs d'asile, et des réfugiés ainsi que la gestion des modalités de l'intégration et l'insertion nécessaires des réfugiés statutaires. Plus particulièrement, les actions posées par la mairie de Paris nous interpellent dans leur exécution violente qui bien souvent visent des populations dans un état de vulnérabilités multiples ainsi que les associations qui leur viennent en aide sur le terrain. La politique de la mairie, qui se caractérise clairement par une absence de politique concertée et volontariste : ce qui entraîne la persistance de campements de rue depuis des années, la mise en place d'un centre de tri sans suivi effectif après un enregistrement administratif, les évacuations avec le concours des forces de l'ordre, et tout ce que cela évoque et provoque, les rafles et les destructions répétitives des campements dans une volonté d'épuiser et de désorganiser toutes les personnes impliquées, etc...

Il nous a donc semblé que l'organisation de cette réception et la remise de cette médaille à notre association devraient être questionnées, et ne pouvaient avoir lieu sans, au minimum, une allusion à ces pratiques généralisées qui remettent en cause les principes d'un État de droit, et qui sont par conséquent inadmissibles, pratiques contre lesquelles nous élevons avec force et auxquelles nous ne voulons pas être affilié·e·s.

En effet, il est certain que cette décision a dû être acté en CA, mais au regard de l'impact en termes d'image de l'association, les bénévoles de l'association auraient pu être plus massivement consulté et impliqué dans ce projet.

Par ailleurs, le contenu du courriel en lui-même, nous a, pour le moins, choqué. L'idée que les demandeur·euse·s d'asile et les réfugié·e·s que nous accompagnons soient invité·e·s à apporter de la nourriture lors d'une réception organisée par la Mairie nous semble insoutenable. Faut-il rappeler que la mairie de Paris n'a jamais organisé de distribution alimentaire dans les campements de rue ?

En quoi les personnes accompagnées par nos soins devraient-elles participer par leur temps et leur argent à l'accueil et la convivialité d'une réception officielle donnée par la mairie de Paris ? Les demandeur·euse·s d'asile ne sont pas là pour divertir les personnalités officielles par l'apport d'un folklore que nous percevons comme grotesque et gênant !

La remarque stipulant que le port de la tenue traditionnelle des DA était "recommandé" nous a également mis dans une colère noire ! Les demandeur·euse·s d'asile qui ont été opprimé·e·s, régenté·e·s et diligenté·e·s dans leur pays d'origine n'ont pas besoin que des occidentaux paternalistes viennent leur dire comment s'habiller lors d'une réception officielle. Ils et elles ont bien le droit de venir libres comme ils et elles le souhaitent sans obéir à un quelconque diktat vestimentaire qui les rendrait de fait acteur dans ce simulacre de fête costumée en se pliant à un fétichisme orientaliste nauséabond, qui n'est pas sans rappeler un passé douteux auquel nous refusons d'être associé.e.s et que cette demande de tenue traditionnelle sous-tend.

Nous nous demandons donc le bien fondé de recevoir cette médaille compte tenu du contexte politique préoccupant dans lequel nous nous trouvons et aimerions, en tant que membres de l'association, que ces décisions soient débattues avec l'ensemble des bénévoles qui s'investissent au quotidien et associent leur lutte à celle de l'ARDHIS. L'ARDHIS manque de dimension politique par les actes qu'elle pose, mais sachez que les membres qui la composent ne souhaitent pas demeurer plus longtemps silencieux·ses et veulent reprendre la parole au sein de notre association.

Signataires : [...] ¹⁰⁰

¹⁰⁰ Des 13 signataires, 12 sont des femmes ; parmi celles-ci, seulement quatre (Hélène, Claire, Audrey et Zoé) seront encore bénévoles un an après – et elles le sont encore aujourd'hui.

ANNEXE 5 : COMMUNIQUE A LA SUITE DE L'AG DE 2018

Ardhis : une présidence renouvelée pour continuer à défendre les droits des étrangers LGBT !

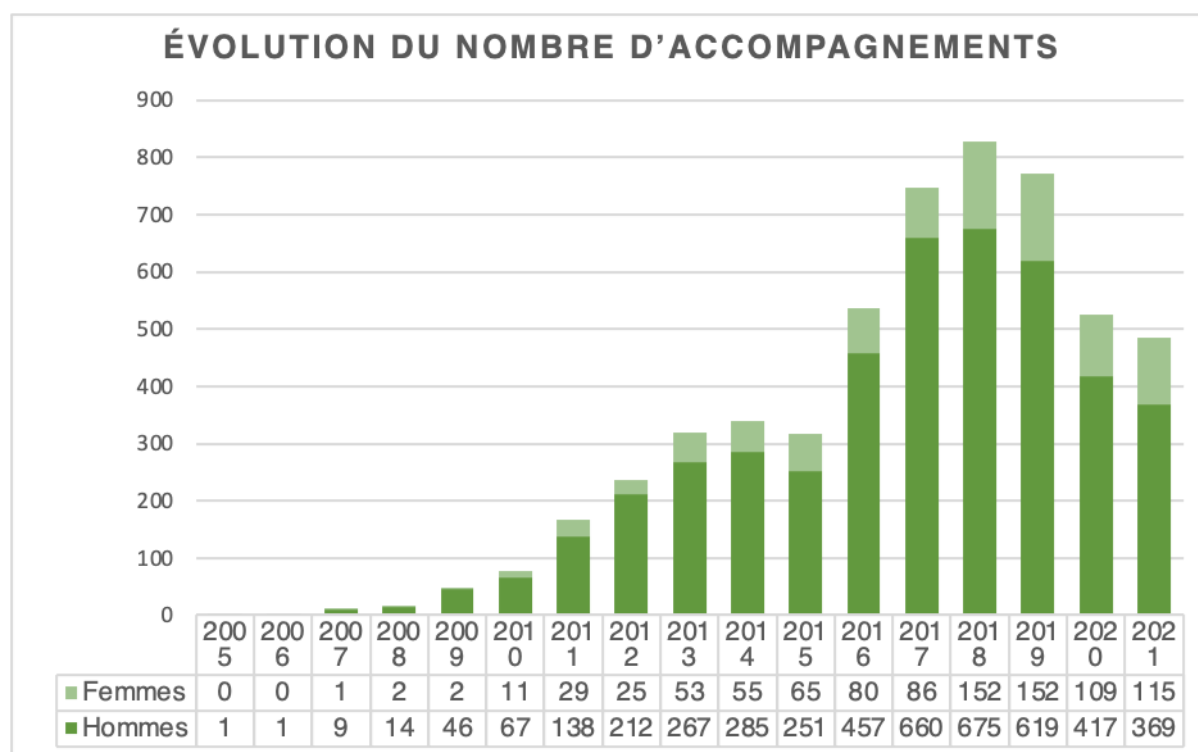
À l'issue de son Assemblée générale annuelle, l'Ardhis (association pour la reconnaissance des droits des homosexuel·les et des trans à l'immigration et au séjour) a élu dimanche 25 mars 2018 un nouveau conseil d'administration et une nouvelle co-présidence. Ce renouvellement des instances s'inscrit dans la volonté de l'association de s'impliquer toujours plus dans la défense des droits des étrangers LGBTQI en France, qu'ils ou elles soient en demande d'asile ou revendiquent le droit au séjour du fait de leur relation de couple. En 2017, l'association a accompagné 780 nouvelles personnes LGBTQI demandant l'asile et 85 couples de même sexe binationaux.

Les étranger·e·s LGBTQI arrivant en France rencontrent de plus en plus de difficultés administratives et ne bénéficient pas de la protection à laquelle leur vulnérabilité leur donne pourtant droit. L'Assemblée générale de l'Ardhis a été l'occasion de rappeler combien le projet de loi « Asile et immigration », s'il était adopté, mettrait en danger les étranger·e·s cherchant l'asile en France du fait des persécutions LGBT-phobes qu'ils ou elles ont pu subir dans leur pays d'origine, et n'assurerait pas des conditions de séjour pérennes aux étranger·es en couple de même sexe. L'association a rappelé son engagement fort contre ce texte et sa volonté de sensibiliser les parlementaires sur différents points clés : durée de la procédure et des recours, conditions matérielles des entretiens, refus du renvoi vers des pays homophobes notamment.

L'Ardhis a également présenté un projet d'étude sur le parcours de vie des couples LGBTQI binationaux. Cette enquête, ciblée sur les conjoint·es étranger·es de ces couples binationaux, visera à mieux comprendre leurs parcours, leur intégration au sein de la société française et les obstacles administratifs qu'ils et elles rencontrent tout au long de leur histoire, notamment, les restrictions à leur libre choix des formes d'union. Actuellement certaines préfectures françaises, suite aux pratiques contestables qu'elles appliquent à destination des couples binationaux pacsés, ne laissent de fait pas le choix aux couples LGBTQI du type de lien les unissant s'ils souhaitent pouvoir continuer à séjourner en France. L'association revendique également le retrait de la catégorie « visiteur » des étranger·es en lien de pacs avec les citoyen·nes français·es et l'attribution à ces dernier·es d'un titre de séjour « vie privée et familiale » leur donnant le droit de travailler dès leur arrivée en France afin de leur permettre de construire une relation stable et égalitaire avec leur partenaire.

« Il est plus que jamais nécessaire que l'Ardhis se mobilise et travaille avec tous ceux et toutes celles qui défendent les droits des étrangers et les droits des personnes LGBTQI » ont déclaré les nouveaux co-président-es. « Même si l'association fêtera cette année ses 20 ans, nous restons une organisation fragile et nous devons travailler collectivement à la renforcer et à trouver des moyens supplémentaires pour accompagner tous ceux et toutes celles qui nous le demandent.

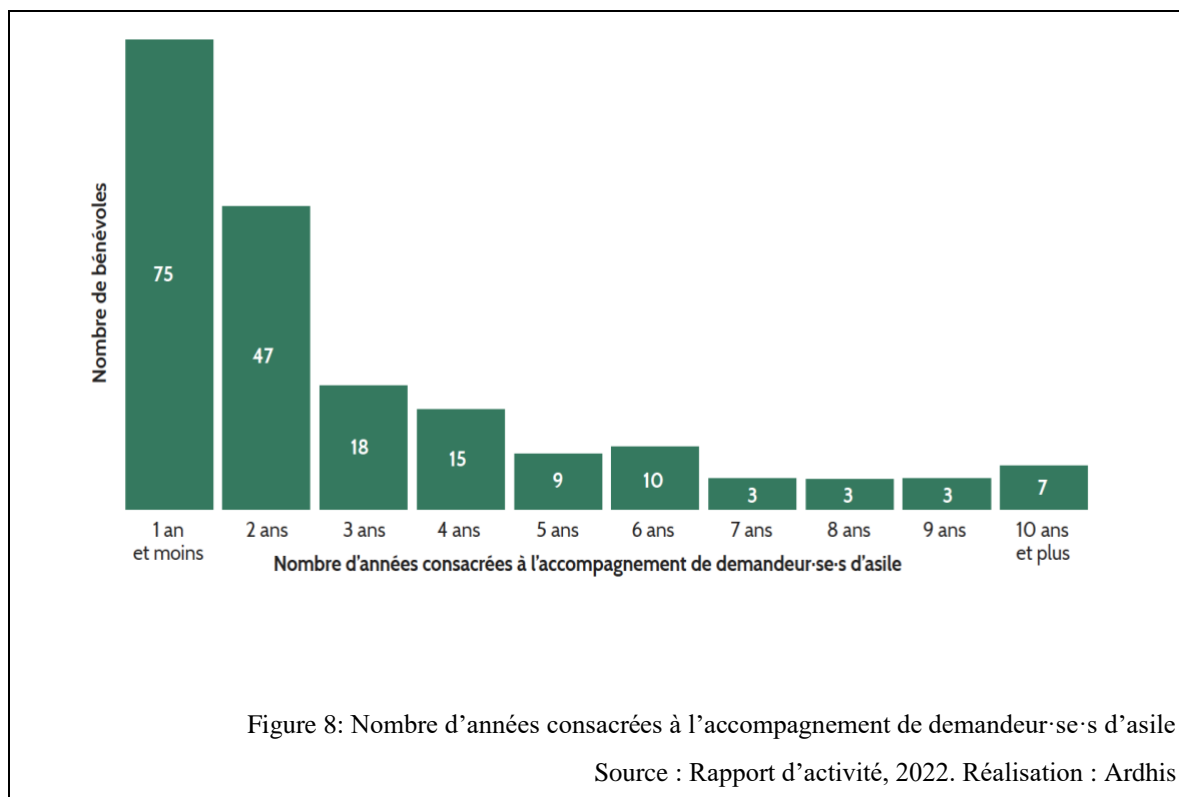
ANNEXE 6 : DEPROFESSIONNALISATION OU EXCEPTION ?



La crainte de déprofessionnalisation trouve au premier regard sa confirmation dans la baisse des effectifs de suivis assurés par l'association : en regardant les données brutes, on aperçoit clairement une baisse d'accompagnements à la suite de la crise interne de 2018, ce qui pourrait être la conséquence directe du départ de plusieurs membres et la prise en main de l'association par « Claire et ses copines ». Cette baisse, on le verra aussi par la suite, pousse l'association à engager une démarche de réflexion concernant son mode de travail, en lien avec la baisse importante de nouveaux suivis qu'elle arrive à assurer. Cette démarche transparaît notamment dans les rapports d'activité de 2021 et 2022 de l'association, où sont présentées des données internes concernant l'engagement des bénévoles, qui essaient aussi de faire un lien entre cette baisse de l'accompagnement et les effectifs bénévoles présents d'années en années. Lorsqu'on regarde de plus près les données produites en interne, l'hypothèse de la déprofessionnalisation vient moins.

On y apprend tout d'abord qu'un très grand nombre des quelques 200 bénévoles engagés depuis 2005 ne restent pas plus qu'un an à l'association ; et que la moyenne d'engagement est environ de deux ans. Pour expliquer ceci, l'association met en avant les changements personnels ou professionnels des différents bénévoles, autrement dit leur disponibilité biographique, ce qui vient confirmer l'analyse que je présente dans ce travail :

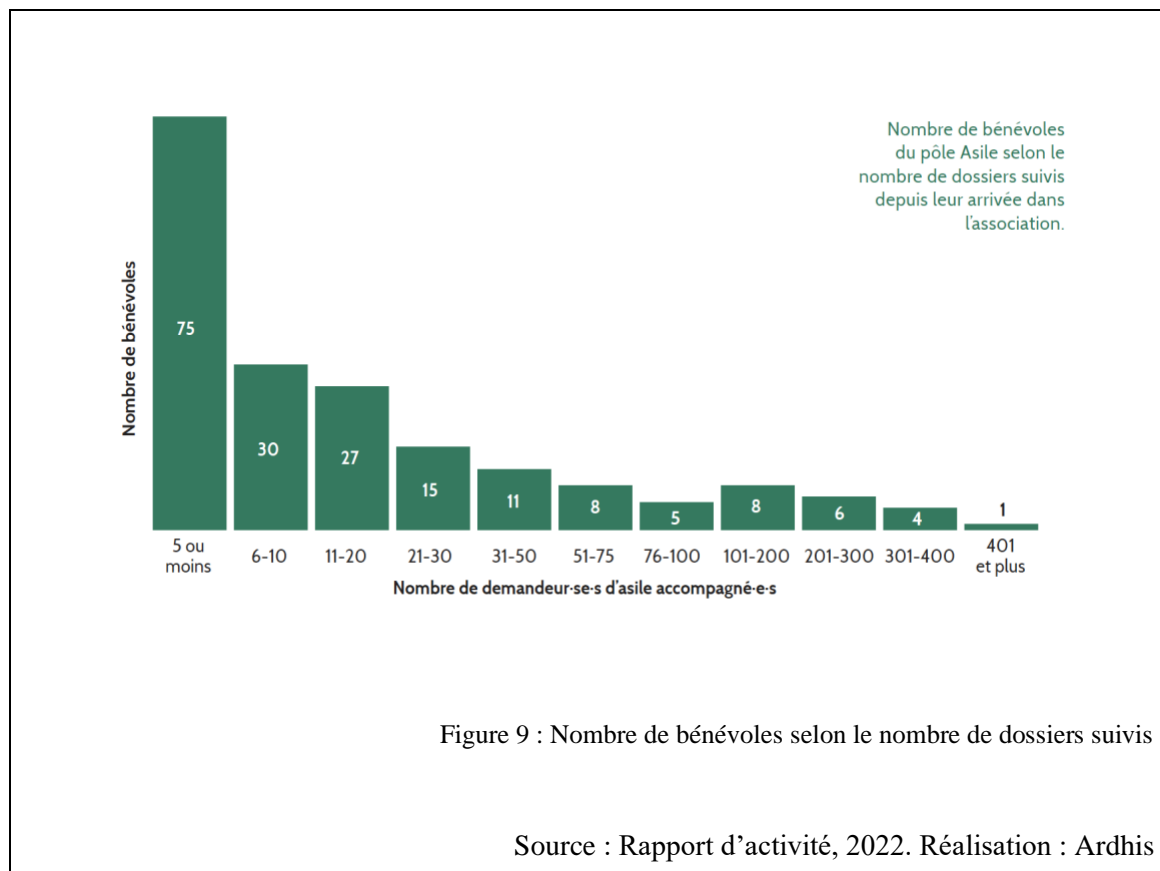
le bénévolat se rajeunissant considérablement ; les chances que les bénévoles connaissent une situation professionnelle et personnelle stable au moment de l'engagement diminuent.



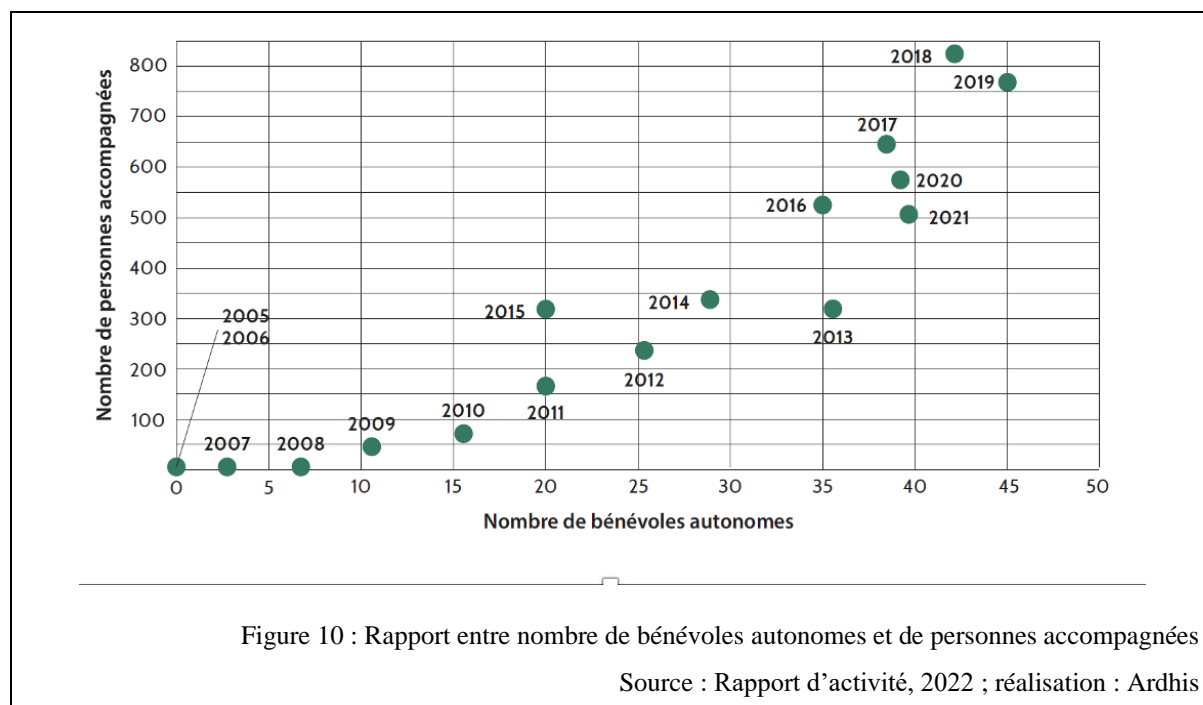
Ces données permettent de souligner à quel point le travail d'accompagnement sur le long terme n'est l'affaire que d'une poignée de personnes, et ce malgré la diversification des profils et des configurations d'engagement. Ainsi, les « anciens » bénévoles dont je parle dans ce travail (Ludovic, Olivier, Jérôme, Mickaël, Gilles, Jean-Marc, Cyril, Daniel, Emmanuel, David, Loïc), et certains et certaines des plus jeunes (Quentin, Claire, Hélène, Stéphane, Audrey, moi-même), se placent sur la partie droite du tableau, à partir de 6 ans d'engagement et jusqu'à plus de 10. Sur la gauche du tableau on retrouve Zoé, Nolwenn, Arthur, Clémence, Tristan, Dorian, etc. : bien que majoritaires numériquement, ces bénévoles sont plus difficiles à saisir par l'enquête précisément en raison de leur volatilité au sein de l'association. S'ils sont minoritaires, et si on y retrouve un certain nombre de femmes, c'est aussi, comme nous avons déjà commencé à le voir, en raison d'une sélection plus ou moins informelle à l'entrée, qui décourage certains types d'engagement et certains profils de bénévoles.

Cette structuration de l'engagement se recoupe de manière presque identique avec la charge de travail assurée, du moins en termes d'accompagnement. On constate d'abord qu'il

y a une vingtaine de personnes qui se sont engagées au pôle asile sans jamais ne prendre de suivi (200 bénévoles dans le tableau précédent, 180 dans celui qui suit), dont l'on peut facilement supposer qu'ils et elles se retrouvent parmi les personnes qui s'engagent sur moins qu'un an. Si la longue temporalité d'engagement se recoupe en grande partie avec un nombre important de suivis, cela ne se superpose pas totalement. Notamment, la seule personne avec plus de 401 suivis, qui n'est pas présente dans ce travail de thèse en ceci qu'elle n'a jamais souhaité répondre à mes sollicitations, a fait une « carrière éclair » au sein de l'association y restant engagée « seulement » 5 ans, en n'étant que faiblement engagées dans l'administration de l'association. Son profil correspond largement à celui des « anciens » : homme, entre 40 et 50 ans, cadre de la fonction publique. À l'inverse, cela signifie que parmi celles et ceux qui restent à l'association sur le très long terme, 7 ans ou plus, elles ne font pas que de l'accompagnement, ou de manière fluctuante dans le temps. Il y a aussi une raison structurelle, car les premières années de vie du pôle asile coïncident avec un nombre très faible d'accompagnements. Dernièrement, si parmi la quinzaine de personnes le plus engagées (100 et plus suivis), on retrouve en effet une majorité d'hommes (environ 80%), ceci est lié de la structuration des configurations d'engagement et à l'identification de l'Ardhis comme une association « gaie » avant d'être LGBT (Falquet, 2020).



On pourrait alors aller dans le sens de Mickaël, et affirmer que les femmes s'engagement moins au sein de l'association, et accepter le fait que, si depuis 2018 l'association accompagne moins de personnes, cela tient au départ de nombreux hommes. Mais un dernier tableau permet de questionner cela.



Ce que l'on voit est que les années 2018 et 2019, années de crise interne, correspondent aussi avec les deux années avec le plus grand nombre de bénévoles autonomes : ce sont des années de superposition entre le renouveau de l'équipe bénévole et le départ de plusieurs membres plus anciens, à la suite de quoi les chiffres de l'accompagnement, mais aussi le nombre de bénévoles engagés, reviennent à la situation précédant 2018. S'il y a bien eu une montée progressive jusqu'à 2019, et que celle-ci ne saurait uniquement être attribuée à cette superposition, on peut supposer que c'est son ampleur qui tient de la conjoncture exceptionnelle de superposition entre configurations d'engagement.

ANNEXE 7 : DEBATS A L'ASSEMBLEE NATIONALE, LOI ASILE ET IMMIGRATION DE 2018

3202

ASSEMBLÉE NATIONALE – 2^e SÉANCE DU 19 AVRIL 2018

Mme la présidente. Je suis saisie de cinq amendements, n° 901 rectifié, 287, 72, 50 et 802, pouvant être soumis à une discussion commune.

Les amendements n° 50 et 802 sont identiques.

La parole est à Mme Danièle Obono, pour soutenir l'amendement n° 901 rectifié.

Mme Danièle Obono. Cet amendement vise à consacrer des garanties procédurales nécessaires eu égard à la situation particulière des migrants et migrantes LGBTI – lesbiennes, gays, bisexuels et transgenres, intersexes – persécutés pour leur identité ou pour leur orientation sexuelle. Sa version initiale nous a été proposée par l'association nationale Le Refuge.

De nombreux migrants et migrantes LGBT ne mettent pas en avant leur orientation sexuelle pour solliciter une demande d'asile ou, le cas échéant, une protection subsidiaire. En effet, outre l'invisibilité des personnes migrantes LGBT, cette catégorie de personnes éprouve des difficultés à évoquer sa sexualité, ayant souvent pour réflexe de garder leur orientation sexuelle secrète, y compris à l'occasion des entretiens avec l'OFPPRA ou d'une audience auprès de la Cour nationale du droit d'asile – CNDA.

Nous souhaiterions que les rapports précis et circonstanciés délivrés par une association reconnue d'utilité publique à l'occasion de la prise en charge de jeunes migrants et migrantes LGBT puissent être considérés comme des informations de référence et pris en considération dans les demandes d'asile déposées à l'OFPPRA ou étudiées en recours par la CNDA.

La démonstration d'une orientation sexuelle reste difficile, voire impossible. Le travail des bénévoles de l'association offre souvent à ces jeunes la première occasion de parler librement de leur orientation sexuelle, jusque-là réprimée, avec des conséquences souvent très lourdes, dans leur pays d'origine et, fréquemment, dans les pays de transit. (*Applaudissements sur les bancs du groupe FI.*)

Mme la présidente. La parole est à M. Alain David, pour soutenir l'amendement n° 287.

M. Alain David. Cet amendement, très proche du précédent, vise à prévoir la consultation par l'OFPPRA des associations luttant contre les persécutions et les discriminations fondées sur l'orientation sexuelle ou les pratiques sexuelles.

En effet, ces dernières disposent d'informations pertinentes et régulièrement actualisées sur l'état des droits des LGBT et seront, à ce titre, en mesure d'éclairer l'OFPPRA ainsi que la CNDA en tant que de besoin.

Mme la présidente. La parole est à M. M'jid El Guerrab, pour soutenir l'amendement n° 72.

M. M'jid El Guerrab. Je voudrais mettre un peu de poésie dans ce texte qui en manque beaucoup, en citant la grande poétesse capverdienne Cesária Évora – bien connue, certainement, de Mme la présidente –, qui chantait « *Sodade, sodade* » : en créole capverdien, ce mot signifie toute la tristesse empreinte de nostalgie que ressentent les personnes dépossédées de leur passé, la déchirure du départ. Car migrer, quitter les siens, ce n'est jamais un plaisir.

Cet amendement vise à garantir la reconnaissance des jeunes migrants LGBT qui sont persécutés pour leur identité ou leur orientation sexuelle. Cela pourrait passer

par la consultation, dans le cadre de l'examen des demandes d'asile déposées à l'OFPPRA ou étudiées en recours par la CNDA, des associations de lutte contre les persécutions fondées sur le sexe ou l'orientation sexuelle et reconnues d'utilité publique.

Je vois que nous sommes plusieurs, issus de différents groupes, à défendre des amendements en ce sens. En les acceptant, monsieur le ministre, vous feriez preuve d'une ouverture utile.

Mme la présidente. La parole est à M. Paul Christophe, pour soutenir l'amendement n° 50.

M. Paul Christophe. Il est défendu.

Mme la présidente. La parole est à M. Pierre-Yves Bournazel, pour soutenir l'amendement n° 802.

M. Pierre-Yves Bournazel. Cet amendement, identique au précédent, vise à protéger les jeunes migrants LGBTI persécutés pour ce qu'ils sont : leur identité ou leur orientation sexuelle. Ces personnes éprouvent des difficultés à évoquer leur sexualité, car elles ont souvent pour réflexe de garder leur orientation sexuelle secrète, y compris à l'occasion de leurs entretiens avec l'OFPPRA ou la CNDA.

Cet amendement pourrait permettre, grâce, par exemple, à l'association nationale Le Refuge, reconnue d'utilité publique, de disposer de rapports précis sur la situation de ces personnes, afin qu'elles puissent parler librement de leur orientation sexuelle, en raison de laquelle elles étaient jusqu'alors persécutées.

Mme la présidente. Sur les amendements identiques n° 50 et 802, je suis saisie par le groupe UDI, Agir et indépendants d'une demande de scrutin public.

Le scrutin est annoncé dans l'enceinte de l'Assemblée nationale.

Sur l'amendement n° 901 rectifié, je suis saisie par le groupe La France insoumise d'une demande de scrutin public.

Le scrutin est annoncé dans l'enceinte de l'Assemblée nationale.

Quel est l'avis de la commission sur l'ensemble des amendements soumis à une discussion commune ?

Mme Élise Fajgeles, rapporteure. Ces amendements soulèvent l'important problème de la protection des personnes LGBTI.

Je rappelle à ce propos que la commission a adopté un amendement tendant à exclure expressément de la liste des pays d'origine sûrs ceux qui condamnent encore pénalement l'homosexualité.

Vous demandez que l'OFPPRA soit saisie obligatoirement et doive obligatoirement suivre les recommandations d'associations qui prennent en charge ces problèmes.

L'OFPPRA travaille beaucoup sur ces questions. En son sein, un groupe spécifique de travail et de formation des agents de protection se consacre au sujet de l'orientation sexuelle et de l'identité de genre, en vue d'actualiser la doctrine de l'OFPPRA dans ce domaine. Nous savons, pour en avoir discuté avec Pascal Brice lors de son audition, que ces thèmes sont largement pris en considération par les officiers de protection.

ANNEXE 8 : EXTRAITS DES FORMATIONS

<p>La prise de conscience de l'homosexualité/transidentité</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Comment as-tu pris conscience de ta propre homosexualité ? Quel âge, quel contexte ? Quelles manifestations physiques ? • Quelles réactions intérieures ? Quels questionnements ça a suscité chez toi ? • Est-ce que tu savais que ça existait ? Que pensais-tu de l'homosexualité à cette époque ? • Comment a émergé ta première relation amoureuse ? • Ton premier baiser ? • Ta première relation sexuelle ? • Quels <u>sentiments amoureux</u> as-tu ressentis ? (pas juste rapports sexuels) • Comment as-tu compris que l'autre est LGBT+ et que tu pouvais l'apporter, quels indices ? • Qu'est-ce que tu as ressenti ? • De manière générale, quels ont été les <u>virages</u> ? <ul style="list-style-type: none"> ○ Peux-tu raconter l'aveu (comment un lien de confiance s'est construit qui a fait qu'on a pu avouer à l'autre) ○ Peux-tu raconter le moment juste avant le baiser (la lenteur, les gestes, les regards, les questions, ce que tu ressentais après...)
<p>Les relations amoureuses</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Rencontre, début de la relation • Comment est-ce que vous viviez votre relation ? (en dehors du sexe) <p>Qu'est ce qui te plaisait chez l'autre ? Attention à sortir des banalités (il est beau, gentil, tout pour moi)</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ physique ○ caractère ○ dans le quotidien <ul style="list-style-type: none"> • Quelles sont les choses que vous aimiez faire tous les 2? (shopping, couleurs préférées, balade, manger...) • Qu'est ce qui t'agaçait chez l'autre?
<p>Stratégies pour survivre et se cacher en tant que LGBT dans son pays d'origine</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Quelles sont les précautions que tu prenais pour te cacher en tant qu'homosexuel ? (précautions souvent intériorisées donc à expliciter) • <u>Dans le premier pas</u> : comment il a approché son amoureux ? pourquoi il a osé ? qui a fait le premier pas ? Si tu avais dit ça à une personne hétéro, comment elle aurait réagi? Qu'est-ce

	<p>qui fait que tu lui as fait confiance?</p> <ul style="list-style-type: none">• <u>Dans la vie de couple ou relation sexuelle</u> : est-ce que les voisins, les parents posaient des questions ? Quels mensonges inventaient-ils ? Comment faisiez-vous pour ne pas attirer l'attention ?• <u>Le choix du lieu</u> : où le couple se retrouvait exactement et pourquoi il pouvait être tranquille là-bas ? Pourquoi c'était le meilleur lieu ? Pourquoi le meilleur moment de la journée ? Comment est-ce qu'ils s'organisent : est-ce qu'ils partent ensemble ou se retrouvent à un endroit ?• <u>Sociabilité</u> : est-ce que vous fréquentiez des bars et des assos ? comment en avez-vous pris connaissance?
--	--

BIBLIOGRAPHIE

- Abbott, A. (1988). *The System of Professions: An Essay on the Division of Expert Labor* (1st Edition). University of Chicago Press.
- Abbott, A. (2016). Écologies liées : À propos du système des professions. In P.-M. Menger (Éd.), *Les professions et leurs sociologies : Modèles théoriques, catégorisations, évolutions*. Éditions de la Maison des sciences de l'homme : <https://books.openedition.org/editionsmsmh/5721?lang=fr>
- Abdullah-Khan, N. (2008). *Male Rape: The Emergence of a Social and Legal Issue*. Palgrave Macmillan.
- Adler, N. J. (1984). Women do not want international careers: And other myths about international management. *Organizational Dynamics*, 13(2), 66-79.
- Agrikoliansky, É. (2002). *La Ligue française des droits de l'homme et du citoyen depuis 1945 : Sociologie d'un engagement civique*. Editions L'Harmattan.
- Ahmed, S. (2006). *Queer Phenomenology: Orientations, Objects, Others*. Duke University Press Books.
- Ahmed, S. (2007). A phenomenology of whiteness. *Feminist Theory*, 8(2), 149-168.
- Ahmed, S. (2012). Les rabat-joie féministes (et autres sujets obstinés). *Cahiers du Genre*, 53(2), 77-98.
- Ahmed, S. (2013). *Strange Encounters: Embodied Others in Post-Coloniality* (1er édition). Routledge.
- Ahmed, S. (2021). *Complaint!* Duke University Press Books.
- Akin, D. (2017). Queer asylum seekers: Translating sexuality in Norway. *Journal of Ethnic and Migration Studies*, 43(3), 458-474.
- Akoka, K. (2020). *L'asile et l'exil*. La Découverte.
- Aldrin, P. (2003). Penser la rumeur Une question discutée des sciences sociales. *Genèses*, 50(1), 126-141.

Archambault, É., & Prouteau, L. (2010). Un travail qui ne compte pas ? La valorisation monétaire du bénévolat associatif. *Travail et emploi*, 124(4), 57-67.

ARDHIS (2019). *Des amours, cent frontières. Enquête sur les parcours de vie des étrangers.es en couple binational ou étranger* : https://ardhis.org/wp-content/uploads/2019/07/Des_amours_Cent_frontières_ARDHIS.pdf

Astier, I. (2007). *Les nouvelles règles du social*. PUF.

Aubry, A. (2019). Le bénévolat d'hommes migrants en Suisse : Travail gratuit et mise à l'épreuve civique. *Critique internationale*, 84(3), 147-164.

Aubry, A. (2022). *Gouverner les "indésirables" par le bénévolat. Sociologie politique de la mise au travail gratuit*. [Thèse de doctorat en sociologie inédite] Université de Lausanne, Suisse.

Avanza, M. (2008). Comment faire de l'ethnographie quand on n'aime pas « ses indigènes » ? Une enquête au sein d'un mouvement xénophobe. In Fassin, D., Bensa, A. (Eds.) *Les politiques de l'enquête* (p. 41-58). La Découverte.

Bacqué, M.-H. (2000). De la réforme urbaine au management social aux États-Unis. L'exemple du développement communautaire aux États-Unis. *Les Annales de la Recherche Urbaine*, 86(1), 66-76.

Bacqué, M.-H. (2005). Associations « communautaires » et gestion de la pauvreté. Les Community Development Corporations à Boston. *Actes de la recherche en sciences sociales*, 160(5), 46-65.

Bacqué, M.-H. (2006). Empowerment et politiques urbaines aux États-Unis. *Géographie, économie, société*, 8(1), 107-124.

Badouard, R. (2013). Les mobilisations de clavier. Le lien hypertexte comme ressource des actions collectives en ligne. *Réseaux*, 181(5), 87-117.

Baillargeon, D., Bencherki, N., & Boivin, G. (2021). 20 ans des approches de la communication constitutive des organisations : Émergence et innovations. *Communication & Organisation*, 59(1), 13-25.

Barbot, J. (2012). 6 – Mener un entretien de face à face. In *L'enquête sociologique* (p. 115-141). Presses Universitaires de France.

- Beaubatie, E. (2017). *Transfuges de sexe. Genre, santé et sexualité dans les parcours d'hommes et de femmes trans' en France*. [Thèse de doctorat en sociologie]. EHESS, Paris, France.
- Beaud, S., & Weber, F. (2010). *Guide de l'enquête de terrain* (4e édition). La Découverte.
- Bécasse, J. (2015). *L'Émergence politique d'une association de soutien aux étrangers/ ères gays, lesbiennes et transgenres*. [Mémoire de Master 2 inédit] Université de Paris Diderot – Paris 7, France.
- Bécasse, J., Cesaro, S., & Chossière, F. (2020). L'Ardhis : Lutte d'expert·es en faveur des étrangers et étrangères LGBT ? *Plein droit*, 127(4), 41-44.
- Becker, H. S. (1962). The Nature of a Profession. *Teachers College Record*, 63(10), 27-46.
- Becker, H. S. (1985). *Outsiders : Etudes de sociologie de la déviance*. Métailié.
- Bedi, S. (2015). Sexual Racism: Intimacy as a Matter of Justice. *The Journal of Politics*, 77(4), 998-1011. <https://doi.org/10.1086/682749>
- Benford, R. D. (1993). Frame Disputes within the Nuclear Disarmament Movement. *Social Forces*, 71(3), 677-701.
- Benford, R., Snow, D. (Trad. Plouchard, N.) (2012). Processus de cadrage et mouvements sociaux : Présentation et bilan. *Politix*, 99, 217-255.
- Bernardeau, D. (2018). Professionnalisation des bénévoles : Compétences et référentiels. *SociologieS*. <https://doi.org/10.4000/sociologies.6758>
- Besnival, M. (2021). Résister dans les interstices : La subversion au travail dans un studio de création de jeux vidéo. *Sociologie du travail*, 63(1), Article 1. <https://journals.openedition.org/sdt/37951>
- Bessin, M. (2005). Le travail social est-il féminin ? In Ion, J. (Ed.) *Le travail social en débat(s)*, (p. 152-169). La Découverte.
- Bessin, M. (2009). Focus—La division sexuée du travail social. *Informations sociales*, 152(2), 70-73.
- Bessin, M. (2013). Quand la mixité ne suffit pas : Où en est l'introduction du genre dans le travail social ? *Les Cahiers Dynamiques*, 58(1), 22-30.

- Bezes, P., Demazière, D., Bianic, T. L., Paradeise, C., Normand, R., Benamouzig, D., Pierru, F., & Evetts, J. (2011). New Public Management et professions dans l'État : Au-delà des oppositions, quelles recompositions ? *Sociologie du travail*, 53(3), <https://doi.org/10.4000/sdt.8348>
- Bilge, S. (2016). Theoretical Coalitions and Multi-issue Activism: "Our struggle will be intersectional of they will be bullshit". In Bakshi, S., Jivraj, S., Posocco, S. (Eds.). *Decolonizing Sexualities. Transnation perspectives, Critical interventions* (p. 108-122). Counterpress.
- Blézat, M., Desquesnes, N., Kotni, M. E., Faure, N., Fofana, N., Gunzbourg, H. de, Kinski, N., & Perret, Y. (2020). *Notre corps, nous-mêmes : Ecrit par des femmes, pour les femmes*. Hors d'Atteinte.
- Blidon, M. (2008). La casuistique du baiser. *EchoGéo*, 5, Article 5. <https://doi.org/10.4000/echogeo.5383>
- Blidon, M. (2012). Géographie de la sexualité ou sexualité du géographe ? Quelques leçons autour d'une injonction. *Annales de géographie*, 687-688(5-6), 525-542.
- Blidon, M. (2014). Les sens du je. *Géographie et cultures*, 89-90, Article 89-90.
- Blidon, M., & Guérin-Pace, F. (2013). Un rêve urbain ? La diversité des parcours migratoires des gays. *Sociologie*, 4(2), 119-138.
- Blidon, M., & Roux, S. (2011). L'ordre sexuel du monde. *L'Espace Politique. Revue en ligne de géographie politique et de géopolitique*, 13, Article 13. <https://doi.org/10.4000/espacepolitique.1813>
- Boivin, L. (2013). Réorganisation des services d'aide à domicile au Québec et droits syndicaux : De la qualification à la disponibilité permanente juste-à-temps. *Nouvelles Questions Féministes*, 32(2), 44-56.
- Bolin, R. M., & Applegate, B. K. (2016). Adultification in Juvenile Corrections: Examining the Orientations of Juvenile and Adult Probation and Parole Officers. *American Journal of Criminal Justice*, 41(2), 321-339.
- Bonilla-Silva, E. (2012). *Racism Without Racists: Color-Blind Racism and the Persistence of Racial Inequality in America*. Rowman & Littlefield.

- Bonnet, T. (2016). Apprentissages émotionnels. *La nouvelle revue du travail*, 9, Article 9. <https://doi.org/10.4000/nrt.2911>
- Bonnet, T. (2020). *La régulation sociale du risque émotionnel au travail*. Octarès Editions.
- Bonté, M. (2021). Enquêter les personnes trans en géographie. Des méthodes participatives pour répondre aux enjeux de la surétude ? *Annales de géographie*, 742(6), 47-70.
- Bonté, M. (2022). *Négocier la ville en escales : les espaces publics au prisme des expériences trans à Paris, Rennes et Londres*. [Thèse de doctorat en géographie, Université Paris 1 – Panthéon Sorbonne, France] Thèses.fr : <https://ecm.univ-paris1.fr/nuxeo/site/esupversions/33455c63-d22f-4180-ab0f-d5d026a38409>
- Borrillo, D., & Fassin, E. (2001). *Au-delà du pacs : L'Expertise Familiale à l'épreuve de l'homosexualité*. Presses Universitaires de France - PUF.
- Borrillo, D., & Lascoumes, P. (2002). *Le Pacs, les homosexuels et la gauche*. La Découverte.
- Boublil, E., & Wolmark, L. (2018). Vulnérabilité, soin et accueil des demandeurs d'asile. *La Revue des droits de l'homme. Revue du Centre de recherches et d'études sur les droits fondamentaux*, 13, Article 13. <https://doi.org/10.4000/revdh.3502>
- Bourdieu, P. (1979). *Distinction*. Les Editions de Minuit.
- Bourdieu, P. (1997). *Méditations pascaliennes : Éléments pour une philosophie négative*. Seuil.
- Boussard, V., Loriol, M., & Caroly, S. (2007). Une féminisation sur fond de segmentation professionnelle genrée : Le cas des policières en commissariat. *Sociologies pratiques*, 14(1), 75-88.
- Brand, M. (2016). « *Boxer Bangui* » : *les femmes libres aux frontières des politiques sexuelles de l'expatriation française en Centrafrique* [Thèse de doctorat en sociologie, Université Paris 8, France]. Thèses.fr : <https://www.theses.fr/2016PA080102>
- Brand, M. (2018). « Aucun Français n'est seul à l'étranger ». Les sexualités dans la formation de la communauté française des expatriés en Centrafrique. *Migrations Société*, 173(3), 115-132.
- Bresson, M. (2012). La psychologisation de l'intervention sociale : Paradoxes et enjeux. *Informations sociales*, 169(1), 68-75.
- Brice, P. (2019). *Sur le fil de l'asile*. Fayard.

- Briddock, A. (2016). The Recognition of Refugees Based on Sexual Orientation and Gender Identity in the UK: An Overview of Law and Procedure. *Birkbeck Law Review*, 4(1), 123-158.
- Broqua, C. (2005). *Agir pour ne pas mourir ! : Act up, les homosexuels et le sida*. Les Presses de Sciences Po.
- Brookfield (2012). *Global relocation trends: 2012 survey report*. Brookfield Global Relocation Services.
- Broqua, C. (2018). La « communauté homosexuelle » comme peuple transnational. Une fiction politique. *L'Homme & la Société*, 208(3), 143-167.
- Broqua, C., Fillieule, O., & Roca i Escoda, M. (2016). Sur le façonnement international des causes liées à la sexualité. *Critique internationale*, 70(1), 9-19.
- Brun, S., & Cosquer, C. (2022). Charles W. Mills et l'épistémologie de l'ignorance. *Marronnages : les questions raciales au crible des sciences sociales*, 1(1), Article 1. <https://doi.org/10.5281/zenodo.7620834>
- Burawoy, M. (1998). The Extended Case Method. *Sociological Theory*, 16(1), 4-33.
- Burawoy, M. (2010 [2003]). Revisiter les terrains. Esquisse d'une théorie de l'ethnographie réflexive. In Cefaï, D. (Ed.), *L'engagement ethnographique* (p. 295-350). Éditions de l'EHESS.
- Buscatto, M., & Marry, C. (2009). Le plafond de verre dans tous ses éclats. La féminisation des professions supérieures au XX^{ème} siècle. *Sociologie du travail*, 51(2), <https://journals.openedition.org/sdt/16326>
- Butler, J. (2009). Simplement culturel ? In Bidet-Mordrel, A. (Ed.) *Les rapports sociaux de sexe* (p. 168-183). Actuel Marx.
- Butler, J. (2016). *Défaire le genre*. Éditions Amsterdam/Multitudes.
- Cacouault-Bitaud, M. (2001). La féminisation d'une profession est-elle le signe d'une baisse de prestige ? *Travail, genre et sociétés*, 5(1), 91-115.
- Carayon, L., Mattiussi, J., & Vuattoux, A. (2018). « Soyez cohérent, jeune homme ! ». Enjeux et non-dits de l'évaluation de la minorité chez les jeunes étrangers isolés à Paris. *Revue française de science politique*, 68(1), 31-52.

- Cardoso, A. (2019). Quand les patronnes sont bénévoles : Conflictualités au Planning familial. *La nouvelle revue du travail*, 15, Article 15. <https://journals.openedition.org/nrt/5780>
- Carnassale, Dany & Spada, Stefania. (2019). S-confinamenti dei generi e delle sessualità: Possibili travisamenti nel riconoscimento della protezione internazionale. In *Lungo i confini dell'accoglienza : Migranti e territorio tra esercizi di libertà e dispositivi di controllo*. (p. 128-149). Manifestolibri. <https://iris.unive.it/handle/10278/3746910>
- Carrillo, H. (2004). Sexual Migration, Cross-Cultural Sexual Encounters, and Sexual Health. *Sexuality Research & Social Policy: A Journal of the NSRC*, 1(3), 58-70.
- Cartier, M. (2005a). Perspectives sociologiques sur le travail dans les services : Les apports de Hughes, Becker et Gold. *Le Mouvement Social*, 211(2), 37-49.
- Cartier, M. (2005b). Perspectives sociologiques sur le travail dans les services : Les apports de Hughes, Becker et Gold. *Le Mouvement Social*, 211(2), 37-49.
- Caseau, A.-C. (2020). *Le genre de la « question rom ». Migrantes roumaines en France, de la vulnérabilité sociale à la constitution de sujets politiques*. [Thèse de doctorant en science politique, Université Paris 8, France]. Hal.fr : <https://hal.science/tel-03251130>
- Castel R. & Le Cerf, J.-F. (1980). Le phénomène « psy » et la société française. *Le Débat*, 1(1).
- Castel, R., Enriquez, E., & Stevens, H. (2008). D'où vient la psychologisation des rapports sociaux ? *Sociologies pratiques*, n° 17(2), 15-27.
- Cefaï, D. (2016). Publics, problèmes publics, arènes publiques.... *Questions de communication*, 30, 25-64.
- Cervulle, M. (2008). French Homonormativity and the Commodification of the Arab Body. *Radical History Review*, 100, 171-179.
- Cervulle, M. (2012). La conscience dominante. Rapports sociaux de race et subjectivation. *Cahiers du Genre*, n° 53(2), 37-54.
- Cesaro, S. (2021). The (micro-)politics of support towards LGBT asylum seekers in France. In Mole R. (Ed.), (2021) *Queer Migration and Asylum in Europe* (p. 216-237). UCL Press.
- Chabaud-Rychter, D., Fougeyrollas-Schwebel, D. & Sonthonnax, F. (1985). *Espace et temps du travail domestique*. Méridiens, Klincksieck.

- Chaumont, F. (2019), L'ARDHIS - travailler au sein d'une association accompagnant les demandeurs d'asile. In Perseil, S. (Ed.) *Les métiers de l'asile* (p. 69-74). L'Harmattan.
- Chauvin, S. (2016). Les placards de l'ethnographe. In Leroux, P. & Neveu, E. (Eds.) *En immersion. Approches ethnographiques en journalisme, littérature et sciences sociales*. Presses Universitaires de Rennes.
- Chauvin, S. (2017). Les placards de l'ethnographe. In P. Leroux & E. Neveu (Éds.), *En immersion* (p. 163-174). Presses universitaires de Rennes.
- Chauvin, S., & Garcés-Masareñas, B. (2014). Becoming Less Illegal: Deservingness Frames and Undocumented Migrant Incorporation. *Sociology Compass*, 8(4), 422-432.
- Chauvin, S., & Jaunait, A. (2015). L'intersectionnalité contre l'intersection. *Raisons politiques*, 58(2), 55-74.
- Chossière, F. (2022). *Minorités sexuelles et de genre en exil. L'expérience minoritaire à l'épreuve de la migration et de la demande d'asile*. [Thèse de doctorat en géographie, Université Gustave Eiffel, Marne-la-Vallée, France]. Hal.fr, <https://theses.hal.science/tel-04048675>
- Clair, I. (2016). La sexualité dans la relation d'enquête. Décryptage d'un tabou méthodologique. *Revue française de sociologie*, 57(1), 45-70.
- Clair, I. (2022). Nos objets et nous-mêmes : Connaissance biographique et réflexivité méthodologique. *Sociologie*, 13(3), 317-334.
- Clappe, M. (2019). Interpréter les récits de demande d'asile : Une perspective légitimiste et militante du statut de réfugié. *Lien social et Politiques*, 83, 167. <https://doi.org/10.7202/1066089ar>
- Clappe, M. (2021). S'engager bénévolement pour les papiers. La mise au travail associatif des interprètes de l'asile. *Revue européenne des migrations internationales*, 37(1-2), Article 1-2. <https://doi.org/10.4000/remi.18380>
- Connell, R. W. (1995). *Masculinities*. University of California Press.
- Contamin, J.-G. (2005). Le choix des armes : Les dilemmes pratiques d'un mouvement de doctorants et le modèle des avantages comparatifs. *Genèses*, 59(2), 4-24.

Contamin, J.-G. (2010). Cadrages et luttes de sens. In Fillieule, O. Agrikoliansky, E., Sommier, I. (Eds.) *Penser les mouvements sociaux* (p. 55-75). La Découverte.

Contamin, J.-G. (2020). Analyse des cadres. In Fillieule, O. Mathieu, L., Péchu, C. (Eds.) *Dictionnaire des mouvements sociaux* (p. 44-51). Les Presses de Sciences Po

Cosquer, C. (2018). *Expats' à Abu Dhabi : blanchité et construction de l'identité nationale chez les migrant.e.s français.e.s*. [Thèse de doctorat en sociologie inédite] Institut d'études politiques, Paris, France.

Cosquer, C. (2020). Ethnographier la blanchité dans les migrations françaises à Abu Dhabi : Tensions épistémologiques et éthiques d'un « cynisme méthodologique ». *Cahiers de l'Urmis*, 19 <https://doi.org/10.4000/urmis.1966>

Cosquer, C. (2022). Devenir « citoyen·ne du monde », cultiver l'entre-soi blanc : Les « expat' » français·es à Abu Dhabi. *Mouvements*, HS 2(HS), 168-178.

Cosquer, C., Le Renard, S. A., & Paris, M. (2022). Études de la blanchité et études migratoires : Un dialogue à développer. *Critique internationale*, 95(2), 156-170.

Crenshaw, K. (1989). Demarginalizing the Intersection of Race and Sex: A Black Feminist Critique of Antidiscrimination Doctrine, Feminist Theory and Antiracist Politics. *University of Chicago Legal Forum*, 1, 139-167.

Crompton, R. (1999). The Gendered Restructuring of the Middle Classes: Employment and Caring. *The Sociological Review*, 47(2), 165-183.

Crompton, R., & Le Feuvre, N. (1997). Choisir une carrière, faire carrière : Les femmes médecins en France et en Grande-Bretagne. *Les Cahiers du Genre*, 19(1), 49-75.

Cuttitta, P. (2015). La frontière Lampedusa. Mises en intrigue du sécuritaire et de l'humanitaire (Trad. É. Ritaine). *Cultures & Conflits*, 99-100. <https://doi.org/10.4000/conflits.19101>

Danewid, I. (2017). White innocence in the Black Mediterranean: Hospitality and the erasure of history. *Third World Quarterly*, 38(7), 1674-1689.

Danisi, C., Dustin, M., Ferreira, N., & Held, N. (2021). *Queering Asylum in Europe: Legal and Social Experiences of Seeking International Protection on Grounds of Sexual Orientation and Gender Identity*. Springer.

- Darley, M. (2014). Les coulisses de la nation. Assignations genrées et racialisées dans les pratiques d'assistance aux étrangers en situation irrégulière. *Sociétés contemporaines*, 94(2), 19-40.
- Davis, A. (2007). *Femmes, race et classe* (2e édition). Éditions des femmes.
- De Montvalon, P. (2018). Sous condition « d'émancipation active » : Le droit d'asile des prostituées nigérianes victimes de traite des êtres humains. *Droit et société*, 99(2), 375-392.
- Défenseur des droits (Borrillo, D., Havkin, S., Salcedo, M.) (2020) *Les demandes d'asile en raison de l'orientation sexuelle : rapport de recherche*, CERSA/Défenseur des Droits.
- Delage, P. (2016). Après l'année zéro. Histoire croisée de la lutte contre le viol en France et aux États-Unis. *Critique internationale*, 70(1), 21-35.
- Delphy, C. (2013). *L'ennemi principal. Tome 2 : Penser le genre*. Syllepse.
- Demazière, D. (2022). Professionnalisme. In Jorro, A. *Dictionnaire des concepts de la professionnalisation* (p. 337-340). De Boeck Supérieur.
- Demoustier, D. (2002). Le bénévolat, du militantisme au volontariat. *Revue française des affaires sociales*, 4, 97-116.
- Deruelle, F. (2022). La sexualité en colloque, une « parenthèse enchantée » ? Violences et rituels professionnels à l'épreuve de l'égalité des carrières scientifiques. *Terrains & travaux*, 40(1), 89-111.
- Deruelle, F., & Jarty, J. (2023). Juger les violences sexuelles à l'université : Le pari du droit disciplinaire. *Champ pénal/Penal field*, 28, <https://doi.org/10.4000/champpenal.14418>
- Deshayes, J.-L., & Francfort, D. (2010). *Du barbelé au pointillé : Les frontières au regard des sciences humaines et sociales*. Presses Universitaires de Nancy.
- Dewey, J. (Trad. G. Deledalle) (2006 [1938]). *Logique : la théorie de l'enquête* Presses Universitaires de France.
- Dewey, J. (Trad. J. Zask.) (2010). *Le public et ses problèmes*. Folio Essais.
- Di Cecco, S. (2021). Le demandeur d'asile bénévole, nouvelle figure du « migrant méritant » ? *Revue européenne des migrations internationales*, 37(1-2), 185-206.

- Direnberger, L., & El-Shikh, I. (2023). L'intersectionnalité comme outil réflexif et pratique politique. Trajectoires de politisation des Foulards violets. *Nouvelles Questions Féministes*, 42(1), 65-84.
- Donato, K. M., Gabaccia, D., Holdaway, J., Manalansan, M., & Pessar, P. R. (2006). A Glass Half Full? Gender in Migration Studies. *International Migration Review*, 40(1), 3-26.
- Dorlin, E. (2009). *La matrice de la race*. La Découverte
- Drahy, J. (2004). *Le droit contre l'État ? : Droit et défense associative des étrangers : l'exemple de la CIMADE*. Editions L'Harmattan.
- Duggan, L. (2002). The New Homonormativity: The Sexual Politics of Neoliberalism. In Castronovo, R., Nelson, D. (Eds.) *Materializing Democracy. Toward a revitalized cultural politics*. Duke University Press. <https://doi.org/10.1215/9780822383901-007>
- Duriez, B., & Sawicki, F. (2003). Réseaux de sociabilité et adhésion syndicale. Le cas de la CFDT. *Politix. Revue des sciences sociales du politique*, 16(63), 17-51.
- Dussy, D. (2021 [2013]). *Le Berceau des dominations*. Pocket.
- Dustin, M., & Held, N. (2018). In or out? A Queer intersectional approach to 'Particular Social Group' membership and credibility in SOGI asylum claims in Germany and the UK. *University of Sussex*. <https://hdl.handle.net/10779/uos.23463953.v2>
- Eboko, F., & Awondo, P. (2013). Homo-mobilités, du Cameroun vers la France. *Africultures*, 96(6), 188-203.
- Elias, N. (1965). *Logiques de l'exclusion*. Fayard.
- Eliasoph, N. (1998). *Avoiding Politics. How Americans produce Apathy in Everyday Life*. Cambridge University Press.
- Elster, J. & Herpin, N. (1992). *Éthique des choix médicaux*. Actes Sud
- Epstein, S. (2001). *Le Virus est-il bien la cause du sida ? Histoire du sida, tome 1. Les Empêcheurs de penser en Rond*.
- Epstein, S. (2001). *La Grande Révolte des malades : Histoire du sida, tome 2. Les Empêcheurs de penser en Rond*.

- Eribon, D. (1999). *Réflexions sur la question gay*. Fayard.
- Espineira, K., & Thomas, M.-Y. (2019). Études Trans. Interroger les conditions de production et de diffusion des savoirs. *Genre, sexualité & société*, 22, <https://doi.org/10.4000/gss.5916>
- Evans, J. H. (1997). Multi-Organizational Fields and Social Movement Organization Frame Content: The Religious Pro-Choice Movement, *Sociological Inquiry*, 67.
- Falquet, J. (2021). De la lutte contre le racisme au soutien aux demandeuses d’asile lesbiennes : Expériences lesbiennes féministes en France depuis la fin des années 90. *Recherches féministes*, 33(2), 129-148.
- Fassin, D., & Kobelinsky, C. (2012). Comment on juge l’asile. L’institution comme agent moral. *Revue française de sociologie*, 53(4), 657-688.
- Fassin, É. (2019). Crédit et discrédit dans les politiques de reconnaissance et de redistribution. *Mouvements*, 97(1), 121-129.
- Fassin, E., & Salcedo, M. (2015). Becoming Gay? Immigration Policies and the Truth of Sexual Identity. *Archives of Sexual Behavior*, 44(5), 1117-1125.
- Ferguson, A. A. (2000). *Bad Boys: Public Schools in the Making of Black Masculinity*. University of Michigan Press.
- Ferrand-Bechmann, D. (2000). *Le Métier de bénévole*. Anthropos.
- Ferreira, N. (2015). Portuguese Refugee Law in the European Context: The Case of Sexuality-Based Claims. *International Journal of Refugee Law*, 27(3), 411-432.
- Fillieule, O. (1997). *Stratégies de la rue. La manifestation en France*. Presses de Sciences Po.
- Fillieule, O. (2005). Requiem pour un concept. Vie et mort de la notion de structure d’opportunité politique. In Dorronsoro, G. (Ed.) *La Turquie conteste. Mobilisations sociales et régime sécuritaire* (p. 201-241). CNRS Éditions : https://serval.unil.ch/resource/serval:BIB_38145.P001/REF.pdf
- Fillieule, O., & Broqua, C. (2020). Sexual and reproductive rights movements and counter movements from an interactionist perspective. *Social Movement Studies*, 19(1), 1-20.

- Fillieule, O., & Duyvendak, J.W. (1998). Gay and Lesbian Activism in France: Between Integration and Community-Oriented Movements. In B.D. Adam, J.W. Duyvendak, A. Krouwel (Eds.), *The Global Emergence of Gay and Lesbian Politics, National Imprints of a Worldwide Movement* (p. 184-213). Temple University Press.
- Fischer, N. (2009). Une frontière « négociée ». L'assistance juridique associative aux étrangers placés en rétention administrative. *Politix*, 87(3), 71-92.
- Flahault, É., Dussuet, A., & Loiseau, D. (2014). Emploi associatif, féminisme et genre. *Travail, genre et sociétés*, 31(1), 101-121.
- Fortier, A.-M. (2001). 'Coming home' : Queer migrations and multiple evocations of home. *European Journal of Cultural Studies*, 4(4), 405-424.
- Foucault, M. (1994). « Le vrai sexe », texte n° 287 *Dits et écrits*. NRF Gallimard, 115-123.
- Fourment, É. (2017). Militantismes libertaire et féministe face aux violences sexuelles. *Sociétés contemporaines*, N° 107(3), 109-130.
- Freedman, J. (2010). Les mobilisations féministes autour du droit d'asile en France et au Royaume-Uni : Des normes internationales au droit national. *Nouvelles Questions Feministes*, Vol. 29(1), 46-60.
- Freedman, J. (2015). *Gendering the International Asylum and Refugee Debate*. Palgrave Macmillan.
- Fricke, M. (2007). *Epistemic Injustice: Power and the Ethics of Knowing*. Oxford University Press.
- Gagnon, J. H., & Simon, W. (1973). *Sexual Conduct: The Social Sources of Human Sexuality* (First Edition). Aldine Publishing Co.
- Galitzine-Loumpet, A., & Saglio-Yatzimirsky, M.-C. (2018). Face à l'exil au risque des subjectivités. *Journal des anthropologues*. Association française des anthropologues, <https://doi.org/10.4000/jda.7561>
- Garner, S. (2007). *Whiteness: An Introduction*. Routledge.
- Giametta, C. (2017). *The Sexual Politics of Asylum*. Taylor & Francis.

- Giametta, C. (2018). Reorienting Participation, Distance and Positionality: Ethnographic Encounters with Gender and Sexual Minority Migrants. *Sexualities*, 21(5-6), 868-882.
- Giametta, C. (2020). New asylum protection categories and elusive filtering devices: The case of 'Queer asylum' in France and the UK. *Journal of Ethnic and Migration Studies*, 46(1), 142-157.
- Girard, J. (1981). *Le mouvement homosexuel en France. 1945-1980*. Éditions Syros.
- Giraud, C. (2010). *Sociologie de la gaytrification. Identités homosexuelles et processus de gentrification à Paris et Montréal*. [Thèse de doctorat en sociologie, Université Lumière Lyon 2, France]. Thèses.fr : http://theses.univ-lyon2.fr/documents/lyon2/2010/giraud_c/download
- Glassner, B., & Hertz, R. (2003). *Our Studies, Ourselves: Sociologists' Lives and Work*. Oxford University Press.
- Goffman, E. (1973). *La mise en scène de la vie quotidienne 1 : La présentation de soi*. Les Éditions de Minuit.
- Goffman, E. (1974). *Frame analysis: An essay on the organization of experience*. Harvard University Press.
- Gourdeau, C. (2018). « Nous, on n'est pas la préfecture! ». Le travail des agents en charge de l'accueil des étrangers « primo-arrivants ». *Sociologie*, 9(2), 151-168.
- Green, N. L. (2002). *Repenser les migrations*. Presses Universitaires de France.
- Green, N. L. (2020). Quatre âges des études migratoires. *Clio. Femmes, Genre, Histoire*, 51(1), 185-206.
- Guiraudon, V. (2002). Logiques et pratiques de l'État délégué : Les compagnies de transport dans le contrôle migratoire à distance. *Cultures & Conflits*, 45. <https://doi.org/10.4000/conflits.773>
- Hajjat, A. (2012). *Les frontières de l'identité nationale : L'injonction à l'assimilation en France métropolitaine et coloniale*. La Découverte.
- Halluin-Mabillot, E. d'. (2012). *Les épreuves de l'asile : Associations et réfugiés face aux politiques du soupçon*. Éditions de l'École des Hautes Études en Sciences Sociales.

- Hamel, C. (2008). Le traitement du harcèlement sexuel et des discriminations à l'université. La France n'est toujours pas en conformité avec le droit européen ! *Mouvements*, 55-56(3-4), 34-45.
- Hamila, A. (2019). Les persécutions liées à l'orientation sexuelle : Un « nouveau » motif pour octroyer le statut de réfugié en Belgique ? *Politique et Sociétés*, 38(1), 157-177.
- Hamila, A. (2020). *Sortir du placard, entrer en Europe : la fabrique des réfugié-es LGBTI en Belgique, en France et au Royaume-Uni*. [Thèse de doctorat en science politique, Université de Montréal, Montréal, Canada] Papyrus.bib.umontreal.ca : https://papyrus.bib.umontreal.ca/xmlui/bitstream/handle/1866/25979/Hamila_Ahmed_2020_these.pdf?sequence=4&isAllowed=y
- Hamila, A. (2022). Les réfugiés LGBTI. L'émergence d'une nouvelle catégorie d'action publique en France et au Royaume-Uni. *Gouvernement et action publique*, VOL. 11(1), 131-158.
- Haraway, D. (1988). Situated Knowledges: The Science Question in Feminism and the Privilege of Partial Perspective. *Feminist Studies*, 14(3), 575-599.
- Hély, M. (2009). *Les métamorphoses du monde associatif*. Presses Universitaires de France.
- Hénaut, L. (2011). Capacités d'observation et dynamique des groupes professionnels. La conservation des œuvres de musées. *Revue française de sociologie*, 52(1), 71-101.
- Hochschild, A. R. (1983). *Managed Heart: Commercialisation of Human Feeling*. University of California Press.
- Honneth, A. (2013). *La lutte pour la reconnaissance*. Folio.
- Hoquet, T. (2019). De l'homophile au gay : Comment l'homosexualité fait-elle communauté ? *Cahiers de philosophie de l'université de Caen*, 56, <https://doi.org/10.4000/cpuc.480>
- Hughes, E. C. (1958). *Men and Their Work*. Quid Pro.
- Hughes, E. C. (1996). Le drame social du travail. *Actes de la Recherche en Sciences Sociales*, 115(1), 94-99.
- Hughes, E. C. (1997). *Le regard sociologique. Essais choisis*. Éditions de l'École des Hautes Etudes en Sciences Sociales.
- Hughes, E. C. (1952). *Where Peoples Meet: Racial and Ethnic Frontiers*. Free Press.

- Idier, A. (2015). *Les vies de Guy Hocquenghem : Sociologie d'une trajectoire à l'intersection des champs politiques, culturels et intellectuels français des années 1960 aux années 1980*. [Thèse de doctorat en sociologie, Université d'Amiens] Hal.fr : <https://theses.hal.science/tel-03693060>
- INSEE (2008). *Vie associative : 16 millions d'adhérents en 2008—Insee Première—1327*. <https://www.insee.fr/fr/statistiques/1280946>
- Ion, J. (2005). *Le travail social en débat[s]*. La Découverte.
- Iori, R. (2018). À la recherche de la profession perdue ? L'évitement du politique dans la formation d'assistant-e de service social. *Savoir/Agir*, 43(1), 23-30.
- Israël, L. (2003). Faire émerger le droit des étrangers en le contestant, ou l'histoire paradoxale des premières années du GISTI. *Politix. Revue des sciences sociales du politique*, 16(62), 115-143.
- Israël, L. (2009). Cause lawyering. In Fillieule, O. Mathieu, L., Péchu, C. (Eds.) *Dictionnaire des mouvements sociaux* (p. 94-100). Les Presses de Sciences Po
- Jakšić, M. (2013). Le mérite et le besoin. Critères de justice et contraintes institutionnelles des associations d'aide aux victimes de la traite. *Terrains & travaux*, 22(1), 201-216.
- Jaksic, M. (2016). *Traite des êtres humains en France. De la victime idéale à la victime coupable*. CNRS éditions.
- Jarty, J. (2009). Les usages de la flexibilité temporelle chez les enseignantes du secondaire. *Temporalités. Revue de sciences sociales et humaines*, 9, <https://journals.openedition.org/temporalites/1057>
- Jasper, J. M. (1997). *The Art of Moral Protest: Culture, Biography, and Creativity in Social Movements*. University of Chicago Press.
- Jeannet, M., Tournier, V. (2015). Genre et travail social. De la « théorie » à la pratique. *Le Sociographe*, 49(1). <https://doi.org/10.3917/graph.049.0007>
- Jenicek, A., Wong, A., Lee, E. (2009). Dangerous Shortcuts: Representations of Sexual Minority Refugees in the Post-9/11 Canadian Press. *Canadian Journal of Communication*, 34(4), 635-658.
- Jobert, B., Muller, P. (1983). *L'État en action*. Presses Universitaires de France

Kavada, A. (2007). *The European Social Forum and the Internet: A Case Study of Communication Networks and Collective Action* [Thèse de doctorat, University of Westminster, Royaume-Uni]. <https://westminsterresearch.westminster.ac.uk/item/91y76/the-european-social-forum-and-the-internet-a-case-of-communications-networks-and-collective-action>

Kavada, A. (2009). Collective action and the social web: Comparing the architecture of Avaaz.org and Openesf.net. *Communicative approaches to politics and ethics in Europe*, 129-140.

Kavada, A. (2015). Creating the collective: Socialmedia, the Occupy Movement and its constitution as a collective actor. *Information, Communication & Society*, 18(8), 872-886.

Kebabza, H. (2006). « L'universel lave-t-il plus blanc ? » : « Race », racisme et système de privilèges. *Les cahiers du CEDREF*. 14, <https://doi.org/10.4000/cedref.428>

Kelly, L. (2019). Le continuum de la violence sexuelle (Trad. M. Tillous). *Cahiers du Genre*, 66 (1), 17-36.

Kennedy, B. (2014). Unraveling Representative Bureaucracy: A Systematic Analysis of the Literature. *Administration & Society*, 46(4), 395-421.

Kennedy, B. A., Butz, A. M., Lajevardi, N., & Nanes, M. J. (2017). *Race and Representative Bureaucracy in American Policing*. Springer.

Kingsley, J. D. (1944). *Representative Bureaucracy: An Interpretation of the British Civil*. The Antioch Press.

Klinkenberg, D., & Rose, S. (1994). Dating scripts of gay men and lesbians. *Journal of Homosexuality*, 26(4), 23-35.

Kobelinsky, C. (2012). L'asile gay : Jurisprudence de l'intime à la Cour nationale du droit d'asile. *Droit et société*, 82(3), 583-601.

Laacher, S. (2018). *Croire à l'incroyable : Un sociologue à la Cour nationale du droit d'asile*. Gallimard.

Lafore, R. (2020). Le travail social à l'épreuve des recompositions institutionnelles de l'action sociale. *Revue française des affaires sociales*, 2, 29-49.

Lapeyre, N. (2006). Comprendre les temporalités de la féminisation des groupes professionnels. Méthodes et schémas d'analyse. In De Terssac, G., Thoemmes J. (Eds.) *Méthodologies d'analyses du temps de travail* (p. 133-148). Octarès Éditions.

Lapeyre, N. (2008). De l'inflexion des normes temporelles à la redéfinition de "l'éthos professionnel". In Le Bihan, B., Martin, B. (Eds.), *Concilier vie familiale et vie professionnelle en Europe ?* (p. 215-229). Editions de l'ENSP.

Lapeyre, N. (2019). *Le nouvel âge des femmes au travail*. Les Presses de Sciences Po.

Lapeyre, N., Le Feuvre, N. (2005). Féminisation du corps médical et dynamiques professionnelles dans le champ de la santé. *Revue française des affaires sociales*, 1, 59-81.

Lapeyre, N., Le Feuvre, N. (2007). La féminisation de la profession médicale : une condition suffisante de transformation du 'pouvoir médical' ? In Stoffel, S. (Ed.), *Femmes et Pouvoirs* (p. 187-208). Collection Pensées féministes, Université des femmes.

Le Bellec, A. (2022). *The European Union and the politization of gender and sexuality in the reforms of the Common European Asylum System (1999-2020)*. [Thèse de doctorant en science politique inédite] Institut d'études politiques de Paris, Università di Trento, France-Italie.

Le Caisne, L. (2021). *Un inceste ordinaire. Et pourtant tout le monde savait*. Points.

Le Courant, S. (2012). L'intériorisation de la frontière sous menace d'expulsion. Le quotidien des étrangers en situation irrégulière. In Fassin D. (Ed.), *Les nouvelles frontières de la société française* (p. 94-100). La Découverte.

Le Courant, S. (2022). *Vivre sous la menace : Les sans-papiers et l'État*. Seuil.

Le Feuvre, N. (1992). Les temps sociaux du travail et du loisir : Le cas des mères de famille en France. *Loisir et société / Society and Leisure*, 15(1), 95-114.

Le Feuvre, N., & Guillaume, C. (2007). Les processus de féminisation au travail : Entre différenciation, assimilation et « dépassement du genre ». *Sociologies pratiques*, 14(1), 11-15.

- Le Feuvre, N. (2010). Les carrières universitaires à l'épreuve du genre : éléments de conclusion. In Fassa, F. & Kradolfer, S. (Eds.) *Le plafond de fer à l'université : Femmes et carrières* (p. 225–242). Seismo.
- Le Floch, M.-C. (2008). Une relecture du sale boulot. Entre une division morale et une division sociale du travail éducatif. *Pensée plurielle*, 18(2), 31-48.
- Le Renard, S. A. (2019). *Le privilège occidental : Travail, intimité et hiérarchies postcoloniales à Dubaï*. Les Presses de Sciences Po.
- Le Talec, J.-Y. (2008). *Folles de France*. La Découverte.
- Lendaro, A. (2021). Défendre les « délinquant·e·s solidaires ». Quelles sont les limites de l'engagement des avocat·e·s de la cause des étranger·e·s ? *Droit et société*, 107(1), 67-82.
- Lendaro, A., Rodier, C., & Vertongen, Y. L. (Eds.) (2019). *La crise de l'accueil*. La Découverte.
- Lestrade, D. (2000). *ACT UP : Une histoire*. Denoël.
- Lévy, F., & Lieber, M. (2009). La sexualité comme ressource migratoire. Les Chinoises du Nord à Paris. *Revue française de sociologie*, 50(4), 719-746.
- Lewis, R. A. (2014). “Gay? Prove it”: The politics of queer anti-deportation activism. *Sexualities*, 17(8), 958-975.
- Licoppe, C., & Verdier, M. (2021). L'interprète au centre du prétoire ? Voix, pouvoir et tours de parole dans les débats multilingues avec interprétation consécutive et liaisons vidéo. *Droit et société*, 107(1), 31-50.
- Lipsky, M. (1980). *Street-level bureaucracy: Dilemmas of the individual in public services*. Russell Sage Foundation.
- LOCs – lesbiennes of color (Sabreen, Moruni, Aria) (2016). Decolonial Activism in White French Feminist Land. In Bakshi, S., Jivraj, S., Posocco, S. (Eds.) *Decolonizing sexualities. Transnational perspectives, Critical interventions* (p. 125-140). Counterpress
- Luibheid, E. (2002). *Entry Denied: Controlling Sexuality at The Border*. University Of Minnesota Press.
- Luibheid, E. (2004). Heteronormativity and Immigration Scholarship: A Call for Change. *GLQ: A Journal of Lesbian and Gay Studies*, 10(2), 227-235.

Luibhéid, E. (2008). Queer/Migration: An Unruly Body of Scholarship. *GLQ: A Journal of Lesbian and Gay Studies*, 14(2), 169-190.

Luibhéid, E., & Cantú, L. (2005). *Queer Migrations: Sexuality, U.S. Citizenship, and Border Crossings*. University of Minnesota Press.

Luibheid, E., Chavez, K. (2020). *Queer and Trans Migrations: Dynamics of Illegalization, Detention, and Deportation*. University of Illinois Press.

Mai, N. (2012). The fractal queerness of non-heteronormative migrants working in the UK sex industry. *Sexualities*, 15, 570-585.

Mai, N. (2018). *Mobile Orientations: An Intimate Autoethnography of Migration, Sex Work, and Humanitarian Borders*. University of Chicago Press.

Mai, N., & King, R. (2009). Love, Sexuality and Migration: Mapping the Issue(s). *Mobilities*, 4, 295-307.

Makaremi, C. (2008). Participer en observant. Étudier et assister les étrangers aux frontières. In Fassin, D. & Bensa, A. *Les politiques de l'enquête* (p. 165-183). La Découverte.

Manalansan, M. F. (2006). Queer Intersections: Sexuality and Gender in Migration Studies. *The International Migration Review*, 40(1), 224-249.

Mangeot, P. (2004). Sida : Angles d'attaque. *Vacarme*, 29(4), 74-81.

Maria, A. (2022). Militants pour les migrants. *La Vie des idées*. <https://laviedesidees.fr/Militants-pour-les-migrants.html>

Martin, J. (1993). Division sexuelle du travail et bénévolat : Une étude de cas à partir du festival « Jazz à Marciac ». *Sociétés Contemporaines*, 16(1), 111-123. <https://doi.org/10.3406/socco.1993.1143>

Martuccelli, D. (2015). Les deux voies de la notion d'épreuve en sociologie. *Sociologie*, 6(1), 43-60.

Masson-Diez, E. (2020). *Éprouver l'hospitalité privée : l'accueil chez soi du jeune exilé isolé*. [Thèse de doctorat en sociologie, Université de Strasbourg, France] Thèses.fr, https://publication-theses.unistra.fr/public/theses_doctorat/2020/MASSON-DIEZ_Evangeline_2020_ED519.pdf

- Mathieu, L. (2012). *L'espace des mouvements sociaux*. Éditions du Croquant.
- Mathieu, S. (2020). *Quand les travailleurs sociaux accompagnent les demandeurs d'asile en centre d'accueil : du cadre prescrit aux régulations et stratégies professionnelles*. [Thèse de doctorat en sociologie inédite], Université de Lorraine, Metz, France.
- McAdam, D. (1988). *Freedom Summer*. Oxford University Press.
- Melucci, A. (1996). Youth, time, and social movements. *YOUNG*, 4(2), 3-14.
- Memmi, A. (1957). *Portrait du colonisé, précédé de : Portrait du colonisateur*. Buchet-Chastel.
- Mérignac, O. (2009). Les femmes dans le processus d'expatriation. *Travail, genre et sociétés*, N° 21(1), 131-151.
- Merino-Sancho, V. (2023). Verosimilitud y estereotipos en el régimen de asilo: La (des)contextualización de las identidades LGBTIQ: (Plausibility and Stereotypes in the Spanish asylum regime: The (de)contextualization of LGBTIQ identities). *Oñati Socio-Legal Series*, 13(3), <https://doi.org/10.35295/osls.iisl/0000-0000-0000-1382>
- Meslay, G. (2019). Cinq ans de mariages de même sexe en France : Des différences entre les couples d'hommes et les couples de femmes. *Population*, 74(4), 499-519.
- Miaz, J., Odasso, L., & Sabrié, R. (Eds.) (2021). Le droit de la migration et ses intermédiaires : Usages sociopolitiques du droit et production des politiques migratoires. *Droit et société*, 107(1). <https://doi.org/10.3917/drs1.107.0007>
- Michon, S. (2008). Les effets des contextes d'études sur la politisation. *Revue française de pédagogie. Recherches en éducation*, 163. <https://doi.org/10.4000/rfp.987>
- Mills, C. (2003). *From Class to Race: Essays in White Marxism and Black Radicalism*. Rowman & Littlefield Publishers.
- Mills, C. W., Brun, S., & Cosquer, C. (2022). L'ignorance blanche. *Marronnages : les questions raciales au crible des sciences sociales*, 1(1). <https://doi.org/10.5281/zenodo.7620865>
- Miranda, A., Ouali, N., & Kergoat, D. (2011). Les mobilisations des migrantes : Un processus d'émancipation invisible ? *Cahiers du Genre*, 51(2).
- Mole, R. C. M. (2021). *Queer Migration and Asylum in Europe*. UCL Press.

- Money, J. (1955). Hermaphroditism, gender and precocity in hyperadrenocorticism: Psychologic findings. *Bulletin of the Johns Hopkins Hospital*, 96(6), 253-264.
- Monteil, L. (2016). Scripts sexuels. In Rennes, J. (Ed.) *Encyclopédie critique du genre* (p. 584-595). La Découverte.
- Morgan, D. A. (2006). Not Gay Enough for the Government: Racial and Sexual Stereotypes in Sexual Orientation Asylum Cases. *Tulane Journal of Law and Sexuality*, 15. <https://journals.tulane.edu/tjls/article/view/2799>
- Mosher, F. C. (1968). *Democracy and the Public Service*. Oxford University Press.
- Murray, D. A. (2014). Real queer:" Authentic" LGBT refugee claimants and homonationalism in the Canadian refugee system. *Anthropologica*, 21-32.
- Nahoum-Grappe, V. (2018). Surreprésentation des femmes dans le militantisme bénévole. Une question politique et ethnologique. *La Revue Nouvelle*, 2(2), 51-54.
- Negrone, C. (2019). Reconversions féminines vers l'enseignement, entre choix contraint et sécurisation de son parcours. *Recherche & formation*, 90(1), 15-26.
- Negrone, C., & Mazade, O. (2019). Entre contrainte et choix, regards sur les reconversions professionnelles subies et les reconversions professionnelles volontaires. *Recherche & formation*, 90(1), 87-102.
- Neveu, É., & Quéré, L. (1996). Présentation. *Réseaux*, 14(75), 7-21.
- Nicourd, Sophie. (2009). *Le travail militant*. Presses Universitaires de Rennes.
- Nicourd, S. (2020). Travail militant. In Fillieule, O., Mathieu, L. & Péchu, C. (Eds.) *Dictionnaire des mouvements sociaux*. (p. 602-606). Les Presses de Sciences Po.
- Nirello, L., & Prouteau, L. (2018). *The French Nonprofit Sector: A Literature Review*. Brill.
- Noiriel, G. (1998). *Réfugiés et sans-papiers : La République face au droit d'asile, XIXe-XXe siècle*. Fayard/Pluriel.
- Olivier de Sardan, J.-P. (1995). La politique du terrain. *Enquête. Archives de la revue Enquête*, 1, <https://doi.org/10.4000/enquete.263>

ONU (2003). *Handbook on non-profit institutions in the system of national accounts*. United Nations.

Pagis, J. (2009). *Les incidences biographiques du militantisme en mai 68 : une enquête sur deux générations familiales : des "soixante-huitards" et leurs enfants scolarisés dans deux écoles expérimentales (Vitruve et Ange-Guépin)*. [Thèse de doctorat en sociologie, EHESS, Paris, France] Hal.fr : <https://theses.hal.science/tel-00443077>

Paradeise, C. (1987). Des savoirs aux compétences : Qualification et régulation des marchés du travail. *Sociologie du Travail*, 29(1), 35-46.

Parsons, T. (1937). *The structure of Social Action*. McGrawHill.

Pélisse, J. (2009). Judicialisation ou juridicisation ? Usages et réappropriations du droit dans les conflits du travail. *Politix*, 86(2), 73-96.

Perreau, B. (2018). *Qui a peur de la théorie queer ?* Les Presses de Sciences Po.

Perseil, S. (2019). *Les métiers de l'asile*. Éditions L'Harmattan.

Petitjean, C. (2019). *Des professionnel-le-s de la représentation populaire. Les community organizers à Chicago*. [Thèse de doctorat en sociologie, Université Paris Saclay, France] Hal.fr : <https://theses.hal.science/tel-02443498>

Pette, M. (2012). *S'engager pour les étrangers. Les associations et les militants de la cause des étrangers dans le Nord de la France*. [Thèse de doctorat en sociologie inédite] Université Lille 1, France.

Pette, M. (2014). Associations : Les nouveaux guichets de l'immigration ? Du travail militant en préfecture. *Sociologie*, 5(4), 405-421.

Pette, M. (2015). Les associations dans l'impasse humanitaire ? *Plein droit*, 104(1), 22-26.

Pette, M., & Eloire, F. (2016). Pôles d'organisation et engagement dans l'espace de la cause des étrangers. L'apport de l'analyse des réseaux sociaux. *Sociétés contemporaines*, 101(1), 5-35.

Pian, A. (2017). Devenir interprète bénévole dans des associations de solidarité pour demandeurs d'asile et sans-papiers. Temporalités biographiques et institutionnelles. *Sociologie*, N° 4, vol. 8. <http://journals.openedition.org/sociologie/3349>

- Pian, A. (2020). L'interprétariat à la Cour nationale du droit d'asile. Lorsque le récit est transporté par la parole d'un tiers. *Terrains & travaux*, 36-37(1-2), 137-158.
- Pierru, E. (2023). Le guichet contre le militantisme ? In Avanza, M., Miaz, J., Péchu, C. & Voutat, B. (Eds.) *Le Militantisme de guichet*. Antipode.
- Pillant, L., & Tassin, L. (2015). Lesbos, l'île aux grillages. Migrations et enfermement à la frontière gréco-turque. *Cultures & Conflits*, 99-100, <https://doi.org/10.4000/conflits.19068>
- Pinell, P. (2002). *Une épidémie politique : La Lutte contre le sida en France : 1981-1996*. Presses Universitaires de France.
- Piterbraut-Merx, T. (2020). Enfance et vulnérabilité. Ce que la politisation de l'enfance fait au concept de vulnérabilité. *Éducation et socialisation. Les Cahiers du CERFEE*, 57, <https://doi.org/10.4000/edso.12317>
- Poinsot, M. (2001). Le mouvement associatif, un instrument au service des politiques publiques d'intégration ? *Hommes & Migrations*, 1229(1), 64-75.
- Prearo, M. (2014). *Le Moment politique de l'homosexualité : Mouvements, identités et communautés en France*. Presses Universitaires de Lyon
- Prearo, M. (2021). The Moral Politics of LGBTI Asylum: How the State Deals with the SOGI Framework. *Journal of Refugee Studies*, 34(2), 1454-1476.
- Pétiau, A. (2021). Les bénévoles sont-ils des travailleurs de l'ombre ? *Le Sociographe*, 73(1), 7-9. <https://doi.org/10.3917/graph.073.0007>
- Probst, J. (2012). *Instruire la demande d'asile. Étude comparative du processus décisionnel au sein de l'administration allemande et française*. [Thèse de doctorat en sociologie, Université de Strasbourg et Phillips-Universität Marburg, France-Allemagne]. Thèses.fr : https://publication-theses.unistra.fr/public/theses_doctorat/2012/Probst_Johanna_2012_ED519.pdf
- Prouteau, L. (1998). Les différentes façons d'être bénévole. *Economie et Statistique*, 311(1), 57-73.
- Pruvost, G. (2011). Le hors-travail au travail dans la police et l'intérim. Approche interactionniste des coulisses. *Communications*, 89(2), 159-192.

Quéré, M. (2022). « *Quand nos désirs font désordre* » : une histoire du mouvement homosexuel français de 1974 à 1986. [Thèse de doctorat en histoire, Université Toulouse Jean Jaurès] Hal.fr : <https://theses.hal.science/tel-03827180>

Rechtman, R., & Fassin, D. (2007). *L'Empire du traumatisme : Enquête sur la condition de victime*. Flammarion.

Rehaag, S. (2008). Patrolling the Borders of Sexual Orientation: Bisexual Refugee Claims in Canada. *McGill Law Journal*, 53(1), <https://lawjournal.mcgill.ca/article/patrolling-the-borders-of-sexual-orientation-bisexual-refugee-claims-in-canada/>

Rémy, C. (2014). Accepter de se perdre. Les leçons ethnographiques de Jeanne Favret-Saada. *SociologieS*. <https://doi.org/10.4000/sociologies.4776>

Renou, G. (2003). L'institution à l'état vif. Sociabilités et structuration des groupes dans un syndicat de salariés. *Politix*, 63(3), 53-77.

Rétif, S. (2013). *Logiques de genre dans l'engagement associatif*. Dalloz.

Revillard, A. (2003). La sociologie des mouvements sociaux : Structures de mobilisations, opportunités politiques et processus de cadrage : <https://shs.hal.science/halshs-01141740>

Rinaldi, J., & Fernando, S. (2019). Queer Credibility in the Homonation-State: Interrogating the Affective Impacts of Credibility Assessments on Racialized Sexual Minority Refugee Claimants. *Refuge: Canada's Journal on Refugees / Refuge : Revue Canadienne Sur Les Réfugiés*, 35(1), 32-42.

Roestone Collective (2014). Safe Space: Towards a Reconceptualization. *Antipode*, 46(5), 1346-1365.

Romerio, A. (2022). *Le travail féministe : Le militantisme au Planning familial à l'épreuve de sa professionnalisation*. Presses Universitaires de Rennes.

Romito, P. (2006). *Un silence de mortes : La violence masculine occultée*. Syllepses.

Roth, S. (2021). Intersectionality and coalitions in social movement research—A survey and outlook. *Sociology Compass*, 15(7), e12885. <https://doi.org/10.1111/soc4.12885>

- Roueff, O. (2013). 10. Les homologies structurales : Une magie sociale sans magiciens ? La place des intermédiaires dans la fabrique des valeurs. In *Trente ans après La Distinction, de Pierre Bourdieu* (p. 153-164). La Découverte.
- Saglio-Yatzimirsky, M.-C. (2018). *La Voix de ceux qui crient : Rencontre avec des demandeurs d'asile*. Albin Michel.
- Salcedo, M. (2015). *Amours suspects : couples binationaux de sexe différent ou de même sexe sous le régime de l'« immigration subie »*. [Thèse de doctorat en sociologie inédite], EHESS, Paris, France.
- Sardan, J.-P. O. de. (2012). *La rigueur du qualitatif*. Academia.
- Sayad, A. (1999a). Immigration et « pensée d'État ». *Actes de la Recherche en Sciences Sociales*, 129(1), 5-14.
- Sayad, A. (1999b). La Double Absence. Des illusions de l'émigré aux souffrances de l'immigré. Seuil.
- Scott, J., (Trad. Varikas, E.) (1988 [1986]). Genre : Une catégorie utile d'analyse historique. *Les cahiers du GRIF*, 37(1), 125-153.
- Schulman, S. (2012). *Ties That Bind: Familial Homophobia and Its Consequences*. The New Press.
- Schwendinger, J. R., & Schwendinger, H. (1974). Rape Myths: In Legal, Theoretical, and Everyday Practice. *Crime and Social Justice*, 1, 18-26.
- Sedgwick, E. K. (2008/1990). *L'épistémologie du placard*. Éditions Amsterdam.
- Simeant, J. (1998). *La Cause des sans-papiers*. Les Presses de Sciences Po.
- Siméant-Germanos, J. (2001). Entrer, rester en humanitaire : Des fondateurs de MSF aux membres actuels des ONG médicales françaises. *Revue française de science politique*, 51(1-2), 47-72.
- Simmel, G. (2009/1908). *Sociology. Inquiries into the Construction of Social Forms. Vol 1*. Brill.
- Simonet, M. (2010). *Le travail bénévole : Engagement citoyen ou travail gratuit ?* La Dispute.
- Simonet, M. (2018). *Travail gratuit : La nouvelle exploitation ?* Textuel.

Simonet, M. (2021). L'exploitation des bénévoles ? Des questions de l'enquête au questionnement des catégories. *Sociologie*, 12(4), 411-418.

Simonet-Cusset, M. (2004). Penser le bénévolat comme travail pour repenser la sociologie du travail. *Revue de l'Ires*, 1(44). <https://ires.fr/wp-content/uploads/2023/01/r445.pdf>

Slama, S. (2018). De la défaillance systémique à la « policiarisation » des conditions d'accueil des demandeurs d'asile en France. *La Revue des droits de l'homme. Revue du Centre de recherches et d'études sur les droits fondamentaux*, 14, <https://doi.org/10.4000/revdh.4238>

Slama, S. (2020). Dispositifs d'hébergement : La grande centrifugeuse étatique des demandeurs d'asile. *Revue européenne des migrations internationales*, 36(2-3), <https://doi.org/10.4000/remi.15906>

Snow, D. (2001). Collective Identity and Expressive Forms. *UC Irvine: Center for the Study of Democracy*. <https://escholarship.org/uc/item/2zn1t7bj>

Spire, A. (2007). L'asile au guichet. La dépolitisation du droit des étrangers par le travail bureaucratique. *Actes de la recherche en sciences sociales*, 169(4), 4-21.

Spire, A. (2008). *Accueillir ou reconduire : Enquête sur les guichets de l'immigration*. Liber/Raisons d'Agir.

Stella, N. (2023). *La précarité résidentielle à l'aune de l'orientation sexuelle et l'identité de genre*, [Thèse de doctorat de sociologie inédite] ENS-EHESS, Paris, France.

Subramaniam, V. (1967). Representative Bureaucracy: A Reassessment. *The American Political Science Review*, 61(4), 1010-1019.

Tabet, P. (2005). *La grande arnaque : Sexualité des femmes et échange économique-sexuel*. Éditions L'Harmattan.

Tap, P., Roudès, R., & Antunes, S. (2013). La dynamique personnelle et les identités professionnelles, en situation de changement. *Les Cahiers Internationaux de Psychologie Sociale, Numéro 99-100(3-4)*, 385-407.

Tazzioli, M. (2018). Containment through mobility: Migrants' spatial disobediences and the reshaping of control through the hotspot system. *Journal of Ethnic and Migration Studies*, 44(16), 2764-2779.

- Tcholakova, A. (2016). Le remaniement identitaire entre reconnaissance et maintien de la cohérence biographique. *Sociologie*, 7(1), <https://journals.openedition.org/sociologie/2712>
- Thielemann, G. S., & Stewart, J. (1996). A Demand-Side Perspective on the Importance of Representative Bureaucracy: AIDS, Ethnicity, Gender, and Sexual Orientation. *Public Administration Review*, 56(2). <https://doi.org/10.2307/977204>
- Tilly, C. (1977). Getting it Together in Burgundy, 1675-1975. *Theory and Society*, 4(4), 479-504.
- Tilly, C. (1978). *From Mobilization to Revolution*. Longman Higher Education.
- Tonneau, J.-P. (2010). Pratiquer le droit des étrangers, défendre une cause. Le Syndicat des avocats de France initiateur d'un nouveau domaine du droit. *Savoir/Agir*, 14(4), 29-36.
- Torres, M. (2022). *Administrer l'égalité : construction, articulation et conduite des politiques catégorielles de la ville de Paris*. [Thèse de doctorat en sociologie, EHESS, Paris, France]. Thèses.fr : <https://www.theses.fr/2022EHES0107>
- Trachman, M. (2013). *Le travail pornographique*. La Découverte.
- Traïni, C. (2009). Choc moral. In Fillieule, O., Mathieu, L. & Péchu, C. (Eds.) *Dictionnaire des mouvements sociaux* (p. 101-107). Les Presses de Sciences Po.
- Traïni, C. (2017). Registres émotionnels et processus politiques. *Raisons politiques*, 65(1), 15-29.
- Trawalé, D. (2023). Enquêter sur son groupe minoritaire d'appartenance : Avantage épistémique et production de la face interne de la frontière du groupe. *Raisons politiques*, 89(1), 43-59.
- Trucco, D. (2021). Territoires frontaliers, contrôles migratoires et acteurs non policiers. *Champ pénal/ Penal field*, 23, <https://doi.org/10.4000/champpenal.12449>
- Valluy, J. (2007). L'accueil étatisé des demandeurs d'asile. *Esquisses*, 10. <http://www.reseau-terra.eu/article556.html>
- Valluy, J. (2008). Du retournement de l'asile (1948-2008) à la xénophobie de gouvernement : Construction d'un objet d'étude. *Cultures & Conflits*, 69(1), 81-111. <https://doi.org/10.4000/conflits.10752>

- Véniat, C. (s. d.). S'engager face aux politiques de non-accueil des migrants. Mobilisations des acteurs et catégorisations en expérience. *SociologieS*. <https://doi.org/10.4000/sociologies.17533>
- Vermeersch, S. (2004). Entre individualisation et participation : L'engagement associatif bénévole. *Revue française de sociologie*, 45(4), 681-710.
- Viart, L. (2021). La relation travail social-bénévolat : Vers un nouveau paradigme ? *Le Sociographe*, 73(1), 10-24.
- Vogler, S. (2016). Legally Queer: The Construction of Sexuality in LGBTQ Asylum Claims. *Law & Society Review*, 50(4), 856-889.
- Vrancken, D., & Macquet, C. (2006). Le travail sur Soi : Vers une psychologisation de la société ? Belin.
- Wacquant, L. (2002). Corps et âme : Carnets ethnographiques d'un apprenti boxeur (2e édition). Agone.
- Weill, P.-É. (2014). Quand les associations font office de street-level bureaucracy. Le travail quotidien en faveur de l'accès au droit au logement opposable. *Sociologie du Travail*, 56(3), 298-319. <https://doi.org/10.1016/j.soctra.2014.06.016>
- Weller, J.-M. (2002). Stress relationnel et distance au public De la relation de service à la relation d'aide. *Sociologie du travail*, 44(1), <https://doi.org/10.4000/sdt.32753>
- Weston, K. (1991). *Families We Choose. Lesbians, Gays, Kinship*. Columbia University Press.
- Weston, K. (1995). Get Thee to a Big City : Sexual Imaginary and the Great Gay Migration. *GLQ: A Journal of Lesbian and Gay Studies*, 2(3), 253.
- Zaidman, C. (2007). La notion de féminisation. *Les cahiers du CEDREF*, 15, <https://doi.org/10.4000/cedref.499>
- Zask, J. (2008). Le public chez Dewey : Une union sociale plurielle. *Tracés. Revue de Sciences humaines*, 15, <https://doi.org/10.4000/traces.753>

Zougbedé, É. (2023). Augurer du genre. L'ambivalence des rapports aux identités de genre et de sexe ethnoracialisées dans le travail social auprès de jeunes migrants. *Revue des politiques sociales et familiales*, 146-147(1-2), 97-112.